JOURNAL ASIATIQUE



CINQUIÈME SÉRIE

TOME III

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL
STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK
REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME III



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIV

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1854.

RECHERCHES

SUR

LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET MUNICIPALES

DE LA CHINE.

PREMIER MÉMOIRE.

J'ai cru me rendre utile et satisfaire à un désir qui a été exprimé par l'Académie des inscriptions[1], en publiant trois mémoires sur les institutions administratives et municipales de la Chine.

La composition actuelle des corps municipaux, les attributions générales des magistrats, les assemblées des Kiatchâng ou des chefs de famille, ont été pour moi l'objet d'un premier travail, que je présente aujourd'hui, et dans lequel je montre le caractère et les principales formes de l'institution municipale.

Mon mémoire contient en outre deux sections préliminaires. On y trouvera d'abord un aperçu historique du système municipal chinois, de ses origines et de ses progrès. Laissant de côté ce qui m'aurait trop détourné de mon but, je n'y ai consigné que les faits généraux, sans chercher le moins du monde à déterminer quelle ressemblance et quelle

[1] Voyez les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, publiées sous les auspices du Ministère de l'instruction publique et des cultes, deuxième cahier, février 1850, p. 130. (Rapport de M. Mohl.)

différence ont existé entre les municipalités chinoises et les communes des autres pays. Dans cet historique du régime des communes, je m'appuie sur un monument auquel les travaux si estimables de M. Abel-Rémusat et de M. Édouard Biot ont donné peut-être une trop grande valeur[1]. J'ai suivi le *Wen-hien-thoung-khao* de Ma Touan-lin.

Remontant aussi loin que j'ai pu dans l'antiquité, partant de la constitution de la famille, selon les historiens, pour arriver à la communauté, puis de la communauté au régime municipal, j'ai distingué trois époques dans l'histoire des communes chinoises. S'il m'a été impossible de fixer, avec la précision d'une date, le temps où le système électif a commencé, où l'on a tenu dans le pays les premières assemblées municipales, j'ai indiqué les grandes révolutions que le régime communal y a subies.

Puis encore, avant d'entrer en matière, il m'a paru indispensable d'offrir au lecteur un tableau de l'organisation administrative des districts, telle qu'elle existe aujourd'hui. Tâchant de renfermer dans un cadre étroit plus de notions qu'il ne s'en trouve à ce sujet dans le *Taï-thsing-hoeï-tien*, j'ai insisté principalement sur les attributions des administrateurs et des officiers publics, avec lesquels les chefs des communes ont des rapports nécessaires.

Mon deuxième mémoire sera consacré tout entier à l'administration municipale, et comprendra un assez grand nombre de sections. Quelques détails de cette administration intérieure, où les orientalistes les plus hardis ont évité jusqu'à présent de s'engager, m'ont offert, en ce qui concerne la police des cultes, un intérêt d'un autre ordre. A la Chine, les représentants de l'autorité impériale dans les provinces, dans les départements et dans les districts, ont toujours exercé, exercent encore, avec le ministère spirituel, la grande sacrificature. Forcé d'envisager la religion dans ses ministres et dans les cérémonies extérieures de son culte, puisque les

[1] Voy. *Journal asiatique*, février-mars 1850, p. 123.

magistrats municipaux, représentant dans leurs communes les chefs des districts, en sont aussi les ministres, j'ai fourni sur les dix cultes particuliers dont se compose aujourd'hui la religion de l'État, quelques documents nouveaux, et si cette religion, issue d'un syncrétisme qui n'est pas raisonné et dans laquelle on n'aperçoit aucune combinaison dogmatique, nous offre l'image du chaos, on saura du moins quels sont les sacrifices qu'on offre maintenant à la Chine, à qui et pourquoi on les offre.

L'organisation administrative de la ville de Peking, qui n'est pas, il s'en faut de beaucoup, une organisation municipale, méritait assurément d'être étudiée par un travail fait exprès. Ce travail remplira mon troisième mémoire.

Tels sont les objets dont je voulais depuis longtemps entretenir le lecteur du Journal asiatique; mais des obstacles presque insurmontables s'opposaient à mes desseins. On peut se familiariser en Europe avec la langue écrite des Chinois, et, pour composer des mémoires, la connaissance de la langue écrite est le meilleur des instruments. On ne s'en sert pas, toutefois, quand les matériaux manquent, car tout n'est pas dans les livres, ou bien encore quand le travail ne se suffit pas à lui-même et réclame une assistance particulière. On me taxerait assurément d'imprudence et de témérité, pour être entré dans cette voie, si je ne me hâtais d'avertir le lecteur que cette assistance ne m'a point manqué; profitant en effet de la présence d'un lettré de la Chine, amené à Paris par M. le comte Kleczkowski, secrétaire interprète du consulat de France à Chang-haï, j'ai pu recueillir quelques précieuses lumières et des renseignements exacts.

Cet excellent homme, dont le nom est *Wang Ki-yè* 王繼業, ne ressemble à aucun des Chinois qui sont venus en France, et qui n'étaient rien moins que des lettrés. Il a beaucoup étudié et médité les Codes. Né à Peking d'une honnête famille, dont les ancêtres ont été convertis au christianisme, avide d'instruction, connaissant à fond la société

chinoise, il a parcouru, avant de venir en Europe, les pays situés au delà de la grande muraille et presque toutes les provinces de l'empire.

Persuadé que, sur les institutions municipales de la Chine, je ne pouvais en apprendre autant qu'un Sien-seng (lettré) et un Sien-seng aussi habile que l'est Wang Ki-yè, je l'ai constamment pris pour guide. Si je suis parvenu à connaître l'administration intérieure des communes, je le dois aux renseignements qu'il m'a fournis. Cherchant, du reste, à m'éclairer de tous les témoignages, interrogeant les Codes, je n'ai point négligé de contrôler ses assertions, toutes les fois que l'occasion s'en est offerte. Quoiqu'il y ait encore bien des choses à désirer dans mon travail, s'il peut servir à l'histoire des législations municipales comparées, je ne regretterai ni le temps qu'il m'a pris, ni les recherches pénibles qu'il m'a fallu faire.

SECTION Ire.

APERÇU HISTORIQUE DU RÉGIME MUNICIPAL.

CONSTITUTION DE LA FAMILLE CHINOISE. — ÉTABLISSEMENT DES COMMUNAUTÉS. — TROIS ÉPOQUES DANS L'HISTOIRE DU RÉGIME COMMUNAL. — PREMIÈRE ÉPOQUE. — DEUXIÈME ÉPOQUE. — TROISIÈME ÉPOQUE. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU SYSTÈME MUNICIPAL ACTUEL.

On distingue à la Chine la famille naturelle de la famille civile.

La famille civile comprend tous les individus qui habitent sous le même toit, et dont les noms sont inscrits sur un registre public, nommé *hou-tsï* 戶籍[1].

[1] *Hou-tsï* (registre des familles, tant naturelles que civiles). Voy.

Chaque famille naturelle a un chef appelé *Kia-tchâng* 每家有家長, c'est le père 一家之人俱以父爲家長. Le chef de la famille naturelle est toujours le Kia-tchâng, ou le chef de la famille civile.

Dans une maison opulente, dit l'auteur du *Ching-yu-kouang-hiun*, le nombre des domestiques 使用的家人 et des laboureurs qui cultivent les champs du maître 並佃戶們, s'élève à plusieurs centaines d'individus[1]. Les maisons opulentes sont rares dans tous les pays; mais enfin le Kia-tchâng peut compter dans sa famille :

1° Sa femme;

2° Ses enfants;

3° Ses parents ou alliés, s'ils vivent chez lui;

4° Ses domestiques 家人, c'est-à-dire les individus, sans distinction de sexe, qu'il peut acheter, et qui forment une partie intégrante de la famille naturelle;

5° Enfin, tous ceux dont il a loué pour un temps le travail ou les services.

De là vient à la Chine, d'une part, la distinction des personnes en *leang* 良 ou d'honorable condition, et en *tsièn* 賤 ou de basse condition; d'autre part, la distinction des personnes en *sui juris* et en *alieni juris*, comme chez les Romains.

J. M. Callery, *Dictionnaire encyclopédique de la langue chinoise*, t. I, p. 61.

[1] *Ching-yu-kouang-hiun*, section 15, fol. 3 v°.

Le Kia-tchâng d'abord, puis la femme, les enfants et les parents du Kia-tchâng, sont d'une condition honorable (leang-jin); tous les serviteurs du Kia-tchâng, achetés ou gagés, sont d'une basse condition (tsièn-jin). Cette inégalité des conditions amène l'inégalité devant la loi. Il y a des priviléges attachés au titre de leang-jin. Toute alliance entre les leang et les tsièn est sévèrement interdite; le mariage est déclaré nul; puis les châtiments diffèrent, suivant qu'on est de la condition supérieure ou de la condition inférieure.

Le Kia-tchâng est le *pater-familias* des Romains; si l'autorité du premier était absolue, on se tromperait à la ressemblance. Le Kia-tchâng, le chef, le maître de la maison, est *sui juris;* tous les autres sont *alieni juris;* car ils dépendent du chef, *qui in domo dominium habet,* à qui seul appartient le droit de suffrage dans les assemblées municipales. Les enfants, tant que le père existe, ne peuvent point acquérir un immeuble sans son autorisation[1]. Toute acquisition faite par le fils est nulle, si le contrat n'est point revêtu de la signature du père. Quand celui-ci meurt, la famille qui lui était soumise a quelquefois pour chef le fils aîné; presque toujours, elle se décompose en trois ou quatre petites familles, dont les fils deviennent les Kia-tchâng. Quoi qu'il arrive, les enfants n'appartiennent jamais à la famille maternelle.

On peut donc trouver, je le répète, une assez

[1] *Taï-thsing-liu-li,* section 87.

grande ressemblance entre la famille chinoise et la famille romaine. Sous le point de vue politique, la ressemblance n'existe pas. Examinons maintenant ce qu'il y avait de particulier dans l'organisation des familles chinoises.

La famille ne formait point une société particulière, au milieu de la société générale. L'État ne reconnaissait que des groupes de familles ou des communautés. Dans chaque pays, sur chaque territoire, c'était pour les familles une obligation de s'unir entre elles et de constituer des associations. Il y avait, sous les premières dynasties, incontestablement sous les Tcheou, des groupes de différents ordres, dont le moindre comprenait cinq familles; l'association, de beaucoup la plus nombreuse, en comprenait douze mille cinq cents [1]. On trouvait une grande utilité, un grand avantage dans cette union des familles, et l'on regardait la loi qui la prescrivait comme une de ces lois fondamentales qu'on ne peut abroger. Universelle, obligatoire pour tous, on ne s'étonnera point qu'elle ait subsisté jusqu'à la première année thien-pao, du règne de Ming-hoang-ti (l'an 742 après J. C.), époque à laquelle on promulgua un édit qui autorisait les associations de quatre et même de trois familles. « A l'avenir, porte cet édit, mentionné par Ma Touan-lin dans son *Wen-hien thoung-khao*, quatre

[1] Voyez le *Tcheou-li* ou *Rites des Tcheou*, traduit pour la première fois du chinois par feu Édouard Biot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. I. (Avertissement de M. J. B. Biot, p. 10.)

familles formeront un lin, trois familles un pao 四家爲鄰。三家爲保[1]. Ce n'est pas tout, nous apprend un éditeur de cette vaste collection, dans une note assurément très-précieuse, puisqu'elle montre que les bases de la loi étaient déjà méconnues ou ébranlées. « Un grand nombre de familles établies sur les montagnes, au milieu des vallées, loin des communes, se gouvernaient par elles-mêmes[2]. » Alors commença la désorganisation d'un système qui s'était maintenu pendant dix-huit siècles. Abrogée implicitement par les Mongols, remise en vigueur par les Ming, la loi qui associait les familles subsisterait encore, au moins dans son esprit, si la Chine, il y a deux cents ans, n'eût pas subi, pour la seconde fois, une domination étrangère. Enfin, à cela près de quelques changements introduits dans le système, changements qui n'en dénaturaient pas l'esprit, telle a été, numériquement parlant, l'organisation du peuple. « Cinq familles formaient un lin; cinq lin un li; quatre li un tsoü; cinq tsoü un tang; cinq tang un tcheoü; cinq tcheou un hiang. Un hiang se composait donc de douze mille cinq cents maisons[3]. » Le lin était le hameau; le hiang était la ville.

Comme chaque famille avait un chef, chaque association avait le sien, qui portait le même nom, c'est-à-dire tchâng (*senior*). On appelait le chef d'une famille Kia-tchâng; le chef d'un lin ou d'une association

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, chap. XII, fol. 19 v°.

[2] *Id. ibid.*

[3] Voyez *Khang-hi-tseu-tièn*, au mot *Hiang*.

de cinq familles, Lin-tchâng; le chef d'un li ou d'une association de vingt-cinq familles, Li-tchâng; on appelait en outre les chefs des associations 正 Tching, ou 頭 Thêou, ou 首 Cheou : tous ces noms ont varié avec les noms des communautés. Le douzième chapitre du *Wen-hien-thoung-khao* est rempli des qualifications qu'on donnait à ces communautés sous chaque dynastie. «Quoique Ma Touan-lin, dit avec raison un bibliographe chinois, ait multiplié ses divisions, arrangé ses extraits avec un certain ordre, il n'a pas su compiler avec intelligence, fondre les matériaux qu'il avait sous les yeux[1].» Tel est, au vrai, le jugement qu'on doit porter sur Ma Touan-lin; on ne trouve dans le douzième chapitre du *Wen-hien-thoung-khao* qu'une très-fastidieuse nomenclature.

Les communautés, soumises à un régime étrange, formaient sur chaque territoire, suivant leur importance numérique, ici des hameaux, là des villages ou des bourgades. Or il n'y a pas de bourgade sans une administration intérieure, sans une police locale. Les chefs des communautés furent naturellement chargés de cette administration, qui devint plus tard l'apanage des officiers municipaux.

Mais il y a des époques très-distinctes à observer, quand on parle des institutions municipales de la Chine. Il faut tenir compte, avec Ma Touan-lin et

[1] Voy. *Le siècle des Youên, ou Tableau historique de la littérature chinoise, depuis l'avénement des empereurs mongols jusqu'à la restauration des Ming*, par M. Bazin, p. 70.

M. Édouard Biot, de la différence qui existe entre le gouvernement fédéral des anciens temps et le gouvernement central des temps modernes. Autre était le régime des Tcheou; autre celui des Ming. Après avoir recueilli, dans le *Wen-hien-thoung-khao*, tous les faits qui ont une liaison intime avec le système municipal, j'ai cru que l'histoire de la Chine, prise de ce point de vue, pouvait se diviser en trois époques bien distinctes (si toutefois le système électif naquit sous les Ming; ce que je n'ose point affirmer) : la première embrasse l'antiquité; la deuxième s'ouvre avec Thsin-chi-hoang-ti, l'an 221 avant J. C. et finit avec les Mongols, dans le XIVe siècle de notre ère; la troisième est l'époque moderne.

Je commence par l'antiquité. Y avait-il un système municipal dans les temps anciens, sous les quatre premières dynasties? Assurément non.

Le *Tcheou-li*, qui a été traduit pour la première fois par M. Édouard Biot, nous offre, avec un tableau de l'administration publique, la constitution fédérale de l'empire, du XIIe au VIIIe siècle avant notre ère, constitution qu'on attribue, faussement suivant moi, à Tcheou-koung, frère de Wou-wang, lequel vivait dans le XIIe siècle avant notre ère. Une constitution de ce genre ne s'improvise pas; il faut bien du temps pour qu'elle se forme, plus de temps encore pour qu'elle s'établisse dans les mœurs; mais enfin, à la prendre telle qu'elle se trouve dans le *Tcheou-li*, on voit qu'elle accordait au roi, au souverain unique, le pouvoir législatif, le droit de faire des

lois; qu'elle fixait minutieusement les rapports des princes feudataires ou des chefs des petits royaumes avec le souverain qui donnait l'investiture; qu'elle réglait la manière de gouverner et prescrivait l'établissement de six ministères, établissement qui fut, comme on le verra, le moule dans lequel s'est façonnée l'administration chinoise tout entière.

Ce qui frappe surtout dans le *Tcheou-li*, c'est la prodigieuse multiplicité des offices. Pour chaque genre de service, il y avait un office; pour chaque office un Kouan ou un fonctionnaire de l'administration centrale. Chaque chef, chaque sous-chef de service avait un titre particulier; les charges n'étaient pas héréditaires; le chef du premier ministère ou l'administrateur général nommait à tous les emplois, tant du premier que du deuxième et du troisième ordre.

Si l'on cherche dans ce monument les faits qui se rapportent à l'administration intérieure, au régime des communes, on trouve que le chef d'un bourg, qui comprenait deux mille cinq cents familles, était un fonctionnaire supérieur, tandis que le chef d'un hameau ou d'un groupe de vingt-cinq familles n'était qu'un agent subalterne; néanmoins, fonctionnaires du gouvernement à un titre ou à un autre, les chefs des communautés appartenaient à l'administration centrale. Les Li-tsaï et les Tang-tchâng des Tcheou, observe judicieusement un auteur cité par Ma Touan-lin, étaient investis d'une charge et recevaient un traitement 周之里宰黨長

皆有祿秩之命官[1]. Quant aux chefs suprêmes ou aux chefs des royaumes, ils étaient propriétaires du sol; ils avaient sur leurs vassaux, qu'ils transportaient à volonté d'une province dans une autre, une autorité plus grande que celle des pères sur leurs enfants[2]. Les communautés ne se gouvernaient donc point par elles-mêmes; c'était l'État qui se chargeait de pourvoir à tout. Un tel régime, incompatible avec le système municipal, ne donnait à la liberté des habitants aucune garantie.

Un mot encore sur cette époque. S'il existait, comme on l'a vu, un très-grand nombre d'offices, doit-on être surpris que l'on retrouve dans le système municipal actuel les noms de quelques-uns de ces offices? Nullement. Cela prouve que les idiomes survivent aux institutions. On ne se fie pas le moins du monde à ces ressemblances, quand on connaît le fond des choses. Il est évident, par exemple, qu'on ne peut pas confondre le Li-tchâng des Tcheou avec l'officier municipal qu'on nomme aujourd'hui Li-tchâng; que le premier n'homologuait pas, comme le second, les actes translatifs de la propriété; qu'il n'avait, en outre, comme officier du gouvernement, aucun des caractères, aucun des attributs essentiels de l'autorité municipale. M. Guizot, dans son *Histoire de la civilisation en France*, a parlé éloquemment du danger des mots qui demeurent immobiles à travers

[1] Voy. le *Wen-hien-thoung-khao*, vol. I, préf. p. 8 r° et v°.

[2] Voy. le *Tcheou-li ou Rites des Tcheou*, traduit par feu Édouard Biot, t. I, introduction, p. 27 et 28.

les siècles et s'appliquent à des faits qui changent[1].

Je passe à la deuxième époque.

Une grande révolution est accomplie. La société ancienne n'existe plus; elle est remplacée par une société nouvelle. Thsin-chi-hoang-ti, qui ne fait, dans les historiens originaux, qu'une assez médiocre figure, avait ravagé les royaumes, profané les tombeaux, incendié les livres, condamné aux travaux de la grande muraille tous les sectateurs de la philosophie de Confucius; mais il avait, en même temps, constitué l'unité monarchique; anéanti les fiefs; vendu, morceau par morceau, le territoire de l'empire, territoire dont il était devenu le propriétaire unique; conféré à chacun de ses sujets le droit d'acquérir et de transmettre la propriété immobilière; organisé l'administration civile. Il avait tout réformé, réformé le calendrier, réformé le système des poids et des mesures, réformé les lois; il avait introduit dans l'arithmétique un nouveau système des nombres; dans la géodésie, un nouveau système d'arpentage; dans la musique, un nouveau système des tons; dans l'écriture, un nouveau système de caractères.

Il y a pourtant une chose à laquelle le grand réformateur n'osa point ou ne voulut point toucher; c'est à l'association des familles, loi fondamentale que le gouvernement de Thsin-chi-hoang-ti prescrivait à tout le monde. Comme dans l'ancienne société, chaque communauté avait son chef.

[1] *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain*, par M. Guizot (6e édition), t. IV, p. 238.

Mais quelles furent les attributions des chefs dans la société nouvelle? A qui accorda-t-on le droit de commander aux autres, droit qui devait être d'un grand prix au milieu de l'asservissement général, car les communes étaient toujours asservies? Les chefs jouissaient-ils d'un traitement? Avaient-ils des priviléges?

On sent que les attributions des chefs n'étaient plus ce qu'elles avaient été dans la première époque. Il existait alors des propriétaires et des fermiers. Ma Touan-lin, cité par M. Édouard Biot, parle d'individus qui, n'ayant pas le moyen d'acheter des champs, cultivaient les champs des autres, à titre de fermiers; plus d'une fois, ajoute l'écrivain encyclopédique, les maîtres devinrent à leur tour les fermiers des grands personnages qui avaient envahi leurs terres, car il ne faut pas croire que le régime féodal s'éteignit sans opposition, sans difficulté; il s'éteignit au contraire après un long et pénible travail. Le nouveau régime mit des siècles à se consolider. On connaît le fameux décret de l'usurpateur Wang-mang, qui, pour rétablir ce qu'il appelait le bon ordre, avait exproprié tout le monde. Sous les Souï, dans le VI[e] siècle après J. C. le gouvernement chercha souvent à redevenir maître absolu du sol; ses efforts échouèrent toujours contre le puissant instinct de la propriété[1].

[1] Voy. *Mémoire sur la condition de la propriété territoriale en Chine depuis les temps anciens*, par M. Édouard Biot. (*Journal asiatique*, septembre 1838, p. 276.)

Comme chaque famille était soumise à l'impôt territorial et à l'impôt personnel, la première attribution des chefs, dans toutes les communautés, fut d'opérer le recensement de la population. Les noms des individus étaient inscrits sur des registres, tenus triples, dont l'un était déposé aux archives du district, l'autre envoyé au chef-lieu de l'arrondissement, le troisième au Hou-pou ou Ministère des finances 一造戶籍。凡三本。一留縣。一留州。一留戶部。[1]. Ces registres n'avaient pas pour objet de constater les naissances, les adoptions, les mariages ou les décès, mais seulement l'état des fortunes particulières; on y inscrivait aussi les noms de tous les individus soumis à l'impôt personnel. La deuxième attribution des chefs fut de recevoir, comme percepteurs des taxes, les impôts qui pouvaient atteindre les membres de la communauté; la troisième, de protéger les intérêts et de surveiller les travaux des cultivateurs, d'encourager le défrichement des terres incultes et la plantation des mûriers; la quatrième, de maintenir, comme officiers de police, le bon ordre dans les communautés, de réprimer les atteintes portées aux mœurs, de rechercher les crimes et les délits; la cinquième, enfin, d'offrir dans les temples, comme ministres du culte, tous les sacrifices prescrits par les rites.

Sans recevoir un traitement de l'État, les chefs des communautés jouissaient pourtant de quelques

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, chap. XII, p. 20 r°.

priviléges; le plus précieux de tous était d'être affranchis du service personnel. Cette autorité, qui avait assurément quelque chose du caractère municipal, agissait sous le contrôle des gouverneurs ou des chefs de l'administration dans les districts. Les pouvoirs des chefs croissaient avec l'importance des associations. On a vu que, dans la première époque, les chefs des communautés appartenaient au mandarinat; on verra tout à l'heure que, dans la deuxième, ils forment véritablement un ordre intermédiaire entre le mandarinat et le peuple. On y trouve des corps municipaux auxquels il ne manquait que l'élection populaire.

La composition de ces corps varia sous chaque dynastie. «Du temps de Kao-ti, des Tsi (l'an 479 après J. C.), observe Ma Touan-lin, dix familles formaient un lin, cinquantes familles un liu, cent familles un tang; il y avait dans chaque tang un chef qu'on nommait Tang-thsoù, un adjoint appelé Fou-tang, deux Liu-tching et dix Lin-tchâng. Le corps municipal d'un tang ou d'une communauté de cent familles se composait donc de quatorze personnes.... Dans les villes de mille familles et au-dessus, le corps municipal se composait uniquement de deux Li-tching et de deux Li-sse[1].» L'indépendance de ces officiers est proclamée par Ma Touan-lin lui-même. «Quoiqu'ils ne fussent pas, continue-t-il, les agents de l'autorité centrale, néanmoins, quand il s'agissait de l'administration de la commune, ils pouvaient tou-

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, ch. XII, p. 18 v°.

jours compter sur l'assistance des mandarins », ou, en d'autres termes, ils pouvaient requérir directement l'assistance de la force publique 非是官府私充。事力坊事。亦得取濟。[1]. Ils avaient les clefs des divers quartiers (fang), érigés, dans les villes, en autant de petites communes urbaines[2].

Un siècle après, sous le règne de Wen-ti, de la dynastie des Souï, cinq familles formaient un pao, cinq pao un liu, quatre liu un thsou; il y avait un officier municipal dans chaque pao, dans chaque liu, dans chaque thsou. Des changements de cette nature ne pouvaient pas altérer le système municipal. On substituait un nom à un autre : voilà tout.

Cependant la grande dynastie des Soung opéra dans le régime des communautés une modification plus profonde et d'un autre ordre; elle partagea les attributions municipales. Dans les communes rurales, dans les hameaux, les villages, les bourgs, elle substitua deux hommes à un seul; à côte du Li-tching, par exemple, elle établit un Hou-tchâng.

Le Li-tching était chargé de la conduite des habitants; le Hou-tchang de l'administration du territoire.

Le Li-tching vérifiait les registres qui avaient pour objet de constater la résidence; le Hou-tchâng vérifiait les registres qui avaient pour objet de constater le domicile.

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, ch. XII, p. 18 v°.
[2] *Ibid.* ch. XII, p. 20 r°.

Le Li-tching percevait l'impôt en argent; le Hou-tchâng percevait l'impôt en nature.

Le Li-tching recherchait les crimes et les délits contre les particuliers; le Hou-tchâng recherchait les crimes et les délits contre les propriétés.

Plus il y avait d'hommes dans un district, plus il y avait de Li-tching; plus le territoire était vaste, plus il y avait de Hou-tchâng.

Tous ces officiers municipaux étaient nommés par les préfets ou les gouverneurs de districts. On confia d'abord l'administration des communes à l'expérience des vieillards, et parmi les hommes avancés en âge, on choisissait toujours, ou du moins l'on devait choisir les plus vénérables, ceux à qui l'on portait naturellement du respect. C'était un régime dont on s'accommodait assez bien, un régime patriarcal qui dura jusqu'au XIe siècle après J. C. Il disparut la cinquième année tchun-hoa, du règne de Taï-tsoung, de la dynastie des Soung, ou l'an 994 de notre ère, époque à laquelle on mit les notables à la place des vieillards. Or, qu'était-ce qu'un notable? Exactement comme chez nous, le plus imposé au rôle des contributions. Voici dans quels termes Ma Touan-lin cite l'édit de Taï-tsoung : « La cinquième année tchun-hoa (du règne de Taï-tsoung, de la dynastie des Soung), un édit fut promulgué, d'après lequel on devait, dans tous les districts de l'empire, choisir les Li-tching parmi les habitants appartenant à la première classe des contribuables, et les Hou-tchâng parmi les habitants appartenant à la seconde classe

淳化五年。令天下諸縣以第一等戶爲里正。第二等戶爲戶長。[1].»

Tel était le nouveau régime institué par les Soung; les conséquences qu'on en tira furent à la fois singulières et désastreuses. Au bout de quelques années, tous les districts de la Chine étaient mis au pillage, dit le *Wen-hien-thoung-khao*, et, pour comprendre la pensée de Ma Touan-lin, il faut savoir qu'à cette époque on avait prodigieusement multiplié les taxes, et que la perception de l'impôt était une charge très-pénible, très-compliquée, pleine d'embarras; puis on avait étendu les attributions des Li-tching et des Hou-tchâng, qui se trouvaient hors d'état de vaquer à leurs propres affaires. Pour être dispensés des fonctions municipales, les cultivateurs, tant qu'ils avaient de l'argent, proposaient des excuses, alléguaient d'assez mauvaises raisons et gagnaient, à force de présents, les mandarins ou les chefs de districts. Ceux-ci, après avoir épuisé les riches, accablèrent les pauvres. Spectacle douloureux, s'écrie Ma Touan-lin, on appela les journaliers aux fonctions de Li-tching et de Hou-tchâng. L'homme qui vivait honorablement de son travail fut réduit à vivre de la charité publique. Obligé de servir d'instrument à la tyrannie, le Li-tching percevait les impôts, escorté de trois ou quatre officiers de justice, qui avaient toujours le fouet à la main.

[1] *Wen-hien-thoung-khao*, ch. XII, p. 22 r°.

Quand les Mongols devinrent les maîtres, le petit-fils de Gengiskhan, Khoubilaï, vengea les maux que le peuple avait soufferts, et les crimes que les chefs des districts avaient commis. Khoubilaï n'altéra point le régime des communes, ne toucha point aux institutions municipales; il n'en corrigea que les abus. La restauration fut opérée par un soulèvement populaire contre Chun-ti, le dernier empereur des Mongols. A la tête du parti national se trouvait un jeune bouddhiste, qui s'était dégoûté de la vie contemplative, puis enrôlé, comme simple soldat, dans les troupes de l'insurrection. Ce personnage extraordinaire parvint au trône l'an 1368, fonda la dynastie des Ming, ou la vingt et unième dynastie chinoise, autorisa les assemblées municipales, et investit les chefs de familles établis dans une commune du droit d'élire les membres des municipalités.

C'est la troisième et la dernière époque.

Si l'on recherchait comment le système électif s'établit dans toutes les provinces, on trouverait peut-être que le mécontentement du peuple fut son origine et sa cause. En autorisant les assemblées municipales, aujourd'hui plus nombreuses à la Chine que partout ailleurs, et dans lesquelles il suffit d'être chef de famille pour avoir le droit de siéger et de voter, en transférant au peuple la nomination des officiers municipaux, le fondateur de la dynastie des Ming obéissait à la nécessité. Le régime des communes à la fin de la dynastie des Youên était un régime intolérable. Il fallait mettre un terme aux

exactions et aux violences des mandarins. Voici le texte de la loi municipale qui fut promulguée[1] :

凡各處人民每一百戶內議設
里長一名。甲首一十名。輪年應
役。催辦錢糧。勾攝公事。若有妄
稱主保小里長保長主首等項
名色生事擾民者。杖一百遷徙。
其合設耆老。須於本鄉年高有
德。衆所推服人內選充。不許罷
閒吏卒及有過之人充應。

En quelque lieu qu'on habite, dans chaque *commune*[2] formée de la réunion de cent familles civiles, *les chefs des familles* s'assembleront et nommeront un Li-tchâng (maire)

[1] Ce petit texte se retrouve dans le *Taï-thsing-liu-li*, ou le Code de la dynastie tartare, dont il forme la 83e section. L'honorable traducteur anglais S. G. T. Staunton n'y a rien compris.

[2] Les mots en italique ne sont point dans le texte de la loi.

et dix Kia-cheou (officiers auxiliaires), pour remplir, pendant l'année, les fonctions municipales, qui seront obligatoires.

Ces fonctions consisteront surtout à procéder activement, *d'après les règles fixées par la loi,* au recouvrement des impôts, soit en nature, soit en argent; à conduire et à diriger les affaires publiques.

S'il est des individus qui, en s'arrogeant *l'ancienne* qualité de Tchou-pao-siao-li-tchâng (adjoint au Tchou-pao), de Pao-tchâng-tchou-cheou (premier officier du Pao-tchâng), ou autres qualités semblables, font naître des troubles et ameutent le peuple, ces individus seront punis de cent coups, et subiront la peine de la transportation.

Les vieillards, auxquels on doit toujours donner la préférence, seront choisis parmi ceux qui sont natifs du pays, parmi les plus avancés en âge et les plus respectables, à cause de leurs vertus. Dans le nombre des éligibles, qui pourront être appelés par le peuple aux fonctions municipales, ne seront point compris les officiers du gouvernement, civils ou militaires, qui se trouveront en retraite ou en congé, ni les individus qui auront été convaincus de crimes ou de délits.....

Est-ce véritablement la dynastie des Ming qui a inauguré les libertés municipales?

Cette question, très-intéressante, me paraît difficile à résoudre; elle se complique de beaucoup d'obscurités. J'inclinerais à croire que les corporations municipales des Han et des Thang se formaient librement et, comme aujourd'hui, par l'élection des Kia-tchâng ou des chefs de famille; mais, dans un aperçu historique du genre de celui-ci, on sent la nécessité de s'attacher aux textes, et la loi municipale des Ming est, à ma connaissance, le premier

monument législatif qui autorise les élections et les assemblées municipales.

« Mon opinion, m'a dit à ce sujet Wang Ki-yè, est que la loi qui confère au peuple le droit d'élire les Pao-tching fut promulguée sous la dynastie des Ming 衆人議舉保正之例。係自明朝起。. Il y avait des Li-tching sous les Thang; ils n'étaient pas élus 不可爲保舉. Les Li-tching des Soung, pris parmi les contribuables de la première classe, n'étaient pas plus éligibles que les Li-tching de la dynastie des Thang 亦不足爲保舉. » Ce n'est là qu'une opinion 臆見. Wang convient lui-même qu'il n'a pas examiné les choses d'assez près. J'y reviendrai un jour. Que le système électif ait pour date la restauration des Ming, qu'il remonte au VIIe siècle de notre ère, ou même à la dynastie des Han, toujours est-il qu'il répondait au caractère et aux instincts du peuple chinois. Les Tartares l'ont conservé; mais, à l'exemple des Soung, ils ont institué dans chaque commune un double centre d'administration, et, pour ainsi dire, deux municipalités. Quatre ordres de fonctionnaires s'y montrent: le Pao-tching et les Kiă-tchâng, le Li-tchâng et les Kiă-cheou.

Le Pao-tching est préposé au maintien de la paix publique; c'est à la fois le constable, le président de l'assemblée municipale, et le ministre du culte.

Les Kiă-tchâng sont les officiers auxiliaires du Pao-tching.

Le Li-tchâng ou le percepteur des taxes est en même temps l'administrateur du territoire; il surveille les travaux agricoles et reçoit les actes translatifs de la propriété immobilière.

Les Kiă-cheou sont les officiers auxiliaires du Li-tchâng.

J'arrive donc au système actuel; mais, avant de pénétrer dans l'intérieur des communes chinoises, il faut connaître l'organisation administrative des districts.

SECTION II.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DISTRICTS.

§ 1. ADMINISTRATEURS.

Les administrateurs d'un district sont :

1° Le Tchi-hièn 知縣, ou le Préfet. C'est le premier magistrat, le chef, le gouverneur du district. Il relève du Lí-pòu, ou du Ministère des offices.

Il est le délégué du pouvoir exécutif et communique avec le Tchi-fou 知府, ou le Préfet du département; le Tchi-fou communique avec le Tsoùng-tou 總督, le Vice-roi ou l'Administrateur général de la province; le Tsoùng-tou communique avec le Hoang-chang 皇上 ou l'Empereur, qui a

l'autorité souveraine dans toute la Chine, et au nom duquel s'exerce le pouvoir exécutif.

Il est, dans la circonscription territoriale qui lui est assignée, le dépositaire unique de l'autorité administrative : tous les fonctionnaires dont je vais parler sont les subordonnés du Tchi-hièn.

Il est, dans la même circonscription, le principal ministre du culte officiel ou de la religion de l'État; il y exerce l'office de sacrificateur.

Il a aussi le pouvoir judiciaire. En matière civile comme en matière correctionnelle, quand il est dans son tribunal, il juge par lui-même toutes les causes. En matière criminelle, il fait à peu près l'office d'un juge d'instruction. Il interroge les prévenus qu'on amène directement à l'audience, ou qu'on extrait du Pàn-fang 板房 (maison d'arrêt); il fait signer, il signe lui-même un procès-verbal, qu'il transmet, avec les pièces de la procédure, au juge criminel de la province.

En 1851, on comptait à la Chine, d'après l'Almanach impérial, treize cent cinq gouverneurs de districts; ces magistrats sont des Mandarins du septième rang (première classe); ils portent un globule d'or, et reçoivent un traitement supérieur à celui de nos sous-préfets.

2° Le Hièn-tching 縣丞, ou l'Assesseur, est l'adjoint du Tchi-hièn (Préfet du district).

En cas d'absence, de maladie ou d'empêchement, le Préfet du district est remplacé par l'Assesseur. Cet

Assesseur est un fonctionnaire public, revêtu d'un caractère qu'il ne tient pas du Préfet, mais du Lí-pòu ou du Ministère des offices. A quelque titre qu'il administre ou qu'il juge, soit comme adjoint, quand le Préfet est absent, soit, en vertu d'une délégation, quand celui-ci est présent, l'Assesseur est responsable personnellement des mesures qu'il ordonne, des actes qu'il signe et des procédures qu'il instruit.

Dans les petits districts, il n'y a pas d'assesseurs (Hièn-tching). Les Hièn-tching sont des Mandarins du huitième rang (première classe). Ils portent un globule d'or.

3° Le Kiao-yu 教 諭, ou le Recteur est le magistrat préposé à l'éducation publique 縣 學 官. Il communique avec le Kiao-cheou 教 授, ou le Recteur du département, par l'intermédiaire du Tchi-hièn (Préfet du district); le Recteur du département communique avec le Hiŏ-tching 學 正, ou le Chancelier de la province.

Toutes les écoles du district sont placées sous la surveillance immédiate du Kiao-yu (Recteur).

Il vérifie les certificats des étudiants qui veulent être admis à subir le premier examen, particulièrement les *certificats d'origine*, dont j'aurai à entretenir le lecteur; il arrête la liste des candidats et maintient ou doit maintenir, par ses règlements, l'ordre, la discipline, l'équité.

Il est à la fois le précepteur et le tuteur de tous

les bacheliers du district, des bacheliers de la première classe, comme les Lin-seng 廩生; de ceux qui ont soutenu, avec moins d'éclat, quoique honorablement, les épreuves de l'examen, comme les Sieou-thsaï 秀才, et de ceux qui ont acheté, à prix d'argent, le titre dont ils sont investis, comme les Koung-seng 貢生. Il corrige tous les mois leurs compositions; il détermine le minimum des émoluments qu'on accorde quelquefois aux auteurs de ces compositions.

Ministre du culte particulier que les Chinois rendent à Confucius, chargé de répandre dans toutes les classes, avec l'instruction, la morale, que l'on trouve dans les livres canoniques et qui sert de base aux institutions du pays, il rassemble, à époques fixes, les bacheliers *dans sa maison*, lit à haute voix le *Ching-yu-kouang-hiun* 講聖諭廣訓, et instruit ses auditeurs des procédés qu'on emploie, ou qu'on doit employer pour l'explication de cet étrange catéchisme.

Enfin, le premier et le quinzième jour de chaque mois, il offre un sacrifice à Confucius 祭孔子 dans le temple appelé *Wen-miao*.

Les Kiao-yu, ou les Recteurs, sont des Mandarins du huitième rang (première classe); ils portent un globule d'or.

4° Le Hiun-tao 訓導, ou le Censeur, est l'adjoint du Kiao-yu 縣副學官. Il tient son ca-

ractère officiel du Lí-pòu (Ministère des offices); mais il ne peut agir qu'en vertu d'une délégation du Kiao-yu.

Si le Kiao-yu (Recteur) se trouve empêché, c'est le Censeur qui le remplace, tant que dure l'empêchement.

Dans les petits districts, il n'y a point de Hiun-tao (Censeurs). Ces fonctionnaires de l'instruction publique sont des Mandarins du huitième rang (deuxième classe); ils portent un petit globule d'or.

5° Le Siûn-kièn 巡檢, ou le Commissaire du district, est le chef de la police judiciaire.

Il fait arrêter et conduire à la Préfecture 送縣 les voleurs, les malfaiteurs, les vagabonds, les individus poursuivis par la clameur publique[1].

De tous les magistrats, c'est assurément le plus redoutable. Escorté, suivant le besoin, de douze, quinze, vingt gardes municipaux 土兵, il parcourt les villages du district, à l'effet de rechercher les crimes et les délits. Il a des bureaux qu'on appelle 巡檢官房 *Bureaux du Commissaire;* il en a partout. Ces bureaux sont établis aux frais du gouvernement; ici, dans un Tchin-tien 或鎮店 (bourgade où il n'y a que des marchands); là, dans un Ta-tsun-tchouang 或大村庄 (bourgade où il n'y a que des cultivateurs). Le Commissaire du district

[1] Ces individus, amenés au district, sont déposés dans la maison d'arrêt (Pân-fang).

reçoit les dénonciations; quand il est dans son siége il écoute les plaintes, interroge les prévenus, puis les parents, puis les voisins des prévenus; il rassemble les preuves des crimes et des délits.

Il peut s'introduire dans les maisons pour y opérer des visites domiciliaires.

Il connaît de toutes les contraventions de police, des rixes, des tapages nocturnes, des outrages à la pudeur. Il a le droit d'infliger la bastonnade; il juge et prononce la peine encourue pour chaque contravention, seul, sans forme ni procédure.

Les maisons de débauche et les maisons de jeu sont particulièrement l'objet de sa surveillance 巡察娼賭之事。

Il partage quelques-unes de ses attributions avec les officiers municipaux qu'on nomme *Pao-tching*.

Les Siûn-kièn, ou les Commissaires des districts, sont des Mandarins du neuvième rang (deuxième classe); ils portent un globule d'or.

6° Le Tien-sse 典史, ou le Chef de la police administrative, est le messager officiel du Préfet du district 知縣之委員官.

Il maintient l'exécution des lois et des règlements qui concernent l'impôt.

Il est chargé des enquêtes; il recherche la preuve des faits, dont le Tchi-hièn (Préfet) trouve la vérification utile; il constate l'état des lieux, et parcourt les villages, comme le Siûn-kièn.

Il a l'inspection des cimetières.

Il fournit au Préfet les renseignements nécessaires pour l'évaluation des revenus imposables.

Il préside lui-même à l'arpentage des propriétés 丈量地畝; il assiste, sur le terrain, aux opérations de l'arpentage.

Il veille à l'entretien des routes et des ponts.

Ses fonctions participent de l'ordre judiciaire; il juge les petits procès 審斷小詞訟, toutes les contestations dont la connaissance est attribuée à nos juges de paix, par l'article 3 du Code de procédure civile.

Dans les districts où il n'y a point de Hièn-tching (Assesseur), le Tien-sse en fait l'office 在小縣與縣丞同.

Il partage quelques-unes de ses attributions avec les officiers municipaux qu'on nomme *Li-tchâng*.

Les Tien-sse sont des Mandarins du neuvième rang (deuxième classe); ils portent un globule d'or.

§ 2. ORGANISATION DES BUREAUX.

Personnel.

Après les administrateurs, et bien au-dessous d'eux, je place d'abord les greffiers des bureaux, ou les employés auxquels le gouvernement reconnaît un caractère officiel.

Mais comment les services publics sont-ils organisés ou répartis dans une Préfecture?

Rien n'est plus simple que cette répartition des services. Pour ce qui concerne l'ordre administratif,

on sait qu'il existe à la capitale SIX MINISTÈRES ou six départements ministériels qu'on nomme LOU-PÒU 六部。

Le premier est le LÍ-PÒU 吏部, ou le Ministère des offices;

Le deuxième, le HOU-PÒU 戶部, ou le Ministère des finances;

Le troisième, le LÍ-PÒU 礼部, ou le Ministère des rites;

Le quatrième, le PING-PÒU 兵部, ou le Ministère de la guerre;

Le cinquième, le HING-PÒU 刑部, ou le Ministère de la justice;

Le sixième, le KOUNG-PÒU 工部, ou le Ministère des travaux publics.

Cet établissement des Lou-pòu, dont l'origine remonte au VIIIe siècle, peut-être au xe siècle avant l'ère chrétienne, est à la Chine le prototype de l'ordre administratif. Dans les provinces, dans les départements, dans les arrondissements, dans les districts, partout où il y a une Préfecture, on trouve donc l'institution des LOŬ-FANG 六房 ou des SIX BUREAUX. Partout les services publics sont répartis en autant de sections ou de bureaux 房 (*fang*) qu'il y a de ministères 部 (*pòu*) à Peking. Ainsi, après plus de deux mille ans, les règlements fondamentaux de la dynastie des Tcheou subsistent toujours; on n'a changé

que les noms. Une petite ville, une ville du troisième ordre présente encore aujourd'hui, sous le rapport administratif, l'image de la capitale; c'est une capitale en petit.

Les Loŭ-fang, ou les six bureaux de la Préfecture sont :

1° Le Li-fang 吏房, ou le Bureau des offices;

2° Le Hou-fang 戶房, ou le Bureau des finances;

3° Le Li-fang 礼房, ou le Bureau des rites;

4° Le Ping-fang 兵房, ou le Bureau de la guerre;

5° Le Hing-fang 刑房, ou le Bureau de la justice;

6° Le Koung-fang 工房, ou le Bureau des travaux publics.

Quant à la spécialité, à la compétence de ces bureaux, il est à peine nécessaire d'en parler, quand on connaît les attributions générales des Loŭ-pou. On comprend, par exemple, que les avertissements pour l'acquit des impôts sont du ressort du Hou-fang, et que les procès-verbaux des interrogatoires en matière criminelle doivent appartenir au Hing-fang, etc. Voilà donc pour l'organisation; voici maintenant pour le personnel :

Il y a dans chaque bureau :

1° Un principal commis 正書吏, qu'on appelle Tchâng-ngan-ti 掌案的 ou le Greffier.

2° Deux ou trois commis inférieurs 小書吏. On les nomme Thiĕ-siĕï 貼寫, Commis greffiers.

1° Les Greffiers sont, à proprement parler, des officiers publics, et des officiers responsables dans les cas prévus par la loi; les greffes sont des offices ou des charges que l'on vend et que l'on achète, exactement comme chez nous, avec cette différence qu'à la Chine les mutations sont bien autrement fréquentes, car les fonctions sont triennales, il ne faut pas l'oublier. Quelquefois même, avant l'échéance du terme, un administrateur est transféré d'une résidence dans une autre. Tout dépend des rapports que le Vice-roi de la province adresse au Ministère des offices (Lí-pòu).

Quand le Gouverneur (Tchi-hièn) quitte le district, à l'instant même tous les greffes deviennent vacants. On négocie, on traite avec les greffiers qui vendent, renoncent aux affaires ou s'établissent dans un autre pays.

Il arrive souvent qu'un de ces officiers publics prend un autre nom 暗更其名, et continue à exercer comme auparavant 仍舊充當書吏。Si le nouveau gouverneur acquiert la connaissance du fait, le délinquant est immédiatement révoqué 立時革退。

Les greffiers n'ont point de grades et ne subissent aucun examen. Ce n'est pas précisément qu'ils man-

quent de littérature; c'est qu'ils sont obligés de faire de la législation et des codes une étude assez longue et tout à fait spéciale, à peu près comme nos étudiants en droit. S'ils ne figurent pas dans l'almanach et ne tiennent aucun rang, les greffiers n'en sont pas moins des gens dont on recherche l'amitié, les bonnes grâces, les faveurs. La politesse est, pour ainsi dire, la forme du caractère chinois; mais les greffiers affectent plus que tous les autres une grande politesse et une grande modestie. Ils ont une certaine manière d'agir et de parler qui s'acquiert à la Chine par l'usage du monde, et dont les habitants des districts s'accommodent assez bien. Ils influent sur les affaires. Quand on veut corrompre un magistrat, on s'adresse toujours au greffier, qui ouvre un avis et fait les premières démarches.

Le prix des greffes varie de cinq à dix mille francs de notre monnaie, suivant l'importance des districts.

2° Quant aux Thiĕ-siĕï, ou Commis greffiers, ce sont des gens, dont on loue le travail 雇工人 et qui s'engagent au service d'un greffier. Ils reçoivent un salaire de quatre à cinq cents francs par an; mais la quotité de leurs gages varie suivant les localités. Quand un greffier n'est pas content d'un Thiĕ-siĕï, il le congédie.

Le personnel des bureaux se compose donc de six Greffiers en chef et de quinze à dix-huit Commis greffiers. L'Assesseur, le Recteur, le Censeur, le Commissaire du district et le Chef de la police administrative ont chacun un Sécrétaire, qu'ils nomment et

révoquent à leur gré. Ce sont de simples employés auxquels le gouvernement ne reconnaît pas un caractère officiel.

§ 3. SERVICE PARTICULIER DU CHEF DU DISTRICT.

Agents subalternes.

Les employés inférieurs, ou les agents subalternes du Chef de district, sont :

1° Le MÀ-KHOÙAÏ 馬快, ou le Courrier; on l'appelle aussi 千里馬. Il est chargé de transmettre au Préfet du département (Tchi-foù) les dépêches 文書 du district. Dans les préfectures inférieures, le service des dépêches est fait par les Courriers (Mà-khoùaï); dans les préfectures des départements et des provinces, ce service, quoique très-dur et généralement peu lucratif, est toujours fait par les Tchaï-kouan 差官 ou les Messagers. Les Tchaï-kouan sont des Mandarins militaires 武官; ils sortent presque tous de l'armée 行伍出身; quelquefois on les choisit parmi les gradués qu'on nomme 武秀才. Les Messagers des départements transmettent les dépêches aux Vice-rois des provinces; les Messagers des Vice-rois transmettent les dépêches au Souverain lui-même, ou plutôt au Kiun-ki-tchou 軍機處 ou Conseil privé. C'est un grand comité, dont l'Empereur est le président, et qui est composé des plus hauts fonc-

tionnaires de l'Empire. La salle où il se réunit est ouverte chaque jour à quatre heures du matin.

2° Le Kouan-yin 管印, ou le Garde du sceau. Le Kouan-yin n'appose pas lui-même le sceau officiel 不打印; les greffiers des Lou-fang ou des bureaux de la préfecture sont chargés de cette opération, qui ne peut avoir lieu hors de la présence du Tchi-hièn ou du Chef de district; hors de la présence du Hièn-tching ou de l'Assesseur, si le Chef du district est absent; hors de la présence du Tien-sse ou du Chef de la police administrative, si le Chef du district n'a pas d'Assesseur. On ne timbre pas tous les jours, mais tous les cinq ou six jours. La boîte dans laquelle on conserve le sceau du district est recouverte d'une toile jaune.

3° Le Hao-fang 號房, ou le Concierge de la Préfecture. On ne doit pas confondre cet agent avec les *Men-tseu* 門子, ou les *Portiers*. Le Concierge inscrit les noms des individus qui se présentent à la Préfecture et sollicitent une audience du Gouverneur (Tchi-hièn); il indique à celui-ci l'objet dont on veut l'entretenir.

Tous les Concierges doivent être pourvus d'un brevet qu'on appelle 牖子 ou 押帖. Ces brevets s'achètent.

4° Les Men-chang 門上 ou les Huissiers. Il y en a trois ou quatre dans une Préfecture. Ils gardent

les portes du tribunal et sont chargés de la police intérieure.

5° Le Kouan-thsang 管倉, ou l'Inspecteur du grenier. Son emploi n'est pas très-pénible, s'il est honorable; car aujourd'hui les greniers publics, dont j'aurai à entretenir le lecteur, sont presque toujours vides.

6° Les Tchhai-yï 差役 ou les Officiers de paix. Leurs fonctions ordinaires sont d'arrêter et de conduire à la Préfecture tous les perturbateurs du repos public. Ils assurent partout le maintien de l'ordre et l'exécution des règlements. Dans la ville, la police des théâtres et des femmes publiques appartient aux Officiers de paix.

7° Les Tsào-li 皂隸, ou les Officiers de justice. Ils appliquent les accusés à la question, quelquefois à la torture, car il y a une distinction à faire. Ce n'est pas pour parvenir à la connaissance de la vérité, mais pour arracher au coupable l'aveu de son crime que le Tchi-hièn, ou le Chef du district inflige la question. Quand il l'inflige, il a ou doit avoir l'intime conviction que l'accusé est coupable. En principe, on n'applique à la question que dans les cas où il y a des preuves 憑據 contre l'accusé, et l'on dit proverbialement : *pas de preuves, pas de question*. La torture est un supplice beaucoup plus douloureux ; on ne la donne qu'aux grands criminels. Je ne prétends pas justifier la torture ; mais je crois qu'il y a dans tout ceci à faire la part de la

civilisation. Après tout, la magistrature de la Chine est généralement très-douce et très-compatissante; elle abhorre la cruauté[1], et, si l'on est fondé à reprocher quelque défaut aux juges criminels, ce n'est pas celui-là.

Les Tsào-li doivent être pourvus d'un brevet (ouo-tseu), comme le Concierge de la Préfecture. Rien n'est plus lugubre que le costume de ces bas officiers de justice; ils sont vêtus de noir depuis la tête jusqu'aux pieds; ils escortent le Chef du district et amènent toujours avec eux la crainte ou la tristesse. Les villageois tremblent de peur dès qu'ils les aperçoivent.

8° Les KIN-TSEU 禁子, ou les Geôliers. Il y en a quatre ou cinq dans une préfecture. Ces agents gardent la prison qu'on appelle 監 *Kièn*.

§ 4. GARDE MUNICIPALE DU DISTRICT. — FORMATION DES COMPAGNIES.

1. Garde municipale.

Il y a, dans chaque district, une force instituée pour veiller à la sûreté générale, maintenir l'obéis-

[1] « Il est défendu à tout tribunal du gouvernement de mettre à la question ceux qui appartiendront à l'une des huit classes privilégiées, en considération du respect qu'on doit à leurs titres; ceux qui auront atteint leur soixante et dixième année, par commisération pour leur vieillesse; ceux qui seront âgés de moins de seize ans, par indulgence pour leur jeunesse; et enfin ceux qui auront une infirmité permanente, par pitié pour leurs souffrances. » (Voyez le *Code pénal de la Chine*, traduit par Staunton, et mis en français par Renouard de Sainte-Croix, t. II, p. 301.)

sance, conserver l'ordre et la paix. On appelle cette force armée *Hou-wéï-kiun* 護衛軍, ou Garde municipale. On appelle les Gardes municipaux ou les Gardes du district Thou-ping 土兵, quelquefois Min-tchouang 民壯。

La Garde du district est placée sous l'autorité du Tchi-hièn ou du Gouverneur; elle est commandée, dans les grands districts, par un Cheou-pi 守備 ou un Capitaine; dans les petits districts, par un Thsien-tsoung 千總 ou un Lieutenant, qu'on nomme vulgairement *Lao-tsiang* 老將. Le service de la garde est intérieur ou extérieur; elle fournit le nombre d'hommes nécessaire pour la police de la ville, pour le maintien ou le rétablissement de l'ordre; elle fournit le nombre d'hommes nécessaire pour escorter le Siûn-kièn, ou le Commissaire, lorsque celui-ci fait ses tournées dans les communes du district, etc.

C'est une troupe assez mal disciplinée. Le code militaire est d'une sévérité excessive 軍例森嚴, et pourtant il y a moins d'ordre, moins de discipline dans les troupes chinoises que dans les nôtres. « Les soldats chinois craignent la mort 怕死, répétait souvent Wang Ki-yè; les Tartares eux-mêmes ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils furent autrefois. » Si la Garde des districts est mal disciplinée, elle est encore plus mal payée. On a débité des fables relativement à la solde et à l'entretien de

l'armée ou des huit bannières (pă-khi). Saisissons, en passant, cette occasion d'avertir que les chiffres du *Taï-thsing-hoeï-tièn* ne méritent aucune confiance. Tout cela n'est que de la théorie; dans la pratique, par exemple, il s'en faut de beaucoup que les Tchi-hièn, ou les Gouverneurs des districts fournissent à chaque Thou-ping et à sa famille une subsistance honnête. La vérité est que le Garde municipal reçoit deux taels par mois, ou environ dix sous par jour. C'est peu, c'est trop peu pour un homme qui a une femme et des enfants, car on n'oublie pas, sans doute, qu'à la Chine les soldats sont tous ou presque tous mariés; mais je remarquerai, pour être juste, qu'à l'exception des Thou-ping qui accompagnent le Siûn-kièn, ou le Commissaire du district, et qui ne font pas moins de quinze lieues par jour, le service de la Garde municipale est à peine une occupation. Les Thou-ping ont assez de loisir pour s'appliquer à un petit commerce; on les trouve dans les grandes rues de la ville, sur les places publiques, où ils vendent des marchandises; puis il existe parmi eux des hommes de métier, des sculpteurs, des peintres, des teinturiers, des vernisseurs, etc. Ces artisans trouvent presque toujours de l'emploi, et gagnent de l'argent.

On ne pourrait pas dire des Gardes municipaux de la Chine, comme des nôtres, qu'ils sont remarquables par leur belle tenue. A cela près des Theng-paï-ping, qui portent un bonnet particulier et sont habillés de jaune, les Thou-ping n'ont point, à pro-

prement parler, d'uniforme qui les distingue, soit des artisans, soit des marchands. Commandés pour le service, ils revêtent un KHAN-KIEN 坎肩 ou une espèce de casaque sans manches, sur laquelle on lit les deux caractères 土兵 ou 民壯 (GARDE MUNICIPALE).

Les Gardes municipaux ne peuvent ni prendre les armes, ni se rassembler, sans l'ordre des Waï-weï, ou des Sergents; le chef du corps, ou le Lao-tsïang, ne peut transmettre cet ordre aux Waï-weï sans une réquisition du Tchi-hièn ou du Chef du district.

2. Formation des compagnies.

La Garde municipale est répartie, dans chaque district, en compagnies qu'on appelle 枝. Cette répartition n'est pas arbitraire; il existe autant de compagnies qu'il y a d'armes différentes. Ainsi, on distingue :

1° La compagnie des NIAO-THSIANG-PING 鳥鎗兵 ou des Fusiliers, c'est-à-dire des Municipaux qui sont armés d'un fusil 鳥鎗. Wang Ki-yè croit qu'ils savent s'en servir. La force ordinaire de cette compagnie est de cent quatre-vingts à cent quatre-vingt-dix hommes. Il y a un Hôu 戶 (espèce de caporal) pour six hommes.

2° La compagnie des TCHÂNG-THSIANG-PING 長鎗兵 ou des Lanciers, c'est-à-dire des Fantassins (car la garde n'a pas de chevaux) dont l'arme prin-

cipale est la lance 長鎗. La force ordinaire de cette compagnie est de soixante à quatre-vingts hommes. Il y a un Hôu pour dix hommes.

3° La compagnie des Theng-paï-ping 藤牌兵, ou des Fantassins dont l'arme défensive est un bouclier de bambou 藤牌. La force ordinaire de cette compagnie est de vingt-quatre à trente-six hommes. Il y a un Hôu pour seize hommes.

Les Gardes des trois compagnies portent un yao-tao 腰刀 ou un sabre.

En temps de paix, la Garde municipale d'un petit district se compose, à peu près, comme il suit :

	Nombre d'hommes.
1° Le Lieutenant 千總 Thsien-tsoung......	1
2° Les Sous-lieutenants 把總 Pa-tsoung....	3
3° Les Sergents 外委 Waï-weï...........	6
4° Les Caporaux 戶 Hôu................	42
5° Les Soldats 兵 Ping....................	306
Nombre total d'hommes......................	358

En temps de guerre, il y a dans les districts des Y-young 義勇 ou des Volontaires. Les Y-kiun 義軍 ou les Corps de volontaires sont une espèce de *Land-sturm*. Ils se composent des jeunes gens, mais surtout des jeunes villageois, qui prennent les armes

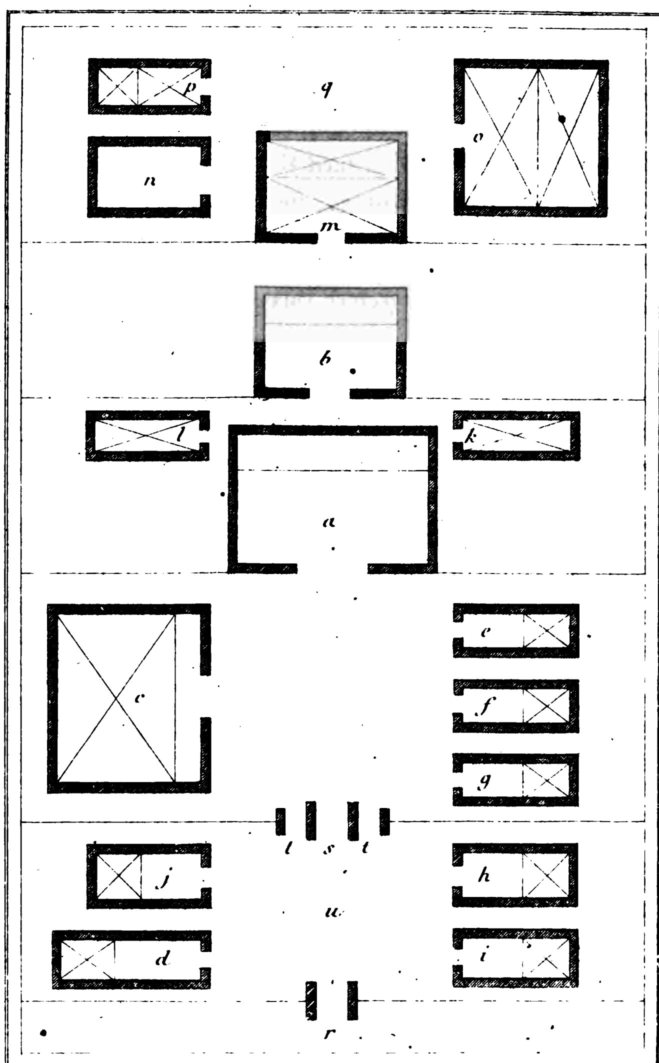
spontanément, ou lors de l'appel fait en vertu d'une proclamation impériale.

Ces corps, sans être assimilés, pour l'organisation et la discipline, aux troupes des huit bannières ou de l'armée active, en deviennent cependant les auxiliaires. Je parlerai plus tard de l'organisation et de la discipline des Y-young, ou des *Volontaires*, dont les chefs sont les officiers municipaux.

§ 5. PLAN D'UNE PRÉFECTURE CHINOISE. — EXPLICATION.

J'ai cru qu'il pouvait être agréable au lecteur de trouver ici le plan d'une préfecture chinoise. Ce petit plan, que j'annexe à mon mémoire et dont le dessin a été fait par Wang Ki-yè, représente avec la plus parfaite exactitude les *traits* fondamentaux des bâtiments et la distribution des Loü-fang. On sait que la préfecture est le siége de l'administration, le centre de tous les rapports et, pour ainsi dire, la maison commune du district; il importe de la bien connaître.

PLAN D'UNE PRÉFECTURE CHINOISE.



Explication du plan.

a. *Ta-thang*, Salle du Tribunal.

b. *Eul-thang*, seconde Salle; c'est la salle où l'on applique les criminels à la question.

c. *Kien-lao*, Prison.

d. *Pàn-fang*, Maison d'arrêt.

e. *Kho-fang*, Bureau des offices.

f. *Hou-fang*, Bureau des finances.

g. *Ping-fang*, Bureau de la guerre.

h. *Hing-fang*, Bureau de la justice.

i. *Lì-fang*, Bureau des rites.

j. *Koung-fang*, Bureau des travaux publics.

k. Bureau du Concierge de la Préfecture (*Hao-fang*).

l. Bureau des Huissiers (*Men-chang*).

m. *Kouan-tsĕ*, Habitation du Mandarin ou du Gouverneur.

n. *Khe-thing*, Salon.

o. Appartements destinés à la famille du Gouverneur, aux domestiques, etc.

p. *Ibid.*

q. *Hoa-youên*, Jardins.

r. *Ta-mên*, Porte principale.

s. *Y-men*, Porte d'honneur.

t. Petites portes latérales.

u. Cours.

SECTION III.

COMPOSITION DU CORPS MUNICIPAL. — ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES PAO-TCHING ET DES LI-TCHÂNG.

§ 1. COMPOSITION DU CORPS MUNICIPAL.

Hameaux.

Dans les hameaux, le corps municipal se compose :

1° D'un magistrat qu'on appelle *Pao-tching*, mais dont l'attribution est double, et qui remplit en même temps les fonctions de Pao-tching et de Li-tchâng 至小的村有保正里長共一人。Il n'y a ni Kia-cheou ni Kia-tchâng 甲首甲長沒有;

2° Des Conseillers municipaux ou des Chefs de familles (Kia-tchâng), qui sont au nombre de trois, quatre ou cinq, suivant l'importance du hameau.

Villages.

Dans les villages, le corps municipal se compose :

1° Du Pao-tching;

2° Des Kia-tchâng ou des officiers auxiliaires du Pao-tching, qui sont au nombre de quatre ou cinq;

3° Du Li-tchâng;

4° Des Kia-cheou ou des officiers auxiliaires du Li-tchâng, qui sont au nombre de sept ou neuf;

5° Et des Conseillers municipaux ou des Chefs de famille.

Bourgs.

Dans les bourgs, le corps municipal se compose :

1° De deux Pao-tching;

2° De six à sept Kia-tchâng;

3° De deux Li-tchâng;

4° De deux ou trois Kia-cheou;

5° Et des Conseillers municipaux ou des Chefs de famille.

Villes ou chef-lieux des districts, des arrondissements, des départements et des provinces.

Dans les villes, le corps municipal se compose :

1° Des Pao-tching. Dans les rues où il peut y avoir de soixante à soixante et dix boutiques ou maisons de commerce, les marchands nomment un Pao-tching; ils en nomment deux dans les rues où il peut y avoir de cent vingt à cent quarante boutiques, quatre dans celles où il peut y avoir de deux cent quarante à deux cent quatre-vingts boutiques;

2° Des Kia-tchâng, qui sont en très-petit nombre et partagent, comme officiers de police, leurs attributions avec les Ti-pao 地保, ou Gardiens des rues, nommés par le Préfet;

3° Des Conseillers municipaux ou des Chefs de famille.

Capitale.

Je traiterai, dans mon troisième mémoire, de l'organisation administrative de la ville de Péking.

§ 2. ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES DES PAO-TCHING ET DES LI-TCHÂNG.

Fonctions des Pao-tching.

Dans un district, les fonctions ordinaires des Pao-tching sont :

De fournir au greffier du Hou-fang (Bureau des finances), ou à son commis, les documents et les indications nécessaires pour le recensement des communes, la vérification des Men-paï[1], et la tenue des registres nommés *Hou-tsï*, c'est-à-dire des registres qui contiennent les noms, la profession et l'âge de tous les habitants d'une ville, d'un bourg ou d'un village;

D'inscrire d'office, ou plutôt de faire inscrire sur les registres de la population (Hou-tsï) les personnes, de l'un ou de l'autre sexe, qui omettent ou négligent de se faire enregistrer[2];

De convoquer et de présider les conseils municipaux ou les assemblées des Kia-tchâng (Chefs de famille), toutes les fois que ces conseils ont à délibérer sur des objets ou à s'occuper de matières qui rentrent dans les attributions des Pao-tching;

D'informer le Tchi-hièn ou le Préfet du district du résultat des élections municipales;

D'imposer, après le consentement et le vote des Kia-tchâng ou des Chefs de famille, les contributions nommées *Hoeï-thsien* (impôt municipal), afin

[1] Tablettes contenant les noms, la profession et l'âge de tous les membres d'une famille.

[2] *Taï-thsing-liu-li*, section 80.

de pourvoir aux besoins et aux dépenses ordinaires des municipalités; comme aussi d'ouvrir et de provoquer les souscriptions volontaires (*Kiouen-tse*), pour faire face aux dépenses extraordinaires ou imprévues;

De prescrire, comme ministres du culte officiel, toutes les mesures nécessaires pour la célébration des fêtes religieuses;

D'offrir, dans les temples, tous les sacrifices qu'ils jugent à propos d'y faire;

De maintenir, dans les réunions publiques et dans les fêtes des villages (chan-hoeï), l'exécution des règlements concernant la préséance, les prérogatives de l'âge et le rang des personnes[1];

De signaler au chef du district les habitants que l'on doit exempter du service personnel;

De maintenir, comme officiers de police, le bon ordre dans les communes et de garantir la tranquillité des habitants; d'interdire les réunions illicites; de rechercher et de traduire devant le gouverneur du district les membres des sociétés secrètes[2];

De surveiller les mendiants, les vagabonds et les gens sans aveu;

D'expulser de leurs communes :

1° Les individus étrangers au district, lorsque ces individus leur deviennent suspects ou tiennent une conduite équivoque;

2° Les magiciens qui évoquent les esprits et font du mal aux hommes;

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 182.

[2] *Ibid.* section 162.

3° Les charlatans qui, sans avoir fait une étude particulière de la sorcellerie, tirent néanmoins l'horoscope des individus, et annoncent mensongèrement les événements heureux ou malheureux[1];

De réprimer les atteintes portées aux bonnes mœurs; d'interdire tout ce qui pourrait favoriser la débauche, et, si des femmes de mauvaise vie (*tchang-fou*) s'établissent malgré eux dans les communes qu'ils administrent, d'en donner avis au Tchi-hièn (Préfet) ou au Siun-kièn (Commissaire du district);

De surveiller l'exécution des règlements qui prohibent les maisons de jeux; l'exécution des règlements sur la police de nuit[2]; l'exécution des règlements sur la police des cimetières[3]; l'exécution des règlements sur la police des tavernes;

D'apaiser les querelles; d'arrêter et de traduire devant les autorités compétentes (le Tchi-hièn ou le Siun-kièn) tous ceux qui exercent des voies de fait ou des violences contre les personnes;

De rechercher tous les attentats contre les particuliers; de rassembler les preuves des crimes, des délits et des contraventions; de recevoir, à ce sujet, les rapports, les dénonciations et les plaintes;

D'avertir, sur-le-champ, le Tchi-hièn ou le Préfet du district, lorsqu'un individu a péri d'une mort violente;

D'interdire la vente des poisons et des substances

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 178.
[2] *Ibid.* section 219.
[3] *Ibid.* section 273.

vénéneuses; la vente des breuvages qui procurent l'avortement des femmes; de se présenter, s'il y a lieu, dans les officines des médecins, à l'effet d'y constater les contraventions; de signaler au Préfet du district les individus qui élèvent des animaux venimeux ou vendent, sans autorisation, des médicaments ou des drogues composées[1];

D'arrêter ou de faire arrêter les déserteurs, tous les individus qui abandonnent le service militaire sans autorisation, et de les traduire devant le Préfet du district; de signaler à ce magistrat les habitants chez lesquels ces déserteurs ont trouvé un asile[2];

D'organiser, dans leurs communes, les Y-kiun ou les Corps de volontaires, si le pays se trouve menacé d'une invasion.

Je traiterai, dans mon deuxième mémoire, de l'administration des Pao-tching.

Fonctions des Li-tchâng.

Dans un district, les fonctions ordinaires des Li-tchâng sont:

De fournir au greffier du Li-fang (Bureau des rites) ou à son commis, les documents et les indications nécessaires pour la tenue des registres nommés *Youen-tsi*, c'est-à-dire des registres contenant les noms, la profession et l'âge de tous les habitants qui ont acquis leur domicile dans une commune;

De convoquer et de présider les conseils munici-

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 289.
[2] *Ibid.* section 289.

paux ou les assemblées des Kia-tchâng (Chefs de famille), toutes les fois que ces conseils ont à délibérer sur des objets ou à s'occuper de matières qui rentrent dans les attributions des Li-tchâng;

De protéger les intérêts et de stimuler le zèle des cultivateurs;

De signaler au Tchi-hièn (Préfet du district) ceux qui négligent les travaux agricoles ou adoptent un mauvais système de culture; de signaler particulièrement à ce magistrat les propriétaires dont les domaines resteraient improductifs[1];

De veiller au maintien des chemins vicinaux;

D'encourager, dans l'intérêt de l'agriculture et de la prospérité générale, le défrichement des terres incultes et la plantation des mûriers;

De statuer à l'amiable, et quand ils en sont requis, sur les contestations qui peuvent s'élever entre les propriétaires;

D'opérer, conformément aux principes exposés dans la section 80 du *Taï-thsing-liu-li* (Lois fiscales), la répartition de l'impôt territorial, c'est-à-dire des impôts, soit en nature, soit en argent, que le gouvernement exige des propriétaires fonciers; de prendre toutes les mesures et de faire toutes les diligences pour parvenir à une équitable répartition;

De vérifier, comme nos commissaires répartiteurs, et de rectifier, quand elles sont inexactes, les déclarations des contribuables;

De se transporter sur les lieux; d'opérer le classe-

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 97.

ment des fonds ou des propriétés de chaque nature, à raison de la fertilité du sol et de la valeur des produits;

De fournir au Tien-sse ou au Chef de la police administrative les renseignements nécessaires pour l'arpentage des terres et l'évaluation des revenus imposables;

De signaler au Chef du district les propriétaires qui se dispensent frauduleusement de payer l'impôt territorial[1];

D'avertir le Tchi-hièn ou le Préfet du district:

1° Lorsqu'un propriétaire élève un tombeau sans autorisation;

2° Lorsqu'il met en culture un terrain dans lequel le corps d'un parent ou d'un individu étranger à sa famille a été déposé;

De faire la visite des terres, lorsque des événements de force majeure, tels que le débordement des eaux, une trop grande sécheresse, un incendie, une invasion de sauterelles, une gelée hors de saison ou la grêle ont frappé sur la commune qu'ils administrent; de dresser l'état des contribuables qui ont éprouvé des pertes;

De recevoir, comme percepteurs des contributions et d'après le mode réglé par la loi, les impôts en argent auxquels les habitants des communes peuvent être assujettis;

De transmettre aux contribuables les avertisse-

[1] *Taï-thsing-liu-li*, section 90.

ments et les quittances du Hou-fang (Bureau des finances);

De recevoir et de signer les contrats de vente ou d'échange, lorsque la vente ou l'échange a pour objet un fonds de terre, une maison, un bâtiment quelconque; de remplir les formalités prescrites par la loi;

De maintenir l'exécution des règlements concernant les ventes à réméré et les prêts sur hypothèques;

D'assurer et de faciliter la perception de l'impôt du timbre, impôt qui frappe rigoureusement tout acte translatif de la propriété immobilière;

D'assurer, dans toutes les provinces où les taxes se perçoivent en nature (dans le Chan-toung, le Honan, le Hou-pe, le Hou-nan, le Kiang-si, le Tche-kiang, le Kiang-nan, le Fou-kièn), et de faciliter le recouvrement des impôts auxquels les habitants des communes peuvent être soumis;

De rechercher, comme officiers de police, toutes les contraventions qui portent atteinte aux propriétés rurales; de veiller à la conservation des récoltes et des fruits; d'arrêter ou de faire arrêter tous ceux qui commettraient des vols.

Je traiterai, dans mon deuxième mémoire, de l'administration des Li-tchâng.

SECTION IV.

ÉLECTION DES MAGISTRATS MUNICIPAUX. — ASSEMBLÉES DES KIA-TCHÂNG. — ATTRIBUTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX. — DÉPENSES COMMUNALES.

§ 1. ÉLECTION DES MAGISTRATS MUNICIPAUX.

Les magistrats et les officiers municipaux sont élus par les Kia-tchâng ou les Chefs de famille 是家長所保舉.

Toutefois, chaque élection doit être validée par le Préfet du district 知縣設立; le Préfet investit les magistrats et les officiers municipaux de l'autorité qui leur est nécessaire pour exercer leurs fonctions. Ces fonctions, essentiellement gratuites, 保正沒有俸祿白做 ne peuvent donner lieu à aucune indemnité.

Les Pao-tching sont nommés pour un an ou pour deux ans 保正各鄉或一年一換。或二年一換. Quoique révocables, suivant la bonne ou la mauvaise volonté des électeurs, ils ne peuvent être suspendus que par un ordre du Préfet et pour des motifs sérieux. Quand les habitants d'un village, ou plutôt quand les Kia-tchâng (Chefs de famille) sont mécontents d'un Pao-tching, ils ont le droit d'adresser un rapport 呈 au gouverneur du district, d'exposer leurs griefs et d'indiquer celui des habitants qu'ils préfèrent pour Pao-tching.

Les fonctions des Li-tchâng sont conférées à vie; si ces officiers manquent à leurs devoirs 有過, le Chef du district les révoque. Dans le cas contraire, ils restent en exercice jusqu'à la fin de leurs jours 至死作里長.

J'observerai que les Li-tchâng, considérés à juste titre comme les surintendants de l'agriculture dans les villages et dans les bourgs, appartiennent presque tous à la classe des cultivateurs; quant aux Pao-tching, ils peuvent être pris:

Parmi les gens de lettres;
Parmi les cultivateurs;
Parmi les marchands;
Parmi les artisans.

Le droit d'élire et d'être élu est la prérogative du plus pauvre comme du plus riche, du bouddhiste comme du tao-sse. Il y a cependant des incapables et des indignes. Ainsi, d'après la loi, les Kia-tchâng ou les électeurs municipaux ne peuvent appeler aux fonctions de Pao-tching :

1° Les étrangers;

2° Les habitants qui ne sont pas nés dans la commune ou qui n'y ont pas acquis leur domicile par vingt ans de résidence;

3° Les mandarins en retraite;

4° Les militaires en congé;

5° Les agents et les employés des administrations;

6° Ceux qui ont exércé temporairement des emplois civils ou militaires.

Sont exclus des fonctions municipales :

1° Tous ceux qui ont subi une condamnation ;

2° Les gens d'une inconduite notoire.

Les magistrats municipaux de la Chine n'ont aucune marque distinctive et ne portent point de costume officiel.

§ 2. ASSEMBLÉES DES KIA-TCHÂNG.

Chaque communauté d'habitants a un conseil municipal ; il est composé des Kia-tchâng ou des Chefs de famille 會之人係家長. Les conseillers municipaux ne sont point élus ; tout Kia-tchâng est, de droit, membre du conseil municipal de sa commune. En cas d'absence, de maladie ou d'empêchement, le Kia-tchâng est remplacé par l'aîné de ses fils ; s'il n'a point de fils et ne peut, à cause de son âge, participer aux délibérations du conseil, le Pao-tching a toujours soin de prendre son avis.

En France, le nombre des conseillers municipaux varie suivant la population des communes ; d'après la loi française, le conseil munipal est composé de dix membres dans les communes de cinq cents habitants et au-dessous ;

De douze, dans celles de cinq cents à quinze cents habitants ;

De seize, dans celles de quinze cents à deux mille cinq cents ;

De vingt et un, dans celles de deux mille cinq cents à trois mille cinq cents;

De vingt-trois, dans celles de trois mille cinq cents à dix mille;

De vingt-sept, dans celles de dix mille à trente mille;

Et de trente-six dans celles de trente mille et au-dessus.

A la Chine, les assemblées municipales sont autrement nombreuses; il y a autant de conseillers municipaux qu'il y a de familles dans une commune, puisque chaque famille est représentée par son chef. Mais ce qui me paraît surtout à remarquer, sous le rapport du nombre, c'est l'étrange disproportion qui existe entre les assemblées des villages et les assemblées des villes. Le conseil municipal d'un bourg peut se composer de cent, cent cinquante, cent quatre-vingts membres, suivant l'importance du bourg; il se compose ordinairement de soixante et dix à quatre-vingts membres dans un petit village, tandis que les villes comptent à peine soixante ou soixante et dix membres dans leurs assemblées. Il ne faudrait pas en conclure que le régime municipal est amoindri dans les villes; on verra tout à l'heure pourquoi les assemblées y sont moins nombreuses.

Les Pao-tching ou les Li-tchâng prescrivent la convocation des assemblées. Ces magistrats ont le droit de réunir les conseils toutes les fois qu'ils le jugent à propos; sous ce rapport, ils ne ressemblent point à nos maires, qui ne peuvent convoquer extraor-

dinairement un conseil municipal sans une autorisation du Préfet, obtenue par l'intermédiaire du Sous-préfet. Chaque convocation a un objet; c'est uniquement sur cet objet que les Kia-tchâng sont appelés à délibérer. Au Pao-tching appartiennent la présidence et la police de l'assemblée. En cas d'empêchement, le Pao-tching est remplacé par le Li-tchâng. On ne discute pas toujours dans un grand calme; les assemblées sont généralement tumultueuses. Il arrive plus d'une fois, m'a dit Wang Ki-yè, que les Kia-tchâng, ou les conseillers municipaux des villages bravent l'autorité des Pao-tching et en viennent aux mains.

Où tient-on les assemblées municipales?

Il faut encore distinguer. A la Chine, il n'y a point de maison commune où siége le corps municipal. Dans les villages, comme dans les bourgs, les assemblées des Kia-tchâng se tiennent dans le temple. « Le jour où l'on doit se réunir, dit Wang Ki-yè, le Pao-tching rassemble les conseillers municipaux dans le temple, pour y délibérer et prendre une décision, 至有會之日則先聚衆人於廟內商議妥當. Si le village renferme deux communes ou deux communautés d'habitants, le Pao-tching de la commune orientale délibère avec les conseillers municipaux dans le temple oriental; il en est de même pour la commune occidentale, 有事則東面保正同衆人在東廟商議。西面亦然。» Dans les villes,

on tient les assemblées municipales chez les marchands, jamais ailleurs. Cet usage, qui s'est établi dans toutes les provinces, explique pourquoi les assemblées municipales sont moins nombreuses dans les villes que dans les bourgs et les villages.

Aucun membre du conseil municipal n'y remplit les fonctions de secrétaire; on y parle beaucoup, on y écrit fort peu. Le procès-verbal des délibérations 議單 n'est point consigné sur un registre; mais il y a deux comptes rendus de la séance 報單: le premier, généralement très-succinct, inscrit sur des feuilles volantes en petits caractères, presque toujours de l'espèce de ceux qu'on nomme *Thsao* (cursifs), est distribué aux habitants de la commune, par les soins du Pao-tching; le second, plus développé et en caractères beaucoup plus gros, est affiché sur la porte du temple.

§ 3. ATTRIBUTIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX. — DÉPENSES COMMUNALES.

Les attributions des conseils municipaux de la Chine sont :

De s'occuper, comme les nôtres, des besoins locaux et des intérêts de la communauté;

De régler et de fixer, sous la présidence du Pao-tching, toutes les dépenses municipales;

De voter les contributions qu'on nomme *Hoeï-thsien* et qui ont pour objet de subvenir aux besoins ordinaires des municipalités;

De pourvoir à l'entretien des temples;

De délibérer sur l'établissement des écoles;

De faire face aux dépenses extraordinaires et imprévues.

Il n'y a pas de biens communaux. Les ressources dont les communes disposent pour subvenir aux dépenses municipales, sont de trois natures; celles qui proviennent des allocations portées sur le budget général des dépenses; celles qui proviennent des contributions locales votées par les assemblées; enfin celles qui proviennent des souscriptions volontaires.

Les allocations portées sur le budget général des dépenses, tel qu'il est établi par le Taï-thsing-hoeï-tièn, se réduisent à fort peu de chose; dans quelques villages, à rien. J'en excepterai, si l'on veut, la subvention des écoles; car, dit Wang Ki-yè, dans chaque district, les fonds qui servent à l'entretien des écoles sont fournis, moitié par le gouvernement, moitié par les marchands et les artisans, 每縣學堂之錢係一半官錢一半商人民人之錢; mais on remarquera que les Préfets des districts n'accordent pas cette subvention à toutes les communautés et que dans les villages où il n'y a pas de souscripteurs, il n'y a pas d'école. Ainsi donc les ressources, les véritables ressources des communes sont dans les contributions votées par les Kia-tchâng et qu'on nomme *Hoeï-thsièn* 會錢. Ces contributions fournissent aux dépenses ordinaires; culte, entretien des temples, célébration des fêtes

communales, divertissements 山 會, repas publics, tout est payé par les Kia-tchâng; quant aux dépenses extraordinaires ou imprévues, on y fait face au moyen des 捐 資 ou des souscriptions volontaires.

J'arrive maintenant à l'administration municipale, objet de mon deuxième mémoire.

SUR LES LAMES DES ORIENTAUX.

L'Europe ne connaît jusqu'à présent que les damas, et tout au plus encore les khorasani comme le produit de l'art de damasquiner le fer, art qui a passé aujourd'hui des ateliers de l'Orient dans ceux de l'Occident. La trouvaille faite dans un manuscrit de la bibliothèque de Leyde d'un traité sur la substance des épées, nous met en état de donner par l'extrait suivant la division des lames et une idée juste du prix que les Arabes attachaient aux différentes espèces d'épées, dès la moitié du xe siècle de l'ère chrétienne. On verra par ces extraits que la lame de Damas n'y joue qu'un rôle fort subordonné, tandis qus les meilleures épées ne sont connues en Europe que sous le nom de damas. Il y avait, en effet, à Damas, des ateliers de fourbisseurs dont les ouvriers furent enlevés par Timour, lors de son passage par cette ville. Il était fort naturel que les

croisés, qui ont les premiers rapporté des lames d'Orient en Occident, n'aient connu que ceux de Damas, et l'enlèvement des ouvriers par Timour explique pourquoi on n'a point retrouvé depuis dans cette ville les fabriques d'épées qui l'ont rendue fameuse autrefois. Le traité en question forme le sixième chapitre du neuvième livre [1] du manuscrit fort précieux intitulé : جمهرة الاسلام ذات النثر والنظام, par Emineddin Ebil-ganaym Moslim ben Mahmoud Esch-Scheiferi [2], qui a vécu au commencement du VII[e] siècle de l'égire (au XIII[e] de notre ère), c'est-à-dire précisément dans le temps des croisades où les premiers damas ont été connus en Europe [3].

L'auteur du traité se nomme Yacoub ben Ishac el Kindi [4]. Il y a des termes techniques qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires, mais qui se devinent facilement, comme, par exemple, le mot طبع employé pour signifier l'action de forger le fer [5]. Il y en a d'autres qui ne sont pas si faciles à traduire, et parmi

[1] La notice bibliographique de cet ouvrage précieux est d'autant plus intéressante qu'il n'est point connu de Hadji Calfa. (Voy. le Catalogue des manuscrits orientaux de la bibliothèque de Leyde, par M. Dozy, t. I, p. 274.)

[2] Non pas *Schirazi*, comme il est dit dans le Catalogue de M. Dozy.

[3] Le neuvième livre, divisé en dix chapitres, comme les quinze autres livres de cet ouvrage, ne contient que des *erdjouzet*, dont cinq en vers et cinq en prose, ce qui prouve qu'*erdjouzet* ne signifie pas seulement, comme on l'a cru jusqu'à présent, un poëme en vers libres, mais aussi un traité en prose.

[4] Dans le manuscrit, il y a *El-Kebedi;* ce n'est qu'une erreur de copiste.

[5] الحديد الّذى يطبع منه السّيوف.

ceux-ci la première division du fer dont les épées se forgent en معدنى, c'est-à-dire celui qui se trouve dans les mines, et en celui qui ne se trouve pas dans les mines الذى ليس بمعدنى, nous offre le plus de difficultés. Il est naturel de supposer que l'auteur entend par la première branche le fer propre aux épées tel qu'il se trouve dans les mines, et par la seconde branche de la division le fer travaillé; mais on verra, par la suite des subdivisions, qu'on y doit attacher un autre sens, qui reste problématique. Toutes les fois que de pareilles difficultés se présenteront, nous les signalerons à l'attention du lecteur dans les notes, et, en retranchant les répétitions, nous n'omettrons aucune des subdivisions dont la plupart des noms ne se trouvent point dans les dictionnaires.

Le fer dont se forgent les épées se divise en deux parties; la première, qui se trouve dans les mines, et la seconde, qui ne se trouve point dans les mines. Celui des mines est subdivisé en deux espèces, 1° le *sairakani* السايرقانى, qui représente le mâle, et 2° le *birmahiniyè* البرماهينية, qui est la femelle; de ces deux espèces, on compose la troisième, qui est nommée « la composée » المركّب. L'acier (*el-foulad*) [1], c'est-à-

[1] فولاد *foulad* est le mot persan *poulad;* le manque du mot *acier,* dans l'arabe, prouve assez que l'art de damasquiner l'acier n'est point une invention arabe, mais que tout cet art appartient aux Persans ou aux Indiens, dont les noms de tant de lames précieuses tirent leur origine. L'acier (*foulad*) est expliqué par la phrase suivante : الفولاد ومعناه المصفا ويصنع من المعدنى بانّ يلقى عليه فى السبك حتى يصير مثبتًا تقبل السقى ويظهر فيه فرند

dire celui qui n'est point tiré des mines et dont la signification est « le purifié » المصفّا, se divise en trois espèces : « l'antique » العتيق, « le moderne » المحدّث, et « celui qui n'est ni antique ni moderne » لا عتيق ولا محدّث.

Cette subdivision en acier ancien, moderne et celui qui tient le milieu se rapporte, comme le traité le dit expressément, non pas à l'excellence de la qualité, mais seulement à l'âge des lames. Il y est dit cependant en même temps que le mot *atik* (antique) se prend aussi dans le sens de « noble et généreux », comme on le dit des chevaux[1]. D'après cette remarque, il y a de quoi être surpris de ce que l'auteur subdivise immédiatement après les anciennes lames en trois espèces, savoir : 1° celles du Yémen اليمانى ; 2° celles de Kalaa[2] القلعى ; 3° celles de l'Inde الهندى, qu'on appelle *el-fakiroun* الفاقرون. Les lames du moyen âge (qui ne sont ni antiques ni modernes) se subdivient en « étrangères » غير مولّد et celles « du pays »

Ici il y a les deux mots سقى et فرند expliqués, dont le premier ne signifie sans doute que la surface onduleuse, comme l'eau, et le second, qui est généralement pris pour épée, nous paraît signifier le grain.

[1] كما يقال فرس عتيق يراد به كريم فما لحقته خواص الكرم.

[2] Parmi le grand nombre de lieux qui portent le nom de *Kalaa*, il est difficile de décider quel est celui d'où les lames tirent leur nom. Il s'agit probablement ici d'une île de la mer des Indes, sur laquelle on peut consulter la *Relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et à la Chine*, Introduction de M. Reinaud, p. LXII et LXXXV.

مولّد, c'est-à-dire, proprement arabes ou persanes. Les premières, *ghair mouwelled*, sont celles qui se forgent au Yémen de l'acier de Serendib (île de Ceylan) ou de l'acier de Selman[1]. Les dernières (*souleimaniyé*, ou plutôt *selmaniyé*, comme on le verra ci-après) se divisent (dit le traité) en quatre espèces (on va voir qu'il y en a le double) : 1° les *behanidje* بهانج, qui ont la largeur de quatre pouces et sont d'un grain (*frind*) grossier فرندها غليظ; 2° les *resous* رثوث, qui sont également larges de quatre pouces et moins que cela, mais dont le grain est fin الفرند دقاق; 3° celles qui se forgent au Tilman تيلمان et dans Ceylan; 4° celles du Khorasan خراسانية, dont le fer est apporté de Ceylan, mais qui sont forgées en Khorasan; 5° les *manssouriyé* منصورية, dont on apporte le fer de Ceylan, mais qui sont forgées à Manssoura; 6° les « persanes » الفارسية, dont le fer vient de Ceylan, mais qui sont forgées en Perse : on les appelle aussi « les impériales » *khosrewaniyé*, qui ont tantôt des figures d'arbres ou d'animaux, et qui, tantôt, sont simples; 7° les glaives, *el-bîdh* البيض, qui se fabriquent à Coufa, et dont une espèce s'appelle *ez-zeidiyé*, du fabricant nommé *Zeid*. Les lames du pays, *el-mouwelled*, c'est-à-dire proprement arabes ou persanes, se subdivisent en cinq espèces : 1° *khorasaniyé* الخراسانية,

[1] Comme il est dit plus tard que ces lames tirent leur nom du pays de Selman, qui est au delà de l'Oxus, il est clair que le nom de *Souleimaniyé* ne peut être qu'une faute du copiste, d'autant plus pardonnable qu'il y a des épées *souleimaniyé*, c'est-à-dire celles qui sont forgées par les génies pour Salomon.

dont le fer est tiré des mines du Khorasan, et y est travaillé aussi; 2° *el-bassriyé* البصرية, c'est-à-dire celles de Bassra, dont le fer est tiré des environs de Bassra, et est travaillé dans cette ville; 3° *ed-demeschkiyé* الدمشقية, c'est-à-dire celles de Damas, dont le fer, tiré des environs de Damas, y est forgé en épées; 4° *el-missriyé* المصرية, c'est-à-dire les égyptiennes, qui sont travaillées en Égypte; 5° celles nommées d'après d'autres villes [1].

Après cette division et subdivision, l'auteur entre dans les spécialités de chacune de ces espèces, et nous allons le suivre dans le même ordre. Il commence par les *madeni* المعدن, c'est-à-dire celles des mines subdivisées en mâles *es-sairakani*[2], en femelles, *birmahin;* l'auteur observe que cette dernière espèce comprend les épées des Grecs, *Roum*, et des hérétiques, *schorat*[3]. Quant aux lames qui sont composées des *sairakan* (Chabourkan), elles se subdivisent

[1] Le mot *mouwelled* est employé par les Arabes pour désigner les expressions qui furent étrangères à leurs ancêtres, et qui n'ont commencé à s'introduire dans leur langue qu'après la mort de Mahomet, lorsque l'islamisme se fut répandu hors de la presqu'île de l'Arabie. C'est de ce terme que les Espagnols ont fait leur mot *mulato*, et que dérive notre mot *mulet*. Ne serait-il pas plus naturel de voir ici dans le terme *mouvelled* les épées fabriquées dans la Perse, la Syrie, l'Inde, etc., et d'appliquer l'autre dénomination aux épées fabriquées dans une province quelconque de l'Arabie, par exemple dans le Yémen? La suite du récit semble confirmer cette interprétation. (Note de la rédaction.)

[2] Au lieu de *sairakani*, il y a ici dans le texte *chabourkan* شابرقان, nom d'une ville du Khorassan, ce qui est probablement la véritable leçon.

[3] *Schorat* est un synonyme de *khawaridje*, qui étaient les premiers hérétiques de l'Islam. Ils se sont divisés ensuite en plusieurs sectes.

en deux espèces, savoir : les *frendjiyé* et les *souleimaniyé* [1].

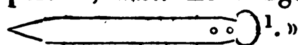
Il y a surtout trois termes techniques que nous n'avons pas rendus en français, n'étant pas sûrs de leur véritable signification, mais que nous signalons néanmoins aux orientalistes et aux experts de l'art, par les explications, rien moins que claires, que donne le manuscrit. Le premier est celui de *frend* فرند, que nous avons cru devoir traduire ci-dessus par le mot de « grain », mais qui, peut-être, signifie aussi la « politure », comme il paraît par l'explication suivante du second terme technique, qui est celui de la terre, *el-erdh*. « On appelle, dit le texte, terre, l'endroit d'où le fer se tire, qui n'a point de *frend* « politure ». On dit que l'acier est rouge, vert ou gris de terre..... C'est ainsi que je parle, dans ce livre, du fer-blanc, du fer jaune et d'autres qualités de l'épée, par laquelle j'entends le *frend*. Si je dis avant la jetée, *tharh*, ou après la jetée, j'entends le remède, *ed-dewa*, qu'on met sur le fer pour y produire le *frend;* quand je dis : l'épée rougit, j'entends l'éclat de la politure que les fourbisseurs y mettent et qu'ils appellent *la politure du fer rougi* [2]. » Le troisième terme est celui de *kadd*, c'est-à-dire « stature » [3].

[1] Il est probable qu'ici *souleimaniyé* est la véritable leçon, puisque ces épées sont associées à celles des Francs, qui très-souvent sont honorés par les Orientaux du nom de *Djinns* ou génies.

[2] فامّا الارض فسموها ارضًا على حالها اعنى الموضع من الحديد الذى لا فرند فيه فيقولون احمر الارض واخضر الارض واكدر الارض

[3] القدّ اربع قدود وهى جميع قدود السّيف الذى طبعت باليمن

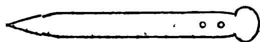
Le mot *kadd*, qui signifie ordinairement « stature », doit signifier une espèce de mesure, d'après ce qui est dit dans la description des lames du Yémen, description où se retrouvent tous ces termes techniques. La voici : « Les épées du Yémen sont d'une substance égale, dans laquelle il n'y a pas de nœud, *akd*, plus grand que dans les épées de terre rouge ou verte avant la jetée. » .....Le *kadd* « mesure » est de quatre espèces dans les épées qui se forgent au Yémen. « De ces épées du Yémen sont : 1° la lame large, qui est carrée et percée en bas jusqu'à l'extrémité, qui est mise dans le manche, *seilan* : la marque des lames les plus anciennes, dans les temps avant l'Islam, sont deux serpents avec un sabot de cheval, *sonbok;* 2° la sculptée, *mahfour,* dont les sillons, *chathab*, ressemblent à..... (le mot, comme on le voit dans le texte arabe, manque de points) : de cette manière était forgée la lame de *ssamssam* (épée fort illustre dans l'histoire arabe); 3° la *chehadast*. . . 4° la lame qui a trois sillons au milieu et deux aux deux tranchants, *cheferein*, qu'on appelle, en persan, *dast*. Leur figure est celle du *ssamssam*


[1]. »

1 منها العريض الاسفل المخروط الرأس المربع السّيلان تربيعًا مخروطًا الى طرف السّيلان واكثر ما يكون من علامات سيلانات العتيق التى طبعت فى الجاهلية ثعبين بسُنُبك وثعب السّنبك من احد جهته اوسع ميسًا وبين وسطه اضيق وفيه اربع شطب منها المحفور وهو الذى شطب شبيه بالانهاز مدوّرة الحفرة

Après quelques renseignements sur les mesures de ces lames du Yémen qui ont la figure du *ssamssam*, l'auteur passe à la description d'une espèce de lame yéménienne, dont le nom ne figure point parmi celles de la première subdivision des lames du Yémen, tandis que celui de *resous* est omis ici, ce qui peut faire croire que le *resous* est le même que le *maftouh* المفتوح[1], au lieu que, par la faute du copiste, l'un ou l'autre de ces deux noms a été défiguré.

وهو الذى يسمى الايدر يكندح ومعناه الموقع فيه الشطب المعمول بالكوبرير ومعنى الكوبرير المبرد المدوّر الذى يحصر به وهو الذى على طبع الصمصام منها الذى شطب اذا ذا شطات وهى شطب بزوايا مربع من داخل الشطب وتكون هذه الشطب متساوية فى وجه السيف وتسمى شهاداست ومنها ذو ثلثة شطب واحدة فى الوسط ومبسان فى الشفرين وهى الذى يسمى داست على ما قد صورنا على هذا الشكل صورة الصمصام



[1] المفتوح هو الّذى به سواد اى البوست وهو العشر وقد يوضع على العروق التماثيل لحفا وتكتب عليه الاسامى لحفا وكلّ كتاب يصاب فى سيف اسفل من السيلان اكثر من اربع اصابع مصمومة بالعرض وهو على كثرة كان خطّا دقيقا وان كان خطا غليظا فهو على عرق ومتى اصيب فى سيف مثال زحل او حيوان تامّا مذهبا فهو على شى فى السيف يسمى الكياكن ،

« Le *maftouh* est la lame qui a du noir (*sewad*), qui est la même chose que le *el-bost* ou *el-boust* البوست, qui est l'*aschr* ou *oschr* العشر[1]. »

« Ce vernis (?) noir se met sur les veines des figures ou sur des noms écrits sur la lame[2]. Toute écriture se met à l'extrémité de la lame, vers la partie qui entre dans le manche, et dont la largeur fixée est de quatre pouces......... Quand les figures d'animaux ou autres sont dorées, l'épée se nomme *el-keiakin* الكياكن.........» (N'étant pas sûrs de saisir le véritable sens de ce qui suit, nous nous contentons d'en copier le texte arabe tel qu'il se trouve dans le manuscrit).

Après ces détails sur les lames du Yémen et de l'Inde, que nous n'avons pas osé traduire, crainte de n'en pas saisir le sens véritable, ou du moins de ne pas nous servir des termes techniques de l'art, l'auteur passe aux lames *selmaniyé* سلمانية, qui sont appelées plus haut *souleimaniyé*, et ici se trouve le passage cité ci-dessus, qui prouve que la première version est la véritable leçon. L'auteur dit : « Ce sont celles dont le fer est apporté de la terre de Selman en Khorassan et forgé dans la dernière province. » Il passe ensuite aux lames *resous*, et dit que ce sont celles dont l'extrémité, mise dans le manche, est car-

[1] Il paraît que ce noir, dont les figures gravées sur la lame ou les inscriptions sont enduites, est une espèce de vernis, dont le nom ci-dessus donné ne se trouve point dans les dictionnaires.

[2] Nous n'osons pas hasarder des conjectures sur la prononciation du mot qui se trouve après *tematsil* et *esami*, vu que la première lettre du mot est privée de tout point diacritique.

rée, et porte le nom de celui qui l'a forgée[1]. « Les lames de Ceylan sont celles qui sont forgées au Yémen du fer provenant de Ceylan. Il en est de même de celles de Manssoura et des persanes appelées *chosrewanyié*, c'est-à-dire impériales[2]. » Il passe ensuite au *bîdh* البيض, c'est-à-dire aux glaives, et dit qu'il y en a deux espèces[3]. « L'une forgée en Perse, et l'autre à Coufa; qu'elles sont longues de trois pans et quatre pouces, etc., etc. » Viennent ensuite les épées franques, *el-ferendjiyé*[4], « qui sont larges en bas, étroites en haut, à la manière des anciennes lames du Yémen. Au milieu, il y a comme un fleuve, et leur substance ressemble à la façon étrange des

[1] السرنديب ما يطبع بسرنديب وخراسان وقد قدّمنا فى صدر هذا الكتاب ما يطبع باليمن فامّا ما يصنع منها بسرنديب ،

[2] المنصورة منها ما يطبع بالمنصورة — ومنها ما كان طبع بالفارس فيما مضى قد عمل منها منقوشة بالتماثيل وطرد يسمى شاه محسر (sic) معناه الملك فى القبة مذهّب بالذهب

[3] البيض وصنف طبع بالكوفة وصنف طبع بالفارس ،

[4] الفرنجة عراض الاسافل دقاق الرؤوس فى قدّ اليمانية العتق بشطبة واحدة عريضة فى وسطها كالنهر الطاهر وجوهرها يشبه بصنف غريب الثياب الطبرى وبركست اى الذرع ابيض الوشى احمر الارض بعد الطرح وقبل الطرح — ومنها قد عمل فيها مسمار ذهب..... وربما كان ذلك المسمار فى اليمانية ،

vêtements du Thaberistan ou des cuirasses bariolées; elles sont de terre rouge après la jetée (fonte) et avant la jetée; une autre espèce de ces mêmes lames ont un clou d'or, qui se retrouve aussi quelquefois sur les lames du Yémen[1]. » Suivent les *souleimaniyé*, dont le fer ressemble à celui des épées franques. Elles n'ont ni figure, ni croix, et la partie inférieure (*seilan*) سيلان ressemble à celle du Yémen.

Après les *ferendjiyé* suivent les *souleimaniyé*, dénomination qui ne paraît pas avoir besoin de correction, puisque les *selmaniyé* ont été décrites plus haut. La description des lames de Salomon est la suivante :

« Leur fer est celui des lames franques; elles sont seulement plus petites et plus polies, et de fabrique arabe. Les deux extrémités (le commencement et la fin) sont égales sans être perforées; elles n'ont ni figures, ni croix. La partie inférieure, qui se met dans le manche (*seilan*), ressemble aux *seilans* des lames du Yémen. Il en est de même des lames franques. Les *mouwelledé* مولّدة ont été décrites plus haut. Il y en a une espèce qui s'appelle *bohour* (?) البكسور *sic*; elles sont fabriquées au Khorassan. » L'auteur revient ici aux lames dites *kalaïyé*, dont il a été déjà question plus haut, et il parle ensuite d'une

[1] Sur les épées de France et d'Allemagne au moyen âge, voyez les *Extraits des Historiens arabes des guerres des Croisades*, par M. Reinaud, Paris, 1829, p. 357. Voyez aussi l'*Histoire des invasions des Sarrazins en France*, par le même, p. 252.

espèce qui ne se trouve point dans les subdivisions indiquées, savoir : *des lames bossues de Bassra.* L'épithète *bossue* signifie probablement les lames courbées en guise de sabre. Voici ce qu'il en dit : « Les bossues de *Bassra* الحدبة البصرية. Le fer n'est point purifié avant la jetée (fonte), lié d'un nœud عقد (trempe) à la manière des lames de Salomon, d'une substance molle qui est noire et ténébreuse; elles brillent (?) au soleil le double de ce qu'elles brillent à l'ombre; d'un beau tranchant, dont la main se retire (?). On y voit différentes traces de fourbissure. Les tailles (*el-koudoud*) sont tantôt larges, tantôt minces; elles sont longues, et aucune des lames, excepté celles de Salomon, n'est plus favorable pour la victoire. Après la fonte, on en dore le nœud (la trempe? la ligature?), et l'on cache de cette manière la substance. On les transporte au pays du Djebal (l'Irak persan), où elles se vendent aux prix des lames du Yémen. Elles ont été fabriquées entre l'an 95 et 109. Elles se vendent pour deux ducats et demi. Il y a des lames forgées à Bassra qui se vendent six et quatre dirhem, et dont les *seïlanat* (la partie qui se met dans le manche) sont minces et de tailles tordues (?) (*mottharibetol-koudoud*) مضطربة القدود. Les lames de Damas sont toutes tachetées de points (*harichet*) quand elles sont d'une ancienne fabrication; elles taillent très-fort quand elles ont leur première eau; elles sont longues et ressemblent aux *souleïmaniyé* forgées à Manssouriyé; leur fer ressemble à celui des glaives

(*beídh*), à la substance près, qui est différente. Cette espèce est la plus tranchante de toutes les lames arabes (*mouwellidé*); leur prix est de quinze à vingt dirhem. Les lames égyptiennes (*missriyé*) sont fabriquées en Égypte; elles sont fort longues et de surfaces égales; leur fer est celui de Bassra. Il y a de plus les lames *kharaschet* قراشت, *chehadast* شهاداست, et *linet-dast* اللنة داست, *es-sadedje* الساذج et autres. Les *birman* ou *birmahin*, dont se servent les hérétiques (*chorat*) et les Grecs, viennent de l'Inde. De là viennent aussi les lames *mendeliennes* مندلى, dont on reconnaît l'eau à la contorsion de leur taille (*itthirab kaddihi*) et les traces de la lime au tranchant; elles ont des figures comme les lames *fakiroun*, ce qui n'est jamais le cas avec les lames *birmahin*. Les épées des Grecs et des hérétiques sont des épées simples, minces, longues, de taille tordue (*mottharibetol-koudoud*). Lorsque tu regardes une épée, tu regardes au dedans et au dehors, ce qui s'appelle en persan le *guher* (la même chose que l'arabe *djewher*, c'est-à-dire la substance [1]). »

---

[1] الدمشقية كلها حريشة وهى ما طبعت فيما مضى وهى قواطع جدًّا اذا كانت على سقاية الاولى وهى طوال حريشة فى قد ما وصفت السليمانية التى تطبع بالمنصورية وحديدها يشبه بالبيض الّا انه مختلف الجوهر وهى اقطع ما يكون من المولدة واثمانها من خمسة عشر درهما الى عشرين درهم المصرية ومنها ما يطبع بمصر مما مبرد بالطول طولاً فيستوى وجوهه ويشتد لاستوايه قصعه فاما حديده

بصرى اثمانها عشرة دراهم يطبع منها الخرشت والشهاداست والبنه داست والسادج وغير ذلك البرمان ومنها اسياف برماهن نوع من سيوف الشراة والروم جميعا من سيوف الهند فما كان من سيوف يسمى مندلى وتعرف سيفها باضطراب قده والنوايه واثر المبرد فى سفرته (شفرته) وهو فى مثال طبع الفاقرون وليس يظهر فى البرمان كل قليل ولا كثير فاما سيوف الروم والشراة فسيوف السوادج دقاق طوال مضطربة القدود اذا نظرت الى السيف نظرت الى مواضع داخلة ومواضع خارجة وهى تسمى بالفارسية كهر.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1853.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Dr Gollmann, à Vienne, est reçu membre ordinaire de la Société.

On donne lecture d'une lettre de M. Emin, à Moscou, contenant quelques détails sur les ouvrages arméniens qu'il vient de publier. La lettre est renvoyée à la Commission du Journal.

M. Reinaud, au nom du bureau, soumet au Conseil un projet de règlement pour le service de la bibliothèque de la Société. Après une discussion assez prolongée, le règlement

est adopté. Il est décidé que le règlement sera publié dans le numéro de décembre du Journal.

M. Mohl annonce qu'il a fait un arrangement avec la Société orientale allemande, d'après lequel les membres de cette société pourront se procurer la *Collection des auteurs orientaux*, publiée par la Société asiatique, au prix de un thaler et demi, chez M. Henri Brockhaus, libraire à Leipzig. M. Mohl annonce en même temps que le compte des frais du premier volume d'Ibn-Batoutah est arrêté, et se monte à 4,903 francs.

M. L. Léon de Rosny donne lecture de l'introduction de ses *Recherches sur la Korée*.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Le Désert et le Soudan,* études sur l'Afrique au nord de l'équateur, par M. le comte d'ESCAYRAC DE LAUTURE. Paris, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Recherches sur les dialectes persans*, par Berezine. Casan, in-8°, 1853.

Par le même. *Mémoire sur des inscriptions médiques*, par Berezine. (Brochure en russe, in-8°.)

Par le même. *Bibliothèque d'auteurs historiques orientaux*. Vol. II. Casan, 1851. (*Djami' al Tewarikh*, Histoire de Djinguiskhan, en turc oriental.)

Par l'éditeur. *Histoire de Jean Catholicos*, texte arménien, publiée par M. Emin. Moscou, 1853, in-8°.

Par le même. *Lettre de Lazare de Tharse*, en arménien, Moscou, 1853, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*. Vol. VIII, cah. 1. Leipzig, 1854, in-8°.

SUITE DES OBSERVATIONS

DE MIRZA KASEM BEG

SUR LA GRAMMAIRE PERSANE DE M. A. CHODZKO [1].

13° Les explications que donne M. Quatremère (*Journal des Savants*, p. 375) sur بانو يـارو et کبينه, sont judicieuses. En effet, nous ne connaissons pas, en persan, le mot يارو, comme féminin de يار ; بان n'est pas non plus le masculin de بانو, ni کبين de کبينه. J'ajouterai à ce que dit M. Quatremère: premièrement, que la terminaison بان, qui, en effet, n'a aucun rapport avec بانو, et qui n'est employée qu'à la fin de certains mots, est pour بيـن, qui, dans l'origine, est un participe de ديدن « voir, regarder, prendre soin, etc. » Or, بين se change en بان, par quelque raison euphonique, de même que دار, participe de داشتن, se change en دان, mot qui est aussi employé dans des mots composés, comme قلمدان شمعدان سرمهدان, etc. Ainsi باغبان signifie « jardinier », c'est-à-dire celui qui prend soin d'un jardin; مرزبان « satrape », celui qui administre les frontières d'un royaume; بادبان « une voile », ce qui a soin de se mettre au gré du vent; ميزبان « maître ou maîtresse de maison », c'est-à-dire celui qui prend soin de ses hôtes ; car ميز signifie primitivement « hôte ».

Quant au mot بو , que je prends pour un ancien mot persan et non scythe, il s'emploie isolément, et est synonyme des mots turcs خانم ou خاتون, usités actuellement. Le même mot donne naissance à کدبانـو « maîtresse de maison », synonyme féminin de کدخدا « maître de maison ». Le mot بانو était et est encore usité comme titre d'honneur, et entrant dans la composition des noms propres. Ainsi, Ghescheb-Banou گشب بانو était le nom de la fille de Rustem, et Dgéhan-Banou, جهان بانو, est un nom fort commun.

[1] Voyez le *Journal asiatique*, numéro de juillet 1853.

Secondement : کمین est l'intensitif de کم « petit », et non le primitif de کمین « embuscade ». Ce mot n'est presque jamais employé comme کمینه, avec la signification « d'humble serviteur »; tandis que کمینه, avec le ه d'appropriation, se trouve dans ce sens chez tous les écrivains anciens et modernes. Je dois remarquer ici qu'il y a une différence entre کمینه بنده et بندهٔ کمینه (p. 376) ; la seconde expression signifie « l'humble serviteur », tandis que la première signifie « le plus humble serviteur ».

14° Le mot مال « propriété » (p. 376), qui, dans l'origine, peut-être quelques siècles avant la formation du langage du Coran, se composa du mot ما « ce qui », et ل « à », c'est-à-dire « *ce qui* est *à* quelqu'un », est employé dans le persan moderne pour l'expression pronominale « celui de ». Par exemple : این کتاب مال منست « ce livre est mien », c'est-à-dire « est celui de moi ». مال شما کجاست « où est le vôtre ? » c'est-à-dire « celui de vous ». اول مال من بود حالا مال برادرم است « Il était d'abord à moi (celui de moi), et actuellement il est à mon frère (celui de mon frère) ». Dans le vieux persan, le pronom آن « cela », était souvent employé pour « cela de », au lieu du moderne مال. Hafiz a dit :

ماه کنعانی من مسند مصر آن تو شد

« Ô toi, ma lune de Canaan, le trône d'Égypte t'a appartenu (est devenu celui de toi) ».

Le mot مال, dans la phrase tirée du *Zinet uttawârikh*, doit être lu indubitablement مآل « résultat ».

15° Les observations de M. Quatremère (p. 377) sur la terminaison را, sont généralement justes. Ainsi, dans les passages suivants : خانه‌را آتش زدند et حمد وسپاس خدارا نمیکنند, le را est bien la terminaison du datif, et il ne peut être celle de l'accusatif; mais dans l'expression مر سپهبدرا

داركشيدندن, elle est pour l'accusatif. Nous disons چند نفر داركشيدندن « on pendit quelques personnes ». Or, ici, داركشيدندن agit directement sur چند نفر, qui doit être à l'accusatif. Je dois seulement faire remarquer que, strictement parlant, on ne dit pas داركشيدن, mais بدار كشيدن, ce qui montre clairement que l'action est transitive.

Quant à ce qui concerne l'emploi ou la suppression de la terminaison را pour l'accusatif, nous avons les règles suivantes : premièrement, la terminaison de l'accusatif est supprimée lorsque le complément direct du verbe sur lequel a lieu l'action d'un verbe transitif n'est pas du tout défini, et, plus le vague existe, moins la terminaison doit être employée. Exemple : كاغذ نوشتم signifie « j'ai écrit une lettre », tandis que كاغذرا نوشتم signifie « j'ai écrit la lettre (en question) ».

Secondement, lorsque le complément direct du verbe n'est pas défini et doit par conséquent être employé sans la terminaison را, il faut voir alors si cette construction ne serait pas amphibologique ; car alors il faudrait maintenir le را. Ainsi, par exemple, l'expression يزيد غلامى زد (voy. p. 378, l. 14), pour signifier « un esclave frappa Yézid », offrant de l'ambiguïté, le complément direct du verbe doit être distingué par l'addition de را, et il faut donc dire : يزيدرا غلامى زد « un esclave frappa Yézid », l'ou bien, si on veut exprimer le sens contraire : يزيد غلامى را زد « Yézid frappa un esclave » ; mais dans l'exemple suivant, le sens n'est pas obscur, et ainsi la la terminaison را n'est pas nécessaire et ne doit pas être employée انسان نان ميخورد وحيوان علف « l'homme mange du pain et les animaux broutent l'herbe ». C'est sur ces deux règles que sont fondées toutes les remarques de grammaire et de syntaxe qu'on peut faire au sujet du cas accusatif en persan. Ainsi nous trouvons l'observation de M. Chodzko, sur l'usage de la terminaison را, tout à fait juste ; mais cependant défectueuse en quelque chose, ce qui a conduit M. Quatremère à introduire à son tour une règle générale qu'il faut aussi modifier un peu. Par une analyse logique de

cette question, nous trouvons que la raison de l'intercalation du را dépend du manque de l'article défini en persan. Nous trouvons la même chose en turc, où l'usage du ی ou ﯼ pour l'accusatif, et du ڭ ou نڭ pour le génitif, est sujet à la même règle. Nous avons dans la langue russe des règles analogues. L'accusatif y est quelquefois remplacé par le génitif, et quelquefois par un autre cas. Par exemple, après les verbes искащъ (*iskat*) « chercher, rechercher »; жслащъ (*zéhlat* ou *jélat*). « désirer, vouloir »; щребовaщъ (*trébovat*) « demander », et quelques autres, le régime défini est employé à l'accusatif, et l'indéfini au génitif. Je dois ajouter que les Persans retranchent même souvent la terminaison را de la fin des mots plus ou moins définis par les pronoms این آن et خود, comme par exemple dans ce *baït* :

با پدر جوش مکن حق خود اغماز مکن
هرکه این کار کند خیر نبیند هرگز

« Ne te querelle pas avec ton père, et n'oublie pas *ton propre devoir*. Quiconque fait *cette action* ne verra jamais le bonheur. »

En effet, dans ce passage, حق خود et این کار, étant régimes définis du verbe, auraient dû régulièrement prendre la terminaison de l'accusatif.

16° Dans le premier hémistiche du vers de Hafiz (p. 377) :

حدیث از مطرب ومی گو وراز از دهر کمتر جو

« Dis la légende du musicien et du vin, et cherche moins le secret du siècle. » Le second از, avant le mot دهر, est tout à fait inutile; il faut lire simplement وراز دهر par un *ydzafé* اضافه; et je suis porté à croire, tant par la traduction de l'hémistiche que par l'explication de M. Chodzko, que le mot از a été mis ici par erreur.

17° M. Quatremère pense, avec raison (p. 379), que la particule را, placée à la fin des mots, ne peut être admise comme signe caractéristique du vocatif, ainsi que le croit

M. Chodzko, et, en effet, cette observation est fondée sur une analyse exacte du sujet. L'auteur de la Grammaire paraît avoir été surtout frappé par l'idée d'exclamation que semble avoir dans ces cas la particule را; mais, selon moi, l'expression خدارا, dans le vers de Hafiz, cité à cette occasion, et toutes les expressions semblables, sont simplement des propositions elliptiques dans lesquelles un verbe et son nom sont sous-entendus; comme par exemple قسم میخورم ou میدهم «je vous conjure» ou «je vous invoque», ou bien بترس «crains». Ainsi, dans les expressions: خدا را قسم که «par Dieu que», بابا خدا را که چنین کار نکنی «mon ami (à la lettre *mon père*), pour l'amour de Dieu, ne fais pas une telle chose», la construction régulière serait خدا را قسم میخورم که «je jure par Dieu que, etc.» ou bien خدا را قسم میدهم ترا که «je te supplie, au nom de Dieu, pour que, etc.» (Dans ce dernier cas, بخدا serait, du reste, préférable.) بابا خدا را بترس که چنین کار نکنی «mon ami, crains Dieu, en sorte que tu ne fasses pas une telle chose.» On voit donc que, dans ce cas, را répond au français *par*, comme le remarque M. Quatremère.

18° La différence entre ذات بد et بد ذات, entre خوش روی et روی خوش, etc. etc. laquelle est remarquée par M. Quatremère, est parfaitement juste. Les mots composés que nous rencontrons souvent en persan, et quelquefois aussi en turc, sont généralement formés, premièrement, de deux substantifs, comme ماه روی «une personne qui a un visage aussi brillant que la lune.» Secondement, d'un adjectif et d'un substantif, comme خوش طبع «une personne de bon naturel.» Troisièmement, d'un substantif et d'un participe دُرافشان «répandant des perles.» Quatrièmement, d'un adjectif et d'un participe, خوش نما «paraissant agréable.» Cinquièmement, d'une particule et d'un substantif, نا مرد «lâche», نا چیز «méprisable», ou d'une particule et d'un participe ou adjectif نا بینا «aveugle», نا خوش «mau-

vais », etc. Dans la construction de ces mots, on peut dire qu'il y a presque la même règle pour toutes les langues dans lesquelles existent des mots composés de ce genre : c'est à savoir, qu'on donne la première place au mot qui exprime l'idée principale de l'expression composée. C'est ainsi que sont formés les mots anglais *shop-keeper*, répondant au persan دكان دار ; *stone-house*, répondant au turc طاش او, et les mots français, *malhonnête*, répondant au persan بد خيانت ; *mauvais sujet*, répondant à بد ذات ; *sans-façon*, à بى ادب, etc. Mais lorsque nous retournons la phrase, autant que la construction de la langue le permet, l'*ydzafè* اضافه paraît immédiatement, soit virtuelle معنويّه, soit apparente لفظيه, et donne une tout autre idée. Ainsi, ذات بد, avec le اضافهٔ لفظيه, signifie « mauvais caractère », et روى ماه, avec le اضافهٔ معنويّه, signifie « le visage de la lune ».

19° Quant aux terminaisons ان dans les mots شبان اصفهان مازندران (dans شبانه et شبانگاه), بامداد ان آبادان همدان اردلان گيلان, etc. je suis porté à penser, avec M. Chodzko, que ce sont des désinences du pluriel. Dans le mot آبادان seulement, la terminaison ان paraît n'être employée que par emphase, comme dans جاويدان, pour جاويد, et جانان, pour جان, Quant aux mots بامدادان et شبان, ils rappellent une application analogue du pluriel مشارق et مغارب « les orients et les occidents ». Ainsi, بامدادان signifie « de grand matin », شبان « noire nuit », tandis que بامداد signifie simplement « le matin », et شب « la nuit ».

Quant aux autres noms, ils signifient peut-être une réunion de villes ou de tribus de différents noms, mais joints par analogie.

Dans اردشير بابگان, je crois que le second mot est formé de بابك, avec l'addition de گان « un roi majestueux », ce qui se rapporte à اردشير. Quand la désinence گان est jointe à un mot terminé par un ك, ce dernier ك disparaît, comme

on le voit, dans کردگان, pour کردك گان, یگانه, pour یك گانه, etc.

Le mot اذربیجان était jadis écrit آذر باذگان ou اذر بایگان. Or, le mot اذر signifie « feu », et باذکان ou بایکان « conservateur », etc. Il est vrai que le *Burhan-i qaty* donne le mot اذر پتگان *azerpatgân*, leçon que M. Quatremère a suivie.

La terminaison گان, dans دهگان, est la même que dans بازرگان (pour بازارگان) « appartenant au marché ». En conséquence, گان a ici la signification de « celui qui appartient à..... », comme le fait observer M. Quatremère, et elle n'a pas de rapport avec la terminaison ان.

20° La terminaison adverbiale انه (p. 382) n'est autre chose que la terminaison plurielle ان, avec l'addition d'un ه final. مردان « braves », استادان « maîtres, hommes habiles dans leur art », زاهدان « abstinents, pieux », deviennent naturellement des adverbes de qualité, en prenant ce ه *appropriatif* ou *attributif*. Ainsi, مردانه signifie « bravement » (comme il convient à un brave), استادانه « avec habileté », زاهدانه « pieusement », etc. De même خاورانه signifie « avec éclat », ou même, comme il convient à Anvéri, ce mot dérivant de خاور « orient », d'où vient le mot خاوران, district du Khorassan, où naquit le poëte Anvéri, qui en prit le nom de خاوری. On a appliqué par suite cette terminaison انه à tous les cas analogues. Ainsi on a dit ماهانه « par mois », سالیانه « par année », etc. Il faut excepter de cette règle les mots singuliers qui ont la forme plurielle, telle que فرزان « sagesse », جانان « maîtresse », etc.

21° L'observation de M. Quatremère sur دربار (p. 382) n'empêche pas d'admettre l'interprétation que donne M. Chodzko de ce mot. در signifie « porte »; mais بار a plus de vingt significations différentes, dont l'auteur du *Burhân-i qaty* donne la liste. Il y a parmi ces significations celle de *permission;* mais il y a aussi celle de *seigneur,* c'est-à-dire *Dieu.* Toutefois ce mot n'est pas l'arabe باری, mais le turc بار « éternel ». On trouve

fréquemment dans les ouvrages poétiques et mystiques écrits en djagataï l'expression بير وبار الله « Dieu unique et éternel ». دربار, aussi bien que درگاه, peuvent être employés avec la signification de « cour », aussi bien qu'avec celle de « salle d'audience »; mais دربار n'est pas employé strictement avec cette signification technique. Les mots حضور بارگاه استانه درگاه, et quelques autres, sont aussi bien employés dans ce même sens. C'est plutôt le mot سلام, qui, dans la cour persane actuelle, répond au mot européen « d'audience ». On dit, par exemple, en parlant du roi de Perse : از دربار شوکت مدار شهنشاه عالم پناه حکم همایون شرف صدور ارزانی فرمود که...... « L'ordre auguste est gracieusement provenu de la *cour* sublime du roi des rois, refuge du monde...... »

श्री कालिदासविरचितं अभिज्ञानशाकुन्तलं नाम नाटकं

SAKUNTALA OR SAKUNTALA RECOGNISED BY THE KING, a sanscrit drama in seven acts, by Kalidasa; the devanagari recension of the text, now for the first time edited in England, with literal english translation of all the metrical passages, schemes of the metres and notes critical and explanatory, by Monier Williams. Hertford, printed and published by Stephen Austin, 1853. (Grand in-8° de 332 pages.)

M. Austin continue d'enrichir la littérature orientale d'ouvrages utiles qui sont en même temps des chefs-d'œuvre d'imprimerie. J'ai déjà eu l'occasion d'en signaler plusieurs aux lecteurs du Journal asiatique. J'ai à leur parler aujourd'hui d'un nouveau volume, qui se distingue encore par la recherche de la composition typographique.

On sait que L. de Chézy, fondateur de l'étude du sanscrit en France, publia pour la première fois, en 1830, le drame de Sakuntala, en sanscrit, avec une traduction, des notes et

des appendices. Or, comme c'est le cas pour le Râmâyana de Valmiki, on distingue de ce drame deux sortes d'éditions, si l'on peut parler ainsi, une en caractères bengalis et l'autre en caractères dévanagaris, et notre compatriote L. de Chezy avait suivi la première. Dans cette édition nouvelle, M. Williams, l'habile professeur d'Haileybury, a suivi, comme le Dr Boehtlingk, la rédaction dévanagarie, qui est la plus ancienne et la meilleure. Il a eu à sa disposition non-seulement plusieurs bons manuscrits de l'East-India House et d'Oxford, mais trois différents commentaires. Son travail est exécuté avec un soin parfait; les passages prescrits sont distingués par l'emploi de l'encre rouge et ils sont traduits interlinéairement en sanscrit. Dans le texte sanscrit, les mots sont séparés au moyen du *viram*, toutes les fois qu'il n'en résulte pas d'inconvénient grammatical, ce qui diminue beaucoup pour les lecteurs européens la difficulté de la langue sacrée de l'Inde; car, ainsi que le dit M. Williams, il y a entre ce système et l'orthographe euphonique usitée pour le sanscrit dans l'Inde, la même différence qu'il y aurait entre la phrase latine écrite à l'européenne : *Ubi ad Dianæ veneris ito ad sinistram*, et cette même phrase écrite d'après le système indien : *Ubyaddianx veneriritavatsinistram.*

M. Williams se propose de publier bientôt une tradnction anglaise, en prose et en vers, de ce beau drame dont Gœthe a dit : « Voulez-vous les fleurs du printemps et les fruits de l'automne; voulez-vons tout ce qui peut charmer l'âme, la récréer, la nourrir? Voulez-vous la terre et le ciel lui-même tout ensemble dans un seul nom? Je prononce celui de Sakuntala, et tout est dit. »

G. T.

NOTE SUR L'EMPLOI DU MOT خير COMME NÉGATION

DANS LA LANGUE PERSANE.

On lit le passage suivant dans le troisième article de M. Qua-

tremère sur la Grammaire persane de M. Alexandre Chodzko (*Journal des Savants*, octobre 1853, page 639).

« L'auteur fait observer que le mot *kheir* خير s'emploie, en persan, dans le sens d'une négation; et cette particularité, qui paraît un peu étrange, n'a point échappé à l'auteur du Lexique persan intitulé *Burhâni-kâti*. Il est assez difficile de rendre raison de cette manière de parler. M. Chodzko donne, à ce sujet, les détails suivants : « Quelques savants « persans m'ont assuré que si l'on se sert de préférence du « mot خير, en guise de نه, c'est parce que خير, en arabe, « veut dire « bon », et, par conséquent, modifie ce qu'il y a « de désagréable dans une négation absolue. »

« On peut supposer, avec quelque vraisemblance, que ce mot خير, qui ne paraît pas exister depuis bien longtemps, car on le chercherait vainement dans le Schah-nâmeh, tire son origine du mot arabe *gaïr* غير, auquel, dans la suite des temps, on aura fait subir une légère variation. Je veux dire le changement de la première lettre, où le غ se sera transformé en un خ. »

Il semble difficile d'admettre l'hypothèse de M. Quatremère. En effet, on rencontre, en persan, un assez grand nombre de mots d'origine persane ou arabe, dans la composition desquels entre le غ. On doit donc supposer que cette articulation n'a rien qui répugne aux habitudes de langage des naturels de la Perse, et que ceux-ci n'ont pas dû la changer. La permutation du غ devient, d'après cela, assez peu probable. D'ailleurs, les savants consultés par M. Chodzko pensent, comme on l'a vu plus haut, que خير, dans la langue persane, est un euphémisme, et la même opinion existe chez les Ottomans[1].

[1] Meninski a imprimé dans sa Grammaire : « Quod si tu interrogeris, re« spondebis..... negative per *degûl* (quod *deil* fere pronuntiant).

« *Jok* vel civilius خير *chair* non » (*Grammatica Turcica*, Viennæ Austriæ 1680, in-folio, page 147). Ces expressions ont été conservées par Kollar dans la seconde édition du même ouvrage (Vienne, 1756, 2 volumes in-4°, tome II, page 8), et le nouvel éditeur revient encore sur le même sujet

Il ne saurait donc y avoir aucun doute sur ce point. خير est le mot arabe qui signifie « bon » et « bien ». Les Persans et les Turcs l'emploient par euphémisme. Cela étant, on ne peut pas croire qu'il vienne de غير, négation formelle, et qui, d'ailleurs, existe elle-même, en persan et en turc, dans sa forme primitive et régulière. La modification que suppose M. Quatremère ne pourrait donc être discutée que si on la soutenait par un texte positif. Tant qu'on n'en citera aucun, il faudra s'en tenir à l'opinion généralement reçue, opinion qui, on doit en convenir, semble tout à fait fondée en raison. On sait, en effet, la crainte superstitieuse qu'inspirent, aux Persans et aux Turcs, tous les mots de mauvais augure. Cette crainte, très-futile sans doute, mais aussi très-réelle, explique parfaitement l'emploi du mot خير comme négation [1].

dans les dialogues ajoutés au second volume. Il écrit (tome II, page 96) : « *Chair*, A., bonus, bene, ex usu autem Turcico etiam est civilior negatio. »

[1] La négation prend dans plusieurs langues un grand nombre de formes. On peut consulter pour les idiomes romans de la France le mémoire intitulé : *De la négation dans les langues romanes du midi et du nord de la France*, par M. A. Schweighæuser, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e série, tomes II et III.

L. Dubeux.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER 1854.

TRADUCTION

DE L'INSCRIPTION ASSYRIENNE DE BEHISTOUN.

Depuis plusieurs années les philologues réclamaient instamment, de M. le colonel Rawlinson, la communication du texte assyrien de Behistoun, dont il restait le possesseur exclusif. On conçoit cette insistance, parce que la publication de ce texte important devait faciliter d'une manière certaine la solution du curieux problème que présentait le déchiffrement des marbres ninivites. Enfin M. Rawlinson s'est rendu au vœu général; le texte si ardemment désiré par tous ceux qui s'occupaient des écritures cunéiformes a été imprimé à Londres, aux frais de la Société royale asiatique, et il a paru en 1851 (vol. XIV. part. 1), avec un mémoire analytique concernant toute la première colonne du texte, et avec un alphabet auquel est joint un fragment de quelques pages de la discussion des signes alphabétiques employés dans les textes assyriens.

Tout cela, malheureusement, et les textes eux-mêmes, aussi bien que le reste, laisse beaucoup à désirer encore.

Au moment où ce premier volume a paru, je venais de terminer un long voyage en Orient; quelque vif que fût mon désir de me rendre minutieusement compte des méthodes de M. Rawlinson, j'avais tant de matériaux à mettre en ordre, tant de faits nouveaux à publier, que je dus me borner à lire en courant le *Memoir on the Babylonian and Assyrian ins-*

criptions. Cette lecture, je l'avoue, fut si loin de me démontrer que l'auteur était dans le vrai, que ce fut précisément l'opinion contraire que je conçus dès l'abord. Je pensai d'ailleurs que quelque philologue traiterait bientôt la question à fond, et montrerait aisément les défauts essentiels de la méthode de lecture de M. Rawlinson; je me trompais, et depuis deux ans personne, à mon très-grand étonnement, n'a jugé bon d'entrer en lice.

Pendant ces deux années j'ai réussi à publier tous les documents géographiques et archéologiques que j'avais recueillis dans mon voyage; une fois cette publication terminée, j'ai, en retrouvant des loisirs, pris le parti d'étudier le mémoire de M. Rawlinson. Je me suis mis aussitôt à l'œuvre, et dans ce travail j'ai puisé la conviction que je devais, plus que jamais, tenir au système de déchiffrement que j'ai eu l'honneur de publier dès 1849, dans deux mémoires autographiés qui ont été largement distribués alors aux philologues, et envoyés à M. Rawlinson lui-même.

Il n'y a pas un seul des résultats généraux contenus dans ces deux mémoires qu'il me faille abandonner aujourd'hui; et si beaucoup d'explications de détail doivent être modifiées, ou même rejetées, chaque fois que l'occasion s'en présentera je le proclamerai avec joie, vu que je n'ai jamais eu et n'aurai jamais la prétention d'être infaillible.

Je crois avoir des droits très-légitimes à une bonne part de priorité, à laquelle j'attache un prix infini; cette part de priorité, je la revendique hautement, sans hésitation, comme sans vanité; j'ai la bonne habitude de dater tout ce que je publie; il me sera donc toujours facile, dates en main, de soutenir la légitimité de mes prétentions, si d'aventure elle m'était contestée.

Mais revenons à l'inscription de Behistoun, je vais la reprendre ligne par ligne, lui appliquer la méthode analytique que j'ai adoptée dans mes précédents mémoires sur les inscriptions des Achéménides, et l'on verra que là où la lecture du texte primitif se présentait d'elle-même, le système

préconçu de M. Rawlinson lui a fait souvent adopter des transcriptions impossibles, et des traductions invraisemblables.

Sans plus ample préambule j'entre en matière.

Le 12 Juin 1853.

F. de Saulcy.

PREMIÈRE COLONNE DE L'INSCRIPTION.

Ligne 1. (Lacune.)

A Kh M N S Ah.

Akhéménès

SAR? SAR I. ?. F(ar) S I. SAR.

roi des rois, homme perse, roi

?. . F(ar) S. D R IA S. SAR.

du pays de Perse, Darius roi

R A M. I Ts B. AT T Ou A

grand, dit : Mes pères,

AT Ou A. . Is T S P. AT. S.

Hystaspe; le père de

Is T S P. Ligne 2. (Lacune.)

Hystaspe,

Ar IA R M N Ah. AT.

Ariaramnès; le père

S. AR IA R M N Ah.

de Ariaramnàh

Ch S P S. AT. S. Ch S

Chispis; le père de Chis-

P S. A Kh M N S A. D

pis, Akhéménès Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. A N. K M. A D A.

dit: Pour raison cette.

LIGNE 3. (Lac.) S T. AT T I N I. A

au temps de nos pères nous

D N. S T. AT T. Nin Ou N.

avons régné, au temps des pères notre race

SAR I Ou N. D R IA S. SAR.

(furent) leurs rois. Darius, roi

R A M. I Ts B. VIII. B. K (kim).
grand, dit: Huit dans l'état

Nin IA. AT T Ou A. B. F N
de ma race, mes pères dans mon visage

(?)
T Ou A. SAR T. I T Kh Ou?
(avant moi) la royauté ont pris elle?

LIGNE 4. (Lacune.)
I Ts B. B. Z
dit: Par la

M. S. A Ou R M Z D Ah.
volonté d' Aourmazdah

AN K. SAR. A Ou R M Z D Ah.
moi roi; Aourmazdah

SAR T. AN K. A D N. D
de la royauté moi a fait maître. Da-

R IA S. SAR. R A M.
rius, roi grand,

LIGNE 5. (Lacune.)
I Ts B. A D A.
dit: Cela

SAR Ou N. AT BAR. ?. F AR S.
roi leur je suis puissant; le pays de Fars,

?. Ou? M R. ?. AY R. ?. ACH.
le pays d'Ouwara (Susiane), le pays d'Ayr (Babylone), le pays d'As(ur),

A. R B. ?. M. S. B.
le pays d'Arabie, le pays de Mes(r) Égypte auprès de

B R T. ?. S P D. ?.
la mer, le pays de Safa(r)da, (Lydie), le pays

IA A M N. Ligne 6. (Lacune.)
de Iaaouan, (Ionie)......

(?)
AR I M. ?. Kh M R Z M.
Arioua (l'Ariane), le pays de Khouarezm,

?. B Kh R. ?. S K D. ?.
le pays de Bakh(t)ar, le pays de Sokd (Sogdiane), le pays
Bactriane;

F AR Ou F R I S A N.
de Faroufarisan (Paropanisus),

?. D M R. ?. S AT T
le pays de Dabar (Tabaristan), le pays de Satta-

Ligne 7. (Lacune.)

G Ou. A D N I T.

gou (Satagydie). Ces

? ?. S. AN K. I A B Ah.

pays de moi, sont venus

AL Na B. Z M. S. A Ou R

à moi par la volonté d' Aour-

M Z D Ah. A N. A N K.

mazdah; à moi

A N I. A T R N.

eux payant

M D AT T. Ligne 8. (Lacune.)

des tributs;

A. N. S H Ou. Kh N (L?) L Ah. D

à observer sa loi ont été prompts. Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. B. B I (N?) ? ?.

dit: Dans ? les pays

parmi

(?)

A D N I T. ?. B H M T? ?

ces, l'homme silencieux.

A N. S H Ou. LIGNE 9. (Lacune.) B?

pour observer sa loi...... par

Z M. S. A Ou R M Z D Ah.

la volonté d' Ormazd,

M N A T. At T Ou A B. B N?

les institutions de mes pères? miennes? parmi

? ?. A D N I T. Ou. S. S G.

les pays ces et celui qui s'est écarté de

S. L. F N . IA. AT T OU A

ce qui avant moi mes pères......

LIGNE 10. (Lacune.) .....

R A M. I Ts B.

grand, dit:

A Ou R M Z D Ah.

Ormazd

SAR T. H D N. A Ou R

la royauté a conféré; Or-

M Z D Ah. S S D N.
mazd m'a aidé

A M ? Kh. S. SAR T. A D T.
jusqu'à ce que la royauté cette........

Ligne 11. (Lacune.) AN K. (ici manque une lettre.) ? N Ou. D
moi . ? ? lui. Da-

R IA S. SAR. R A M.
rius roi grand

I Ts B. A D A. S. AN K.
dit: Cela (voilà) ce que moi

E B M (is) Ou. B. Z M. S. A Ou R
j'ai fait lui, par la volonté d' Or-

M Z D, Kh R, S. A N.
mazd; après que (particule distinctive du régime.)

SAR. A T R. Ligne 12. (Lacune.)
roi je suis devenu.......

N Ou. (lacune douteuse) H H N. A N. SAR.
lui ici (particule) roi

A BAR. S. Kam B Dj IA.

fut puissant ; de Cambyse

(sublimis, elatus fuit)

A D N Ou. Akh Ou. B Dj IA.

ce son frère Bardjya (Smerdis)

BA?M? Ou? AT Ou N. A MM? Ou N

BERAOU?

(les) ont créés leur père, leur mère.

un?

LIGNE 13. (Lacune.) Kam B Dj IA.

Cambyze

H D K. A N. B Dj IA.

tua (particule indice Ba(r)djya ;

du régime.)

A N. Ou M M. S (?) M (?) manque une lettre?

à la, au multitude, peuple il..... ca-

R. S. B Dj IA. B I L. Kh R.

cha que Ba(r)djya détruit; ensuite

de la destruction ;

Kam B Dj IA. A N. ? M S.

Cambyse en, vers le pays d'Égypte.....

LIGNE 14. (Lacune.) ....?....?

? M S. · H (Lak)

le pays d'Égypte fut allé,

Kh R. Ou M M. K M. Mâ I Ou.

ensuite la multitude le comble de sa perversité

H R H. Kh R. F S A T. B.

conçut, machina ensuite la rébellion dans

? ? L M D. I M D. B.

les provinces jusqu'à l'étendue s'étendit dans
grandement

? F S. ? M D A H. LIGNE 15.

le pays de Perse, le pays de Médie.

(Lacune.) (?)

? B A. S T. ?

vint de, entra dans alors le pays

? S A Kh M D. A R

de Pisyasuvâdâ Ara-

Kh. AT R Ah. ? Ou. M Ou

khatrah, pays et nom son;

S T. K M. T. XIV. Kam. S.

temps? fixé? jour 14e soleil? du

(peut-être) LIGNE 16.

?. T. Ou. A N. M

mois de T et vers ? à ?......

(Lacune.)

Kam B Dj IA. Kh R.

Cambyze ensuite

Ou M M. Ts M. L F N.

le peuple entier contre

Kam B Dj IA. H T S R Ah.

Cambyse ils se rebellèrent;

AN Kh . Kh Ou. H L Kh Ah. ?.

contre lui vinrent le pays

LIGNE 17. (Lacune.)

F S. ?. M D A Ah.

de Perse, le pays de Médie.

S S B. Kh R. Kam B Dj IA.

il usurpa. Ensuite Cambyse

M T. T R. M N Ou. M I T.

moufut; il devint par lui-même mort.

D R IA S. SAR. R A M.

Darius, roi grand,

LIGNE 18. (Lacune.)

I Ts B. D

dit : ?

(ou ...) (?)

S T. A? T? B Ou? AT T N.

Au temps ? nos pères

Ou. S. Nin Ou N. Ch I. Kh R

et de notre race don', chose. Ensuite

G M A T. A D N Ou. M G Ou.

Gomatès ce mage

SAR Ou Ts A N. LIGNE 19. (Lacune.)

la royauté à........

.... (ou ...)

? ? ? ?

N Ou. SAR. H BAR. D

lui roi devint fort. Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. M B I A A N. LIGNE 20.

dit : Parmi (מ־בין)......

(Lacune.) [cuneiform]

G M A T. A D N Ou.

(à) Gomatès ce

[cuneiform]

M G Ou. SAR Ou T. S L M.

mage la royauté a ôté;

[cuneiform]

Ou Mm. M A D. L F N Ou.

la multitude grandement devant lui

[cuneiform] LIGNE 21. (Lacune.)

Kh T Ou.

ont été brisés.

...{[cuneiform]....[cuneiform]} ou...{[cuneiform]....?

K....... K..... M......... Z (Ou) M M ?

Le peuple ?

[cuneiform][1] [cuneiform]

D K. K.... A.... M L. Ou. M S.

il tue non, et on trouve

[cuneiform]

S N. S. L. B Dj IA. AN K.

le changement que non Bardjya moi

[cuneiform]

A OU. S. Kh R S. M B I N?

fils de Cyrus. De parmi

[1] M. Rawlinson, donnant le même passage sous ces deux formes si différentes, je m'abstiens d'en essayer le déchiffrement. (Voyez les planches, ligne 21, et les pages LXVII et LXVIII de son Mémoire.)

LIGNE 22. (Lacune.)

S M. B ? Kh

alors, (ou là) contre, envers........

Kh R. AN K. A Ou R M Z D.

Ensuite moi Ormazd

R? L? N? N. L. A Ou R

j'ai imploré, prié, afin que? à? Or-

M Z D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé; par la volonté

LIGNE 23.

S. A Ou R M Z D.

d' Ormazd......

(Lacune.) ...

T. A D N Ou. M G Ou. Ou

(Goma)ta ce mage et

?. BAR A I. S. A T Ou. B. ?.

les hommes puissants qui avec lui dans la ville,

S Kh Ou B AT T Ah, ?.

Sikhouvattah, (au) pays de

N Z S A Ah. M Ou. S. B. ?. M

Nissaah, son nom, qui dans le pays de Mé-

LIGNE 24. (Lacune.)

D A Ah. A Ou R

die...... Or-

M Z D. SAR Ou T. AN K. A D N.

mazd de la royauté moi a rendu maître.

D R IA S. SAR. R A M.

Darius, roi grand,

I Ts B. SAR OU T. S. L F N.

dit : La royauté qui devant, à.....

LIGNE 25. (Lacune.)

S T H (peut-être l'article).

au temps

Dj Z. An K. E T M Ou. B (ait) I. S.

passé moi j'ai perfectionné, les maisons, de restauré les temples

A I. S. G M A T. A D N Ou.

les dieux que Gomatès ce

M G Ou. Kh B L. AN K. LIGNE 26. (La-

mage détruisit, moi......

cune.) G M A T. A D N Ou. M G Ou.

Gomatès ce mage

E ou H. R ou L M? Ou N T. An K. Ou M M.

avait dissipé elles, moi le peuple

B. S R Ou. S T. H Dj Z.

dans sa prospérité du temps passé,

son état joyeux

?. F S. ?. M D A H. LIGNE 27. (La-

au pays de Perse, au pays de Médie........

cune.) B. Z M. S. A Ou R

Par la volonté d' Or-

M Z D. A D A. AN K.

mazd, cela moi

E T M IS, AN K. Kh R? (?)

j'ai fait, je fais, moi ensuite?

T R A. A M ? Kh. S. B(eit).

j'ai rétabli, renouvelé? jusqu'à ce que la maison

AT T N. B. S R OU. LIGNE 28.

de nos pères dans son état prospère......

(Lacune.) B. Z M. S. A Ou R

Par la volonté d' Or-

M Z D. K? M Ou. S. G M A T.
mazd afin que Gomatès

A D N. Ou. M G Ou. B(eit). AT T N.
ce mage la maison de nos pères

L. S R Ou. D R IA S.
non il la traite mal. Darius.....

LIGNE 29. (Lacune.)
D R IA S.
Darius,

SAR. R A M. I Ts B. AKH R.
roi grand, dit : Après

S. AN K. A D K. A N. G M A T.
que moi je tue (indice du régime) Gomatès

LIGNE 30.
? M G Ou. Kh R. ?
homme mage, ensuite un homme........

(Lacune.)
H M M M. I Ts B.
s'insurgea; il dit

K M. AN K. SAR. ? Ou M R.
ainsi : Moi, roi du pays d'Oumara (Susiane)

KH R. ? Ou M R I. H
ensuite les hommes Oumariens (Susiens) se

T S A Ah. L F N IA. LIGNE 31.
rebellèrent contre moi.

(Lacune.) N T T BEL. M Ou. A Ou. S.
Natitabel, (c'est) son nom, fils de

A N R Ah. N Ou. B. ? A I R.
Anirah, lui dans le pays d'Aïr (Babylone)

H M M M. AN. Ou MM. I.
s'insurgea; au peuple il

F R AS. K M. AN K. LIGNE 32. (La-
raconte ainsi: Moi.....

cune.) H T ? (?) ?. AI R.
?... le pays de Babylone

H T R S. SAR. Ou T.
il attaqua; la royauté

?. Ai R. S S B. D
du pays d'Aïr (Babylone) il usurpa? Da-

8.

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. LIGNE 33. (Lacune.) AN K.

dit : Moi

AT D AK Ou. D R IA S.

je tue lui. Darius,

SAR. R A M. I Ts B. Kh R

roi grand, dit : Ensuite

AN K. AN. ? Aï R. AKh R B.

moi vers le pays de Aïr (Babylone) je m'approche

A N. ? Kh LIGNE 34. (Lacune.).... Ou MM.

contre...... l'armée

S. N T T Bel. B ? Kh

de Natitabel, contre? dans?

M S T? (?) Ou. N S? T? Z. H M.

les bateaux de transport? et ? détruisit ? eux ?

Kh S R, L Ah A R, L Ber D? Ah?

ils entouraient? (ils se fiaient?) le fleuve l'Euphrate? (le Tigre?)

M L, R. Kh R. AN K. Ou M M.
entièrement; ensuite moi l'armée......

Lig. 35. (Lacune.) A Ou R M Z D.
Ormazd

S S D N. B. Z M. S. A Ou R
nous a aidé, par la volonté d' Or-

M Z D. A R. M S T. N T
mazd le fleuve (sur) des bateaux nous
de transport?

M, B, R. AT D K. Ligne 36. (Lacune.)
passons, je détruis. ....

T. XXVI. Kam. S. ? H? AS? AKH? T.
le jour 26 ? du mois de H? la bataille

N T B Ou (Lacune.)... I Ts B, Kh R.
nous faisons elle. ..... dit: Ensuite

AN K. AN. ?. Ai R. AT T R.
moi vers le pays de Babylone je vais;

AN. ?. Ai R. L. Kh S D. B.
vers le pays de Babylone à l'approche près

?. Z Z A N. M Ou. S. ? A R

de la ville de Zazâna (c'est) son nom, qui près du fleuve

T ? ? R Ligne 37. (Lacune.)..... (Itse) B.

Tigre ? (Euphrate ?)......

K M. AN K. A B S D Akhou.

ainsi : Moi Abousedakhou (Nabuchodonosor)

(Lacune.) Kh R. S Akh T. N T B Ou.

ensuite la bataille nous fîmes elle.

A OU R M Z D. S S D N.

Ormazd a aidé nous ;

B. Z M. S. A OU R M Z D.

par la volonté d' Ormazd,

OU M M. S. N T T Bel Ligne 38.

l'armée de Natitabel.....

(Lacune.) N T. N T M (ix). T. (Lacune.)

l'attaque nous faisons le jour.....

SECONDE COLONNE DE L'INSCRIPTION.

LIGNE 38.
D R IA S. SAR.
Darius, roi

R A M. I Ts B. Kh R.
grand, dit : Ensuite

N T T Bel. A D N Ou. B. A S I.
Natitabel ce des hommes

I S. T. E L (?) IA. S ....
enflamma contre moi, que......

LIGNE 39. (Lacune.) B A (Lacune.) N S
? ?

(Lacune.) F. (Grande lacune.) R. AT T R.
le pays.... de Babylone. Je marche;

B. Z M. S. A Ou R M Z D.
par la volonté d' Ormazd,

?. R. AS S B. Ou. N T T Bel.
Babylone je prends et Natitabel

AS S B. Kh R. AN K. B. ?. A i R.
je prends; ensuite moi dans le pays de Babylone

Lig. 40. (Lac.)
A N. D R IA S.
(indice du régime)..... Darius

(Lacune.) (Lacune.)
AN K. B. A T R.
moi à .... je suis

A N A T. ?. ?. S. S R R Ah.
celles-là les provinces qui se rebellèrent

AN N. ?. Far S. ?. Ou M R.
contre moi, le pays de Perse, le pays d'Ouwara, (de Susiane)

Ligne 41.
?. M D A Ah. ?. A S R.
le pays de Médie, le pays d'Assour,

(Lacune.)
?. S AT T G Ou. ?.
le pays de Sattagou (Sattagydie), le pays

(Lacune.)
D B, M .... M(ar) T IA.
de Damer (Thaberistan)..... Martya,

M Ou. A Ou. S. S IN? S Kh R S.
son nom fils de Sinsikhris,

B. ?. K G N ? K? K. B.

dans la ville de Kouganaka, dans

?. F(ar) S. H M N. Ou. B. ?. I Z T.

le pays de Perse il demeura et dans le pays d'Izati (Susiane).

LIGNE 42. (Lacune.)

H E M M.

il se souleva;

(Lacune.)

K? M. AN K. SAR. ? Ou M R.

ainsi: Moi roi du pays de Susiane;

au ? Z Ah. A N. M(ar) T IA.

ils prirent (indice du régime) Martya,

A D N Ou. S. B ? Kh Kh Ou N. R B Ou

ce qui devant eux chef

B. R M N Ou N. H D R Ou.

parmi leurs grands; ils tuèrent lui.

LIGNE 43.

D R IA S. SAR.

Darius, roi......

(Lacune.)

F AR Ou Var T S.

Farouvartis (Phraortès)

(Lacune.)
K M. AN K. K S AT. R I
ainsi : Moi Xathri-

T. NIN. S. Ou VA K (?) S R
tès race de Ouaxar (Cyaxare),

Kh R. Ou M M. S. ?. M D A H.
ensuite le peuple du pays de Médie

M L. B. B(eit). L. Chei IA. LIGNE 44.
entièrement à la maison contre ma volonté ?.....
ma chose ?

(Lac.)
A Z T ? D. Kh R. An K. Ou M M.
? ? ensuite moi l'armée

Akh T T. AN. ?. M D A H.
j'ai envoyé ? j'ai pris vers le pays de Médie;

Ou M D AR N Ah.
Vidarnès

M Ou. A(S). R B. L A. ?. F S A H.
(c'est) homme chef à moi du pays de Perse,
son nom.

LIGNE 45. (Lacune.)

A N. Ou M

à........ Vi-

D AR N Ah. A T.

darnah avec

Ou M M. H T R. AN. ?.

l'armée alla vers le pays

M D A H. AN. K S D. B. ?

de Médie, à l'approche de la place

M R H. M Ou. S. ?. M D A H.

de Marah (c'est) son nom, qui du pays de Médie.....

LIGNE 46. (Lac.)

B. Z M. S. A Ou R

par la volonté d' Or-

M Z D. Ou M M. AT T Ou A.

mazd, l'armée de mes pères? mienne?

H D K. AN. N S R T.

écrasa (indice du régime) les rebelles

A D Ou N. T. XX VII Kam. S. ? ?

ces, le jour 27 quantième du mois ?

S Kh T. I T Kh L Ah.

le massacre ils accomplirent.....

LIGNE 47. (Lacune.) (?) (?)

ou Ki M? B? B?. S.

Kampada? qui

B. ?. M D A H. B. K M. I

dans le pays de Médie en réunion ils

Dj D L Ah. F N IA.

rendirent grand mon visage,

A M ? Kh. S. AN K. Akh L K. AN.

jusqu'à ce que moi j'arrive au

?. M D A H. LIGNE 48. (Lacune.)

pays de Médie,

Ou M M. N S R .T. S. L.

l'armée des rebelles, qui non

I T? D M Ah. IN N.

écoutent, obéissent à nous,

D Ou K N N Ou T LIGNE 49.

écrase — les.

(Lacune.)

A N. I F Ou. T Kh S

à son nez il se hâta,

devant lui

Kh R. D D AR Ou. S Akh T.

ensuite Dadarou le massacre

L Ou N. I T M IS. B. ?

à eux il fit, il appliqua près de la ville

S Ou S. N K Ou. A N.

de Sous (c'est) son nom, vers

LIGNE 50. (Lacune.)

. ?. Ou R S D? K?

le pays d'Ourasada....

(Arménie)

N S R T. K Khou L Hou M.

les rebelles fondant sur,

H L K Ah. A N. R S.

vinrent à la tête, au-devant de

D D AR Ou. A N. I F Ou.

Dadarou à son nez

devant lui

T' Kh S. Kh R. I T Kh N.

il se hâta, ensuite il dirigea il prépara

N T. Ligne 51. (Lacune.) N T

l'attaque...... attaque?

H D K. B. K M Ou N. 5 M(ah). XL. VI.

il a tué de leur nombre cinq cents quarante-six

OU. B. T? K?. T S S B.

et du milieu de parmi les captifs

T N?. 5 M(ah). XX. Kh R. B. S N T

il empala cinq cents vingt; ensuite de nouveau

? N S R Ou T. Lig. 52. (Lacune.)

une 3e fois les rebelles......

B. Z M. S. A Ou R M Z D.

Par la volonté d' Ormazd,

Ou M M. AT T - Ou A. AN. N S R T.

l'armée de nos pères? (indice du régime) mienne les rebelles

H D K. T. IX. Kam. S. ? ?

tua, écrasa le jour 9 quantième du mois de?

LIGNE 53. (Lacune.)

I T K Ou. S Akh T.

il dirigea le massacre.

D R IA S. SAR. R A M.

Darius, roi grand,

I Ts B. Ou M Z S.

dit : Vomisès

N K Ou. A(s). R B. L A. ?. F(ar) S A Ah.

(c'est) son nom homme, chef à moi du pays de Perse, sa prononciation

LIGNE 54.

A N. ?. Ou R S D? K?

au pays d'Arménie........

(Lac.)

N S R T. K. Khou R, L. Hou M.

les rebelles fondant sur

H L K Ah. A N. R S,

allèrent vers la tête de au devant de

Ou M Z S. A N. I B Ou

Vomizès; à son nez devant lui

T Kh S. Kh R. I T K Ou.
il se hâta; ensuite il fit

Ligne 55. (Lacune.)
S Akh T. H D K.
le massacre. Il écrasa

B K M Ou N. II. Ch(c). XX. IV. B. S N T.
du nombre d'eux deux mille vingt quatre; de nouveau

? N S R T. K Khou L HOU M
une 2e fois les rebelles fondant sur

H A L K Ah. A N. R S.
marchèrent, allèrent vers en la tête de face de

OU M Z S. A N. I B Ou.
Vomizès; à, vers son nez devant lui

Lig. 56. (Lac.)
Kh Z. A N. N S R T.
il se hâta...... (indice du régime) les rebelles

A D K. T. XXX. Kam. S. ? ?
il écrasa, le jour trente quantième du mois ?

I T K OU. N T. A D K.

il fit l'attaque; il tua

B. K M OU N. deux. Cho. XL. V. OU.

de leur nombre deux mille quarante-cinq et

B. TOU K? T S Z B. T ?

du milieu de les captifs il empala

I. Cho. V. Mah. L. IX. LIGNE 57. (Lacune.)

mille cinq cent cinquante-neuf

A N. ? M D A. Ah. A N.

vers le pays de Médie, à

K S D. (?) A N. ? M D A Ah.

l'approche vers le pays de Médie;

B. ? K OU D R. N K Ou.

près de la place de Koudoura (c'est) son nom,
sa prononciation,

B. ? M D A Ah. LIGNE 58. (Lacune.)

dans le pays de Médie......

A OU R M Z D. S S D N.

Ormazd nous aida;

B. Z M. S. A OU R M Z D.

par la volonté d' Ormazd

OU M M. S. F A R OU V(AR)

l'armée de Phraor-

LIGNE 59. (Lacune.)

T S. I ST?

tès..... il enflamma

E L IA. S. F(ar) AS. T R ? I ?

contre moi (ceux) qui cavaliers ?

T H M. A R B. B. ?. R

avec eux? il s'en alla au pays de Ra-

D Ah. N. K OU. B. ? M D A Ah.

dah (c'est) son nom dans le pays de Médie; sa prononciation

LIGNE 60.

Kh R. A N K. OU M M.

ensuite moi l'armée.......

(Lacune.)

B B? IA. OU M M. Ts M.

à ma porte le peuple entier

S? B R Ah? ( ) Kh R. B. S L B.
le contempla; ensuite par la croix,

B. ?. A D M T N. Akh
dans la ville d'Ecbatane, je lui

Ligne 61. (Lacune.)
T A Ou. I Ts B.
fais payer son crime. Il dit

A N. OU M M. K M. AN K. SAR.
au peuple ainsi : Moi roi

MIN. S. OU M K S R. Kh R.
race de Ouwaxare, ensuite

Lig. 62.
AN K. OU M M. ?. M D A Ah.
moi l'armée du pays de Médie......

(Lacune.)
A T. S A R A
avec Sitra-

•Takh? M. A M IS N. A Ou R
takhmès ils firent eux; Or-

M Z D. S S D N. B. Z M.
mazd nous a aidé, par la volonté

LIGNE 63.

S. A OU R M Z D.

d' Ormazd......

(Lacune.)

OU M M. T. M. S?

le peuple entier le

B R N ? Kh R. B. ? AR

contempla; ensuite dans la ville de

B (ou) Ah A ou Ha. B. S L B.

Arbèles, par la croix

S Kh Ou Ou. N B I L. Ou.

son dessein a été anéanti et

B TOU K .... LIGNE 64. (Lacune.)

du milieu........

F AR OU V(ar) T S.

Phraortès

? Ou. IS T AS P.

? et Hystaspe

AT OU A. B. ?. P AR T OU.

mon père, dans le pays de Parthie,

LIGNE 65. (Lacune.)

A M M. A Ou R

il attaqua..... Or-

M Z D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé, par la volonté

S. A Ou R M Z D. IS

d' Ormazd, His-

T AS P. A Douk? A N.

taspe écrasa (indice du régime)

N S R T. A D Ou N. T. XXII. Kam.

les rebelles; ces le jour 22 quan-tième.

TROISIÈME COLONNE DE L'INSCRIPTION.

LIGNE 66. (Lac.) (Lacune d'une ou deux lettres.)

I Z Kh R.

? après

S. OU M M. AN ? Kh IS T S

que l'armée vers, contre Hystas-

P. S N D. IS T S P.

pe fut venue, Hystaspe

OU M M. R H T — Ligne 67. (Lacune.)

l'armée fit courir?......

(avec) l'armée? courut?

I T K Ou. N T. H D K. B.

Il fit l'attaque, il tua de

K M OU N. VI. Cho. V. Mah. LX. OU?

leur nombre six mille cinq cent soixante, et

B. T Ou K. T S Z B. V.

parmi les captifs cinq

Cho. I. Mah. LXXX II — Ligne 68. (Lacune.) — D

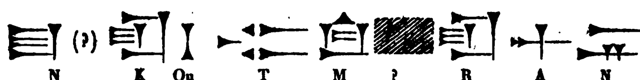
mille un cent quatre-vingt-deux..... Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. ? M(ar) G A.

dit : Le pays de Margiane



N K Ou T M ? R A N

(c'est) son nom (*an* TBR? *fregit?*) ?

sa prononciation ?



M ? AS. F R D Ah. N K Ou.

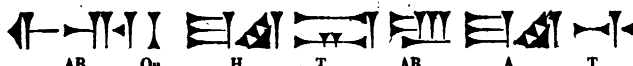
un homme Fradah, (c'est) son nom,

sa prononciation,

Ligne 69. (Lacune.) 

Kh R. D D

ensuite Dada-



AR Ou. H T AR. A T.

rou alla avec



Ou M M. I T K Ou. N T.

l'armée; il fit, dirigea une attaque

 Ligne 70. (Lac.)

L. ? M(ar) G M A Ah.

contre le pays des Margiens......



B. K M Ou N. IV. Cho. II. Mah. III.

de leur nombre quatre mille deux cent trois



Ou? B. Tou K. T S S B.

et du milieu des captifs

VI. Cho .V. Mah. LX. II. D R IA S.

six mille cinq cent soixante-deux. Darius,

Ligne 71. (Lacune.)

SAR. R A M. B.

roi grand........ au pays

Ou N K Ou. B. ?. F(ar) S (?) H

de Ioutiya (c'est) son nom, dans le pays de Perse,

S K N. Ou. H M M M. B.

Il ? demeure et il s'insurgea dans
la ? demeure

?. F(ar) S. I Ts B. A. N.

le pays de Perse; il dit au

Ou M M. Ligne 72. (Lacune.) D

peuple...... Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. Kh R. An K. OU M M.

dit : Ensuite moi l'armée

LIGNE 73.

S ?. F(ar) S. M. A AT.

du pays de Perse de avec.....

(Lacune.)

Ou M M. S. ?. Far S.

l'armée du pays de Perse

A T IA. H L K Ah. ?.

avec moi ils allèrent au pays

M D A Ah. Kh R. AR T

de Médie; ensuite Arta-

Bar Dj IA. A. T. Ou M M

bardjya avec l'armée.....

LIGNE 74. (Lacune.) (Lacune.) ....

N ? ...... ?

?

I. T K Ou. S Akh T. A Ou R

il fit le massacre; Or-

M Az D. S S D N. B. Z M.

mazd nous a aidé; par la volonté

LIGNE 75.

S. A Ou R M Az D.

d' Ormazd.....

(Lacune.)

Ou M Z D A T.

Veyzdates,

A D N Ou. A T. Ou M M.

ce avec l'armée

I AS. E L IA. S. F(ar) AS.

poussa contre moi (ceux) qui cavaliers

T R I. HA R B. A N.

nombreux ? il s'enfuit vers.....

Lig. 76. (Lac.) A Ou R M Az D.

Ormazd

S S D N. B. Z M.

nous a aidé, par la volonté

S. A OU R M Az D.

d' Ormazd

Ou M M. AT T Ou A. H D K.

l'armée de mes pères ? écrasa

mienne ?

A N. Ou M M. S. Ou M S

(indice du régime) l'armée de Veys-

D A T. **Ligne 77.** (Lacune.) D R

datès. Da-

JA S. SAR. R A M. I Ts B.

rius, roi grand, dit :

Kh R. AN K. Ou M S D A T.

Ensuite moi Veysdatès

A D N Ou. Ou ? A(s). BAR A I.

ce et les hommes principaux

S. A T Ou. TZ M. B. S L B.

qui avec lui, tous par la croix.....

Ligne 78. (Lacune.) (A) N. ?. Far S. Akh

au pays de Perse j'ai

T B Ou. D R IA S. SAR.

prescrit lui. Darius, roi

H A M. I Ts B. Ou M Z

grand, dit : Veyz-

D A T. A D N ? Ou. S. S M Ou.
datès ce qui son nom ?....
ils ont nommé ?

LIGNE 79. (Lacune.)
?. A R K AT T.
le pays d'Arakhatta

K ? M. Akh Kh M. Ou M
ainsi : Soyez rusés, Oui-

M N Ah. D Kh Ah. Ou. A N.
manès tuez, et (indice du régime.)

LIGNE 80. (Lacune.)
I T K Ou. S Akh T.
il fit ? ils firent ? le massacre

A Ou R M As D. S S D N.
Ormazd nous aida,

B. Z M. S. A Ou R M As D.
par la volonté d' Ormazd

Ou M M. LIGNE 81. (Lacune.) I T K Ou.
l'armée.... il fit ? ils firent ?

N T. A Ou R M Az D.

l'attaque. Ormazd

S S D N. B. Z M. S. A Ou R

nous aida; par la volonté d' Or-

LIGNE 82. (Lacune.)

M Az D. Kh R.

mazd..... ensuite

AS. A D N Ou. B K R

homme cet ? ? ? ?

Ou M M. R B Ou. S. Ou M Z

l'armée chef, que Veyz-

D A T. S' B L. A T.

datès envoya avec

Ou M M. I AS. E L IA.

l'armée, il poussa contre moi.....
enflamma

LIGNE 83. (Lacune.) (Ces trois lettres sont tout à fait douteuses, dit M. Rawlinson.)

H ? Ou.. Ou. As. BAR A I. S. L Ou.

Il prit lui et les hommes principaux qui à lui

H ? N. M I K. Ou. B. T Ou K.
il prit eux, il périt et du milieu

S. Ou M M. Ligne 84. (Lacune). ?. A R
de l'armée..... le pays d'Ara-

Kh AT T. E M(a) Ou. D R IA S.
khatta j'ai fait lui. Darius,

SAR. R A M. I Ts B. A M ? Kh
roi grand, dit : Pendant

S. A N K. B. ?. Far S. Ou. ?. M
que moi dans le pays de Perse et le pays de Mé-

D A Kh. Ligne 85. (Lacune.) Ou M M.
die.... le peuple

S. ?. [redacted] R. K M. A N K.
du pays de Babylone, ainsi : Moi

A B N D Akhou. A Ou. S. A B I
Nabuchodonosor, fils de Nabonnid.

Kh R. Ou M M S. ?. A R.
Ensuite le peuple du pays de Babylone.

LIGNE 86. (Lacune.)

L F N IA. 'N

contre moi..... ?

(ou)

B Ou N. Akh T B. (c'est un)

? ? eux ou leur, je prescris

K? M. A R B. D Ou K. A N.

ainsi : Sois rusé, écrase (indice du régime)

LIGNE 87.

Ou M M. N S R T.

l'armée des rebelles.

(Lacune.)

AN. Ou M M. S. I R.

à, contre, vers l'armée de Babylone;

Lacune d'une lettre.

N S R T. A ? N.

les rebelles il les prit......

S Z B. R N T. Ou M M.

captifs, ? l'armée

LIGNE 88. (Lacune.)

S. B. K M Ou N.

qui dans leur nombre......

Kh B T. Ou. Kh R. A N K.

il abattit; et ensuite moi

? I M, B. Akh T H. K M.

? ?

par la croix, j'ai fait payer leur crime ainsi

A R Khou. Ou. As BAR A I.

à Arakhou et aux hommes principaux.......

QUATRIÈME COLONNE DE L'INSCRIPTION.

Ligne 89. (Lacune.)

D R IA S.

Darius,

SAR. R A M. I Ts B. A D A.

roi grand, dit : Voilà

S. AN K. B. I R. EM(iz) Ou. D

ce que moi à Babylone j'ai fait lui. Da-

R IA S. SAR. R A M.

rius, roi grand,

I Ts B. A D A. S. AN K.
dit : Voilà ce que moi....

LIGNE 90. (Lacune.)

IX. SAR I Ou N.
neuf leurs rois

S S B. G M A T. N K? Ou.
j'ai pris. Gomatès, (c'est) son nom, sa prononciation,

AS. M G Ou. N Ou. Kh R R Z
homme mage, lui proclamant

I Ts B. K? M.
dit ainsi :

LIGNE 91. (Lacune.)

?. Hou M R. T T Z. N T T
le pays de Houwara il enleva. Natita-

BEL. N K Ou. AS. I R A Ah. N? Ou.
bel, (c'est) son nom, homme Babylonien, lui

Kh R R Z. I Ts B. K M.
proclamant dit ainsi :

LIGNE 92.

AN K. A B S D Akhou

Moi Abousadakhou (Nabuchodonosor).....

(Lac.)

T T Z. F AR Ou VAR

il enleva. Phraor-

T S. N K Ou. ?. M D A Ah.

tès, (c'est) son nom, du pays de Médie,

N OU. Kh R R Z. I Ts B.

lui proclamant dit

K M. AN K. Kh S AT R A

ainsi : Moi, je suis Khsathri-

LIGNE 93. (Lac.)

T. Ou W K S R.

tès..... Ouwaksar

A D N Ou. ?. S Kh AR

celui-là le pays de Sakhar-

T A Ah. T T Z. F R

tah (Sagartie) enleva. Fra-

D Ah. M Ou. As. Mar G M A Ah.

dah, (c'est) son nom, homme Margein

? LIGNE 94. (Lacune.)

N Ou. A D N Ou. ?.

lui...... celui-là le pays

Far S. T T Z. A Ra Khou.

de Perse enleva. Arakhou,

N K Ou. ?. Ou R S D.

(c'est) son nom, du pays d'Ourasada (Arménie);

LIGNE 95. (Lacune.)

A D N Ou.

celui-là.....

(an)

Z M T Ah. Ou. D D K Ah.

ils perdirent, et ils tuèrent

ils détruisirent,

(Ici manque une lettre)

Ou MM. AT Ou A. B B IN?

le peuple de mon père?

l'armée mienne; de parmi.....

LIG. 96. (Lac.) ....

...M. Ou MM. Kh R.

....? l'armée, ensuite

A Ou R M AZ D. A N.

Ormazd ?



N S IN? D? N S Ou N T.
A? D.

conduisit? vers leur perte?

LIGNE 97. (Lacune.)



? AT. AS. S.
? homme qui



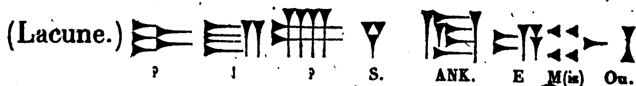
Ou F R ASTA? L M D.
(Oufraçta) coupable entièrement,



LIG. 98.

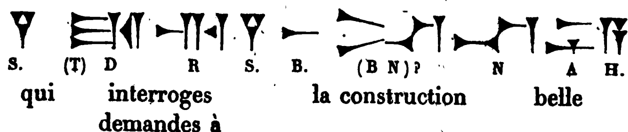
Ch Akh Ou. L (ou) A. T Ts M
brise le, si tu veux.....

(Lacune.)

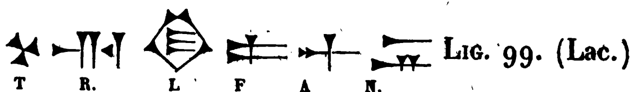


? ! ? S. ANK. E M(is) Ou.

{ Ces signes sont douteux, dit M. Rawlinson. } ce que moi j'[illegible]ait



S. (T) D R S. B. (B N)? N A H.
qui interroges demandes à la construction belle



LIG. 99. (Lac.)

T R. L F A N.
regarde devant.....



M P(ar) N. D R IA S.
? Darius,

SAR. R A M. I Ts B. B. Z M.
roi grand, dit : Par la volonté

LIGNE 100.

S. A Ou R M Az D.
d' Ormazd.....

(Lacune.)

Ou R Kh B Ts M.
? histoire? toute

K M. F(ar) S A T. CH N. D.
comme des narrations fausses. Da-
faites à plaisir.

R IA S. SAR. R A M.
rius, roi grand......

LIGNE 101. (Lacune.)

SAR. R A M.
roi grand,

I Ts B. AT T. L, R L, R B.
dit : Ô toi, te moquant de

S. AN K. E M(is) Ou. Ou. Kh B T.
ce que moi j'ai fait lui et frappant, mutilant

Ligne 102. (Lac.)

A N. S A T I
(indice du régime) (que) les années

K. R R Kh Ah. Ou. Lou A. R M.
tiennes s'étendent, se multiplient et si éloges

A N.... T. T B Z Z N. AN.
ces tu enlèves eux au

Ou M M. Ligne 103. (Lacune.) B.
peuple..... Par

Z M. S. A Ou R M Az D.
la volonté d' Ormazd

E T M IS. A Ou R
j'ai fait. Or-

M Az D. S S D N. Ou. E(lah) I.
mazd nous a aidé et les dieux...

Ligne 104. (Lacune.) E M(is) Ou. S.
J'ai fait lui ?

A N K. S. NIN IA. B. M N A T.

moi ? ma race par des institutions,

A Z. S G. A N. R T. Ou.

alors il augmenta (indice du régime) l'abondance et

S R ? LIGNE 105. (Lac.) I Ts B.

la prospérité? dit :

M N. AT T. SAR. S. B? L A

Quiconque toi roi qui es devenu?

Kh R IA. AS. S. Ou F R ST?

après moi l'homme qui (est) coupable (Oufraçta)

Ou. AS. F(ar) S. A N. LIGNE 106. (Lacune.)

et l'homme brisant (indice du régime.).....

Lou A. B N N. A N A T.

si constructions ces

T B R. Ou. N B A N.

tu examines et nos prédictions

A H N T. LIGNE 107. (Lacune.) .... Ah.

ces..... que se multiplient

S A T I. K. Ou. A Ou R
les années tiennes et (qu') Or-

M Az D. L? K? SR. M S.
mazd à la prospérité ? apporte.....

LIGNE 108. (Lacune.) (?)
T M L
?

B SR. M Ou ? A Ou R
parent qu'il meure ? Or-

M Az D. R R L. LIGNE 109.
mazd fasse trembler......

(Lac.)
A T IA. I T R Ah.
avec moi étaient

A M ? Kh. S. A N. G M A T.
alors que (indice du régime) Gomatès

A D N Ou. LIGNE 110. (Lacune.)
ce......

Ou Z F R Ah. AS. F(ar) S A Ah.
(fils d')Hyzparès homme Perse;

Ou M A T N Ah.

Ouwatanah (Otanès)

M Ou. A Ou. S. S Kh R Ah. AS.

(c'est) son fils de Sokharès, homme
nom

Far S A Ah. LIGNE 111. (Lacune.) .... Ou. N K Ou.

Perse....... ..... son nom,

A Ou. S. S A T Ah. AS. Far S A Ah.

fils de Satah, homme Perse,

H A R M B N S. M Ou. A Ou.

Harmabanès (c'est) fils
son nom,

S. Ou R Kh K ? LIGNE 112. (Lacune.)

de Ourkhak,

H H ? N T. L, M A D.

...... ces jusqu'à l'étendue
entièrement

S T M A.

ils ont caché ?.......

TABLETTES DÉTACHÉES.

N° 1.

A D A. G M A T.

Celui-là (est) Gomatès,

AS. M G Ou. S. Kh R S. K M.

homme magè, qui a menti ainsi :

A N K. B(ar) Dj IA. BAR. K ?

Moi Bardjya, fils de Cyrus.

N° 2.

A D A. A S N.

Celui-là (est) Asina,

S. Kh R S. K M.

qui a menti ainsi :

AN K. SAR. ?. Hou (M) R.

Moi roi du pays de Houwara.

N° 3.

A D A. N T T Bel.

Celui-là (est) Natitabel,

S. Kh R S. K M. AN K.
qui a menti ainsi : Moi

A B S D Akhou.
Nabuchodonosor,

A Ou. S. A B I
fils de Nabonid.

N° 4.

A D A. F AR VA(r) T S.
Celui-là (est) Fraortès,

S. Kh R S. K M. AN K.
qui a menti ainsi : Moi

K S AT R I T.
Xathrites,

NIN. S. Ou W K S R.
de la race de Ouwaksares.

N° 5.

A D A. M(ar) T IA.
Celui-là (est) Martiya

S. Kh R S. K M. A N K.
qu' a menti ainsi : Moi

O M N I Ou. SAR. ?. Hou R.
Omanitou, roi du pays d'Houwara.

N° 6.

A D A. S R A (Takh) ? M.
Celui-là (est) Sithratakhmès

S. Kh R S. K M. AN K.
qui a menti ainsi : Moi

NIN. S. Ou W K S R.
race de Ouwaksar (Cyaxare).

N° 7.

A D A. Ou M Z D T.
Celui-là (est) Veyzdates,

S. Kh R S. K M. A N K.
qui a menti ainsi : Moi

Bar Dj IA. BAR. K R S.

Bardjiya, fils de Cyrus.

N° 8.

A D A. A R Khou.

Celui-là (est) Arakhou

S. Kh R S. K M. A N K.

qui a menti ainsi : Moi

A B S D Akhou. A. A B I.

Nabuchodonosor, fils de Nabonid.

N° 9.

A D A. F R D Ah.

Celui-là (est) Fradah

S. Kh R S. K M.

qui a menti ainsi :

AN K. SAR. B? ?. M(ar) G Ah.

Moi roi dans le pays de Margiane.

INSCRIPTIONS DÉTACHÉES, DE NAKCH-I-ROUSTEM.

N° 1.

1re ligne. 

K B R. AS. B, F? A

Koubara, homme Pa-



M S Khou R S N. N Ou.

miskhorisan (*Patischorensis*), lui

2e ligne. 

Z M R Ou. S. D A

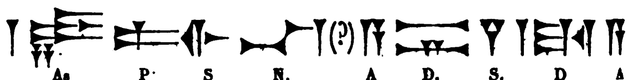
Bourreau? (coupeur) de Da-



R IA S. SAR.

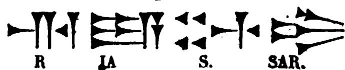
rius roi.

N° 2.



As P S N. A D. S. D A

Aspasina, celui-là? de Da-

 (Lacune.)

R IA S. SAR.

rius roi......

N° 3.



A D A. M? AS. Z D A A.

Celui-là ? homme Zedah.

ALPHABET TIRÉ DE L'INSCRIPTION DE BEHISTOUN.

VOYELLES.

Signes de valeur certaine. | Signes de valeur douteuse.

ut.

(pr. de la 1re p. suff.)

OU.

(conj.),

U.

GUTTURALES.

Akh.

Oukh.

G.

Dj.

DENTALES.

D.

T.

AT.

LABIALES.

M, W, OU, B.

MM.

AMM.

F, P.

BAR?
MAR?
VAR?

FAR.

NASALES.

.

N, AN.

N.

LIQUIDES.

, R.

(an. ?), (L)

R.

SIFFLANTES.

(???)

.

S.

.

SIGLES, CHIFFRES, SIGNES CONVENTIONNELS ET LIGATURES.

Indice des noms propres d'homme.........

Indice des noms de pays; abréviation du mot signifiant pays......................... ,

Indice du pluriel........................ ,

Idée roi, se lisant SAR...............

—— race, ——— NIN...............

—— fils, ——— BAR...............

Quantième, ou indice des nombres ordinaux des jours d'un mois KAM.............

Ligature se lisant Khaz?...............

Idée frère ——— KHOU...............

—— jour ——— T...................

—— mois ——— ?...................

—— homme —— IS!...............

—— ville ——— ?...................

—— Baal ——— BEL...............

—— La deuxième fois ?...............

—— la troisième fois ?...............

Ligature ——— DOUK, DAK?.......

——————— TAKH?.............

Idée construction se lisant BEN?..........

Ligature ———— ASAR?.........

———— BiSL?.........

———— ?............

———— ?............

Trois	3................	
Huit	8................	
Neuf	9................	
Quatorze	14...............	
Vingt	20...............	
Vingt-deux	22...............	
Vingt-quatre	24...............	
Vingt-six	26...............	
Vingt-sept	27...............	
Trente	30...............	
Quarante-cinq	45...............	
Quarante-six	46...............	
Cinquante-neuf	59...............	
Soixante	60...............	
Soixante-deux	62...............	
Quatre-vingt-deux	82...............	
Cent	100..............	

Deux cents	200
Cinq cents	500
Mille	1000
Deux mille	2000
Cinq mille	5000
Six mille	6000
Centaine, se prononçant	MAH
Millier	CHO (copte ϣⲟ)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 1854.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de S. E. le Ministre de la guerre, qui annonce à M. le Président qu'il prend une souscription de cinquante exemplaires à la *Collection des auteurs orientaux*, publiée par la Société. S. E. fait en même temps une proposition pour la publication du texte et de la traduction de Sidi Khalil. Cette proposition est envoyée à l'examen du bureau de la Société.

M. Reinaud donne lecture d'une lettre de S. E. Chris-

tophe de Lazareff, annonçant le don de huit volumes à la bibliothèque de la Société.

M. Bianchi donne lecture d'une lettre de S. E. Kemal Efendi, qui lui annonce l'envoi d'un ouvrage de Khairoullah Efendi.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

S. E. Jean LAZAREFF, chambellan de S. M. l'empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg;

MM. STROHL (Ph.) Dr à Paris;

JANIN, professeur à l'Académie de Genève.

Le secrétaire représente au conseil qu'il y a des personnes qui offrent à la Société des imprimés qui n'ont aucun rapport quelconque avec l'objet de ses études; il expose l'embarras qu'occasionne l'incorporation de ces imprimés dans la bibliothèque, et demande l'autorisation de ne pas les faire porter sur le Catalogue. Cette autorisation lui est accordée.

M. Defrémery lit une partie d'un mémoire sur les Ismaéliens.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par M. de Lazareff. *Catéchisme de l'Église orthodoxe apostolique arménienne.* Moscou, 1850. (En arménien.)

Psaumes (en russe), in-8°, 1852.

Nouveau Testament (en russe), in-8°, 1850.

Psaumes (en allemand), in-12.

Paroissien de l'Église orthodoxe arménienne. Moscou, 1853, in-8°. (En arménien.)

Psychologie, par M. NAZARIANE. Moscou, 1851, in-8°. (En arménien.)

Paroles de consolation (en allemand).

Mémoires historiques concernant les provinces d'Arménie, par M. CHOPIN (en russe). Saint-Pétersbourg, 1852, in-8°.

Par l'auteur. J. A. VULLERS. *Lexicon persico-latinum*, fasc. II. Bonn, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Das hohe Lied der Liebe der Araber*, von IBN EL-FARIDH, von HAMMER-PURGSTALL. Vienne, 1854, in-4°.

Par l'auteur. *Inscriptiones rosettanæ hieroglyphicæ, decretum sacerdotale* recognovit, etc. M. Ad. UHLEMANN. Leipzig, 1853, in-4°.

Par l'auteur. *Zendavesta, or the religious books of the Zoroastrians*, edited and interpreted by WESTERGAARD. Vol. I, p. 3. Copenhague, 1853, in-4°.

Par l'auteur. *Le Dunuk-Dasch, tombeau de Sardanapale, à Tarsous*, par Victor LANGLOIS. Paris, 1853, in-8°. (Extrait de la Revue archéologique.)

Lettre au R. P. Gabriel Aiwazowski sur quelques monnaies de la petite Arménie, par Victor LANGLOIS. 1853, in-8°. (Extrait de la Revue archéologique.)

Par S. E. Kemal Efendi. *Histoire nouvelle et développée de l'Empire Ottoman*, par KHAIROULLAH EFENDI, vice-président de l'Académie de Constantinople (en turc). Constantinople, 1853, 2 vol. in-8°.

The Chinese radicals, adapted to the Hokkeen dialect. 1853, in-8°.

RECHERCHES SUR LE COMMERCE, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge, par Francisque MICHEL. Tome I; un vol. petit in-4° de IV et 386 pages. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1852.

L'ouvrage que nous essayons de faire connaître s'adresse à plusieurs classes de lecteurs : l'artiste et l'antiquaire y chercheront des renseignements sur les arts et les procédés industriels du moyen âge; l'historien et l'économiste y puiseront des détails intéressants sur les vicissitudes et les diverses sources du commerce à la même époque, et notamment sur

les rapports qu'il avait établis entre l'Europe occidentale, d'une part, et la Grèce et l'Orient, de l'autre. Le sujet que M. Francisque Michel a entrepris de traiter exigeait des recherches étendues et des connaissances fort variées. Il fallait recourir à une foule de sources ou peu connues ou difficilement accessibles. A la lecture des chroniques il était nécessaire de joindre celle des chartes, des comptes de dépense, des inventaires, des vieilles relations de voyages, celle surtout des fabliaux et des romans de chevalerie. Pour cette dernière classe de documents, l'auteur avait, il est vrai, l'avantage de se retrouver sur un terrain qui lui est depuis longtemps très-familier, puisqu'il est au nombre des plus infatigables éditeurs des anciens monuments de notre langue. Mais il n'a pas négligé les autres sources, et son livre offre une grande variété de textes empruntés à presque toutes les langues qui étaient en usage en Europe, il y a six ou huit siècles. Il y aura donc, j'ose le croire, quelque profit à suivre rapidement M. Francisque Michel dans sa marche savante, mais un peu capricieuse, un peu décousue et parfois aussi un peu trop lente.

L'auteur a pris pour point de départ le milieu du VIe siècle, époque où l'éducation des vers à soie a été introduite en Europe. Il divise son sujet en trois périodes principales, dont la première s'étend depuis le règne de Justinien jusqu'au XIIe siècle, date à laquelle on rapporte communément l'introduction de l'industrie de la soie dans l'Europe latine. La seconde comprend le temps durant lequel la Sicile d'abord, puis l'Italie continentale, sont restées en possession, conjointement avec l'Orient, de fournir de soie les autres peuples de l'Europe; enfin, la troisième correspond à l'époque où ces derniers, s'affranchissant du tribut qu'ils payaient aux Italiens et aux Orientaux, fabriquèrent des étoffes, d'abord pour leur propre consommation, puis pour l'usage de ceux qui leur en avaient fourni si longtemps. Le volume que nous avons sous les yeux embrasse les deux premières périodes.

Après quelques détails succincts sur les draps d'or et d'ar-

gent, les vêtements, tentures et ornements remarquables en étoffes d'or, sur les dessins des anciennes étoffes de soie, et notamment de celles destinées aux églises, l'auteur nous fait connaître plusieurs anciens tissus qui existent encore. Une de ces plus curieuses reliques de l'industrie textrine, est un fragment d'une robe de saint Cuthbert, qui se conserve à Durham. Le personnage à cheval que l'on voit dans un médaillon composé de huit arcs de cercle, est un roi ou, du moins, un personnage persan; le cheval et le cavalier sont vêtus et ornés à l'orientale; celui-ci porte un oiseau de vol sur le poing; un chien court entre les jambes de sa monture. On peut citer aussi une pièce provenant d'un reliquaire du Mans, et la chape conservée dans l'église de Saint-Étienne de Chinon. Le docte archéologue M. Ch. Lenormant, qui a examiné ces deux pièces, n'hésite pas à voir dans les lions affrontés et séparés par un objet ressemblant à un pyrée ou autel du feu, que l'on remarque sur le tissu du Mans, et dans les guépards enchaînés par le cou à un autre objet, dont la forme rappelle celle d'un pyrée, des indications positives d'une origine sassanide: ce qui pourrait induire à placer l'exécution en Perse des deux vénérables reliques antérieurement à 652; mais la seconde, au moins, est bien postérieure, puisqu'il se trouve dans le tissu de la chape une inscription arabe. Il est donc probable que les représentations d'origine sassanide continuèrent à demeurer en faveur, longtemps après la conquête de l'empire persan par les sectateurs de Mahomet.

M. Fr. Michel nous fait connaître les principaux entrepôts de soieries. Au premier rang figurait Constantinople, qui était en même temps un des lieux où la fabrication des étoffes de soie s'exerçait avec le plus de succès[1]. Venait ensuite Rome,

[1] «Une partie du palais impérial était occupée par un grand nombre d'ouvriers qui travaillaient pour l'empereur; le quartier des brodeurs fut réduit en cendres par le feu du ciel.» (Lebeau, *Hist. du Bas-Empire,* t. XIV, Paris, 1770, p. 133, *sub anno* 792.) On voit par un passage du voyageur Ibn Batoutah, qui visita Constantinople vers l'année 1333, que des filles esclaves fabriquaient du drap dans le palais impérial. A une époque bien antérieure,

qui, en sa qualité de métropole du monde chrétien, paraît avoir été pendant longtemps l'entrepôt général de cette sorte de marchandise. Un manuscrit de Théodulf, conservé au Puy-en-Velay, nous offre entre ses feuillets cinquante-trois morceaux de tissus, parmi lesquels on remarque des crêpes de Chine, avec des bordures de cachemire broché ou espouliné par crochetage, à la méthode indienne; et chose remarquable, des industriels de nos jours ont pris des brevets d'invention pour la fabrication de diverses étoffes qui se trouvaient dans les feuillets de ce manuscrit. « Mieux connus, les tissus de l'Orient eussent été plus tôt imités chez nous, ce qui aurait valu un procédé industriel de plus, et un tribut onéreux de moins à payer à l'étranger. »

A la fin du XIe siècle, l'art de tisser des étoffes brochées était connu en Occident, où on l'employait à faire des tapisseries et des serviettes de lin; toutefois jusqu'alors on ne lui avait pas demandé de soieries, sans doute à cause du manque absolu où l'on était de matière première. Mais vers le milieu du siècle suivant, le roi de Sicile Roger, ayant entrepris une expédition contre la Grèce, s'empara de Corinthe, de Thèbes, d'Athènes, et après avoir pillé ces villes, il emmena en captivité les ouvriers en soie qu'il y trouva. « Roger, dit Othon de Friesingen, les plaça à Palerme, métropole de la Sicile, où il leur ordonna d'enseigner leur art à ses sujets, et c'est de là que cet art, d'abord pratiqué par les Grecs seuls, parmi les chrétiens, commença à cesser d'être un secret parmi les Latins. » Ce récit, qui fixe l'introduction de la soie chez les Latins en 1146 et 1147, a été déjà l'objet de remarques

ainsi qu'on l'apprend par la *Notitia dignitatum utriusque imperii*, rédigée dans la première moitié du ve siècle, il existait à Carthage un gynécée ou atelier de femmes pour la fabrication des étoffes, qui était placé sous la direction d'un procurateur des ateliers publics. (Voyez la *Description et Histoire de l'Afrique ancienne*, par M. d'Avezac. Paris, Firmin Didot, 1845, p. 138.) M. Fr. Michel, qui, à propos des *pailes* de Carthage, a rappelé un passage d'Athénée, déjà traduit et commenté par M. Dureau de la Malle (*Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 163-165), aurait pu, avec plus de raison, mentionner ce passage de la *Notitia dignitatum*.

critiques de la part de M. Michel Amari, l'un des hommes les plus versés dans la connaissance de l'histoire de son pays sous les conquérants arabes et normands. M. Fr. Michel reproduit les arguments du savant sicilien, en les fortifiant de nouvelles preuves. Cette discussion, qui ne remplit pas moins de six pages, mérite d'être lue intégralement. L'auteur la conclut ainsi : « A la suite de l'expédition de Grèce, vint la culture du mûrier, la production de la matière première, et le tissage de la soie sortit du Palais, ou du moins y prit de l'extension, à l'aide des ouvriers siciliens que l'on forma, et grâce aux magnagneries qui commencèrent à s'établir. »

De la Sicile, l'industrie de la soie passa dans l'Italie continentale, où il paraît que ce furent les Lucquois qui l'exercèrent les premiers. Au XIV[e] siècle, d'après un écrivain italien publié par Muratori, les ouvriers en soie, échappés de Lucques en 1314, se dispersèrent dans toute l'Italie, et portèrent leur industrie à Venise, à Florence, à Milan et à Bologne; mais, comme le fait observer M. Fr. Michel, on doit sans doute entendre par là que ces fugitifs perfectionnèrent à Venise les procédés de l'art; car on voit par un décret du grand conseil, rendu en 1248, qu'à cette époque il se fabriquait en cette ville des draps d'or et des étoffes de soie. Dès le commencement du XIV[e] siècle, l'on faisait, à Paris, avec des métiers à tisser, des draps ou étoffes de soie, des draps d'or et même du velours. Néanmoins, la soie était encore très-rare en France en 1345, et la soie de Provence se vendait soixante et seize sous tournois la livre, ou environ soixante-cinq francs de notre monnaie.

Après une curieuse digression sur les anciens ouvrages en soie, en or et en cheveux, M. Michel passe en revue les étoffes qui, sous des noms très-variés, tels que *samit, cendal, siglaton, thabit* ou *zatabiz* (tabis), *baldaquin* ou *baudequin, nac, etc.* eurent cours au moyen âge. Il en recherche l'origine, l'étymologie et la destination. Le mot *samit* lui fournit l'occasion d'examiner quelles étoffes on employait à l'ensevelissement des morts de haut parage et à la décoration de leurs tom-

beaux (p. 116 à 148, et p. 153 à 158). A ce propos, l'auteur entame une nouvelle digression sur les violations de sépulture au moyen âge. Cette criminelle industrie était devenue assez répandue, pour que les misérables qui s'y livraient fussent flétris d'un nom particulier, celui de *larrons fossiers*.

M. Fr. Michel donne ensuite une liste, par ordre alphabétique, des noms des lieux qui fabriquaient ou exportaient des tissus de prix. Une des villes les plus célèbres par ses tissus était Alexandrie, dont les *pailes* sont devenus comme un lieu commun de nos anciens romans, où on les trouve mentionnés à chaque instant. M. Fr. Michel fait observer qu'Alexandrie n'était que l'entrepôt des marchandises de l'Orient et de l'Occident, le marché principal où venaient s'approvisionner les grands négociants du moyen âge. « Marin Sanut, ajoute-t-il, qui écrivait vers l'an 1320 son *Liber secretorum fidelium crucis*, nous apprend que les navires des Latins y apportaient, entre autres denrées, de la soie, des draps, des laines, des soieries et des toiles. Comme on le voit, les temps étaient changés; mais il n'est pas moins sûr qu'Alexandrie recevait en même temps des étoffes de la Perse et de l'Inde, par les caravanes, et que, malgré la rude concurrence que leur faisaient les grandes manufactures de l'Occident, ces étoffes soutenaient toujours leur antique réputation, et n'avaient point cessé d'être recherchées. »

L'auteur aurait pu rapprocher des paroles de Sanut un passage du célèbre polygraphe arabe Makrizi, qui a été publié et traduit par M. Reinhard Dozy (*Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, p. 127 à 131), et où l'on voit qu'il existait au Caire un marché appelé *Souk el-djoukhiyn* « le marché des vendeurs de drap », et qui était destiné à la vente du drap que l'on tirait du pays des Francs, pour en faire des matelas, des rideaux et des housses de chevaux. Makrizi atteste qu'au temps où il écrivait, c'est-à-dire au commencement du xve siècle, le drap était porté par la plupart des Égyptiens, et même par des émirs, des vizirs,

des câdis et par le sultan Elmélic-en-Nassir Faradj [1]; et que les Francs en importèrent une quantité innombrable. Les principales étoffes introduites en Égypte et dans le Levant, par les marchands européens, étaient de provenance vénitienne, comme l'atteste le nom de *bondokiy*, ou mieux *bénédikiy*, que leur donnent Makrizi et un autre écrivain arabe plus récent. (Voy. *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, t. II, p. 52, 53 [2], et t. I, p. 87. Ce dernier passage a déjà été indiqué par M. Dozy, *op. supra laud.* p. 128, note [3].) Le mot *bénédikiy* servait à désigner du drap, mais seulement lorsqu'il était joint au mot *djoukh* ou *djoukhah;* isolé, il désigne une toile de lin très-fine, très-ténue (*réfi'ah*), et non excellente (*præstantissima*), comme traduit M. Freytag (*Lexicon Arabico-latinum*, t. I, p. 159, col. B.). Cf. M. Dozy, p. 371, 372, et les *Notices des mss.*, t. XIII, p. 201, note.

Une ville bien célèbre au moyen âge par ses métiers à tisser, c'était celle d'Almérie, aujourd'hui si appauvrie. Un témoignage de l'industrie d'Almérie se retrouve dans l'expression *soie d'Aumarie*, usitée au moyen âge, et que Legrand d'Aussy a eu tort d'expliquer par *soie d'outre-mer* [4]. « Othon de Friesingen, dit M. Fr. Michel, rapportant, en 1154, l'arrivée d'une ambassade génoise à la cour de Frédéric Barberousse, parle du sac récent de deux villes notables d'Espagne, Almérie et Lisbonne, fameuses par leurs manufactures de soieries. » Dans une note sur ce passage, l'auteur parle des *deux villes maures saccagées par les Génois*. Puis

[1] C'est le même prince que M. Fr. Michel (p. 280) appelle Nasser Mohammed.

[2] A la ligne 19 de cette page, il faut lire «les manches *des chemises*», et non *des robes*. (Cf. Dozy, p. 374.)

[3] Cf. l'*Histoire des sultans mamlouks*, t. II, 1re partie, p. 81.

[4] Cf. *Remarques historiques, philologiques, critiques et littéraires sur quelques locutions, proverbes, etc.* par G. A. Crapelet. Paris, 1831, p. 93. Dans le fabliau du Voyage d'outre-mer du comte de Ponthieu, on voit Adèle de Ponthieu, sauvée des flots par des marchands flamands, qui la vendent au sultan d'Aumarie. (Voyez la savante *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, par F. C. Louandre. Paris, 1844, t. I, p. 143 et suiv.)

il ajoute : « Mais l'Almérie, nommée par Othon, est-elle bien la ville du royaume de Grenade? A voir la distance qui la sépare de Lisbonne, il est permis d'en douter, et de penser qu'à l'exemple de Henri de Huntingdon (*Hist.* lib. VIII, *apud* Savile, *Rer. anglic. script.* ed. 1601, p. 394), l'historien de Frédéric I[er] a voulu parler d'Almada, village situé en face de la capitale du Portugal, de l'autre côté du Tage, et dont le nom est correctement donné par Roger de Hoveden. Qui sait si à cette première erreur Othon n'en aura pas ajouté une seconde, celle d'attribuer à la fausse Alméria, et, par suite, à Lisbonne, ce qui appartenait peut-être exclusivement à la véritable? Lisbonne a été certainement un entrepôt de draps d'or et d'étoffes de soie; mais c'est à la fin du moyen âge, quand des flottes venaient y apporter les richesses de l'Inde. »

Je ne saurais partager l'opinion de M. Fr. Michel, relativement à la confusion faite par Othon de Friesingen, entre Alméria et Almada. Nous savons par des historiens arabes qu'Alméria fut prise par les chrétiens d'Espagne, le vendredi 17 octobre 1147[1]. D'après Ibn-Alathir « les Francs resserrèrent Almérie par terre et par mer, la prirent de vive force, y firent un grand carnage et un butin considérable. » Dans cette expédition, le roi de Castille et de Léon, Alphonse VIII, eut pour auxiliaires, outre le comte de Barcelone, prince d'Aragon, des marins génois, ainsi que c'était l'usage des princes chrétiens d'Espagne, depuis le temps d'Alphonse VI[2]. On sait qu'en 1148, Raymond IV, comte de Barcelone, s'empara de Tortose, avec le secours des Génois, qui reçurent

[1] Ibn el-Alathir, *Chronicon quod perfectissimum inscribitur, volumen undecimum* edidit Car. Joh. Tornberg, Upsaliæ, 1851, p. 80. (Cf. Ibn Khallican, *Biographical dictionary,* translated by Mac Guckin de Slane, t. II, p. 70 et la note de l'éditeur. Il faut seulement observer que M. de Slane, par une légère inadvertance, y a répété le nom du roi d'Aragon. Cf. encore Abd el-Wahid-el-Marrékochi, *The history of the Almohades*, edited by D[r] R. P. A. Dozy, p. 150, lignes 3 et 4.)

[2] Cf. Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne au moyen âge*, t. I, p. 503, 504, dans la note, et 507, note 3.

en récompense la troisième partie de la ville. Je crois donc que dans le passage d'Othon de Friesingen, cité par M. Fr. Michel, il est question de la prise d'Almérie par les Castillans et les Aragonais, unis aux Génois, et que l'auteur a eu tort de ne pas établir de distinction entre ce fait d'armes et la prise de Lisbonne, par Alphonse Ier, roi de Portugal, aidé par des croisés allemands, anglais et flamands. Quant à l'assertion de M. Fr. Michel, que Lisbonne n'aurait pas été un entrepôt de draps d'or et d'étoffes de soie avant la fin du moyen âge, elle me paraît fort contestable; elle est même contredite, en quelque sorte, par le passage de Raoul de Dicet, rapporté par notre auteur (p. 293), et où le chroniqueur anglais atteste que le roi de Portugal Sanche Ier chargea les navires envoyés par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, d'habits en draps d'or, ou ornés de broderies d'or, de pierres précieuses, d'étoffes de soie, etc.

Une autre variété de *pailes* était celle des *pailes madians*, dont était faite la tente de Corbaran (Kerbogha), d'après le trouvère Graindor de Douai. M. Michel fait venir ce mot du nom de « la ville de Médéah, que les écrivains du moyen âge nomment Madia, et dont les habitants étaient désignés sous le nom de *Madianitæ*. » On voit que notre auteur a confondu Médéah (*El-Mediyah*), en Algérie, avec la célèbre ville d'El-Mahdiyah, dans la régence de Tunis, dont il est si souvent question chez les chroniqueurs du moyen âge, soit sous le nom d'Almadia, soit sous celui d'Africa, qu'elle empruntait à la province dont elle était la capitale (l'Afrikiyah des Arabes, ou royaume de Tunis). Mahdiyah fut fondée, en l'année 915 de J. C., par El-Mahdi-billah, le premier prince de la dynastie des Fatimites; et un voyageur arabe, presque contemporain, atteste que, comme son port fournissait un débouché à tous les pays des environs, il y régnait une grande activité commerciale [1]. Mahdiyah ou Africa fut prise sur le

[1] Voyez la *Description de l'Afrique*, par Ibn Haukal, dans le *Journal asiatique*, février 1842, p. 172; et cf. la *Géographie d'Abou'lféda*, traduite par M. Reinaud, t. II, p. 199, 200, et celle d'Édrici, trad. par M. A. Jau-

roi de Sicile, Guillaume Ier, par le souverain almohade Abd-el-Moumin, le 21 janvier 1160, après qu'elle eut été occupée pendant douze ans par les chrétiens. M. Fr. Michel cite (p. 360, note 2) un inventaire des meubles de l'église d'Afrika, transportés en Sicile, vers 1160; mais il n'a pas cherché à déterminer quelle était cette ville d'Afrika. Seulement il s'est contenté, quelques pages plus loin (p. 366, note), de nous apprendre, sur la foi d'un géographe arabe, qu'Afrika ou Afrikia, était une ville de la régence de Tunis, fondée, suivant les traditions arabes, par Afrikis, descendant de Kahtân.

Un de nos trouvères mentionne *maint paile souvin*. M. Fr. Michel suppose que *souvin*, employé comme épithète de *paile*, a la même origine que *cibanum*, qu'on lit dans une chronique; et « que tous deux viennent de *Saban*, nom d'un endroit proche de Bagdad, où l'on confectionnait des *izars* noirs (grands voiles dont les femmes en Orient se couvrent tout le corps) ». Il a donné sur le mot espagnol *sabana* et son dérivé *sabanilla*, des détails intéressants, empruntés à M. Dozy. Ce dernier savant, si profondément versé dans la langue arabe et dans les littératures du midi de l'Europe au moyen âge, a bien, à la vérité, admis l'opinion des lexicographes arabes, d'après lesquels *sabaniah* (*serviette, mouchoir, pièce d'étoffe, etc.*) viendrait de Saban, nom d'une localité voisine de Bagdad. Mais je tiens de M. Dozy lui-même que, depuis lors, il a conçu des doutes touchant la vérité de cette assertion. En effet, le mot *sabaniah* est d'origine grecque, et vient de *σαβάνον*, en latin *sabanum* (toile rude pour s'essuyer au sortir du bain, frottoir). Le savant M. Fleischer a cité[1] un

bert, t. I, p. 258. «On fabriquait à Mahdia, dit ce dernier géographe, des tissus très-fins et très-beaux, connus sous le nom de tissus de Mahdia, et dont il se faisait en tout temps une exportation considérable; car ces tissus étaient inimitables sous tous les rapports.» On sait que les fabriques de soie de Tunis et de plusieurs villes qui en dépendent, telles que Nefta, jouissent encore d'une grande réputation dans toute l'Afrique septentrionale.

[1] *De Glossis Habichtianis in quatuor priores tomos MI noctium Dissertatio critica*, p. 71.

dictionnaire copte-arabe, qui explique les mots *σαβάνον, σιτών* (*i. e. σινδών*), par *sabiah*, et qui mentionne ailleurs, parmi les objets servant à se laver et à s'essuyer dans le bain, *σαβάνον*, qu'il traduit par *sabiah*. Au lieu de *sabiah*, je n'hésite pas à lire *sabaniah*, en rétablissant un *noun* (*n*) entre la seconde et la troisième lettre. M. Dozy a fait observer que *savena*, dans le latin du moyen âge et dans le provençal, ainsi que *savane*, en ancien français, avaient le sens de *morceau de batiste dont les femmes se servent pour relever leur coiffure;* et dans un passage du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, cité par M. Fr. Michel (p. 50, note 2), d'après D. Carpentier, les mots *sancta savena* désignent le voile de la Vierge conservé à Milbau, en Auvergne.

S'il faut en croire les bénédictins, nouveaux éditeurs du Glossaire de du Cange, le mot *cibanum* serait pour *turbanum* et désignerait la coiffure des Arabes. M. Fr. Michel suppose qu'ils ont été guidés dans cette interprétation par une induction que leur fournissait le mot *sarbuissinum*, « qui paraît bien devoir se rapporter à un vêtement de la partie inférieure du corps, aux braies, par exemple. » Mais l'épithète d'*auro ornatum*, donnée par Raoul de Coggeshale au *sarbuissinum*, semble exclure le sens de braies, puisque le pantalon ou le caleçon des Arabes est d'ordinaire en toile blanche. D'ailleurs, d'après une conjecture qu'a bien voulu me suggérer M. Dozy, *sarbuissinum* est une corruption de l'arabe *cherbouch*, qui désigne une sorte de bonnet. M. Fr. Michel est d'avis qu'il faut traduire *cibanum* par *cafetan;* mais je préférerais y voir le *chach* ou pièce d'étoffe, le plus souvent de mousseline, que l'on roule autour de la calotte du turban. Le passage de Raoul de Coggeshale signifierait donc : « Celui qui consentira à renier le fils de Dieu recevra de Saladin un *chach* de soie et un *cherbouch* brodé d'or. »

J'ai signalé et discuté quelques-uns des principaux résultats des laborieuses recherches de M. Fr. Michel; mais ce dont il m'est tout à fait impossible de donner une juste idée, c'est la richesse, et je serais tenté de dire, la prodigalité de

son érudition. L'auteur s'est cru obligé de transcrire tous les textes qui sont venus à sa connaissance, sans en excepter même les moins précis et les moins concluants. Il s'ensuit que son livre peut paraître quelquefois un peu long, et que l'on a peine à suivre la marche de l'écrivain au milieu de cet immense cortége de citations en toutes langues. Il serait injuste pourtant de prétendre condamner absolument la méthode de M. Fr. Michel, avant l'achèvement de son ouvrage. La portion de ce travail que nous avons devant les yeux aura mis dans la circulation une foule de faits nouveaux ou mal connus; elle se recommande de plus par d'ingénieuses conjectures et d'heureuses corrections sur des textes déjà publiés. C'est ainsi que l'auteur prouve (p. 97, 98), à l'aide de Froissard, que dans l'énumération des présents envoyés à Bajazet I[er], de la part de Charles VI, après la bataille de Nicopolis, les mots *serica remensia* désignent, non des tissus de soie, mais des serges, sorte d'étoffe légère, ordinairement faite de laine, qui se fabriquait déjà à Reims du temps de saint Louis. Ailleurs (p. 99), il propose de lire dans un compte de l'année 1372, *soye de Romanie*, au lieu de *soye de Normandie*. Plus loin, enfin (p. 252), il lit *baudekino* et *baldekino* (étoffe de Bagdad), au lieu de *daudeleino* et de *baldeluno* que portent un inventaire de 1295 et une charte de 1197. Toutes les conjectures de M. Fr. Michel ne sont pas aussi heureuses et aussi naturelles que les précédentes, témoin celle par laquelle il prétend faire venir le mot arabe *dorraah* « tunique » du provençal *dorat*[1]. Ailleurs (p. 317), M. Fr. Mi-

[1] M. Francisque Michel publie (p. 321) une pièce catalane manuscrite, conservée aux archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone, et dans laquelle un certain Père Gualter raconte que le roi don Jaime II (qui régnait de 1291 à 1327), ayant commandé à Leyda une certaine quantité de draperie de France, il fut mandé de Tortose, par les pairs et prud'hommes de cette ville, afin de donner ses conseils touchant la manière dont cette commande devait s'exécuter. M. Fr. Michel a supposé que dans cet acte Leyda désignait la ville de Leyde en Hollande; mais cette conjecture me semble peu probable pour plusieurs raisons, et contredite, en outre, par ce qu'ajoute Père Gualter, qu'il loua une monture pour se rendre de Tortose à Leyda. En

chel me paraît avoir mal rendu ces mots du moine de Saint-Gall : *Pallia.... quæ in illis partibus rara et multum cara comperit*, par « qui se composaient de tout ce que l'on avait pu rencontrer de plus rare et de plus cher dans le pays. » Je traduirais : « des étoffes qu'il savait de science certaine être rares et très-chères dans ces pays-là, c'est-à-dire, en Orient. » J'avoue aussi que je ne puis partager les inductions que notre auteur a cru pouvoir tirer de ce passage. Enfin, M. Fr. Michel a négligé de signaler l'origine orientale d'un nom d'étoffe qui se rencontre deux fois dans son livre, sous les formes *oxi* et *oxsi*. Ce terme vient de l'arabe *ouéchi*, sur lequel l'auteur a donné des renseignements dus, pour la plupart, à M. Dozy.

Le livre de M. Fr. Michel a paru sous les auspices d'un riche manufacturier de Lyon, M. N. Yemeniz. Le luxe et le bon goût de l'impression font le plus grand honneur aux presses de M. Crapelet. On peut toutefois y signaler plusieurs fautes typographiques assez graves, comme 1105, au lieu de 1204 (p. 25, note 2); khitaii (p. 272), pour khita; Caracallus (p. 370), pour Caracalla. Une autre erreur, qui paraît provenir d'une inadvertance de l'auteur, c'est le nom de Constance, donné à l'impératrice de Constantinople, femme de Maurice (p. 122, note 3). Cette princesse s'appelait Constantine [1].

C. Defrémery.

effet, il est peu vraisemblable que l'on prenne à louage une monture pour un voyage aussi lointain. Je préfère donc voir dans Leyda le nom de la ville de Lérida, en Catalogne, qui, comme me l'apprend M. Dozy, est encore appelée quelquefois en Espagne Leyda.

[1] Cet article a été écrit au mois d'août 1852, et le 26 octobre de la même année, il en a paru un extrait dans le journal *le Constitutionnel*. Je crois nécessaire d'ajouter ici cette observation, d'autant plus que le second et dernier volume de l'ouvrage de M. F. Michel est à la veille de voir le jour, et que plusieurs de mes remarques pourraient s'y trouver consignées parmi les *additions et corrections*. Ce second volume, qui doit avoir beaucoup plus d'étendue que le premier, sera l'objet d'un article spécial. (4 février 1854.)

DOCUMENTS INÉDITS SUR ES-SENOUCI, SON CARACTÈRE ET SES ÉCRITS.

S'il est vrai de dire que l'Afrique septentrionale fut stérile en savants depuis l'occupation des Turcs, c'est-à-dire depuis trois siècles, et que les sciences n'y furent même cultivées que par un petit nombre de thâleb, il faut avouer aussi qu'elle produisit au xv[e] siècle deux hommes dont la vaste intelligence, l'esprit élevé et la profonde dévotion auraient suffi pour illustrer un pays. Ces deux hommes étaient Es-Senouci et Ibn Merzoug. Ils naquirent, l'un en 830 (de J. C. 1425-1426), l'autre en 766 (de J. C. 1364-1365).

En visitant leurs tombeaux à Tlemcen, j'éprouvai la curiosité de connaître leurs mérites et de demander à l'histoire les titres sur lesquels se fondait l'immense réputation qu'ils ont acquise dans le monde musulman. Les penseurs du Mogreb occupent presque tous une place dans le *Tekmilet ed-dibadj* ou Recueil biographique d'Ahmed Baba, le Tombouctien, que j'ai eu plus d'une fois l'occasion de citer dans le Journal asiatique. La vie d'Es-Senouci et de l'imam Ibn Merzoug y est longuement retracée avec une foule de détails inédits, mais dans un ordre que n'admettent ni le goût, ni la méthode du style français. Afin de m'assurer l'indulgence des lecteurs, je serai forcé de ne choisir que les principaux traits de ces deux grandes figures. Et d'ailleurs, c'est plutôt comme écrivains que comme modèles de sainteté, que l'on cherchera à les examiner. Quoique le cheïkh Es-Senouci n'ait paru à Tlemcen que soixante-quatre ans après l'imam Ibn Merzoug, je pense qu'il doit être mentionné le premier, autant à cause de l'universalité de ses connaissances, que pour l'utilité qu'on retire encore aujourd'hui de ses ouvrages dans la plupart des *medarsa* (colléges) de l'Afrique.

Mohammed ben Youcef ben 'Omar ben Cho'ayb es-Senouci était de la grande tribu des Beni-Senouss, qui est cantonnée dans la province d'Oran; il portait le surnom de El-Haçâny, parce qu'il descendait d'El-Haçan, fils d'Ali (sur eux soit la grâce de Dieu!), par la mère de son père. On lit

dans les notes d'El-Mellâly, son disciple, que sa science égalait sa dévotion, qu'il commença ses études sous la direction de son père, du docte En-Naçar Ez-Zouaouy, et du pieux El-Haçan Abarkâne; et que ce furent les leçons de ce dernier qui contribuèrent le plus à developper son intelligence. Plus tard, Es-Senouci étudia le calcul et le partage des successions, au point de vue de la jurisprudence, auprès de Mohammed ben Toumèrt et de Kalçady; l'astrolabe, auprès d'El-Habbâk; la logique et les principes de la religion, auprès de l'imam Ibn el-Abbâs; le Koran, auprès du chérif Youcef ben Ahmed; le droit, auprès du cheïkh El-Djellâb et de son frère Et-Telâouy; et, enfin, le *tauhyd*, ou doctrine des unitéistes, auprès d'El-Kenâchy. L'imam Et-Taaléby, après lui avoir expliqué les deux *Sahih*, qui traitent des actions et des paroles du Prophète, ainsi que plusieurs autres ouvrages, lui délivra une *idjâza*, ou « licence », pour les enseigner lui-même. Le dernier de ses professeurs fut le marabout Ibrahim Et-Tenâcy, qui le détermina à prendre l'habit de laine des soufis, et lui cracha dans la bouche « *basaqa fy foumi-hi* », comme pour lui communiquer la doctrine du *zikr*, la pureté des mœurs, la foi, la ferveur et l'abnégation. C'est à lui qu'il doit ces principes de piété, qui eurent une influence si marquée sur son existence et le firent considérer par ses contemporains comme une espèce de saint. Telle était, en effet, la vénération qu'il inspirait, que les enfants eux-mêmes accouraient sur son passage pour baiser le pan de son bernouss. Tout le temps qu'il pouvait dérober à l'étude et à la prière, il l'employait à intercéder auprès du sultan en faveur des habitants de Tlemcen, et plus d'une personne lui dut certainement le succès de sa demande. Il était modeste jusqu'à l'humilité. Le sultan lui ayant offert la medarsa qu'avait dirigée, pendant plusieurs années, le révérend El-Haçan Abarkâne, il refusa d'abord de vive voix; puis, pour répondre aux nouvelles instances dont on l'honorait, il écrivit une longue épître justificative, où respirait le désir de s'effacer devant les hommes et de se consacrer tout entier à l'adoration

du maître des mondes. Il cherchait la retraite et s'imposait toutes sortes de mortifications. Bil-Kassem ez-Zouaouy rapporte qu'il jeûnait de deux jours l'un, et qu'il lui arriva plus d'une fois de rester trois journées entières sans prendre la moindre nourriture. Lorsque les personnes de sa famille lui demandaient avec sollicitude s'il était encore à jeun, il répondait avec une douceur extrême, et le sourire sur les lèvres : « Je n'ai ni jeûné, ni déjeuné ». Il mourut à Tlemcen en 892 (1487), et fut enterré dans le cimetière d'*El-'Eubbâd.*

Outre le don de l'éloquence, que lui accordent les biographes, il possédait à un point éminent la faculté d'écrire ses pensées dans tous les genres de style ; seulement, il employa plus souvent la forme didactique, parce que la tendance de son esprit lui avait fait, pour ainsi dire, une vocation de répandre la lumière sur les livres composés dans un langage obscur, et de les vivifier par l'explication. Grâce aux doctes recherches d'Ahmed Baba, le Tombouctien, je puis compléter cette notice par le catalogue des trente-huit manuscrits du cheïkh Es-Senouci. En voici les titres, avec l'énoncé des matières dont ils traitent :

1° *El-Mouqarrib el-moustaufy âla el-Haufy* « le parfait interprète du traité de jurisprudence d'El-Haufy ». Es-Senouci composa cet ouvrage, qui est cependant très-volumineux et rempli d'érudition, à l'âge de dix-neuf ans. Son professeur, Abarkâne, en fut tellement émerveillé, que, pour sauver le jeune auteur de la jalousie des docteurs contemporains, il lui conseilla de ne montrer son livre à personne. (Rare.)

2° *El-âquida el-koubra* « le grand article de foi ». Ce fut son premier essai dans la science du *tauhid* « unitéisme ». Il en existe un commentaire rédigé par Ali ben Khalf ben Djébryl, qui était un Égyptien de la secte des chadéliens.

3° Commentaire de l'*Aquida el-koubra.*

4° *El-âquida el-ousta* « l'article de foi, de moyenne grandeur », accompagné d'une glose, en treize cahiers de vingt pages.

5° *El-âquida es-sogra* « le petit article de foi », suivi d'une

explication et comprenant six cahiers seulement. Ahmed Baba affirme que ce livre est le chef-d'œuvre de Senouci. L'auteur lui-même prétend qu'il peut dispenser de la lecture de tous les traités écrits sur la matière. Un marabout, dont l'histoire ne donne pas le nom, disait qu'ayant été transporté en rêve dans le paradis, il y avait vu Abraham, l'ami de Dieu, enseignant l'*Aquida* de Senouci aux enfants de ce séjour des bienheureux, et la leur faisant copier sur des planchettes. C'est encore l'ouvrage qui sert de base à l'enseignement de la théologie dans la medarsa de Sidi'l-Kettany, à Constantine.

6° Une quatrième *âquida,* plus abrégée que les précédentes, et formant en tout quatre cahiers, avec les scolies. On y remarque des pensées neuves et d'un ordre élevé.

7° Prolégomènes de l'unitéisme, accompagnés d'une explication.

8° Interprétation des attributs de Dieu; deux cahiers.

9° Le guide de la prière; explications des oraisons *Allah akbar, bismillah er-rahmân,* etc...; vertus de ces oraisons.

10° Commentaire de l'*Article de foi* d'El-Haudhy, en cinq cahiers.

11° Commentaire du poëme religieux de El-Djezaïry, intitulé *El-Djezâyrya,* et qui traite de l'unitéisme. Senouci en fit, dit-on, trois commentaires.

12° Abrégé du commentaire d'El-Oubby sur le *Saḥyḥ* de Moslim, en deux volumes. — Le *Saḥyḥ* est un recueil de *ḥadis,* ou traditions du Prophète, très-estimé. Il en existe plusieurs commentaires, dont les plus remarquables sont ceux d'El-Oubby, d'El-Korthôby, d'En-Nowayry et du cadi Ayyaḍh. — Senouci, dans l'abrégé dont il est question, a fait un travail comparatif qui lui procura le moyen de rectifier plusieurs erreurs commises par ses prédécesseurs, et de présenter en même temps des aperçus nouveaux.

13° Commentaire de la Logique d'El-Borhân el-Biqây.

14° Petit traité de logique, avec un commentaire.

15° Commentaire explicatif du poëme en vers *redjez* d'Ibn el-Habbak sur l'astrolabe.

16° Commentaire du Code des Soufis « *teçouwouf* » de l'imam El-Alberyr. (Le code est en vers.)

17° Explication d'un poëme mystique dont le premier vers est: *Lave ton corps avec l'eau du mystère.* (Soufisme.)

18° Commentaire des *Hadis* de Bokhâry, jusqu'au chapitre intitulé : *Celui qui suit sa religion avec conscience.*

19° Explication de quelques passages obscurs de Bokhâry; deux cahiers.

20° Abrégé des Études de Zerkéchy sur les *Hadis* de Bokhâry.

Ces ouvrages ne sont pas rares en Afrique; ils se trouvent même en grande partie dans les bibliothèques de Constantine. Ahmed Baba, le Tombouctien, déclare, dans son *Tekmilet ed-dibadj*, fol. 154 v. l. 1, qu'il les a tous vus. El-Mellâly, qui fut l'élève de Senouci, et qui, par conséquent, dut être initié à ses travaux, cite encore plusieurs écrits de lui. En voici la liste :

21° Une cinquième *Aquida* « article de foi », dans laquelle il prend à tâche de renverser les doctrines funestes des philosophes par des preuves irréfragables.

22° Gloses du Compendium de logique ou *Djoumel* d'El-Khaunadjy.

23° Abrégé des scolies de Teftazâny sur le *Kechchâf* de Zamacschâry. Le *Kechchâf* est une interprétation du Koran.

24° Commentaire des Prolégomènes de l'algèbre d'Ibn el-Yacemin.

25° Commentaire du Traité de logique d'Ibn Arafa, intitulé *El-Mokhtaçar* « l'Abrégé ». Senouci a dit que le style de cet auteur est en général obscur et confus; il ajoute que, pour comprendre et approfondir son Traité de logique, il était obligé de se condamner à la retraite.

26° Commentaire du Traité de médecine d'Avicenne « Ibn Syna »; inachevé. — Le traité est en vers du mètre *redjez.*

27° Notice historique et abrégée des sept lecteurs du Koran : Nafâ, Ibn Ketyr, Hamza, El-Kiçay, Ibn Aâmer, Abon Aâmer ben el-Aâla, et Ass.

28° Commentaire de la *Châṭhybya el-Koubra*, qui est une étude importante sur les sept lecteurs du Koran par Abou'l-Kassem ech-Châṭhyby (de Xativa); inachevé.

29° Traité des successions, en vers.

30° Commentaire de la *Ouarglissya*, qui est un traité de jurisprudence composé par El-Ouarglissi, docteur de la tribu des Beni-Ouargliss, près de Bougie; inachevé.

31° Commentaire de la *Mourchida*. Il ne m'a pas été possible d'apprendre à quelle branche de la science se rattache cet ouvrage.

32° Abrégé du *Ria"ya*, ou Guide des Soufis, d'El-Meḥaceby.

33° Abrégé du *Parterre incomparable* d'Es-Sohayly, qui est le commentaire du *Sirat er-raçoul* d'Ibn Iṣhaq; inachevé.

34° Abrégé du *Bouryet es-sâlek* « le vœu du néophyte » de l'imam Es-Sâḥyly. (Soufisme.)

35° Explication de la Djaroumya. (Grammaire.)

36° Commentaire de l'ouvrage intitulé : *El-djauher fy'l-kelâm* (théologie), et qui fut composé par Aḍhoud ed-dîn, suivant la doctrine des philosophes.

37° Explication du Koran, jusqu'au verset *Aouleyka houm el-moufliḥouna;* trois cahiers seulement.

38° Explication du Koran, depuis la sourate ص, jusqu'à la fin du livre.

On connaît encore du scheïkh Es-Senouci des *fetouas*, ou décisions juridiques, des épîtres et des mandements sur divers sujets. A. Cherbonneau.

The Prakrita-Prakasa; or the prakrit grammar of Vararuchi with the commentary (manorama) of Bhamaha. The first complete edition, etc. by E. B. Cowell, of Magdalen-Hall; Oxford. Hertford, printed and published by S. Austin, 1854, grand in-8° de 236 pages.

Le nom de pracrit a été donné, on le sait, aux différents dialectes vulgaires qui du sein du sanscrit surgirent dans

l'Inde plusieurs siècles même avant notre ère. L'étude de ces dialectes offre un grand intérêt à la philologie et à l'histoire. La première de ces sciences y trouve la clef de bien des formes des langues actuelles de l'Inde, surtout de celle qui a retenu le nom d'indien (*hindi*), en y découvrant la liaison qui les rattache à l'ancien sanscrit. Elle y apprend, de plus, par de nombreux exemples, les lois constantes d'euphonie qui se reproduisent dans nos langues. De son côté, l'histoire trouve dans cette étude d'intéressantes indications. Elle apprend que les dialectes des buddhistes et des jaïns ne sont autre chose que du pracrit. Elle se convainc que les Indiens du temps d'Alexandre devaient parler pracrit, car la langue de l'inscription d'Asoka est pracrite, et c'est du pracrit qu'on trouve employé dans les médailles bilingues des rois de la Bactriane. Enfin les dialectes pracrits occupent une grande place dans les anciens drames hindous.

Vararuchi, qui est, à ce qu'il paraît, le même personnage que Kâtyâyana, lequel vivait sous Vikramâditya (Bikrmâjit), roi d'Ujjaïn, vers le milieu du siècle avant notre ère, est le premier grammairien qui ait soumis à des règles les dialectes populaires auxquels on a donné le nom de pracrit. Il était donc important de publier en entier le texte original de son ouvrage, et M. Cowell, jeune et digne élève de M. Wilson, et déjà connu par son *Vikramorvasi*, dont nous avons parlé en temps opportun, a voulu rendre service aux indianistes; et non-seulement il a publié les *sûtras* de Vararuchi, d'après six manuscrits, mais il les a accompagnés du commentaire de Bhânaha, de nombreuses notes, d'une traduction, d'appendices importants, et d'un index des mots pracrits, qui est de la plus grande utilité pour l'usage de ce volume. De plus, M. Cowell a placé en tête de cet ouvrage une *introduction à la grammaire pracrite*, qui se distingue par la clarté et la précision. G. T.

LES ANIMAUX DU KORAN.

Je viens de lire avec le plus grand intérêt, dans le Revue des deux mondes, ce que M. Louandre a écrit sur les bestiaux du moyen âge, sur le rôle que les animaux ont joué, dès les temps les plus anciens, dans la mythologie, dans la fable et dans la légende. Il n'a oublié que ceux du Koran, et je vais réparer son oubli par ces quelques lignes qui désignent les animaux sacrés pour les Moslims, sans toucher aux légendes qui ne sont point consignées dans le Koran, mais qui se trouvent pour la plupart dans le Dictionnaire zoologique de Démiri, comme, par exemple, le *paon du paradis*, qui est le modèle de la beauté et de la magnificence, qui est le nom métonymique de l'archange Gabriel, et chez les *Yezidi* aussi de satan.

Voyons d'abord les animaux qui ont donné le nom à des chapitres du Koran. Le centième chapitre est intitulé *les Coursiers*, le cent cinquième *l'Éléphant*, le seizième *l'Abeille*, le vingt-septième *la Fourmi*, le vingt-neuvième *l'Araignée*. Le chameau, l'animal le plus utile aux Arabes, n'a point eu l'honneur de donner son nom à un chapitre du Koran; mais il y en est bien souvent question, comme l'on peut aisément s'en convaincre par les concordances de Calcutta et de Leipzig, et surtout du chameau du prophète Salih, enfermé dans un rocher, et qui effraye encore aujourd'hui les pèlerins de la Mecque. En passant par l'endroit où la légende l'a relégué, la caravane pousse de grands cris pour s'assourdir contre les cris de l'animal lui-même. Le dialogue entre Salomon et la fourmi se trouve dans la sourate qui porte ce nom; mais deux autres animaux, qui jouent un grand rôle dans le Koran, sans que leurs noms paraissent dans les titres des sourates, sont la *huppe* et le *chien;* la huppe, qui fait connaître à Salomon la reine de Saba, et s'acquitte d'une mission auprès d'elle, et le chien des sept dormants, dont l'histoire est contée dans le dix-huitième chapitre du Koran, nommé *la Caverne*. « Ils étaient sept, et leur chien faisait le

huitième[1]. Cette caverne se trouvait dans la montagne d'*Al-Rdkîm*, qui n'est autre que Pétra, la capitale de l'Arabie Pétrée. Ce chien s'appelait *Kithmir*, comme Chardin déjà nous l'apprend, et le nom de *Kithmir*, mis sur l'enveloppe des lettres, en assure la prompte arrivée. Le sixième chapitre, qui a pour titre *le Bétail*, est un des plus respectés du Koran. Il y est question des chameaux, des bœufs, des brebis et des chèvres. Enfin, le soixantième-huitième chapitre, intitulé généralement *la Plume*, a, comme plusieurs autres sourates du Koran, deux titres, puisqu'il s'appelle aussi *Zoul-noun*, qui est le nom de l'encrier et de la baleine, et nommément de celle qui a englouti Jonas. Les indications et surtout les articles de Diméri, qui raconte les différentes légendes, suffiront pour compléter le Bestiaire de M. Louandre. Il est bon aussi de remarquer que l'ouvrage sur les Métonymies de Seaalibi, que j'ai traduit dans le Journal asiatique de Leipzig, donne les noms métonymiques de la plupart des animaux.

DE HAMMER-PURGSTALL.

NOTE SUR LE *CHINESE REPOSITORY*.

Les éditeurs du *Chinese Repository*, journal périodique, scientifique, littéraire, industriel et commercial, imprimé à Canton, en terminant cette collection avec le vingtième volume, ont voulu rendre plus réelle l'utilité de leur publication et faciliter les recherches au moyen d'une table générale et analytique[2], qui, divisée en deux parties, disposée suivant deux méthodes différentes, assure avec intelligence la promptitude des recherches.

Voici, du reste, quelles sont ces deux méthodes de classification :

[1] Voyez les détails fournis par M. Reinaud, dans sa Description des monuments de M. de Blacas.

[2] *A general index of subjects contained in the twenty volumes of the Chinese Repository; with an arranged list of the articles*. Canton, 1851, in-8°.

1° L'ordre des diverses espèces de matières traitées dans l'ouvrage, établi comme ci-dessous :

1. Géographie. — 2. Gouvernement chinois. — 3. Revenus; armées terrestre et navale. — 4. Peuple chinois. — 5. Histoire de la Chine. — 6. Histoire naturelle. — 7. Arts, sciences et manufactures. — 8. Voyages. — 9. Langue et littérature. — 10. Commerce. — 11. Marine. — 12. Opium. — 13. Canton; factories étrangères. — 14. Relations étrangères. — 15. Relations avec la Grande-Bretagne. — 16. Guerre avec l'Angleterre. — 17. Hong-kong. — 18. Relations avec l'Amérique. — 19. Japon, Corée. — 20. Siam et Cochinchine. — 21. Autres nations asiatiques. — 22. Archipel indien. — 23. Paganisme. — 24. Missions. — 25. Missions médicales. — 26. Révision de la Bible. — 27. Sociétés pour l'éducation. — 28. Sujets religieux. — 29. Notices biographiques. — 30. Mélanges.

2° L'ordre alphabétique.

En quelques mots, il me reste à dire que la collection du *Chinese Repository*, malgré quelques écarts de la ligne qu'elle avait à parcourir, est très-précieuse pour aider les investigations des orientalistes sur les peuples de la Chine et de l'extrême Orient, et que la table analytique, sur laquelle nous appelons l'attention, table dont il vient d'arriver quelques exemplaires à Paris [1], sera d'un grand secours pour ceux qui s'intéressent aux sciences et aux lettres asiatiques.

L. LÉON DE ROSNY.

[1] A la librairie orientale de Benjamin Duprat, libraire de la Société asiatique, 7, rue du Cloître Saint-Benoît.

ERRATA POUR LE CAHIER DE JANVIER 1854.

P. 89, l. 15, *au lieu de* BY THE KING, *lisez* BY THE RING.

P. 90, l. 11, *au lieu de* les passages prescrits, *lisez* les passages pracrits.

JOURNAL ASIATIQUE.

MARS-AVRIL 1854.

BHÔDJAPRABANDHA,

HISTOIRE DE BHÔDJA,

ROI DE MALWA, ET DES PAṆḌITS DE SON TEMPS,

PAR M. THÉODORE PAVIE.

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

L'ouvrage sanscrit intitulé : श्रीभोजप्रबन्धः, *Histoire de Çrî-Bhôdja*, dont nous donnons ici la première partie, jouit dans l'Inde d'une grande célébrité. Ce n'est point, comme on aimerait à le croire, une chronique, un récit fidèle des faits et gestes de Bhôdja, roi de Malwa, descendant du fameux Vikramâditya, si cher aux poëtes, aux littérateurs et aux paṇḍits. La première partie contient seule des documents historiques, et encore n'y trouve-t-on que le détail des événements qui précèdent et accompagnent l'avénement au trône du roi Bhôdja. Dans la seconde partie, beaucoup plus développée que la première[1], l'histoire fait place à la poésie. Les poëtes et les érudits contemporains du monarque, et ceux que l'auteur considère comme vivant à la même époque, viennent l'un après l'autre, et de tous les pays, réciter des distiques

[1] Sur 140 pages qui forment le manuscrit, la seconde partie à elle seule en contient 122.

et des stances dans l'assemblée de Bhôdja, qui les comble de présents. Parmi ces esprits d'élite, Kâlidâsa occupe le premier rang; il est le favori du souverain, qui ne peut se passer de lui et se plaît à le combler de ses faveurs. Mais il convient d'ajourner ce qu'il y aura à dire sur Kâlidâsa et les autres célébrités littéraires qui brillèrent à la cour du roi de Malwa; nous devons nous renfermer aujourd'hui dans le cercle des questions de géographie et d'histoire que soulève cette première partie du *Bhôdjaprabandha*.

On sait que le Malwa ou Mâlava s'étend du 22° au 25° degré de latitude nord. Il confine au nord avec le Radjasthan et la province d'Agra, au sud avec le Kandeish et le Bérar, à l'est avec l'Allahâbad et le Goundwana, à l'ouest avec l'Adjmire (province du Radjasthan) et le Gouzerate. Situé dans le Madhyadêça (pays du milieu), compris dans les limites de l'Aryâvartta (séjour des hommes honorables), la terre sacrée des Indiens, le Malwa fut l'un des principaux foyers de la civilisation brâhmanique. Le premier méridien déterminé par les astronomes indiens passait à Ouddjaïni[1], la capitale du Malwa sous les rois de la seconde race[2]; ce qui indique clairement que les sciences, aussi bien que la littérature, furent cultivées de bonne heure dans ce pays. Mais les rois de Malwa changèrent plusieurs fois le lieu de leur résidence. Le plus ancien souverain de ce pays dont il soit fait mention, Bhôdja ou Mahâbhôdja cité dans le *Mahâbhârata*, et qui assista au *Svayambaram* de Draôpadî,

अश्वत्थामा च भोजश्च सर्व्वशास्त्रभृतां वरौ [3]

habitait la ville de Mrittikavatî, sur la rivière Parnâçâ. C'est M. le professeur Wilson qui nous l'apprend dans les savantes notes dont il a accompagné les *Selections from the Mahâbhârata*, publiées par M. Fr. Johnson[4], et il ajoute : « A une époque

[1] *Indische Alterthumskunde* von Ch. Lassen, premier vol. part. I, p. 116.

[2] Celle des Phaours ou Phours, descendants de Porus.

[3] « Açvatthâmâ et Bhôdja, les meilleurs de ceux qui savent manier toutes les armes. » (*Mahâbh. Adiparva*, p. 253, çloka 6656.)

[4] P. 43.

plus rapprochée de nous, ce nom (Bhôdja) fut celui d'un prince, protecteur fameux de la littérature indoue, qui régnait à Dhârâ, dans le Malwa, à la fin du xe siècle. De ce prince, aussi bien que du radja Mahabhôdja (contemporain des Paṇḍous), les habitants de Bhôdjpoor, district considérable du Béhar septentrional, ont la prétention de descendre. » Dans le Bhôdja auquel cette note fait allusion, et qui vivait à la fin du xe siècle, il est facile de reconnaître le héros de notre *Bhôdjaprabandha*. Mais revenons aux capitales qu'habitèrent successivement les rois de Malwa.

Après avoir résidé à Mrittikavatî, ville fort ancienne et dont il ne reste plus que le nom, les souverains de Malwa fixèrent leur résidence à Oudjdjaînî ou Ouddjeïn. Les Grecs eurent connaissance de cette capitale, qu'ils désignèrent par ce même nom, légèrement adouci, Ὀζήνη[1]; les auteurs arabes qui en ont parlé écrivent tantôt *Odjein*, tantôt *Ozein*[2]. Quant aux poëtes indiens, ils l'ont souvent célébrée (dans le Mêghadoûta, dans le Raghouvança, et dans le Vichṇoupourâṇa), et les noms divers qu'ils lui donnent prouvent assez que cette ville était à leurs yeux un lieu de prédilection, une terre sacrée; ils l'appellent अवन्ति *Avanti*, celle qui préserve (de l'enfer), celle dans laquelle on peut mourir en toute sécurité; विशाला *Viçâlâ*, la grande, la ville étendue[3], et enfin पुष्पकरण्डिनी *Pouchpakaraṇḍinî*, la corbeille de fleurs[4]. Ces diverses dénominations sont devenues classiques; elles se trouvent consignées dans le dictionnaire sanscrit de M. Wilson. La grande renommée dont elle a joui, la ville d'Ouddjaînî la dut, moins peut-être à la puissance des souverains de Malwa qu'à la passion de Vikramâditya pour les lettres. Ce furent les poëtes qui répandirent dans le monde indien le nom glorieux de cette capitale où régnait Vikramâditya, prince intelligent et instruit,

1 *Indische Alterthumskunde*, loc. laud.

2 *Mémoire sur l'Inde*, par M. Reinaud, p. 44.

3 Voir ce qu'en dit le Père J. Tieffenthaler, *Recherches sur l'Inde*, vol. I, p. 346.

4 *Indische Alterthumskunde*, loc. laud.

avec qui les esprits supérieurs aimaient à s'entretenir par la bouche des paṇḍits. Hiouen-thsang, qui visita l'Inde vers le VII[e] siècle, fait allusion au souvenir de ce grand roi et des lettrés de sa cour, quand il dit, à propos du *Mo-la-p'o* (Malwa) : « Les habitants sont d'un caractère doux et poli ; ils aiment et estiment la culture des lettres. Dans les cinq parties de l'Inde, ce pays et celui de Magadha sont les deux seuls royaumes dont les habitants se fassent remarquer par l'amour de l'étude, l'estime pour la vertu, la facilité de l'élocution et l'harmonie du langage[1]. »

Il y eut donc, durant plusieurs siècles, comme un parfum de poésie répandu dans le royaume de Malwa. Le bouddhisme, qui changea le cours des idées dans l'Inde, comme en Chine et ailleurs, détourna sans doute les esprits de la culture des lettres, quand il pénétra au pays de Malwa avec son mysticisme rêveur. Les poëtes qui puisaient leurs inspirations dans les légendes brâhmaniques (pour la plupart, ils étaient de la caste privilégiée et obstinée des Deux-fois-nés), les paṇḍits, tous ces fidèles défenseurs de la foi ancienne et de la langue sanscrite de Manou, de Vyâsa et de Vâlmiki, trouvèrent-ils encore un asile à la cour d'Ouddjaînî ; en d'autres termes, les souverains de Malwa se firent-ils bouddhistes comme les rois de Magadha, de Gandhara, d'Aoude, etc. ? Il y a lieu de répondre affirmativement. Le pèlerin chinois Hiouen-thsang a vu, dans leurs états, des monastères et des temples bouddhiques ; n'y en eût-il pas à Bénarès même ! On en pourrait conclure que le règne de Bhôdja inaugura, dans le Malwa, le retour définitif aux idées anciennes, la renaisssance des lettres indiennes proprement dites, celle de la poésie et des croyances brâhmaniques.

Bhôdja régnait à la fin du X[e] siècle, nous l'avons dit plus haut, en nous appuyant sur l'autorité de M. le professeur Wilson. Dans la liste qu'il donne des rois de Malwa, le Père J. Tieffenthaler[2] ne cite point le *Sindhoula* dont il est question au

[1] *Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, etc., trad. de M. St. Julien, p. 204. — [2] *Recherches sur l'Inde*, vol. I, p. 356-357.

début de notre histoire. A la place que ce souverain devrait occuper, il nomme un certain Bedjénand (Vidjayananda); peut-être ce nom (*Vidjayananda* « qui réjouit la Victoire ») était-il un surnom, ou une épithète de Sindhoula. Dans la même liste, Mouṇdja est appelé *Manodj*, et les années de son règne sont demeurées en blanc. En effet, dans notre récit, Mouṇdja ne fait que passer sur le trône : par contre, il est assigné à Bhôdja un règne de cent années; tous les auteurs semblent d'accord sur ce point. Cependant l'astrologue qui prédit la destinée de Bhôdja, au commencement du *Prabandha*, promet à ce prince un règne de cinquante-cinq ans sept mois et trois jours : ni plus, ni moins. M. Wilford, qui a traité en grand et tout au long la question des Vikramâdityas et des rois de Malwa[1], avait lu et étudié le *Bhôdjaprabandha*. Il fait naître Bhôdja de Sindhoula, et n'hésite pas à fixer le commencement de son règne à l'année 913 de notre ère; c'est à peu près la date adoptée par M. Wilson. Çrî-Vikramâditya, le Vikramâditya ami des poëtes, mourut l'an 541 de J. C. (d'après les calculs de M. Wilford). Entre lui et son arrière-descendant Bhôdja, la liste du Père Tieffenthaler mentionne neuf souverains (y compris Mouṇdja), qui ont régné 426 ans. Ce nombre 426, ajouté à 541, donnerait 967 au lieu de 913, qui est la date de l'avénement de Bhôdja selon M. Wilford; la différence est donc de 54 ans, et elle n'est pas énorme quand il s'agit de chronologie indienne. Que l'on retranche quelques vingt ou trente ans des règnes de Vikramâditya ou de Bhôdja, dont les Indiens portent la durée à un siècle complet, et on se trouvera d'accord.

Le Bhôdja cité dans le *Mahâbhârata* appartenait à la race des Yâdavas, dont Krichṇa tirait aussi son origine; mais le Bhôdja dont il est ici question descendait des Phours, Pauvars (Porus). Le premier roi de cette famille qui régna à Malwa (d'après la liste de Tieffenthaler) serait Adat-Pauvar (Aditya-Paour), qui monta sur le trône 541 ans avant la mort du Vi-

[1] Au vol. IX des *Asiatic researches.*

kramâditya des poëtes, c'est-à-dire précisément la première année de l'ère chrétienne. Il y a sans doute quelque erreur dans cette chronologie; cependant on peut admettre que cet Adat-Pauvar fut le Vikramâditya qui *fonda une ère*, comme on dit dans l'Inde. Cette opinion se rapproche beaucoup de celle qu'a exprimée M. Reinaud dans son savant mémoire sur l'Inde[1]. Si l'on s'en rapporte aux calculs que nous venons d'énoncer, on assigne une date plausible, sinon certaine, à deux des huit princes que l'on a qualifiés dans l'Inde du nom de Vikramâditya[2], pour la plus grande confusion de toutes les chronologies.

Quand la ville d'Oudjaînî cessa d'être la résidence des souverains de Malwa, Dhârâ devint la capitale. Sindhoula, père de Bhôdja, habitait cette dernière ville, que son fils devait rendre si célèbre. Au volume Ier des *Recherches sur l'Inde*[3], il est dit à propos de cette capitale : « Dhâr, ville et citadelle, très-bien fortifiée, résidence (autrefois) du roi indou Bhodja, de la race des Paunvars; elle est située sur la Narbada. » Hamilton (*East India gazetteer*), dont l'ouvrage doit être considéré comme une mine inépuisable de renseignements précis, représente Dhâr ou Dhârâ comme étant bâtie sur le plateau d'une montagne de la chaîne des Vindhyas, à 1,908 pieds au-dessus du niveau de la mer, par les 22°, 25' de latitude nord, 75°, 24' de longitude est. Elle occupait jadis, ajoute-t-il, une immense étendue, et l'on n'y comptait pas moins de vingt mille maisons. D'où vient donc que Massoudi, qui vivait au temps de notre Bhôdja, désigne la capitale du Malwa par les

[1] P. 68 et suiv.

[2] Dans l'*Histoire des rois de l'Hindoustan*, de Mîr-Cher-i-Alî Afsos (traduit par M. l'abbé Bertrand, *Journ. asiat.* janvier et mai 1844), il est dit : « Cinq cent quarante-deux ans après que radja Vira-Vikramâditya eut passé de cette demeure périssable au séjour éternel, radja Bhôdja régnait sur le Malwa. » Dans la liste de Tieffenthaler, Bhôdja monta sur le trône quatre cent vingt-six ans après la mort de Vikramâditya, lequel était fils de Gandharvasêna (le Gandarap des listes dressées par les musulmans). Au reste, tout ce que dit Afsos de Bhôdja n'a pas le moindre rapport avec le *Bhôdjaprabandha*.

[3] P. 353.

noms de *Mânakyr* et *Manekyr*[1]? Il nous semble qu'on peut voir dans ces deux noms une altération de celui de *Manḍow*, *Manḍowghar* (forteresse de Manḍow), ou *Manḍownagar* (ville de Manḍow), ville située à vingt et quelques lieues au sud-ouest d'Oudjaïnî, et « qui fut, dit encore Hamilton, la capitale des radjas de Dhâr;... elle semble aujourd'hui être abandonnée aux tigres. » Dhârâ n'eût été que la résidence particulière (पुरं अन्तःपुरं) des souverains, le lieu de leur retraite, celui où ils tenaient leur cour, une ville royale en un mot, bâtie à quelque distance de la cité commerçante et populeuse. Tieffenthaler dit de cette ville ruinée : « Mando est une ancienne ville et des plus grandes; ses murs ont 12 milles de circuit. Elle a des obélisques d'une hauteur considérable, et plusieurs châteaux assis sur des montagnes. Elle fut bâtie par Mandan (roi cité dans la liste des souverains de Dehli, *ibid.* p. 156)[2]... Elle a été la résidence des rois mahométans de Malwa. » Dhârâ se trouve dans le district même de Manḍow, et très-près de cette dernière ville. Après avoir été la résidence des souverains de Dhârâ, Manḍow devint la capitale des rois de la dynastie patane des Khilidji, dans la personne de Urshung-shah, en 1404. Cette cité se soumit à Akbar (1561)[3] quand le Malwa cessa de former un état distinct. Ce que dit le Père J. Tieffenthaler de sa splendeur ancienne, il l'emprunte à Abul-Fazil, qui la décrivait en 1582.

Le manuscrit sur lequel nous avons travaillé fait partie de l'intéressante collection rapportée de l'Inde par M. d'Ochoa. Il est bien écrit, mais assez souvent incorrect. A la simple inspection des caractères, on reconnaît qu'il a été copié tout récemment et aux environs de Bombay. Nous ne savons s'il en existe quelque copie à la Société asiatique de Bombay; mais nous n'en trouvons aucune mention dans la liste des

[1] *Mémoire sur l'Inde*, par M. Reinaud, p. 144.

[2] C'est le Madana-Pâla, fils de Govinda-Pâla, et père de Kourma-Pâla, cité dans la liste de Mîr-Cher-i-Alî Afsos. (Voir la traduction de M. l'abbé Bertrand, *Journ. asiat.* mai 1844.)

[3] Hamilton, au mot *Mandow*.

manuscrits du collége sanscrit de Poonah, liste considérable que le paṇḍit directeur de cet établissement a fait copier par un de ses élèves, et que nous tenons de sa main[1]. La Société asiatique de Calcutta possède un exemplaire du भोजप्रबन्धः *Bhôdjaprabandha*, composé par le paṇḍit Ballâla बल्लालः[2], et classé parmi les ouvrages de poésie काव्यशास्त्रः. Celui que nous avons sous les yeux, et qui appartient à la Bibliothèque impériale, est-il complet? Notre cher et illustre maître, M. Burnouf, n'en a rien dit dans le compte rendu de la Collection d'Ochoa, inséré dans la livraison de janvier 1848 du Journal asiatique. Il a effacé, de sa main, les mots *correct* et *complet*, tracés sur l'onglet qui contient le titre en français de l'ouvrage, et ce trait de plume nous empêche de croire et d'admettre d'emblée que la copie soit entière. En publiant la seconde partie du *Bhôdjaprabandha*, nous reviendrons sur cette question. Quoiqu'il soit écrit très-lisiblement, ce manuscrit présente plus d'une difficulté. Il arrive trop souvent que les vers ne sont pas même indiqués, et que les phrases sont mal coupées : enfin, il y a quelques mots restés en blanc et qu'il nous a fallu restituer. Nous en avons averti le lecteur, par les parenthèses qui entourent les syllabes ainsi rétablies.

Dès la première page, le *Bhôdjaprabandha* se montre ce qu'il est : un ouvrage en prose mêlé de vers. On connaît le goût des auteurs indiens pour ce genre mixte. La poésie est si bien le langage des paṇḍits, qu'ils emploient de préférence les vers quand nous irions nous-mêmes recourir à la prose, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de philosopher ou de raisonner. Il semble qu'à leurs yeux la vile prose soit indigne d'exprimer les sentiments les plus élevés ou les plus hardis du cœur et de l'esprit humains. Ces stances, jetées au travers de la narration, ne répandent point sur les ouvrages sanscrits la mo-

[1] Ce catalogue est intitulé ainsi : यानि पाठशालायां पुस्तकानि सन्ति तेषां प्रत्येकं क्रमो लिख्यते ; *Lesquels livres existent dans la salle d'étude (bibliothèque), de ceux-là, individuellement, la série est écrite.*

[2] On ne sait rien du paṇḍit Ballâla [illegible]on qu'il est l'auteur du *Bhôdjaprabandha.*

notonie inhérente au langage sentencieux; elles y font intervenir au contraire la rêverie, la mélancolie douce et voilée de ces penseurs habiles dans l'art de bien dire, qui faisaient de la morale, comme Horace, au milieu des plaisirs de la vie. Dans le *Bhôdjaprabandha*, on retrouve des vers empruntés à l'*Hitôpadêça*, au *Pantchatantram*, vers anciens et qui avaient cours dès longtemps dans le monde des lettrés, comme aussi des stances de Bharttrihari, frère du Vikramâditya *au trône enchanté*, grand-oncle de Bhôdja par conséquent, poëte charmant qui chanta avec une verve égale les joies de l'existence et le dégoût qu'elles laissent après elles. L'excellente édition de Bharttrihari qu'a publiée M. P. Bohlen, et qu'il a accompagnée d'une traduction latine, nous a été d'un grand secours toutes les fois qu'il nous a fallu retrouver dans le manuscrit des stances perdues au milieu de la prose. Il y avait là un écueil que nous voudrions être sûr d'avoir toujours évité.

La première partie, que nous publions ici avec une traduction littérale, se recommande, on en conviendra sans doute, par la vivacité du récit et par une certaine allure dramatique. Les personnages se meuvent et vivent comme s'ils se montraient sur la scène. Le repentir du roi Moundja, meurtrier (il croit l'être du moins) de son neveu Bhôdja, la jonglerie des brâhmanes qui s'entendent pour condamner au feu le souverain coupable, l'apparition du djôgui doué d'une puissance surnaturelle, et qui se charge très-sérieusement de ressusciter l'enfant caché dans une cabane et s'y portant à merveille, tout cela appartient au drame. Le brâhmane joue ici comme toujours le rôle de la justice divine. Les dieux mêmes, intervenant dans les affaires humaines, et parlant aux rois pervers le langage terrible, inexorable de la conscience, telle est la moralité de ce petit récit, telle est la pensée qui s'y manifeste à chaque page; et rien n'empêche de croire que les faits rapportés dans le *Bhôdjaprabandha* ne soient historiquement vrais. La donnée est parfaitement en harmonie avec tout ce que l'on sait de la vie des Râdjâs et des Mahârâdjas de l'Inde ancienne et moderne. Derrière le souverain qui règne

se tiennent les conseillers, les ministres, les favoris, brâhmanes ou autres, qui mènent les affaires et en changent la face au gré de leur ambition.

:॥ श्री गणेशाय नमः॥

श्रीमतो धाराधीश्वरस्य राज्ञो भोजस्य प्रबन्धो लिख्यते॥

आदौ धारायां राज्ये सिन्धुलसञ्ज्ञो राजा चिरं प्रजाः पालितवान्। तस्य च वृद्धत्वे भोज इति पुत्रो ऽभूत्॥ स यदा पञ्चवर्षस्तदा पितात्मनो मरणसमयं विदित्वा मुख्यामात्यानाहूयानुजं च मुञ्जं महाबलं त्रैलोक्ये पुत्रं च बालं वीक्ष्य विचारयामास। यद्यहं राज्यलक्ष्मीभारधरणासमर्थं सोदरमपहाय पुत्राय प्रयच्छामि राज्यं तथा लोकापवादः। अथवा बालं मे पुत्रं मुञ्जो राज्यलोभाद्विषादिना मारयिष्यति। तदा दत्तमपि राज्यं वृथा। पुत्रहानिर्वंशछेदश्च॥

लोभः प्रतिष्ठा पापस्य प्रसूतिर्लोभ एव च।
मास्तु ते संशयश्चित्ते लोभः पापस्य कारणं॥ १॥
लोभात् क्रोधः प्रभवति क्रोधाद् द्रोहः प्रवर्त्तते।
द्रोहेण नरकं याति शास्त्रज्ञो ऽपि विचक्षणः॥ २॥[1]

[1] Dans l'*Hitôpadêça*, livre I, fable II, on trouve la même idée exprimée ainsi :

लोभात् क्रोधः प्रभवति क्रोधात् कामः प्रजायते।
लोभान्मोहश्च नाशश्च लोभः पापस्य कारणं॥

मातरं पितरं पुत्रं भ्रातरं चापि सोदरं।
लोभाविष्टो नरो हन्ति स्वामिनं वा सुहृत्तमं॥ ३॥

इति विचार्य्य राज्यं मुञ्जाय दत्त्वा तद्गुत्सङ्गे च स्वात्मजं मुमोच॥ ततः क्रमाद्राजनि परलोकं प्राप्ते सम्प्राप्तराज्यसम्पत्तिर्मुञ्जामात्यं बुद्धिसागरं व्यापारमुद्रया दूरीकृत्य तत्पदे ऽन्यमादिदेश॥ ततो गुल्यः क्षितिपालपुत्रो वाचयति शृणोति च शास्त्राणि॥ ततः क्रमेण सभायां को ऽपि ज्योतिःशास्त्रपारगो ब्राह्मणः समागतो राजे स्वस्तिमुक्त्वा राजाज्ञया उपविष्टः। स चाह। देव लोको ऽयं मां सर्वज्ञं वक्ति। किमपि पृच्छ॥

कण्ठस्था या भवेद्विद्या सा विद्या प्रोच्यते बुधैः।
या गुरौ पुस्तके वापि तया मूढः प्रतार्य्यते॥

ततो राजाऽपि तस्यात्मभावमुद्वीक्ष्य चमत्कृतः पप्रच्छ। विप्रवर अस्माकं जन्मपत्रं कथय॥ ततो ब्राह्मणः सर्वज्ञकल्पः पूर्वदिवसादूर्द्ध्वं सर्वमप्युवाच॥ सर्वाण्यभिज्ञापतानि ज्ञात्वा राजा तुतोष॥

मातेव रक्षति पितेव हिते नियुंक्ते
कान्तेव चाभिरमयत्यपनीय दुःखं।
कीर्त्तिं च दिक्षु वितनोति तनोति लक्ष्मीं
किं किं न साधयति कल्पलतेव (1) विद्या॥

[1] कल्पलता a le même sens que कल्पद्रुमः; il est plus usité dans les écrits un peu modernes.

ततो विप्राय दशाश्वान् ददौ ॥ ततः सभायामासीनो बुद्धिसागरः प्राह। देव भोजस्य जन्मपत्रिका नास्ति॥ असौ पुनः क्व ब्राह्मणः॥ ततो मुञ्जः प्राह। भो विद्वन् भोजस्य जन्मपत्रिकां विधेहि॥ ततः कौतुकान्मुञ्जो भोजमध्ययनशालामलङ्कुर्वाणं जनेरानीययामास। ततस्तदा राजसभां प्रविश्य भोजः साक्षात्पितरमिव राजानं नत्वा तस्थौ॥ ततस्तद्रूपलावण्यमोहिते राजकुमारमण्डले प्रभूतभाग्यं सौभाग्यसागरं निरूप्य राजानं मुञ्जं प्राह विप्रः। राजन् भोजस्य भाग्योदयं विरञ्चिरपि वक्तुमक्षमः। को ऽहं वराक उदरम्भरिब्राह्मणः। तथापि वदामि स्वमत्यनुमानेनापरं। श्रीभोजमितः प्रेषय॥

ततो राजाज्ञया भोजे ऽपि नयनगोचरं (1) प्राप्ते विप्रः प्राह। पञ्चाशत्पञ्चवर्षाणि सप्तमासान् दिनत्रयं राज्यं भोजराजेन भोक्तव्यं सगौडं दक्षिणापथं॥

एतदाकर्ण्य राजा चातुर्य्यादपन्हुति परायणो ऽपि विलक्षणो ऽभवत्। ब्राह्मणं प्रेषयित्वा स्वयं शयनसौधमासाद्यापि चिन्तयन्॥ यदि राजलक्ष्मीर्भोजकुमारं गमिष्यति ततो ऽहं जीवन्नपि मृतः यतः

तानीन्द्रियाणि सकलानि तदेव नाम
सा बुद्धिरप्रतिहता वचनं तदेव॥

[1] Je traduis comme s'il y avait नयनागोचरं.

अर्थोष्मणा विरहितः पुरुषः
क्षणेन सोऽप्यन्य एव भवति ॥

इति विचित्रमेतत्तथा हि

एकं हन्यान्नवा हन्यादिषुर्मुक्तो धनुष्मता ।
बुद्धिर्बुद्धिमता प्रोक्ता हन्याद्राष्ट्रं सराजकं ॥ १ ॥ (1)

किं च । शरीरनिरपेक्षस्य दक्षस्य व्यवसायिनः ।
बुद्धिप्रारब्धकार्य्यस्य नास्ति किञ्चन दुस्तरं ॥ २ ॥
असूयया हतेनैव गर्व्वमानोद्यमेस्तथा ।
शत्रूणां गृह्यते सम्पत् सुहृद्भिर्मन्त्रिभिस्तथा ॥ ३ ॥

ततश्चोद्यमेन किं दुःसाध्यं ।

अतिदाक्षिण्ययुक्तानां शङ्कितानां पदे पदे ।
परापवादभीरूणां दूरतो यान्ति भूतयः ॥ १ ॥

किं च । अदानस्य प्रदानस्य कर्त्तव्यस्य च कर्म्मणः ।
क्षिप्रमक्रियमाणस्य कालः पिबति तद्रसं ॥ २ ॥ (2)
अपमानं पुरस्कृत्य मानं कृत्वा च पृष्ठतः ।
स्वार्थं समुद्धरेत् प्राज्ञः कार्य्यध्वंसा हि मूर्खता ॥ ३ ॥
न स्वल्पस्य कृते भूरि नाशयेन्मतिमान्नरः ।

[1] Ce çloka se trouve, avec une légère variante, dans le *Pantchatantram* (p. 42, édit. de M. G. L. Kosegarten).

[2] Ce çloka se trouve dans l'*Hitôpadêça*, publié par M. Fr. Johnson; mais il manque dans le texte de M. Ch. Lassen. Il est aussi dans le *Pantchatantram*, p. 195.

एतद्भवात्र पाण्डित्यमस्मत्पाद्भूरिदक्षिणे ॥ ४ ॥
जायमानं म यः शत्रुं व्याधिं च शमनं नयेत् ।
अतिपुष्टाङ्गयुक्तोऽपि स पश्चात्तेन हन्यते ॥ ५ ॥ (1)
अफलानि दुरन्तानि समव्ययफलानि च ।
अशक्यानि च कर्म्माणि नारभेत विचक्षणः ॥ ६ ॥

ततश्चाभुक्त एव दिनस्य तृतीये यामे एक एवेति मन्त्रयित्वा वैङ्गदेशाधीश्वरस्य महाबलस्य वत्सराजस्याकारणाय एकं स्वद्वाररक्षकं प्रैषीत् ॥ स चाङ्गरक्षो वत्सराजागारमुपेत्य तमाह । राजा त्वां वेगेनाकारयति ॥ ततो रथमारुह्य स्वपरिवारेण सहागतः । रथादुत्तीर्य्य राजसद्मासाद्य राजानमवलोक्य प्रणिपत्य च राजाज्ञयासीनः । राजा सोऽयं निर्ज्जनं विधाय वत्सराजं प्राह । वत्सराज

राजा तुष्टोऽपि भृत्यानां मानमात्रं प्रयच्छति ।
ते तु सम्मानितास्तस्य प्राणैरप्युपकुर्वते ॥ (2)

वत्सराज त्वतस्त्वया भोजस्त्रिभुवनेश्वरो विपिने हन्तव्यः ॥ (3) अथ निशायां शिरश्चान्तःपुरभवनमानेयं ॥ स चोत्थाय

[1] Le çloka 3 de cette tirade se trouve, avec une légère variante, dans le *Pantchatantram*, p. 197; le 5[e] y est aussi (p. 148), avec जातमात्रं, au lieu de जायमानं.

[2] Voir le *Pantchatantram*, p. 84.

[3] Il faudrait peut-être lire *tribhouvanêçvarîvipinê, dans la forêt consacrée à Dourgâ*, ou supposer qu'il manque un mot ayant ce sens de *temple : au milieu de la forêt, dans un temple consacré à......*

नृपं नत्वा । देवादेशः प्रमाणं । देव चिरकालं मानितो ऽहं लालितो ऽस्मीति । तस्मात्त्वां किमपि वक्तुकामो ऽस्मि । तदेतेन सापराधमपि वचो मम दातव्यं ॥ देव भोजकुमारे नहि (1) द्रविणं नहि बाहुबलं न परिवारश्च प्रबलप्रतापावनतबहुरम्भारिः ॥ त्वत्पादपद्मप्रसादेन तस्य वधे किमपि दारुणं कारणं न पश्यामि ॥ ततो राजा सर्वं प्रातःसभावृत्तस्वरूपमचकथत् । स च श्रुत्वा प्राह ॥

देव आकर्णय । त्रैलोक्यनाथो रामः । वसिष्ठो ब्रह्मपुत्रः । महर्षिणा तेन प्रस्थानिको मुहूर्त्तः कथितः । स रामो ऽपि त्रिभुवनपतिस्तदेव मुहूर्त्तेन महावनं प्रापितः । सीतापहारश्चाभवत् तस्य त्रिकालविदो वसिष्ठस्य वचो मिथ्या जातं । को ऽयमुदरम्भरिर्मलमूत्रपात्रं विप्रो यस्य वचसा प्राणेभ्यो ऽपि प्रियं मन्मथसुन्दरं श्रीभोजकुमारं हन्तुमिच्छसि ॥ किं च ।

किन्नु मे स्यादिदं कृत्वा किन्नु मे स्यादकुर्वतः ।
इति सञ्चिन्त्य मनसा प्राज्ञः कुर्वीत वा न वा ॥
उचितमनुचितं वा कुर्वता कार्य्यजातं
परिणतिरवधार्य्या यत्नतः पण्डितेन ।

[1] Le manuscrit a प्राहि, qui ne fait pas de sens. प्रान्हि pourrait signifier « auparavant, jusqu'ici ? » En lisant नहि, on donne à la phrase plus de symétrie et de clarté.

अतिरभसकृतानां कर्म्मणामाविपत्ते-
भवति हृदयदाही शल्यतुल्यो विपाकः ॥

येन सह सितमसितं कथितं च हसितं विश्रब्धं तं प्रति कथमसतामपि निवर्त्तते चित्तमामरणात् ॥ देव सहसा ऽस्मिन् हते ऽपि राज्ञः सिन्धुलस्य परमप्रीतिपात्राणि महावीरास्तवैव नगरमुल्लोलपयोधय इव प्लावयिष्यन्ति ॥ चिराद् हन्त्वमूले ऽपि त्वयि पौराःप्रायेण भोजं भुक्तो भर्त्तारं वाञ्छन्ति। किमन्यत्र त्वदीया एव भटास्तव सेनाविनाशाय सर्व्वभावेन पटवो भविष्यन्ति। किं च सत्यपि

सुकृते कर्म्मणि दुर्नीतिरवान्तरे श्रियं हरति।
स्नेहे ऽनुपभूक्ते ऽपि हि दीपशिखां दलति वाताली॥

देव पुत्रबधः क्वापि न हिताय ॥

इत्याकर्णय कुपितो राजा। वत्सराज त्वमेव राज्याधिपतिर्न सेवकः। परं यदुच्यते तत्साधय ॥ ततो लम्बमाने दिवाकरे तं प्रोत्तोङ्गसोधोत्सङ्गादवतरन्तं कुपितं कृतान्तमिव वत्सराजं वीक्ष्य समेताऽपि मिषेण विविधेन स्वभवनानि प्रापुर्भीताः सभासदः॥ ततः स्वसेवकान् स्वागारपरित्राणार्थं प्रेषयित्वा रथं भुवनेश्वरीभवनाभिमुखं विधाय भोजकुमारोपाध्यायमाकारणाय प्रैषीत् सुभटमेकं। स चाह पण्डितं। तात त्वामाकारयति वत्सराजः॥

इत्याकर्ण्य वज्रहत इव ज्वरित इव घूर्णित इव मूढ इव भूताविष्ट इव ग्रहग्रस्त इव कोरं धृत्वा गृहीत इव पण्डितस्तेन सहागतः॥ बुद्धिमान् वत्सराजः प्रणाममीत्याह पण्डितं। तात उपविश। राजकुमारं यतमध्ययनशालाया आनय॥ पण्डितस्तथा चकार। आयन्तं कुमारं किमपि बधादिकं दृष्ट्वा च प्रैषीत्॥ पुनः प्राह पण्डितं। विप्र भोजमानय॥

ततो विदितवृत्तान्तो भोजः कुपितो ज्वलन्निव शोणीतेक्षणः समेत्य प्राह। आः पाप राज्ञो मुख्यं कुमारमेकाकिनं राजभवनाद्बहिरानेतुं तावका (1) नाम शक्तिः॥ ततो वामचरणपादुकामादाय (2) भोजेन भालदेशे हतो वत्सराजः॥ वत्सराजः प्राह। भोज वयं राजादेशकारिणः॥ ततो बालं रथे निवेश्य खड्गादिविकोशं कृत्वा जगामासौ महामायाभवनं॥ ततो गृहीते भोजे लोकाः कोलाहलं चक्रुर्बुम्बारवाश्च। (3) किं किमिति ब्रुवाणाः॥ इतस्ततो विकोशास्त्रा आगत्य भोजं बधाय नीयमानं ज्ञात्वा हस्तिशालां च प्रविश्य गजांस्तुरगान् जघ्नुः॥ ततः प्रवृत्तेषु

[1] Ou mieux तव का नाम.

[2] Le manuscrit porte नरपा, qui ne fait pas de sens.

[3] Ce mot peut être considéré comme une onomatopée, et se traduire par « murmures, voix confuses ».

राजभवनप्राकारकपाटेषु स्थाने भेरीपटहनिनादाडम्बरेणाम्बरं व्याप्तं ॥ ततः केचिद्विषेण केचित्कुन्तेन केचित्पाशेन केचिद्वह्निना केचिदम्भसा पतितो धारायां योषितो ब्राह्मणा राजपुत्रा राजसेवितृपौराश्च प्राणपरित्यागं विदधुः ॥ ततः सावित्री सञ्ज्ञा भोजस्य जननी दासीमुखात्स्वपुत्रस्वरूपमाकर्ण्य रुदती प्राह ॥ हा पुत्र। पितृव्येण का नाम दशा गमितो ऽसि। ये मया नियमा उपवासाश्च त्वत्कृते कृता। अद्य ते सर्वे ऽपि विफलीभूताः ॥ पुत्र दिशापि दिशां मुख्यानि शून्यानि पुत्रदैवेन मुष्टाः स्त्रियः। पुत्र एनं दासीवर्गं सहसा शस्त्रविच्छिन्नशिरं सञ्ज्ञात्वा मां जीवन्तां निःस्नेहां वीक्ष्य ॥ इत्युक्त्वा ऽपतत् ॥

ततः प्रदीप्तवेश्मानलसमन्तभूधूमस्तोमेन मलिनीकृते वियति पापत्रासादिव वारिधौ मग्ने मार्त्तण्डमण्डले मल्लमायाभवनमासाद्य प्राह भोजं वत्सराजः। राजकुमार स्मर आत्मनो दैवतं ज्योतिःशास्त्रविदाऽनेन ब्राह्मणेन तव राज्याप्त्यावुद्दीरितायां राज्ञा भवद्वधो व्यादिष्टः ॥

भोजः।

रामे प्रव्राजनं बले निर्ब्बन्धं पाण्डोः सुतानां वृष्णीनां वनं निधनं नलस्य नृपतेश्च राज्यात्परिभ्रंशनं।

कारागारविषेवनं च मरणं सञ्चिन्त्य लङ्केश्वरे:
सर्व्वं कालवशाद्वाप्स्यति नर: क: कं परित्रायते ॥ १ ॥ (1)
लक्ष्मीकौस्तुभपारिजातसहज: सूनु स्वधाम्भोनिधेर्-
देवेन प्रणयप्रसादविधिना मूर्द्धा धृत: शम्भुना ।
अद्याप्युनक्ति नैव दैवविहितं क्षैण्यं क्षपावल्लभ:
को नान्येन विलङ्घ्यते विधिगति: पाषाणरेखाऽसखी ।२।
विकटाटव्यामटनं शैलारोहणमपोनिधेस्तरणं (2)
क्रियते गुहाप्रवेशो विहितादधिकं कुतस्तदपि ।
अम्भोधि: स्थलतां स्थलं जलधितां धूलीलव: शैलतां
मेरुर्मृत्कणतां तृणं कुलिशतां वज्रं तृणप्रायतां (3) ॥ ३ ॥
वह्नि: शीतलतां हिमं दहनतामायाति यस्येच्छया
लीलदुर्ललिताद्भुतं व्यसनिने देवाय तस्मै नम: ॥

ततो वटवृक्षपत्रद्वयमादाय एकेन पुटीं कृत्वा निजजङ्घामीषाक्षुरिकया छित्त्वा तत्र पुटके रक्तमारोप्य तृणेनापरस्मिन्पत्रे किमपि लिखितवान् । लिखित्वा वत्सराजं

[1] Dans la troisième partie du *Pantchatantram* (p. 203), on lit : रामस्य व्रजनं बलेर्नियमनं पाण्डो: सुतानां वनं वृष्णीनां निधनं नलस्य..... नाट्याचार्यकमर्जुनस्य पतनं सञ्चिन्त्य लङ्केश्वरे

[2] Il faudrait, pour le mètre, अपोधे: ; à moins qu'on ne prononce त्रणं.

[3] Ce mot doit signifier la qualité d'être exténué, affaibli; ce qui est le plus opposé à la solidité.

प्राह ॥ महाभाग एतत्पत्रं नृपाय दातव्यं त्वमपि च नृपाज्ञां विधेहि ॥ ततो वत्सराजस्यानुजो भ्राता भोजस्य प्राणपरित्यागसमये दीप्यमानां मुखद्युतिमालोक्य प्राह ॥

एक एव सुहृद्धर्म्मो निधने ऽप्यनुयाति यः ।
शरीरेण समं नाशं सर्व्वमन्यच्च गच्छति ॥ १ ॥ [1]
नो तत्र हि सहायार्थे पिता माता च तिष्ठति ।
न पुत्रदारा न ज्ञातिर्धर्म्मस्तिष्ठति केवलः ॥ २ ॥
बलवानप्यशक्तो ऽसौ धनवानपि निर्धनः
श्रुतवानपि मूर्खस्तु यो धर्म्मविमुखो नरः ॥ ३ ॥
इहैव नरकव्याधे चिकित्सां न करोति यः ।
गत्वा निरौषधस्थानं सरोगी किं करिष्यति ॥ ४ ॥
जरां मृत्युं तथा व्याधिं को विजानाति बुद्धिमान् ।
ननु स चेतनस्स्वस्थस्तिष्ठे(द्वा किं पुन)र्हसेत् ॥५॥ [2]
तुल्यजातिवयो नृपान् हतान्पश्यसि मृत्युना ।
नहि तत्रास्ति ते त्रासो वज्रवद्धृदयं तव ॥ ६ ॥

ततो वैराग्यमापन्नो वत्सराजो भोजं क्षमस्वेत्युक्त्वा प्रणम्य तं रथे च विन्यस्य नगरमासाद्य घने तमसि गृहमागत्य भूमिगृहान्तरे भोजं ररक्ष । शीघ्रमेव कृत्रिमं नाथविधि-

[1] Voir l'*Hitôpadêça*, livre I, fable IV.

[2] Ce qui est entre parenthèse manque dans le manuscrit.

कुण्डलं (1) स्रवद्रक्तं विमीलन्नेत्रं भोजकुमारमस्तकं कारयित्वा तच्चादाय कनिष्ठेन समं (2) राजगृहमागात् ॥ राजानं नत्वा प्राह । श्रीमता यदादिष्टं तत्साधितं ॥ राजाऽपि पुत्रवधं ज्ञात्वा प्राह । वत्सराज तेन पुत्रेण खड्गप्रहारावसरे किमप्युक्तं ॥

वत्सराजः । देव पत्रं किमपि प्रेषितमस्ति । तदिदं गृहाण । शिरश्च दर्शयति ॥ राजा भोजशिरो ऽवलोक्य मन्दं रुरोद ॥ वत्सराज इदं शिरः क्वापि भूमौ निक्षिप ॥ ततो वत्सराजो निःक्रान्तः ॥ राजा भार्य्याकरेण दीपमानाययित्वा तानि पत्राक्षराणि वाचयति ।

मान्धाता च महीपतिः कृतयुगे लङ्कारभूतो गतः
सेतुर्येन महोदधौ विरचितः क्वासौ दशत्यान्तकः ।
अन्ये चापि युधिष्ठिरप्रभृतयो यावद्भवन् भूपते
नैकेनापि समङ्गता वसुमती भुञ्जस्वापयास्यसि ॥ (3)

अर्थं ज्ञात्वा शय्याया अवनौ पतितः । ततः कलत्रकरकमलचलितः चलानिलेन क्षणात् (4) सलज्ञो ऽभवत् ॥

[1] Le manuscrit porte नाद्य ou नाव ?

[2] Ou mieux सह.

[3] On trouve à peu près la même idée exprimée dans le *Pantchatantram* (p. 303). मान्धाताक्क गतस्त्रिलोकविजयी राजाक्क सत्यव्रतः etc.

[4] Il faudrait peut-être lire ou ajouter संज्ञः.

अद्ब्रह्म देवि मां मा स्पृश पुत्रघातिनं । चिरमेवेति विललाप । ततः क्षणेन द्वारपालमेत्य राजा । ब्राह्मणान्शीघ्रमानय ॥ ततश्च राजाज्ञया समेता द्विजाः ॥ तान् दृष्ट्वा पप्रच्छ । मया स्वहस्तेन पुत्रो हतः प्रायश्चित्तमुच्यतां ॥ त ऊचुः । राजा सवाससा वन्हिमाविश ॥ ततः समेतो बुद्धिसागरः । देव यथा त्वं राजा तथैवामात्यश्च त्वत्समो वत्सराजः । परं तव राज्यं दत्त्वा सिन्धुलनृपेण भोजस्त्वदुत्सङ्गे विहितो (1) ऽभूत् ॥ तत्स्मरसि । त्वया पितृव्येण तत्साध्वङ्गीकृतं कतिपयदिवसस्थायिनि मन्दकारिणो यौवने दुरात्मनः ॥ विदधति तथापराधं जन्मैव यथा वृथा भवति ॥

सन्तस्तृणोत्सारणमुत्तमाङ्गात्
सुवर्णकोट्यर्पणमामनन्ति ।
प्राणव्ययेनापि कृतोपकाराः
खलाः परं वैरमिवोद्वहन्ति ॥

उपकारोपकारश्च यस्य व्रजति विस्मृतिं ।
पाषाणसुहृदस्तस्य जीवतीत्यभिधा मुधा ॥ १ ॥
यथा वीजाङ्कुरः सूक्ष्मः प्रयत्नेनाभिरक्षितः ।
फलप्रदो भवेत्काले तद्वल्लोकः सुरक्षितः ॥ २ ॥

[1] Ou मुक्तो; ce mot est en blanc dans le manuscrit.

हिरण्यधान्यरत्नानि यानानि विविधानि च । (1)
तथान्यदपि यत्किञ्चित्प्रजाभ्यः स्यान्महीभुजां ॥ ३ ॥
राज्ञि धर्म्मिणि धर्म्मिष्ठाः पापे पापाः समे समाः ।
राजानमनुवर्त्तन्ते यथा राजा तथा प्रजाः ॥ ४ ॥

ततो रात्रावेव वह्निप्रवेशनिमित्ते राज्ञि सर्वसामन्तपौरादयो मिलिताः सर्वत्र पुरे पुत्कृतं कृत्वा पापाध्वभीतो भूपतिर्वह्निं प्रविशतीति किं वदन्ति सर्वतोऽप्यपायान्ति॥ बुद्धिसागरेण द्वारपालेभ्य उक्तं । न कोऽपि मध्ये भूपालभवनस्य प्रवेष्टुं दातव्यं॥ ततश्च नृपःसमागतः पुरभूमौ तथैव विमुक्ता एकाकी सभायामायात उपविष्टश्च ॥ (2) तत सत्वा राजमरणवार्त्ता नृपागारमागात् ॥

वत्सराजः ततो बुद्धिसागरं नत्वा शनैः प्राह । तात मया भोजो मारितो नास्ति ॥ बुद्धिसागरश्च तस्य कर्णे किमपि कथयति ॥ वत्सराजो निःक्रान्तः ॥ ततश्च मुहूर्त्तेन करकमलकलितगजेन्द्रदन्तदण्डविरचितप्राग्जटाकलापः कर्पूरकरम्बितकभूरतिसितेन (3) समुद्वर्त्तितसकलशरीरो

[1] Voir le *Pantchatantram*, p. 54 et 83. Dans le premier de ces deux passages, il y a पानानि, au lieu de यानानि.

[2] Il y a dans le manuscrit : नृपमत: पुरभूमौ तथैव विमुक्ता एकाकी सभायामायातः ॥ उपविष्टश्चतत: etc.

[3] Il y a dans le manuscrit भवति.

मूर्त्तिमान्मन्मथ इव कर्णयोः स्फटिकमणिकुण्डले वि-
भ्राणः कौशेयकौपीनवान् मूर्त्तिमांश्चन्द्रचूड इवागात्
सभायां कापालिकः। तं च वीक्ष्य बुद्धिसागरः प्राह।
योगिन् कुतस्त्वयागम्यते। कुत्र ते निवासश्च। अस्ति
को ऽपि कापालिके त्वयि चमत्कारकारी कलाविशेष-
स्त्रौषधविशेषश्च ॥

योगी प्राह। देशे देशे भवनं भवने भवने तथैव भिक्षान्नं
सरसि च नद्यां सलिलं शिवतत्त्वार्थवेदिनां पुंसां ॥
ग्रामे ग्रामे कुटीरम्या निर्झरे निर्झरे जलं।
भिक्षया सुलभं चान्नं विभवैः किं प्रयोजनं ॥

देव अस्माकं नैको देशवर्द्धनो वा नेकः सकलं महीवलयं
भ्रमामो गृहपदेशे च तिष्ठामः। निखिलं भवमस्वरूपं
करमालकवत्पश्यामः॥ सर्पदष्टं विषव्याकुलं रोगग्रस्तं
कालगिलितं शस्त्रविच्छिन्नं दंष्ट्रिहतं वातभग्नं क्षणेनैव वि-
गतसकलदारुणव्याधिसञ्चयं कुर्म्मः॥

कुड्यान्तःस्थितेन राज्ञा च श्रुतं। स च सहसा सभां
प्रत्यागत्य कापालिकपुरो दण्डवत्पतितः॥ योगीन्द्र
रुद्रकल्प परोपकारपरायण मया महापापिना स्वहस्तेन
हतं पुत्रकं रक्ष ॥

कापालिकः प्राह। राजन्मा ऽभैषीः। पुत्रस्ते नाथप्रसादान्न

मरिष्यति। प्रातस्तव गृहं स्वयमेव समेष्यति। परं श्मशानभूमौ बुद्धिसागरमन्त्रिणा सह होमद्रव्यं प्रेषय॥ कापालिकेन यदुक्तं तत्सर्व्वं राज्ञाऽङ्गीकृतं। बुद्धिसागरः प्रेषितः। तत्तश्च रात्रौ गूढतया वत्सराजगृहाद् भोजस्तत्र नदीपुलिनं नीतः। योगिना भोजकुमारो जीवितः॥ ततो गजेन्द्ररूढो वन्दिभिः स्तूयमानः पठद्भेरीमृदङ्गघोषैर्जगदपि बधिरीकुर्व्वाणःपौरामात्यैः परिवृतो राजभवनमागाद् भोजः॥ राजा तं चालिङ्ग्य रोदिति॥ भोजो रुदन्तं मुञ्जं निवार्य्य स्तौति।

लक्ष्मीश्चेत्र सरस्वती तदुभयं यत्रास्ति नोदारता
तच्चापि त्रितयं घटेत कतिचित्पुण्यैरगण्यैरिह।
सौजन्यं न विजृम्भते तदपि चेन्नैवास्ति धर्म्मे रतिः
तत्सर्व्वं जगदीश्वरस्य कृपया त्वय्येव संलक्ष्यते॥

वीरश्रीं भुञ्ज मुञ्ज त्वदसिवरदलद्वैरिवक्षःकपाटाद्
उद्गच्छच्छोणितौघो भट समरसमायात दिव्याङ्गनानां।
मौलौ सिन्दूरविन्दुः श्रियमुरसिजयोः फुल्लताम्राब्जशोभां
कण्ठे माणिक्यलीलां चरणकमलयोर्यावकाभां तनोति॥

राजा च सन्तुष्टो निजसिंहासने भोजं निवेश्य छत्रचामराभ्यां भूषयित्वा तस्मै राज्यं ददौ। दत्वा राज्यं निजपुत्रेभ्य एकैकं ग्रामं दत्तवान्॥ ततो व्रीडया नितान्तमव-

नतवदनो निजपश्चात्तापाग्निभिः सन्तप्तस्तपोवनं गत्वा तपस्तेपे मुञ्जमहीपतिः ॥ स च भोजो देवब्राह्मणप्रसादाद्राज्यं पालयामास ॥

॥ इति भोजप्रबन्धे भोजस्य राज्यावाप्तिः प्रथमः प्रबन्धः ॥

TRADUCTION.

SALUT AU BIENHEUREUX GAṆÉÇA.

VOICI L'HISTOIRE DE BHÔDJA, LE FORTUNÉ MONARQUE DE LA VILLE DE DHÂBÂ.

Jadis, dans le royaume de Dhârâ, le roi Sindhoula gouverna longtemps ses sujets, et dans sa vieillesse il lui naquit un fils nommé Bhôdja. Ce fils n'avait que cinq ans lorsque le roi son père, sentant approcher l'instant de sa mort, appela près de lui ses principaux ministres. Le roi Sindhoula voyait (d'une part) son jeune frère Mouṇdja, grandement puissant dans les trois mondes, (de l'autre) son fils encore enfant; et il fit cette réflexion: «Si, excluant du trône mon jeune frère, capable de supporter le poids de la fortune de la royauté, je donne cette royauté à mon fils, alors le monde me blâmera. Peut-être même Mouṇdja (mon frère), poussé par la cupidité, fera-t-il périr par le poison, ou autrement, mon fils encore enfant; dans ce cas, j'aurai vainement donné la royauté à celui-ci, mon fils périra et ma postérité sera détruite.»

La cupidité est la mère du péché, la cupidité en est la fille aussi; qu'il n'y ait pas là-dessus le moindre doute en ton esprit; la cupidité est la cause du péché.

De la cupidité procède la colère, et la colère conduit au crime; le crime pousse au fond de l'enfer, même le paṇḍit habile dans la connaissance des lois divines et humaines.

Sa mère, son père, son fils et son frère, nés du même sein que lui, l'homme emporté par la cupidité les fait (tous) périr, comme aussi son maître et son meilleur ami[1].

Après avoir fait ces réflexions, Sindhoula donna la royauté à (son frère cadet) Mouṇdja, et confia à la sollicitude de celui-ci son propre enfant. Ensuite de cela, Sindhoula étant allé dans l'autre monde, (le nouveau roi Mouṇdja), entré en possession de la royauté qui lui était acquise[2], retira au premier ministre Bouddhisâgara le sceau de son emploi et en désigna un autre à sa place. Alors, sous la direction des précepteurs spirituels (chargés de l'instruire), voilà que le fils du monarque (le jeune Bhôdja) lit à haute voix les livres saints et en écoute l'explication. Par la suite, au milieu de l'assemblée (du conseil royal), se présenta un certain brâhmaṇe versé dans la connaissance des livres d'astronomie; il dit au roi : « Bénédiction sur vous! » Le prince lui ordonna de s'asseoir, et il parla ainsi : « Ô roi! ce monde dit que je sais tout, adresse-moi telle question que tu voudras.

[1] Voir la note du texte.

[2] En serrant de plus près le dernier mot du composé (सक्तिः), on pourrait traduire : « Saisissant avidement, s'attachant à (la royauté), etc.

« La science que l'on a dans le gosier est vraiment celle que les sages appellent science; celle qui consiste dans (le secours d') un maître ou d'un livre n'en impose qu'à l'ignorant. »

Et le roi, surpris de ces paroles marquées au sceau de la présomption, lui demanda : « Excellent brâhmaṇe, tire-moi mon horoscope. » Là-dessus, le brâhmaṇe, qui savait tout, lui raconta tout ce qu'il avait fait dans sa vie à partir de la veille, et le roi fut satisfait; il avait reconnu pour vrai tout ce que le brâhmaṇe lui avait raconté.

La science protége comme une mère; comme un père, elle s'applique à ce qui est utile; la science cherche à plaire comme une amante. Après avoir éloigné la douleur, elle étend la renommée à travers les espaces; elle accroît la fortune. Que ne peut accomplir la science, qui est comme l'arbre par lequel on obtient tout ce que l'on désire?

Le roi donna en présent au brâhmaṇe dix chevaux. Or Bouddhisâgara (ancien ministre du feu roi Sindhoula), qui était assis dans l'assemblée, dit à son tour : « Sire, Bhôdja n'a pas eu d'horoscope. » — « Où est-il »? demanda ce brâhmaṇe.

Le roi Mouṇdja répondit : « Oh! brâhmaṇe, tirez l'horoscope de Bhôdja. » Et il s'empressa de faire amener par ses gens le jeune prince, qui faisait l'ornement de la salle d'études[1]. Étant entré au milieu de l'assemblée, voici que Bhôdja s'inclina devant le

[1] C'est-à-dire qui était occupé à étudier; qui se trouvait dans la salle d'études, dont il faisait l'ornement.

roi, comme il eût fait devant son père et se tint debout; alors aussi, dès qu'il eut vu au milieu du cercle des jeunes fils de princes, troublés par la beauté de sa face, cet enfant destiné à une haute fortune et qui était un océan d'heureux présages, le brâhmaṇe dit au roi Mouṇdja : « Ô roi, il y a dans la destinée de Bhôdja une splendeur que Brâhma lui-même ne saurait exprimer; et moi je ne suis qu'une pauvre créature, un brâhmaṇe présomptueux,... Cependant je parlerai tout à l'heure contre les prémisses de mon propre raisonnement. Faites retirer Bhôdja. » Et l'enfant s'étant éloigné, par ordre du roi, hors de la portée du regard, le brâhmaṇe dit : « Pendant cinquante-cinq ans sept mois et trois jours, Bhôdja jouira de la royauté (de ses pères) et il y ajoutera le pays de Gaoṛ[1], qui est du côté du midi. »

En entendant ces paroles, le roi dissimula adroitement ses sentiments; il resta cependant tout absorbé et le regard fixe. Quand il eut renvoyé le brâhmaṇe, il gagna sa chambre à coucher, et là encore

[1] On peut remarquer ici que l'astrologue promet à Bhôdja seulement cinquante-cinq ans de règne, et non cent années comme l'admettent les poëtes et les chroniqueurs. Le pays de Gaoṛ ou Gaoḍ, situé au midi de Malwa, est le territoire dont la capitale ancienne et fameuse Gaour ou Gour fut autrefois celle du Bengale. On la nommait aussi Lakchmaṇavatî; les musulmans changèrent son nom en celui de Djennetâbad. Elle est située dans le district de Dinadjepoor. Ses ruines sont recouvertes par des touffes de roseaux et des bois de palmiers sauvages. Gour a eu l'honneur d'abriter jadis une savante école de brâhmaṇes, à laquelle M. Gorresio a rendu justice en adoptant pour son Râmâyana la version qu'il appelle *Recensione Gaudana.*

il se mit à réfléchir : « Si la fortune, compagne des rois passe du côté du prince Bhôdja, me voilà mort bien que vivant.

« Ce par quoi se manifestent nos organes dans leur ensemble, c'est la pensée, et la pensée, librement manifestée, devient précisément la parole.

« L'homme privé de l'énergie qui le pousse à atteindre son but devient tout autre, à l'instant même.

« Et cela est extraordinaire.

« Il se peut qu'elle tue et aussi qu'elle ne tue pas quelqu'un, la flèche lancée par l'archer ; la pensée énoncée par un homme intelligent peut détruire un royaume avec son roi[1].

« Et surtout :

« (La pensée) d'un homme qui méprise la vie, d'un homme habile, entreprenant et qui met la main à l'œuvre pour accomplir ce qu'il a résolu ; y a-t-il rien de difficile pour celui-là ?

« Par la calomnie, par la violence, par les efforts persistants de l'orgueil et de l'arrogance, comme aussi par les alliés et les conseillers, on enlève la fortune à ses ennemis.

« Rien n'est donc impossible à accomplir par un effort énergique.

« Mais ceux qui doués, d'ailleurs, d'une extrême habileté, sont timides, et redoutent, à chaque pas qu'ils font en avant, le blâme d'autrui, ceux-là voient la fortune s'éloigner d'eux.

« Bien plus,

« Qu'il s'agisse de ne pas donner ou de donner, ou de toute

[1] Voir la note du texte.

autre action à accomplir, si cette action n'est pas rapidement accomplie, le temps en boit l'essence[1].

« Mettant au premier rang ce qui lui attirera le blâme et au dernier rang ce qui lui attirerait la louange, qu'il sauve son propre intérêt, l'homme habile, car la ruine des affaires est la sottise.

« Il ne sacrifiera point un grand intérêt à un plus petit, l'homme intelligent. Ici, la véritable science, la véritable sagesse consiste à sauver le principal au mépris de l'accessoire.

« Celui qui laisserait croître par indifférence et l'ennemi et la maladie qui sont en train de naître, celui-là, fût-il doué d'un corps très-robuste, périra à la fin sous les coups (de ce double adversaire).

« Les actions sans fruits, celles qui en produisent de mauvais, ou dont le fruit ne servira point ici-bas, ou bien les actions impossibles, que l'homme habile ne s'amuse point à les entreprendre[2]. »

Ayant ainsi délibéré, seul et sans prendre de nourriture jusqu'à la troisième veille du jour, il envoya un des gardes de sa porte appeler Vatsarâdja, le très-puissant souverain du pays de Vaṅga[3]; et ce garde du roi, s'étant rendu dans la demeure de Vatsarâdja, lui dit : « Le souverain te mande, au plus vite, près de sa personne. »

[1] C'est-à-dire : en a bientôt détruit la valeur, le fruit, ce qui la rendait désirable. (Voir la note du texte.)

[2] Voir les notes du texte.

[3] Vaṅga ou Baṅga est le nom d'un pays qui correspondait aux districs orientaux du Bengale actuel, l'autre partie se nommait Aṅga अङ्ग : faut-il conclure, de ce passage, que les souverains de Malwa régnaient aussi sur une partie du Bengale? Vatsarâdja, roi de Vaṅga, était à la cour de Mouṇdja comme un vassal chez son suzerain, ainsi qu'il ressort de la réponse du roi de Malwa : « Tu n'es pas roi, mais serviteur ».

Étant monté sur son char, Vatsarâdja arrive avec sa suite. Il met pied à terre, se rend droit au palais de Mouṇdja, l'aborde avec respect, le salue humblement et reçoit l'ordre de s'asseoir. Mouṇdja a fait retirer tout le monde de ses appartements, et il dit à Vatsarâdja : « Vatsarâdja,

« Un roi, même quand il est satisfait, ne peut accorder à ses serviteurs autre chose qu'une marque de confiance qui les honore, et ceux-ci, à leur tour, ainsi honorés, le servent à la vie et à la mort [1].

« Donc, ô Vatsarâdja, par toi Bhôdja, le souverain des trois mondes, doit être mis à mort dans la forêt, après quoi, au milieu de la nuit, sa tête doit être apportée dans les appartements réservés de mon palais. »

Vatsarâdja se lève, s'incline devant le roi et dit : « Sire! vos ordres font loi [2]! Sire! je suis gratuitement honoré par vous, je suis traité en favori! Dans le trouble qui me presse, je désire parler cependant, et si mes paroles vous offensent, sire! vous me les pardonnerez!... Sire, le prince Bhôdja n'a ni puissance, ni vigueur physique, ni entourage qui le rende fier de sa force comme une montagne menaçante. Par la faveur du lotus de vos pieds, je ne vois pas quelle cause terrible rendrait sa mort nécessaire. »

[1] Voir la note du texte.

[2] Formule d'obéissance qui équivaut à cette autre : entendre c'est obéir.

Le roi raconta tout ce qui s'était passé à l'audience du matin; et quand il l'eut entendu, Vatsarâdja reprit :

« Sire, écoutez : Râma était le seigneur des trois mondes; Vasichṭha, l'un des fils de Brahma. Par ce grand richi fut fixée (pour Râma) l'heure du départ pour l'exil, et Râma, qui était pourtant le seigneur des trois mondes, à ce moment-là même s'en alla dans la grande forêt. Puis eut lieu l'enlèvement de Sîtâ (son épouse, par le rakchasa Râvaṇa)[1]. Ainsi la parole de Vasichṭha, qui connaissait le passé, le présent et l'avenir, fut reconnue vaine. Et, qu'est-il ce vase d'ordures, ce brâhmaṇe fier de sa science, sur la parole de qui vous voulez mettre à mort le bienheureux prince Bhôdja, plus précieux que la vie, plus beau que le dieu de l'amour! Et d'ailleurs :

« Que m'arrivera-t-il après que j'aurai agi? que m'arrivera-t-il si je n'agis pas? Voilà ce que le sage dira après avoir réfléchi en son esprit, afin de savoir s'il doit ou non agir.

« Quand on doit entreprendre une affaire juste ou injuste, le moment propice doit être fixé par le paṇdit qui a mûrement réfléchi.

« Les actions entreprises précipitamment, et qui causent des malheurs, laissent pour résultat inattendu dans le cœur un regret cuisant comme la pointe du javelot.

[1] Allusion aux principaux épisodes du Râmâyana : ils sont trop connus pour qu'il y ait besoin de les rapporter ici, même sommairement. Vatsarâdja veut dire que malgré les prévisions de Vasichṭha, et les peines qu'endura Râma, celui-ci revint un jour régner à Ayôdhya. On ne peut rien contre la destinée, si Bhôdja doit régner, il régnera.

« L'esprit des méchants retrouve-t-il jusqu'à la mort ce calme avec lequel une action juste ou injuste a été discutée en secret? Sire, à peine (ce prince) sera-t-il tué, que les grands du royaume, les favoris intimes du roi Sindhoula, se précipiteront au milieu de la capitale, pareils à des vagues furieuses. Depuis longtemps, avant que la pensée de ce meurtre fût née en vous, les gens de la ville, pour la plupart, ont souhaité d'avoir Bhôdja pour souverain. En sera-t-il autrement, même parmi les brâhmanes qui se nourrissent de vos dons? De toutes leurs forces, ils s'appliqueront habilement à détruire vos armées.

« Même quand il s'agit d'une œuvre bonne et bien faite, une mauvaise politique, se glissant à la traverse, détruit le succès.

« Quand l'huile manque à la lampe, un coup de vent l'éteint (il en est de même quand l'affection fait défaut).

« Sire, le meurtre de l'enfant ne vous rapporterait aucun profit. »

A ces mots, le roi tout en colère répondit : « Vatsarâdja, tu n'es pas le souverain investi de la royauté, mais un serviteur; ce qui a été dit, fais-le. »

Or ayant vu, comme l'astre du jour déclinait, ce Vatsarâdja descendre du milieu de ce majestueux palais, tout furieux et pareil au dieu de la mort Yama, les conseillers qui se trouvaient là réunis s'en retournèrent dans leurs demeures, sous divers prétextes, fort effrayés. Alors Vatsarâdja renvoya ses propres serviteurs garder sa demeure à lui, puis il tourna son char vers le lieu qu'habitait le jeune

prince, maître du monde. Il n'envoya qu'un seul guerrier vers le précépteur du jeune prince Bhôdja, pour l'appeler, et ce guerrier dit au paṇḍit : « Maître, Vatsarâdja te mande près de lui. »

Quand il entendit ces paroles, le paṇḍit, comme foudroyé, comme saisi du frisson de la fièvre, comme en proie au vertige, comme privé de sa raison, comme possédé d'un esprit, comme l'astre éclipsé que ronge (le dragon Râhou), comme un homme que l'on eût pris fortement à la main, arriva avec celui-ci. Vatsarâdja, qui est intelligent, lui dit : « Je vous salue, maître, asseyez-vous ; le petit prince Bhôdja, qui travaille (sous votre direction), amenez-le-moi hors de sa classe. »

Et le paṇḍit dit tout bas au petit prince qui s'approchait : « C'est peut-être un meurtrier que l'on envoie !..... » Vatsarâdja dit de nouveau au paṇḍit : « Brâhmaṇe, amenez Bhôdja. »

Or Bhôdja, qui connaissait déjà ce qui se passait, s'approcha tout en colère, comme tout en feu, l'œil couleur de sang, et dit : « Oh toi, pervers ! quelle puissance as-tu d'emmener seul hors du palais du roi l'enfant royal, qui est le premier de tous ? », et prenant la pantoufle de son pied gauche, il en frappa au front Vatsarâdja. Celui-ci dit : « Bhôdja, j'obéis aux ordres du monarque. »

Aussitôt, il fait asseoir l'enfant sur le char, et tirant hors du fourreau son glaive et ses autres armes, il se dirigea vers le temple de Mahâmâyâ[1].

[1] L'un des noms de la déesse Dourgâ, femme de Çiva.

Quand Bhôdja eut été arraché (de sa demeure), les gens du peuple firent entendre des clameurs confuses et des murmures; chacun disait : « Qu'y a-t-il, qu'y a-t-il? » Quand ils connurent que quelqu'un, arrivé vers Bhôdja, avait emmené cet enfant pour le tuer, ils pénétrèrent le glaive en main dans les écuries (du roi), et y mirent à mort les éléphants et les chevaux. Une fois que le peuple fut maître des murs et des portes du palais du roi, le tapage de la charge que l'on battait sur les tambours de guerre et sur les tambours de cuivre traversa les airs; et, tout à l'entour, dans la ville de Dhârâ, ceux-ci par le poison, ceux-là par la pointe des lances, les uns par le nœud coulant, les autres par le feu, d'autres encore par l'eau, femmes, brâhmanes, fils de rois, habitants de la capitale au service du souverain, perdirent la vie. Et la mère de Bhôdja (elle se nommait Sâvitrî), apprenant, de la bouche d'une esclave, le sort de son fils, s'écria en pleurant : « Ah mon fils! à quelle triste condition t'a réduit le frère de ton père; les austérités, les jeûnes que j'ai endurés à ton intention, voilà qu'aujourd'hui tout cela est sans fruit pour toi. Ah mon fils! sur tous les points du monde, les objets de mes désirs et de mes espérances sont absents. La triste destinée de mon enfant a emporté toutes les prospérités, depuis qu'une troupe d'esclaves m'a vue vivante encore et privée de ce que j'aime, après avoir reconnu que la tête de ce fils a été subitement tranchée par le glaive.... Et ayant ainsi parlé, elle tomba.

Cependant le ciel étant tout sali par la masse de fumée qui s'élève de la terre, où les feux sont partout allumés, et le soleil se plongeant dans la mer, comme épouvanté du crime qui allait se commettre, Vatsarâdja, rendu dans le temple de Mahâmâyâ, dit à Bhôdja : « Fils de roi, rappelle-toi la destinée qui t'a été promise par ce brâhmane habile dans les livres d'astrologie; c'est parce qu'il a été énoncé que tu devais régner, que le roi a ordonné de te mettre à mort. »

Bhôdja dit :

« Le puissant Râma eut en partage l'exil, les fils de Paṇḍou eurent en partage le séjour d'une forêt déserte au milieu des mécréants, et le roi Nalus la ruine et la déchéance de la royauté; la servitude dans une prison et la mort furent le partage du roi de Ceylan. En considérant avec attention ces faits, on voit que tout ce qui arrive à l'homme, il l'éprouve parce que le Temps le tient sous sa dépendance. Quel homme peut sauver un autre homme [1]?

« La Fortune, le Kaôstoubha [2], l'arbre Pâridjâta [3] (ce qu'il y a de plus précieux), tout cela est de la même nature que (le monde) fils de l'océan de l'Illusion, qui est tenu au front par le Destin [4], par Brahma créateur, dont la puissance se manifeste par l'affection et la bonté envers les êtres. Aujourd'hui encore, ce que le Destin a condamné à périr, n'a plus

[1] Dans le *Pantchatantram*, il y a une variante de ces mêmes vers, et qui nous semble meilleure. La voici : « Râma eut en partage l'exil; le roi Bali la pratique des austérités (par lesquelles il obtint de régner sur le *Pátâla*, après avoir perdu la souveraineté du ciel et de la terre); Nalus eut en partage la ruine causée par des mécréants, etc. »

[2] Nom d'un joyau précieux qui appartenait à Krichṇa.

[3] L'arbre du paradis.

[4] C'est-à-dire qui est soumis au Destin.

de sève; quelle lune[1] n'est pas remplacée par une autre? Mais la marche du Destin est tracée sur la pierre, et elle ne connaît point d'ami.

« On traverse une forêt terrible, on gravit une montagne, on franchit l'Océan; mais comment pénétrer dans le mystère de l'avenir plus loin que ne le permet le Destin?

« L'Océan acquiert la solidité, la solidité se change en la mobilité des eaux courantes, la mobilité des eaux en la stabilité des montagnes; le mont Mérou acquiert la friabilité de la terre; l'herbe, la dureté du diamant; le diamant, la fragilité de l'herbe;

« Le feu acquiert la qualité de la congélation, la neige celle du feu; (honneur) à celui par la volonté de qui (s'opèrent ces transformations), merveilles difficiles à accomplir et qui sont un jeu pour sa puissance, à ce dieu qui est le Destin; honneur à lui[2]. »

Alors Bhôdja prit deux feuilles d'un figuier sacré; avec l'une, il fit un (vase) creux, dans lequel, après s'être fait une incision à la jambe avec un petit couteau, il recueillit son sang. Sur l'autre, il traça quelques lignes au moyen d'une paille. Après avoir écrit, il dit à Vatsarâdja : « Seigneur, cette feuille doit être remise au roi; vous, accomplissez l'ordre du souverain. »

Cependant, le jeune frère de Vatsarâdja ayant

[1] Le texte dit : क्षपावल्लभ *amant de la nuit*, qui est synonyme de क्षपानाथ, seigneur ou protecteur de la nuit, *lune*, le dieu *Lunus*. Le sens serait donc : « Les *mois*, les saisons, les années se succèdent (littéralement, sont surpassés), atteints en leur course par d'autres qui les remplacent. »

[2] Il y a ici une inversion; c'est comme si le poëte disait : « Honneur au dieu par la puissance de qui l'Océan acquiert (ou pourrait acquérir) la stabilité, etc. »

regardé la face de Bhôdja, qui resplendissait d'un vif éclat au moment de recevoir la mort, se mit à dire :

« La vertu est le seul ami qui nous suit et nous accompagne dans la mort; tout autre chose disparaît dans la destruction avec le corps.

« Là il ne faut plus attendre de secours ni d'un père, ni d'une mère, ni de ses enfants, ni de ses femmes, ni de ses parents; la vertu seule est là qui survit.

« Le puissant est comme celui qui ne peut rien, le riche n'est plus qu'un pauvre, celui qui a étudié les saintes écritures ne vaut pas plus qu'un idiot ignorant, s'il détourne sa face de la vertu.

« Celui qui, en ce monde, ne cherche pas un remède contre le mal de l'enfer, arrivé au lieu où il n'y a plus de remède possible, que fera-t-il, le pauvre malade?

« Quel homme sage, en sachant que la vieillesse, la mort ou la maladie sont proches, se tiendrait tranquille et confiant dans la vie, et même se mettrait à rire [1]?

« Tu vois des visages du même âge que le tien, frappés par la mort, et cependant tu ne trembles pas, car ton cœur est solide comme le diamant. »

Or Vatsarâdja, qui était arrivé, comme un ascète, à dompter ses propres sentiments, salua Bhôdja et lui dit : « Prends patience »; puis il le plaça sur son char, gagna la ville, et, à la faveur d'épaisses ténèbres, se rendit dans sa propre demeure, et cacha le jeune prince dans une cave [2]. Tout aussitôt, ayant fait fabriquer une fausse tête du prince Bhôdja, ornée de boucles, comme il convenait à un fils de roi, en-

[1] Voir la note du texte.
[2] Ou peut-être dans une cabane en terre.

sanglantée, les yeux obscurcis par la mort, il la prit et alla, en compagnie de son jeune frère, vers le palais du roi Moundja. Après avoir salué le souverain, il dit : « Seigneur, ce que vous avez ordonné a été accompli. » Et le roi, connaissant que le petit prince avait été mis à mort, demanda : « Vatsarâdja, au moment où il recevait le coup du glaive, cet enfant a-t-il prononcé quelques paroles? »

Vatsarâdja répondit : « Sire, voici une feuille qu'il vous envoie, prenez-là. » En même temps, il lui montre la tête.

Quand il vit la tête de Bhôdja, le roi se mit à pleurer silencieusement et dit : « Vatsarâdja, dépose cette tête quelque part dans la terre. » Et, là-dessus, Vatsarâdja se retira. Cependant le roi, ayant fait apporter une lampe par sa femme, lut les caractères qui étaient tracés sur la feuille.

« Dans le Kritayouga, Mandatri[1], celui par qui fut faite, au milieu du grand Océan, la fameuse digue qui forme l'angle de l'île de Lanka, était le roi de la terre; où est-il maintenant? Le temps l'a dévoré! — D'autres encore, Youdhichthira et ses pareils ont été, tout autant que toi (rois de l'univers), ô maître de la terre! La terre n'a jamais été incorporée dans un seul (de ceux qui l'ont possédée), jouis-en, et tu disparaîtras! »

Moundja comprit le sens de ces paroles; il tomba de sa couche sur le sol, et le lotus de la main de sa femme s'étant mis à l'éventer (pour le rappeler à la

[1] Nom d'un ancien roi que le dieu Indra protégea comme un fils.

vie), en un instant le vent ainsi agité (le ranima); couvert de honte, il dit: « Ah! ah! reine, ne me touche pas!... je suis le meurtrier de l'enfant!... » Et il se lamenta longtemps ainsi. Quelques instants après, le monarque alla dire au gardien de la porte: « Va vite chercher les brâhmaṇes. » Alors, sur l'ordre du roi, les Deux-fois-nés s'assemblèrent. Dès qu'il les vit, Mouṇdja leur adressa cette question: « J'ai, de ma propre main, tué l'enfant; indiquez-moi l'expiation de cette faute. »

Les brâhmaṇes répondirent: « Prince, entrez dans le feu avec vos vêtements. » Alors aussi, Bouddhisâgara[1], qui parut dans de l'assemblée, parla ainsi: « Sire, ce que tu as fait, toi, roi, ton ministre Vatsarâdja l'a fait aussi. Mais toi, après que Sindhoula t'a eu donné la royauté, il a confié et déposé entre tes bras son fils Bhôdja. Tu t'en souviens, toi, frère du père de l'enfant, tu as promis de le bien traiter; ils ont duré quelques jours ces bons traitements, et dans ta perversité tu as fait mettre à mort ce jeune enfant! Les sages considèrent la faute comme d'autant plus grande que la naissance a été vaine[2].

« Les sages estiment l'action d'éloigner un fêtu de la tête d'un autre, comme ayant la valeur de millions de pièces d'or, et aussi les plus minimes services rendus au préjudice de sa

[1] C'est l'ancien ministre de Sindhoula, le précepteur du jeune Bhôdja.

[2] C'est-à-dire qu'il y a eu meurtre, destruction d'un être créé pour vivre et condamné à renaître, son existence ayant été rendue vaine par un attentat.

propre vie, sont à leurs yeux dignes de louanges à l'égal d'un suprême héroïsme.

« Celui qui ayant eu le bienfait d'un secours en perd le souvenir, celui-là est un ami pareil à une pierre, le mot : il est vivant, n'a plus de sens en s'appliquant à lui.

« De même que le germe naissant de la semence, conservé avec grand soin, donnera des fruits avec le temps, de même aussi le monde bien gardé.

« (Il y aura) de l'or, des grains, des pierreries et autres richesses diverses, et aussi tout autre fruit pour les sujets, s'ils sont bien protégés par les souverains.

« Si le roi est juste, les sujets seront adonnés à la justice, et ils seront pécheurs, si le prince est pécheur; vertueux, si le prince est vertueux; car ils imitent la conduite du roi; tel roi, tels sujets. »

A la nuit, cependant, le roi étant décidé à se placer au milieu du feu, tous les principaux d'entre les grands et d'autres gens de la ville se rassemblent. Dans toute la capitale on dit que le monarque, après avoir tué l'enfant, effrayé de marcher dans la voie du crime, va entrer dans le feu, et de toutes parts on se retire. Bouddhisâgara alla dire aux gardiens de la porte : « A qui que ce soit ne permettez d'entrer dans le palais du roi. » Après cela le monarque arriva dans la ville et alors aussi délaissé, solitaire [1], il se rendit au lieu où se tenaient assemblés les brâhmanes, et s'y assit.

Tout aussitôt voici que la nouvelle de la mort du souverain se répand dans son propre palais. Vatsarâdja va saluer Bouddhisâgara, et lui dit à voix basse : « Maître, Bhôdja n'a pas été mis à mort par

[1] Sans pompe ni escorte.

moi. » Et Bouddhisâgara lui dit à l'oreille ce qu'il faut faire. Vatsarâdja sort; un instant après un djôgui, ayant pour ornement des nattes sur le sommet de la tête fixées au moyen d'épingles de dent d'éléphant, fabriquées par le lotus d'une main humaine, (?) les sourcils frottés de camphre réduit en poudre, et le corps tout saupoudré de santal, (un djôgui) semblable en son corps au dieu qui agite les cœurs, portant à ses oreilles deux pendants de cristal et de diamants, les hanches entourées d'un pagne de soie et resplandissant comme la lune, (un djôgui) de la secte de Çiva, tenant en main la moitié d'un crâne (*kâpâlika*), entra dans l'assemblée. Dès qu'il le vit, Bouddhisâgara le salua et lui adressa cette question : « Djôgui, d'où venez-vous, où demeurez-vous? En vous qui portez un crâne, en vous adorateur de Çiva, il y a sans doute une merveilleuse supériorité dans la connaissance des arts pratiques et des simples employées pour guérir? »

Le djôgui répliqua :

« Dans chaque pays, il y a une demeure; dans chaque demeure, il y a une nourriture obtenue par l'aumône; dans l'étang et dans la rivière, il y a de l'eau pour les hommes qui connaissent la nature du bienheureux Çiva.

« Dans chaque village il y a pour eux d'agréables et simples demeures en abondance, de l'eau en abondance aussi; la nourriture y est facilement obtenue par l'aumône; qu'a-t-on besoin de posséder quelque chose?

« Ô prince! pour nous il n'y a ni une ni plusieurs divisions de territoire; par tout le cercle de la terre

nous errons d'après l'ordre de notre précepteur spirituel, ou nous nous arrêtons; nous voyons la terre telle qu'elle est, comme une fumée. Celui qui a été mordu par un serpent, troublé par la maladie, saisi par la fièvre, rongé par le temps, coupé par une arme tranchante, blessé par la dent d'une bête féroce, brisé par le vent, en un instant même nous le débarrassons complétement de toutes ces terribles souffrances. »

Le roi, qui se tenait à l'écart, en un coin du palais, entendit ces paroles; tout aussitôt courant vers le cercle des brâhmanes assemblés, il se prosterna jusqu'à terre aux pieds du Kâpâlika, en disant : « Oh! djôgui, égal en puissance à Roudra, et qui es mon suprême refuge! sauve l'enfant que moi, grand pécheur, j'ai tué par ma propre volonté. »

Le djôgui répliqua : « Roi, ne crains rien; par la faveur du dieu Çiva, l'enfant dont tu parles ne périra pas; dès demain matin, il se rendra en personne dans ta demeure; mais tu dois envoyer les objets nécessaires pour présenter l'offrande aux dieux dans le cimetière, en compagnie du ministre Bouddhisâgara. »

Tout ce qui avait été prescrit par le djôgui, le roi promit de le faire. Bouddhisâgara fut envoyé (vers le cimetière), et à la nuit le jeune Bhôdja, secrètement tiré de la demeure de Vatsarâdja (où il restait caché), fut conduit sur une grève au milieu de la rivière. Bhôdja est donc rappelé à la vie par le djôgui; monté sur un superbe éléphant, entouré de

bardes qui chantent ses louanges, environné des gens de la ville et des conseillers du roi, qui assourdissaient le monde entier du bruit des tambours, des gongs et des longs tambourins, il entra dans la demeure du souverain; là, le roi Mouṇdja l'embrassa en pleurant.

De son côté Bhôdja arrête les sanglots du roi et lui dit comme pour le louer :

« Si là où ne se trouvent pas les deux divinités qui sont la prospérité (Lakchmî) et l'éloquence (Sarasvati), la magnanimité ne peut se rencontrer; que l'on s'efforce d'obtenir cette troisième en ce monde par d'innombrables actes de vertu.

« Et de plus, si la générosité ne s'épanouit pas, là non plus n'existe pas l'attachement à la vertu; mais tout cela par la miséricorde du maître du monde (Çiva) se manifeste en toi.

« Jouis de la prospérité des héros, ô Mouṇdja; le flot de sang qui s'échappe de la poitrine béante de tes ennemis, brisée par ton glaive excellent, ô guerrier qui te précipites dans la mêlée, est, comme pour les belles femmes, la marque rouge brillant sur un front, qui fait resplendir au loin la beauté de deux seins, l'éclat des yeux enflammés et rouges comme le cuivre, le scintillement du rubis suspendu à la gorge, et la splendeur des pieds pareils à deux lotus. »

Le roi, très-satisfait, fit asseoir Bhôdja sur le siége du Lion[1]; il voulut qu'on le décorât du parasol et du chasse-mouche (insignes du pouvoir suprême) et lui céda la royauté. S'étant ainsi démis de la royauté, il donna un village à chacun de ses propres fils. Le visage incliné par l'effet de l'humilité, il s'en alla

[1] Le trône de Vikramâditya.

dans la forêt, en compagnie de ses femmes, pour se livrer aux mortifications, lui, Mouṇdja le roi de la terre; et Bhôdja, par la grâce des brâhmaṇes vénérés, se mit à gouverner le royaume.

C'est là, dans l'histoire de Bhôdja, le premier récit qui a pour titre : Obtention de la royauté par Bhôdja.

PREMIER EXTRAIT

DE

L'OUVRAGE ARABE D'IBN ABY OSSAÏBI'AH

SUR L'HISTOIRE DES MÉDECINS,

TRADUCTION FRANÇAISE, ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

PAR M. LE Dr B. R. SANGUINETTI.

AVERTISSEMENT.

Le but que j'ai en vue, dans le présent travail, c'est de contribuer, pour ma part, à faire connaître un ouvrage dont la publication complète rendrait beaucoup de services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des sciences en général, et particulièrement à ceux qui étudient l'histoire de la médecine et de la philosophie. Le fragment qui va suivre se compose de la préface de l'auteur arabe, puis du premier chapitre de l'ouvrage, qui traite de l'origine de la médecine. Dans son introduction, Ibn Aby Ossaïbi'ah développe les motifs qui l'ont déterminé à écrire son livre, il en indique ensuite le

plan, et en mentionne le contenu. Je pourrai donc me dispenser d'insister ici sur ces différents points. La manière avec laquelle l'auteur traite le sujet difficile et épineux de l'origine de la médecine me semble plus complète que celle des auteurs qui l'ont précédé; je dirais presque, plus satisfaisante, eu égard surtout aux opinions raisonnables d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, et à l'espèce d'éclectisme, assez bien entendu, suivant moi, dont il fait preuve, lorsqu'il arrive à exprimer son propre avis, après avoir toutefois rapporté un grand nombre d'opinions différentes ou opposées. Au reste, ce qu'il m'importe le plus de constater, c'est que, dans les citations diverses que l'auteur fait d'anciens ouvrages, il arrive que, dès le commencement de son œuvre, il nous fait connaître des passages de livres qui sont perdus pour nous, et qui pourront, peut-être, quelquefois servir à mettre sur leur trace. Il faut convenir que c'est déjà quelque chose, et on en verra plus loin des exemples.

J'ai eu sur mon bureau, pour exécuter ce travail, trois manuscrits d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, appartenant à la Bibliothèque impériale, dont un n'est qu'un abrégé de l'ouvrage entier. Je les ferai connaître en peu de mots; ce sont :

1° Le n° 674 du Supplément arabe, mis en ordre par M. Reinaud, manuscrit in-4°, de 150 feuillets, mais incomplet et ne contenant que les huit premiers chapitres. Il est assez bon, renferme çà et là des gloses marginales qui ont parfois de l'intérêt, et il est, à mon avis, le meilleur de tous les manuscrits de cet ouvrage que possède la Bibliothèque impériale. C'est celui qui m'a particulièrement servi pour établir le texte correspondant au fragment de la version que je donne ici. Ce texte, dont une partie est en prose rimée, et qui est loin d'être facile, se trouve tout prêt pour l'impression. Je pense que sa lecture et son étude offriraient plus d'un genre d'intérêt et d'utilité, et je souhaite que l'occasion favorable se présente bientôt de le rendre public.

2° Le n° 756, ancien fonds arabe; il est également in-4°, est composé de 138 feuillets, et il renferme aussi les huit

premiers chapitres seulement. Ce manuscrit est à peine médiocre, et certainement fort au-dessous du précédent.

3° Le n° 873, ancien fonds arabe : c'est un mince volume, petit in-4°, de 111 feuillets, et un abrégé de tout l'ouvrage. Il serait assez bon, mais, par malheur, il a tellement souffert de l'humidité et d'autres causes encore, qu'il est très-souvent illisible, même avec le secours d'une loupe.

Enfin, je me suis beaucoup servi, comme on le verra plus bas, d'un manuscrit de cet ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque impériale, Supplément arabe, n° 673, et qui est le seul qui soit complet. C'est un volume in-folio, de 273 feuillets, moderne et médiocre.

Je ne puis me dispenser de dire quelques mots sur l'auteur arabe et sur ses œuvres. On trouve des détails à ce propos dans l'ouvrage d'Abou'lmahâcin, sous l'année 668 de l'hégire, à la fin[1], dans Hâdji Khalfah[2], Reiske[3], Wüstenfeld[4], etc. mais particulièrement dans les deux derniers chapitres de l'ouvrage même d'Ibn Aby Ossaïbi'ah, où l'auteur parle plusieurs fois de sa famille et de sa personne[5]. Je me contenterai de consigner ici, en résumé, un petit nombre de renseignements le plus importants.

Le nom de notre auteur est Mouwaffik eddîn Abou'l'abbâs Ahmed, fils d'Abou'lkâcim, fils de Khalîfah Alkhazradjy[6], mais il est plus connu sous celui d'Ibn Aby Ossaïbi'ah (ابن

[1] Ms. de la Bibliothèque impériale, ancien fonds arabe, n° 661, fol. 219 r. et v.

[2] Ms. de la Bibliothèque impériale, ancien fonds arabe, n° 875, aux mots عيون الالبا (lisez الانباء).

[3] *Opuscula medica ex monimentis Arabum et Ebræorum*, publié par Gruner, p. 55-56.

[4] *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 132.

[5] Voyez, entre autres, la biographie d'Ibn Albaïthâr, ms. 673, fol. 223 r. et v.; celle d'Abdallathîf, 247 r.-253 v. ; et notamment la biographie de l'oncle de l'auteur, Rachîd eddîn 'Aly, fol. 266 v.-273 r.

[6] Il tirait ainsi son origine de la tribu de Khazradj. (Voyez sur cette célèbre tribu, l'*Essai sur l'histoire des Arabes*, etc. par M. Caussin de Perceval, *passim*, et spécialement t. II, p. 646 et suiv.)

ابى أصيبعة). Il est né à Damas, au plus tard dans l'année 600 de l'hégire (1203 de J. C.), et il a appris la médecine de son oncle Rachîd eddîn 'Aly, fils de Khalîfah, praticien de mérite et directeur, à Damas, de l'hôpital pour les maladies des yeux. Il a aussi étudié sous son père, qui était surtout chirurgien et oculiste. Son professeur de philosophie a été le jurisconsulte et philosophe Radhy eddîn Aldjîly (c'est-à-dire du Ghilan). Il a eu des rapports avec Ibn Albaïthâr, qui lui a donné des leçons de botanique, avec 'Abdallathîf et quelques autres de ses contemporains célèbres. Dans l'année 634 de l'hégire (1236-1237 de J. C.), Ibn Aby Ossaïbi'ah s'était rendu au Caire, où il exerçait la médecine, et y avait même un emploi dans un hôpital. Environ un an après, il se rendit à Sarkhad, en Syrie, et entra au service du commandant 'Izz eddîn Aïdémîr, fils d'Abdallah, dont il fut le premier médecin. Il mourut dans le mois de djoumâda premier, de l'année 668 de l'hégire (janvier 1270 de J. C.). Il était alors presque septuagénaire, et même plus que septuagénaire, d'après Abou'l mahâcin.

Le principal ouvrage d'Ibn Aby Ossaïbi'ah est, sans contredit, son Histoire des médecins, dont voici le véritable titre : *Sources de nouvelles au sujet des classes des médecins*[1], et qui est regardé comme classique dans son genre. Il a aussi laissé un autre livre de médecine pratique, intitulé : *Expériences et observations utiles*[2]. Il en avait commencé un troisième, qu'il n'a pas fini, mais qu'il voulait intituler : *Monuments des nations et histoires des savants*[3]. Enfin Ibn Aby Ossaïbi'ah est l'auteur de plusieurs pièces de vers, une, entre

[1] كتاب عيون الانباء فى طبقات الاطبّاء

[2] كتاب التجارب والفوائد. Il est aussi quelquefois nommé : كتاب حكايات الاطبّاء فى علاجات الادواء

[3] كتاب معالم الامم واخبار ذوى الحكم

autres, à l'éloge de l'émîr Amîn Addaoulah, dont Abou'lmahâcin a reproduit un fragment[1].

Je ferai observer maintenant que le présent extrait est tout à fait inédit, la traduction comme le texte. Il faut excepter seulement l'énumération des chapitres, qui se trouve donnée, avec plusieurs différences, dans quelques ouvrages plus ou moins récents. Je ne dois pourtant pas passer sous silence que M. Wüstenfeld[2] dit avoir été certifié qu'il y a, dans la bibliothèque royale de Copenhague, une traduction latine manuscrite de l'ouvrage entier, par Reiske. D'un autre côté, je lis dans le catalogue de Nicoll[3], que Gagnier aurait aussi traduit en latin, mais avec peu de soin ou d'exactitude[4], la préface de cet ouvrage, le premier chapitre, et une partie du deuxième. Son manuscrit se trouverait déposé à la bibliothèque d'Oxford. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre de ces deux travaux, et, s'ils existent, ils me sont restés totalement étrangers. Les personnes compétentes qui auront occasion d'en prendre connaissance pourront, si elles le jugent à propos, les comparer avec la présente version, et signaler, s'il y a lieu, les modifications à exécuter dans celle-ci.

Une autre remarque à faire, c'est que les médecins qui liront les pages ci-dessous trouveront, sans doute, que j'ai donné dans quelques-unes de mes notes des détails qu'ils jugeront superflus pour eux. J'en conviens; mais on ne doit pas perdre de vue que ce travail est publié dans le *Journal asiatique*, dont la plupart des lecteurs ne sont point initiés aux sciences médicales.

Je donne ici, en finissant, et, pour ainsi dire, comme hors d'œuvre, quelques vers curieux et assez bizarres, qui se trouvent dans le premier feuillet du manuscrit n° 674, mais qui ne font pas partie de l'ouvrage d'Ibn Aby Ossaïbi'ah. Je les

[1] Voyez la citation ci-dessus, p. 232, note 1.

[2] Ouvrage cité, p. ١٧; cf. aussi p. 132.

[3] *Bibliothecæ Bodleianæ Catalogus*, vol. I, part. II, p. 126.

[4] « . . . . , sed id parum diligenter aut fideliter. »

fais suivre de la traduction. Ce sont deux petites pièces de vers séparées, dont voici la première :

قيل اذا كان الزمان زمان سوء (وافر)
وكان الناس أمثال الذئاب
فكن كلبا على من كان ذئبا
فانّ الذئب يُنفَى بالكلاب

Traduction.

On a dit : Dans les temps corrompus, et lorsque les hommes sont comme des loups,

Sois un chien à l'encontre de quiconque est un loup ; car celui-ci est chassé par les chiens[1].

Voici la seconde pièce de vers :

توقَّ رعاك الله تسعا من البشر (طويل)
فصحبتهم تُفضِي الى البؤس والضرر
همو أعورٌ ثم أعرجٌ ثمّ أحدبٌ
كذا كوسجٌ يتلو الصَفاطة (2) والكدر
كذا غائرِ العينين ظاهر جبْهة
كذا أزرق العينين فالحذرَ الحذرْ

Traduction.

Évite (puisse Dieu te garder !) neuf espèces de gens ; car leur société conduit à la misère et à l'affliction.

[1] On peut comparer la pensée qu'expriment ces vers, avec le passage suivant du *Prince* de Machiavel : « . . . . . . : perchè un uomo che voglia fare in « tutte le parti professione di buono, conviene che rovini fra tanti che non « sono buoni. » (Machiavelli, *Il Principe*, cap. xv.)

[2] Le manuscrit porte exactement الصفاطح, mot dont j'ignore le sens ; et je doute même de son existence réelle. Je propose d'y substituer الصفاطة.

Ce sont : le borgne, le boiteux, le bossu, l'individu à la barbe clair-semée, le sot et l'homme agité (litt. la sottise et le trouble).

Ajoute : celui qui a les yeux profondément enfoncés, l'individu au front saillant, et enfin, l'être aux yeux bleus. Gare, gare à ce dernier [1]!

EXTRAIT D'IBN ABY OSSAÏBI'AH.

AU NOM DU DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX! JE NE PUIS RÉUSSIR QU'AU MOYEN DE L'ASSISTANCE DE DIEU, ET JE ME CONFIE ENTIÈREMENT À LUI.

Louons l'Être suprême, qui disperse les peuples et qui ressuscite les cadavres, qui crée les hommes et guérit les maladies. Il récompense quiconque l'exalte, par des bienfaits considérables, et menace qui lui désobéit, d'un châtiment douloureux et de terribles vengeances. C'est Dieu qui a tiré du néant les créatures par son art admirable, qui a suscité les maladies, et a fait descendre du ciel le remède, par l'artifice le plus parfait et la science la plus merveilleuse.

J'atteste qu'il n'y a point d'autre dieu qu'Allah; j'en fais la confession sincère, pleine de foi, délivrée de tous les obstacles provenant de l'hésitation et du regret. Je témoigne que Mohammed est le serviteur de Dieu et son apôtre, qu'il a reçu le Korân, et qu'il a été envoyé pour toutes les nations arabes et barbares. Par la splendeur de sa mission, il a illu-

[1] Aucun orientaliste n'ignore que les regards lancés par des yeux bleus sont réputés, chez les Arabes, de très-mauvais augure.

J'ai à peine besoin de dire que j'ai transcrit et traduit ces vers uniquement pour divertir le lecteur, comme ils m'ont amusé moi-même.

miné les ténèbres de la nuit obscure; au moyen de son sabre miraculeux, il a détruit quiconque a été rebelle et injuste, et, à l'aide des preuves évidentes de sa prophétie, il a guéri et déraciné la plaie du polythéisme.

Que la bénédiction de Dieu soit sur Mohammed, persévérante, durable, tant que les éclairs continueront à briller et que tomberont les pluies! Que Dieu bénisse aussi les membres de sa famille doués de mérite et de générosité, ses disciples, dont le seul but a été la loi du Prophète, ses femmes, les mères des croyants, exemptes de toute souillure! Puisse Dieu les ennoblir tous et les exalter!

Or donc, il est certain que la médecine est un art des plus nobles en même temps qu'une profession des plus lucratives. Sa prééminence a été reconnue dans les livres divins et dans les préceptes religieux, au point que la science des corps a été placée sur le même rang que celle des religions. Les sages ont dit qu'on doit avoir en vue deux sortes de recherches, c'est-à-dire ce qui est bien et ce qui est agréable. Mais l'homme ne peut point atteindre à ces deux choses, à moins de se trouver constitué en bonne santé; car le plaisir dont on jouit dans ce monde, et le bonheur qui est espéré dans la vie future, ne peuvent être obtenus par l'homme que par suite de la durée de sa santé et de la force de sa constitution. Ceci est possible seulement avec le secours de l'art médical, qui sait conserver la santé présente et rendre la santé perdue.

Puisque la médecine tient une place si éminente, et que, de plus, on en a généralement besoin dans tous les temps et à toutes les époques, il en résulte qu'on doit s'en occuper sérieusement, et qu'on doit chercher avec fermeté et constance à connaître ses lois, tant générales que particulières. Il y a eu, en effet, depuis le commencement de la médecine et jusqu'à nos jours, un très-grand nombre de personnages qui ont médité sur cette science, se sont efforcés de la connaître et ont fait des recherches sur ses origines. Parmi eux est une multitude des principaux adeptes de cette science, qui ont exercé la médecine et s'y sont illustrés. Leur mérite est devenu notoire, et les traditions ont transmis le souvenir de leur rang élevé et de leur brillant génie. Les livres qu'ils ont laissés, leurs œuvres, témoignent assez à cet égard en leur faveur.

Pourtant je n'ai pas trouvé qu'aucun des coryphées de l'art médical, et même de ceux qui s'en sont occupés avec plus de soin, ait composé un ouvrage général pour faire connaître les classes des médecins et rappeler successivement les circonstances de leur vie. C'est pour cela que je me suis déterminé à mentionner dans ce livre des choses recherchées et choisies (نُكَتًا وَعُيُونًا) touchant les différents ordres de médecins distingués, anciens et modernes, et servant à la connaissance de leurs classes, suivant la succession des époques et des temps où ils ont vécu. J'ai voulu aussi que mon livre fût un extrait de leurs discours, de leurs récits, de leurs aventures, de leurs

controverses, et qu'il renfermât quelques détails sur les titres de leurs ouvrages, afin de montrer le degré de science par lequel Dieu les a distingués, et la noblesse de nature et d'intelligence dont il les a gratifiés.

Bien que, pour ce qui regarde beaucoup d'entre eux, leurs époques soient très-anciennes et les temps dans lesquels ils vivaient, fort loin de nous, cependant nous leur sommes redevables des services qu'ils nous ont rendus par leurs ouvrages, et de leurs bienfaits à notre égard pour les connaissances médicales qu'ils ont rassemblées dans leurs livres, et les descriptions que ceux-ci contiennent. C'est précisément comme le mérite du maître envers l'élève et du bienfaiteur à l'égard de celui qui reçoit les bienfaits. On trouvera aussi mentionnés dans cet ouvrage un certain nombre de sages et de philosophes qui ont médité sur la médecine et s'en sont occupés avec soin; on y lira un aperçu de leurs conditions, de leurs aventures et des titres de leurs livres. Chacun de ces savants est cité à sa place convenable, d'après les divisions en classe et en ordre. Mais pour ce qui est de la mention de tous les sages, des mathématiciens et autres savants qui se sont occupés de différentes sciences, à l'exclusion de la médecine, on la trouvera, s'il plaît à Dieu très-haut, avec détail, dans le livre que j'intitulerai : *Monuments des nations et histoire des savants* [1]. Quant au présent ouvrage, que je viens de com-

[1] Cet ouvrage n'a pas été achevé par Ibn Aby Ossaïbi'ah, comme je l'ai déjà dit, p. 233.

poser, je l'ai divisé en quinze chapitres et je l'ai nommé : *Sources de nouvelles touchant les classes des médecins*[1]. J'en ai fait hommage à la bibliothèque du maître, du seigneur, du vizir savant et juste, du chef parfait, prince des ministres, roi des médecins, le premier des savants, soleil de la loi, soutien de la dynastie, perfection de la religion, noblesse du culte, Abou'lhaçan, fils de Ghazzâl, fils d'Abou Sa'îd. Que Dieu éternise son bonheur et lui fasse obtenir ce qu'il désire dans ce monde et dans l'autre[2]!

Enfin, j'implore l'aide et le secours de Dieu très-haut, car il en est le maître, et il est tout-puissant à cet égard. Voici maintenant l'énumération des chapitres.

[1] De tous les manuscrits, le n° 673 seul donne l'espèce de dédicace qui va suivre.

[2] Ce personnage était fort instruit dans la médecine, l'histoire naturelle et l'astronomie. Il composa différents ouvrages sur ces sciences et il posséda une très-riche bibliothèque. Il fut nommé vizir du roi Assâlih Ismâ'îl, fils du roi Al'âdil, à Damas, en l'année 628 de l'hégire (1231 de J.C.). Mais plus tard, et après diverses vicissitudes du sort, il prit part à une expédition contre un sultan mamloûc de l'Égypte; il fut arrêté, puis condamné à mort, et exécuté le 14 du mois de dhou'lka'dah de l'année 648 (6 février 1251). On peut lire sa notice biographique dans le présent ouvrage de notre auteur, au chapitre XV, où il est question des médecins de la Syrie (ms. 673; fol. 263 r. et v.). (Cf. Wüstenfeld, *Geschichte der arabischen Aerzte und Naturforscher*, p. 121-122; Reiske, *Abulfedæ Annales muslemici*, t. IV, p. 525, 720 et 721; Macrîzy, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, traduite par M. Quatremère, t. I, p. 25 et 30.)

CHAPITRE PREMIER.

COMMENT LA MÉDECINE A ÉTÉ DÉCOUVERTE, ET COMMENCEMENT DE SON EXISTENCE.

Je dirai d'abord que le discours qui a pour objet de traiter convenablement ce point est difficile

pour plusieurs motifs. Le premier, c'est l'éloignement du temps; car toute chose dont l'époque est depuis longtemps écoulée offre des difficultés à l'examen, et surtout quand il s'agit de recherches du genre de celles qui nous occupent ici. Le deuxième motif consiste en ce que nous n'avons pas trouvé chez les anciens, ni chez les plus distingués d'entre eux, gens dont l'opinion a de la valeur, un seul et unique avis, décisif à ce sujet, sur lequel ils soient tombés d'accord, et que nous puissions suivre. Le troisième, c'est que ceux qui ont discuté à ce propos forment des sectes qui diffèrent l'une de l'autre, et dont les individus sont en contradiction entre eux, à cause de ce qui venait à l'esprit de chacun. Il s'ensuit qu'il est difficile d'établir, parmi ces opinions diverses, où est la vérité.

Galien a dit, dans son Commentaire sur le livre du serment d'Hippocrate[1], que la recherche, parmi les avis des anciens, au sujet de celui qui le premier a inventé la médecine, n'est pas chose facile. Nous commencerons par confirmer son assertion, au moyen des considérations qui vont suivre, touchant le dénombrement de ces avis opposés. Or on peut éta-

[1] Ce Commentaire ne se trouve pas parmi les livres que nous possédons de Galien; de plus, ce grand médecin ne le mentionne point dans les détails qu'il nous donne lui-même sur ses œuvres, dans les traités intitulés : *Galeni de libris propriis Liber; Galeni de ordine librorum suorum Liber* (édition grecque et latine des œuvres d'Hippocrate, de Galien, etc. par Réné Chartier, t. I, p. 35 à 52). Galien n'en parle pas non plus (autant que je le puis savoir) dans aucun de ses nombreux ouvrages. Il est, peut-être, du nombre des livres perdus de cet auteur, ou, plus probablement, il est apocryphe.

blir deux premières catégories à l'égard des allégations émises sur la découverte de l'art médical. Les uns disent qu'il est éternel, les autres prétendent qu'il a eu un commencement. Ceux qui adoptent l'opinion que les corps ont eu un principe, disent que la médecine en a eu un aussi, car les corps auxquels la médecine est appliquée sont créés. Mais ceux qui adoptent la croyance dans leur éternité, l'attribuent également à la médecine, et disent que l'art médical est éternel et a toujours existé, puisqu'il est du genre des choses éternelles, qui ont été de tout temps, à l'instar de la nature de l'homme.

Quant aux partisans de la création de la médecine, ils se divisent en deux groupes. Quelques-uns disent qu'elle a été créée en même temps que l'homme; car elle constitue un des objets par lesquels il se conserve. D'autres prétendent, et c'est le plus grand nombre, que la médecine a été découverte après la création de l'homme. Mais ceux-ci encore forment deux partis; car, parmi eux, les uns disent que Dieu très-haut l'a inspirée aux hommes. Ceux qui suivent cet avis se conforment aux opinions de Galien, d'Hippocrate, de la généralité des dogmatiques (أصحاب القياس) et des poëtes grecs. Les autres avancent que ce sont les hommes qui l'ont mise au jour. C'est l'avis de quelques empiriques (اصحاب التجربة), de quelques méthodiques (اصحاب الحيل), de Thessalus l'imposteur, et de Philinus (ou bien Philon)[1]. Mais ils

[1] Philinus, de Cos, disciple d'Hérophile, fut un des chefs de la

sont en désaccord relativement au lieu dans lequel on l'aurait découverte et aux moyens qui auraient servi à la découvrir.

Or les uns disent que les Égyptiens l'ont inventée, et ils prouvent cela pour ce qui regarde le remède appelé en grec *ἐλένιον* (الانى), c'est-à-dire l'*aunée* [1]. D'autres disent que ce fut Hermès qui découvrit tous les arts, et la philosophie et la médecine. Quelques-uns prétendent que les gens de *Koûloûs* (اهل قولوس ; du colosse? les Rhodiens [2]?), l'ont tirée des médicaments qu'une accoucheuse avait préparés pour la

secte empirique; mais peut-être l'auteur arabe a-t-il voulu parler de Philon. Celui-ci, contemporain et ami de Plutarque, a été un médecin méthodiste, dont Galien a dit quelques mots.

Thessalus, de Tralles, ville de Lydie, exerça à Rome la médecine sous le règne de Néron. Il embrassa le système des méthodiques et l'étendit. Galien lui reproche beaucoup de bassesses.

[1] C'est l'*inula helenium* dont le nom est, en pharmacie, *enula campana*, plante de la famille des corymbifères, dont la racine, à peu près conique, est aromatique et stimulante.

[2] Les mss. 674 et 756 portent فولوس. L'abrégé, ms. 873, paraît avoir نولوس. Le seul ms. 673 donne قولوس.

Ce n'est que par une sorte de conjecture que je traduis ce mot de la manière qu'on vient de lire, et parce que je ne saurais trouver ici un sens plus plausible à la leçon *koûloûs* ou aux variantes que j'ai fait connaître. Au surplus, il pourrait se faire que le terme قولوس fût synonyme de قو et signifiât alors l'île de Cos. Ce qui tendrait peut-être à le faire croire, c'est un passage du كتاب الفهرست analogue à celui que je viens de traduire, et qui commence par ces mots : وبعض يقول ان اهل قو* ويقال قولوس استخرجوها الخ. (Ms. de la Bibl. impér. suppl. ar. n° 1400 *bis*, t. II, fol. 134 r.)

* Manuscr. فو (*sic*).

femme du roi, et par l'action desquels celle-ci guérit. D'autres disent que les habitants de la Maurusie ou Mauritanie (اهل موروسيا)[1] et de la Phrygie en ont été les inventeurs, ces peuples ayant été les premiers qui aient découvert le chant, et traité les affections de l'esprit par l'emploi des modulations et des cadences. Ils ajoutent que l'on guérit les maladies de l'âme par les mêmes moyens qui dissipent celles du corps. D'autres soutiennent que ceux qui ont inventé la médecine, ce sont les sages qui habitaient Cos, et c'est l'île d'où étaient Hippocrate et ses ancêtres, je veux dire la famille d'Esculape. De l'avis d'un bon nombre d'entre les anciens, la médecine aurait commencé dans trois îles situées au milieu du quatrième climat. L'une de celles-ci est appelée Rhodes, l'autre Cnide et la troisième Cos; et Hippocrate tirait son origine de la dernière. Quelques-uns affirment que la médecine a été découverte par les Chaldéens; suivant d'autres, par les enchanteurs des peuples du Yaman; d'autres avancent que c'est par les sorciers de Babylone ou ceux de Perse. Il y en a qui attribuent aux Indiens la découverte de la médecine; d'autres aux Esclavons, d'autres encore aux habitants de l'île de Crète, qu'on dit avoir connu, les premiers, la plante appelée *ἐπίθυμον* (افيثمون) ou *épithyme*[2]. Enfin, d'autres prétendent

[1] Ne faut-il pas supposer ici une erreur, et croire qu'il s'agit de la Mysie?

[2] C'est la cuscute ou barbe de moine (*cassutha*), plante parasite, qui a été employée en médecine comme diurétique, etc.

que la découverte de la médecine est due aux gens du mont Sinaï (ou Israélites; اهل طور سينا)[1].

Pour ce qui regarde ceux qui affirment que la médecine vient de Dieu, une partie d'entre eux disent que cela arriva par une inspiration pendant le sommeil. Ils donnent comme preuve qu'un grand nombre de personnes ont vu en songe des remèdes qu'elles ont après cela employés dans l'état de veille, et qui les ont guéries de maladies opiniâtres; et il en a été ainsi pour tous ceux qui s'en sont servis plus tard. D'autres disent que Dieu très-haut a suggéré la médecine aux hommes, au moyen de l'expérience ou de l'empirisme, et qu'ensuite la chose se répandit et se fortifia. Ils argumentent de ce qu'une femme, qui se trouvait en Égypte, était affligée par la tristesse et les soucis, tourmentée par la colère et la suffocation; outre cela, elle était faible d'estomac, sa poitrine remplie d'humeurs dépravées, et ses menstrues étaient arrêtées. Le hasard fit qu'elle mangea de l'aunée[2] un grand nombre de fois, à

[1] Voici la traduction d'une glose marginale que le manuscrit 674 fournit en cet endroit du texte : « L'expression *thoûr sîna* est syriaque et la signification de *thoûr,* c'est « montagne ». Quant au terme *siniä,* le *noûn* (*n*) précédant le *yâ* (*i*), il veut dire « buisson »; mais, lorsqu'il est arabisé, le *yâ* est mis au contraire avant le *noûn*. L'on dit donc *thoûr sîna,* ou montagne du buisson. »

Tel est, en effet, le sens du mot syriaque ܣܢܝܐ, comme aussi de l'hébreu סְנֶה.

[2] Le ms. 674 contient en marge une petite glose dont la teneur suit : « Le *râcen* (الراسن), l'aunée, est la même chose que le poireau romain (ou grec). »

cause d'une sorte de convoitise de sa part pour cette plante. Alors ses infirmités se dissipèrent et elle revint à la santé. Toutes les personnes qui éprouvaient des maux du genre de ceux qu'elle avait endurés, et qui employèrent le même remède, guérirent. Or les hommes ont fait usage de l'expérience dans toutes les choses[1].

Ceux dont l'opinion est que Dieu lui-même a créé la médecine, en donnent pour preuve l'impossibilité, pour l'intelligence humaine, d'avoir inventé cette science illustre. C'est là l'avis de Galien, dont nous allons citer les propres paroles, extraites de son Commentaire sur le livre du serment d'Hippocrate[2].

«Quant à nous, dit-il, ce que nous croyons le plus fermement, et ce que nous pouvons dire de mieux, c'est que l'Être suprême, qu'il soit béni et exalté ! a créé la médecine et l'a inspirée aux hommes ; car il n'est pas admissible que le talent de ceux-ci ait pu atteindre à une science aussi sublime. Mais Dieu, qu'il soit béni et exalté ! l'a, en réalité, mise au jour, et lui seul pouvait le faire. En effet, nous ne voyons point que la médecine soit inférieure à la

[1] Ce paragraphe se trouve aussi dans le كتاب الفهرست, mais avec quelque variantes, ou plutôt incorrections, surtout au milieu et à la fin. Voici comment il commence : فقال اسحق ابن حنين فى تاريخه قال قوم ان اهل مصر استخرجوا الطبّ والسبب فى ذلك ان امرأة الخ. (Suppl. ar. n° 1400 *bis*, t. II, fol. 133 v.)

[2] Voyez ci-dessus (p. 242, note).

philosophie, qu'on affirme avoir été inventée par Dieu, qu'il soit béni et exalté! et inspirée par lui aux hommes.»

Dans l'ouvrage du cheïkh Mouwaffik eddîn Aç'ad, fils d'Iliâs, fils d'Almathrân [1] (le métropolitain), qu'il a intitulé: *Jardin des médecins et verger des sages*, je lis un fragment qu'il a emprunté à Abou Djâbir [2] le Maghrébin, et c'est le suivant:

Opinion d'Abou Djâbir, et observations d'Ibn Almathrân.

«La cause de la découverte de l'art médical est une révélation et une inspiration de Dieu : et la preuve, c'est que la médecine a pour but de soigner les corps des hommes, soit pour leur donner la santé dans le cas de maladie, soit pour conserver la santé

[1] C'était un chrétien qui s'était fait musulman. Après son changement de religion, il fut nommé médecin du sultan de Syrie et d'Égypte, le célèbre Saladin, qui l'estimait beaucoup. Il a composé quelques ouvrages de médecine; il a réuni une assez belle bibliothèque, et a cessé de vivre vers la fin du VIe siècle de l'hégire, sans que l'on sache, au juste, dans quelle année. On dit, en effet, que ce fut en 585, 587 ou 597 (1189, 1191 ou 1200-1201 de J. C.). Le titre arabe de celui d'entre ses ouvrages cité ci-dessus est : بستان الاطبّاء وروضة الالبّاء. Notre auteur donne la biographie d'Ibn Almathrân au chapitre XV (ms. 673, fol. 239 r. à 241 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 101.)

[2] C'est le fameux alchimiste Geber, qui vivait environ dans la seconde moitié du IIe siècle de l'hégire; mais on n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance, ni sur celui de sa demeure, ni sur le nombre de ses ouvrages, etc. (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 12-13; et Hammer Purgstall, *Literaturgeschichte der Araber*, t. III, p. 293 à 300.)

qui existe. On ne peut pas admettre que l'art tout seul suffise aux corps, sans qu'il soit associé avec la science concernant ces mêmes corps, dont il a le soin particulièrement en vue. Or il est évident que ceux-ci ont eu un commencement; puisqu'on peut les compter; et tout ce qui tombe sous le nombre a commencé par l'unité, et s'est multiplié ensuite. Il ne se peut pas que les corps des hommes soient de ces choses qui sont illimitées; car il est absurde de supposer la création de ce qui est indéfini».

Observations d'Ibn Almathrân.

«Il ne serait pas exact de soutenir que toute chose que l'on ne peut point compter est par cela même illimitée; mais elle peut avoir un terme, qu'on est impuissant à saisir.»

«Puisque les corps, reprend Abou Djâbir, en faveur desquels seulement l'art médical subsiste, ont eu de nécessité un principe, il faut que la médecine aussi en ait eu un nécessairement. Il est manifeste que la personne, qui a été la première parmi le grand nombre des êtres humains, a eu besoin de la médecine, comme toutes celles qui l'ont suivie. Il est de même notoire que la connaissance de l'art médical n'a pas eu lieu, de la part du premier individu, au moyen de l'invention, à cause de la brièveté de sa vie et de la longueur de l'art; et il n'est pas possible que, dans le principe, un plus grand nombre d'hommes se soient réunis pour le décou-

vrir, par le motif que l'art est bien fondé et établi. Toute chose de ce genre ne se découvre pas par la diversité, mais par l'accord. Or les gens qui furent les premiers dans la multitude des créatures n'ont pas pu s'entendre sur un sujet fixe, à cause que chaque être ne ressemble pas à l'autre sous tous les rapports; et s'ils n'étaient pas unanimes dans leurs avis, on ne peut point admettre qu'ils se soient mis d'accord au sujet d'une affaire aussi constante que l'art médical. »

Observation d'Ibn Almathrân.

« Tout ceci conduirait encore à penser, au sujet des autres sciences et arts, qu'ils sont le produit d'une inspiration divine, car ils sont également doués de fixité. Quant à l'opinion qu'il n'est pas admissible qu'un certain nombre d'individus se soient accordés à l'égard d'une chose constante, elle n'est pas fondée. Au contraire, leur unanimité ne peut avoir lieu que pour une telle chose. La diversité arrive seulement par suite du manque de cette condition, de la stabilité. »

Abou Djâbir ajoute : « Il est donc évident que la découverte de l'art médical ne provient point des hommes dans l'origine de la multitude (ou de la création). On peut en dire autant du terme de celle-ci, à cause de la différence qui existe entre les gens, à cause de leur séparation et de la naissance de la discorde parmi eux. Nous remarquerons pourtant qu'il peut se faire qu'un individu doute de ce que

nous venons d'avancer, et dise : « Est-ce que tu pour- « rais nier qu'une seule personne, ou bien plusieurs, « connussent les lieux d'où proviennent les herbes et « les plantes médicinales; les endroits des métaux et « les particularités de ceux-ci; les effets des différentes « parties des animaux, leurs propriétés, leurs parties « nuisibles et leurs parties utiles? Qu'elles connussent « encore la différence des maladies et des pays, ainsi « que la diversité des tempéraments des populations, « et la variété de leurs demeures? Qu'elles connus- « sent, de plus, la force qui est engendrée au moyen « de la composition des médicaments; quelle force « répugne à une autre touchant l'énergie des re- « mèdes; quel tempérament convient avec l'autre ou « en diffère; enfin, tout ce qui s'ensuit au sujet de « l'art médical? » Nous répondrons que si tout cela lui paraît facile et aisé, il se trompe beaucoup; et s'il admet que c'est une chose très-difficile que d'arriver à ces connaissances au moyen de l'intelligence, nous avons déjà dit que leur invention est impossible. Et puisqu'on ne peut supposer à l'égard du commencement de l'art médical que l'une de ces trois circonstances : l'invention, la révélation ou l'inspiration divine, et que l'invention n'est pas admissible, il ne reste plus qu'à convenir que la médecine a été établie par suite de la révélation ou de l'inspiration divine. »

Observation d'Ibn Almathrân.

« Tout ce qu'on vient de lire constitue un dis-

cours embrouillé, et dont l'ensemble est peu consistant. Il est vrai, pourtant, que Galien a écrit, dans son Commentaire du serment [1], que l'art médical est révélé et d'inspiration divine. Et Platon dit, dans le Livre du gouvernement, qu'Esculape a été, sans doute, secouru et inspiré par Dieu; mais que c'est une erreur de ne pas admettre que le talent de l'homme ait pu inventer l'art médical, et de réputer trop faibles, pour cet objet, les intelligences qui ont découvert des choses plus sublimes que l'art médical lui-même [2]. »

Opinion d'Ibn Almathrân.

« Supposons, en effet, ajoute Ibn Almathrân, qu'un premier homme ait eu besoin de l'art médical, comme il arrive que toutes les créatures d'à présent, sans exception, peuvent en avoir besoin. Admettons donc, par exemple, qu'il ait éprouvé des pesanteurs dans son corps, que ses yeux aient rougi, qu'il ait été saisi, en un mot, des signes de la plénitude sanguine et qu'il n'ait pas su quoi faire. Or, par l'excès de son mal, le saignement de nez survint, à la suite duquel les incommodités qu'il endurait cessèrent. Il apprit donc ce fait. Plus tard revinrent exactement les mêmes symptômes, et l'in-

[1] Voyez ci-dessus, p. 242, note, et p. 247, 248.

[2] Platon parle d'Esculape à plusieurs reprises dans le troisième livre de la République; mais, le sens de ses paroles diffère quelque peu de celui que leur prête ici l'écrivain arabe, qui citait, je le suppose, de mémoire.

dividu s'empressa alors d'égratigner son nez, d'où coula le sang. Tout ce dont il souffrait disparut. Il n'oublia point ces détails; de plus, il en instruisit ses enfants et toutes les personnes qu'il vit de sa parenté. Peu à peu l'art médical se perfectionna, jusqu'à ce que la veine fût ouverte avec une dextérité intelligente et une main légère [1].

« Si nous supposions encore, au sujet de l'ouverture de la veine, qu'une autre personne, se trouvant dans les conditions de pléthore sanguine ci-dessus énoncées, se soit blessée par hasard, ou égratignée; qu'elle ait ainsi perdu du sang, et qu'il soit arrivé, dans ce cas, le même soulagement que nous avons mentionné plus haut; qu'ensuite, les intelligences aient raffiné jusqu'à l'invention de la saignée, tout cela se pourrait. Après quoi l'ouverture de la veine a constitué un article de la médecine.

« Supposons maintenant qu'une personne se soit trouvée avec l'estomac rempli d'aliments, d'une manière excessive, et que, par une réaction naturelle, il soit survenu l'une ou l'autre de ces deux évacuations : le vomissement ou la diarrhée; mais cela à la suite de nausées, d'anxiété, d'agitation, d'efforts pour vomir, de douleurs d'entrailles, de gargouillements, et de vents circulant dans le ventre. Après l'évacuation tout le mal s'évanouit. Admettons qu'un autre individu ait manié, par hasard, quelque es-

[1] ولطفت حواشى الصناعة حتى فتح العرق بلطافة ذهن ودقة حس

pèce des plantes tithymales [1], qu'il l'ait mâchée et qu'elle lui ait occasionné des évacuations alvines et des vomissements copieux. Il aura ainsi connu l'effet de cette plante, et appris que cet événement allége et fait cesser les accidents du cas qui précède. Or, il aura indiqué cela à l'individu souffrant et l'aura excité à se servir d'une petite quantité de ce végétal, lorsque le vomissement ou le cours de ventre ne venaient pas, et que les symptômes avaient de la gravité. Voici qu'il en obtient l'effet désiré et que ses maux sont soulagés.

« Plus tard l'art se perfectionna, il fit des progrès, et les regards se portèrent sur les plantes qui avaient du rapport avec celle nommée tout à l'heure, pour voir laquelle, parmi celles-ci, donnait lieu à l'effet cité, et quelle autre ne le produisait point; quelle espèce le faisait avec violence et quelle autre faiblement; puis vint le raisonnement pur, ou par induction [2], au moyen duquel on remarqua, dans le médicament qui produisait cet effet, quelle était sa saveur,

[1] Elles sont aussi appelées euphorbiacées, et constituent une famille de plantes qui renferment un suc laiteux, âcre et caustique. Toutes les espèces sont plus ou moins dangereuses. Néanmoins, on a quelquefois employé la gomme résine (ou plutôt une sorte de résine cireuse et saline), qui découle d'incisions pratiquées dans quelques-unes de celles-ci, et qu'on nomme euphorbe (*euphorbium*), comme un violent purgatif drastique.

Le man. 674 a, en marge, ce que je vais traduire : « Le tithymale c'est l'euphorbe épurge » (ou catapuce, *euphorbia lathyris:* التَّيُّوع الشبرم).

[2] وجآء صفآء العقول. Littér. : La pureté des intelligences.

quelle sensation il produisait d'abord sur la langue, et quelle autre la suivait. Tel fut, en réalité, son chemin pour arriver aux découvertes. L'expérience l'aida et convertit son hypothèse en fait; elle démentit les erreurs dans lesquelles ce raisonnement était tombé, et confirma ce qu'il avait imaginé en fait de conjecture vraie, jusqu'à ce que la chose fût bien établie.

« Si tu admets, dit toujours Ibn Almathrân, qu'une personne ayant le dévoiement, et ne sachant pas quels médicaments et quels aliments lui seraient utiles ou nuisibles, ait employé accidentellement du sumac[1] dans son alimentation; que cela lui ait été favorable, qu'elle ait persisté et qu'elle soit guérie; qu'ensuite elle ait désiré savoir comment cette substance lui a donné la santé, qu'elle l'ait goûtée et trouvée acide, astringente. D'après cela, elle aura conclu que ce sera son acidité qui lui a été avantageuse, ou bien sa qualité astringente. Elle aura goûté une autre substance, dans laquelle était une acidité pure et sans mélange, et l'aura employée chez une autre personne qui éprouvait les mêmes inconvénients qu'elle avait endurés. Elle aura vu que cela ne lui a pas été aussi utile que l'avait été pour elle-même ce qu'elle avait pris. Elle aura alors porté son attention sur une autre chose dont la saveur était purement astringente, elle l'aura mise en usage

[1] Fruit astringent du *rhus coriaria*, arbrisseau de la famille des térébinthacées. On l'a employé comme styptique; on en a fait usage aussi comme assaisonnement.

chez ladite personne, et se sera aperçue que l'avantage produit, dépassait de beaucoup celui qu'avait procuré la substance uniquement acide. Il en sera résulté pour elle la connaissance que la saveur astringente est utile dans l'état décrit ci-dessus, et c'est à cause de cela qu'elle l'aura appelée *astringente*, et la maladie, *évacuation*. Elle aura dit que ce qui est astringent est utile pour le flux du ventre. Or, l'art s'est perfectionné, il a accompli des progrès sous ce rapport, au point de faire des découvertes admirables et d'inventer des choses merveilleuses. En effet, un individu, succédant à un autre, aura trouvé que celui-ci avait fait une découverte au moyen de l'expérience qui l'établit d'une manière positive. Il s'en souvint, il fit des recherches analogues et remplit les lacunes, jusqu'à ce que l'art fût perfectionné. Que si nous admettons qu'il survienne un opposant, nous trouvons aussi qu'un grand nombre d'individus se sont mis d'accord; si celui qui a précédé s'est trompé, celui qui est venu plus tard l'a rectifié, et si un ancien a été en défaut, un moderne a perfectionné. Telle est la marche dans tous les arts, et c'est là, à mon avis, ce qu'il y a de plus probable. »

Ibn Almathrân continue : « Hobaïch, surnommé Ala'çam [1] (c'est-à-dire le paralysé de la main), raconte ce qui suit : « Un individu acheta un foie frais

[1] Il était neveu du célèbre Honaïn, ou fils de sa sœur, et il était aussi son élève. C'est sous la direction d'un tel oncle qu'il a traduit plusieurs livres de médecine, du grec en arabe; de sorte qu'il est plus connu comme traducteur, que comme auteur d'ouvrages sur cette science. Hobaïch vécut à Bagdad à la cour du calife Almo-

« chez un boucher et il se dirigea vers son habitation. Mais il fut obligé de se détourner de son chemin pour quelque besoin, et il laissa le foie qu'il « tenait, sur des feuilles d'une plante qui se trouvaient « étendues par terre; puis, sa besogne accomplie, il « revint pour prendre le foie et vit qu'il était liquéfié « et fondu en sang. Alors il prit les feuilles, reconnut « la plante, et se mit à la vendre comme poison et « pour procurer la mort, jusqu'à ce qu'il fût découvert et condamné à mort à son tour. »

Remarque d'Ibn Aby Ossaïbi'ah.

Je dois dire que cet événement arriva du temps de Galien, qui affirme avoir été, lui-même, la cause de l'arrestation de cet homme, et dit qu'il l'a fait conduire devant le gouverneur, de sorte qu'il fut jugé et condamné à périr. Galien ajoute : « Et j'ai ordonné encore, au moment où on l'amenait au supplice, qu'on lui bandât les yeux, afin qu'il ne vît pas la plante, ou qu'il ne l'indiquât à aucune autre personne et ne l'en instruisît. » Galien mentionne ce fait dans son livre sur les médicaments évacuants[1]. J'ai su, de plus,

tewakkil et de ses successeurs, jusqu'à la fin du III[e] siècle de l'hégire (partie du IX[e] et commencement du X[e] de J. C.).

Ibn Aby Ossaïbi'ah donne une courte notice de Hobaïch, ch. VIII, où il est question des médecins syriens des premiers temps de la dynastie des Abbâcides (man. 673, fol. 115 r. et v.). Il en dit encore quelques mots au chap. IX, où il parle des traducteurs (man. 673, fol. 116 r.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 30.)

[1] Le texte de Galien que nous possédons diffère ici un peu du récit arabe. En effet, le médecin de Pergame, en parlant du cou-

par le peintre Djémâl eddîn d'Içʿirdh [1] qu'au pied de la montagne, du côté opposé de cette ville, et près de l'hippodrome, il y a beaucoup d'herbes; et qu'un certain fakîr, du nombre des cheïkhs d'Içʿirdh, se rendit une fois dans ce lieu et s'endormit sur une plante. Cela dura jusqu'à ce que des personnes vinssent à passer devant lui, qui le virent dans cet état et remarquèrent qu'il y avait du sang sous lui, coulant de son nez et du côté du fondement. Or elles l'éveillèrent et furent surprises du fait; mais elles finirent par connaître que la cause venait de la plante sur laquelle il avait longtemps dormi. Ledit Djémâl eddîn m'a raconté aussi qu'il s'est dirigé lui-même vers ce lieu et qu'il a vu la plante. Il dit qu'elle avait la même apparence que la chicorée endive, mais que ses bords étaient proéminents et son goût amer. Il ajoute qu'il a vu plusieurs personnes qui avaient approché cette plante du nez et l'avaient flairée à plusieurs reprises, être saisies à l'instant d'épistaxis. Voilà ce qu'il affirme; mais je ne suis pas sûr que cette plante soit celle que Galien a indiquée, ou bien une autre.

Ibn Almathrân reprend : « Je dirai alors qu'un individu bon, excellent, cherchant le bien, aura

pable, dit ce qui suit : « At populi præses, quoniam ex narratione « quam de herba fecit (ille homo), multam ubique nasci dixit, ocu- « lis obtectis, neci traducendum jussit, ne alicui interea ostenderet. » (*Galeni de purgantium medicamentorum facultate Libellus*, cap. IV; édit. Chart., t. X, p. 467.)

[1] C'est une ville de la Mésopotamie. (Cf. Abou'lféda, *Géographie*, texte arabe publié par MM. Reinaud et de Slane, p. 289.)

médité sur ce sujet et appris que si une drogue produit cet effet, c'est-à-dire si elle tue, il faut absolument qu'il ait été créé une autre drogue pour être utile à la partie lesée par la première, et s'opposer à celle-ci. Il aura cherché cela avec diligence, au moyen de l'expérience, et il n'aura pas manqué souvent, ou de tout temps, d'avoir recours aux animaux et de leur administrer, d'abord le premier médicament, puis un second. Si ce dernier a soulagé le mal, le but aura été atteint; sinon, il aura employé autre chose, jusqu'à ce qu'il soit tombé sur le remède qu'il recherchait. Dans l'invention de la thériaque, on voit la preuve la plus manifeste de ce que nous avons dit; car elle n'était d'abord composée que de baies de laurier et de miel; mais après, on y ajouta un très-grand nombre d'autres drogues, et l'on en obtint l'avantage qu'on connaît. Ce ne fut ni par révélation, ni par inspiration divine, mais bien par l'effet de l'analogie, du raisonnement par induction, et à la suite du long espace de temps de sa durée. Si tu demandes maintenant : « D'où vient « cette connaissance, qu'il faut absolument qu'un « médicament ait son contraire ? » Nous répondrons : « Quand on eut considéré le végétal qui tue le napel [1] (et c'est une plante qui grimpe, et qui, lors-

[1] Le nom botanique du napel est *aconitum napellus*. C'est une plante très-vénéneuse, de la famille des renonculacées, dont, au reste, toutes les espèces sont dangereuses. Plusieurs médecins ont pourtant employé le napel pour combattre certaines maladies chroniques et opiniâtres, telles que rhumatismes, névralgies, paralysies et autres :

qu'elle tombe sur ledit napel, le dessèche et le fait périr), on reconnut ainsi qu'il y avait la même chose dans d'autres plantes. Les observateurs la cherchèrent; puisque l'homme savant et clairvoyant connaît la manière d'induire un objet d'un autre, parmi les choses connues, quand il médite sur cela d'après notre mode de raisonnement, celui que nous avons appliqué à ce sujet. Enfin, Galien a composé un livre sur la manière dont tous les arts ont été inventés [1], et il n'a pas suivi d'autre voie que celle que nous avons mentionnée.»

Ibn Aby Ossaïbi'ah reprend ici et dit : Je dois avertir que nous avons cité les avis dont il a été question plus haut, malgré leur contraste et leurs variétés, ayant eu pour but de rappeler ce qu'on connaît de plus important dans ce que les différents partis pensèrent à ce sujet. Et puisqu'il y a en ceci beaucoup de diversité et d'opposition, ainsi qu'on l'a vu, il en résulte que la recherche sur l'origine de la médecine est une matière très-difficile. Mais l'homme intelligent, lorsqu'il s'occupe de cette question suivant son talent, trouve qu'il est probable que les commencements de l'art médical sont arrivés par

Come eccellente medico, che cura
Con ferro, e fuoco, e con veneno spesso.
(Ariosto, c. VII, st. 42.)

Pour ce qui est de la plante parasite à laquelle on fait allusion dans le texte, c'est sans doute une sorte de cuscute.

[1] On veut parler ici, probablement, de l'écrit de Galien, composé dans le but d'exciter à l'étude des arts et surtout de la médecine. (*Galeni suasoria ad artes Oratio*; et *De optima doctrina Liber*; édit. Chart., t. II, p. 3 à 20.)

toutes les causes qui viennent d'être mentionnées ou par plusieurs de celles-ci. Nous disons donc que la médecine est un objet de nécessité pour les hommes, inhérent à ces êtres, toujours et partout. Seulement, elle diffère chez eux à raison des lieux, de la quantité de la nourriture qu'on prend, et aussi à raison du degré différent de capacité des individus mêmes. D'après cela, la nécessité, à son égard, sera plus grande chez certaines populations que chez d'autres; car, quelques contrées seront affligées de beaucoup de maladies, dont les habitants de quelques autres seront exempts. Ceux qui se nourrissent d'aliments de plusieurs sortes, et qui mangent beaucoup de fruits, sont particulièrement dans le premier cas. Tous ceux de cette catégorie ont leurs corps, pour ainsi dire, préparés pour les maladies; de sorte qu'ils peuvent rarement échapper à quelque affection dans les diverses périodes de leur vie. Aussi, ces gens auront besoin de l'art médical plus que d'autres qui se trouveront, par exemple, dans des contrées dont le climat est plus sain; qui feront usage d'aliments moins diversifiés, et qui, outre cela, mangeront, des choses qu'ils possèdent, une quantité moindre.

Ensuite, les hommes offrant des degrés différents de capacité intellectuelle, celui d'entre eux dont le discernement fut plus parfait, l'expérience plus grande et l'avis meilleur, aura, sans doute, connu et conservé, mieux que tout autre, ce qui avait précédé parmi son peuple en fait de cas expérimentés et de

notions de tout genre, servant à traiter les maladies et à les guérir au moyen de tel médicament plutôt que par tel autre. Quand il est arrivé, dans quelques contrées, que les habitants ont été attaqués par beaucoup de maladies, et que parmi eux se sont trouvées plusieurs personnes dans l'état d'excellence que nous venons d'indiquer, elles possédèrent les voies du traitement par le poids de leur savoir, la noblesse de leur nature, et par leur connaissance des choses d'expérience. Elles auront ainsi rassemblé, à la longue, des faits nombreux se rapportant à la médecine.

Nous allons maintenant établir, autant qu'il nous sera possible, quelques catégories au sujet des inventeurs de la médecine.

Première catégorie.

Celle-ci consiste en ce qu'une partie des connaissances médicales est venue aux hommes des prophètes et des élus de Dieu, au moyen de l'aide divine dont ceux-ci ont été favorisés.

Ibn 'Abbâs [1] raconte que Mahomet a dit ce qui suit : « Lorsque Salomon, fils de David, priait, il voyait un arbre debout devant lui, et il l'interrogeait sur son nom; or, si cet arbre était pour être planté, on le plantait, et s'il devait servir pour l'usage de la médecine on en prenait note. » Un certain nombre

[1] C'était un cousin germain de Mahomet, et une grande autorité en matière de traditions.

d'israélites prétendent que Dieu a fait tenir à Moïse le livre des médicaments. Les Sabéens disent que la médecine a été découverte dans leurs temples, par leurs devins et leurs saints, en partie au moyen de songes et en partie par inspiration divine. Quelques-uns, parmi eux, disent qu'on l'a trouvée écrite dans leurs temples, sans qu'on sache qui l'a tracée. D'autres avancent qu'on a vu sortir une main blanche sur laquelle la médecine était écrite. On rapporte aussi cette opinion des Sabéens, que Seth a enseigné la médecine et qu'il l'avait héritée d'Adam. Quant aux Mages, ou adorateurs du feu, ils disent que Zoroastre, qu'ils regardent comme leur prophète, a apporté des livres de science, lesquels, selon eux, avaient été reliés au moyen de douze mille peaux de buffles. Quatre mille parmi ces volumes contenaient la médecine. Les Nabathéens de l'Irâk, les Syriens ou Araméens, les Chaldéens, les Chasdéens[1] et autres peuples de la race des anciens Nabathéens, s'attribuent tous la découverte de la médecine. Ils disent qu'Hermès des Hermès, trois fois grand en science (ou trismégiste), était un des leurs; qu'il connaissait leurs sciences, qu'il se rendit en Égypte, y répandit les sciences et les arts chez les habitants, bâtit les pyramides et les *berbas* (ou monuments religieux des Égyptiens), et que c'est d'eux que la science émigra chez les Grecs.

[1] Ceux-ci sont appelés, dans la Bible, כַּשְׂדִּים *Casdîm*, et ils ont habité longtemps la Mésopotamie; ce sont aussi des Chaldéens. (Voyez *Genèse*, XI, 28, 31, et ailleurs.)

L'émîr Abou'lwafâ Almobacchir, fils de Fâtic[1], dans l'ouvrage intitulé : *Quintessence des sciences et beautés des discours*, dit ce qui suit : « Lorsqu'Alexandre se rendit maître du royaume de Darius et qu'il soumit les Perses, il fit brûler les livres traitant de la religion des Mages ou pyrolâtres; il s'empara des livres d'astronomie, de médecine et de philosophie, qu'il fit traduire en grec, et qu'il envoya dans son pays, après avoir jeté au feu les originaux. »

Le cheïkh Abou Soleïmân, le logicien, dit : « Ibn 'Ady m'a assuré que les Indiens possèdent des sciences sublimes touchant la philosophie, et il pensait que la science avait été par eux transmise aux Grecs. » Ledit cheïkh Abou Soleïmân fait observer et ajoute : « Je ne sais pas d'où lui est venue cette conjecture[2]. »

[1] Ibn Aby Ossaïbi'ah parle plus loin de ce personnage (qui a composé quelques livres de philosophie et de médecine, et qui a possédé une riche bibliothèque), au chap. XIV, où il traite des médecins de l'Égypte (ms. 673, fol. 211 r. et v.). — Le titre arabe de l'ouvrage ci-dessus nommé est : مختار الحكم ومحاسن الكلم, que l'on peut aussi traduire par : *Choix de sentences et de bons mots*.

[2] Abou Soleïmân était médecin, mais surtout philosophe, et il a écrit des livres de philosophie. On connaît aussi des poésies de ce personnage, qui a étudié sous Ibn 'Ady.

Notre auteur donne sa notice, chap. XI (ms. 673, fol. 164 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 58.)

Ibn 'Ady fut aussi un médecin et un philosophe distingué. Il vivait à Bagdad, et a traduit, du grec et du syriaque en arabe, plusieurs livres de philosophie. Il a dépassé l'âge de quatre-vingts ans, et sa mort eut lieu dans l'année 364 de l'hégire (974 de J. C.).

Ibn Aby Ossaïbi'ah donne des détails sur ce personnage, chap. X (ms. 673, fol. 129 r. et v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 56-57.)

Enfin quelques savants israélites disent que celui qui inventa l'art médical, ce fut Yoûfâl[1], fils de Lâmekh, fils de Methoûchâlekh[2].

Deuxième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont parvenues aux hommes par suite d'une vision nocturne véridique.

Un fait de ce genre est raconté par Galien, dans son livre sur la saignée, où il parle de l'ouverture d'une artère (العرق الضارب), qu'il a pratiquée sur lui-même, et qui lui fut indiquée en songe. Il dit : « On m'ordonna deux fois dans le sommeil de faire la section de l'artère qui se trouve entre le doigt indicateur et le pouce de la main droite. Lorsque le matin arriva, j'ouvris ce vaisseau, et je laissai le sang couler jusqu'à ce qu'il s'arrêtât spontanément; car ce fut ainsi qu'on m'ordonna de faire dans mon rêve. Il en coula un peu moins qu'une livre de douze onces, et, à l'instant même, s'apaisa une douleur que j'éprouvais, il y a de cela longtemps, dans l'endroit où le foie se réunit avec le diaphragme. J'étais, en effet, alors fort jeune. » Galien ajoute : « Et je connais un

[1] Je pense qu'il faudrait dire ici Yoûbâl. On lit en effet, dans la Bible, que celui-ci יוּבָל a été l'inventeur des premiers instruments de musique. Il serait donc considéré, à l'instar d'Apollon, comme le père de cette dernière, et, en même temps, de la médecine. (Cf. *Genèse*, IV, 21.)

[2] Le père de Lâmekh est appelé, dans la Bible, Methoûchâël. (Cf. *Genèse*, IV, 18.)

homme [1], dans la ville de Pergame, que Dieu a guéri d'une douleur ancienne qu'il éprouvait au côté, au moyen de la saignée de l'artère de la main. Ce qui a déterminé cet homme a agir ainsi, ce fut un songe qu'il eut lui-même. »

Voici ce que dit Galien dans le quatorzième livre de son ouvrage sur la méthode de guérir : « J'ai vu une langue qui grossit et se tuméfia, au point que la bouche ne pouvait plus la contenir. L'individu qui était atteint de cette maladie n'avait jamais subi d'émissions sanguines, et il était alors âgé de soixante ans. La première fois que je le visitai, ce fut à la dixième heure du jour, et je pensai que je devais le purger au moyen de ces pilules que j'avais l'habitude d'employer. Elles étaient composées d'aloès, de scammonée et de pulpe de coloquinte. Je lui administrai donc ce médicament vers le soir, et lui prescrivis, outre cela, de placer sur l'organe malade quelqu'une des substances appelées réfrigérantes ou calmantes. Je dis au malade d'agir ainsi, afin que je visse ce qui en résulterait, et que je pusse régler le traitement d'après l'effet produit. Un autre médecin qu'il avait fait venir ne fut pas de mon avis touchant cette dernière prescription. Pour cette cause, le malade prit les pilules, mais on remit au lendemain la délibération sur ce qui avait trait au remède local. Nous espérions qu'il

[1] Le texte imprimé de Galien porte ici « un prêtre » *minister dei Pergami.* Tout le reste de la citation est conforme à ce texte. (*Galeni de curandi ratione per venæ sectionem Liber,* cap. XXIII ; édit Chart. t. X, p. 451.)

se présenterait à notre esprit quelque chose d'utile à ce sujet, et que nous l'essayerions ainsi sur la langue affectée, lorsque déjà le corps aurait été tout à fait purgé, et que la matière épanchée dans la langue serait descendue dans les parties inférieures. Mais le malade fit, pendant la nuit, un rêve clair et évident, par suite duquel il approuva mon conseil et le prit comme base de la cure locale. Je veux dire qu'il vit, en dormant, une personne qui lui commandait de mettre dans sa bouche du suc de laitue [1]. Il l'employa en effet; il guérit parfaitement, et n'eut besoin, avec cela, d'aucun autre remède [2]. »

Galien s'exprime ainsi qu'il suit dans son Commentaire sur le livre du serment d'Hippocrate [3] : « La plupart des hommes avouent que Dieu, qu'il soit béni et exalté ! leur a donné, par inspiration, l'art médical, au moyen de songes et de visions nocturnes, qui les ont délivrés de maladies graves. Nous voyons, sous ce rapport, qu'un nombre incalculable de personnes ont ainsi été guéries par Dieu, qu'il soit béni et exalté ! les unes par l'intemédiaire de Sérapis, et les autres par celui d'Esculape, dans les villes d'Épidaure (فنبداروس), de Cos et de Pergame. Cette dernière est ma ville natale. »

[1] On l'appelle, en langage de pharmacie, *lactucarium* et *thridace*. C'est un calmant, et quelque peu narcotique.

[2] Ce sont là, en réalité, les termes dont se sert le médecin de Pergame. (*Galeni Methodi medendi Libri XIV*, lib. XIV, cap. VIII ; édit. Chart. t. X, p. 327.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 242, note.

En somme, on trouve dans tous les temples, soit des Grecs, soit des autres peuples, la mention de guérisons de maux dangereux obtenues par des songes ou des visions nocturnes.

Oribase raconte, dans sa grande Collection[1], qu'un homme était affecté d'un gros calcul dans la vessie, et il dit à ce propos : « Je le traitai par tous les médicaments qui conviennent pour réduire les pierres en petits fragments, et je n'en obtins aucun avantage. Le malade était près de périr, lorsqu'il vit, pendant le sommeil, un individu s'approchant de lui, tenant dans sa main un oiseau d'un petit volume, et qui lui disait : « Voici un oiseau appelé « *l'oiseau jaune*[2] ; il fréquente les lieux où se trouvent « des haies et des broussailles. Or prends-le, fais-le « brûler et emploie ses cendres, si tu veux guérir de « ta maladie. » Lorsqu'il se fut réveillé, il se conforma à ce conseil, et cela provoqua la sortie du calcul de sa vessie, sous la forme d'une poussière semblable à la cendre ; il guérit complétement[3]. »

[1] Le mot كُنَّاش de notre texte, qui signifie « collection, pandectes, etc. », dérive probablement du chaldaïque כְּנַשׁ, qui veut dire « assembler ». Le verbe hébreu כָּנַס a aussi le sens de « rassembler, accumuler ».

[2] Le mot que donne notre texte, صفراغون, est composé du terme arabe صفراء, adjectif féminin qui signifie « jaune », et du persan غون, dont le sens est « oiseau ».

[3] Ce passage fait probablement partie des ouvrages perdus d'Oribase. Il ne se trouve pas parmi ce que nous connaissons des écrits de ce célèbre médecin. De plus, M. le Dr Daremberg a bien voulu

Le fait suivant offre encore un exemple de guérison arrivée par suite d'une vision nocturne véridique. Un calife du Maghreb fut atteint d'une maladie chronique qu'il traita, mais inutilement, par beaucoup de moyens. Une certaine nuit, il vit en songe Mahomet, auquel il se plaignit de ses souffrances. Le Prophète lui dit : « Frotte-toi avec du *lâ*, mange du *lâ*[1], et tu guériras. » Lorsqu'il s'éveilla de son sommeil, il resta tout stupéfait de cet événement et ne comprit pas le sens de ces paroles. Il interrogea à ce propos ceux qui expliquent les rêves; mais aucun d'eux ne put éclaircir cela, excepté 'Aly, fils d'Abou Thâlib, de la ville de Kaïréwân[2]. Celui-ci dit : « Ô prince des croyants, le Prophète ordonne que tu oignes ton corps avec de l'huile d'olive, et que tu manges de celle-ci, pour que tu guérisses. » Le calife lui demanda d'où lui venait cette connaissance, et il répondit : « Du passage suivant du Korân : . . . *d'un arbre béni, de l'olivier, qui n'est* NI *de*

s'assurer, à ma demande, qu'il ne se trouve point dans les fragments manuscrits et inédits d'Oribase qu'il a entre les mains.

Je saisis cette occasion pour remercier cet honorable et savant collègue, M. le Dr Daremberg, des renseignements bibliographiques qu'il m'a donnés sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres, relatifs au présent travail.

[1] Ce qui va suivre dissipera, peut-être, l'obscurité dont cette phrase est enveloppée. Au demeurant, je prie le lecteur de donner ici au monosyllabe *lâ* (particule arabe qui signifie *non, ne, ni*), le sens de « huile d'olive. »

[2] Cette ville, appelée communément Kaïrovan, fait partie de l'Afrîkiyah des géographes arabes, et elle est située dans la régence de Tunis. (Cf. Abou'lféda, *Géographie*, texte arabe p. 144.)

l'Orient, NI *de l'Occident, et dont l'huile éclaire....*[1]. »
Quand le prince eut fait usage de cette substance, il s'en trouva bien et guérit tout à fait.

J'ai tiré le texte qui suit d'un autographe d'Aly, fils de Rodhwân[2], contenant son Commentaire sur l'ouvrage de Galien qui traite des sectes en médecine[3]. Il dit : « J'étais affligé, depuis plusieurs années, d'une violente céphalalgie qui avait pour cause une plénitude des vaisseaux sanguins de la tête. Je fis usage de la saignée, mais la douleur ne s'apaisa point; je la répétai à plusieurs reprises, et mon mal de tête persista toujours le même. Or je vis Galien en songe, qui m'ordonna de lui lire son Traité sur la méthode de guérir. J'en lus en sa présence sept livres, et quand je fus arrivé à la fin du septième, il dit : « J'avais oublié ton mal de tête. » Il me prescrivit d'appliquer des ventouses dans le derrière de la tête, sur l'occiput; puis je me réveillai, je suivis ce conseil, et je guéris sur l'heure de mon mal. »

[1] On lira le verset entier, dont les mots ci-dessus ne sont qu'un fragment, au chapitre XXIV, vers. 35, du Korân. On pourra voir aussi quelque remarques analogues à notre sujet dans la quarante-sixième séance de Harîry, texte et commentaire (édition Silvestre de Sacy, p. 534).

[2] Ce personnage est né en Égypte, et il a exercé la médecine au Caire. Il a écrit quelques livres sur cette science, et a cessé de vivre dans l'année 453 ou 460 de l'hégire (1061 ou 1067-8 de J. C.). On peut lire sa biographie au chap. XIV du présent ouvrage (ms. 673, fol. 211 v. à 215 r.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité p. 80-82; et Silv. de Sacy, *Traduction de la relation de l'Égypte par Abd-Allatif,* p. 103-104.)

[3] *Galeni De sectis, ad eos qui introducuntur* (édit. Chart. t. II, p. 286-299).

Voici ce que raconte 'Abdalmalic, fils de Zohr, dans le Livre du secours (كتاب التيسير)[1] : « Ma vue s'était affaiblie par suite d'un vomissement critique excessif. Il me survint, en outre, un gonflement dans les pupilles des deux yeux tout à la fois, et cela préoccupait beaucoup mon esprit. Or je vis en songe une personne qui, pendant sa vie, avait pratiqué la médecine, et elle m'ordonna, dans mon rêve, de me servir du sirop de roses (شراب الورد) comme collyre. J'étais alors simplement étudiant; à vrai dire, j'avais déjà appris la médecine, mais je manquais encore d'expérience; c'est pour cela que j'informai mon père de ce que j'avais rêvé. Celui-ci médita quelque temps sur cet événement, puis il me dit : « Fais usage de ce qu'on t'a prescrit dans « ton sommeil. » J'agis ainsi, et je m'en trouvai bien. Ensuite, je n'ai pas cessé depuis lors, dans ma pratique, d'employer ce moyen comme remède pour donner de la force aux yeux, jusqu'au moment où j'écris le présent ouvrage. »

Il y a beaucoup d'exemples du genre de celui que nous venons de rapporter, au sujet des découvertes

[1] C'est le célèbre Aven Zohar ou Aben Zohar, médecin arabe d'Espagne, mort à Séville l'an 557 de l'hégire (1162 de J. C.). Son père était médecin, de même que son fils; car il appartenait à cette fameuse famille d'Espagne, les Ibn Zohr, qui a fourni plusieurs personnages distingués à l'art médical, ainsi qu'à d'autres professions.

On peut lire la Notice d'Aven Zohar dans le chap. XIII d'Ibn Aby Ossaïbi'ah (ms. 673, fol. 197 v. à 198 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité p. 90-91; Al-Makkary, *The history of the Mohammedan Dynasties of Spain, translated* by P. de Gayangos, t. I. Appendix A, p. III-VII.)

qui proviennent d'un songe véridique. En effet, il est arrivé souvent que des individus ont vu en songe les propriétés de remèdes comme inspirées par ceux qui les leur ont ainsi fait connaître, et souvent aussi ces remèdes les ont guéris. Plus tard, le traitement par ces moyens fut bien connu, et il se propagea.

Troisième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont parvenues aux hommes par suite du hasard et d'une découverte fortuite.

Il en est ainsi de la connaissance qui porta Andromaque II à introduire dans la thériaque la chair des vipères. Ce qui l'excita à procéder ainsi et détermina son esprit à effectuer cette composition, ce furent trois faits qui arrivèrent par hasard. Voici ses propres paroles[1] : «Quant au premier événe-

[1] Il est peut-être utile, pour l'intelligence des observations que j'aurai à présenter plus loin, que je consigne ici, en le résumant, ce que nous savons de plus important à l'égard des deux personnages, Andromaque de Crète, ou l'Ancien, et Andromaque le Jeune, nommé ici Andromaque II.

Le premier était natif de l'île de Crète, et il vécut à Rome dans le premier siècle de J. C. sous le règne de Néron. Il a laissé un recueil qui contient la description d'un grand nombre de médicaments composés, qu'il a inventés lui-même, pour la plupart, et dont Galien a ensuite parlé. La plus fameuse des compositions d'Andromaque est l'antidote qu'il appelle *galène*, *γαλήνη*, mot grec qui signifie «tranquillité, gaieté», et qu'on a nommé depuis *thériaque*. Ce n'est, pour ainsi dire, qu'une imitation de l'antidote de Mithridate, mais il contient de plus les vipères sèches, etc. Il en a donné la description dans un poëme grec dédié à Néron, et que Galien nous a conservé dans son livre des Antidotes et ailleurs. (*Galeni de Antid.* Lib. I,

ment, je vais dire en quoi il consiste : il y avait des cultivateurs qui labouraient la terre, pour la semaille, dans une de mes campagnes ou fermes, située dans le lieu nommé *Boûrtoûs*[1]. Deux parasanges de distance séparaient cet endroit du lieu où je demeurais; mais j'allais tous les matins, de bonne heure, vers ces laboureurs, pour voir ce qu'ils faisaient, et je m'en retournais quand ils quittaient l'ouvrage. Je leur apportais, avec moi, des vivres et de la boisson, chargés sur l'animal que montait l'esclave, afin qu'ils fussent contents et qu'ils travaillassent avec courage. Je continuais ainsi, lorsqu'un jour je leur apportai ce que j'avais l'habitude de leur donner, et je leur amenai donc une petite cruche verte remplie de vin. Le goulot en était luté et ne fut pas ouvert. Outre cela, je leur amenai aussi des aliments; et

cap. VI, édit Chart. t. XIII, p. 875-877; *Galeni de Ther. ad Pis. Liber,* cap. VI et VII, éd. Chart. t. XIII, p. 937-940). Andromaque fut premier médecin ou archiatre de Néron, et mourut à Rome l'an 65 de J. C.

Andromaque le Jeune, fils du précédent, était aussi médecin, et il fut nommé, à son tour, archiatre de Néron, après la mort de son père. Il paraît avoir écrit plusieurs livres de médecine, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Mais Galien parle beaucoup de médicaments qu'Andromaque le Jeune avait inventés et décrits. On peut voir, entre autres, les endroits suivants : *Galeni de Compos. med. sec. locos,* lib. III, cap. I, et lib. VI, cap. VI (édit. Chart. t. XIII, p. 398-401, et p. 499-500); *Galeni de Compos. med. sec. genera,* lib. IV, cap. V (édit Chart. t, XIII, p. 744-752).

[1] Je lis ainsi par conjecture. Serait-ce *Portus*? La leçon du manuscrit 674 est proprement بورنوس (*sic*); celle du ms. 673, نورنوس. Le ms. 756, et l'abrégé, ms. 873, donnent ce mot d'une façon embrouillée ou illisible.

lorsque les laboureurs les eurent mangés, ils prirent la cruche et l'ouvrirent. Quand l'un d'eux y eut introduit sa main, avec une tasse, pour puiser la boisson, il y trouva une vipère toute macérée, et, par conséquent, ils s'abstinrent de boire. Ils dirent : « Il « y a dans ce village un individu tourmenté par la « lèpre ou l'éléphantiasis, et qui souhaite la mort, à « cause de la violence de son mal ; nous lui ferons « boire de ce vin, afin qu'il meure; et Dieu nous « en récompensera, puisque nous délivrerons de la « sorte cette créature de sa maladie. » Ils se dirigèrent vers cet homme avec des provisions de bouche, et l'abreuvèrent de ladite boisson, dans la certitude, de leur part, qu'il cesserait de vivre dans la journée. Aux approches de la nuit, son corps se gonfla énormément, et le malade resta ainsi jusqu'au lendemain matin. Alors sa peau extérieure, ou l'épiderme, tomba, et laissa à nu sa peau intérieure rouge, ou le derme. Ensuite celui-ci durcit, l'individu guérit et vécut un temps fort long, sans se plaindre d'aucune infirmité. Il périt enfin de la mort naturelle, qui est la destruction de la chaleur innée. Or ceci est une preuve que la chair des vipères est avantageuse dans les affections graves et les maladies chroniques du corps.

« Pour ce qui regarde le deuxième événement : mon frère Baroloûbïoûs (برلوبيوس)[1] était arpenteur, ou commis surveillant des fermes, par ordre du roi. Il s'y

[1] Je serais tenté de lire *Boûloûbïoûs*, c'est-à-dire Polybe, ici en-

rendait, le plus souvent, dans les temps rigoureux et mauvais, d'été comme d'hiver. Un jour il partit pour un village qui était à neuf parasanges de distance, et il mit pied à terre, pour se reposer, au pied d'un arbre. La saison était très-chaude, et il s'endormit. Une vipère passa près de lui, et le mordit dans la main, qu'il avait posée sur le sol par excès de fatigue. Il s'éveilla avec frayeur, il reconnut qu'il avait été atteint par une grande calamité, et n'eut pas même la force de se lever pour tuer la vipère. L'angoisse et la défaillance le prirent; puis il écrivit un testament où il consigna son nom, celui de sa famille, le lieu et la description de sa demeure. Il l'attacha sur l'arbre, afin que quand il serait mort, et qu'un individu passerait près de lui et verrait le papier, il le prît, le lût, et informât de l'événement sa parenté; après cela, il se résigna à périr. A peu de distance de lui il y avait de l'eau, dont un petit excédant se trouvait dans un creux, au pied de l'arbre auquel il avait attaché le billet. Il avait une grande soif et il but beaucoup de cette eau. A peine fut-elle entrée dans son intérieur, que sa douleur s'apaisa, ainsi que tout ce qu'il avait éprouvé par suite de la morsure de la vipère. Il guérit donc et resta tout stupéfait, car il ne savait point ce que contenait cette eau. Or il coupa un bâton, ou une branche de l'arbre, et commença à rechercher avec cela ce qu'il y avait au fond de l'eau, puisqu'il lui répugnait de la remuer avec sa

core par conjecture. Ou bien c'est peut-être Procope, suivant un des manuscrits, le n° 673, qui porte بركوبيوس.

main, par crainte qu'il n'y eût encore là quelque chose qui pût lui faire du mal. Il y trouva deux vipères, qui s'étaient sans doute battues entre elles, et qui étaient tombées ensemble dans l'eau, où elles avaient macéré.

« Mon frère arriva à notre maison sain et sauf; il continua dans cet excellent état de santé tout le temps qu'il vécut; il laissa l'emploi qu'il avait, et se borna à s'attacher à moi avec assiduité. Ce que nous venons de raconter est une nouvelle preuve que la chair des vipères est utile contre la morsure des mêmes vipères, des serpents, des animaux féroces et rapaces.

« Voici ce qui concerne le troisième événement: le roi Bioûloûs (بيولوس)[1] possédait un page mauvais, médisant, vil, et offrant, en un mot, la réunion

[1] Il m'est impossible de deviner au juste quel prince on entend désigner par ce nom, ou par sa variante *Boûloûs* (بولوس), que fournit le manuscrit 673. C'est peut-être Julius, ou Vitellius; ou même Ptolémée. Tout ce que je puis dire, c'est que, bien souvent, les Arabes font preuve d'une très-grande ignorance en ce qui regarde l'histoire ancienne; et je suppose que ce sont eux qui ont, pour le moins, brodé sur les détails donnés par Andromaque, si tant est que ceux-ci soient authentiques, et non tout à fait apocryphes.

Je vais transcrire ici, surtout comme exemple des bévues historiques et chronologiques des écrivains arabes, précisément l'article qui concerne Andromaque (sans doute l'Ancien), tel que je le lis dans le كتاب تواريخ الحكماء, manuscrit de la Bibliothèque impériale. On remarquera, 1° que l'auteur fait vivre Andromaque du temps d'Alexandre; et 2° qu'il le dit premier médecin dans l'*Ordon* (mot qui désigne le fleuve Jourdain, et peut-être le district ou pays du Jourdain, dans la Palestine et la Syrie). Il est évident que ces assertions sont l'une et l'autre également fausses. Voici la citation:

de tous les vices, de toutes les calamités; mais il le tenait en grande considération et l'aimait beaucoup, précisément à cause de ses vices. Ce page avait offensé un grand nombre de gens, de sorte que les ministres, les gouverneurs et les princes s'entendirent pour provoquer sa ruine. Ils ne purent y réussir, à cause de l'estime que le roi avait pour lui. L'un d'eux imagina une ruse et dit aux autres : « Allez broyer le « poids de deux drachmes d'opium, et faites-les lui « prendre dans ses aliments ou dans sa boisson. Il « arrive assez souvent que des personnes périssent « d'une mort subite : lorsque celui-ci sera mort, « vous l'apporterez en présence du roi, et son corps « sera exempt de toute blessure, de toute lésion ap- « parente. » Or plusieurs de ses ennemis invitèrent ce page dans un jardin; et comme ils ne réussirent point à lui faire avaler le poison dans la nourriture, ils le mirent dans la boisson. Au bout d'un court espace de temps, il mourut (en apparence). Alors les auteurs du crime dirent : « Laissons le

اندروماخس حكيم فيلسوف فى زمن الاسكندر ولم تكن له شهرة غيرة (*) وقد اخذ عنه شىء من هذا النوع وله مقالات مذكورة فى مدارس هذا العلم وكان رئيس الاطبّاء بالاردن وهو الذي وقف على معجون المترود يطس فزاد فيه ونقص منه فكان ممّا زاد فيه لحوم الافاعى فنفع من لسع الافاعى زيادة على منافعه المستقرّة (Suppl. arabe, n° 672, p. 62.)

* Telle est la leçon exacte du manuscrit. Mais je ne doute pas qu'il ne manque ici une ou plusieurs lignes.

« mort dans une chambre, scellons-en la porte, et « mettons-y, pour la garder, les artisans, pendant que « nous irons trouver le monarque et que nous l'instruirons que le jeune homme est mort à l'impro« viste, afin qu'il envoie, pour l'examiner, ses gens de « confiance. » Lorsqu'ils furent tous partis chez le souverain, les artisans virent une vipère sortir d'entre les arbres et pénétrer dans la chambre où était le page. Ils ne purent pas entrer derrière le reptile et le tuer, puisque la porte était condamnée. Après quelque temps, le page se mit à crier : « Pourquoi « avez-vous fermé la porte sur moi? Aidez-moi, car « une vipère m'a mordu. » Il poussa la porte de l'intérieur, les gardiens du jardin réunirent leurs efforts aux siens de l'extérieur, de façon qu'ils la brisèrent. Le page sortit et n'avait aucun mal. Ceci est encore une preuve que la chair des vipères est avantageuse contre les boissons vénéneuses et mortelles. »

Voilà tout ce qu'a raconté Andromaque. Le fait suivant offre aussi l'exemple d'une chose, découverte par hasard et à la suite d'un événement fortuit : un malade, dans la ville de Bassora, était devenu hydropique, et les membres de sa famille désespéraient de le sauver. Ils avaient fait usage, pour le traiter, d'un grand nombre de moyens médicaux, mais ils ne nourrissaient plus aucune espérance à son égard, et ils dirent : « Il n'y a pas possibilité de le guérir. » Le malade entendit cela de la bouche de ses proches, et il leur dit : « Laissez-moi donc maintenant me « procurer la jouissance des biens de ce monde et

« manger tout ce que je voudrai; or, ne me tuez pas « par la diète. » Ils lui répondirent : « Mange ce que « tu voudras. » Le malade s'asseyait, en effet, à la porte de sa maison, il achetait et mangeait de tout ce qui passait devant lui. Il vit un jour un individu qui vendait des sauterelles cuites, et il en acheta une grande quantité. Quand il les eut mangées, il fut atteint d'une diarrhée séreuse, qui dura trois jours et qui faillit le perdre, tant elle était considérable. Mais lorsque le flux du ventre s'arrêta, tout le mal dont il souffrait dans son intérieur disparut, sa force se rétablit, il guérit et put sortir pour s'occuper de ses affaires. Un médecin le vit et fut surpris de cet événement. Il le questionna à ce sujet, et l'individu guéri lui fit part des détails concernant son rétablissement. Le médecin dit alors : « Les sauterelles n'ont « pas, de leur nature, la propriété de produire l'effet « dont tu parles; or, indique-moi le marchand qui « te les a vendues. » Quand il le lui eut fait connaître, le médecin demanda à ce marchand où il chassait ses sauterelles, et se dirigea avec lui vers le lieu qu'il désigna. Il vit qu'elles se trouvaient sur un sol dont la principale plante était le *mezereum*[1]. Celui-ci est justement un remède employé contre l'hydropisie; lorsqu'on en administre à un malade le poids d'une seule drachme, il en résulte une purgation prompte et tellement abondante, qu'on est im-

[1] C'est le *daphne mezereum*, arbrisseau de la famille des thymélées. Il est connu vulgairement sous les noms de « bois gentil » et de « lauréole femelle ».

puissant pour l'arrêter; de sorte que le traitement par ce moyen est dangereux, et, pour cette raison, les médecins osent rarement le prescrire. Les sauterelles s'étant donc abattues sur cette plante, qui a été ainsi digérée dans leur intérieur, puis celles-ci ayant été cuites, l'action du végétal en a été affaiblie, et les sauterelles ont pu être mangées et procurer ladite guérison au moyen de cette plante.

Voici un autre cas de guérison arrivée par une voie fortuite et par hasard : Apollon, qui a donné le jour à Esculape, avait une tumeur inflammatoire dans un bras, qui le faisait cruellement souffrir. Or, étant réduit à la dernière extrémité par suite de ce mal, il désira vivement de se rendre au bord d'un fleuve, où ses esclaves le transportèrent par son ordre. Il y avait là la plante nommée *sempervivum*[1], sur laquelle il plaça son bras pour le rafraîchir. Cela diminua sa douleur, et il continua un temps assez long à rester dans cette position. Le lendemain matin, il fit comme la veille, et il guérit complétement. Quand les gens s'aperçurent de la promptitude de sa guérison, ils reconnurent que la cause en était dans le moyen susindiqué. L'on dit même que c'est le premier médicament qui ait été découvert.

Il existe beaucoup d'autres exemples du genre de ceux que nous avons mentionnés.

[1] Cela désigne communément le genre orpin (*sedum*), groupe de végétaux succulents de la famille des joubarbes ou des crassulacées. Quelques espèces sont en effet employées comme émollientes.

Quatrième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont parvenues aux hommes par suite de ce qu'ils ont observé chez les animaux. Ils se sont ainsi conformés aux actes de ceux-ci et les ont imités.

Rhazes raconte, dans son ouvrage sur les propriétés des choses (كتاب الخواصّ)[1], que l'hirondelle, quand elle voit ses petits atteints de la jaunisse, part et apporte ce qu'on appelle la *pierre de l'ictère.* C'est une petite pierre blanche, que l'hirondelle seule connaît, et qu'elle place dans son nid, de sorte que ses petits guérissent. Quand l'homme veut se procurer cette pierre, il enduit de safran les petits de l'hirondelle. Celle-ci pense alors qu'ils sont pris de la jaunisse, vole à la recherche de la pierre et l'apporte. On la prend ensuite, on la suspend sur la personne atteinte d'ictère, et cette pierre la soulage.

Un fait analogue est fourni par les aigles, quand la femelle se trouve gênée par ses œufs, dont la sortie est difficile; ce qui la fait tellement souffrir que quelquefois elle court danger de mort. Lorsque le mâle s'en aperçoit, il s'envole et rapporte ensuite une pierre nommée *kilkil* (mot qui signifie « son, bruit »), car, étant agitée, elle fait entendre un certain bruit dans son intérieur. Pourtant, si on la brise, on n'y

[1] Ibn Aby Ossaïbi'ah parle de ce célèbre médecin, ainsi que de ses nombreux ouvrages, au chapitre XI de son livre, où il traite des médecins de la Perse (ms. 673, fol. 158 r. à 164 v.). (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, p. 40 à 49.)

trouve absolument rien. Tous ses fragments, étant agités, font aussi entendre un bruissement comme fait la pierre dans son intégrité. Celle-ci est plus généralement connue sous le nom de *pierre de l'aigle*. Le mâle la dépose donc dans le nid, ce qui facilite la sortie des œufs de sa femelle. Les hommes font usage de la même pierre, dans les cas d'enfantement difficile, d'après l'exemple tiré des aigles.

Quand les yeux des serpents sont devenus obscurs par suite de leur demeure, pendant l'hiver, dans les ténèbres de l'intérieur de la terre, et qu'ils sortent de leurs cachettes au temps où il commence à faire chaud, ils recherchent la plante du fenouil. Ils passent à plusieurs reprises leurs yeux sur ce végétal, ce qui remédie à leur infirmité. Lorsque les hommes eurent été témoins de ce fait et qu'ils eurent expérimenté à ce sujet, ils trouvèrent qu'une des propriétés du fenouil c'est de faire disparaître la faiblesse de la vue, si on se sert de son eau distillée, en collyre.

Galien mentionne, dans son ouvrage sur les clystères[1], et d'après Hérodote, que c'est un oiseau nommé *anîk*[2] qui, le premier, a montré aux hommes la connaissance des lavements. Il prétend que cet oiseau mange beaucoup, et ne manque jamais d'avaler toutes les viandes qu'il peut se procurer. Son ventre se constipe, par suite du mélange et de l'abondance des humeurs dépravées. Quand cet état

[1] *Galeni de clysteribus Libellus* (édit. Chart. t. XIII, p. 1013).

[2] C'est probablement la même chose qu'*anoûk*. Il s'agit ici de l'ibis, oiseau de l'Égypte, qui a quelque rapport avec la cigogne.

lui devient insupportable, il se dirige vers la mer, prend de l'eau avec son bec, qu'il introduit après cela dans son fondement, et, par le moyen de l'eau de la mer, les humeurs emprisonnées dans son corps sortent. Ensuite cet animal retourne à son mode habituel de nourriture.

Cinquième catégorie.

Quelques connaissances médicales sont arrivées aux hommes par la voie de l'inspiration ou de l'instinct, comme cela a lieu pour beaucoup d'animaux.

On dit que lorsque le faucon souffre dans le ventre, il se dirige vers un oiseau qu'il connaît bien et que les Grecs appellent *dryops* (دريغوس)[1]. Il le chasse, mange de son foie, et sa douleur s'apaise à l'instant.

Nous voyons les chats manger du foin ou des herbes, à l'époque du printemps; s'ils en manquent, ils se tournent alors vers les feuilles sèches de certains arbres dont on fait les balais, et ils en avalent. On sait pourtant que ce n'est point là la nourriture

[1] Je lis ainsi par conjecture et parce que je ne connais point de nom d'oiseau, en grec, qui approche le plus de la leçon arabe, que celui de δρύοψ, οπος. Il est mentionné da la comédie des Oiseaux, d'Aristophane, dans le vers suivant, qui est le 305e:

Πορφυρὶς, κερχνὴς, κολυμβὶς, ἀμπελὶς, φήνη, δρύοψ.

(*Aristophanis comœdiæ undecim*, etc. édit. de Leyde, 1760, t. II, p. 706).

Le *dryops* désigne le *picus* ou pivert.

Je dois ajouter que la leçon du ms. 673 est بريغوس et celle du ms. 756 دريقوس.

habituelle de ces animaux; mais l'instinct les invite à agir ainsi, Dieu ayant constitué cette action comme une cause de la santé de leurs corps. En effet, après avoir mangé de ce qu'on vient de dire, les chats vomissent des humeurs de différentes sortes qui s'étaient amassées dans leur intérieur. Ils continuent à faire usage de ces herbes jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent qu'ils se trouvent dans leur état habituel de santé, et alors ils cessent.

Quand les mêmes chats reçoivent quelque lésion d'un des animaux nuisibles et venimeux, ou bien quand ils ont mangé, par hasard, quelque chose provenant de ces derniers, ils recherchent les lampes et les endroits où l'on garde l'huile. Ils avalent de celle-ci, et alors les symptômes qu'ils ressentaient s'apaisent.

On assure que les bêtes de somme, quand elles broutent pendant le printemps du laurier-rose, en deviennent malades. Elles accourent alors tout de suite vers une herbe qui est l'antidote de cette plante, elles la paissent et, par ce moyen, elles guérissent.

L'événement suivant, arrivé depuis peu, confirme ce que nous venons de dire : Behâ eddîn, fils de Nakkâdhab, le secrétaire, raconte que, lorsqu'il voyageait dans la direction de Carac[1], il passa par Zhalîl, station où il y a du laurier-rose en abondance. Il mit pied à terre, ainsi que plusieurs autres individus,

[1] La ville et le château de Carac sont situés dans la Syrie, sur la limite de celle-ci et du Hidjâz. (Cf. Abou'lféda, *Géographie*, texte arabe, p. 246.)

dans un endroit de cette station, et tout près d'eux se trouvait ladite plante. Les esclaves attachèrent dans ce lieu les bêtes de somme de ces individus; or elles broutèrent les herbes qu'elles purent atteindre et mangèrent du laurier-rose. Quant à ses bêtes de somme, à lui, ses esclaves les négligèrent, de sorte qu'elles errèrent à volonté et allèrent paître dans des endroits différents, tandis que les autres restèrent à leur place et ne purent pas la quitter. Le lendemain matin, on trouva les animaux de Behâ eddîn bien portants, mais ceux des autres voyageurs furent trouvés tous morts, sans exception, dans le lieu où ils étaient attachés.

Dioscoride raconte, dans son ouvrage, que les chèvres sauvages dans l'île de Crète, quand elles sont atteintes par des flèches, et que celles-ci restent dans leur corps, s'empressent de paître la plante nommée *almechcather amchîr*[1], qui est une sorte de

[1] Ce nom bizarre se lit beaucoup de fois, dans Avicenne, écrit de différentes manières. On trouve, en effet, tantôt مشكطر امشير, tantôt مشكطر امشيغ, ou bien مشك طرامشيغ, etc. Cela désigne, le plus souvent, le dictame et quelquefois aussi une espèce de pouliot. Ce sont, l'un et l'autre, des végétaux aromatiques et stimulants qu'on a parfois, et à tort, confondus ensemble. On a même nommé le dictame «pouliot des bois,» *silvestre pulegium;* mais, le véritable pouliot est une espèce de menthe, et le dictame constitue plusieurs variétés, dont une est la fraxinelle.

On pourra voir, à ce sujet, les passages que je vais indiquer du texte arabe d'Avicenne publié à Rome en 1593. Dans le tome I, p. 207, l. 32 et suiv. l'auteur dit quelques mots sur la description du مشكطر امشير; il en indique deux espèces ou variétés, dont l'une est appelée *le vrai* et l'autre *le faux,* à l'exemple de Diosco-

pouliot (ou mieux, le dictame). Les flèches tombent et ces animaux ne ressentent plus aucun mal[1].

Le kâdhi Nadjm eddîn 'Omar, fils de Mohammed, fils d'Alcoraïdy, m'a rapporté ce qui suit : que la cigogne fait son nid au sommet des coupoles et des lieux élevés ; qu'elle a un ennemi, parmi les oiseaux, qui la poursuit toujours, et qui se dirige vers son nid pour en casser les œufs. Le kâdhi ajoute : « Mais il y a quelque part une herbe dont la propriété est que l'ennemi de la cigogne devient aveugle dès qu'il en respire l'odeur. La cigogne l'apporte dans son nid et la place sous ses œufs, de façon que l'oiseau ennemi ne peut alors rien entreprendre contre ces derniers[2]. »

ride, pour le dictame. La première paraît se rapporter au dictame de Crète (*Origanum dictamnus*), et la seconde à quelque espèce de marrube ou à la fraxinelle. Au tome II, p. 89, l. 28, Avicenne parle de nouveau de cette plante, à l'article du traitement des brûlures. Il y revient, p. 179, l. 7 et 24, à l'occasion de la thériaque, et ailleurs.

[1] On lit, en effet, dans Dioscoride, à l'article du dictame, les paroles suivantes : « Produnt in Creta capras, sagittis percussas, hu- « jus herbæ pastu, eas excutere. » (*P. Dioscoridæ Pharmacorum simplicium reique medicæ Libri VIII*, etc. Io. Ruellio interprete, etc. 1529. lib. III, cap. xxxv, fol. 164, B.)

[2] Les lignes qui suivent, que j'ai extraites d'Ælien, avancent une chose qui a beaucoup d'analogie avec le fait dont parle notre auteur. Voici le passage : « Ciconiæ ovis suis perniciem molientes ves- « pertiliones sapientissime vindicant. Quum hæ itaque solo suo « contactu ova ipsa sterilia efficiant, hoc remedio utuntur ciconiæ : « platanis folia in nidos suos inferunt, ad quæ accedentes vesperti- « liones, torpore comprehensæ, perniciem afferre non queunt. » (*Claudii Æliani De animalium natura Libri XVII.* Petro Gillio Gallo et Conrado Gesnero Helvetio interpretibus, etc. lib. I, cap. xxxvii.)

L'auteur appelé *Aouhad Azzémân*[1], c'est-à-dire « l'Unique de l'époque », raconte dans son ouvrage, intitulé : *Celui qui médite* (المعتبر), que le hérisson a dans sa cachette des portes qu'il ferme et qu'il ouvre, suivant le souffle des vents qui lui sont nuisibles ou favorables.

Il raconte aussi qu'une personne a vu l'outarde combattre contre la vipère, s'enfuir de celle-ci pour aller vers une plante légumineuse dont elle mangea, puis retourner au combat. Que ladite personne ayant été témoin de ce fait, courut vers cette plante et la coupa, pendant que l'outarde était occupée à combattre la vipère. Quand la première revint vers le lieu où avait poussé cette herbe et qu'elle ne la trouva plus, elle se mit à tourner autour de la place sans pouvoir découvrir ce qu'elle cherchait. Elle tomba morte bientôt; et il fut évident qu'elle se guérissait, par le moyen de cette plante, des blessures qu'elle recevait de son adversaire.

Le même auteur mentionne que la belette, quand elle se bat contre le serpent, s'aide en mangeant de la rue; que les chiens, lorsqu'ils ont des vers dans les entrailles, avalent de la lavande, ce qui les fait

[1] Il était natif de Bassora, et attaché, comme médecin, au calife Mostandjid billâh, qui régna tranquillement pendant les années 555 à 566 de l'hégire (1160 à 1170 de J. C.). Il a écrit plusieurs ouvrages, tant de médecine que de philosophie. Ibn Aby Ossaïbi'ah donne sa notice et mentionne ses œuvres au chapitre x, où il traite des médecins de l'Irâk, etc. (Ms. 673, fol. 147 r. à 148 r.) (Cf. Wüstenfeld, ouvrage cité, 98-99, et Reiske, *Abulf. Ann. musl.* t. III, p. 599 et 601.)

vomir et les purge; que la cigogne, étant blessée, soigne sa plaie au moyen de l'origan des montagnes (une espèce de pouliot); enfin, que le bœuf sait faire la distinction des herbes qui se ressemblent quant à leur extérieur, qu'il reconnaît celles qui lui conviennent et les paît, et celles qui lui seraient nuisibles, et il les laisse. Cela, malgré son insatiable appétit, sa gourmandise et la stupidité de sa cervelle.

Il y a un grand nombre d'exemples de la nature des faits qu'on vient de lire. Ainsi donc, puisque les animaux, qui sont privés de la raison, ont reçu par inspiration ou instinct la connaissance des choses qui leur conviennent et leur sont utiles, l'homme aussi doit l'avoir reçue, et, à plus forte raison; l'homme qui est intelligent, éclairé, libre dans ses actions, et la plus noble des créatures. Ceci est l'argument le plus considérable en faveur de ceux qui soutiennent que la médecine n'est qu'une inspiration et une direction de Dieu (qu'il soit loué!), au profit des hommes.

En somme, la plupart des connaissances médicales sont sans doute parvenues aux hommes au moyen de l'inspiration divine, et aussi au moyen de l'expérience, du hasard et des événements fortuits; puis ces notions se sont multipliées parmi eux, aidées surtout en cela par le raisonnement établi sur les faits observés, et auquel ils furent amenés par leurs propres qualités naturelles. Ainsi, ils acquirent la connaissance de choses nombreuses, assem-

blage de toutes les notions partielles provenant desdites voies différentes et opposées. Plus tard, les hommes méditèrent sur ces matières, ils déduisirent leurs causes et leurs analogies, et par là ils furent en possession des règles générales et des principes de la science. Tel fut, en effet, le commencement de l'étude et de l'enseignement, lesquels finissaient aux notions générales acquises jusqu'alors; car, quand la science est bien établie, l'enseignement a lieu depuis les faits généraux jusqu'aux faits particuliers, tandis que, dans son origine, il remonte, au contraire, de ceux-ci à ceux-là. (Il est donc synthétique au lieu d'être analytique.)

J'ajouterai ici, comme je l'ai déjà indiqué auparavant, qu'il n'est pas nécessaire de supposer que le commencement de la médecine ait été particulièrement dans un lieu à l'exclusion d'un autre, ni qu'un peuple ait été seul en ceci et en dehors de tous les autres. Il ne peut exister, à ce sujet, qu'une différence du plus au moins, et une variété dans les divers modes de traitement; car il est hors de doute que chaque peuple s'est mis d'accord à l'égard d'un certain nombre de médicaments qu'il a employés, et au moyen desquels il a traité les maladies.

Je suis d'avis que le motif par suite duquel les opinions diffèrent touchant l'attribution de la médecine à tel ou tel peuple, vient seulement de ce que la science s'est montrée *de nouveau* chez une nation que l'on a ainsi regardée comme celle qui l'a fondée. En effet, il se peut que l'art médical ait existé d'a-

bord chez un peuple ou dans un coin particulier du globe, et que ce peuple ait été effacé du monde et perdu, par des causes célestes et terrestres. Telles sont, par exemple, les pestilences qui ravagent, les famines qui font émigrer, les guerres qui détruisent, les rois qui triomphent, et les manières de vivre défavorables. Quand la médecine eut été anéantie chez une nation, puis qu'elle eut surgi chez une autre, et qu'il s'écoula depuis lors un temps fort long, on oublia ce qui avait précédé, et l'on regarda la seconde nation comme l'inventrice de cette science, exclusivement à la première. L'on a alors raisonné sur le commencement de l'art médical, uniquement par rapport à celle-là, et l'on a dit : « Depuis qu'il s'est montré ainsi, etc. » Mais on veut dire, en réalité : « Depuis que l'art médical s'est montré chez ce peuple, en particulier. »

Cette confusion se retrouve, même dans ce qui n'est pas d'un temps très-éloigné. En effet, il est notoire, ainsi que Galien et d'autres l'ont déjà raconté, qu'Hippocrate, ayant vu l'art médical près de sa perte, et ses traces presque effacées chez la famille d'Esculape[1], dont il faisait partie lui aussi, il sauva la médecine par cela même qu'il la fit connaître ; il la divulga aux étrangers, la fortifia, lui donna une nouvelle vie, et la répandit au moyen des livres où il la consigna. C'est pour cela que beaucoup de gens

[1] L'auteur veut ici parler des Asclépiades, gens que l'on désignait ainsi comme descendants d'Esculape, dont le nom grec est Ἀσκληπιός, Asclépios.

disent qu'Hippocrate est le premier qui ait fondé l'art médical et qui l'ait exposé dans un ensemble d'ouvrages. Mais, il est certain seulement qu'Hippocrate est le premier membre de la famille d'Esculape qui ait réuni dans des livres les connaissances médicales, afin qu'ils servissent à l'enseignement de tout individu, sans exception, capable d'apprendre la médecine. Ce sont ses ouvrages qu'ont pris pour guide les médecins qui sont venus après lui, et jusqu'au temps présent. Mais Esculape l'Ancien est le premier qui ait raisonné au sujet de la médecine; comme nous le dirons bientôt, avec la permission de l'Être suprême.

TABLEAU LITTÉRAIRE

DU

KHORASSAN ET DE LA TRANSOXIANE

AU IV[e] SIÈCLE DE L'HÉGIRE,

PAR M. C. BARBIER DE MEYNARD.

(Suite.)

CHAPITRE SECOND.

DES POËTES MODERNES QUI ONT VÉCU À LA COUR DES SAMANIDES À BOUKHARA, OU QUI ONT EXERCÉ DES CHARGES PUBLIQUES DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES SOUMISES À CETTE DYNASTIE (55).

Boukhara était le siége du gouvernement des Samanides et le centre de leur autorité; cette ville

réunissait tout ce qu'il y avait alors d'hommes distingués ; elle était le ciel où brillaient toutes les étoiles de la terre, le jardin où florissaient toutes les gloires de l'époque.

Voici ce que m'a raconté, à ce propos, Abou Djafar Mohammed ben Moussa el-Moussawi (56) : « Mon père Abou'l-Hassan donna un jour à Boukhara, sous le règne de l'émir Saïd, un grand festin, où il réunit les étrangers les plus illustres. On y voyait Abou'l-Hassan el-Ladjam, Abou Mohammed ben Mathran, Abou Nasr ben el-Hozaïmi, Abou Djafar ibn el-Abbas, et une foule d'écrivains non moins remarquables. L'assemblée une fois réunie, les parfums d'une conversation ingénieuse s'élevèrent du milieu d'elle ; les convives se passèrent tour à tour la coupe des réparties brillantes ; ils répandirent les perles de leur érudition, firent étinceler les facettes de leur esprit et déployèrent à l'envi les prodiges de leur éloquence. Alors mon père, saisi d'admiration, se tournant vers moi, s'écria : « Quel beau jour, ô « mon enfant, que celui-ci où tout ce que notre « siècle compte d'hommes remarquables est réuni « chez nous ! Retiens-en la date et redis-là à tes en« fants, car je doute que, dans tout le cours de ton « existence, tu voies encore une assemblée comme « celle-ci. » Mon père disait vrai, et jamais, depuis lors, le collyre d'une réunion aussi belle n'a rafraîchi mes yeux » (57).

ABOU'L-HASSAN ALI BEN EL-HASSAN EL-LADJAM EL-HARRANI اللجّام الحرّانى (58).

Ce poëte arriva à Boukhara sous le règne de l'émir Hamid et y demeura jusqu'à la fin du règne de l'émir Sédid. Il fit, dans ce laps de temps, plusieurs voyages, occupa divers emplois, et fut plusieurs fois destitué (59). Doué d'un esprit très-fin, d'une mémoire surprenante et d'un talent particulier pour la poésie, il était, par son caractère même, enclin à la satire; c'était, en général, aux grands qu'il s'attaquait de préférence, et pas un de ceux qui occupèrent le pouvoir ne fut à l'abri de ses épigrammes. Abou Bekr el-Kharezmi me racontait que, dans sa jeunesse, il osa provoquer ce redoutable poëte en composant contre lui ces vers :

رأيتُ للجّام في خلقه   للشعر تطبيقا وتجنيسا
نخوة فرعونَ ولكنّه   جانس في حمل العصا موسى
فتاه ابليس ولكنّه   خالف في السجدة ابليسا

J'ai reconnu dans le caractère de Ladjam en général, dans ses vers en particulier, l'orgueil du Pharaon; et, cependant, il porte humblement son bâton comme Moïse. Satan l'a égaré; mais, en dépit de Satan, il fait sa prière.

El-Kharezmi espérait, par cette attaque, avoir l'honneur d'être critiqué par le poëte; mais il n'en obtint pas de réponse, et il put s'appliquer cette pensée de Mouténebbi : « Que celui qui te provoque envie le sort de celui à qui tu ne réponds pas! »

N'ayant jamais vu de recueil des poésies de Ladjam, j'avais eu d'abord l'intention de les réunir en divan; j'ai renoncé depuis à ce projet et je me suis borné à citer les passages qui me paraissent convenir le mieux au plan de mon livre.

Ainsi, parmi les *qassideh* qu'il composa en l'honneur de différents personnages, on remarque les vers suivants adressés à Abou Djafar el-Otbi :

ذابت على قوم سماؤك فى الندى
ويدى تردّد تحت غيم جامد
وانا الّذى ان جُدتَ لى او لم تجد
لك فى الثناء على طريق واحد

Tes bienfaits se répandent sur la foule comme la rosée qui tombe du ciel, et moi, je tends vainement la main sous un nuage glacé; et pourtant, que tu m'accordes ou non tes faveurs, je ne cesserai jamais de célébrer ton nom.

الشيخ اكبر من قولى واكبارى
لكنّ احلى بذكر الشيخ اشعارى
واعتبَ الدهر اذ عاتبتُه بفتًى
من آل عُتبةَ نفّاع وضرّارِ
كانّما جاره فى كلّ نايبة
جار الاراقم فى ايّام ذى قارِ
تجرى المكارم فى لاء وفى نعم
فالناس فى جنّة منه وفى نارِ

Le scheïkh est bien au-dessus de mes paroles et de mes louanges, mais je veux que son nom soit l'ornement de mes vers. La fortune a cessé de me nuire, quand je me suis plaint de ses rigueurs à un noble descendant de la famille d'Otba, homme tout-puissant pour nuire ou pour rendre service. Celui qui l'implore trouve en lui un protecteur aussi dévoué que l'étaient les Araqim au combat de Dhou Qar; il déploie ses grandes qualités dans un *oui* comme dans un *non*, et il donne à son gré aux hommes le ciel ou l'enfer pour demeure (60).

Sur Hassan ben Malek :

لبسنا كلّ داج اللون حالك
وقطعنا المسالك لا الممالك
واعملنا السرى حتّى نزلنا
بمغرى ذرى الحسن بن مالك
فقل للدهر كِدْ غيرى رجالا
فلسنا بعد هذا من رجالك

Après avoir revêtu les sombres vêtements de l'infortune; après avoir parcouru les routes et les provinces les plus lointaines; au bout de ma longue course, meurtrier, je me suis abrité sous le toit hospitalier de Hassan ben Malek. Dis maintenant à la fortune : « Poursuis, si tu veûx, d'autres victimes; désormais, nous ne t'appartenons plus » (61).

Mais, comme nous l'avons dit, ce fut surtout dans la satire que Ladjam déploya toute sa verve, et ce n'est guère qu'à ce titre qu'il s'est acquis une réputation solide. Voici quelques fragments qui prouvent

qu'il ne craignait pas de s'attaquer aux personnages les plus puissants de son époque :

Contre Abou Djafar el-Otbi :

تغيّرت اخلاق هذا العُتبى
وصار لا يعرف غير العتب
وغير ضرب دايم وسبّ
وقد حسا فصار مثل الدُبّ
عليه الف لعنة من ربّى

Le caractère de cet Otbi s'est altéré; cet homme ne sait plus que gronder, injurier, frapper à outrance; il a bu un breuvage qui l'a métamorphosé en ours. Que mille malédictions tombent sur lui!

Contre les agents et les amis du précédent :

صنايع للشيخ سوى حمد بيادق الشطرنج والنرد
فلعنة الله على بعضهم وهو ابو بكر بن شهمرد
وبعد لولا لحفظ للعهد لقلتُ في المضطرب القعْدْ
وارجع الى حمد فما فيهم يا سيّدى انذل من حمد

Les agents du scheïkh sont, à l'exception de Hamd, de vrais pions d'échiquier et de nerd; que Dieu maudisse l'un d'eux, Abou Bekr ben Schahmerd. Si je ne craignais de violer ma promesse, je saurais bien que dire du petit bossu; mais, pour en revenir à Hamd, non, seigneur, il n'y a pas parmi eux un homme plus vil que ce Hamd (62).

On raconte que Hamd ben Schahmerd, en en-

tendant réciter le premier vers, se félicitait déjà d'avoir été épargné par le poëte; mais, quand il entendit la fin de la tirade, il s'écria avec dépit: « Plût à Dieu qu'il m'eût traité comme les autres, sans m'honorer d'une mention particulière! »

Sur Abou Thalha Qaswara ben Mohammed:

انّى امرؤٌ يا ابا طلحة بنصحك صبٌّ
هذا زمانك فاختم بالطين والطين رطبُ
وقد وعظتك ان كنتَ للمواعظ تصبو
وان رجوتك من بعدها فانّى كلبُ
احسن فما لك عذر وما على الدهر عتبُ
فانّ سقيا الليالى فيها اجاج وعذبُ

Abou Thalha, je suis homme à te donner volontiers des conseils; mais la fortune est pour toi aujourd'hui; imprime ton sceau dans l'argile, pendant qu'elle est molle; oui, je te prodiguerais les conseils, si tu les goûtais; mais, quant à implorer tes faveurs, que je sois un chien, si je le fais. Du moins, sois bienfaisant; tu n'as plus d'excuses à alléguer, ni de reproches à faire au destin; souviens-toi que la rosée des nuits est mêlée de douceur et d'amertume (63).

Contre Abou Yahia el-Himadi, un des principaux fonctionnaires du divan:

يكذب الكذبة هذا ثمّ ينسى قريبا
كن ذكورا يا ابا يحيى اذا كنتَ كذوبا

Cet homme ment et oublie bientôt ses mensonges; aie

du moins de la mémoire, Abou Yahia, puisque tu aimes à mentir.

Contre Témim ben Hobaisch, collègue du précédent :

يا تمم بن حُبيش   قُل هذا الطيش لايش
انّما انت وكيل الباب   لا صاحب جيش
قد تبظرمتَ وقدما   كنتَ في انكد عيش
كنتَ ذمّيا فصرتَ   اليوم في اعلى قُريش

Témim ben Hobaisch, dis-moi pourquoi ces grands airs ? Tu es un huissier et non un général d'armée ; et pourtant tu te pavanes, l'anneau au doigt, oubliant ta misérable condition d'autrefois ; tu n'étais qu'un pauvre *zimmi*, et te voilà maintenant au premier rang des *qoraïschites* (64).

Contre le vézir Abou Ali el-Bélâmi :

وزارة البلعمي منقلبة   وهو كقفل غدا على الخربة
لم يرعَ للاوليا حُرمتهم   فيها ولا الوجوه والكتبة
قد قلبت وجه كل مكرمة   متى نراها عليه منقلبة
فهو احقّ الورى بداهية   يُعلَى لها رأسه على خشبة

Le vézirat de Bélâmi s'écroule, comme une serrure qui se disloque ; il a foulé aux pieds l'honneur des hommes vertueux, des chefs et des soldats ; il a détruit tout ce qu'il y avait de beau ; quand le verrons-nous, à son tour, écrasé sous sa charge ? Y a-t-il un homme plus digne que lui d'une disgrâce qui enverra sa tête au gibet (65) ?

Contre Ibn el-Ozaïr :

طعام محمد ابن العزير ... يداوي به المعدة الفاسدة
حشايش بقراط مجوفة ... به وعقاقيره الفاردة
جرادقه ذرة ذرة ... على عدد الفتية الواردة
على عدد القوم رغفانه ... فلست ترى لقمة زائدة
ارى الصوم في ارضه للفتى ... اذا احلها اعظم الفائدة

Les repas de Mohammed ben Ozaïr peuvent guérir les estomacs malades ; quelques herbes préparées selon les préceptes d'Hippocrate, quelques simples, un peu de pain coupé en menus morceaux, selon le nombre des arrivants, des *keftés* servis avec la même parcimonie, voilà tout le repas, et encore il n'en reste pas un morceau de trop. Quand on arrive chez un tel hôte, le mieux, je crois, est de jeuner (66).

Abou'l-Qassem el-Yemeni me racontait qu'un certain Abou'l-Fadhl el-Qaschani fit bâtir une maison dont il fut fort satisfait ; quand elle fut terminée, il invita Ladjam à la visiter et lui demanda son avis ; celui-ci composa sur-le-champ ces vers :

متى اراها ينادى حولها البوم
وللنساء بها نوح وتلطيم
متى اراها يبابا لا انيس بها
متى يقام على الشيخ المأتم
ايا ابا الفضل لا اصبحت صالحة
يا كلب يا قرد يا خنزير يا بوم

Quand entendrai-je le chant funèbre du hibou autour de cette maison et les gémissements des pleureuses qui se meurtrissent le visage? Quand verrai-je cette maison changée en désert et vide d'habitants? Quand en verrai-je sortir le cercueil du scheïkh? Ô Abou'l-Fadhl, puisses-tu n'avoir point de compagne vertueuse, homme plus vil que le chien, le porc, le singe et le hibou (67)!

Contre le grand vézir :

بعد الخمول غدوتَ صدر الموكبِ
وجررتَ كبرًا ذيل كل تسحّبِ
يا من يمرّ على الورى مُتبظرما
انظر الى إطلال دار المُصعبى

Après avoir végété dans l'obscurité, tu marches à la tête d'un cortége pompeux, traînant fièrement ta robe dans tous les excès. Ô toi, qui foules avec dédain les hommes à tes pieds, contemple l'abaissement de la maison de Mossâbi!

Contre un employé du divan :

مضى ابو مازن لا ضيرَ وارتفعَتْ
تهبّ لابن سباع ريح اقبالِ
كذلك الدهر فى تصريفه عجب
ما زال يُبذل انذالا بانذالِ

Abou Mazen est parti, ce n'est pas un mal, et le vent de la faveur souffle maintenant du côté d'Ibn Sabâ. Étranges caprices de la fortune, qui ne se lasse pas de remplacer un scélérat par un autre (68)!

Contre Abou Djafar et Ibn Mathran :

عاد الى الحضرة اثنانِ طُويس والنذل بنُ مطرانِ
اثنان ما إن لهما ثالث الّا عصى موسَى بن عمرانِ

Deux hommes, Thowaïs et l'indigne Ben Mathran, sont revenus à la cour, deux hommes auxquels on ne peut rien comparer, sinon le bâton de Moïse, fils d'Amran (69).

Contre les habitants du Kharezm :

ما اهل خوارزم سُلالة آدم لا هم وحق الله غير بهايم
أرِنى شبيه روؤسهم ولُغاتهم وصفاتهم وثيابهم فى العالم
إن كان يقبلهم ابونا ادم فالكلب خير من ابينا آدم

Les habitants du Kharezm ne sont pas de la lignée d'Adam; non, par Dieu! ce sont des brutes. Montrez-moi dans le monde quelque chose qui ressemble à leur tête, à leur langage, à leurs mœurs et à leur mise. Si Adam notre père les reconnaît pour ses enfants, Adam notre père ne vaut pas un chien (70).

L'humeur sarcastique de Ladjam lui fit naturellement des ennemis parmi les poëtes ses rivaux, et l'on ferait un volume des épigrammes qui tombèrent sur lui de toutes parts. Voici quelques vers qui sont restés d'Abou Djafar :

انّ الّذى افنى الحُطَيئة بعدما
افنى الهجاء وباء بالاثام

واباد مجّا الخلايف دعبلا

من بعده وفتى بنى بسّام

سيُريح اعراض الكرام بمنّه

ولطيف قدرته من اللجّام

Celui (Dieu) qui a fait périr Hottiah, après avoir anéanti ses satires, juste représaille de ce crime; celui qui a fait périr Dibâl, le poëte ennemi des khalifes, et, après lui, le descendant des Beni Bessam, celui-là, par l'effet de sa bonté et de sa toute-puissance, délivrera bientôt les hommes d'honneur des attaques de Ladjam.

D'Abou Nasr el-Hozaïmi :

لِمَ لا تبيع و لا تشترى اللجما (71)

يا شرّ من شتم الاحرار او شُتما

لقد صددت عن القول الجميل فما

فتحتَ مذ كنتَ الا بالقبيح فما

عميتَ من طول ما تهجو الكرام ومن

عمى الفؤاد بدا فى ناظريك عما

Pourquoi ne pas te borner au commerce des harnais, ô le plus vil de ceux qui ont attaqué les hommes vertueux ou qui ont encouru leur colère? Tu t'es toujours abstenu de toute bonne parole, et ta bouche, depuis que tu existes, n'a su vomir que des outrages. Mais, à force de déchirer la vertu, ton cœur s'est aveuglé, et de l'aveuglement de ton cœur est né celui de tes yeux.

Cependant l'âge, au lieu de diminuer la violence

de Ladjam, ne fit qu'augmenter en lui son penchant à la satire. Les hommes les plus respectés, les plus hauts fonctionnaires, et, entre autres, le vézir Belâmi, en étaient l'objet. Ses vers se répandaient partout et causaient un grand scandale; l'orage amoncelé sur sa tête finit par éclater. Un édit de l'émir ordonna qu'il serait frappé de verges et chassé de la Cour. Le chef de la police envoya chez lui un noir chargé d'exécuter la sentence et de l'escorter jusqu'à ce qu'il eût passé le fleuve. Cette disgrâce inspira les vers suivants à Ibn Mathran :

لسانك يا لجّام القاك في ورطَةْ
ومُزدحَم الاسواء لاقاك بالضعطَةْ
لئن كان لم يدبغ لسانك دابغ
لقد احسنَتْ بالامس دبغ استك الشرطَةْ
الى كم تسوء الناس عيشك سالما
فمُتْ هرما يا كلب إن لم تمت غبطَةْ
ولا نلتَ ما عُمّرتَ خيرا ولا تزل
لدايرة الاسواء راسك كالنُّقطَةْ

Ta langue, ô Ladjam, t'a précipité dans le gouffre, et tes nombreux méfaits t'ont poussé vers l'abîme; puisque personne n'a pu assouplir la rudesse de cette langue, hier, du moins, la police a pris soin d'assouplir la peau de tes fesses. Jusques à quand nuiras-tu impunément aux hommes? meurs du moins de vieillesse, ô chien, puisque tu n'es pas mort

sous le bâton; puisses-tu ne plus avoir un seul jour de bonheur, et que ta tête soit le centre du cercle des malheurs!

Belâmi, redoutant de nouvelles attaques, se repentit de lui avoir laissé la vie. Averti qu'il se rendait à Nissapour, il écrivit au chef de l'armée du Khorassan, Abou'l-Hassan ben Simdjour, qui avait également à s'en plaindre, de le faire rechercher avec soin et de le mettre à mort. La lettre de ce vézir coïncida avec l'arrivée de Ladjam à Nissapour, dans le khan de Wachemguir (72). Presque aussitôt il fut arrêté par une troupe de soldats, qui le garrottèrent, lui et ses gens, et le conduisirent malade et infirme jusqu'à Qaïn, où il fut exécuté sur-le-champ (73).

ABOU MOHAMMED EL-MATHRANI المطرني.

Hassan ben Ali ben Mathran fut l'homme le plus distingué de la ville de Schash et même de la Transoxiane, où l'on ne trouve après lui qu'un seul écrivain digne de lui être comparé, Abou Amer Ismaïl ben Ahmed (74). Possesseur d'une belle fortune, jouissant de toutes les douceurs de la vie, il fut bien reçu à la cour, qui le combla de faveurs et lui accorda les fonctions de bérid dans diverses provinces. Je tiens du seïd Abou Djafar el-Moussawi, qui se trouva souvent en rapport avec lui à Boukhara, que c'était un homme d'une figure commune et plutôt Persan qu'Arabe par la tournure, mais doué, malgré un léger vice de prononciation, d'une diction élé-

gante et pure; aussi bon musicien que bon poëte, il était aussi charmant dans une causerie intime, qu'élevé dans les sujets sérieux. Son mérite le dénonça à la verve envieuse de Ladjam, et il s'éleva entre les deux poëtes une guerre poétique sans trêve, où le célèbre satirique n'eut pas toujours le dessus. Sahib faisait beaucoup de cas de ses poésies et s'écria, après avoir terminé la lecture de son divan : « Je n'aurais pas cru que la Transoxiane renfermât des esprits aussi cultivés ». Il se plaisait surtout à réciter ces trois vers en l'honneur du vin cuit :

وراحٍ عذّبتها النارُ حتى   وقَتْ شرابُها نار العذاب
تُذيب الهمّ قبل الحشو لون   لها فى مثل ياقوت مُذاب
ويمنحها المزاج لهيب خدّ   تشرّب ماءه ماء الشباب

Quel vin! le feu, en l'adoucissant, préserve ceux qui le boivent des flammes de l'enfer; il dissipe les soucis, avant même d'être bu. Sa couleur est celle des rubis fondus; et, mêlé à l'eau, il a l'incarnat d'une joue où brillent les couleurs de la jeunesse (75).

Vers en l'honneur d'Abou Ali Belâmi :

بلوناك حين يُرجّ الولىّ
عُرفا ويُخشى العدو النكيرا
فلم يكُ الّا اختيارا نفوعا
ولم يكُ الّا اضطرارا ضرورا

ولو لم تخف سوء ظن الشكور

لما كنت بالسوء تجزى الكفورا

Nous t'avons éprouvé, soit comme un ami dont on implore les bienfaits, soit comme un ennemi dont on craint le ressentiment, et nous avons été l'objet d'une bienveillance généreuse ou d'attaques légitimes et forcées; car, si tu ne craignais d'affliger l'homme reconnaissant, tu ne voudrais même pas punir l'ingrat.

Sur Abou Hatem Mohammed et-Thousy :

كأن ابا حاتم لا يزال   يُصرف فى الصرف لا فى العمل

اذا حل ارضا دنى ظعنه   توقع رحيلا اذا قيل حل

فتى لا يبيت على بطنة   ولا ياكل الخبز الا بخل

فتى عنده انه يستقل   بكل الامور ولا يُستقل

ويوجب تدبيره ان يكون   رئيسا يعز ولا يستذل

On dirait qu'Abou Hatem n'est aux affaires que pour être déplacé, et non pour servir; arrive-t-il à son poste, il faut qu'il le quitte, et déjà il se prépare à partir, lorsqu'on crie: Nous sommes arrivés! L'infortuné ne connaît pas les douceurs de la sieste, et il ne mange son pain qu'assaisonné de vinaigre (76). On le désapprécie en toute affaire, au lieu de lui laisser sa liberté d'action; et son mérite, cependant, devrait faire de lui un chef respecté, et non pas un objet de dédain.

Contre Hozaïmi d'Abiwerd :

اصبح الملك مبتلى بالمُعافى   وهو مما ابتلاه منه مُعافى

ورد الباب لانتصاف من الدهر فافنى الصحاح والانصافا

Le royaume a souffert de ce Moafa, sans que celui-ci ait été puni des maux qu'il a causés; grâce aux faveurs de la fortune, il est arrivé jusqu'à la cour, mais seulement pour renverser la justice et le droit.

A un grand que Ladjam louait, après l'avoir critiqué :

قُل لِلُجَيم انّ مدحك عن هجوك ما إن يقوم معتذرا
وهل يُعفَّى على اساآته تبَصْبُص الكلب بعد ما عقرا

Dis au petit Ladjam : « Tes flatteries ne te feront pas pardonner tes satires; est-ce qu'on pardonne au chien ses méfaits, parce qu'il vient ramper aux pieds de celui qu'il a mordu? »

ABOU DJAFAR MOHAMMED BEN EL-ABBAS.

Il était fils d'Abbas ben el-Hassan, vézir de Mouktafi et de Mouctader, et dont la vie appartient à l'histoire. Quant à Abou Djafar, c'est à sa plume qu'il dut sa réputation et sa fortune. Le destin l'ayant conduit à Boukhara, il y fut reçu avec toutes sortes d'égards par les princes de la maison de Saman, qui surent toujours discerner et récompenser le mérite, surtout lorsqu'il était relevé par l'éclat d'une origine illustre (77). Sa vie s'écoula paisiblement entre les travaux de chancellerie et les loisirs de la retraite. Cependant, malgré la fortune et le crédit dont il jouissait, il composa plusieurs poésies élégiaques où il se plaint des rigueurs du destin; telle est surtout la *qassideh* suivante, qui passe pour une de ses meilleures (78) :

سأسترفدُ صبري انّه من خير اعوانى
وأستنجدُ عزمى انّه ولِلحزم سيانِ
وانضوا الهمّ عن قلبى وان انصبتُ جُثمانى
وانجو بنجاتى ان قضا اللّه نجّانى
الى ارضى التى اوضَى وتُرضينى وترضانى
الى ارض جناها من جنى جنّة رضوانِ
هواء كهوى النفس تصافاه صفيّانِ
رُخاء كرخاء شرد الشدّة عن عانِ
ومآء مثل قلب الصبّ قد ريغ بهجرانِ
وتُرب هو والمسك لدى التشبيه تربانِ
فإن سلّمنى اللّه وبالصُنع تولّانى
واولانى خلاصا جامعا شملى بخلصانى
واودأنى اودّاى واوانى اخوانى
واوطانِىَ أوطانى واعطانِىَ أعطانى
واحلى ذرى الدهرُ وخلّانى خُلّانى
فانّى لا اجدّ العود ما عاد الجديدانِ
الى الغُربة حتى تغربِ الشمس بشروانِ
فان عُدتُّ لها يوما فسحانِىَ سجّانى
ولِلموت الوحّ الاحمر القانى أُلقانى

Désormais, j'implorerai l'aide de ma patience, qui est un

de mes plus fidèles alliés. Je m'appuierai sur mon courage, qui n'a d'égal que ma prudence, et, quelles que soient les fatigues réservées à mon corps, je purifierai mon âme de ses chagrins et j'irai chercher un asile (si Dieu le veut ainsi) sur ma terre natale, terre heureuse que j'aime et qui me rend mon amour; terre dont les fruits sont aussi doux à cueillir que ceux du paradis, dont l'air est pur comme l'amour de deux âmes unies par une tendresse mutuelle; terre bienfaisante comme la fortune, quand elle chasse le chagrin d'un cœur oppressé; terre où les ruisseaux rappellent par leur murmure celui d'un amant éprouvé par l'absence, mais fidèle; terre délicieuse, plus parfumée que le musc. Ah! si Dieu me sauve, s'il m'accorde son aide, s'il daigne me délivrer et me réunir à mes amis sincères, s'il me rend à ceux que j'aime, s'il me fait habiter sous le toit de mes frères, s'il me permet de fouler le sol de mon pays, s'il me rend mes biens, si la fortune engraisse mes sillons et me laisse en repos avec mes intimes, non, je ne songerai jamais à retourner sur la terre étrangère, tant que le jour et la nuit se succéderont, tant que le soleil se couchera du côté de Chirwan, et, si j'y retourne un jour, que le bourreau me charge de liens et me jette comme une proie à la mort, ce spectre sanglant et rapide!

Il y avait à la cour un homme de la famille des Thahérides, nommé Abou'l-Abbas, que les grands recherchaient dans l'intimité, à cause du talent avec lequel il improvisait et jouait des instruments de musique; il avait été surnommé *Beschar*, à cause d'un mal qu'il avait aux yeux. Abou Djafar ne l'épargna guère dans ses pièces de circonstance, témoin ce distique :

اضحى ابو العبّاس فى علمه　　بالقلب والابدال مفتّنا

فعينه غين اذا ما رنى وغينه عين اذا غنّا

Abou'l-Abbas est profondément versé dans la science des allitérations et des permutations ; s'il regarde à la dérobée, son œil (*aïn*) devient un *ghaïn ;* et, s'il chante, son *ghaïn* se change en *aïn* (79).

IBN ABI THEÏAB ABOU MOHAMMED.

Il vécut longtemps auprès d'Ibn el-Amid, en l'honneur duquel il composa bon nombre de vers. Après avoir quitté cette cour, il se rendit à Boukhara, où son talent lui valut un accueil flatteur (80).

On connaît ces deux vers qu'il inscrivit en tête d'un livre dont le frontispice était peint en rouge :

هذا كتاب فتى جفاؤك مضرم
نارا من الاشجان بين ضلوعه
ودليله في فيض مقلته دمًا
انّ الكتاب مخضّب بنجيعه

Ce livre est d'un homme dans les flancs duquel tes rigueurs ont allumé un feu dévorant. Ses yeux versent des larmes sanglantes, et, ce qui le prouve, c'est que son livre est encore teint de son sang.

Il brigua divers emplois ambitionnés par Abou Djafar Mohammed, et cette rivalité donna lieu de part et d'autre à plusieurs écrits satiriques, où les deux émules ne se ménagèrent pas (81).

ABOU'L-HASSAN BEN HAROUN ESCH-CHEÏBANI.

Ce personnage, qu'il ne faut pas confondre avec

Abou'l-Hassan ben el-Mounedjim (82), est un ces poëtes qui vinrent s'établir à Boukhara et qui s'y sont fait un nom et une position par leur talent; on estime de lui ces vers contre le grand vézir de l'époque :

حمل الرياسة ما علمتُ ثقيلُ
والدهر يعدل مرّة ويميلُ
يا راكب الاثام في سلطانه
انظر الى الايام كيف تحولُ
هي ما سمعتَ وما رأيتَ سبيلُها
التحويل والتنقيل والتبديلُ
لا تعتللْ بالشغل انّك انّما
تُرجى لانّك دايما مشغولُ
واذا فرغتَ فلا فرغتَ فغيرك
للقصود للحاجات والمأمولُ

Le fardeau de l'autorité est pesant, je le sais, et la fortune n'accorde qu'une fois ses faveurs. Ô toi qui as commis tant de fautes au pouvoir, vois comme les jours se succèdent sans se ressembler. On te l'a dit, tu l'as vu toi-même, la fortune ne sait que changer, remplacer et substituer. Ne t'excuse pas sur tes occupations, car on ne t'implore que parce que tu es en fonctions; mais sois révoqué (et je souhaite que tu ne le sois pas), aussitôt un autre que toi deviendra le but de toutes les demandes, de toutes les espérances.

Contre Mansour ben el-Qâra :

يا مُكثرا للعظمه   اسرفتَ للكبر فمَهْ
فكم رأينا من كبير   كبرهٔ قد قصمَهْ
غدت على ابوابه   مراكب مزدحمَهْ
فراح قد صبّ الردى   على الثرى جهرًا دمَهْ
وانتهبَتْ امواله   كذاك عقبى الظلمَهْ
فاحذِر وبادِر انّنى   أرى امورا مظلمَهْ

Homme que le pouvoir enivre, tu as atteint les dernières limites de l'orgueil, arrête-toi. Combien de grands n'avons-nous pas vus dont la puissance a causé la chute ? Une foule nombreuse se pressait encore à leur porte le matin; le soir, le glaive avait couvert la terre de leur sang, et leurs biens étaient mis au pillage; ainsi finissent les tyrans. Tiens-toi donc sur tes gardes, et hâte-toi, car j'entrevois un avenir bien sombre.

ABOU NASR EL-HOZAÏMI أَلْهزيمى.

El-Moafa ben Hozaïmi, poëte originaire d'Abiwerd, est l'auteur du livre intitulé : *Beautés de la poésie, ou la quintessence dès beautés*. Il demeura longtemps à Boukhara au service des émirs; puis il revint à Abiwerd et y termina ses jours dans la retraite et les austérités; son diwan a été publié dans ces deux villes. Abou'l-Qassem el-Alimani (83) m'a raconté que, lorsque l'émir Reschid Abou'l-Fewaris Abd el-Melik mourut, à la suite d'une chute de cheval, et que son frère, l'émir Es-Sédid Abou Salih Mansour ben Nouh, lui succéda, les poëtes s'em-

pressèrent à l'envi de composer des élégies sur cette catastrophe et l'avénement du nouveau prince ; mais, de tous ces morceaux de circonstance, un seul a survécu, celui d'Hozaïmi, dont voici un fragment :

يا ميتة لم يُمْتْها قبله ملك
فيها لكلّ عظيم اعظم العبر
كان الموفّق (84) الّا عند ركضته
وللمنون اعتلالات على البشر
وكان اقدر مخلوق على فرس
ابو الفوارس لولا قدرة القدر
وكلّ عمر وإن طالت سلامته
لا بُدّ يوما قصاره الى قصر
فالحمد للّه اذا جلَتْ مُصيبته.
عن المصيب من الاراء والفكر
فى دعوة القايم المنصور دعوته
منصور المعتلى فى القدر والخطر
من كان يصلح للاسلام يحرسه
والتاج يلبسه والقصر والسُرُر
سوى ابى صالح غيث الندى الهمر
ليث الوغى الهصر غُصن العُلى الخضر

Mort funeste qui n'a frappé aucun roi avant lui ! Quelle

grande leçon pour tout ce qui est grand! Il fut toujours le protégé de Dieu, excepté dans sa dernière course; mais la mort apparaît à l'homme sous toutes les formes. Abou'l-Fewaris était le plus habile des cavaliers; mais que peut-on contre la puissance du destin? Quelque heureuse que soit la durée d'une existence, elle doit aboutir fatalement au trépas. Gloire à Dieu, qui, après ce malheur, nous a délivrés de tous les maux que la pensée redoutait, grâce à l'avénement d'un prince dont le nom est Mansour, de ce Mansour aux grandes destinées. Quel autre roi eût été plus digne de défendre l'islam, plus digne d'une couronne, d'un palais, d'un trône, qu'Abou Saleh, cette pluie bienfaisante de générosité, ce lion indomptable au combat, cette palme glorieuse et toujours fleurie?

Vers sur son petit patrimoine :

كفتنى ضيعتى مدحَ العبادِ
وطعنًا فى البلاد بغير زادِ
غدَتْ سكنى وخادمتى وظئرى
وفيها أُسرتى وبها تلادى
الا فليعتمدْ مَن شاء شيا
لحرثى ليس يعدوه اعتمادى
صديق المرء ضيعته وكم من
صديق فى الصداقة مستزادِ

Mon champ me tient lieu de tout ce qui flatte les hommes et me dispense de courir le monde, les mains vides. C'est mon asile, mon serviteur, ma mère nourricière. Là est ma famille, là est tout ce que je tiens de mes pères. Que d'autres

placent leur confiance où ils voudront, mon patrimoine ne trompera jamais la mienne; le meilleur ami de l'homme, c'est son champ, et y a-t-il beaucoup d'amis aussi généreux dans leur amitié?

Hozaïmi eut un frère nommé Abou'l-Wélîd, qui composa quelques poésies non sans mérite; on a retenu les deux beïts suivants :

فى الكذب انت ابا الفوارس فارس
وعن الفوارس فى الصناعة راجلُ
فتسابق الادباء فى ميدانهم
وابو الفوارس خلفهم متعاجلُ

Dans l'art de mentir, ô Abou'l-Fewaris, tu es bon cavalier; mais tu n'es qu'un piéton dans l'art d'écrire. Tandis que tant d'hommes de mérite prennent les devants dans l'arène, Abou'l-Fewaris les suit à grand'peine et en chancelant (85).

ABOU NASR ET-THARIFI, D'ABIWERD.

Je tiens du Seïd Abou Djafar el-Mousawi les renseignements suivants : Et-Tharifi suivit les leçons d'Hozaïmi et devint lui-même un poëte agréable comme son surnom. Il résida longtemps à la cour et fut lié avec les hommes les plus éminents. L'amitié que lui portait Abou Ali el-Belâmi lui valut la charge de bérid dans différentes provinces. Ce fut en l'honneur de ce vézir qu'il composa une élégie où il chercha à imiter le style noble et grandiose des Arabes du désert, et la lui récita comme si elle

était réellement l'œuvre d'un poëte antérieur à l'islamisme. Le vézir en fut si charmé qu'il lui permit de choisir la province où il lui plairait d'être employé; il opta pour Abiwerd, sa patrie, et reçut immédiatement son diplôme d'investiture. C'est à lui qu'on doit ces vers devenus populaires :

أرى وطنى كعشّ لا ولكن　　اسافر عنه فى طلب المعاش
ولولا انّ كسب القوت فرض　　لما برح الطيور من العشاش

J'aime ma patrie, comme l'oiseau son nid; mais il faut que je la quitte pour aller chercher ma pâture. Si le soin de pourvoir à ses besoins n'était pas une obligation, verrait-on l'oiseau quitter son gîte?

On raconte qu'ayant reçu le bérid du Djébal, dont le chef faisait peu de cas de cette dignité, lorsqu'il se présenta devant le wali de cette province, celui-ci lui dit d'un air de dédain : « C'est donc toi qui es chargé ici du bérid? » — « Oui, lui répondit doucement Tharifi, mais prononcez ce mot avec un *thâ* (ث). » Cette réponse spirituelle lui valut un accueil favorable et l'amitié de ce gouverneur (86). C'est encore lui qui, se trouvant un jour chez un vézir, se plaça au dernier rang de l'assemblée, et quand on lui en demanda la raison, répondit : « J'aime mieux que l'on me dise : avance, que de m'entendre dire : recule. »

RIDJA IBN EL-WÉLID.

Abou Sâad, natif d'Ispahan, un des agents de la

cour dans le Khorassan (87). Il était sourd, mais avait l'esprit si vif et si pénétrant, qu'il suffisait de tracer avec le doigt les mots sur sa main pour qu'il en saisit le sens et répondît avec précision. Il fait allusion à son infirmité dans ce passage :

حمدت الهى اذ بليت بحبّه
على طرش يشفى ويغنى على العذر
اذا ما اراد السرّ الصق خدّه
بخدّى اضطرارًا ليس يدرى الذى أدرى

Je remercie Dieu dont la bonté m'a dispensé, en me rendant sourd, de toute excuse. Quand celle que j'aime veut me parler en secret, elle est forcée d'approcher sa joue de la mienne et elle ignore ce que j'éprouve.

ABOU'L-QASSEM EL-DEINAWERY (الديفورى).

Abd Allah ben Abd er-Rahman se distingua comme secrétaire et comme chargé d'affaires dans le Khorassan. Son fils Abou Mansour m'a assuré qu'il était de la famille d'Abd Allah ben el-Abbas ben el-Mouthaleb et que ses écrits ou recueils poétiques montaient à plus de trente. Ses vers sont pleins de charme et de naturel.

Sur la vieillesse et la mort :

مضى الاخوان فانقرضوا فها انا للردى غرض
مرضت فقيل لى لا تجزعن فانّه عرض
واوّل منزل للمرء نحو معاده المرض

Mes frères sont partis, ils ont quitté la vie et me voilà à mon tour en proie à la mort. Je souffre, mais on me dit : Ne t'épouvante pas, c'est un accident passager, et la première station de l'homme vers le lieu de la réunion, c'est la douleur.

Contre Abou'l-Husseïn el-Otbi :

يا سائلي عن وزير مُدَحْرج مُستدير
كبطّ شطّ سمين عريض صدر قصير
ان كنتَ ابصرتَ قردا مذ كنتَ فوق سرير
فَهْوَ الوزير وان كا نَ في عداد الحمير

Ô toi, qui me demandes quel est ce vézir qui tourne et roule sur lui-même, au ventre rebondi, à la taille trapue, comme une oie bien engraissée ! N'as-tu jamais vu un singe, depuis que tu siéges au diwan ? C'est le vézir Otbi en personne, bien qu'il passe pour un âne.

La vie de ce poëte fut souvent troublée par des chagrins domestiques, et il les a lui-même révélés à ses lecteurs.

Sur un de ses fils nommé Abou Thaher.

ربّيتُه وهو فرخ لا نهوضَ به
بلا شكير ولا ريش يُواريه
حتّى اذا ارتاش واشتدّت قوادمه
وقد رأى انّه انّبتت خوافيه
مدّ الجناحين مدّا ثم هزّهما
وطار عنّي فقلبي فيه ما فيه

Je l'ai nourri quand il était comme un petit oiseau, sans mouvement, sans plumes et sans ailes pour le soutenir; mais, une fois ses plumes poussées et ses pieds raffermis, quand il s'est vu pourvu de son plumage, il a étendu les ailes, les a secouées et s'est envolé loin de moi, laissant mon cœur à son chagrin.

لو كنت اعلم انّى والد ولدًا
يكون لا كان فى عينىّ كالرمدِ
فلا أُسرّ على طول الحياة به
حبيب نفسى كى ابقى بلا ولدِ
كم قد تمنّيت لو انّ المنا نفعت
ولا مردّ لحكم الواحد الصمدِ
وقلت لو انّ قولى كان ينفعنى
يا ليت انّى لم أُولَد ولم أَلِدِ

Ah! si j'avais su que je donnerais le jour à un fils qui serait pour moi aussi vil que la poussière, je ne me serais pas félicité de finir ma vie auprès d'un ami chéri! Que ne suis-je seul! Vœux insensés, il faut se soumettre au Dieu unique et éternel, et pourtant je dis sans cesse, comme si mes paroles pouvaient être exaucées : Plût au ciel que je n'eusse ni donné ni reçu la vie (88)!

ABOU MANSOUR AHMED BEN MOHAMMED EL-BAGHAWI
البغوىّ (89).

Il occupa des emplois élevés à la cour et dirigea en dernier lieu la chancellerie d'état. Il avait composé un recueil d'anecdotes et de poésies diverses

auquel il avait donné le nom de زاملة النتف; il l'avait divisé en trente cahiers pour chaque jour du mois et ne s'en séparait jamais, chez lui ou en voyage. Une partie de ce recueil m'est tombée entre les mains et j'ai trouvé beaucoup de plaisir à le lire; je n'ai maintenant présent à la mémoire que ce passage tiré d'un *ghazel :*

تراءت لنا من خدرها بسوالف
كما لاح بدر من خلال سحاب
و وجنتها من تحت فاحم صُدغها
كما روّحت باز بريش عُقاب

Elle nous est apparue derrière son voile, au milieu de ses compagnes fugitives, semblable à la lune à demi voilée par les nuages ; et sa joue, sous les boucles noires de sa chevelure, ressemble à un faucon qui emporte une plume d'aigle.

ABOU ALI MOHAMMED BEN YSSA ED-DAMEGHANI الدامغانى.

Sa réputation comme écrivain et comme ministre est devenue proverbiale et nul ne la conteste. Après avoir été le secrétaire d'Abou Mansour Mohammed ben Abd er-Rezzaq, il vint à la cour et y occupa pendant cinquante ans des postes importants sans être destitué, ce qui a fait dire de lui :

وقالوا العزل للعُمّال حيض   لحاه اللّه من حيض بغيض
فان يكُ هكذا فابو علىّ   من اللّاى يئسْنَ من المحيض

Il parvint plusieurs fois au poste de chancelier et de vézir (90). Grand amateur de poésie, il composait lui-même des vers qu'il ne montrait à personne; mais il accueillait bien les poëtes et les récompensait généreusement. Je me rappelle ce joli distique, composé pas lui, et qu'Abou Abd Allah er-Ramy m'a cité:

يا ايّها القمر المنير الزاهر
الأبلج البدر العلىّ الباهر
أبلغ شبيهتك السلام وهنّها
بالنوم واشهد لى بانّى ساهر

Ô lune à la lumière argentée, astre dont la clarté resplendit au sommet du ciel, salue de ma part celle qui te ressemble! Souhaite-lui un doux repos et témoigne-lui que je veille.

Abou'l-Qassem el-Alimani m'a fait observer qu'on ne connait pas de vers où il ait été possible de renfermer à la fois le nom propre, le surnom et le sobriquet, excepté le suivant d'une *qaçideh* qu'il a composée lui-même en l'honneur d'Abou Ali :

الى الشيخ الجليل ابى علىّ محمّد بن عيسى الدامغانى

Au cheïkh illustre Abou Ali Mohammed ben Yssa ed-Déméghâni (91).

ABOU ALI EZ-ZEVZENI EL-KIATIB.

Je tiens de bonne source qu'il arriva fort jeune

à Boukhara, son écriture élégante et son instruction variée lui firent obtenir bientôt à la chancellerie d'état un emploi qu'il garda jusqu'à ce que l'âge eût affaibli ses forces. Sa taille était extrêmement petite, ce qui donna lieu à quelques plaisanteries de la part de Ladjam et d'autres contemporains.

Vers contre Abou Djafar el-Otbi :

يا قليل الخير موفور الصلف
والّذى قد جاز فى التيه السَرَف
كن بخيلا وتواضع تُحتَمل
او سخيّا يُحتمل منك الصّلف

Homme de peu de bien et de beaucoup d'orgueil, toi qui as dépassé toutes les bornes de la vanité humaine, sois avare, mais modeste, on te supportera; ou sois généreux, afin qu'on endure ton orgueil.

Contre son fils (92) :

يا من تمنّى ان يموت ابوه
ستذوق موتك قبل ما ترجوه
انّ المُريد ردى ابيه قبله
يردى و يسعد بالحياة ابوه

Ô toi qui désires la mort d'un père, tu mourras avant de voir tes vœux réalisés. Quiconque désire la mort de son père meurt promptement, et son père jouit paisiblement de l'existence.

ABOU ABD ALLAH ECH-CHIBLI. الشبلى.

Bossandj eut l'honneur de lui donner naissance. Il fut secrétaire d'Alpteguin el-Khazen à Boukhara. Les événements qui se succédèrent à la mort de son protecteur forcèrent l'émir des armées Abou'l-Hassan Ibn Simdjour à l'exiler à Noun dans le Kouhistan (93); son exil fut long et lui inspira plusieurs élégies.

تعلّمت بالنون اكل الاقط   وغزل العُهون ونسج البُسط
وما كنتُ فيها مضى هكذا   ولكن من الدهر جاء الغلط

J'ai appris dans Noun à vivre de lait aigri, à filer la laine et à tisser des tapis. Je n'étais pas réduit à cette triste condition autrefois, mais la faute en est à la fortune seule.

Ces vers sont imités d'Ibn Babek (94).

ABOU ALI EL-MESSIHI المسيحى.

Célèbre comme homme politique et comme littérateur, il avait parcouru à peu près tout le cercle des connaissances humaines, ce qui fit dire de lui à un poëte de Nissapour :

يا طبيبًا مُنجّما وفقيهًا   شاعرًا شعرُه غذآء الروح
انت طورًا كمثل جامع سُفيا   نَ وطورًا على سفينة نوح

Médecin, astrologue, jurisconsulte, poëte, toi dont les vers sont l'aliment de l'âme, tu es tantôt comme la mosquée de Sofian, et tantôt sur l'arche de Noé.

Lorsqu'il fut arrivé à Balkh en qualité d'intendant criminel, Abou Yahia el-Himadi lui écrivit une lettre pleine de flatteries pour lui demander le don de quelques-unes des productions de Balkh. Messihi lui envoya un *eudl* (عدل) de savon avec ces mots : J'envoie au cheïkh (que Dieu le protége !) ce savon pour qu'il se lave de sa cupidité (95).

Il résida longtemps dans le Sedjistan comme Qâdhi; il dit à ce propos :

حُلولى بجستان احدى النوب
وكونى بها من عجيب العجب
وما بسجستانَ من طايل
سوى حسن نرجسها والرطب

Mon arrivée dans le Sedjistan est un des malheurs de ma vie, et mon séjour dans ce pays est chose étrange. Il n'y a rien de bon dans ce triste pays que ses jolis narcisses et ses dattes (96).

Autre extrait :

هل الدهر الّا ساعة ثم تنقضى
فما كان فيها من غناء و من خفض
فهونك لا تجعل مساءة عارض
ولا فرحة سرّت فكلتاهما تمضى

Qu'est-ce que la vie? une heure qui s'écoule rapidement. Richesse et bonheur, tout cela n'est rien. Ne t'affecte pas du

malheur qui te frappe, et ne te réjouis pas dans la prospérité, l'un et l'autre passent.

ABOU'L-HASSAN AHMED BEN EL-MOUEMMEL ابن المؤمّل.

Il travailla longtemps sous les ordres d'Abou'l-Hassan Faïq (97). Ses vers, d'ailleurs remarquables, offrent plusieurs exemples de rimes assimilées, dans le style d'Abou'l-Fath el-Bosti, comme ceux-ci :

طرى علىَّ رسول فى الكرى طارِ
من الطيور واعطانى بمنقارِ
كتابَ حبٍّ بعيد الدار املح من
يمشى على الارض من بادٍ ومن قارِ
تركتَنى فى بلاد لا أُراك بها
كانّ قلبك من صخرٍ و من قارِ

Un oiseau messager, volant à l'heure du sommeil, m'a apporté dans son bec une lettre d'amour de celle qui demeure si loin, de l'être le plus parfait de ceux qui marchent sur cette terre, dans les déserts, ou dans les villes. Cruelle! tu m'as abandonné dans un lieu où je ne puis te voir. Ton cœur est-il donc de rocher ou de marbre?

En l'honneur d'Abou Nasr ben Abou Zeïd :

له قلم سوق القضا اذا جرْت
به يده فى الامر والنهىَ كاسدَهْ

ويملى فيصغى الكاتبان تطرّبا
الى مُبدعات هُنّ والسحرِ واحدَهْ
ولولا خلال يخطر الدين ذكرَها
لقلتُ الّذى يُملى قران على حِدَهْ

Son qalem, quand sa main le dirige pour tracer ses volontés souveraines, rend vide et désert le marché du destin; il dicte, et ses heureux secrétaires entendent des merveilles qui ne font qu'un avec la magie. Si la religion ne défendait de dire certaines paroles, certes, je nommerais celui qui serait seul capable de dicter un Qoran (98).

Vers mystiques :

وقايلة لى ما لك الدهر طامحا
وانّك مُسّى لا يليق بك السَكر
فقلتُ لها افكرتُ فى الخمر مرّة
فاسكرنى ذاك التَوَهُّمُ والفكر

Elle me dit : « Pourquoi passer tes jours dans l'ivresse; tu es un fou à qui elle ne convient pas ». Je lui ai répondu : « J'ai pensé un instant au vin, et cette seule pensée m'a enivré ».

Il fit le vers suivant sur son fils Abou Ahmed Hadjar (pierre) :

وحُجِرَ على عينىّ ان تطعما الكرى
الى ان ارى حجرا ينافى على حجرى

Il a été défendu à mes yeux de goûter le sommeil, jusqu'au moment où j'ai pu caresser Hadjar dans mon sein.

Abou Bekr el-Kharesmi, en me citant ce vers, était persuadé que El-Mouemmel n'avait donné ce nom à son fils que pour avoir l'occasion de faire ce bon mot.

ABOU ISHAK IBRAHIM ALI EL-FARESSY الفارسى.

Il excellait dans la science du langage et de la grammaire; il vint s'établir à Boukhara et donna des leçons aux fils des plus illustres familles. On le chargea ensuite du bureau des enquêtes à la chancellerie, et il garda cette place jusqu'à ce que Dieu le rappelât à lui.

ABOU DJAFAR ER-RAMY BEN MOHAMMED BEN MOUSSA BEN AMRAN.

C'est un des écrivains qui ont fait le plus d'honneur au Khorassan, et à Nissapour en particulier. Il était originaire de Ram, dans les environs de cette capitale. D'abord simple professeur de belles-lettres, il fut ensuite élevé au poste de maître des enquêtes, après El-Faressy, et le vent de la faveur souffla toujours de son côté. Il est à regretter que ses vers, remarquables à certains titres, soient tellement remplis de pointes et de jeux de mots, qu'ils perdent tout leur mérite. Voici quelques échantillons curieux, sous ce rapport, mais répréhensibles par cela même (99):

لشؤون عيني في البكاء شؤونُ
وجفون عيني للبلاء جفونُ
وخِلالَ اثوابي خِلال مُذهَب
اضناه همٌّ في الحشا مدفونُ
ابديتُ مكنون الهوى لمّا بدا
للعين ذاك اللؤلؤ المكنونُ
وازارني جون العقارب بغتة
وردان فوقهما عقارب جونُ
والقلب مقرون بكلّ بليّة
مُذْ لاح ذاك الحاجب المقرونُ

Les malheurs ont terni mes yeux par l'abondance des larmes, et mes paupières sont devenues le fourreau de la douleur; entre mes vêtements est un aiguillon pénétrant qu'aiguise le chagrin recelé dans mes flancs; j'ai trahi le secret de ma flamme, lorsque cette perle cachée (ma maîtresse) s'est montrée à mes yeux. J'ai été exposé aux traits de la médisance par deux joues sur lesquelles sont deux petits scorpions noirs, et mon cœur a été uni à tous les maux depuis qu'ont brillé ces sourcils si bien unis.

ABOU'L-QASSEM ISMAÏL BEN AHMED ES-SIDJRI السّجري.

Le désir d'étudier à fond les belles-lettres lui fit quitter sa patrie pour venir à Boukhara. Malgré tout son mérite, il y végéta longtemps dans l'obscurité, et soutenu seulement par les bienfaits d'un

grand. Après la chute des princes Samanides, il fit un voyage dans sa patrie; puis, il alla s'établir auprès d'Abou'l-Fath el-Bosti, dans la société duquel il passa plusieurs années; il se fixa enfin à Fariab, jusqu'au terme de son existence.

ABOU'L-HASSAN MOHAMMED BEN AHMED EL-AFRIQI EL-MOUTEYYEM الافريقى المُتيّم.

On a de lui le livre intitulé : شعار النُدما « La livrée des convives (100) »; un commentaire ayant pour titre : كتاب الانتصار المنبىء عن فضل المتنبّى, et plusieurs autres ouvrages, ainsi qu'un divan considérable. Il était à la fois médecin, astronome et littérateur; mais son occupation favorite était la poésie. Je l'ai vu à Boukhara, à la fin de sa carrière; l'âge, en brisant son corps, avait laissé à son visage toute la vivacité intelligente de la jeunesse; il me récita lui-même ces vers :

تلوم على ترك الصلاة حليلتى
فقلت اُغربى عن ناظرى انتِ طالقُ
فوالله لا صلّيتُ لله مُفلسًا
يُصلّى له الشيخ الجليل و فايقُ
و تاش وبكتاش وكيتاش بعده
و نصر بن مُلك و الشيوخ البطارقُ
وصاحب جيش المشرقين الّذى له

سراديب مال حشوها متضايقُ
ولا عجب ان كان نوح مُصلّيا
لانّ له قسرًا تدين المشارقُ
لماذا اصلّى اينَ باعى ومنزلى
واين خيولى والحُلى والمناطقُ
واين عبيدى كالبُدور وجوههم
واين جوارىّ الحسان العواتقُ
أُصلّى ولا فتر من الارض تحتوى
عليه يمينى انّنى لمنافقُ
تركتُ صلاتى للّذين ذكرتهم
فمَن عاب فعلى فهو احمق مايقُ
بلى إن علىّ الله وسّع لم أزل
أُصلّى له ما لاح فى الجو بارقُ
فانّ صلاة السيّئ الحال كلّها
مخارق ليست تحتهنّ حقايقُ

Ma femme me reprochait de ne plus prier; je lui ai dit: « Dérobe-toi à ma vue, je te répudie. Non certes, je ne prierai pas Dieu, tant que je serai pauvre. Laissons les prières au cheïkh El-Djélil, à Faïq, à Tach, à Bektach, à Keïtach, à Nasr ben Mulk, à tous les nobles patriciens, et au chef des armées dont les caves regorgent de trésors. Est-il étonnant que Nouh prie, lui qui gouverne l'Orient en tyran? Mais moi, pourquoi prierais-je; suis-je puissant? Ai-je un palais,

des chevaux, de riches vêtements et des ceintures d'or? Ai-je des serviteurs beaux comme la pleine lune, des esclaves belles et nobles? Prier, quand je ne possède pas un seul pouce de terre, ce serait pure hypocrisie! Non! je laisse ces pratiques à ceux que je viens de nommer, et quiconque me blâme est un sot ou un fou. Que Dieu me tire de ma misère, et je le prierai tant que l'éclair brillera dans la nue; mais, de la part d'un homme pauvre, les prières ne sont que de vaines paroles dépourvues de sincérité (101) ».

ABOU'L-HUSSEÏN AHMED BEN MOHAMMED BEN THABIT EL-BAGDADI بن ثابت البغدادىّ.

C'est encore un de ces nobles étrangers qui vinrent à la cour et s'y fixèrent. On a de lui plusieurs poésies morales qui se distinguent par la beauté des pensées et la simplicité de leur facture.

ABOU MANSOUR, SURNOMMÉ EL-MOUDHRAB (المُضراب).

Il naquit à Bossandj et passa sa vie entière à la cour. Ses vers se recommandent plutôt par une certaine verve, que par l'élégance et le fini; il en fit beaucoup contre les différents vézirs qui se succédèrent au pouvoir :

ابو علىّ وابو جعفر ويوسف الهالك بالامس
ثلاثة لم يكُ لِىَ منهم نفع بدينار ولا فلس
لذاك لم ابكِ على هالك غيّب منهم فى ثرى رمس

Abou Ali, Abou Djafar et Youssef, le défunt d'hier, sont trois hommes dont je n'ai jamais reçu un dinar, que dis-je?

une obole; aussi, je ne pleurerai guère celui d'entre eux sur lequel la tombe se fermera.

وكنّا زمانًا نذمّ الزمان ونرثي الوزارة بالبلعميّ
وأخّرنا العمر حتى انتهت من البلعميّ الى البُرغشيّ
وسوف يزول على ما أراه من البُرغشيّ الى البرمكيّ

Jadis, nous accusions la fortune et nous plaignions le vézirat d'être tombé dans les mains de Belâmi; nous avons assez vécu pour voir le pouvoir passer de Belâmi à Bourgouschi, et bientôt il descendra, je crois, de Bourgouschi au Barmécide.

وكنّا نذمّ الدهر من غير خبرة
بيوسفه والبلعميّ وغيره
الى ان رمانا بالعُقاريّ بعدهم
وعاندنا في عبده وعزيزه
وما قد دهانا في ابن عيسى ودوره
وفي ابن ابي زيد السفيه وسيره
فلم نرض بالمقدور فيهم فامّنا
بكل كُسير في الورى وعُويره

Nous accusions, dans notre ignorance, la fortune de nous avoir donné son Youssef, son Belâmi et tant d'autres; elle nous dédommagea avec Oqari, nous maltraitant également avec un noble ou un esclave. Que de maux n'avons-nous pas soufferts sous Ibn Yssa et son époque, sous le sot Ibn Abou Zeïd et sa mode! Nous nous révoltions contre le sort qui leur avait été assigné, et nous voilà aujourd'hui gouvernés par tout ce que le monde a de plus vil (102).

ABOU THALEB ABD ES-SÉLAM BEN EL-HUSSEÏN EL-MAMOUNI المأموني.

Il descendait en ligne directe du khalife Mamoun, prince des croyants. Il était encore enfant quand il quitta Bagdad, sa patrie, pour se rendre à Rey. Quelques pièces de vers qu'il composa à cette époque, en l'honneur de Sahib, fixèrent sur lui l'attention et lui valurent l'amitié de l'illustre vézir et une hospitalité digne du nom qu'il portait. Les courtisans et les poëtes qui vivaient dans la familiarité de Sahib, jaloux de la supériorité du nouveau venu et des distinctions dont il était l'objet, mirent tout en œuvre pour le perdre dans l'esprit de son protecteur; tantôt ils l'accusaient d'être l'agent secret de la cour de Bagdad; ils se plaignaient tout haut de sa fierté et du dédain qu'il témoignait aux Schiites et aux Motazélites; tantôt ils lui attribuaient des vers satiriques contre Sahib, ou l'accusaient de s'approprier un grand nombre de vers composés par ce prince. El-Mamouni, instruit de ces menées, se décida à y mettre un terme, en quittant la cour; il composa dans ce but une élégie où, s'adressant au vézir lui-même, il lui disait, en faisant allusion à la haine de ses rivaux :

وعُصبة بات فيها الغيظ متّقدا
مذ شدتَ لى فيه اعناق العدا رُتبا

فكنت يوسف والاسباط هم وابو آل
أسباط انت ودعواهم دما كذبا
قد ينبح الكلب ما لم يلق ليث شرى
حتى اذا ما راى ليثا قضى رهبا
أرى مآربكم في نظم قافية
وما أرى لي في غير العلى اربا
عدّوا عن الشعر انّ الشعر منقصة
لذى العلاء وهاتوا المجد والحسبا
فالشعر اقصر من ان يستطال به
إن كان مبتدعا ام كان مقتضبا

Il y a une troupe d'hommes que le dépit consume, depuis que tu as fait du cou de mes ennemis des degrés pour m'élever aux honneurs. Je suis Joseph, eux les tribus, et toi, Jacob, le père des tribus; le sang qu'ils allèguent est un mensonge. Le chien aboie tant qu'il n'a pas vu le lion du Schéra; dès qu'il l'aperçoit il prend la fuite..... Vous ne pensez qu'à enfiler des rimes, tandis que moi, mon seul but c'est la gloire; laissez-là vos vers, car la poésie n'est qu'un jeu pour un homme éminent, et produisez vos titres de gloire et de noblesse. Des vers, fruits de l'invention ou d'une improvisation rapide, sont trop peu de chose pour assurer à l'homme sa supériorité.

Il quitta ensuite la ville de Rey pour se rendre à Nissapour. A son arrivée, Abou Bekr el-Kharezmi lui proposa de composer une pièce en l'honneur du cheïkh Abou Mansour Khétir ben Ahmed, dans

laquelle il prierait cet officier d'intercéder pour lui auprès du chef de l'armée et de la province du Khorassan, Abou'l-Hassan ben Simdjour. Il la composa en effet et la remit à Kharezmi qui la fit parvenir à sa destination. En voici un passage :

اذا اكثر الناس شيم الغمام .
فلا شمت في الارض الّا كثيرا
فتىً مُلئتْ بُردتاه علاء
ونُبلًا ومجدًا و فضلًا و خيرا
اذا ضمّه الدستُ الفيتَه
سحابًا مطيرًا و بدرًا منيرا
وإن أبْرزتْه وغًى خِلتَه
حُساما بتورًا و ليثًا هصورا
فطورًا مفيدًا وطورًا مُبيدًا
وطورًا مجيرًا و طورًا مُبيرا
ترى في ذراه لسان المُنى
طويلًا وباع الليالي قصيرا

Tandis que les autres hommes attendent avec impatience les nuages qui renferment la pluie, moi, je n'ai mis mon espérance ici-bas qu'en Khétir, cet homme illustre dont le manteau recouvre des trésors de grandeur, de générosité, de gloire, de talent et de bonté. Si des mains suppliantes s'attachent à lui, il est comme un nuage bienfaisant, comme la lune dans son éclat. Si on le défie au combat, c'est un glaive

tranchant, un lion acharné contre sa proie; il répand alternativement autour de lui les bienfaits et les châtiments; il donne tour à tour l'hospitalité ou la mort. A l'ombre de sa protection, la langue des prières est éloquente et le bras des nuits perd sa vigueur, etc.

Khétir se chargea, en effet, de remettre cette poétique requête au généralissime. Ibn Simdjour désira voir le poëte, il fit quelques pas pour aller à sa rencontre et le combla de témoignages d'estime et de considération; puis il lui laissa le choix entre le séjour du Khorassan ou la cour de Boukhara. Mamouni ayant manifesté le désir de se rendre dans cette dernière ville, il le munit de lettres de recommandation pour les principaux fonctionnaires de la cour, ainsi que pour Abou Djafar er-Remâni qui était son fondé de pouvoirs (وكيله) auprès des princes Samanides. Le poëte reçut un accueil distingué dans cette capitale et vécut dans le commerce des grands. Un des principaux personnages auxquels il fut présenté fut Abou'l-Husseïn Obaïd Allah ben Ahmed auquel il adressa plusieurs strophes. Le ministre ne se montra pas ingrat envers cet héritier des khalifes chez lequel l'éclat du mérite relevait celui de la naissance; il le combla de robes d'honneur et de présents, et lui assigna en outre une pension sur le trésor royal, faveur qui avait déjà été acordée à d'autres rejetons des khalifes, tels qu'Ibn el-Mouhdi, Ibn el-Moustakfi et plusieurs autres. Abou'l-Hassan el-Mouzni (103), successeur d'Otbi, et protecteur des lettres, ne cessa pas non plus d'honorer Mamouni et

de le bien traiter. Le poëte jouit des mêmes avantages sous l'administration d'Ibn Ozaïr, de Daméghâni et d'Abou Nasr ben Abou Zeïd, et il semblait que chacun de ces ministres cherchât à renchérir sur son prédécesseur, en comblant le poëte de faveurs.

Parmi les poésies qu'il adressa à ses bienfaiteurs on remarque les vers suivants en l'honneur d'Ibn Ozaïr.

فمَن مُبلغ اهلى بانّى واجد
طلابىَ من بحر الندى والمكارم
وانّى من الشيخ الجليل وظلّه
مُطنّب بيت تحت ظلّ الغمايم
وانّ عيون الجود طوعَ أناملى
تُدفّق حولى بالسيول السواجم
لقد علمَتْ ارض المشارق انّها
بيُمنك قد عاذت بليث ضُبارم
وقدْ ايقنَتْ ان ليس غيرك يُرتجى
لقمع الاعادى او لدفع المظالم
فلاذَتْ بلا وانٍ ولا متقاعس
ولا ناكل عن نُصرة الدين خايم
ولا تارك رايًا أتاه تلوّنًا
ولا قارع عند الندَى سنّ نادم

Qui annoncera à mes proches que j'ai trouvé la réalisation de mes vœux dans cet océan de générosité et de bienfaisance? Qui leur dira que sous les auspices de ce cheïkh illustre, j'ai planté ma tente à l'ombre de palmiers touffus et que les sources des bienfaits m'arrosent, au gré de mes désirs, de leurs abondantes eaux? La terre d'Orient sait bien qu'elle a en toi pour défenseur un lion intrépide; elle sait qu'elle ne peut implorer que toi pour abbattre ses ennemis ou repousser ses oppresseurs. Elle s'est réfugiée auprès d'un héros qui ne connaît ni la mollesse, ni l'hésitation, ni la crainte, qui n'a jamais retardé le triomphe de la foi, qui n'a jamais sacrifié ses projets à de vains prétextes, ni éprouvé un remords après un bienfait.

Autre fragment :

سألتُ الله مبتهلا مُناكا فاضعف ما سألتُ وقال هاكا
وردّ على يديك المُلك لمّا غدا بالتُرك ينتهك انتهاكا
فانت لربّ هذا المُلك سيف اذا ما نابه خطب نضاكا
وقد ابَتْ الوزارة فى بخارا سواك كما ابَتْ الّا أباكا
وكان الصدر مذ اخليتَ منه يمجّ رجاله حتّى احتواكا
وما اخلاه منك الملك الّا ليبلوَ من عداك كما بلاكا

J'ai adressé à Dieu des vœux suppliants pour ton bonheur, et il m'a accordé avec usure ce que je lui demandais; il m'a dit : Tu es exaucé. Il a remis entre tes mains ce royaume que l'invasion des Turcs avait désolé. Tu es, pour le maître de cet état, un glaive qu'il tire à l'heure du danger. Le vézirat refusait tout autre que toi à Boukhara, comme il refusa tout autre que ton père. Ce rang suprême, depuis que tu ne l'occupais plus, rejetait de son sein tes successeurs pour être

réuni à toi. L'état, en t'enlevant un moment le pouvoir, a éprouvé de tes ennemis tous les maux que tu avais toi-même éprouvés de lui.

J'ai vu El-Mamoumi à Boukhara, l'an 382 et je me liai avec lui. C'était un homme plein de mérite, poëte, philosophe et avant tout, homme d'honneur. Il m'a récité lui-même plusieurs de ses poésies et j'en ai copié un grand nombre sur ses manuscrits. Il n'oublia jamais qu'un sang royal coulait dans ses veines, et le but constant de sa vie était de marcher sur Bagdad à la tête d'une armée qu'il aurait levée dans le Khorassan et de remonter sur le trône de ses ancêtres. Mais la mort vint interrompre le cours de ses hardis projets; car peu de temps après mon départ j'appris que Dieu l'avait rappelé à lui avant qu'il eut atteint sa quarantième année et cela l'an 383 (104).

ABOU MOHAMMED ABD ALLAH BEN OTHMAN EL-WATHIQI
الواثق.

Il était fils de Wathiq billah, prince des croyants et professait le rite d'Ebn Malek. Voici les renseignements que j'ai pu recueillir sur son compte :

A son arrivée à Boukhara, il comptait y être traité comme les autres descendants des khalifes réfugiés dans cette cour, et investi des fonctions de bèrid ou d'intendant criminel dans diverses provinces. Malgré son long séjour dans cette ville et la cour assidue qu'il fit aux grands, toutes ses démar-

ches restèrent sans succès. Il s'éloigna fort mécontent des princes Samanides, et se retira auprès de Bogra Khan, chef des Turcs. Il mit en œuvre toutes les ressources de son esprit délié pour gagner la confiance de ce prince et lui faire partager ses projets de vengeance; il n'aspirait à rien moins qu'à renverser la famille de Saman, et à se faire replacer lui-même sur le trône de Bagdad. Ces insinuations furent d'autant mieux accueillies par Bogra khan que son ambition nourrissait déjà depuis longues années ces vastes projets. Bientôt arrivèrent les événements qui amenèrent les Turcs à Boukhara et forcèrent l'émir Radhi Nouh ben Mansour à fuire à Amol Schatt. Tous ces faits sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler; mais ce qu'il est essentiel de remarquer, c'est que Wathiki fut la cause principale de l'abaissement dans lequel tomba la famille des Samanides et qui prépara sa chute. Pendant le règne éphémère des Turcs, Wathiki jouit d'une grande influence et d'un crédit puissant. Entouré d'une suite de trois cents esclaves, environné de courtisans et de créatures, il nommait à toutes les places et était obéi à l'égal du khan. Être proclamé khalife à Bagdad et donner au prince des Turcs le Khorassan à titre de fief, tel était le but de toute sa vie, et il était sur le point de l'atteindre, quand le destin, qui se joue si souvent des espérances humaines, vint renverser l'édifice que Wathiki avait élevé avec tant de soins et de persévérance. Comme chacun le sait, la dyssenterie se déclara parmi les troupes du

khan et y exerça de grands ravages, l'émir lui-même en fut atteint; d'après le témoignage de son secrétaire, Abou'l-Fadhl Ahmed ben Youssef, les fruits et le climat de Boukhara contribuèrent beaucoup aux progrès du mal; l'émir fut obligé de s'éloigner rapidement et mourut en route. Le retour de l'émir Radhi Nouh força Wathiki à fuir précipitamment de Boukhara à la faveur d'un déguisement et de l'obscurité. A peu de distance de cette ville, son escorte fut attaquée et ses précieux bagages furent pillés. Il se rendit alors à Nissapour et passa de là dans l'Irâq. Le reste de sa vie n'offre plus qu'une suite d'aventures et de pérégrinations sans intérêt (105).

NOTES DU CHAPITRE SECOND.

(55) Le chapitre dont je donne aujourd'hui la traduction est consacré, ainsi que nous l'apprend Thâlébi dans ce titre, aux poëtes qui ont vécu à la cour de Boukhara pendant la dernière moitié de la dynastie samanide. Il embrasse une période de plus d'un demi-siècle (environ de 350 à 390 de l'hégire) et forme, par conséquent, avec le premier, un tableau complet de toutes les illustrations poétiques de cette dynastie. Moins riche, peut-être, que le précédent en renseignements historiques, il contient, en revanche, des fragments plus nombreux et plus étendus, sinon meilleurs; on sent que l'auteur est environné de matériaux et que des complaisances littéraires, des camaraderies de métier l'obligent à de plus grands développements. Pour arriver plus promptement au chapitre suivant, consacré aux deux grandes figures de l'époque, Kharezmi et Hamadani, je n'ai pris à chaque notice qu'un très-petit nombre d'extraits et, à part quelques vers remarquables par la bizarrerie de leur facture, j'ai élagué tout ce qui était jeu d'esprit et bons mots. J'ai,

en outre, fondu dans ma traduction le second et le troisième chapitre de l'auteur, à cause de l'identité du sujet. Un autre motif, d'ailleurs, me faisait un devoir de serrer mon récit : un jeune orientaliste, pour lequel l'érudition est un héritage de famille, M. Pavet de Courteille, répétiteur actuel de l'École des Jeunes de langues, et depuis longtemps préparé à la publicité par de fortes études, s'est décidé, d'après les conseils de notre excellent professeur, M. Reinaud, à publier la partie du *Yétîmet* consacrée aux poëtes de l'Irâq Adjemi, du Fars, du Djébal et, en particulier, à la brillante école de Sahib. C'est, sans contredit, la partie la plus curieuse du livre, et les lecteurs du Journal asiatique auront ainsi en un seul cadre cette intéressante littérature du IVe siècle de l'hégire, l'âge d'or de la poésie post-islamitique. En attendant, et comme préparation à cette étude, M. Pavet a bien voulu m'aider, avec une complaisance infatigable, à retoucher mon travail et à en revoir les épreuves ; il est même plus d'une énigme dont je lui dois la découverte. Son extrême modestie dût-elle s'en effaroucher, c'était pour moi un devoir de lui en offrir mes sincères remercîments.

(56) L'auteur du *Yétîmet* cite fréquemment, mais sans entrer dans de plus grands détails, ce Moussawi, qui semble avoir joué un rôle assez important par sa brillante fortune, et par son talent littéraire. Un livre que j'aurai souvent occasion de citer, le *Tarikh yêmini* d'Otbi, dont la traduction persane par Djarbadécani est depuis longtemps connue par l'analyse qu'en a donnée l'illustre de Sacy, dans le tome IV des Notices et extraits, m'a du moins fourni quelques renseignements à cet égard. D'après Otbi, Abou Djafar el-Moussawi descendait en ligne directe d'Ali et était le chef des Alevides (علويّة) établis dans le Khorassan ; voici sa généalogie, suivant cet auteur :

Abou Djafar Mohammed el-Moussawi, fils de Moussa, fils d'Ahmed, fils d'Abou'l-Qassem, fils de Hamza, fils de Moussa, fils de Djafar, fils de Mohammed, fils d'Ahmed, fils d'Abou'l-Qassem, fils d'Ali, fils de Husseïn, fils d'Ali, fils d'Abou Thaleb. — Né à Thous, il passa une partie de sa jeunesse à la cour des Samanides et vécut dans la familiarité de ces princes et de leurs vézirs. Après la chute de cette famille, il vint se fixer à Nissapour où il possédait des biens considérables. Bien qu'il n'acceptât jamais de fonctions publiques, il se concilia la faveur de Mahmoud et jouit de la considération gé-

nérale, grâce à la générosité de son caractère et à l'accueil qu'il faisait à tous les talents et à toutes les infortunes; aussi, les louanges ne lui firent pas défaut : El-Bosti, Hamadani, Thâlébi lui-même le chantèrent à l'envi. Je me bornerai à citer un distique du premier de ces poëtes :

انا للسيّد الشريف غلام   حيث ما كان فليبلّغ سلامي

فإذا كنت للكريم غلاما   فانا الحرّ والزمان غلامي

Je suis l'esclave de ce noble Seïd ; en quelque lieu qu'il soit, puisse mon salut lui parvenir ! En étant l'esclave de ce maître généreux c'est moi qui suis libre et la fortune n'est que mon esclave.

Quant aux vers composés par ce Moussawi et cités par Otbi, je dirai seulement qu'ils sont de nature à faire frémir tout dévot musulman, et que le feuillet du *Kitab yémini* qui les contient est couvert de protestations énergiques; j'y renvoie le lecteur curieux de détails de ce genre. (Cf. *Tarikhi yémini*, ms. 770, suppl. ar. de M. Reinaud, fol. 145 v.; Abou'l-Schéref, ms. 66 ancien fonds, fol. 34.)

(57) J'ai traduit littéralement cette petite préface, afin de donner une idée du style élégant et souvent prétentieux de mon auteur; une fidélité aussi scrupuleuse dans le cours du récit rendrait toute traduction illisible. Les éloges qu'il donne ici à la famille de Saman, par l'organe de Moussawi, sont confirmés par les historiens contemporains, et Otbi, malgré son admiration exclusive pour le grand Mahmoud, rend à ces princes le même hommage. (Cf. ms. 770, suppl. ar. fol. 8 *et passim;* Abou'l-Schéref, fol. 5 *in fine;* S. de Sacy, *Mag. encyclop.* 1809, t. I, p. 203.)

(58) Le nom de Ladjam se trouve aussi écrit sans point diacritique (لحّام) en plusieurs endroits des manuscrits 1406 et 1370. Un vers de Hozaïmi, cité plus loin, m'a décidé à adopter la première leçon. — Plusieurs localités portent le nom de Harran, en Syrie et dans l'Al-Djezireh. (Voy. Soyouthi, *Dict. géogr.* fol. 190; Yacouti, fol. 64 r.)

(59) Ce fut en 365, ou, si l'on adopte l'opinion d'Ibn el-Athir (*Kiamil*, t. V, fol. 16 v.), en 366, que Mansour ben Nouh, sur-

nommé l'émir Sédid, mourut. En admettant que Ladjam était arrivé à Boukhara au milieu du règne de l'émir El-Hamid Nouh ben Nasr, c'est-à-dire vers 337, on voit qu'il fut au service de ces princes pendant trente ans environ. Quant à la date de la mort de l'émir Sédid, je dois remarquer, ainsi que l'a fait déjà M. Defrémery (*Hist. des Samanides*, p. 262 notes), qu'il existe à cet égard une certaine divergence d'opinion parmi les historiens; la plupart, sur l'autorité du *Kiamil*, ont adopté la date de 366, ce qui est, je crois, inexact; tous sont d'accord, en effet, pour donner au règne de l'émir Sédid une durée de quinze ans; or, comme il succéda à son frère Abd el-Mélik au mois de chewal 350, s'il était mort dans le même mois de l'an 366, il aurait régné seize années au lieu de quinze. Mirkhond, qui a donné avec raison la date de 365, n'a fait que suivre l'autorité fort respectable d'Otbi (ms. 770, fol. 110 r.) ou plutôt celle de son traducteur Abou'l-Schéref (fol. 14, ms. 66).

(60) Otbi cite ces vers (fol. 21 v.) et prétend que Ladjam les composa pour le vézir Abou'l-Husseïn el-Otbi; c'est pour lui une tradition de famille, et son témoignage a par cela même plus de poids que celui de Thâlébi. Dans un autre passage (fol. 20 r.), il nomme Abou Djafar el-Otbi avec Abou'l-Fadhl Bélâmi comme un des vézirs dont la sage administration avait enrichi le trésor des prédécesseurs de Nouh ben Mansour; enfin, une glose marginale du même ms. (fol. 21) nous apprend, d'après l'autorité de Kermani, qu'Abou Djafar fut le père ou l'un des proches parents du vézir Abou'l-Husseïn; ce fut ce même personnage qui eut à son service le fameux Tasch et qui, voyant les rares talents dont cet esclave faisait preuve, le céda à l'émir Mansour ben Nouh. (Cf. *Notices et extraits*, t. II, p. 336.) Quant au combat de Dhou Qar, dont il est fait mention dans ces vers, il est rapporté en détail dans l'*Histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, t. II, p. 179 et suiv.

(61) Ce passage rappelle le distique bien connu :

.... Spes et fortuna valete :
Sat me lusistis, ludite nunc alios.

Je trouve dans le *Tarikh yémini* (ms. 770, fol. 23 v.) le nom de Hassan ben Malek cité parmi ceux des généraux que l'émir Radhi envoya, sous le commandement de Husseïn ben Thaher, pour chas-

ser Khalef ben Ahmed de la forteresse d'Ark (ارك). On sait que ce siége dura sept ans (365-372) et ne finit que grâce à l'intervention puissante d'Abou'l-Husseïn ben Simdjour. (Cf. de Sacy, *Notices et extraits*, t. IV, p. 338 et les *Fragments de Mirkhond*, par le baron de Yenish, p. 158.)

(62) Sur le sens de cette épithète de pions d'échiquier, voyez chapitre premier, au titre Kosrewi, et note 26. Le jeu de nerd est longuement décrit par Hyde, *De ludis orientalibus*, IIe partie. Le célèbre poëte turc Nâbi en fait également mention dans un passage de son *Khaïriè*. (Cf. aussi Chardin, t. III, p. 451, Éd. de Langlès.) L'homme de petite taille dont il est question dans le troisième vers est sans doute le chancelier Abou Ali, de Zevzen, dont la biographie est donnée plus loin.

(63) J'ai remarqué (chap. 1er, note 13) ce que les poëtes orientaux entendent par cette métaphore. Abou Thalha nous est déjà connu par une plaisanterie d'Abou Ahmed el-Kiatib, et nous savons, par le même passage, qu'à la mort de ce dernier, Abou Thalha devint l'un des principaux délégués de la cour dans le Khorassan.

(64) Le nom des Qoraïchites devait mal sonner aux oreilles d'un parvenu, et le poëte ne pouvait lancer une plus cruelle épigramme contre ce Témim. On trouve dans Arabschah une expression analogue, mais prise en bonne part. (Cf. *Vita Timuri*, ed. Manger, ch. VII, t. I, p. 62.) Thâlébi lui-même, dans la deuxième partie de son livre (fol. 239 r.), dans un chapitre entièrement consacré à Abou'l-Hassan el-Moussawi, cousin d'Abou Djâfar et Naqib el-Achraf de Bagdad, en 380, dit que son plus beau titre de gloire était d'appartenir à la famille des Béni Qoraïch et d'être l'un des meilleurs poëtes modernes de cette antique tribu.

(65) Le vézir que Ladjâm traite avec tant d'irrévérence n'est autre que le ministre de Mansour ben Nouh, Abou Ali Mohammed el-Bélâmi, fils de Mohammed Bélâmi, qui fut lui-même vézir du temps de Nasr ben Ahmed. (Voy. chap. I, note 6.) Le nom de Bélâmi est connu Europe, grâce à la version persane de la Chronique de Thabari, qui lui est attribuée, et dont on doit une excellente traduction à M. L. Dubeux. Je me sers à dessein du mot *attribuée*,

car il serait, je crois, plus exact de dire qu'elle fut seulement exécutée sous ses auspices, comme on peut le supposer également du traité de géographie dont on a fait honneur à Djeïhani. Le consciencieux Hadji Khalfa nous apprend, en effet, que l'émir Mansour ben Nouh chargea, en 352, un de ses familiers, nommé Abou'l-Hassan, de faire cette traduction. Bélâmi, qui était alors en place, contribua sans doute par sa munificence à l'achèvement de cet important monument et la postérité lui en a reporté tout l'honneur. J'ai tout lieu de croire que cet Abou'l-Hassan est celui que Otbi cite (fol. 10 *et passim*) sous le nom d'Abou'l-Hasan Djâfar ben Mohammed el-Khazen et dont Mirkhond invoque aussi le témoignage dans son *Histoire des Gaznévides* (ms. de l'Arsenal, fol. 27). On comprend que Thâlébi, dans son dédain pour tout ce qui n'appartient pas à la littérature arabe, passe sous silence le travail du vézir; mais il est plus difficile d'expliquer, si l'on admet qu'il en est réellement l'auteur, comment aucun des poëtes et des panégyristes qui vivaient à ses dépens n'a songé à célébrer son érudition, tandis qu'ils ne tarissent pas sur les talents littéraires de Daméghani et d'Abou Zeïd, successeurs de Bélâmi. Je ne fais ici qu'exprimer un doute que me suggère l'étude attentive de cette période, doute qu'il appartient surtout à mon savant et consciencieux professeur, M. Dubeux, d'éclaircir.

(66) Abou Mohammed Abd Allah ben Mohammed ben Ozaïr, ennemi déclaré d'Ouçam ed-Daulah Tach et de la famille d'Otbah, fut vézir de Nouh ben Mansour après Abd er-Rahman el-Faressy; il occupa ce poste pendant six ans et fut exilé dans le Kharezm en 377. (Cf. *Tarikh yémini*, fol, 45 r.; Ibn Khallican, fol. 160 r.) Ladjam, malgré le peu de respect qu'il portait aux gens en place, avait voué une sorte d'affection au vézir Abou'l-Husseïn el-Otbi et devait, par conséquent, se montrer peu indulgent pour un ministre de la faction de Tach; les nombreux fragments cités par Thâlébi en sont la preuve. J'ai dit précédemment (chap. 1[er], note 40) qu'il fallait lire Abd Allah ben Ozaïr et non pas ben Aziz; l'excellent manuscrit du *Tharikh yémini*, n° 770, suppl. ar. ne donne pas d'autre leçon; elle est enfin confirmée par les deux vers suivants qu'Abou Mansour Mahmoud el-Mohalebbi, un des kiatib de la chancellerie, adressa au fils d'Ozaïr, à son entrée au vézirat, et qui valut au poëte deux mille dirhems :

أرى الله البريّه كلّ خير   وجنّبهم بفضلِ كلّ ضيرِ
وردّ حياتهم ببنى عُزير   كما ردّ الحياة على عُزَيرِ

Voy. *Tetimmet el-Yétîmet*, fol. 582 r. ms. 1406, suppl. ar.

(67) Ces vers, empreints d'une grossièreté niaise, n'auraient aucun sens si l'on ne se rappelait que c'était alors un usage généralement répandu de célébrer les édifices nouveaux par des poésies de circonstance auxquelles on donnait le nom de داريات ; c'était une sorte de consécration à laquelle la superstition orientale attachait un grand prix ; on voit comment Ladjam se conformait à cette coutume. On trouve dans la troisième partie du *Yétîmet* (fol. 264 *et seq.*) de longs fragments de qassideh composés par les Rustémi, les Kharezmi et autres, en l'honneur d'un palais que le célèbre Sahib se fit construire à Ispahan. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours et les divans des meilleurs poëtes ottomans sont remplis de tarikh composés dans les mêmes circonstances ; ce n'est pas la partie la moins insipide de ces recueils.

(68) Abou Mazen avait été rédacteur en chef à la chancellerie d'État avant Ibn Saba, et Ladjam ne l'avait pas non plus épargné. Thâlébi cite à ce propos un distique trop insignifiant pour mériter d'être traduit.

(69) On chercherait vainement dans Meïdani l'explication de cet étrange proverbe dont le sens, malgré le respect dû au nom d'un prophète, est des plus obscènes. Il n'est pas rare de trouver dans les meilleurs auteurs des plaisanteries d'un goût équivoque sur ce mot عصى. Saadi, dans le cinquième livre de son Gulistan, n'a pas eu le courage de les écarter. Kharezmi n'a pas été plus scrupuleux dans un distique cité plus haut. Voici enfin un passage qui enlèvera toute obscurité à cette locution ; il est du grand Sahib Ismaïl ben Abbad, l'homme de goût, le Mécène de l'époque. Je n'ose le traduire :

هذا ابن مَتّوَى له آيةٌ   يبتلع الايرَ واقعى الخُصى
يكفر فالرسل جميعاً سوى   موسى ابن عمران لاجل العصا

(70) Ladjam fit ces vers lorsqu'il obtint le bérid du Kharezm;

ces fonctions étaient considérées comme fort importantes. Otbi, en parlant de la haute position de son oncle Abou Nasr, nous apprend qu'il fut longtemps chargé du bérid de Nissapour. El-Wathiki, dans ses rêves d'ambition, demandait aux Samanides, à défaut du trône de Baghdad, le bérid de l'une de leurs provinces. On peut du reste consulter, sur la nature de ces fonctions, M. Quatremère, *Hist. des sultans mamlouks*, t. II, p. 87 et suiv.; *Chrest. arabe*, t. II, p. 187; M. Reinaud, *Introduction à la Géographie d'Abou'lféda*, p. 21.

(71) Le poëte joue ici sur le surnom de *Ladjam*, qui signifie « bourrelier »; ce vers confirme la leçon que j'ai adoptée; cependant les deux autres manuscrits de la Bibliothèque impériale portent لحما sans point diacritique.

(72) Ce khan était une fondation pieuse ou waqf du Wachemguir qui fut pendant longtemps gouverneur du Khorassan. Ce nom de Wachemguir « preneur de cailles » fut donné à ce prince à cause de sa passion pour la chasse; ce fut même à la suite d'une chute de cheval qu'il mourut. (Voy. *Kiamil*, t. V, fol. 5 *bis*.)

(73) On voit, d'après ces détails, que la mort de Ladjam ne peut dépasser l'an 370, puisque Abou'l-Husseïn ibn Simdjour fut lui-même révoqué de sa charge par l'ordre de l'émir Nouh en 371. La ville de Qaïn (قاين) est, d'après Souyouthi, située entre Nissapour et Ispahan près de Thabas. On donne aussi ce nom à une forteresse du Kouhistan (fol. 409 r.); suivant le *Tarikh yémini* (fol. 78), on l'appelle également *Qoun* et *Qaïn*.

(74) Abou Ibrahim Ismaïl ben Ahmed el-Amiri (العامرى), cette autre merveille de Schash, fut en effet un des poëtes distingués de la cour de Sahib, qui le combla de bienfaits; il fut, jeune encore, frappé d'un coup de sang (فالج) qui le rendit paralytique. Thaâlebi le connut à Rey, où il languissait, soutenu d'ailleurs par les libéralités de Sahib, au moment de la composition du *Yétîmet*, c'est-à-dire vers 384. (Cf. ms. 1406, fol. 323 à 326.)

(75) Cette pensée rappelle un vers semblable du fameux poëte Ibn es-Sery, mais dont le sens est un peu différent :

هاتِ الّتى هِىَ يومَ الحشرِ اوزارُ
كالنار فى الحُسن عُقبَى شربها النارُ

(76) On trouve une expression analogue dans la treizième séance de Hariri. (Voy. éd. de MM. Reinaud et Derenbourg, p. 153, commentaire.) Je n'ai pu recueillir de renseignements sur cet Abou Hatem. Il n'en est fait nulle mention dans le sixième chapitre consacré aux poëtes de Bost et du Sedjistan.

(77) Il est facile de retrouver dans les historiens des Abbassides la trace des événements qui forcèrent ce fils d'un vézir puissant à venir chercher un asile et du pain à Boukhara. On sait qu'à la mort du khalife Mouctafi, en 295, on ne s'entendit pas à Baghdad sur le choix de son successeur. Le vézir El-Abbas ben el-Hassan, père de notre poëte, mit tout en œuvre pour assurer le trône à un enfant de treize ans, Mouctadir, sous le nom duquel il aurait lui-même régné. Il réussit, en effet, à le faire proclamer khalife, mais une révolte, fomentée par les ennemis personnels du vézir et les partisans d'Ibn el-Moutazz, renversa bientôt le frêle monarque et coûta la vie à son ministre. Ses biens furent confisqués, et ses enfants, proscrits, allèrent vivre, soit à la cour des Déilémites, soit auprès des princes de Saman. (Cf. *Kiamil*, t. IV, fol. 884; Elmacin, *Hist. Sarac.* p. 181; Abou'l-Faradj, p. 285 *et seq.*)

(78) Je ne donne que quelques vers de cette pièce, qui est fort longue. Le poëte, après avoir déroulé le tableau de ses infortunes, après avoir exalté le courage avec lequel il a combattu l'adversité, remercie ses bienfaiteurs et fait des vœux ardents pour retourner dans sa patrie. J'appelle l'attention du lecteur sur les rimes à écho dont ce morceau est rempli. C'était un jeu d'esprit alors fort à la mode et dans lequel Abou'l-Fath el-Bosti a fait de véritables tours de force.

(79) Voy. sur les allitérations l'*Essai sur la rhétorique musulmane* de M. G. de Tassy, 4ᵉ extrait, p. 146. Je ne puis voir dans la signification attribuée par Thâlébi au nom de Beschar qu'une sorte d'antiphrase commune à toutes les langues. On s'explique aisément comment la superstition orientale, toujours inquiète de l'influence du mauvais œil, donne, par euphémisme, le nom de *Beschar* « qui an-

nonce une bonne nouvelle» à un homme disgracié de la nature. C'est ainsi que les Grecs appelaient Euménides les Furies. Un poëte de Baghdad, Abou'l-Fadhl el-Koskeri (كسكرىّ), a dit dans le même sens, en parlant d'un homme borgne :

في صُلب آدم سُمّى   مُبشّر الأحســـان

Dans la lignée d'Adam il a été surnommé le hérant des bienfaits.

(80) Thâlébi, dans sa notice sur Ibn el-Amîd, ajoute un détail qui trouve naturellement sa place ici. Le même poëte, Ibn Abi Theyab, présenta au vézir, un jour de mehrdjan, ainsi que c'était alors la coutume des courtisans, une qassideh dont le premier vers était celui-ci :

ألا قبرُنا طلّت ثراك يد الطلّ
وحيّا الحيا المسكوب تلّك من تلّ

O ma tombe! que la rosée du matin rafraîchisse ton sol, qu'une pluie bienfaisante vivifie ton tertre entre tous les autres!

Bien que le reste de la pièce fût rempli des pensées les plus délicates en l'honneur d'Ibn el-Amîd, ce prince fut attristé par l'image qu'offrait ce début; il en manifesta son mécontentement au poëte et considéra ce jour de fête comme un jour néfaste. Ce fut peut-être cette circonstance qui engagea Ibn Abi Theyab à quitter le ministre de Rocn ed-Daulah pour chercher un nouveau protecteur à Boukhara.

(81) L'auteur donne comme échantillons de ces satires quelques vers qu'il était impossible de traduire, même en latin. Tel est ce beït :

انّ ابن عبّاس ابا جعفر   يبذل للناكة أوراكَهْ
تراه من تيه ومن نخوة   كانّه ناك الّذى ناكَهْ

Il est difficile de concilier cette honteuse accusation avec le brevet de moralité qu'Abou Djafar se donnait quand il disait de lui-même :

لبست فی ذی العذار والامرد الحاسر عن رأسه عذاری بخالع
الوقايات فی الوقايات عندی فلهذا مقانعی فی المقانع

(82) Parmi les poëtes que les bienfaits de Sahib avaient attirés à Ispahan, la famille des Benou-Mounéddjim, originaire de Baghdad, comptait plus d'un représentant. Abou Yssa, Abou Mohammed, Abou'l-Fath, et surtout Abou'l-Hassan Ali ben Haroun, tous issus de la même souche, occupaient le premier rang parmi les intimes de Rocn ed-Daulah et de ses fils. Sahib a témoigné de l'estime qu'il avait pour eux dans le beït suivant :

لبنى المنجم فطنة لهبية ومحاسن عجمية عربية
ما زلت امدحهم وانشر فضلهم حتى اتهمت بشدة العصبية

Les Benou Mouneddjim ont une âme de feu ; toutes les beautés de l'arabe et du persan leur appartiennent. J'ai toujours loué et développé leur mérite avec tant de zèle, que j'ai été soupçonné d'une partialité excessive à leur égard.

Suivant Thâlébi, Abou'l-Hassan Ali fut le plus distingué de la famille, et le crédit dont il jouissait auprès des Bouïdes était sans limites. Il avait dans son harem une musicienne d'une rare beauté. Rocn ed-daulah la vit et en devint amoureux; il la demanda à son poëte en lui offrant en retour vingt mille dinars. Abou'l-Hassan, qui tenait beaucoup à cette esclave, eut la hardiesse, non-seulement de la refuser au monarque, mais de l'affranchir et de l'épouser. Sahib a donné dans son journal (روزنامه), curieux recueil dont la perte est bien regrettable, quelques détails intéressants sur ce poëte. (Cf. *Yétîmet*, fol. 233 et 325 v.)

(83) Dans un second supplément que Thâlébi ajouta à son ouvrage, vers la fin de sa vie, il nous apprend qu'Abou'l-Qassem Ali ben el-Husseïn el-Alimani (الاليمانى) était originaire de Rey, qu'il fut longtemps au service des princes Bouïdes et qu'il se retira à Nissapour pour s'y adonner exclusivement aux travaux littéraires. Il ne cite de lui que quatre vers sans importance.

(84) Allusion au surnom de موفق que ce prince reçut après sa

mort. (Cf. Mirkhond, *Hist. des Samanides*, éd. de M. Defrémery, p. 152 et *ibid.* p. 262 note.) Je n'ai donné qu'un fragment de cette élégie qui est d'une assez grande étendue.

(85) Il ne s'agit ici ni de l'émir Abd el-Mélik, ni du fils d'Adhed ed-Daulah, mais d'un obscur écrivain de Nissapour, longtemps employé à la chancellerie d'État sous les ordres de Daméghani. Cet homme, qui, par ses malversations et sa vénalité, s'était fait une assez triste réputation, ne rachetait ses défauts par aucun talent. Il composa, en l'honneur de Daméghani, un volume de vers qui ne lui attira que des moqueries de la part de son chef et de ses collègues. Le chancelier d'État se faisait un malin plaisir de provoquer contre ce lourd panégyriste la verve de ses rivaux, et Abou Mansour el-Mohalebbi reçut un riche présent pour avoir, dans une longue satire, ridiculisé ce personnage et son écriture disgracieuse. (Voy. supplément du *Yétîmet*, fol. 582, ms. 1406.)

(86) Ce jeu de mots est du genre nommé *tashif*; en substituant la lettre ث au ب, dans le mot *bérid*, on a ثريد, qui signifie «miettes de pain, chose usée et de peu d'importance.» Tharifi faisait entendre par là qu'il ne considérait ses fonctions que comme une chose très-minime et qui ne pouvait inspirer aucune méfiance au gouverneur de la province. Cette réponse était d'autant plus adroite que le Kouhistan appartenait alors en fief à l'ombrageux Abou'l-Husseïn, fils de Simdjour.

(87) Ce poëte eut pour frère un certain Abou'l-Qassem el-Abbas, qui déshonora sa famille par ses vices et sa cruauté. Abou Becr el-Kharezmi dit quelque part, en parlant de ces deux frères, si différents l'un de l'autre par leur conduite et leur caractère : «Les vertus d'Abou's-Saad peuvent seules effacer les crimes d'Abou'l-Qassem; c'est ainsi qu'on pardonne à la main gauche ses méfaits en faveur des mérites de la main droite. (Voy. *Yétîmet*, fol. 416.)

(88) Je voudrais, si l'espace me le permettait, rapprocher de ces vers si désolés la touchante élégie que le poëte Sabi, au moment de sa disgrâce, recevait de son fils Abou Ali et la poétique réponse qu'il lui envoyait. Ce morceau, doublement curieux par le nom illustre de l'auteur et par le mérite du style et des pensées, est digne de

fixer l'attention du lecteur. Je ne doute pas que mon continuateur, M. Pavet de Courteille, n'en donne quelques fragments.

(89) Le manuscrit 1370 (ancien fonds) donne le nom entier: *Abou Mansour Ahmed ben Mohammed.* Le surnom de Baghawi signifie originaire de Bagh, qui n'est que l'abréviation du nom de Bagchour (بغشور), petite ville située entre Hérat et Merv-er-Roud. (Cf. Soyouthi, fol. 103; Yacout, fol. 17. Voy. aussi M. Defrémery, *Hist. des Samanides,* p. 266, notes.) Thâlébi nous apprend, dans un autre passage de son recueil, qu'Abou Mansour el-Baghawi fut employé pendant longtemps dans la capitale du Khorassan et qu'Abou Becr el-Kharezmi, lors de son séjour à Nissapour, s'était lié avec lui d'amitié et en faisait un grand cas. Cet ouvrage intitulé *Zamilet,* que Thâlébi lui attribue, n'est indiqué nulle part dans la bibliothèque d'Hadji-Khalfa.

(90) Le nom de Daméghani se trouve mentionné avec éloges dans plusieurs passages du *Tarikh yémini.* Abou Ali Mohammed, originaire de la ville de Daméghan, se distingua de bonne heure par son talent d'écrivain. Il passa du service d'Abou Mansour à celui des princes de Saman. Après avoir rempli les fonctions de chancelier ou secrétaire d'État au commencement du règne de l'émir Nouh ben Mansour, il fut jugé digne d'occuper le poste de premier ministre, et, au mois de djemadi ul-akhir 377, il succéda en cette qualité à Ibn Ozaïr, exilé dans le Kharezm. Pendant sa courte administration, il montra beaucoup de zèle pour remédier aux maux de l'État, déjouer les intrigues de Faïq et empêcher l'invasion des Turcs; malheureusement ses efforts furent paralysés par les menées de tous ces courtisans ou généraux qui se disputaient le pouvoir, sous le règne du faible Nouh; il ne tarda pas à être destitué et céda sa place à Abou Nasr ben Abou Zeïd, homme de talent et poëte. Ce dernier ne réussit pas mieux que son devancier et, au bout de quelques mois, une intrigue de cour ramena le même Daméghani au pouvoir. A l'époque où Bogra khan, à la tête de ses hordes turques, envahit la Transoxiane, Abou Ali el-Bélâmi était vézir; mais Daméghani continuait à jouir de la confiance de l'émir, et, lorsque celui-ci fut obligé de se réfugier à Amol-Chatt, c'est à lui que fut confié le soin de correspondre avec Abou Ali ibn Simdjour et de le rattacher à la cause du prince exilé. L'historien de Mahmoud nous a conservé un fragment d'une lettre écrite dans ce sens à Abou Ali et

qui paraît avoir survécu, par l'élégance de son style, aux événements qui l'inspirèrent. En même temps, l'infatigable secrétaire soutenait une lutte active avec un certain Abou'l-Fath Ahmed ben Mohammed el-kiatib qui, après avoir végété à la cour, s'était jeté au-devant de Bogra-khan et cherchait à légitimer l'usurpation de ce Turc. Les efforts de Daméghani ne furent pas sans influence sur les événements qui ramenèrent Nouh à Boukhara, et si l'histoire se tait dès lors sur son compte, il est à présumer qu'il fut récompensé de son zèle par de nouveaux emplois, et le distique cité dans le texte en est la preuve. J'ai insisté un peu longuement sur ce personnage parce que Mirkhond, toujours dans la crainte d'être prolixe, ne lui a pas fait l'honneur d'une mention. (Voy. aussi Tarikh Othi, fol. 45 et 52; Abou'l-Schéref, fol. 34; *Notices et extraits des manuscrits*, t. IV, p. 350.) J'ajouterai, en finissant, qu'on trouve dans le supplément du *Yétîmet* (fol. 546) une courte notice sur un Daméghani originaire de Qoumès et auteur de quelques poésies estimées et, entre autres, d'une élégie de Sultan Mahmoud. Il n'a aucun rapport de parenté avec le ministre de Nouh.

(91) Le scheikh Abou Mansour Thâlébi a retrouvé, lors de la composition de son supplément ou *Tétimmet*, plusieurs exemples analogues. Il citait, un jour, un vers de ce genre à un poëte de Thous, nommé Ahmed ben Mohammed, et s'extasiait sur cette difficulté vaincue, quand son interlocuteur lui cita le distique suivant, composé pour un de ses amis :

فلين غيّبتُ عن مَبرك اهلى
وغدا جسى عن الاوطان مُبعَد
فلقد نلّت يمينى بكريم
من ابى يوسف يعقوب بن احمَد

Lorsque le cheïkh Abou'l-Husseïn Mohammed ben Khétir, le partisan le plus dévoué de la famille de Simdjour, fut nommé vézir à Boukhara, sous le règne de Nouh, un écrivain, nommé Asmaÿ, composa une qassideh où cette énumération de noms et de surnoms était assaisonnée d'un calembour dans le vers suivant :

صدر الوزارة انت غير كثير لأبي الحسين محمد بن كثير

Siége du vézirat, tu es bien peu de chose pour un homme tel qu'Abou'l-Husseïn Mohammed ben Kéthir.

Le fils de ce dernier, Abou'l-Qassem Mansour, qui fut lui-même *cheïkh el'-âmid*, c'est-à-dire secrétaire d'État, reçut, quelques années plus tard, un compliment semblable d'Abou'l-Abbas Mohammed el-Bakherzi. Enfin, les exemples en devinrent si fréquents et l'enthousiasme de Thâlébi fut tel qu'à la fin de sa vie il travaillait à un traité, presque exclusivement consacré à ces divers procédés, qu'il voulait diviser en cent chapitres et surnommer سرّ الصناعة وسحر الصياغة « Les secrets de l'art et la magie de l'orfévrerie. » La mort l'empêcha de mettre la dernière main à cet ouvrage.

(92) D'après le manuscrit 1370 le fils de Zevzeni s'appelait *Abou Ghafir.*

(93) Le détail de ces événements se trouve dans Mirkhond, p. 153-156. (Voy. aussi note 107, éd. de M. Defrémery.) Ils doivent prendre place entre les années 350-365. Le manuscrit 1406, que je suis presque toujours avec fidélité, donne ici au fils de Simdjour le nom de ابو الحسن *Abou'l-Hassan,* et cette leçon, confirmée par de nombreux passages du *Tarikh yéminî*, du *Tarikhi guzideh* et d'Ibn Khaldoun, ainsi que l'a remarqué M. Defrémery (*ibid.* p. 260, notes), est peut-être préférable à celle qui le nomme ابو الحسين, puisqu'elle paraît réunir le plus de témoignages en sa faveur. Au surplus, la confusion entre ces deux noms est fréquente dans les manuscrits orientaux, et l'on remarque la même incertitude au sujet d'Otbi le vézir, de Mouzni et d'autres personnages.

(94) Voici le passage d'Ibn Babek :

تعلّمت فى السجن نسج التكك
وقد كنت من قبل حبسى ملك

J'ai appris, dans ma captivité, à tisser des ceintures, moi qui, avant d'être prisonnier, étais roi !

Abou'l-Qassem Abd es-Samed ibn Babek était poëte de Djordjan et commensal de l'académie de Sahib, où il venait passer tout l'hiver. J'ignore à quelle circonstance il fait allusion. (Cf. manuscrit 1406, fol. 320 v.)

(95) Voy. sur cette mesure les *Fables de Bidpay*, éd. Sylvestre de Sacy, p. 53. Les Arabes citent encore aujourd'hui ce proverbe, qui se retrouve dans les Séances de Hamadani : ظهر الشقّ يحمل عدلين من الفحم ولا يحمل رطلين من اللحم « Le dos du pauvre supporte deux *eudl* de charbon, mais il ne peut porter deux *rothl* de chair. » Ce proverbe s'applique à un parvenu insolent.

(96) La supériorité des dattes du Sedjistan, et surtout de celles que produisent les environs de Bost, est confirmée par un passage de Mirkhond. *Hist. prior. regum Persiæ, Notices et extraits*, t. IV, p. 330.

(97) On peut consulter sur ce personnage, qui joua l'un des premiers rôles sous le règne de Nouh ben Mansour, le *Tarikh yémini*, fol. 22 à 60 ; Abou'l-Schéref Nacih, fol. 16 et suiv. ; *Notices et extraits*, t. IV, p. 336, etc. Le surnom de *Khassah*, que lui donne notre auteur, se retrouve dans une glose marginale du *Tarikh yémini*, fol 22 ; je n'en ai pas retrouvé d'autres exemples. J'ajouterai, à ce propos, que le traducteur de l'Histoire des Samanides, sur l'autorité de l'illustre de Sacy, a donné, un peu gratuitement, à Faïq le titre de chambellan حاجب, qui appartenait bien plutôt à Abou'l-Abbas Tach. Otbi se borne à dire (*loc. laud.*) que le vézir Abou'l-Husseïn el-Otbi, en considération des services rendus par Faïq sous le règne précédent et de ses talents, lui permit de participer aux affaires de l'État, mais sans lui donner de titre particulier dans ce triumvirat. Voici ses propres paroles : فكان (فايق) شركهما فى التدبير وصيانة هيبة السرير

(98) Abou Nasr ben Abou Zeïd, que nous avons vu occuper le poste de vézir pendant quelques jours, en 377, était plutôt homme de lettres qu'homme d'État, et il consacrait une partie de sa fortune à répandre des bienfaits sur cette foule de poëtes aventuriers qui venaient chercher fortune à la cour. En 386, lorsque la crainte d'une

invasion turque força l'émir Nouh à solliciter le secours de Naçir Ed-dîn Sébuctéguin, ce dernier, mécontent du vézir Abd Allah ben Ozaïr, qui entretenait des intelligences avec Faïq, proposa au prince samanide d'élever Abou Nasr au vézirat; vingt mille hommes, commandés par le redoutable Mahmoud, appuyaient cette proposition que l'émir n'eut garde de repousser. Cette restauration à main armée ne pouvait pas rendre le nouveau ministre très-populaire, et, dès le lendemain du départ de Sébuctéguin, il se vit arrêté par des obtacles qui auraient pu décourager un politique consommé et encore plus un poëte. Il eut le malheur d'hésiter dans ses projets de réforme; c'était une terrible chose que de toucher aux impôts dans cette monarchie toute féodale de Boukhara; ses essais furent timides et provoquèrent cependant une explosion de mécontentement; enfin, quelques nobles, peut-être le fils d'Ozaïr lui-même, payèrent des esclaves du ministre, qui l'assassinèrent dans son palais, au bout de cinq mois de fonctions. Nouh, qui craignait surtout le ressentiment de Sébuctéguin, fit célébrer les funérailles d'Abou Nasr avec une grande magnificence; il fit lui-même la prière sur son cercueil, et lui éleva un riche turbé. Ce sinistre événement échauffa la verve de tous les poëtes qui avaient vécu de ses largesses; Abou'l-Fath el-Bosti se signala surtout par sa fécondité. De tout ce déluge de vers, je me borne à citer le distique ci-après, qui est réellement touchant. L'auteur est un certain Moudhrab, de Bossandj. (Voyez plus loin.)

قلوب الناس آلمة سقاماً ونفس المجد والهة سقيمة
وما فُجِعَت بك الدنيا ولكن تركتَ بفقدك الدنيا يتيمة

Tous les cœurs sont désolés et malades, et la gloire elle-même est dans le deuil et la douleur. Ce n'est pas que le monde ait eu à souffrir de toi; mais ta mort laisse ce monde orphelin.

(99) «Tout ce qui est excessif est opposé à la nature», ajoute l'auteur, et ce *ne quid nimis* oriental a été formulé d'une manière poétique dans le distique suivant:

مُجاوزة القدر والاعتدال الى ما يقود المنايا سريعَة
فلا تُفرِطَنْ فى جميع الامور فكلّ كثير عدوّ الطبيعَة

L'auteur de ces vers est Abou Sehl Nasr ben el-Merzouban, écrivain

de mérite, que l'amour des lettres poussa à quitter de bonne heure sa patrie, Ispahan ou Qaïn, pour aller puiser aux sources plus pures de Baghdad. Après de longs voyages, tous entrepris dans le même but, et qui consumèrent la plus grande partie de sa fortune, il vint s'établir à Nissapour, vers 410, avec une riche moisson d'ouvrages anciens et modernes. Thâlébi, qui était lié avec lui, paraît y avoir puisé à pleines mains pour la composition de son recueil, et cite son témoignage presque à chaque page.

On doit au même Abou Sehl plusieurs ouvrages, dont voici les principaux : *Histoire d'Ibn er-Roumy; Histoire de Djahizah le Barmécide; Traité des cérémonies prescrites pour les mois de châban, de ramadhan et de schawal; Recueil de pièces relatives aux festins et au vin, etc.*

(100) L'auteur cite quelques vers extraits de ce livre, fol. 84 v. ms. 1406.

(101) Les noms cités dans ces vers prouvent qu'ils ont été composés dans les premières années du règne de Nouh, de 365 à 370. Le scheïkh El-Djelil est le grand vézir El-Otbi, le général gorgé de trésors est Abou'l-Hassan ben Simdjour, connu par son extrême rapacité. Tach, Bektach et Nasr (ou Hassan?) ben Mulk, son frère, étaient les principaux officiers qui combattirent sous les ordres du fils de Simdjour, pendant le long siége de la citadelle d'Ark. Le *Tharikh yémini* les mentionne tous, fol. 23 v. Quelque étranges que soient ces vers dans la bouche d'un musulman, on sera moins étonné de leur hardiesse et de l'indulgence qu'ils rencontrèrent, si l'on remarque la singulière influence que le commerce littéraire exerçait sur les mœurs de l'époque. La Perse, surtout, où toutes les religions se rencontraient, était le pays de la tolérance en matière de dogme. Sunnites et chiites, tous y vivaient côte à côte et sans se douter des luttes sanglantes où l'ambition de la dynastie des Sofis devait jeter un jour leurs descendants. Non-seulement les principaux rejetons de la famille d'Ali occupaient les postes les plus élevés et étaient chantés par les meilleurs poëtes; mais les idolâtres eux-mêmes, contre lesquels le Coran n'a pas assez de malédictions, avaient souvent une part égale à la faveur des rois et du public. Le fameux poëte Abou Ishac es-Sâby, qui était de religion sabéenne, fut toujours accueilli avec faveur à la cour de Mouezz ed-Daulah; Sahib l'invitait à ses savants medjlis, et le vézir Abou

Mohammed el-Mohalebbi, homme célèbre par ses talents et par son éclatante disgrâce, ne craignait pas de l'appeler publiquement son frère, et lui montrait une telle affection, que Sâby, après la chute de ce ministre (en 353), fut enveloppé dans sa disgrâce et faillit partager son sort.

(102) Les faits qui ont donné naissance à ces vers ont été passés sous silence par Mirkhond et ses traducteurs, et le résumé qu'en a fait de Sacy, d'après Abou'l-Schéref, contient quelques inexactitudes que je crois devoir rectifier sur le texte même d'Otbi.

Abou Ali Bélâmi étant mort en 386 environ, après son second vézirat, l'émir Nouh envoya un de ses serviteurs, nommé Mounis (مونس), à Sébuctéguin, pour le consulter sur le choix d'un nouveau ministre, et celui-ci ayant décliné toute initiative dans cette affaire, Nouh désigna Abou Moudhaffer Mohammed ben Ibrahim el-Bourgouschi. Ce personnage fit preuve de zèle et de savoir-faire, aussi lorsque la mort de Nouh (redjeb 387) laissa le trône au jeune Abou'l-Harith Mançour, le vézir garda sa place, et nul ne s'en plaignit (*Tarikh yémini*, fol. 77 à 82). Faïq, vieux, mais encore puissant, ne pouvait s'accommoder d'un ministre aussi scrupuleux; il mit tout en œuvre pour le renverser, et finit par demander sa tête au jeune émir. Sur le refus du prince, Faïq feignit une vive colère, menaça d'abandonner le fardeau du pouvoir et d'aller à Ouzkend, s'il n'était fait droit à sa demande. On s'émut de cette menace; les principaux chefs intervinrent, et Bourgouschi fut disgracié et envoyé à Djourdjan (redjeb 388). Son successeur fut Abou'l-Qassem el-Barmeki, homme de mérite, mais d'une insatiable avidité. Dès son entrée au pouvoir, il voulut réformer les finances de l'État, vérifier l'administration des gouverneurs de provinces, et supprimer ces donatives sans nombre faites à l'armée sous les moindres prétextes. Ces tentatives lui coûtèrent la vie; il tomba sous le poignard des Turcs au bout de quelques mois. Otbi, pour toute oraison funèbre, cite ce distique d'Abou Saïd el-Makhzoumi contre Dibal :

يقول لى دعبل فى توبه حبل
ولو يمسّ بنانى دعبلا خبلا

لا والذى سبك الصهباء مِن ذهب
والكاس ياقوتةً لا ساد مَن بخلا

Dibal dit que ma robe est trouée (c'est-à-dire me reproche ma prodigalité), et, en effet, si je touchais du doigt Dibal, il deviendrait prodigue comme moi. J'en atteste celui qui a fait le vin de l'or le plus pur et la coupe de rubis brillant ; l'avare ne sera jamais prince.

Peu de temps après, Seïf ed-Daulah Mahmoud envoya son confident Abou'l-Husseïn Houmouli, pour réclamer le gouvernement du Khorassan. Abou'l-Hareth parvint à séduire cet envoyé, en lui faisant accepter la survivance de Barmeki. C'est à cette occasion que Moudhrab fit son dernier distique et cette expression : « ce que le monde a de plus vil, » s'applique à Houmouli. Il faut, du reste, se bien garder de prendre à la lettre toutes les accusations de ce poëte, qui était un mécontent opiniâtre, comme tous les âges en ont produit. Nous avons vu dans le cours du récit, que plusieurs des ministres de Nouh méritèrent les éloges de leurs contemporains, et l'histoire n'a pu que les confirmer. Plusieurs des noms mentionnés ci-dessus ont été altérés dans la version persane (ms. 66), et, par suite, dans le résumé qui en a été donné par Silvestre de Sacy, dans le t. IV des *Notices et extraits*. C'est ainsi qu'ont lit, p. 365, *Barachi*, au lieu de *Bourgouschi;* l'émir *Ridha*, au lieu de *Radhi; Bectouroun*, pour *Bectouzoun;* plus loin, p. 369, Abou'l-Qassem *Barachi*, au lieu de *Barmeki; Nasr ben Zeïd*, au lieu de *Ben Abou Zeïd;* Abou Ali *Nami*, au lieu de *Bélâmi*, etc. Tous ces noms sont rétablis dans l'excellent exemplaire du texte arabe d'Otbi (fonds Ducauroy, 770 suppl. ar.), que l'illustre savant n'avait pas à sa disposition.

(103) Je lis ainsi ce nom d'après tous les exemplaires du Yétîmet et celui du Tarikh yémini. Ailleurs (fol. 5 préface), Thâlebi le surnomme Abou Mohammed, et lui attribue une répartie spirituelle, dont tout l'honneur appartient à Ibrahim el-Mossouli. Il cite également de lui ce vers, dirigé contre le fils de Simdjour :

ولم ارَ ظلمًا مثل ظلم يمسّنا يُساءُ الينا ثم نُؤخذ بالشكر

Je n'ai rien vu de plus cruel que la tyrannie qui nous opprime : on nous fait du mal et on nous reproche *de ne pas dire merci.*

(104) Thâlebi nous donne, à la suite de cette biographie, une série de *techbih* du même auteur. Cette sorte de poésie didactique, froide et apprêtée, a toujours joui d'une extrême vogue en Orient. Du temps de notre auteur, un certain Abou Saad Nasr ben Yacoub, chef du bureau des requêtes et écrivain distingué de Nissapour sous Sultan Mahmoud, réunit les plus élégantes poésies de ce genre dans un recueil qu'il intitula : كتاب روايع التوجيهات من بدايع التشبيهات, et qu'il dédia à Sahib; les plus célèbres poëtes, et surtout Dhabi, envoyèrent des pièces pour ce recueil. Un orientaliste qui connaît à fond tous les secrets de la poésie arabe, M. Grangeret de Lagrange, a su faire passer dans notre langue quelques-uns de ces jeux d'esprit dans sa charmante Anthologie arabe.

(105) Sans vouloir révoquer en doute l'influence que Wathiki put exercer sur les événements qui amenèrent les Turcs à Boukhara, il est permis de s'étonner qu'Otbi, toujours si bien renseigné, n'ait fait aucune mention de ce personnage. Une circonstance cependant peut fort bien expliquer le crédit dont ce poëte jouissait auprès de Boghra khan. Ibn el-Athir (*Kiamil*, t. V, fol. 31) nous apprend que l'émir des Turcs était un prince éclairé, qu'il aimait les savants et les attirait à Ouzkend par sa munificence. S'il est donc impossible d'admettre avec Thalebi que ce Wathiki fut *la cause principale de la chute des Samanides*, on peut, malgré le silence de l'histoire, reconnaître que ces suggestions furent d'un grand poids dans l'esprit d'un chef de hordes qui ne rêvait que la conquête de Boukhara.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1854.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

M. le Président donne lecture de deux lettres de S. E. le Ministre de l'instruction publique; par la première, M. le Ministre annonce le renouvellement de la souscription de son département à quatre-vingts exemplaires du Journal; par la seconde, il demande que la Société complète la série des ouvrages publiés par la Société qui ne se trouvent pas complets à la bibliothèque du ministère.

Il est décidé qu'il sera envoyé à M. le Ministre ce qui manque à la bibliothèque du ministère, autant que la Société possède des publications demandées.

M. Charles Malo, agent général de la Société, expose dans une lettre les procédés du propriétaire envers lui et les Sociétés, qui exigeront probablement un changement de local. Le conseil charge le secrétaire de suivre cette affaire, et de donner à M. Malo tout l'appui que la Société peut lui prêter.

M. Jubinal écrit au conseil pour demander à la Société quelques-unes de ses publications pour la Société littéraire de Bagnères de Bigorre. Renvoyé à la commission des fonds.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. De Kremer, chancelier du consulat d'Autriche à Alexandrie (Égypte);

Le D[r] Kaulen, recteur à Pützchen (près de Cologne).

Le secrétaire donne lecture des comptes de la Société pour 1853 et le budget de 1854. Renvoyé à la commission des censeurs.

M. Defrémery lit une lettre de M. Cherbonneau, contenant des documents inédits sur Es-senouci et ses écrits.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Grammaire française à l'usage des Arabes de l'Algérie, de Tunis, du Maroc, de l'Égypte et de la Syrie,* par M. Gustave Dugat et le cheïkh Farès Echchidiak. Paris, 1854, in-8°.

Par l'auteur. *Lettre à M. de Humboldt, sur les travaux de l'École arabe,* par M. Sédillot. Paris, 1853, in-8°. (Extrait de l'ouvrage suivant.)

Par le même. *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug Beg,* traduction et commentaire, par M. Sédillot. Paris, 1853, in-8°.

Par l'éditeur. *Yo han fou in tchi tchouen,* évangile de saint Jean en japonais, fragment spécimen, contenant les chapitres I et II, suivis de la deuxième épître de saint Jean, publié par M. Léon de Rosny. Paris, 1854, in-8°.

Par la Société. *The Journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society.* July, 1853. Bombay, 1853, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Est présenté et reçu membre de la Société :

M. Gerson Lévy, membre de l'Académie impériale de Metz.

M. le Président fait, au nom du Bureau, un rapport sur la proposition de M. le Ministre de la guerre de publier le Manuel de jurisprudence musulmane de Sidi Khalil. Le Bureau propose au Conseil d'accepter cette proposition sous con-

dition d'une souscription de M. le Ministre, souscription qui serait plus ou moins considérable, selon la forme dans laquelle le Gouvernement désirerait voir exécuter le texte et la traduction de l'ouvrage. M. le Président donne les détails et les calculs sur lesquels reposent les deux différentes propositions faites à M. le Ministre.

Après une discussion prolongée, le rapport du Bureau est adopté et sera envoyé à M. le Ministre de la guerre.

M. Sédillot annonce un travail de M. Lelewel sur Albateni.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Le Bouddhisme*, son fondateur et ses écritures, par Fél. Neve. (Extrait du *Correspondant*.) Paris, 1854, in-8°.

Par la Société. *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, n° LXI. Calcutta, 1853, in-8°.

A Descriptive catalogue of the historical manuscripts in the arabic and persian languages, preserved in the library of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland; by William H. Morley, M. R. A. S.; printed by order of the council. London, 1854, royal in-8°; VI et 160 p.

M. W. Morley, par ce volume dont il vient de gratifier le monde savant, acquiert de nouveaux droits à sa reconnaissance. En effet, le catalogue qu'il donne aujourd'hui sera fort utile aux érudits qui s'occupent de recherches historiques sur l'Orient musulman; et quant à ce qui concerne spécialement l'histoire de l'Inde, c'est un important chapitre à ajouter au *Biographical Index of the historians of Muhammedan India* de sir Henry Elliot, dont la mort prématurée vient de jeter dans la douleur, non-seulement ses amis, et ils étaient nombreux; mais tous ceux qui s'intéressent aux pro-

grès des études sérieuses sur l'Orient, études dont il était un des plus dignes représentants.

Rien n'est plus avantageux que les catalogues raisonnés pour donner une idée exacte du sujet et de l'importance des manuscrits, surtout quand il s'agit d'histoire. Le Dr Sprenger fait observer avec bonheur, dans un excellent article publié dernièrement dans le Journal de la Société asiatique du Bengale, que différents gouvernements et institutions ont pris récemment des mesures pour la publication des catalogues de leurs manuscrits orientaux; et il passe en revue ces utiles publications. Je citerai seulement, parmi les catalogues qui verront bientôt le jour, celui des manuscrits persans du British Museum, de l'East-India House, et de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, que les manuscrits de sir Gore Ouseley ont récemment enrichie; mais spécialement le catalogue des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de la ville de Lakhnau, catalogue dont la cour des directeurs a sanctionné la publication, et dont on a déjà imprimé 448 pages, où se trouvent, entre autres, mentionnés vingt différents *tazkiras* des poëtes hindoustanis qui contiennent des notices sur plus de *quinze cents* différents poëtes. En outre, on y trouve mentionnés de nombreux ouvrages hindoustanis, en vers et en prose, des traductions du sanscrit, etc.

Quant au catalogue raisonné que M. Morley vient de publier, il y décrit les cent soixante-trois manuscrits arabes et persans qui forment en ce genre la collection historique de la Société royale asiatique. Il donne d'abord une courte analyse de chaque histoire; puis, autant que possible, une notice de l'auteur, et enfin une description particulière du volume. Et, à ce propos, je dois signaler une innovation. C'est qu'au lieu d'employer les expressions usitées en Europe pour le format des volumes, il en est donné la véritable mesure par pouces (*inch*), tant en hauteur qu'en largeur, les manuscrits orientaux n'ayant pas des formats réguliers comme nos ouvrages imprimés.

Il serait même trop long d'énumérer les principaux manuscrits qui sont ici décrits, encore plus d'entrer à leur sujet dans quelques détails. Il en est cependant quelques-uns qui ont attiré mon attention. Ainsi, sous les n°ˢ 9, 10 et 11, on trouve la description de trois manuscrits de la traduction persane de Tabari, dont un très-beau et fort ancien; car il est de 701 (1302); le second n'a pas de date, mais il paraît aussi fort ancien, les *dâls* étaient marqués, comme dans le premier, d'un point diacritique après les voyelles.

Le n° 12 est le *Tabacât-i Nâcirî*, c'est-à-dire « les rangées (historiques) de Nâcir », ouvrage ainsi intitulé par allusion au prince à qui il est dédié, Nâcir uddîn, le sultan pathân, qui régna de 643 (1245) à 664 (1265). Ce volume, dont les exemplaires sont rares, est surtout précieux pour ce qui concerne l'histoire embrouillée des princes gaurides, laquelle en occupe plus d'un tiers.

Le n° 44 est le *Mirât ulâlam* « le miroir du monde », ainsi intitulé par allusion au titre de Alam-guîr « conquérant du monde », porté par Aurangzeb, à qui l'ouvrage est dédié. C'est un ouvrage important, spécialement pour l'histoire politique contemporaine de l'auteur, et pour l'histoire littéraire; car on y trouve la biographie des personnages éminents depuis le temps d'Akbar, y compris celle des poëtes.

Les n°ˢ 53, 54 et 55 sont trois exemplaires du *Khulâçat uttawarîkh*, ou « Résumé des chroniques », histoire de l'Inde, dédiée à Aurangzab et composée en 1107 (1695). Elle est préférable à celle de Firischta, parce qu'elle est plus impartiale, à cause qu'elle est due à un Hindou, dont le nom a été du reste défiguré dans la transcription persane. En effet, on le trouve écrit, ainsi que le fait observer M. Morley, ثجان, سبجان, شحان et سنجان. Quant à moi, je pense qu'il faut l'écrire سجان, *Sujân* सुजान, comme je l'ai indiqué dans mon *Histoire de la littérature indienne*, t. I, p. 31. Ce mot dérive du sanscrit सुज्ञ, et signifie « intelligent, habile ». Il y a un manuscrit de cette histoire à la Bibliothèque impériale,

et j'en ai moi-même un exemplaire dans ma collection particulière. C'est ce même ouvrage qui a servi de base à l'*Araïsch-i mahfil* d'Afsos, dont il n'a paru malheureusement que le premier volume.

Le n° 59 est le *Tarîkh-i Sind,* ou « l'histoire du Sindh », depuis la conquête musulmane, jusqu'à l'annexion de cet État à l'empire d'Akbar, par Muhammed Ma'sûm Alî, témoin oculaire de la plupart des événements qu'il décrit.

Le n° 61 est le *Tarîkh-i Durrânî,* ou « l'histoire des Durrânîs », la plus complète des histoires qu'on ait écrites sur cette dynastie afgane.

Les nos 70, 71, 72 et 73 sont des manuscrits du *Mîrât-i Ahmadî,* ou « le miroir d'Ahmad », intéressante histoire du Guzarate, depuis l'origine jusqu'à la bataille de Panipat. M. Morley fait observer, avec raison, que le Dr Bird n'a traduit qu'une partie de cet ouvrage en anglais, quoique son travail porte un titre qui semble annoncer une traduction complète.

Le n° 87 est une histoire détaillée et fidèle du Mahârâja Ranjit Singh, précédée de l'histoire des Sikhs, depuis Nânak, et de la famille de Ranjit. L'auteur, historiographe du prince, doit se nommer, je pense, *Mohan Lâl* موهن لال, plutôt que Sûhan Lâl, le premier nom étant un nom de Krischna, fort usité chez les Hindous. Le manuscrit de la Société royale asiatique fut offert par Ranjit Singh lui-même au chargé d'affaire d'Angleterre à sa cour, sir Claude Wade, et c'est sir Claude qui l'a offert à son tour à la Société.

Le n° 88 est un autre manuscrit de 440 pages, de 15 lignes à la page, qui vient aussi de sir Claude, et qui est fort important. C'est le *Mirât daulat-i Abbâcî,* ou « le miroir de la dynastie d'Abbâs », c'est-à-dire des Dâûd-Pûtras, nabâbs de Bhâwal-pur, qui prétendent descendre d'Abbâs, oncle de Mahomet. Cet ouvrage est moderne comme le précédent; car il va jusqu'à la mort de Bhâwal khân, en 1224 (1809); mais il a l'avantage d'avoir été écrit par un contemporain des derniers événements, et de renfermer, non-seulement

l'histoire de Bhâwal-pur, mais incidemment celle du Sindh, de l'Afghanistan, du Multan, de Judhpûr et de Lahore.

Les nos 101, 102 et 103 sont des exemplaires du *Maâcir ulumarâ*, ou «les traces des grands personnages», biographie des plus célèbres nabâbs, ministres, généraux et grands officiers, sous les empereurs mongols de Dehli. Cet ouvrage, écrit il y a un siècle, a eu, si je puis parler ainsi, deux éditions que possède la Société royale asiatique. La première a été mise en lumière par Gulâm-i Alî Balgrâmî, écrivain hindoustani dont Azâd est le surnom poétique; la seconde a été donnée par le fils de l'auteur, et elle est beaucoup plus étendue que la première; car elle va jusqu'en 1194 (1780). Cet ouvrage, ainsi que le fait remarquer à propos M. Morley, est un des plus importants et des plus utiles pour l'histoire de l'Inde.

Le n° 117 est très-remarquable. C'est probablement la plus ancienne copie des mémoires de l'empereur Jahânguîr; elle a été écrite, en effet, en 1040 (1630), trois ans seulement après la mort de Jahânguîr. M. Morley donne à la traduction de ce manuscrit le nom de première édition, et c'est celle que le major Price a suivie dans sa traduction. Il y a plusieurs exemplaires de cette traduction. M. Morley en cite cinq différents. Celui-ci est le plus complet; il y a quelques détails qu'on ne trouve pas dans les autres, et des citations en vers, également omises ailleurs. M. Morley distingue de cette *première édition*, une *seconde édition*, si on peut l'appeler ainsi, plus abrégée, celle dont MM. Anderson et Gladwin ont donné des extraits, et qui diffère essentiellement, du moins quant à l'expression, de celle que Price a traduite. Cette observation avait été déjà faite par l'illustre de Sacy, qui pensait que l'édition appelée *la seconde* par M. Morley était la bonne, c'est-à-dire celle qui était due à l'empereur lui-même. Toutefois la date du manuscrit de la première édition que possède la Société royale asiatique, paraît prouver le contraire. Au surplus, M. Morley pense que ces différences de rédaction pourraient s'expliquer en admettant la

supposition que l'original a été rédigé en turc jagataï, comme les mémoires de Timour et de Baber; et que la double rédaction persane n'est qu'une traduction plus ou moins parfaite de l'original. Quoi qu'il en soit, M. Morley pense que le manuscrit 117, qui nous occupe, est probablement la copie la plus authentique qui existe des mémoires de Jahânguîr, du moins de ce qu'on a appelé la première édition. Outre les mémoires, il comprend un *Pand-Nâma*, ou « Livre des maximes », et des lettres et pétitions écrites dans la dernière partie du règne de Jahânguîr.

Enfin, j'ai remarqué le n° 159, qui est un exemplaire du *Scharaf-Nâma*, ou « Livre de Scharaf », ainsi appelé du nom de Scharaf-uddîn, son auteur. Les manuscrits de cet important ouvrage, qui a été écrit en 1005 (1596), sont rares; ils offrent une histoire très-intéressante des dynasties kurdes. Il en existe deux traductions turques manuscrites au British Museum. De ces traductions, sur lesquelles M. Charles Rieu, orientaliste distingué, attaché au département des manuscrits du British Museum, a fourni à son ami, M. Morley, des renseignements, l'une est une version *in extenso*, et l'autre abrégée. M. Wolkow avait donné, dans le *Journal asiatique*, en 1826, une notice assez étendue de cet ouvrage. M. Morley en publie à son tour une analyse très-précise, et très-propre, par conséquent, à donner une idée exacte du contenu du volume. L'orthographe de beaucoup de noms propres étant incertaine, M. Morley a eu soin de faire connaître la transcription des manuscrits de la Société et des manuscrits turcs du British Museum, ainsi que celle de M. Wolkow.

J'en ai dit bien assez, je pense, pour qu'on ait une idée du travail de M. Morley. Une lecture complète peut seule le faire apprécier dignement.

GARCIN DE TASSY.

Abrégé de Géographie à l'usage des écoles arabes-françaises de l'Algérie, par M. A. Bellemare.

C'est une pensée heureuse et civilisatrice que celle de composer pour les Arabes des livres destinés à leur faire connaître la France et à les initier aux sciences européennes. Aussi applaudissons-nous à l'idée que M. Bellemare a eue de publier en arabe et en français un Abrégé de géographie à l'usage des indigènes de l'Algérie. C'est un résumé clair et précis, très-suffisant pour faire connaître aux Arabes la configuration de notre globe, ses divisions et l'état de puissance et de prospérité de chaque état civilisé; mais ce n'est pas de la matière de ce livre que nous nous proposons de parler. Ce qui nous y intéresse surtout, c'est le genre de style arabe que l'auteur a adopté pour rendre la phrase française.

Dans quel style faut-il écrire un livre en arabe alors qu'il est destiné aux indigènes de l'Algérie? Est-ce le dialecte algérien ou la langue régulière qu'il convient d'adopter? Grâce au Corân, répandu dans tous les pays arabes, et que les musulmans sont obligés d'étudier dès leur enfance, la langue correcte est comprise à peu près partout. Il faut donc écrire en arabe suivant les règles et les principes qui régissent la langue écrite. Les Moghrebins, comme tout autre peuple, écrivent mieux qu'ils ne parlent. Dans leurs livres, et le plus souvent dans leur correspondance, ils évitent de faire usage des locutions vulgaires. Le langage souffre le laisser-aller; le déshabillé y est permis; mais s'il s'agit d'écrire, la toilette est de rigueur.[1] Cependant, pour l'Algérie, où l'instruction est le moins avancée, nous admettons qu'on adopte un style plus simple, plus ordinaire, afin de ne pas trop sortir des habitudes littéraires de la majeure partie de ce peuple; mais, tout en écrivant simplement, on doit être correct et se conformer aux règles grammaticales.

Lorsque Mohammed Ali introduisit en Égypte les études européennes et qu'il eut à faire composer des traités de phy-

sique, de chimie, d'histoire, etc., les fit-il rédiger en dialecte égyptien? Non, certainement; ce fut en arabe régulier. C'est que, d'ailleurs, aucun idiome parlé ne serait approprié à l'intelligence de traités spéciaux de géographie, de grammaire, de physique, etc., etc. On n'y trouverait pas des ressources suffisantes; on serait constamment forcé de faire des emprunts à l'arabe correct; et puis, y fût-on même parvenu, que ce serait peine inutile, car les Arabes rejetteraient avec mépris un livre où les fautes de grammaire coudoieraient les fautes de style.

L'ouvrage de M. Bellemare vient fortifier cette opinion. Nous sommes heureux d'avoir à le signaler; son livre est écrit généralement en arabe régulier. On n'y rencontre que deux expressions algériennes, parfaitement arabes du reste. Il existe dans le dialecte algérien des locutions qui, quoique regardées comme de son domaine exclusif, sont empruntées, ainsi que tout ce qui le constitue, à la langue régulière. M. Bellemare, au lieu d'employer la forme du comparatif اقوى, suivi de من, ce qui aurait été plus correct, dit, page 5 : قسم اوروبا هو صغير بالنسبة الى الاربعة اقسام الباقية لكنها قوية عليها جميعًا

L'expression قوى على « fort sur quelqu'un », pour dire : plus fort, est spécialement usitée en Algérie. Dans le chapitre sur l'Asie, on lit : جنس الافرنج لا زال لم يعرفوها بتمامها. Il aurait été plus exact de dire : لا زالوا, ou bien on aurait dû employer le singulier dans le second verbe. L'expression لا زال (ou plutôt ما زال) « être encore, être continuellement », employée dans un sens adverbial en Algérie, est régulière. Elle figure dans les grammaires de la langue écrite, et notamment dans celle du Maronite Farhat (p. ١٢٥ du texte arabe publié à Malte). C'est une de ces locutions correctes qui n'ont pas été dénaturées dans le langage.

L'ouvrage de M. Bellemare est exempt de locutions vulgaires; le style en est simple, mais presque toujours régulier. On n'y trouve pas même l'emploi du ن à la première personne du futur. On pourrait relever quelques erreurs de

détail, reprocher quelquefois à l'auteur de laisser trop voir la phrase française, le gallicisme, sous le déguisement arabe; mais, en général, il s'est convenablement acquitté de sa tâche. On doit le féliciter d'avoir entrepris ce livre, un des premiers de ce genre qui aient été composés en arabe par un Français. C'est un exemple que les orientalistes suivront. Ils doivent mettre leurs connaissances spéciales au service de leur pays, en propageant parmi les Arabes les sciences européennes. Tout en s'occupant de ressusciter l'histoire, la littérature de ce grand peuple, tout en restaurant son glorieux passé, il ne faut pas oublier que ses descendants vivent auprès de nous, au milieu de nous, et qu'il s'agit de les assimiler un jour à la grande famille. Nos pères reçurent des anciens Arabes les sciences qui les aidèrent à sortir de la barbarie; faisons acte de reconnaissance, en transmettant à leurs fils les lumières de notre civilisation et en les tirant de leur léthargie ان شاء الله.

Gustave DUGAT.

M. Alexandre Chodzko vient de publier, pour l'usage de l'armée d'Orient, un petit livre intitulé : *le Drogman turc* [1], où il a rassemblé tous les mots usuels et toutes les connaissances indispensables pour communiquer avec les habitants du pays que nous allons défendre. On doit savoir gré à l'auteur d'avoir, à l'aide de traductions interlinéaires, mis la conversation turque à la portée de toutes les intelligences. Ce Manuel est un précieux secours pour tous ceux qui vont en Turquie sans avoir pu, d'avance, s'appliquer à l'étude de la langue.

[1] *Le Drogman turc*, donnant les mots et les phrases les plus nécessaires pour la conversation. — Régime sanitaire. — Monnaies. — Dialogues. — Vocabulaire. — Abrégé de grammaire. 1 vol. in-12, relié en percaline. 2 fr. 80 c. chez Benjamin Duprat.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI-JUIN 1854.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES ISMAÉLIENS OU BATHINIENS DE SYRIE,

PLUS CONNUS SOUS LE NOM D'ASSASSINS,

ET PRINCIPALEMENT SUR LEURS RAPPORTS AVEC LES ÉTATS CHRÉTIENS D'ORIENT,

PAR M. C. DEFRÉMERY.

Nos chroniqueurs du moyen âge, ceux surtout qui ont retracé l'histoire des croisades, font très-souvent mention d'un peuple habitant le nord de la Syrie, et qu'ils désignent sous le nom d'Assassins. On sait maintenant, grâce aux savantes recherches de Silvestre de Sacy[1], que ce terme n'est qu'une altération d'un des noms sous lesquels ce peuple était connu en Orient, le nom de *Hachchachy* ou *Hachichy*, qu'il devait à une boisson extraite des feuilles du chanvre d'Égypte, et dont il faisait un grand usage. Il y a environ cent dix ans, l'histoire des Assassins attira l'attention d'un des membres les plus érudits de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres, qui lui consacra un mémoire étendu inséré au tome XVII (p. 127-170) du recueil de cette illustre

[1] *Nouveaux mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. IV. Cet excellent morceau a été reproduit par son auteur dans le volume intitulé : *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*. Paris, 1818, in-4°, p. 322-403.

compagnie. Les recherches de Falconet ont conservé presque tout leur prix, même après celles de M. de Sacy et d'un autre savant orientaliste, membre de l'Académie [1]. Je n'aurais donc pas songé à m'occuper de nouveau d'un sujet déjà traité par des auteurs si distingués, si je n'avais pu recourir à quelques sources, ou tout à fait nouvelles ou peu explorées jusqu'ici. Je me bornerai dans ce mémoire à ce qui concerne les Ismaéliens de Syrie, sauf, toutefois, quelques mots d'introduction sur les origines de leur secte et leur premier établissement, situé en Perse.

Les Bathiniens ou Ismaéliens avaient été connus, dès le commencement du xe siècle de notre ère, sous le nom de Karmathes, qu'ils avaient rendu célèbre par leurs succès contre les khalifes de Bagdad et par le pillage de la Mecque. Mais ils n'avaient commencé à signaler de nouveau leur existence, sous les noms de Bathiniens ou partisans du sens allégorique du Coran, d'Ismaéliens ou sectateurs d'Isma'il, fils de l'imâm Dja'far Assâdik, que pendant les dernières

[1] *Notice historique sur les Ismaéliens*, par M. Quatremère, dans les *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 339 et suiv. Ce travail est fort intéressant, surtout à cause des extraits qu'il nous offre d'un auteur que nous ne sommes pas à même de consulter, Mohammed ibn Férat, dont la bibliothèque impériale de Vienne possède dix volumes. Cet ouvrage ayant été apporté à Paris en 1809, à la suite des victoires de Napoléon, M. Quatremère a pu le parcourir et en extraire plusieurs renseignements curieux relatifs aux Ismaéliens. Sous ce rapport, son mémoire m'a été fort utile; mais, d'un autre côté, j'ai puisé à des sources que le savant académicien a négligées, telles que Ibn Aldjouzy, Abou'lméhâcin, Dheheby et Ibn Alathir, dont, à la vérité, nous ne possédons un exemplaire complet que depuis sept ans.

années du règne de Melic chah, le troisième des sultans seldjoukides (mort en novembre 1092). Dix-huit d'entre eux s'étaient réunis à Sawah, dans l'Irâk persique, pour y célébrer en commun la prière de la fête du *fithr* (rupture du jeûne). Le gouverneur de cette ville, ayant eu connaissance de leur doctrine, les fit arrêter et les emprisonna; mais on intercéda près de lui en leur faveur, et il les relâcha. D'après Ibn Alathir, ce fut la première circonstance dans laquelle ils se réunirent. Par la suite ils essayèrent de gagner un mouezzin, originaire de Sawah, qui résidait à Ispahan. Cet homme rejeta leur doctrine, et, de peur qu'il ne les dénonçât, ils l'assassinèrent. Le vizir Nizâm almulc, ayant appris ce meurtre, ordonna d'arrêter celui qui en serait soupçonné. Les soupçons tombèrent sur un charpentier nommé Thâhir; on le mit à mort, et son cadavre fut traîné par les pieds dans les places publiques. Cet homme avait pour père un prédicateur, qui se rendit à Bagdad, avec le sultan Barkiarok, dans l'année 1093, et obtint près de ce prince une grande considération. Dans la suite il se transporta à Basra et y fut investi de la dignité de kâdhi. Enfin, il alla dans le Kermân, en qualité d'ambassadeur, et y fut tué par la populace, pendant une sédition, sous prétexte qu'il était Bathinien [1].

[1] Ibn Alathir, ms. arabe de la Bibliothèque impériale, t. V, fol. 121 v. 122 r.; Ibn Aldjouzy, ms. de l'Université de Leyde, n° 88, fol. 65 r.; ms. de la Bibliothèque impériale, n° 641, fol. 241 r.; Noveïri, ms. de Leyde, n° 2 *i*, fol. 90 v.

Le meurtre de Nizâm almulc, suivi de si près par la mort de Melic chah, fortifia la puissance des sectaires et accrut leur ambition. Aussitôt après que Barkiarok, fils aîné et successeur de ce sultan, eut levé le siége d'Ispahan, en 1093, leur doctrine se manifesta dans cette ville et s'y répandit. A la faveur des troubles que suscita la mort de Melic chah, les Ismaéliens s'emparèrent d'un certain nombre de forteresses, parmi lesquelles il faut distinguer celle qui était située sur une montagne voisine d'Ispahan, et surtout celle d'Alamout, dans le canton montagneux du Deïlem, non loin de Cazouïn[1]. Ce fut ce dernier château fort qui devint le siége de leur domination en Perse.

L'établissement des Ismaéliens en Syrie suivit de près leur établissement dans les montagnes du Deïlem. Vers les dernières années du XIe siècle de notre ère, sous le règne du Seldjoukide Ridhouân, fils de Toutouch, ils s'établirent à Alep, capitale du petit état de ce prince. L'an 494 de l'hégire (1100 de J. C.[2]), leur chef, qui était un médecin astrologue, étant parvenu à brouiller ensemble Ridhouân et son beau-père Djenâh Eddaulah, prince d'Émèse, convertit le prince seldjoukide à la doctrine des Ismaéliens. Ridhouân ne craignit pas de leur accorder une

[1] D'après une autre version, les Ismaéliens se mirent en possession d'Alamout dans l'année 483 de l'hégire (1090 de J. C.), c'est-à-dire environ deux ans avant la mort de Melic chah.

[2] On lit 498 dans le mémoire de M. Quatremère, *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 341; mais ce chiffre ne peut être exact; en effet, comme on le verra plus bas, Djenah Eddaulah fut assassiné trois ans avant cette époque.

protection déclarée. Pendant tout le reste de son règne, ils eurent dans Alep une maison où ils exerçaient publiquement leur culte, et que Ridhouân lui-même leur avait fait construire, selon le témoignage d'Abou'lméhâcin. Les princes du voisinage eurent beau lui écrire, pour lui faire des représentations au sujet de sa conduite à l'égard de ces sectaires, il ne la changea en rien. Un grand nombre d'individus adoptèrent leurs doctrines, dans l'espérance de partager leur pouvoir. Tous ceux qui voulaient mettre leur vie en sûreté ou se préserver de l'oppression, avaient recours à leur appui. Par ces diverses raisons, leur nombre s'accrut de jour en jour; on osait si peu leur résister qu'ils enlevaient, au milieu des rues, des femmes, des enfants, et les conduisaient où ils voulaient, sans qu'on essayât de les tirer de leurs mains. Il advenait fréquemment qu'un d'entre eux, rencontrant un individu d'une autre secte, se jetait sur lui pour le dépouiller de ses habits, et le malheureux n'osait tenter la moindre résistance et ne trouvait pas de défenseur. Enfin, lorsqu'un criminel venait se réfugier près des Ismaéliens, ils se déclaraient ses protecteurs, et sollicitaient sa grâce, qui leur était toujours accordée[1].

L'année 495 de l'hégire (1102 de J. C.) vit le premier meurtre commis par les Ismaéliens de Sy-

[1] *Histoire d'Alep*, par Kémâl eddîn, ms. arabe de la Bibliothèque imperiale, n° 728, fol. 124 v. 125 v.; Ibn Aldjouzy, ms. de Leyde, fol. 72 v.; Abou'lméhâcin, *Nodjoum ezzahiret*, ms. arabe 660 fol. 186 v.; *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 341.

rie, le premier du moins dont nous ayons connaissance. Le vendredi, 22 du mois de redjeb (12 mai 1102 [1]), Djenâh Eddaulah Hocein entra dans la principale mosquée de la ville d'Émèse, pour y réciter la prière. Ce prince était alors sur le point de marcher contre le comte de Saint-Gilles, afin de lui faire lever le siége d'Hisn Alacrâd (le château fort des Curdes), et, dans ce but, il avait déjà rassemblé son armée. Mais, tandis qu'il était occupé à prier, trois Bathiniens s'élancèrent sur lui et le tuèrent, bien qu'il fût entouré d'un corps d'esclaves armés. Ces Bathiniens étaient Persans de nation; ils avaient été envoyés par le médecin astrologue dont nous avons parlé ci-dessus. On prétend même que celui-ci avait agi à l'instigation de Ridhouân. Cette accusation ne manque pas de probabilité; car, peu de mois avant sa mort, Djenâh Eddaulah, qui avait à se plaindre d'un manque d'égards de la part de Ridhouân, avait attaqué le camp de ce prince, à Sermine, et l'avait mis au pillage, après que le Seldjoukide et la plus grande partie de son armée eurent pris la fuite. Dans cette déroute, le prince d'Émèse avait fait prisonnier le vizir Abou'lfadhl et plusieurs autres officiers de Ridhouân. De plus, il avait cherché le médecin astrologue, sans toutefois pouvoir s'en emparer. C'était ce médecin qui l'avait brouillé avec Ridhouân. Djenâh Eddaulah secoua l'obéissance du prince d'Alep

[1] Je dois faire observer que le 12 mai 1102 était un lundi et non un vendredi. Kémâl eddîn (125 r.) et Elmakîn mettent ce meurtre en l'année 496.

et embrassa le parti de son frère Dokak, souverain de Damas. Les assassins étaient accompagnés d'un cheïkh, et ils étaient eux-mêmes revêtus du costume des religieux. Ils s'approchèrent de Djenâh Eddaulah en faisant des vœux en sa faveur et en lui demandant des grâces; mais, tout à coup, ils le frappèrent de leurs couteaux et le tuèrent, ainsi que plusieurs personnes de sa suite, après quoi ils furent massacrés tous les trois. Il y avait en ce moment dans la mosquée dix sofis persans ou autres. Ils furent tués injustement jusqu'au dernier, comme complices des assassins. L'astrologue mourut de mort subite, ou, selon une autre version, il fut assassiné quatorze jours après ce meurtre, et eut pour successeur, dans la charge de chef des Bathiniens d'Alep, son compagnon Abou Thahir, l'orfèvre (*assaïgh*[1]), qui était Persan de nation. Ibn Aldjouzy affirme que cet astrologue fut le premier qui prêcha en Syrie la doctrine des Bathiniens.

Le prince d'Antioche (Boémond), ayant appris la mort de Djenâh Eddaulah, vint, dès le lendemain, mettre le siége devant Émèse. Les habitants firent la paix avec lui, moyennant une somme d'argent, et il s'en retourna. Dokak[2], prince de Damas et frère de Ridhouân, se rendit à Émèse et se mit en pos-

[1] Au lieu d'*Assaïgh*, « l'orfèvre », ainsi qu'on lit dans Kémâl eddîn, dans Ibn Khaldoun et dans trois passages d'Ibn Alathir (ms. de C. P. t. V, fol. 132 r. et v. 141 v.), plusieurs passages de ce dernier auteur (fol. 132 v.) portent *Ibn Assaïgh*, « le fils de l'orfèvre ».

[2] دقاق. C'est ainsi qu'on lit ce nom dans le ms. d'Ibn Aldjouzy, de la bibliothèque de Leyde, et dans celui de Kémâl eddîn.

session de cette ville[1]. Dans la même année, le kadhi d'Alep, Fadhl Allah Assouzéni, fut tué en sortant de la présence de Ridhouân; et comme il avait mal parlé des Bathiniens, on les accusa de ce meurtre[2].

Dans l'année 499 (1106), les Bathiniens s'emparèrent par la ruse de la forteresse d'Apamée (*Afamiéh*); mais elle leur fut presque aussitôt après enlevée par les Francs. Comme les détails de cette double révolution sont peu connus, et qu'ils intéressent à la fois l'histoire des Ismaéliens et celle des croisés, je crois devoir les rapporter avec quelque étendue. Environ quinze ans avant cette époque, un personnage appelé Khalaf, fils de Molaïb, de la tribu de Kilâb, était en possession d'Émèse. Il se servait de son autorité pour commettre des exactions; ses émissaires interceptaient les chemins, et des brigands s'étaient rassemblés en grand nombre auprès de lui. Le Seldjoukide Toutouch, fils d'Alp Arslan, et souverain de la Syrie, le punit de ses excès en le chassant d'Émèse. Khalaf se retira en Égypte, où il vécut dans l'obscurité. Au bout d'un certain temps, le gouverneur d'Apamée, au nom de Ridhouân, qui avait succédé dans Alep à son père Toutouch, entra en relations avec le khalife de l'É-

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 125 v.; Ibn Aldjouzy, ms. de Leyde, fol. 72 v.; Kémâl eddîn, fol. 125 r. et v.; Abou'lféda, *Annales moslemici*, t. III, p. 338; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 175 v.; *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 342; Ibn Khalduni *Narratio de expeditionibus Francorum in terras islamismo subjectas*, edidit Tornberg, p. 15; Elmakin, *Historia saracenica*, édit. in-folio, p. 295.

[2] Kémâl eddîn, 119 r.

gypte, car il ressentait de l'inclination pour la secte des Fathimites, et le pria de lui envoyer un homme sûr, afin qu'il lui remît sa forteresse. Ibn Molaïb demanda au khalife d'être chargé de cette mission, sous prétexte qu'il désirait combattre les Francs[1]. En conséquence, on lui livra Apamée, après avoir reçu de lui des otages; mais lorsqu'il se vit maître de la ville, il secoua le joug des Fathimites. Ceux-ci l'ayant menacé de maltraiter ses enfants, qu'ils avaient entre les mains, il leur fit répondre : « Certes, je ne renoncerai point à mon rang; envoyez-moi, si vous le voulez, un des membres de mon fils, afin que je le mange. » Sur cette réponse, ils désespérèrent de le voir revenir à l'obéissance.

Khalaf continua de séjourner dans Apamée, infestant les routes et interceptant les chemins. Un grand nombre de malfaiteurs se rassemblèrent auprès de lui, et il amassa des richesses considérables. Sur ces entrefaites, les Francs s'emparèrent de Sermine, dans la province d'Alep, dont les habitants étaient très-zélés pour la doctrine des chiites. Ces sectaires se dispersèrent après la prise de leur ville; leur kâdhi, que Kémâl Eddin appelle Abou'lfeth Serminy, daï des Ismaéliens, alla trouver Ibn Molaïb, et fixa son séjour auprès de lui. Khalaf le traita avec considération, le prit en amitié et lui accorda sa confiance. Ces bons traitements n'empêchèrent pas le kâdhi de méditer une trahison contre son hôte

[1] Kémâl eddîn a donné de ces faits un récit différent, fol. 116 v. 117 r. Sur la prise d'Émèse par Toûtouch, cf. le même, 112 v. 113 r.

et son bienfaiteur. Il écrivit à Abou Thâhir Assaigh, et convint avec lui de faire périr Khalaf et de livrer Apamée à Melic Ridhouân. Quelque chose de ce complot ayant transpiré, les enfants d'Ibn Molaïb[1] allèrent trouver leur père et lui dirent : « Il nous est revenu telle et telle chose touchant ce kâdhi; la prudence exige que tu le préviennes et que tu te tiennes sur tes gardes. » Khalaf manda le kâdhi; celui-ci se présenta devant lui, tenant dans sa manche un Koran, parce qu'il s'était aperçu que quelque danger le menaçait. Il parla ainsi à Khalaf : « Ô émir, chacun sait que je suis venu te trouver, craignant pour ma vie et en proie à la faim. Tu m'as rassuré, tu m'as enrichi et traité avec considération. Grâce à toi, je possède gloire et richesse. Si quelqu'un de ceux qui me portent envie, à cause du rang dont je jouis auprès de toi et des bienfaits dont tu m'as comblé, m'a calomnié dans ton esprit, je te supplie de me reprendre tout ce que je possède, et de me laisser m'en retourner comme je suis venu. » Le kâdhi jura ensuite à Khalaf de lui être fidèle. Le prince accueillit ses protestations et le tranquillisa. Le kâdhi reprit sa correspondance avec Abou Thahir, et lui conseilla de s'entendre avec Ridhouân, afin d'envoyer à Apamée trois cents des habitants de Sermine, munis de chevaux et d'armes appartenant aux Francs, et de quelques têtes de ces derniers. Ces hommes devaient venir trouver Ibn Molaïb, se faire passer à

[1] Ibn Alathir ajoute que ces jeunes gens s'étaient échappés de l'Égypte et étaient revenus près de leur père.

ses yeux pour des défenseurs de la foi, au service de Ridhouân, lui dire qu'ils avaient quitté ce prince, à cause de sa mauvaise conduite à leur égard et de celle de ses ministres, et qu'une troupe de Francs les ayant rencontrés, ils l'avaient mise en déroute; puis ils lui offriraient tout ce qu'ils avaient avec eux. Si Khalaf, sur la foi de ce récit, leur permettait de se fixer auprès de lui, ils s'entendraient avec le kâdhi pour tramer contre lui quelque ruse. Abou Thahir se conforma aux instructions du kâdhi. Le détachement des habitants de Sermine arriva à Apamée, et offrit à Khalaf les chevaux et autres objets qu'il apportait. Khalaf les accepta, ordonna à cette troupe de séjourner auprès de lui et l'établit dans le faubourg d'Apamée. Une certaine nuit, que les gardiens de la citadelle étaient endormis, le kâdhi et ceux des habitants de Sermine qui y avaient leur logement se levèrent, tendirent des cordes à tous ceux qui étaient restés dans la ville et les firent monter. Puis ils se dirigèrent vers les enfants, les cousins et les compagnons d'Ibn Molaïb et les tuèrent. Le kâdhi, accompagné d'une troupe de ses affidés, se rendit ensuite auprès d'Ibn Molaïb, qui était alors couché avec sa femme. Ibn Molaïb s'aperçut de leur approche et dit au kâdhi : « Qui es-tu? » « L'ange de la mort, répliqua le kâdhi, et je suis venu pour saisir ton âme. » Vainement Khalaf lui demanda grâce, au nom de Dieu; le kâdhi le frappa et le tua avec ses adhérents. Les deux fils de Khalaf prirent la fuite; un des deux fut tué, l'autre se réfugia

près d'Abou'lhaçan Ibn Monkid, prince de Chaïzer (Larissa), qui lui accorda sa protection, conformément à un traité qui existait entre eux.

A la nouvelle de ces événements, Abou Thahir se rendit à Apamée, ne doutant point de la soumission de cette ville; mais le kâdhi lui dit : « Si tu veux rester près de moi et vivre en bonne intelligence, tu es le bienvenu et nous serons soumis à tes ordres; sinon retourne au lieu d'où tu viens. » Sur cette réponse, Abou Thahir fut forcé de renoncer à ses espérances [1].

Kémal eddîn a raconté la prise d'Apamée par les Bathiniens d'une manière différente. Son récit a été traduit dans le mémoire de M. Quatremère; je m'abstiendrai donc de le reproduire ici. D'après Ibn Alathir, un des fils de Khalaf, qui était brouillé avec son père, se trouvait alors à Damas auprès de Thogtékin. Celui-ci lui confia la garde d'une forteresse, lui faisant jurer de maintenir la sûreté des routes; mais le fils de Khalaf n'exécuta pas ses engagements; il intercepta les chemins et enleva les caravanes. Sur les réclamations qui s'élevèrent, Thogtékin fit partir des troupes, qui lui donnèrent la chasse. Alors cet homme, que Kémal eddîn appelle Mossabbib, se retira près de Tancrède et l'invita à s'emparer d'Apamée, disant qu'il ne s'y trouvait pas de vivres pour plus d'un mois. Le prince chrétien aurait dû fermer

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V. fol. 132 r. et v.; le même, *Collection des Hist. orient.* t. I, p. 232-235; Ibn Khaldoun, p. 19 et 130-131; Kémâl eddîn, fol. 127 r.; *Nodjoum*, ms. 660, fol. 182 v.; *Mines de l'Or.* t. IV, p. 342; Albert d'Aix, *apud* Wilken, *Commentatio*, 41.

l'oreille à ces suggestions, car il était lié par un traité avec les habitants d'Apamée. En effet, après le meurtre de Khalaf, il était venu camper devant cette ville, et lui avait imposé un tribut, moyennant lequel il avait consenti à se retirer. Mais Tancrède ne sut pas résister à l'espoir que Mossabbih faisait briller à ses yeux; il revint sur ses pas, s'établit devant les murs de la ville, et la prit par capitulation le 13 moharrem 500 (14 septembre 1106). Il fit périr dans les tortures Abou'lfeth Serminy, instigateur du meurtre de Khalaf. Il n'observa pas mieux la capitulation à l'égard d'Abou Thahir Assaïgh, et l'emmena prisonnier. Abou Thahir se racheta, moyennant une somme d'argent, et rentra dans Alep. D'après un récit qu'Ibn Alathir et Ibn Khaldoun transcrivent, sans toutefois en garantir l'exactitude, Assaïgh fut aussi mis à mort par les Francs. On verra plus loin que, selon une autre version, Abou Thahir ne fut tué que sept ans après, par Fadhaïl ibn Bédi, reïs ou chef de la police d'Alep[1].

Deux ans après, Ridhouân ayant appris qu'on l'accusait publiquement de partager les erreurs des Ismaéliens et que son nom avait été maudit, en pleine audience, devant son cousin germain, le sultan seldjoukide Mohammed, crut se justifier en faisant mettre à mort quelques-uns de ces sectaires et en chassant d'Alep Abou'lghanaïm, neveu d'Abou'l-

[1] Kémâl eddîn, fol. 127 r.; Ibn Alathir, fol. 133 v.; *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 235; Abou'lméhâcin, *loc. laudato*; Ibn Khaldoun, p. 20 et 131. Dans ce dernier passage, au lieu de ابن بديع وتنش (فى) حلب, il faut lire رئيس حلب.

feth, avec un certain nombre de ses adhérents. Malgré ces démonstrations, il n'en continua pas moins à favoriser les Ismaéliens et à s'appuyer sur eux. Quand, dans l'année 505 (1111), l'armée envoyée contre les princes francs de Mésopotamie et de Syrie, par le sultan Mohammed, approcha d'Alep, Ridhouân lui ferma les portes de cette ville et se retira dans la citadelle, après avoir exigé que les habitants d'Alep lui remissent des otages, qui devaient lui répondre de leur fidélité et les empêcher de livrer leur ville aux chefs de l'armée musulmane. Il chargea de garder les murailles et d'en interdire l'accès aux Alepins une troupe de soldats et de Bathiniens, qui étaient à son service. Les portes d'Alep restèrent fermées pendant dix-sept jours, et ses habitants passèrent trois jours sans rien manger. Le nombre des voleurs augmenta, et les principaux de la ville craignirent pour leur vie. Les gens du commun se permettaient d'injurier Ridhouân et de le charger de reproches. La crainte qu'il avait de voir ses sujets livrer la ville redoubla, et il renonça même à faire des promenades à cheval dans Alep. De son côté, l'armée confédérée ne se fit pas faute de ravager ce que Tancrède avait épargné dans son expédition de l'année précédente. Ridhouân envoyait des voleurs pour dépouiller et faire prisonniers ceux qui se séparaient du gros de l'armée. Enfin, les confédérés décampèrent, se dirigeant vers Marrat Anno'mân, à la fin du mois de séfer 505 (14 septembre 1111)[1].

[1] Kémâl eddîn, ms. arabe 728, fol. 129 v.; Ibn Alathir, fol. 140 v.

L'année précédente (1110), le château de Kéferlatha avait été enlevé aux Ismaéliens par Tancrède[1].

Au mois de rébi premier 505 (septembre-octobre 1111), il arriva à Alep un riche jurisconsulte de la ville de Khodjend, dans la Transoxiane, nommé Abou Harb Iça ben Zéïd, et qui faisait le commerce. Il menait avec lui cinq cents chameaux chargés de toute espèce de marchandises. Cet homme était l'ennemi déclaré des Ismaéliens; il cherchait toutes les occasions de leur nuire, et avait dépensé des sommes considérables en faveur de leurs adversaires. Il avait été suivi, depuis le Khoraçân, par un Bathinien nommé Ahmed, fils de Nasr, de la ville de Reï, et dont le frère avait été tué par les gens d'Abou Harb. Ce sectaire, étant arrivé à Alep, alla trouver Abou Thahir Assaïgh, chef des Ismaéliens de cette ville, et qui s'était emparé de l'esprit de Ridhouân; puis il se rendit auprès de l'émir, et lui fit connaître les richesses du fakîh Abou Harb, lui faisant remarquer que l'on ne pourrait le soupçonner du meurtre de cet homme, attendu qu'il était généralement connu pour l'ennemi des Ismaéliens. Ridhouân fut séduit par la perspective de s'emparer des richesses d'Abou Harb, et chargea plusieurs de ses esclaves de seconder le Bathinien. De son côté, Abou Thahir adjoignit à celui-ci quelques-

[1] Ibn Férat, cité par M. Quatremère, *Mines de l'Orient*, p. 342. Je lis *Kéferlâtha* كفرلاثا, sur l'autorité du *Mérassid* (éd. Juynboll, t. II, p. 504), qui nous apprend que c'était le nom d'une bourgade importante, située à une journée d'Alep.

uns de ses adhérents. Un jour qu'Abou Harb, entouré de plusieurs de ses esclaves, était occupé à compter ses chameaux, Ahmed fondit sur lui à la tête de sa troupe. Abou Harb ayant demandé aux gens de sa suite s'ils ne reconnaissaient pas dans cet assassin leur compagnon de voyage, ils répondirent tous que c'était bien lui. En même temps ils prirent les armes et se jetèrent sur Ahmed, qu'ils massacrèrent, avec tous les Bathiniens qui l'avaient accompagné. Abou Harb, furieux, s'écria : «Que Dieu nous secoure contre ce Bathinien perfide! c'est-à-dire Ridhouân; nous avons été en sûreté dans les endroits dangereux que nous avons eu à parcourir; mais maintenant que nous voilà arrivés dans des endroits que nous regardons comme sûrs, il aposte des gens pour nous assassiner!» Ce discours ayant été rapporté à Ridhouân, il demeura interdit et n'osa se plaindre. Les sunnites et les chiites allèrent trouver Abou Harb, et lui témoignèrent combien ils désapprouvaient la tentative de meurtre dont il avait été l'objet. Leurs jeunes gens en vinrent aux mains avec une troupe de jeunes Bathiniens et les tuèrent. Ridhouân n'osa pas désapprouver cette conduite. Cependant le fakîh Abou Harb avait écrit ce qui s'était passé à l'atabek Thogtékin et à d'autres princes musulmans. Ceux-ci envoyèrent des ambassadeurs à Ridhouân pour lui faire des reproches. Le prince d'Alep nia, sous la foi du serment, qu'il eût aucune mauvaise intention contre Abou Harb. Ce marchand sortit d'Alep, avec les ambassadeurs, et retourna dans

son pays. Cette tentative d'assassinat fit le plus grand tort à Ridhouân et lui attira le mépris de ses sujets. A partir de ce moment, les Alepins conçurent contre les Ismaéliens un redoublement de haine, et massacraient tous ceux qu'ils pouvaient trouver. Vers la même époque, ces sectaires essayèrent vainement de s'emparer de la citadelle d'Alep[1].

Après la victoire remportée sur Baudouin Ier, roi de Jérusalem, par Maudoûd, prince de Moussoul, et Thogtékin, atabek de Damas, au mois de moharrem 507 (juin 1113), les vainqueurs, renonçant à poursuivre leurs succès, revinrent sur leurs pas et campèrent dans la prairie de Soffar, au voisinage de Damas. Là l'émir Maudoûd permit à ses troupes de s'en retourner dans leurs quartiers, pour se refaire de leurs fatigues, à la charge de revenir au printemps prochain. Pour lui, il resta en Syrie, avec quelques officiers, et il entra dans Damas le 21 de rébi premier (5 septembre 1113). Son intention était de demeurer près de Thogtékin jusqu'au printemps. Le dernier vendredi du même mois (12 septembre), d'après Ibn Alathir; le vendredi, 12 du mois suivant (26 septembre 1113), selon Ibn Khallicân; ou, enfin, le dernier vendredi du mois de rébi second (10 octobre 1113), d'après Bondary, Maudoûd se rendit, avec Thogtékin, à la grande mosquée, pour assister à la prière. Après l'office, ils sortirent ensemble dans la cour de la mosquée, Maudoûd te-

[1] Kémâl eddîn, fol. 130 r. et v.; Ibn Férat, cité par M. Quatremère, p. 342-343.

nant dans sa main la main de Thogtékin. Des esclaves les entouraient, armés d'épées nues. Tout à coup un Bathinien s'approche de Maudoûd, comme s'il avait eu une prière à lui adresser ou qu'il eût voulu lui demander l'aumône, et le frappe de deux coups de poignard au-dessous du membre viril. L'un atteignit la cuisse et l'autre pénétra jusqu'à l'hypocondre. D'après une autre version, Maudoûd reçut quatre blessures. Le Bathinien fut tué et on lui coupa la tête, dans l'espoir de parvenir à connaître qui il était; mais, personne ne l'ayant reconnu, on brûla ses restes. Quant à Maudoûd, on le transporta, encore en vie, au palais de Thogtékin. Il était alors en état de jeûne, et comme on le pressait de prendre quelque nourriture, il répondit : « Je veux pouvoir me présenter devant Dieu en état de jeûne. » Il expira le jour même.

On dit que les Bathiniens de Syrie le tuèrent, parce qu'ils avaient peur de lui. D'autres disent que ce fut Thogtékin, qui, craignant Maudoûd, aposta l'assassin. Cette dernière version, adoptée par Guillaume de Tyr[1], est conforme au récit d'un auteur chrétien contemporain, Matthieu d'Édesse. D'après ce chroniqueur arménien, pendant son séjour à Damas Maudoûd avait conçu la pensée de s'emparer de cette ville, en faisant périr Thogtékin. Cette trahison

[1] ... « Consentiente, ut dicitur, Damascenorum rege Doldequino, « a quibusdam sicariis interfectus est. Suspectam enim ejus dicebatur habere potentiam, ne eum regno privaret. » (Livre X, ch. xx, p. 487. — Cf. *ibid.* p. 493.)

étant parvenue aux oreilles de l'émir, il tira de captivité un condamné à mort, Persan de nation, lui promit sa grâce et des honneurs, s'il voulait tuer Maudoûd, et lui donna en même temps cinq cents pièces d'or. Au moment où Maudoûd sortait de la mosquée, où il était allé faire sa prière, et qu'il se tenait debout au milieu du portique, le Persan s'approcha et lui plongea son couteau dans le flanc gauche. Le meurtrier fut impitoyablement massacré sur le lieu même [1]. Ibn Alathir atteste que Thogtékin n'était pas sans inquiétude du côté du sultan, car ce prince lui imputait la mort de Maudoûd. Cet historien ajoute, comme le tenant de son père, qu'à la nouvelle du meurtre de Maudoûd, le roi de Jérusalem écrivit à Thogtékin une lettre portant, entre autres choses, qu'un peuple qui tue son chef, et cela un jour de fête et dans la maison de son Dieu, mérite que Dieu l'extermine [2].

Nous savons, par Ibn Alathir (fol. 140 v.) et Kémâl eddîn (fol. 129 v.), que, deux ans avant cette époque, Thogtékin, se défiant des autres généraux du sultan Mohammed, par suite des intrigues de Ridhouân, avait contracté amitié avec Maudoûd,

[1] *Récit de la première croisade*, traduit de l'arménien, par M. E. Dulaurier, Paris, 1850, in-4°, p. 47-48.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 141 r. et v.; le même, *Collection des Historiens orientaux*, p. 289-290; Abou'lfaradj, *Historia dynastiarum*, p. 374; Bondary, ms. arabe 767 *a*, fol. 119 v. 120 r.; Ibn Khaldoun, p. 28; Ibn Khallican's *Biographical dictionary*, t. I p. 227; *Nodjoum*, ms. 660, fol. 187 r.; M. Reinaud *Extraits de Historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades*, Paris, 1829, p. 33; Elmakin, *Hist. saracenica*, p. 293.

qui se montra constant et fidèle envers lui[1]. Après la dispersion de l'armée musulmane, à Maarrat Anno'mân, les deux émirs étaient restés unis, avaient marché vers Chaïzer, et avaient contraint Baudoin, Tancrède et le comte de Tripoli, Bertrand, en leur coupant l'eau et les vivres, à se retirer dans Apamée. Il est vrai que, peu de temps après, Ridhouân, voyant son pouvoir fort affaibli dans Alep, avait jugé convenable de chercher à se concilier l'atabek Thogtékin et de lui demander la paix. Il le manda même près de lui, au moment où il voulut que Tancrède renonçât à exiger de lui la forteresse d'Azaz, moyennant quoi Ridhouân offrait de payer un tribut de vingt mille dinars. Tancrède ayant refusé ces conditions, Thogtékin se rendit à Alep, où il conclut avec Ridhouân un traité, aux termes duquel chacun des deux princes devait assister son allié d'hommes et d'argent. De plus, il fut convenu que Thogtékin ferait réciter la prière publique et battre monnaie, dans Damas, au nom de Ridhouân. Quoique Kémâl eddin, à qui nous devons ces détails (fol. 130 v. et 131 r.), ajoute que Ridhouân n'exécuta pas par la suite les conditions du traité, le seul fait des relations de Thogtékin avec un prince protecteur déclaré des Bathiniens d'Alep, donne quelque consis-

[1] وثبت له مودود ووفا له Kémâl eddîn. — Voici les paroles d'Ibn Alathir : واتابك طغتكين صاحب دمشق خاف الامرا على نفسه فلم ينعهم الا انه حصل بينه وبين مودود صاحب الموصل مودة وصداقة

tance au bruit par lequel le meurtre de Maudoûd fut imputé à l'atabek de Damas.

La même année qui avait vu le meurtre de Maudoûd vit mourir Ridhouân. Les actes de ce prince, dit Ibn Alathir, ne furent rien moins que louables : il fit mourir ses deux frères Abou Thâlib et Behrâm, et il avait si peu de religion que, dans bien des cas, il eut recours à l'aide des Bathiniens. Sous son règne, ces sectaires s'étaient beaucoup propagés dans la principauté d'Alep. Ce fut au point que le *reïs* (chef civil) d'Alep, Ibn Bédi, et les notables habitants en eurent peur. Ridhouân eut pour successeur son fils Alp Arslân, surnommé *le Muet* (*alakhras*), non qu'il fût véritablement privé de la parole, mais parce qu'il éprouvait de l'embarras à s'exprimer et de la difficulté à prononcer certaines lettres. Comme Alakhras n'avait que seize ans, l'eunuque Loulou s'empara de toute l'autorité, ne lui laissant que le titre de sultan.

A cette époque, selon Kémâl eddîn, les Ismaéliens d'Alep avaient pour chef Abou'lfeth, fils d'Abou Thâhir, l'orfèvre. Mais Hoçâm eddîn, fils de Dimladj, étant arrivé dans cette ville, tous ceux de la secte se rallièrent à son autorité, et il nomma le daï Ibrâhîm, Persan de nation, pour commander en son nom dans la forteresse de Koleiah, près de Bales. Sur ces entrefaites, le sultan de Perse, Mohammed, écrivit à Alp Arslân : « Votre père, malgré toutes mes remontrances, a constamment protégé les Ismaéliens; mais pour vous, qui êtes mon fils, je vous engage

à commander le massacre de ces fanatiques. » De son côté, le reïs Ibn Bédi commença à entretenir Alp Arslân du même objet. Il se concerta avec Ibn Khachchâb, et tous deux, ayant réuni un grand nombre des principaux de la ville, se rendirent auprès du jeune prince, auquel ils représentèrent vivement l'insolence des Ismaéliens, la tyrannie qu'ils exerçaient sur les musulmans, et combien il importait d'y mettre fin. Alp Arslân, se rendant à leurs prières, ordonna sur-le-champ l'arrestation d'Abou'lfeth et de ses principaux adhérents [1], et fit proclamer dans les rues que celui qui rencontrerait un Bathinien pouvait le massacrer. Trois cents d'entre eux, tant hommes qu'enfants, furent égorgés dans Alep, et on en arrêta deux cents. Abou'lfeth ayant été mis à mort auprès de la porte de l'Irâk, son corps fut brûlé, et sa tête promenée dans toutes les villes de la Syrie. On fit également périr le daï Ismaïl, frère du médecin astrologue dont il a été question ci-dessus. D'autres furent emprisonnés et l'on intercéda en leur faveur; parmi eux, les uns furent relâchés, les autres précipités du haut de la forteresse.

Hoçâm eddîn, fils de Dimlâdj, ayant trouvé moyen de se dérober aux poursuites, sortit d'Alep et se retira à Rakkah, où il mourut. Ibrâhîm le daï s'enfuit

[1] Selon Kémâl eddîn et Ibn Alathîr, Abou Thâhir Assaïgh vivait encore à cette époque; il fut arrêté par Ibn Bédi et mis à mort, avec plusieurs des principaux Bathiniens. Ibn Alathir ajoute qu'Ibn Bédi confisqua les biens des autres, après quoi il les relâcha. Parmi eux, il y en eut qui allèrent joindre les Francs et se dispersèrent dans la province.

de Koleïah à Chaïzer. D'autres Ismaéliens, pour échapper aux soupçons, dénonçaient ou massacraient eux-mêmes ceux de leur propre secte[1].

Nous avons vu que, à la suite du massacre d'Alep, le daï Ibrâhîm s'était enfui à Chaïzer; il y fut rejoint par plusieurs de ses coreligionnaires. Lorsqu'ils se virent réunis en assez grand nombre, ils formèrent le projet de s'emparer de la citadelle. Le succès de cette tentative les aurait mis en possession d'une place très-forte. « Cette forteresse, dit Ibn Alathir, était éloignée de Hamah de la distance d'une demi-journée; elle était située sur une montagne élevée et presque inaccessible, et l'on n'y arrivait que par un seul chemin[2]. » Elle appartenait aux enfants de Monkid, de la tribu de Kinana, qui la possédaient à titre héréditaire, depuis l'époque de Saleh ibn Mirdas. Abou'lmorhaf Nasr, arrière petit-fils de Monkid, étant mort en l'année 491 (1098), avait eu pour successeur son frère cadet Sultan ibn Ali, au refus de l'aîné, Abou Selâmah Morchid.

Les Bathiniens choisirent, pour mettre à exécution leur complot, le dimanche des rameaux, ou, selon un autre récit, le dimanche de Pâques, que les habitants chrétiens de Chaïzer célébraient avec beaucoup de pompe. En ce jour ils sortaient de la ville, escortés par un détachement de troupes musulmanes,

[1] Kémâl eddîn, ms. 728, fol. 131 v., 132 r.; Ibn Alathir, t. V, fol 141 v.; Ibn Férat, dans les *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 343, 344; M. Reinaud, *Extraits*, etc. p. 33.

[2] *Sub anno* 552. Voyez Ibn Elathiri *Chronicon quod perfectissimum inscribitur*, edidit Car. Joh. Tornberg. Upsaliæ, 1851, in-8°, p. 144.

et tous les autres habitants se répandaient également dans la campagne, pour se livrer à la joie et aux plaisirs. Cette année, les choses se passèrent suivant l'usage, et les émirs de la famille de Monkid descendirent de la citadelle, les uns pour voir la fête des chrétiens, les autres pour prendre le plaisir de la chasse; car ils ne redoutaient aucune perfidie de la part des Bathiniens, qu'ils avaient comblés de bienfaits. Mais les Bathiniens, saisissant le moment de leur absence, fondent sur la ville, au nombre de cent, ils s'en rendent maîtres, font sortir ceux qui y étaient restés et ferment les portes; puis ils montent à la citadelle et s'en emparent. Les habitants de la ville coururent aussitôt vers le bastion[1], et les femmes qui s'y trouvaient les firent monter par les fenêtres, au moyen de cordes. Les émirs de la famille de Monkid les suivirent; tous ensemble s'élancèrent contre les Bathiniens, aux cris de Dieu est grand, et les combattirent. Les agresseurs prirent la fuite; mais ils furent poursuivis, l'épée dans les reins, et pas un seul n'échappa. Ceux qui partageaient leur manière de voir, dans la ville, furent tués[2].

J'ai placé le récit de cet événement dans l'année 507 (1113-1114), parce que c'est la date que lui assigne notre meilleur manuscrit d'Ibn Alathir, et parce que Ibn Férat le renvoie après le massacre

[1] الباشورة Cf. sur ce mot, M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 252, sqq.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P., t. V, fol. 141 v.; *Collection des Historiens orientaux*, p. 272; Abou'lféda, t. III, p. 368; Ibn Férat, *apud* M. Quatremère, *Mines de l'Orient*, p. 347, 348.

des Bathiniens à Alep. Mais un autre manuscrit d'Ibn Alathir, appartenant à une des bibliothèques de Constantinople, et dont la bibliothèque de l'Institut possède des extraits, le rapporte sous la date de l'année 502 (1108-1109). Abou'lféda, abréviateur et souvent même copiste textuel d'Ibn Alathir, place également cette entreprise des Ismaéliens sur Chaïzer dans l'année 502. Enfin, Ibn Férat prétend que cet événement arriva dans les derniers jours du mois de dzoulhiddjeh 517; mais la fin de ce mois arabe correspondant au milieu du mois de février de l'année 1124, il faut qu'il y ait quelque erreur dans le nom du mois indiqué par Ibn Férat.

Dans le mois de dzou'lkadeh, de l'année 509 (mars-avril 1116), Thogtékin se rendit à Bagdad, auprès du sultan Mohammed. Le 1er du mois de moharrem 510 (16 mai 1116), Thogtékin se présenta à l'audience publique du sultan, où assistaient un grand nombre d'émirs, parmi lesquels Ahmed Yel, fils d'Ibrâhîm, fils de Wahsoudân, de la tribu curde des Revvadites, et qui était prince de Méragah et d'autres villes de l'Azerbéidjân. Cet émir était assis à côté de Thogtékin. Un homme, vêtu comme les habitants de la Syrie, s'approcha de lui en pleurant et lui présenta un placet, le suppliant de le remettre au sultan. Ahmed Yel ayant pris le papier, cet homme le frappa d'un coup de poignard. Ahmed Yel tira fortement l'assassin et le renversa sous lui; mais un autre Bathinien, qui accompagnait le premier, s'élança sur l'émir, et lui porta un autre coup de cou-

teau dans la clavicule. Les deux meurtriers, ayant été massacrés sur l'heure, un troisième s'avança et frappa aussi Ahmed Yel. Il partagea le sort de ses compagnons; mais les assistants ne purent s'empêcher d'admirer son audace. Tous trois étaient Bathiniens et dirigés par un motif de vengeance, car Ahmed Yel s'était montré en toute circonstance l'ennemi déclaré de ces sectaires, et avait plus d'une fois assiégé leurs forteresses. C'était un adversaire d'autant plus redoutable, qu'il joignait à la bravoure et à la libéralité, la puissance et la richesse. En effet, d'après Abou'lméhâcin, chaque fois qu'il montait à cheval, il était entouré d'un cortége de cinq mille cavaliers, et son fief lui rapportait annuellement environ cinq millions. On crut d'abord que les assassins avaient voulu poignarder l'émir Thogtékin, par l'ordre du sultan; et lui-même fut si effrayé, qu'il sortit précipitamment de la salle d'audience, et qu'il monta à cheval, pour se retirer dans sa tente, où chacun vint le complimenter d'avoir échappé à la mort. Lorsqu'on sut que les assassins étaient des Bathiniens, on cessa de soupçonner le sultan [1].

Le destructeur des Bathiniens d'Alep, Ibn Bédi,

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P., fol. 143 v. ou ms. de l'Institut p. 254 255, *Nodjoum ezzahiret*, ms. 660, fol 187 r.; *Mines de l'Orient*, p. 345. En cet endroit, on lit Ahmed Bal, au lieu de Ahmed Yl ou Ahmed Yel احمد يل, «Ahmed le héros», que portent invariablement les auteurs cités plus haut, ainsi que Kémâl eddîn, fol. 129 r., 130 r.; Ibn Aldjouzy, ms. 641, fol 267 r., *sub anno* 504, et l'historien arménien Matthieu d'Édesse; voyez Dulaurier, *op. supra laud.* p. 47, 48.

ne jouit pas longtemps en paix du succès de ses ruses. Il fut chassé de cette ville par Alakhras, et, l'an 513 (1119), il prit le parti d'aller trouver l'émir Nedjm eddîn Ilghâzy, prince de Mardin, à qui les Alepins avaient remis leur ville, en l'année 511 (1117-18), après le meurtre de l'eunuque Loulou; il espérait obtenir de lui son rappel. Lorsqu'il fut arrivé près de l'Euphrate, au moment d'entrer dans la barque qui devait le transporter au camp d'Ilghâzy, sur l'autre rive, deux Bathiniens l'attaquèrent à l'improviste. Ses deux fils tombèrent sur les meurtriers et les tuèrent; mais l'un d'eux périt, ainsi qu'Ibn Bédi, et l'autre fut blessé. Comme on le transportait dans la citadelle de Mardin, un autre Bathinien se jeta sur lui et l'acheva. D'après Kémâl eddîn, on emmena le Bathinien, afin de le punir du dernier supplice; mais il se jeta dans le fleuve et se noya. Selon Ibn Férât, le meurtrier fut conduit en présence des émirs Thogtékin et Ilghâzy, qui se contentèrent de le faire emprisonner dans la citadelle de Mardin; mais lui-même se précipita dans l'eau et y périt[1].

Avant sa mort, Ibn Bédi avait pu voir ses implacables adversaires rétablis à Alep, et jouissant même d'une certaine influence auprès du prince de cette ville. Dans l'année 514 (1120), l'émir Ilghâzy reçut à Mardin un message de la part d'Abou Mohammed[2], chef des Ismaéliens d'Alep, avec lequel il

[1] Kémâl eddîn, fol. 137 v.; Ibn Ferat, *apud* M. Quatremère, p. 345, 346.

[2] D'après Dhéhéby (ms. arabe, n° 753, fol. 42 r.) les Ismaéliens

s'était lié d'une étroite amitié. Par sa lettre, Abou Mohammed suppliait l'émir, en lui offrant un présent magnifique, d'accorder à lui et à ceux de sa secte le château du Chérif, afin qu'il leur servît d'asile et de retraite en cas de nécessité. Ilghâzy répondit sans balancer au député d'Abou Mohammed : « Par Dieu ! j'ai donné l'ordre hier de démolir cette forteresse ; si tu étais arrivé plus tôt, je me serais empressé de la livrer à ton maître. » En même temps, il se tourna vers son secrétaire et lui prescrivit d'écrire de sa part une lettre, ordonnant, de la manière la plus expresse, de remettre la citadelle aux Ismaéliens, dans le cas où l'on n'aurait pas procédé à sa démolition. Le secrétaire saisit parfaitement l'intention de son maître et eut soin d'amuser l'envoyé. Pendant ce temps, Ilghâzy expédia une lettre, portée par un pigeon, et par laquelle il commandait que l'on s'occupât à l'instant d'abattre la muraille bâtie entre le château du Chérif et la ville d'Alep, et de réduire la hauteur du

d'Alamout avaient envoyé en Syrie, vers l'année 500 (1107), ou postérieurement à cette époque, un de leurs missionnaires nommé Abou Mohammed. Il lui arriva diverses aventures, jusqu'à ce qu'il s'emparât de plusieurs forteresses situées dans le pays de la montagne de Somâk et qui appartenaient aux Noçaïris. Le nom de Somâk désigne une chaîne de montagnes, à peu près parallèle aux rivages de la Méditerranée et se rattachant à la chaîne du Liban. On lit, dans Khondémir, que le sultan des Mongols Gazan khan donna à Beytimoûr le gouvernement d'Alep, de Hamah, d'Aïntâb, de la montagne de Somâk et d'Elbirah, jusqu'à Rahabat Esschâm, régions que l'on désigne sous le nom de Syrie inférieure. (*Habib essiier*, ms. persan de Gentil, t. III, fol. 49 v.; cf. d'Ohsson, *Histoire des Mongols*, t. IV, p. 256, note 1, et Rousseau, *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme*, p. 51 et 57.)

mur extérieur; et que, en outre, quelques-uns des principaux habitants d'Alep s'établissent sans retard dans la forteresse, avec toute leur famille. Vers le soir, il congédia l'envoyé, en lui remettant une lettre parfaitement conforme à l'objet de son message. Cet homme, étant arrivé à Alep, trouva la forteresse déjà démolie, et son emplacement occupé par beaucoup de chiites et de sunnites. Les Ismaéliens proposèrent de la rebâtir; mais Ilghâzy leur répondit : « La forteresse dont il s'agit est une place de guerre voisine du pays des Francs. Les principaux habitants d'Alep y ayant établi leur séjour, je ne pourrais les en expulser sans exciter dans la ville des troubles dangereux. Si vous étiez venus me trouver en secret, et que vous n'eussiez point affiché vos prétentions, je n'aurais pas hésité à vous accorder votre demande. »

D'après une autre version, Abou Mohammed ayant fait demander à Ilghâzy la forteresse du Chérif, dès que la nouvelle s'en fut répandue dans Alep, les principaux habitants tinrent conseil et se dirent les uns aux autres : « Si cette place tombe entre les mains des Ismaéliens, ils seront bientôt maîtres d'Alep; en conséquence, hâtons-nous de démolir le mur et de combler le fossé qui nous sépare de cette forteresse, afin de la joindre à la ville. » Ce fut Ibn Khachchâb qui ouvrit le premier cet avis, et dirigea les travaux de démolition. Aussi ne tarda-t-il pas à périr sous les coups des Ismaéliens.

Un événement à peu près semblable arriva envi-

ron un demi-siècle après, sous le règne du célèbre Nour eddîn, prince d'Alep et de Damas. Les Ismaéliens l'ayant prié de leur céder la montagne de بيت لاهـا Beït Lâha, entre Alep et Antioche, afin qu'ils pussent rebâtir la citadelle, ce prince écrivit secrètement aux habitants de la ville et de la montagne de Somâk pour les prévenir de cette demande, et leur représenter que si ce lieu venait à être occupé par les sectaires, ils seraient bientôt maîtres de la ville entière. Il leur prescrivait donc de se rendre en armes sur le sommet de la montagne de Beït Lâha, et de se préparer à combattre ceux qui voudraient approcher; de manière que le député des Ismaéliens reconnût, par lui-même, leur nombre et leur résolution. En effet, une troupe considérable d'habitants de ce district se rassemblèrent sur la montagne, armés de toutes pièces, et disposés à résister. Ils se mirent à démolir les fondements de l'ancienne citadelle, et eurent recours au feu pour arracher la plupart des pierres. Nour eddîn dit alors aux Ismaéliens : « Aussitôt que les musulmans ont su que vous aviez l'intention d'occuper ce poste, ils se sont soulevés contre moi, et je ne saurais seul tenir tête à toute cette multitude. » Force fut donc aux Ismaéliens de renoncer à leur entreprise [1].

L'année 514 (1120), un Bathinien assassina, dans la ville de Damas, un habitant d'Alep, nommé Ibn Féchim. Tous ceux qui se trouvaient présents firent de vains efforts pour le sauver; mais ils n'osèrent

[1] Ibn Férat, *apud* M. Quatremère, p. 346, 347.

punir le meurtrier, dans la crainte d'attirer sur eux la vengeance des sectaires. Le Bathinien prétendait que sa victime était un espion qui cherchait à savoir tout ce qui se passait chez les Ismaéliens, pour en donner avis à l'émir Afdhal, vizir d'Égypte.

On vient de voir que les Ismaéliens de Syrie accusaient l'émir Afdhal de faire épier leur conduite. Ce ministre tout-puissant qui, sous le titre d'émir aldjoioûch, chef des armées, dont il avait hérité de son père, le célèbre Bedr Aldjémaly, exerçait en réalité le pouvoir souverain en Égypte, au nom du khalife fathimite Alamir Biahcam Illah, ne devait pas tarder à tomber victime de la vengeance de ces sectaires, encouragés peut-être par le khalife lui-même. En effet, on prétend que, dès l'année 513 (1119), la mésintelligence avait éclaté entre le khalife et son ministre; qu'Amir s'était dérobé à la vue d'Afdhal, en prétextant une maladie; qu'Afdhal avait essayé, à plus d'une reprise, de le faire périr par le poison, mais qu'il ne put y parvenir, car Amir avait une intendante (*kahermanah*) versée dans toutes les sciences, et, en particulier, dans la médecine et l'astrologie. Cette femme veillait avec soin sur les jours de son maître, et ne cessait de machiner la perte du vizir. Afdhal avait imité la conduite de son père envers les khalifes, en les tenant dans la retraite et en les resserrant de près. Il avait même poussé les choses avec Amir, au point de l'empêcher de satisfaire ses passions. Cette manière de traiter leur imâm lui avait attiré la haine des Ismaéliens; il avait en-

core irrité les sectaires, en renonçant à quelques-unes de leurs pratiques essentielles, telle que celle de combattre les croyances des sunnites. On lui reprochait de permettre à chacun de professer les dogmes qui lui convenaient, et de les défendre même par la discussion orale. Cette tolérance avait attiré beaucoup d'étrangers au Caire.

Le 23 de ramadhân 515 (5 décembre 1121), le vizir se rendit à cheval à l'arsenal, pour distribuer des armes aux troupes, ainsi qu'il était d'usage les jours de fête. Une grande multitude de peuple l'accompagna, partie à pied, partie sur des montures. Le vizir étant incommodé de la poussière, ordonna d'écarter la foule, et reprit sa marche, escorté seulement de deux personnes. Arrivé au marché des fourbisseurs, il rencontra deux hommes qui, s'approchant de lui, le frappèrent à coups de couteau et lui firent plusieurs blessures. En même temps, un troisième s'avança par derrière, et le frappa avec un couteau sur l'hypocondre. Le vizir tomba de cheval; mais bientôt ses gens accoururent et tuèrent les trois assassins. En même temps, ils prirent le vizir et le transportèrent à son hôtel. Le khalife monta à cheval et se rendit à la maison d'Afdhal. Il manifesta à ce ministre le chagrin qu'il éprouvait de son sort et l'interrogea touchant ses richesses. Le vizir répondit: «Quant à celles qui sont visibles, Abou'lhaçan, fils d'Abou-Oçama, le *catib* (secrétaire), les connaît; quant aux autres, Ibn Albathaïhy en sait le chiffre.» Ces deux hommes dirent que c'était la vérité.

Après la mort d'Afdhal, on enleva de son hôtel des richesses inappréciables. Le khalife passa environ quarante jours dans l'hôtel, entouré de commis qui enregistraient les effets, lesquels étaient ensuite transportés à son palais sur des bêtes de somme. Les enfants d'Afdhal furent mis en prison. Ce ministre était âgé de cinquante-sept ans, et il avait exercé le vizirat pendant vingt-huit ans, sous trois khalifes différents[1].

Les Ismaéliens avaient fait de nombreux prosélytes en Mésopotamie, dans la ville d'Amid ou Diarbékir; mais en l'année 518 (1124), le reste de la population fondit sur les sectaires et en tua environ sept cents. La puissance des Ismaéliens dans Amid devint très-faible, à la suite de ce massacre[2].

Mais, deux ans après, le pouvoir des Ismaéliens en Syrie prit un notable accroissement, grâce à l'acquisition de la forteresse de Panéas (Baniâs). Après le meurtre de son oncle maternel Alaçad Abâdy, un des chefs des Bathiniens, mis à mort à Bagdad, en l'année 1101, par l'ordre du sultan Barkiarok[3], Behram s'était enfui en Syrie et y était devenu le daï ou missionnaire de la secte. Il parcourait toute la contrée, cherchant à convertir à sa doctrine les vagabonds et la populace. Les gens dépourvus d'intelligence se laissèrent séduire, et son parti augmenta

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 152, v, ou ms. de l'Institut, p. 340, 341; le même, *Coll. des Hist. orientaux*, t. I, p. 342, 343, 344; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 190 r., 191 r.

[2] Ibn Alathir, t. V, fol. 156 v.

[3] Voyez mes *Recherches sur le règne de Barkiarok*, Paris, 1853, p. 85.

considérablement. Néanmoins il cachait son nom et l'on ignorait qui il était. Il séjourna durant quelque temps dans Alep, et trompa Ilghâzy, alors prince de cette ville et de Mardin, en Mésopotamie. Ilghâzy voulut s'en faire un appui, à cause de la crainte que Behram et ses adhérents inspiraient aux populations, en assassinant tous ceux qui se déclaraient leurs adversaires. En conséquence de ce projet, Ilghâzy pria Thogtékin, prince de Damas, de prendre Behram à son service. Thogtékin y consentit et admit Behram auprès de lui. Alors Behram renonça à son incognito; il prêcha ouvertement ses doctrines, et beaucoup de personnes qui ne respiraient que le désordre s'attachèrent à lui. Behram était assisté par le vizir de Thogtékin, Abou Ali Thahir, fils de Saad almezdékany[1], qui espérait s'en faire un appui pour ses projets ultérieurs. La malice de Behram prit un nouvel essor, son autorité s'accrut et ses partisans se multiplièrent. Si même la population de Damas n'avait pas embrassé contre eux la défense des doctrines orthodoxes, et si elle n'avait pas maltraité leur chef, celui-ci aurait fini par s'emparer de la ville. Mais Behram, ayant essuyé de la part des habitants de Damas le traitement le plus dur et le plus inhumain, craignit les suites de leur inimitié. En consé-

[1] M. Quatremère appelle ce personnage Abou Thaher Mardékani, mais j'ai suivi la leçon que donnent Abou'lméhâcin, et nos deux manuscrits d'Ibn Alathir, sauf un passage du manuscrit de C. P. où on lit المرغينانی (Almerghinany), au lieu de المزدقانی. Sur la ville de Mezdékan, dans l'Irâk persique, on peut voir les détails que j'ai donnés ailleurs (*Journal asiatique*, février 1847, p. 172, note 1).

quence, il demanda à Thogtékin une forteresse pour lui servir d'asile, à lui et à ses partisans. Le vizir conseilla au prince de lui abandonner la forteresse de Panéas[1], ce qui fut exécuté au mois de dzou'lka-

[1] Le célèbre voyageur Burckhardt, qui visita cette localité en octobre 1810, en a donné une description que je crois devoir traduire : « Le château de Banias s'élève sur le sommet d'une montagne qui fait partie de la montagne de Heïch, à la distance d'une heure un quart de la ville actuelle de Banias. Il est maintenant complétement en ruines; mais ce fut jadis un château très-fort. Sa circonférence totale est de vingt-cinq minutes. Il est entouré d'un mur de dix pieds d'épaisseur, flanqué de nombreuses tours rondes, bâties de blocs de pierre d'égale grosseur, chacun ayant environ deux pieds carrés. Le donjon ou citadelle paraît avoir été situé sur le sommet le plus élevé, du côté de l'est, où les murs sont plus forts que du côté inférieur ou occidental. La vue que l'on a de ce point sur le canton de Houlé et sur une partie du lac du même nom, sur le Djebel Safad et le stérile mont Haich, est magnifique. Du côté de l'ouest, dans l'enceinte du château, se trouvent les ruines de beaucoup d'habitations particulières. Aux deux angles occidentaux règne une suite d'appartements bas et obscurs, solidement bâtis, semblables à des cellules, voûtés et garnis de barbacanes, petites et étroites, comme si elles étaient pratiquées pour la mousqueterie. De ce même côté, se trouve un puits de plus de vingt pieds carrés, entouré de murs, avec un toit voûté d'au moins vingt-cinq pieds d'élévation. Le puits était, même à cette époque de sécheresse, rempli d'eau. Il y en a trois autres dans le château... Celui-ci paraît avoir été élevé à l'époque des croisades, et doit avoir été certainement une place très-forte pour ceux qui la possédaient. Le château a seulement une porte, du côté du sud. Je ne pus découvrir de traces d'une route ou chemin pavé y conduisant par la montagne... Pendant l'hiver, les pasteurs des fellahs du Heich, qui campent sur la montagne, passent la nuit dans le château avec leur bétail. » (*Travels in Syria and the Holy Land*, by the late John Lewis Burckhardt, London, 1822, in-4°, p. 37, 38.) On peut comparer avec ce passage de Burckhardt, la relation d'une excursion, faite en juin 1849, dans le mont Liban et à l'orient du lac Houleh, par un médecin et missionnaire américain,

deh 520 (décembre 1126). Dès que Behram se fut rendu dans cette forteresse, ses partisans vinrent le rejoindre de toutes parts. Les Ismaéliens acquirent une telle puissance dans toute la Syrie et répandirent un tel effroi, qu'ils faisaient absolument tout ce qu'ils voulaient, et que les malfaiteurs se prétendaient Ismaéliens, afin de paraître plus redoutables. La situation devint pénible pour les gens de loi, les savants et les personnes pieuses, surtout pour les musulmans sunnites; et pourtant ceux-ci ne pouvaient proférer un seul mot, craignant d'une part la colère de leur souverain, et de l'autre, le poignard des sectaires. Enfin, personne n'osait manifester sa désapprobation; mais Ilghâzy étant venu à mourir à Meyafarikin, vers la fin de l'année 516 (février 1123), son neveu Balak, fils de Behram, s'empara d'Alep au mois de djomada 1er 517 (juillet 1123). Au mois de dzou'lkadeh de la même année (janvier 1124), il fit arrêter le représentant de Behram à Alep, et enjoignit à tous les Ismaéliens de quitter la ville; ils obéirent à cet ordre et se retirèrent, après avoir vendu leurs propriétés et leurs meubles [1].

Le vendredi 9 du mois de dzou'lkadeh 520 (26 novembre 1126), Kacîm Eddaulah Aksonkor alborsoky, prince de Moussoul et d'Alep, fut tué par les

le rév. H. A. de Forest. (Voy. les *Nouvelles Annales des Voyages*, février-mars 1853, p. 134.)

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P, t. V, fol. 157 r. et v.; Ibn Khaldoun, ms. 742, t. IV, fol 41 r.; Abou'lféda, *Annales*, t. III, p. 432-434; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 195; Kémâl eddîn, fol. 148 r.; Ibn Férat, *apud* M. Quatremère, p. 348-349.

Bathiniens, dans la grande mosquée de la première de ces villes, pendant qu'il faisait sa prière avec le peuple. La nuit précédente il avait eu un songe, dans lequel il lui sembla qu'une troupe de chiens se jetait sur lui, qu'il en tuait une partie, mais qu'il était blessé grièvement par les autres. Il raconta sa vision à ses compagnons, qui lui donnèrent le conseil de ne pas sortir de sa maison pendant quelques jours. Mais il répondit : « Pour rien au monde, je ne négligerai l'office du vendredi. » Ses compagnons obtinrent cependant qu'il renonçât à son dessein et qu'il ne se rendît pas à la prière. Borsoky prit un Koran pour y faire une lecture. Le premier verset qui s'offrit à ses yeux fut celui-ci : « L'ordre de Dieu est une décision prononcée de toute éternité. » Aussitôt il monte à cheval et se rend, suivant sa coutume, à la mosquée. Son habitude était de se placer au premier rang. Tout à coup quelques hommes, au nombre de huit, selon un récit, de plus de dix, suivant un autre, enfin de trois seulement, d'après Aboul'lméhâcin, et qui étaient revêtus du costume des religieux, se précipitent sur lui, le poignard à la main. Comme il craignait que l'on n'attentât à sa vie, il portait constamment une cotte de mailles, et marchait entouré d'un nombreux cortége; mais les assassins lui avaient fait plusieurs blessures à la tête et au visage, avant que sa garde eût pu le joindre. Il tua de sa main trois des Bathiniens. Tous les autres furent massacrés, à l'exception d'un jeune homme qui était originaire de Kefer Nâssih, village du territoire d'Azâz,

et qui parvint à s'échapper. Lorsque sa mère, qui était fort avancée en âge, apprit l'assassinat de Borsoky et le massacre des meurtriers, parmi lesquels elle n'ignorait pas que se trouvait son fils, elle se teignit les yeux de collyre (*cohol*) et donna toutes les marques de la plus vive allégresse. Mais quelques jours après, ayant vu revenir le jeune homme sain et sauf, elle se livra à l'affliction, se coupa les cheveux et se noircit le visage.

Borsoky expira le jour même. C'était un affranchi turc, qui aimait les savants et les gens de bien. Il avait des idées de justice et y conformait sa conduite. D'après l'historien des Seldjoukides, Bondary, il fut assassiné par l'ordre du vizir Kiwâm eddîn Nâcir, fils d'Ali adderkéziny, qui était secrètement affilié aux doctrines des Ismaéliens. Ceux-ci avaient d'ailleurs à se venger de Borsoky, car il les avait persécutés et avait massacré un grand nombre d'entre eux, dans l'intention de détruire leur puissance[1].

Au moment du meurtre de Borsoky, son fils Izz eddin Maç'oud se trouvait à Alep, qu'il était chargé de défendre contre les entreprises des Francs. Les compagnons de son père lui firent part de l'événement qui venait d'avoir lieu. Maç'oud, s'étant rendu à Moussoul, ordonna des recherches au sujet des

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 157 v., ou *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 364 et 365; Kémâl eddîn, fol. 154 v., 155 r.; *Mines de l'Orient*, p. 351; Abou'lfaradj, *Histor. dynast.* p. 380; Ibn Khallican, *Biographical dictionary*, t. I, p. 227, 228; *Nodjoum*, fol. 193 v.; Bondary, ms. arabe, 767 A, fol. 100 v.; M. Reinaud. *Extraits*, etc. p. 55, 56.

Bathiniens qui avaient tué son père. Il apprit que ces misérables avaient logé chez un cordonnier, dans la rue d'Ælia (ايليا). Il fit aussitôt venir le cordonnier, et lui promit de le récompenser, s'il avouait la vérité. Les promesses ayant été inutiles, on eut recours à des menaces et l'artisan confessa que ces Bathiniens étaient arrivés chez lui depuis plusieurs années, avec l'intention de tuer Borsoky, et que s'ils n'avaient pas plus tôt exécuté leur dessein, c'était faute d'occasion. On lui coupa les mains, les pieds et les parties naturelles, après quoi il fut achevé à coups de pierres. Une circonstance digne d'être remarquée, c'est que ce fut le prince d'Antioche qui annonça le premier à Maç'oud la mort de son père, tant les Francs mettaient de soin à s'instruire de ce qui survenait d'important dans les provinces musulmanes[1].

Nous avons vu plus haut que, à la fin de l'année 1126, Behram s'était rendu maître de la citadelle de Panéas, où il avait établi son séjour. En quittant Damas, il y avait laissé un de ses affidés, chargé de répandre ses doctrines. Ses partisans se multiplièrent, et lui-même se rendit maître de plusieurs châteaux dans les montagnes, au nombre desquels était Kadmous[2]. A cette époque, la vallée de Teïm, dans la

[1] Ibn Alathir, *Collection des Historiens orientaux*, t. I, p. 366.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 160 r.; *Collection des Hist. orientaux*, t. I, p. 383. Cet historien me paraît ici anticiper sur un fait postérieur. En effet, nous lisons à la page 387, sous la même date 523 : « Boémond, prince d'Antioche, s'empara du château de Kadmous, sur les musulmans. » (Cf. Ibn Khalduni *Narratio de expeditionibus Francorum*, p. 34.

province de Baalbek, renfermait diverses sectes, telles que les Nossaïriens, les Druzes, les Mages, etc. L'émir de la vallée était un guerrier plein de bravoure, appelé Dhahhak, fils de Djendel. Il avait un frère nommé Barak, qui tenait un rang distingué, et jouissait d'une grande considération parmi les habitants de la vallée de Teïm. Cet homme ayant été assassiné par les ordres de Behram, ses compagnons, furieux de ce meurtre, maudirent hautement les Ismaéliens, ainsi que leur chef, et exhortèrent Dhahhak à prendre les armes pour tirer vengeance de la mort de son frère. Tous les habitants de la vallée se rangèrent sous ses drapeaux, qui furent rejoints, en outre, par une multitude de musulmans de Damas et autres villes. Behram, ayant eu avis de ces préparatifs, se mit en marche, à la tête des Ismaéliens, et s'avança vers la vallée de Teïm, dans l'année 522 (1128), espérant surprendre les habitants. En effet, il pénétra parmi ces diverses populations et les attaqua. Mais Dhahhak, s'avançant avec mille hommes, surprit les troupes de Behram et en fit un horrible carnage. Lui-même tomba au pouvoir des ennemis, et fut massacré sur-le-champ. On lui coupa la tête et les deux mains, qui furent portées en Égypte par un habitant de la vallée. Cet homme fut revêtu d'une robe d'honneur, par ordre du khalife Amir, et la tête et les deux mains de Behram furent promenées en triomphe dans les rues du Caire[1].

[1] Ibn Alathir, *loco supra laudato;* M. Quatremère, p. 349, 350; voyez aussi Ibn Khaldoun, p. 35.

Ceux des partisans de Behram qui échappèrent au massacre s'enfuirent dans le plus grand désordre à Panéas. Behram, en partant pour l'expédition où il devait trouver la mort, avait laissé pour lieutenant, à Panéas, un de ses principaux compagnons, appelé Ismaël et surnommé le Persan. Cet homme prit la place de son chef, rallia autour de lui les fuyards, et envoya de nouveaux missionnaires dans les contrées voisines. Il était appuyé par le vizir du prince de Damas, Almezdékany. Celui-ci remplaça Behram à Damas par un nommé Abou'lvéfa. Cet homme acquit de l'ascendant; son crédit s'accrut et ses partisans se multiplièrent. A Damas même, il jouissait d'une autorité supérieure à celle du prince Tadj Almolouc Boury. Cependant le vizir écrivit aux Francs, proposant de leur ouvrir les portes de Damas, s'ils voulaient lui céder la ville de Tyr. L'accord fut conclu, et l'on convint que les Francs se présenteraient devant Damas, un certain vendredi. Le vizir arrêta avec les Ismaéliens que, ce jour-là, tandis que les musulmans seraient rassemblés pour l'office religieux, les Ismaéliens garderaient les portes de la grande mosquée, de manière qu'aucun musulman n'en pût sortir, et que les Francs entrassent sans résistance dans la ville. La nouvelle de ce complot étant parvenue aux oreilles du prince, il manda le vizir, et, pendant qu'il l'entretenait en particulier, il le poignarda. Aussitôt après, la tête du vizir fut suspendue à la porte de la citadelle [1], et l'on proclama dans la

[1] Abou'lméhâcin dit que ce qui décida le vizir à entrer en rela-

ville de faire main basse sur les Bathiniens. Six mille des sectaires furent aussitôt massacrés; plusieurs d'entre eux furent mis en croix sur les murs de la place, et la populace était tellement acharnée contre eux, qu'une femme égorgea son mari et sa fille, et suspendit leurs têtes à la porte de sa maison. Cet événement eut lieu le 15 de ramadhan 523 (1er septembre 1129)[1].

A la nouvelle du massacre des Bathiniens, Ismaël, gouverneur de Panéas, craignit que le peuple ne se soulevât contre lui et contre ses adhérents, et qu'ils ne fussent tous mis à mort. Il écrivit aux Francs et offrit de leur livrer Panéas, s'ils lui garantissaient un asile. Les Francs ayant accepté la proposition, il leur remit la citadelle de Panéas, et se transporta, en compagnie de ses affidés, sur les terres chrétiennes, où ils ne trouvèrent que gêne, déshonneur et mépris. D'après Ibn Férat, Ismaël reprit la route de son pays. Il mourut au commencement de l'année 524 (fin de décembre 1129)[2].

On a vu ci-dessus qu'après le meurtre de Behram,

tions avec les Ismaéliens, ce fut la crainte que lui inspirait Vézir eddaulah Ibn assoufy, qui s'était déclaré son ennemi. Ce Vezir eddaulah est nommé par Ibn Alathir: le *reïs* (chef) Abou'ldzowad almofarridj, fils de Haçan assoûfy. Cet auteur (ms. de C. P. t. V, fol. 161), et Abou'lméhâcin disent qu'il fut nommé vizir par Boury, en 524 (1130).

[1] Ibn Alathir, *Collect. des Historiens orientaux*, p. 384; Ibn Khaldoun, p. 34; Abou'lméhâcin, ms. 660, fol. 195 r.; Ibn Férat, *Mines de l'Orient*, p. 350, 351; M. Reinaud, *Extraits*, etc. p. 56; Noveiri, ms. de Leyde, n° 2 *i*, fol. 121 v.

[2] Ibn Alathir, fol. 160 v.; *Mines de l'Orient*, p. 351.

sa tête et ses deux mains avaient été envoyées en Égypte ; que le porteur de ces hideux trophées avait reçu une récompense du khalife Amir, et qu'ils avaient été promenés en triomphe dans les rues du Caire. Cette circonstance nous permet de supposer que le khalife fathimite était l'ennemi déclaré des Bathiniens de Syrie, sans doute parce que ceux-ci reconnaissaient les droits au trône de son oncle Nizâr et de sa postérité, qui en avaient été dépouillés au profit d'Almosta'ly, père d'Amir. Le 2 de dzou'lkadeh 524 (7 octobre 1130), Amir fut assassiné. Il était sorti du Caire et avait traversé le pont qui conduit à Djizeh, pour se rendre dans une maison de plaisance ; ou, selon un autre récit, il s'était transporté dans l'île de Raoudhah. Plusieurs hommes armés se placèrent en embuscade, afin de le massacrer. Lorsqu'il fut passé, ils fondirent sur lui avec leurs épées, au moment où il se trouvait accompagné d'une troupe peu nombreuse. On le ramena couvert de blessures au château, et il expira la nuit suivante. Le peuple fut joyeux de sa mort, à cause de sa méchanceté, de son caractère sanguinaire et des nombreuses confiscations qu'il infligeait. On dit que ses meurtriers étaient des esclaves d'Afdhal. D'après Abou'lméhâcin, Amir fut assassiné par neuf partisans de son oncle Nizâr. Ils se postèrent dans l'île de Raoudhah, où ils savaient qu'il devait se rendre. Au moment où le khalife débouchait par le pont, accompagné d'un petit nombre d'écuyers, les autres étant restés en arrière à cause de la longueur du pont, ils fon-

dirent sur lui tous à la fois et le frappèrent de leurs couteaux. Un d'entre eux monta même derrière lui pour le frapper plus à son aise. Ils furent atteints et massacrés tous par les hommes de l'escorte. Ibn Alathir accuse positivement de ce meurtre les Bathiniens, qui prirent, dit-il, pour prétexte la mauvaise conduite du khalife envers ses sujets[1].

On a vu plus haut comment le prince de Damas, Tâdj Elmoloûc Boûry, avait déjoué le complot formé contre lui par les Ismaéliens, et quelle terrible vengeance il en avait tirée. L'année suivante, le cinquième jour de djomada second (5 mai 1131), ce prince fut attaqué, au moment où il sortait du bain, par deux Ismaéliens, qui le blessèrent au cou et à la hanche. Les assassins furent aussitôt massacrés. Pour réussir dans leur dessein, ils avaient pris le costume des habitants du Khorâçân, et étaient entrés au service de l'émir, en qualité de palefreniers. La blessure du cou ne tarda pas à se cicatriser; quant à celle de la hanche, elle se rouvrait de temps en temps, et causait au prince de vives douleurs; ce qui ne l'empêchait pas néanmoins de donner des audiences publiques et de monter à cheval. Enfin, après plusieurs mois de souffrances, il expira le 21 de redjeb 526 (7 juin 1132[2]).

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 161 r.; *Hist. orientaux*, p. 390; Abou'lméhâcin, fol. 176 r. et v. 177 r. 180 r. et v.; Abou'lfaradj, p. 380; Mirkhond, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. IX, p. 220, 221, dit que le fils de Mosta'li fut tué par sept *réfiks* ou sicaires.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 161 v. 162 v. 163 r.; *Collection*

Les Ismaéliens de Syrie ne tardèrent pas sans doute à reconnaître combien ils avaient eu tort de se dessaisir, sans aucune compensation, d'une place aussi importante que la forteresse de Panéas. Pour la remplacer, ils achetèrent, en 527 (1132-1133 [1]), le château de Kadmous, de son propriétaire Seïf el-mulc ibn Amroûn. Ils s'établirent dans cette place forte, d'où ils harcelaient les musulmans et les Francs des environs, qui tous maudissaient leur voisinage. Kadmous devint dès lors un des principaux établissements ismaéliens en Syrie, et c'est là que résidait le chef de la secte, à l'époque où voyageait le juif navarrais Benjamin de Tudèle, c'est-à-dire, dans la seconde moitié du XII[e] siècle [2].

Huit ans après, les Ismaéliens firent une acquisition encore plus importante. A l'occident de Hamah, et à la distance d'une journée de marche de cette ville, se trouvait celle de Massîath ou Massiâf, car son nom se lit de ces deux manières dans les écrivains orientaux [3]. C'était une place importante et bien

des Hist. orientaux, p. 393, 395, 396; Ibn Açakir, cité par Abou'l-méhâcin, ms. 661, fol. 5 v.; *Mines de l'Orient*, p. 352.

[1] D'après Kémâl eddîn, ce marché fut conclu par Abou'lfeth, daï, le Bathinien.

[2] Ibn Alathir, ms. de C. P. fol. 164 r.; le même, édition Tornberg, *volumen undecimum*, p. 4; Kémâl eddîn, fol. 159 v.; Abou'l-féda, t. III, p. 454; *The Itinerary* of Rabbi Benjamin of Tudela, translated and edited, by A. Asher, t. I, p. 59.

[3] La forme *massiat* se trouve dans une lettre apocryphe, rapportée dans la chronique de Nicolas de Treveth. M. de Hammer a donné, dans les *Mines de l'Orient* (t. IV, p. 379), la traduction d'un passage du *Djihân numa*, ou Géographie turque d'Hadji Khalfa, relatif à

fortifiée, qui avait d'abord été soumise aux émirs de la famille de Mirdas. Izz eddin Abou'l'açâkir, fils de Monkid et prince de Chaïzer, l'ayant achetée de Nassir eddîn Sâbik, l'année 521 (1127), y établit, en qualité de gouverneur, son chambellan Sonkor; mais dans l'année 535 (1140-1141), les Ismaéliens employèrent la ruse contre cet officier, réussirent à s'introduire près de lui par escalade, le tuèrent et s'emparèrent du château [1]. Cette localité a été explorée, le 28 février 1812, par le célèbre voyageur Burckhardt, dont il ne sera pas hors de propos de reproduire le récit :

(A environ onze heures de marche de Hamah), « nous atteignîmes le château de Maszyad مصياد, ou, comme ce nom est écrit, dans les livres du miri (fisc, trésor public), Maszyaf مصياف. De deux côtés, on approche du château à travers un grand marais; au nord se trouvent les plus hautes cimes de la montagne de Maszyad, au pied de laquelle il se dresse, sur un roc élevé et presque perpendiculaire, dominant dans toutes les directions le marais désert, et présentant un paysage sombre et romantique. Du côté de l'ouest est une vallée où les habitants cultivent le froment et l'orge. La ville de Maszyad est bâtie entre le château et la montagne, sur le pen-

Massiâth. On y lit que cet endroit est situé à la distance d'une parasange de Yarin, sur la gauche, qu'on y trouve les sources de plusieurs petites rivières et beaucoup de jardins. Au lieu de *Yarin*, il faut lire *Barin*.

[1] Ibn Alathir, ms. de C. P. t. V, fol. 172 r.; édition Tornberg, p. 52; *Mines de l'Orient*, t. IV, p. 340, 341.

chant de celle-ci ; elle a plus d'une demi-heure de tour, mais les maisons sont en ruines, et il n'y a pas dans toute la ville une seule habitation bien bâtie, quoique la pierre soit la seule matière en usage. La ville est entourée d'un mur moderne, et a trois portes de pierre d'une construction plus ancienne. La mosquée est maintenant en ruines. Il y a dans différentes parties de la ville plusieurs inscriptions arabes, qui sont toutes du temps d'Elmelik Eddaher. Le château est entouré par un mur de moyenne épaisseur, et contient quelques habitations particulières..... En dedans de la porte, qui est voûtée, se trouve un passage également voûté, à travers lequel le chemin monte jusqu'aux parties intérieures et supérieures du château...... Sur le sommet du roc, il y a quelques chambres appartenant au château, qui paraît avoir eu plusieurs étages. En 1808, le château de Maszyad, défendu par une garnison de quarante Nosaïriens, résista pendant trois mois à toute l'armée d'Youcef, pacha de Damas, forte de quatre ou cinq mille hommes [1]. »

L'époque à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire à peu près le milieu du XIIe siècle, paraît avoir été celle où la puissance des Ismaéliens de Syrie acquit son plus grand développement. Outre les deux fortes places de Kadmoûs et de Massîath, ils possédaient six forteresses, dont le territoire s'éten-

[1] *Travels in the Syria and the Holy Land.* London, 1822, in-4°, p. 150, 151, 153. Cf. Rousseau, *Mémoire sur les trois plus fameuses sectes du musulmanisme.* Paris, 1818, p. 56, 57.

dait, sous le parallèle de Hamah et d'Émèse, jusqu'à la mer Méditerranée, entre Djabala et Tripoli. En voici les noms, d'après l'histoire d'Égypte, de Makrizy, citée par M. Quatremère : Alkehf (la caverne), Alkhawaby, Almounifah [1], Alaleïkah (Alollaïkah), Arrossafah, Alkoléyah (la petite citadelle). Plusieurs de ces localités sont mentionnées par Burckhardt [2], comme encore existantes. Plus loin [3], ce voyageur nomme les châteaux en ruines de Reszafa et de Kalaat Elkaher. En joignant aux huit forteresses citées par Makrizy, celles de Merkab, Safytha et Areïma, mentionnées par Burckhardt [4], on arrive au chiffre de onze, qui est à peu près celui donné par Guillaume de Tyr. En effet, l'archevêque de Tyr dit qu'aux environs de l'évêché d'Antaradus, habite un certain peuple appelé *Assassini*, qui possède dix châteaux; d'après lui, le nombre des Ismaéliens qui occupaient cette portion de la Syrie, s'élevait à soixante mille. Ce chiffre est à présent bien réduit; car, d'après un voyageur très-récent, il ne dépasserait pas six mille cinq cents individus.

Par leur établissement à Massiâth, les Bathiniens étaient devenus les voisins des comtes de Tripoli. Ce voisinage ne tarda pas à faire naître la guerre entre eux et les princes francs. En effet, Benjamin de Tudèle atteste qu'ils étaient en guerre avec les

[1] Maïnakah, selon Ibn Batoutah, qui épèle ce mot lettre par lettre. *Voyages*, texte arabe, accompagné d'une traduction par C. Defrémery et le Dr B. R. Sanguinetti (t. I, p. 166). Sur Khawâby, voyez Édrîci, *Géographie*, t. I, p. 359. — [2] *Travels*, etc. p. 153. — [3] *Ibidem*, p. 155. — [4] *Locis supra laudatis*, et p. 160.

chrétiens, appelés Francs, et avec le comte de Tripoli, c'est-à-dire de Tarablous Elcham[1]. Raymond Ier, père du prince sous le règne duquel le voyageur juif visita la Syrie, fut victime de cette inimitié. L'an 543 (1148-1149), selon l'historien arabe Ibn Férat, ou dans l'année 1152, d'après l'opinion plus probable des bénédictins[2], ce comte de Tripoli fut assassiné par les Bathiniens. Suivant Ibn Férat, qui le confond avec le prince d'Antioche, il périt dans l'église d'Antartous, ce qui s'accorde avec le récit du cardinal Jacques de Vitry. Selon Guillaume de Tyr, au contraire, il fut tué à la porte même de Tripoli, avec un de ses écuyers et le seigneur Raoul de Merle. Tout le peuple, impatient de punir les auteurs de cet assassinat, courut aux armes, et fit main basse, sans distinction, sur tous ceux que leur langage ou leur costume dénonçait comme étrangers. D'un autre côté, les templiers, pour venger la mort du comte, entrèrent sur le territoire des Ismaéliens, et les attaquèrent avec tant de vigueur, qu'ils les forcèrent de signer un traité par lequel ils s'obligeaient à payer annuellement une somme de deux mille pièces d'or, ou, suivant Jacques de Vitry, de trois mille bezans. D'après Makrizy, ce tribut était de mille deux cents dinars (environ deux mille quatre cents francs) et cent mudds (boisseaux) de froment et d'orge.

(La suite à un prochain numéro.)

[1] *The Itinerary* of Rabbi Benjamin of Tudela, t. I, p. 59, 60.

[2] *Art de vérifier les dates*, édition de 1770, p. 380, B.

MÉMOIRE

SUR

LES NOMS PROPRES ET SUR LES TITRES MUSULMANS,

PAR M. GARCIN DE TASSY.

Une des choses qui embarrassent le plus les personnes qui veulent s'occuper de l'histoire de l'Orient musulman, c'est la quantité de noms, de surnoms et de titres honorifiques que portent souvent les mêmes personnages, surtout dans l'Inde. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le célèbre sultan mogol que nous connaissons sous le nom d'*Aurang-zeb*, qui n'est cependant qu'un titre honorifique signifiant « l'Ornement du trône », est également désigné sous le titre de *Alamguîr* « Conquérant du monde », tandis que son nom est *Muhammad* et son surnom *Muhî uddîn* « le Vivificateur de la religion ». Ces différentes désignations, et même l'emploi simultané de cette suite de noms et de titres, offrent souvent des inconvénients réels et donnent lieu à des méprises. On confond quelquefois, en effet, des noms propres avec des sobriquets et des surnoms honorifiques, et c'est ainsi qu'on a quelquefois méconnu des personnages historiques et qu'on a quelquefois séparé le même en plusieurs individus, ce qui ne serait pas arrivé si

on s'était bien rendu compte de la différence qui existe entre les diverses dénominations dont il s'agit, de leur valeur et de leur emploi. Le système des noms propres chez les musulmans est, à la vérité, très-compliqué, et il n'a jamais été présenté dans son ensemble. Je vais essayer de le faire.

Il faut distinguer des noms propres, les surnoms, les sobriquets et les titres purement honorifiques; les noms de relation, les titres de fonction ou de dignité et enfin les surnoms poétiques. Ces classes de noms sont désignées par des expressions particulières en arabe.

Les noms de la première classe sont appelés *alam* علم «nom propre», c'est-à-dire plutôt ce que nous appelons en France *prénom* et en Angleterre *christian name*; car ils équivalent au nom de baptême ou nom de saint, comme Muhammad, Alî, etc.

La seconde classe se nomme *kunyat* كنية, qu'on traduit ordinairement par *surnom*. C'est bien un surnom, *cognomen*, mais non pas tel que nous l'entendons; car il se compose, en général, du mot *abû* ابو «père» ou du mot *ibn* ابن «fils» et d'un autre nom, comme Abû Yacûb, Ibn Yacûb.

Les sobriquets ou les *lacabs* لقب, comme *Abû nâca* ابو ناقة «le Père (dans le sens de *possesseur*) de la chamelle», *Abû maza* ابو معزة «le Père ou le Possesseur de la chèvre,» etc. forment la seconde classe, qui comprend les titres honorifiques appelés spécialement *khitâb* خطاب, quoique confondus avec les *lacabs*, comme *Adad* (ou *Azad*) *uddaula* عضد

الدولة « le Soutien de l'empire », *Schams ulmaali* شمس المعالى « le Soleil des choses élevées. »

La quatrième classe se compose des noms de relation de tout genre, *ism-u nisbat* اسم نسبت, tels que *Saadî*, c'est-à-dire « celui qui se rapporte à *Saad* », *Cazwînî* « natif de Cazwîn ou Cazbin, dans l'Irâc ajamî ».

La cinquième comprend les noms de fonctions *uhda* عهده et de dignité *mansab* منصب ou *martaba* مرتبه.

Enfin la sixième comprend les noms de fantaisie que les poëtes se donnent, noms par lesquels ils sont ordinairement désignés et qu'on nomme *takhallus* تخلص, comme *Yaquîn* « certitude », *Uzlat* « isolement ».

Dans cette liste ne se trouve pas le nom de famille. En effet il n'existe pas chez les musulmans de nom de famille ou de maison, le *nomen gentis*, le patronymique des Grecs. Il n'y a, en réalité, que des prénoms, *prænomen*, des noms de circoncision et des surnoms, *cognomen* et *agnomen*. Chez les musulmans rien n'est régulièrement héréditaire. Ainsi il n'y a pas chez eux de véritable aristocratie, et ils n'en ont pas même le sentiment. Ils appellent vaguement *khâss u âmm* خاصّ وعامّ les gens distingués et le vulgaire, ces deux divisions apparentes de la société, et donnent le nom de *wujûh* وجوه, c'est-à-dire « visages », aux notables d'une localité réunis quelquefois en conseil; mais chez eux le souverain est tout; au delà, il n'y a qu'obéissance passive et égalité sociale. Un sultan, par exemple, s'entretient par

hasard avec un individu qu'il rencontre en se promenant; il est charmé de ses spirituelles réparties et il le nomme tout de suite son ministre. C'est, à la vérité, la polygamie, qui n'a pas permis aux gouvernements musulmans d'établir une aristocratie comme chez la plupart des peuples chrétiens. Quand on songe que Fath Ali Schâh, le dernier roi de Perse, a laissé cinq-cents petits-enfants, et qu'un quartier entier de Dehli n'est habité que par des princes de la race de Timûr, on sent que le prestige de la naissance doit s'effacer presque entièrement dans l'Orient.

Par une conséquence naturelle, il n'y a pas d'armoiries en Orient, mais des devises où se trouve le nom de la personne, et des monogrammes ou chiffres de lettres entrelacées dans le genre du *tugra* du sultan de Constantinople qu'on voit sur la porte de l'hôtel de son ambassade à Paris [1].

Toutefois, dans quelques pays musulmans, l'usage européen des décorations s'est établi. On leur donne le nom persan de *nischân* نشان « marque,

[1] Ces devises ou ces chiffres sont gravés sur un cachet que les musulmans portent au doigt, et dont ils mettent l'empreinte sur leurs lettres au lieu de signature, après avoir eu soin de le noircir à la fumée de la flamme d'une bougie. Ces cachets contiennent souvent un vers qui fait allusion au nom du possesseur. Tel est le suivant, qui se lisait sur la bague d'une princesse (Begam) *Mariam* et que je rétablis en caractères persans d'après la transcription de Chardin (t. V, p. 455), mais en retranchant au second hémistiche le mot *safî* صفی que repousse le mètre, qui est le *raml* composé des pieds فاعلاتن فاعلاتن فعلن.

دارد امید بلطف الله شاهزاده بیگم بنت شه

Elle met sa confiance en Dieu, cette princesse qui est fille du roi.

signe »; et celui qui les porte est appelé *nischân-dâr* نشاندار ou « porte-marque ». Ainsi, il y a en Perse la décoration du Lion et du Soleil, *nischân scher o kharsched* نشان شیر وخورشید, et en Turquie le *nischân iftikhâr* نشان افتخار ou « la marque de distinction », établie par le sultan Mahmûd, et le *nischân majîdiya* نشان مجیدیه ou « la décoration d'Abd ul-majîd ».

Malgré ce que je viens de dire, il y a cependant chez les musulmans une noblesse d'origine qui n'admet pas d'incorporation nouvelle et ne se perd jamais, c'est celle des schérifs ou descendants de Mahomet, qui portent dans l'Inde le titre de *mîr*, abrégé d'*amîr* ou « prince ». A la Mecque et dans toute l'Arabie, cette sorte de noblesse se compose, non-seulement des descendants de Mahomet, mais des descendants de ceux de ses contemporains qui étaient issus des premières familles de la Mecque, de ceux qui s'appelaient *scharîf u Makkah* ou « noble de la Mecque ». Nous avons vu dernièrement à Paris, dans Abd ul-câdir, un représentant de cette noblesse, dont il y a aussi des membres dans les rangs les plus infimes de la société. Quel est le voyageur en Orient à qui il n'est pas arrivé de donner l'aumône à des émirs au turban vert, descendants de Mahomet?

A cette exception près, l'avantage de la naissance n'est pas apprécié par les musulmans; et, en effet, les idées d'égalité sont telles chez eux, que souvent celui qui est parvenu de la position la plus basse à un rang élevé, ne dédaigne pas de conser-

ver le surnom qui indiquait sa position première. Ainsi le pacha de Saint-Jean-d'Acre, pendant l'expédition française en Égypte, se nommait *Ahmad Jazzâr Pâchâ*, ou « le Pacha boucher », parce qu'il avait été d'abord boucher. Tel furent *Abû Jafar ul-haddâd* الحدّاد ou « le Serrurier », et *Abû Jafar as-saffâr* الصفّار ou « le Chaudronnier », célèbres spiritualistes; *Fakhr uddîn ibn Mukannas* ابن مكنّس ou « Fils du balayeur », auteur d'un diwan en langue arabe; *Zajjâj* زجّاج « le Vitrier », fameux grammairien; *Sabbâg* صبّاغ « le Teinturier », surnom, entre autres, d'un théologien fameux et d'un réfugié égyptien, auteur de plusieurs ouvrages; mais qui, à la vérité, était chrétien [1]. Et tandis que de grands personnages conservent les sobriquets les plus vulguires, de modestes particuliers reçoivent des titres princiers; ainsi, à Constantinople, on donne le nom de sultan à toute les personnes à qui on adresse la parole, et, dans l'Inde, celui de khalife aux tailleurs. Un simple commentateur du poëte arabe Ibn Fâred se nommait *Amîr Padschâh* « le Prince empereur »; l'auteur d'une histoire célèbre de Tamerlan, *Ibn Arabschâh*[2] « le fils du roi des Arabes »; *Kâtib Ché-*

[1] En Italie et en Écosse, on a donné de même quelquefois à des personnes qui se sont distinguées par leur talent, des surnoms tirés de l'état de leur père. C'est ainsi, par exemple, qu'on nomme un peintre célèbre *Andrea del Sarto* « André du Tailleur ».

[2] Schihâb uddîn Ahmad ben Muhammad ben Arabschâh, mort en 1450 de J. C.

lébi, le biographe, *Hâjji Khalfa* « le Khalife pèlerin », etc.

La prospérité éphémère des empires musulmans n'a tenu qu'au chef de l'État. Avec Hârûn urraschid et Mâmûn, le khalifat fut florissant, parce que ces souverains avaient un grand mérite personnel et le talent de s'entourer des hommes les plus capables. Il n'en fut pas de même sous leurs successeurs, aussi Genguiz khân put-il anéantir avec facilité ce formidable établissement.

On place généralement :

1° Le surnom honorifique *lacab*, ou plutôt le *khitâb*, comme, par exemple, *Tâj uddîn* « la Couronne de la religion » ;

2° Un surnom (*kunyat*) de paternité, comme *Abû Taïyib* « le Père de Taïyib » ;

3° Le nom propre ou *alam* (notre prénom), qu'on néglige sonvent d'indiquer, comme chez nous;

4° Un ou plusieurs surnoms distinctifs de descendance, comme *Ibn Ahmad* « fils d'Ahmad » ; *Ibn Muhammad, ibn Abd Allah* « Fils de Muhammad et et petit-fils d'Abd Allah ».

5° Un véritable sobriquet ou *lacab*, s'il y a lieu, comme *attawîl* الطويل « le long », ou le nom de relation (*nisbat*), comme *Basrî* « de Bassorah ». Tels sont, par exemple, les noms des princes aglabites[1],

[1] اغلبية, pluriel de *aglabi* اغلبي, qui dérive du mot *aglab* اغلب « victorieux », qualification honorifique donnée au père d'un général de Hârûn urraschîd, personnage duquel cette dynastie, qui régna en Afrique dans le IXe siècle, tire son nom.

qui régnèrent en Afrique dans le IXe siècle : Abû Ibrâhîm Ahmad ben Muhammad el-Aglabî et Abû Muhammad Ziyâdat Allah ben Muhammad el-Aglabî;

6° Enfin certains titres de fonctions ou de dignités (*mansab* منصب), dont quelques-uns se mettent avant les noms, comme on le voit dans le nom du nizâm de Haïderâbâd, *Nawâb Açaf-jâh muzaffir ul-mamâlik Mîr Farkhunda Alî khân Bahâdur Fathjang*, c'est-à-dire, « le nabab de la dignité d'Açaf (ministre de Salomon), le vainqueur des provinces, l'émir heureux, Alî khân, le brave qui combat victorieusement ». Toutefois, la place que doivent occuper les noms et surnoms n'est pas bien précise, et ce n'est pas toujours d'après l'arrangement que je viens d'indiquer, que sont classés les hommes célèbres dans les dictionnaires historiques. Bien plus, ils ne sont pas même classés d'après les noms sous lesquels ils sont le plus connus. Dans les *tazkiras* modernes, les poëtes, par exemple, sont classés d'après leur *takhallus*, ou « surnom poétique »[1]. Toutefois, cet ordre n'est pas absolu, car on y déroge quelquefois. Ibn Khallican a suivi l'ordre des *alams*. Ainsi le poëte Abu Tammâm se trouve sous la rubrique de Habîb; Mutanabbî, sous celle de Ahmad, et le célèbre historien Tabarî, sous celle de Muhammad. Dans Daulet schâh, les écrivains sont d'abord rangés selon l'ordre de leur position dans le monde ou de leur genre de mérite; mais il n'y a

[1] C'est l'ordre que j'ai adopté dans mon Histoire de la littérature indienne (hindouie et hindoustanie).

aucun ordre alphabétique quelconque dans la classification qui a été suivie dans les chapitres.

On voit que ces classifications sont arbitraires, et qu'ainsi il n'est pas facile de se servir de ces ouvrages, qui, en définitive, ne sont pas des dictionnaires historiques proprement dits. Il n'en est pas de même de celui de Hadjî Khalfa, où les livres sont mentionnés par l'ordre alphabétique des titres, ce qui le rend d'un usage beaucoup plus commode. Aussi est-ce un immense service que le Comité des traductions orientales de Londres a rendu au monde savant, en favorisant l'impression et la traduction de ce répertoire de la littérature orientale.

Dans tous les cas, il est essentiel de bien connaître les divers noms des personnages politiques ou des écrivains, parce qu'ils ne sont mentionnés ordinairement que sous un de leurs noms, surnoms ou titres d'honneur. Souvent les titres des ouvrages, qui sont ordinairement doubles, et dont la première partie est toujours allégorique, font allusion au nom de l'auteur. Tels sont ceux de *Adab ulfâzil* « la Conduite de l'homme honorable », ouvrage de philosophie par le Dr Alfâzil Schams uddîn Muhammad; l'*Akhlaqu-i jalâli* « les Préceptes de morale », de Jalâl uddîn Muhammad ben As'ad Sadîquî Dîwânî, et nombre d'autres, qu'il serait trop long de citer.

Ce que nous appelons le prénom, c'est-à-dire le *alam*, ne change pas, non plus que le surnom d'origine, c'est-à-dire celui qui commence par le mot *ibn* « fils », cela va sans dire; mais les autres noms

surnoms et titres, peuvent changer. Ainsi, un individu ne se nomme, par exemple, *Abû Ahmad*, qu'après qu'il a eu un fils nommé Ahmad[1]. On change souvent aussi le nom de relation. Ainsi, le même auteur est quelquefois surnommé du nom de sa province et du nom de sa ville, par exemple, *Afriquî* « Africain », et *Sabti* « de Ceuta »; puis, s'il change de résidence, il prend le nom de sa nouvelle résidence : *Andalouzî* « d'Andalousie »; par exemple, et plus spécialement, *Garnatî* « de Grenade ». Il en est de même des nouveaux titres d'honneur qui excluent les premiers ou qu'on prend simultanément, et du *takhallus*, dont on change quelquefois ou qu'on prend double et triple.

Je vais, du reste, m'occuper tour à tour, avec plus de détail, de ces différentes classes de noms dans les contrées musulmanes où l'arabe, le persan, l'hindoustani ou le turc sont usités, c'est-à-dire les principales contrées de l'Orient musulman. J'ai suivi dans mon travail la prononciation la plus régulière, car les mots orientaux varient beaucoup de prononciation, selon les pays; ainsi, par exemple, *Sulaïman*, c'est-à-dire Salomon, se prononce *Sliman* en Barbarie, et tel est, en effet, le nom que donnent les journaux d'Alger au chef actuel de Tougourt; *Khidar* se prononce *Hizar* en Turquie, etc. Cette différence de prononciation, selon les pays, jette mal-

[1] Selon un *hadis*, cité par Lane (*The Thousand and one Night*, t. I, p. 310), on ne doit pas prendre le nom de son fils aîné sous forme de *kuniyat*.

heureusement dans l'embarras les personnes qui ignorent les langues de l'Orient. Ainsi elles ne savent quelquefois pas que *Muhammed* et *Mehmet*[1], *cadi* et *cazi*, *Gailan* et *Jilan* sont les mêmes mots[2]; puis vient l'orthographe anglaise, qui défigure les ouvrages français où elle est maladroitement adoptée. Peut-on reconnaître, par exemple, *Schujá uddaula* dans *Shooja ooddowla* et *Názim uddín* dans *Nazeem ooddeen*?

I. Le *alam*, c'est le nom musulman; on l'appelle plus spécialement *ism* اسم ou « nom » en arabe, et *nâm* نام en persan. C'est le nom distinctif de l'individu, le véritable nom propre, notre nom de baptême; c'est celui par lequel on vous désigne dans votre famille et familièrement. On peut le comparer, non-seulement à notre prénom, mais même au nom de famille ou de maison, qu'on appelle quelquefois petit nom, quand il est suivi d'un nom de terre. C'est ainsi qu'en parlant d'un individu nommé *Ismaïl*, Ibn Batoutah dit quelque part: « Je trouvai là un homme savant et pieux, d'origine indienne, qu'on appelait *Bahâ uddîn* (surnom honorifique) et qui se nommait (proprement) *Ismaïl*[3] ». Ces noms musulmans de

[1] *Muhammed* est la vraie prononciation arabe; *Mehmet* ou *Mehmed* et *Méhémed*, est la prononciation turque vulgaire.

[2] Le lettre ض, qui se prononce *d* en arabe, se prononce *z* en persan, en hindoustani et en turc; et le ج, qui se prononce ordinairement *dj*, se prononce *g* dur en Égypte.

[3] لقيت عنده رجلا من اهل العلم والدين هندى الاصل يدعى بهاء الدين ويسمى اسماعيل Édition de la Société asiatique.

religion, qui équivalent à nos noms de baptême, ne peuvent cependant pas être appelés des prénoms, *prænomen*, c'est-à-dire « avant-noms ». Ce seraient plutôt des post-noms, car on les met après les titres distinctifs et honorifiques. Ainsi, le roi actuel de Dehli se nomme *Abû zafar* « le Père de la victoire », *Sirâj uddîn* « la Lampe de la religion », et *Muhammad*, qui est son *alam*.

On observe souvent une sorte de régularité prétentieuse dans les *alams*. Ainsi un individu nommé *Ibrâhîm* « Abraham », appellera son fils *Ishac* « Isaac », et se nommera ainsi *Abû Ishac*[1]; un autre, dont le père se nommera *Ibrâhîm*, et qui s'appellera *Ishac*, donnera à son fils le nom de *Yacûb* « Jacob ». Celui qui se nommera *Muhammad* ou *Alî* appellera son fils *Câcim* ou *Huçaïn*, etc. On donnera ainsi à ces personnes les noms de *Abû Yacûb Ishac ben Ibrâhîm*, c'est-à-dire « Isaac, fils d'Abraham et père de Jacob »; *Abû Câcim Muhammad* « Mahomet, père de Câcim[2] »; *Abû Huçain Alî* « Alî, père de Huçaïn », etc.

On ne reçoit généralement qu'un seul nom, de ces noms que j'appellerai de circoncision, et non plusieurs, comme l'usage a prévalu en Europe pour les prénoms. On en a cependant quelquefois deux,

[1] Tel est, par exemple, *Abû Ishac Ibrâhîm Schuschtari* شوشتری, c'est-à-dire de Schuster, capitale du Khuzistan, auteur d'un poëme intitulé انبیا نامه, ou « le Livre des Prophètes ».

[2] Selon Lane (*The Thousand and one Night*, t. I, p. 310), quelques musulmans désapprouvent cette combinaison.

soit qu'ils appartiennent à deux ordres de noms différents, à la Bible et à l'islamisme, comme, par exemple, *Muhammad-Ismâîl*, *Ismâîl-Alî;* soit qu'ils appartiennent au même ordre. C'est ainsi qu'on trouve simultanément pour la même personne, dans un manuscrit original sur les noms musulmans que j'ai dans ma collection particulière, les noms de *Alî-Muhammad*, *Alî-Haçan*, *Alî-Huçaïn*, et vice versâ; *Ahmad-Alî*, *Câcim-Alî*, *Alî-Rizâ;* mais ces doubles noms ne sont guère donnés qu'aux saïyids, et quelquefois aux schaïkhs, s'il faut en croire ce manuscrit, qui indique même, parmi ces doubles noms donnés aux saïyids, le nom d'*Alî*, suivi d'un adjectif significatif: *Alî akbar*, *Alî azîm*, *Alî kabîr*, *Ali imâm* «le grand Alî ou l'imâm Alî», c'est-à-dire «Alî le gendre de Mahomet»; *Alî asgar* «le petit Alî», c'est-à-dire le huitième imâm.

On donne pour noms de circoncision ceux des saints personnages de la Bible mentionnés dans le Coran, et ceux de Mahomet, des membres de sa famille et de ses compagnons; mais pas d'autres. Cependant quelques convertis à l'islamisme, ou des fils de pères étrangers, ont quelquefois conservé les noms sous lesquels ils étaient connus; mais ils ont pris en même temps des prénoms et des titres musulmans. Ce fut ainsi que le général Menou conserva son nom de famille et même son nom de baptême en se faisant musulman, et s'appela *Abdullah Jacques Menou*. La même chose est arrivée pour nombre de princes persans, mogols, turcomans et indiens. Il

y a même des musulmans qui ont pris des noms d'anciens personnages célèbres de leur pays, tels que *Rustam* [1], *Jamsched* [2], *Khusrau* « Khosroès », *Fîlîcûs* فيليقوس « Philippe [3] », etc.

Quelques noms bibliques ont été altérés ou même défigurés par la tradition arabe reproduite dans le Coran. Ainsi *Schuaïb* شعيب est le nom que donnent les musulmans à Jethro, beau-père de Moïse; *Khidr* ou *Khizr* خضر, au prophète Élie, nommé aussi *Iliyâs* الياس; *Hûd* هود, à Héber; *Idrîs* ادريس [4], à Énoch, nommé aussi *Akhnûkh* اخنوخ; *Schaya* شعيا, à Isaïe; *Ibrâhîm* ابراهيم, à Abraham; *Mûça* موسى, à Moïse; *Hârûn* هارون, à Aaron; *Yûçuf* يوسف, à Joseph; *Içа* عيسى, à Jésus-Christ, tandis que les chrétiens orientaux lui donnent le nom de *Yéçoué* يسوع [5]; *Yahya* يحيى, à Jean-Baptiste, que les chré-

[1] Il y a même une dynastie de princes africains appelée *Rustamiya*, du nom de son fondateur. On sait aussi que *Rustam* était le nom du mamlûk favori de Napoléon.

[2] Et par abrégé, *Jam* جم, comme dans Jâm Chélébî, ou le sultan Jam, que nos historiens ont appelé le prince Zemzem, en répétant son nom; et, en prononçant le *j* comme un *z*; ces deux lettres se confondant souvent dans les bouches méridionales.

[3] Ce nom est, entre autres, celui du célèbre Rhazès (*Fîlîcûs Muhammad ben Zakârya Râzi*). Je ferai observer, à propos de ce nom, le changement du *p* en *q*, comme on l'observe encore dans *proximus*, pour *propsimus*; dans *equus*, qui dérive de ἵππος, etc.

[4] Nom, entre autres, d'un prince qui a donné son nom à la dynastie africaine des *Édricites* ادارسه. Le célèbre géographe Édrîcî appartenait à cette maison, et c'est à cette circonstance qu'il doit son surnom.

[5] Quelques chrétiens orientaux portent aussi le nom de *Iça*. Ainsi,

tiens orientaux nomment *Yuhanna* يوحنا, et par contraction *Hanna* حنّا.

Les chrétiens orientaux nomment, du reste, Marie, *Maryam* مريم; Pierre, *Boutros* بوترس; Jacques, *Yacûb* يعقوب « Jacob »; Lazare, *Azar* عزار, etc.

Quant aux noms musulmans que j'appelle de circoncision, le principal c'est *Muhammad*, nom du faux prophète et son synonyme *Ahmad;* celui des quatre khalifes *Abu Bikr, Omar, Osmân* et *Alî;* enfin, celui des membres de la famille et des compagnons du prophète : *Khadîja* خديجه et *Aïscha* عايشه, ses femmes, *Fatima* ou *Fatma* et même *Fatuma* فاطمه « Fatime », sa fille; *Alî*, son gendre; *Haçan* et *Haçaïn*, ses petits-fils; *Abbâs*[1] et *Hamza* حمزه, ses oncles, etc.

Les prénoms musulmans ne sont guère plus nombreux que les prénoms romains; ils sont communs à tout l'Orient musulman; Arabes : Persans, Indiens et Turcs ont les mêmes prénoms. Dans quelque pays musulman que vous voyagiez, vous avez toujours pour domestique quelque Alî ou quelque Ibrâhîm.

Il n'en est pas ainsi des autres surnoms et titres d'honneur, qui varient selon les contrées musulmanes.

Dans le manuscrit original que j'ai déjà cité, on

il y avait à Paris, sous la restauration, un prêtre du rite grec uni, qui s'appelait *Iça Karouz* عيسى كروز « Jésus le prédicateur ».

[1] De là, *Abbâça* عباسه, au féminin, nom, entre autres, de la sœur de Harûn erraschîd.

donne l'indication des *alams* arabes qui n'ont pas de signification. Les voici :

Zubaïr زبير, fils d'Amrân, le premier Arabe qui adopta l'islamisme.

Hâschim هاشم, aïeul de Mahomet.

Omar عمر, fils de Khattâb, le second khalife.

Zaïd زيد, fils adoptif de Mahomet.

Khalid خليد, fils de Walîd, d'abord persécuteur des musulmans, puis leur zélé général.

Bakr بكر, chef d'une tribu arabe qui fit son adhésion à l'islamisme.

Talha طلحه, fils d'Ubaïd ullah, qui sauva la vie à Mahomet.

Anas آنس, serviteur de Mahomet, grand rapporteur de traditions.

Moâdh ou *Muâz* معاز, fils de Jabal, célèbre musulman, contemporain de Mahomet.

Bilâl بلال, l'Éthiopien, le muezzin de Mahomet.

On a ajouté à cette nomenclature les noms bibliques de :

Ibrâhîm ابراهيم « Abraham »;

Ismaïl اسمعيل « Ismaël » ;

Ishac اسحق « Isaac »;

Yûçuf يوسف « Joseph »;

Israïl اسرائيل « Israël ».

Il serait facile d'étendre cette dernière liste, en y ajoutant les noms que j'ai cités un peu plus haut, et ceux de *Mikhaïl* ميخائل et de *Jébraïl* جبرائل « l'archange Michel et l'ange Gabriel », d'*Adam* آدم, de

Nûh نوح ou « Noë », de *Dâûd* داود ou « David », de *Sulaïman* سليمان ou « Salomon », de *Ayûb* ايوب ou « Job [1] », d'*Yûnas* يونس, ou ذو النون, ou الحوت « le personnage du poisson », c'est-à-dire Jonas; de *Zakâryâ* زكرياء « Zacharie, père de Jean-Baptiste », etc.

On nomme *hanak* حنك la cérémonie de l'imposition du nom de l'enfant. On commence par prononcer à son oreille les paroles de l'*izân* (l'appel à la prière) : *Allah akbar* « Dieu est le plus grand », *lâ ilâh illa Allah o Muhammad raçûl Allah* « il n'y a de dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ». C'est, comme on le voit, une sorte d'initiation à la religion musulmane, une réception officielle dans la religion; puis tout de suite, ou quelques jours plus tard, on donne à l'enfant son nom de religion, ou son *alam*. C'est probablement le même jour qu'on brûle dans l'Inde de l'*ispand*, c'est-à-dire de la graine de *lawsonia inermis* (*menhdî* ou *hinné*), pour chasser loin de l'enfant les méchants esprits et les mauvaises influences.

La circoncision n'a lieu que plus tard, quelquefois huit jours après la naissance, conformément à la prescription faite à Abraham, que les musulmans reconnaissent comme le père des Arabes [2]; et plus souvent encore dans les quarante jours ou la quarantaine *chihal* چهل qui la suit [3].

[1] C'est de ce nom, qui était celui de Najm uddin Ayûb, père de Saladin, qu'est dérivé celui de la dynastie des Ayubites, dont une branche a régné en Égypte, et une autre au Yémen.

[2] *Genèse*, XVI, 13. — [3] Franklin, *Voyage du Bengale en Perse*, traduit par Langlès, t. I, p. 127.

II. Le *kanyat* كنيت est, d'après le manuscrit original que j'ai déjà cité, un surnom, composé du mot *âb* آب « père », et *umm* امّ « mère », s'il est question d'une femme; ou du mot *ibn* ابن « fils », et *bent* بنت « fille », s'il est question d'une femme, suivis d'un nom propre. Tels sont les kunyats suivants que je trouve mentionnés dans mon manuscrit, et qui sont en même temps des noms de personnages célèbres : *Abû'lcâcim* ابو القاسم, surnom de Mahomet, *Abû'lfadl* ابو الفضل [1], *Abû'lhaçan* ابو الحسن [2], *Abû Turâb* ابو تراب, *Abû Hâmid* ابو حامد, *Abû Raschid* ابو راشد, *Abû Alî* ابو علي, *Abu Muhammad* ابو محمد, *Abû'lmazaffar* ابو المظفر, *Abû Jafar* ابو جعفر [3], *Abû Bikr* ابو بكر, *Abû Hafs* ابو حفص [4], *Abû Abdallah* ابو عبد الله [5], *Abû Hanîfa* ابو حنيفة, *Abû Yûçuf* ابو يوسف, *Abû Mûça* ابو موسى [6], *Abû Saïd* ابو سعيد [7], *Abû'lcaïs* ابو القيس, *Abû'lfaïz* ابو الفيض, *Abû Râfi'* ابو رافع [8]. Puis, *Ibn Alî* ابن علي, *Ibn Hâjib* ابن حاجب,

[1] Il s'agit sans doute d'Abbâs, père de Fadl ou Fazl, et oncle de Mahomet.

[2] Il s'agit probablement ici d'Alî, le gendre de Mahomet, qui était, en effet, père de Haçan et de Huçaïn.

[3] Sur ce personnage, voyez Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes*, t. II, p. 72. Ce savant fait observer, à ce sujet, qu'Yafar est la prononciation ancienne. De même, dans l'Inde, l'*y* sanscrit est devenu *j* en hindoustani.

[4] Hafs est le nom que Mahomet donna à Omar.

[5] C'est Jafar, fils d'Abû Tâlib. (*Essai sur l'Histoire des Arabes*, t. I, p. 389.)

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.* t. III, p. 105.

[8] L'affranchi de Mahomet.

Ibn Mas'ûd ابن مسعود, *Ibn Ziyâd* ابن زياد, *Ibn Abbâs* ابن عباس, *Bent Adîyi* بنت عدىّ et *Umm Salama* ام سلمة[1].

Il y a plusieurs sortes de *kunyats :*

1° Ceux qu'on pourrait appeler, avec d'Herbelot, des prénoms (*prænomen*), parce qu'ils sont mis avant le *alam*. Tels sont ceux qui commencent par le mot *abû* « père », ou *umm* « mère ». Ce mot *abû* ne se groupe pas seulement avec les noms que j'appelle de circoncision; mais avec des surnoms devenus de véritables noms, comme on vient de le voir dans *Abû Abdullah* « le Père du serviteur de Dieu », et comme on le voit aussi dans *Abû Muslim* « le Père du musulman », nom d'un guerrier célèbre du IIe siècle de l'hégire, et dans plusieurs autres.

Il est bon de faire observer ici que les mots *abû* « père » et *umm* « mère » précèdent, non-seulement des noms propres, mais des substantifs qui ont un rapport quelconque avec l'individu qui porte ce nom, lequel devient alors un sobriquet, comme dans *Abû salâh* « le Père de la paix », *Abû maschar*[2] ابو معشر « le Père de la réunion », *Abû'lbarakât* ابو البركات « le Père des bénédictions », *Abû'lkhaïr* ابو الخير « le Père du bien », *Abû'nnasr* ابو النصر « le Père de la victoire », *Abû'lfarah* ابو الفرح « le Père de la joie », surnom d'un poëte persan; *Abû'lmakârim* ابو المكارم « le Père des vertus », *Abû Huraïra* ابو هريرة « le Père de la petite chatte », surnom d'un compagnon de Ma-

[1] Nom d'une femme de Mahomet.

[2] Nom de Jafar ben Muhammad, célèbre astronome.

homet; *Abû'lfath* ابو الفتح «le Père de la victoire», surnom d'un autre compagnon de Mahomet et de plusieurs souverains; *Abû jaïsch* ابو جيش «le Père de l'armée», surnom d'un grammairien arabe d'Espagne, et les sobriquets vulgaires d'*Abû farwa* ابو فروة «le Père ou plutôt le possesseur de la pelisse», surnom que les Égyptiens avaient donné au général Bonaparte, depuis l'empereur Napoléon; *Abû khaschàb* ابو خشب «le Père du bois», surnom donné par les mêmes au général Caffarelli, à cause de sa jambe de bois; *Abû cazzâz* ابو قزاز «le Père du verre» ou plutôt «des lunettes», sobriquet d'un autre membre de l'expédition d'Égypte. On emploie aussi dans le sens de «père» le mot persan *bâbâ* بابا avant ou après le nom; mais comme un simple titre, sans égard à la vraie signification. Ainsi, il y a un auteur nommé *Bâbâ Nimat ullah*, et le nom de *Hajjî Bâbâ* est fort commun. On connaît aussi l'expression de *Bâbâ khân*, qui équivaut à celle d'*Atabek*, dont il sera parlé plus loin. On donne spécialement le titre de *bâbâ* au chef de l'ordre religieux des calandars.

Le mot *ibn* «fils» est quelquefois employé dans un sens analogue; mais beaucoup plus rarement. Mon manuscrit cite en ce genre les noms de *Ibn muljam* ابن ملجم «le Fils du cheval bridé», *Ibn mâja* ابن ماجه «le Fils de l'agitation».

Je pense que le surnom d'*Ibn Adam* ابن آدم ou «le Fils d'Adam», qu'ont pris plusieurs personnages, doit être rangé dans cette catégorie.

Enfin le mot *zû* ذو ou *zî* ذى, signifiant «posses-

seur », est aussi le premier mot de quelques *kanyats* composés, tels que : *Zî annûraïn* ذى النورين « Possesseur des deux lumières », surnom d'Osmân, le troisième khalife, qui avait épousé deux filles de Mahomet, comparées à deux lumières.

Et non-seulement les noms de père et de fils se trouvent dans la série des noms propres, mais celui de frère; ce dernier, à peu près comme une sorte de nom de religion. Ainsi on nomme *Barâdar Câcim* « le Frère Câcim », un personnage célèbre par ses bons mots.

2° On doit distinguer de ces surnoms ceux qu'on peut nommer généalogiques et qui sont plutôt des surnoms distinctifs, *cognomen*. Ces derniers sont généralement composés de *ibn* ابن et, par euphonie, *ben* بن « fils » ou *bent* بنت « fille », et ils se mettent après le *alam*, comme on le voit dans *Abû Alî Huçaïn ben Sinâ* ابو على حسين بن سينا, Avicenne; *Abû Dâûd Sulaïman ben Ocbah* ابو داوود سليمان بن عقبة, traducteur d'Euclide. Ici, *Abû Alî* et *Abû Dâûd*, *Ben Sinâ* et *Ben Ocbah* sont des *kanyats*; mais les premiers servent de prénoms et les derniers de surnoms. Quant à *Huçaïn* et à *Sulaïman*, ce sont les *alam* ou « noms propres », mais non ceux de famille.

Au lieu de *ibn*, on emploie, en Algérie, le mot *ould* pour *walad* ولد, qui a le même sens. Ainsi, il y a en ce moment un chef (khalife) d'une tribu algérienne, nommé *Sî* (contraction de *sîd* ou *saïyid*). *Hamza ould Sîd-i Boubekr* (pour Abou Bekr).

Souvent, après un premier *ibn*, on en trouve un

second, un troisième, un quatrième et même davantage. Le second précède le nom de l'aïeul, le troisième du bisaïeul, le quatrième du trisaïeul, etc. Ainsi, il faut traduire *Abû Nasr Abd ussaïyid ben Muhammad ben Muhammad ben Assabbâg*, par : *Abû Nasr* (le Père de Nasr uddîn), *Abd ussayîd* (le Serviteur du seigneur), fils de Muhammad, petit-fils de Muhammad et arrière-petit-fils de Sabbâg.

En persan, on retranche souvent le *ben*, et on le remplace régulièrement par le signe du rapport d'annexion. Ainsi, le nom de *Haçan Sabbâh* حسن صبّاح, fondateur de la secte des Ismaïliens en Perse, signifie *Haçan*, fils de *Sabbâh;* celui de *Mus'ûd-i Saad*, poëte persi-indien du XIe siècle, signifie Mas'ûd, fils de Saad. Quelquefois, au lieu de *ben*, on emploie en persan, et par suite en hindoustani et en turc, le mot persan *zâda* زاده, et en turc le mot turc *oglu* اوغلى, lesquels sont synonymes du premier. Ainsi *Câzî-Zâda*, ou « le Fils du cadi », est un surnom persan. *Tâsch Caprî-Zâda* est le surnom d'Abd ullah Ahmad ben Mustafa, écrivain turc, et *Baïdu Oglu khan* est le nom d'un sultan mogol.

Souvent des écrivains et des personnages distingués ne sont désignés que par leur *kanyat*, sans qu'on mentionne leur *alam*, de même qu'on n'est souvent connu que par son nom de famille ou de terre. Tels sont, par exemple, *Abû Haçaïn ben Alî Albasrî*, c'est-à-dire de Bassorah, célèbre théologien musulman; *Abû Wâlid ben Ruschd* « Averroës », etc.

3° Enfin, il y a une espèce de *kunyat* qui est notre sobriquet, et qui ne se compose ordinairement que d'un seul mot; tels sont, par exemple, les noms de *Araj* اعرج « Boiteux », *Ahdab* احدب « Bossu », *Tawî* طويل « Long », *Cacir* قصير « Court », *Kabîr* كبير « Grand », *Saguîr* صغير « Petit ». On emploie en arabe les deux derniers noms dans le sens d'*aîné* et de *jeune* (*junior*), et même de *père* et de *fils*, comme dans *Abû Hafs ulkabîr* ou « Abû Hafs, père », et *Abû Hafs ussâguir* ou « Abû Hafs, fils ». Il en est de même des noms persans de *Buzurg* بزرگ et de *Kûchak* كوچك, comme dans *Haçan Buzurg* ou « Haçan le Grand », et *Haçan Kuchak* ou « Haçan le Petit », princes mogols de la race de Genghiz khân.

Voici encore quelques-uns de ces *kunyats : Amîn* امين « Fidèle », surnom donné à Mahomet avant sa prétendue mission; *Siddîc* صديق « Témoin fidèle et authentique », *kunyat* d'*Abû Bikr; Fârûc* فاروق « Séparateur, trancheur des difficultés », surnom d'Omar; *Atûf* عطوف « Bienveillant », et *Raûf* رووف « Compatissant », *kunyats* spéciaux de Mahomet; *Batûl* بتول « Vierge », et *Zahrâ* زهرا « Belle », surnoms particuliers de Fatime, fille de Mahomet; *Murtaza* مرتضى « Agréé », surnom d'Alî. Tels sont encore ceux qu'ont pris plusieurs khalifes et sultans, ou qui leur ont été donnés, comme *Almansûr* (Almansor) « le Victorieux », *Arraschîd* « l'Équitable », *Almamûn* « Celui qui est digne de confiance », *Adil* عادل « Juste ». Par exemple, dans *Adil-schâh*, roi de Golconde, qui a donné son nom à la dynastie des Adilschâhis; *Muazzam* معظم

« Grand » ou plutôt « rendu grand », surnom, entre autres, du sultan d'Égypte qui fit prisonnier, à Mansourah, le roi saint Louis; *Fâzil* فاضل « Vertueux », surnom de Fazil ben Yahya, de la famille des Barmécides, vizir de Hârûn urraschid, et fameux par sa disgrâce; *Gâlib* غالب « Victorieux », ou plutôt « Guerrier digne de remporter la victoire ». Ce mot, qui est devenu le titre de plusieurs princes musulmans, a été donné, entre autres, au sultan actuel de Constantinople, Abd ulmajîd, à l'occasion de sa guerre contre les Russes.

Tels sont encore les surnoms de *Musulman* مسلمان donnés à des convertis à l'islamisme [1], et plus spécialement *Mâcîhî* مسيحى aux chrétiens convertis, ou, pour mieux dire, pervertis [2].

Je veux citer aussi les noms persans de *Firischta* فرشته « Ange », surnom d'un historien célèbre; *Caharmân* قهرمان « Possesseur de force » donné à de vaillants guerriers [3]; *Humâyûn* هايون « Auguste », surnom d'un sultan mogol; *Sébûwieh* سيبويه (pour سيب وش ?), c'est-à-dire « Pareil ou qui a rapport à une pomme (quant au visage) », surnom d'Abû Baschar Amrû ben Osman Alfarcî, éminent grammai-

[1] Comme dans *Yahûd ulmuçalmân*, c'est-à-dire « le Juif musulman », auteur d'un ouvrage sur les alphabets mystérieux.

[2] Tel est *Azz ulmulk Muhammad ben Abd ullah*, historien du xe siècle.

[3] Ce surnom est, entre autres, celui d'un héros fabuleux de la Perse, surnommé aussi *Câtil* قاتل ou « le Tueur », et sur les exploits duquel roulent plusieurs romans, dont un écrit en turc, et intitulé : *Caharmân-Nâma* ou « le Livre de Caharman ».

rien arabe; *Yazdânyâr* يزدانيار « Théophile », surnom d'un écrivain sofi.

Il y a quelques noms propres qui ont servi de sobriquet. Tel est celui de *Hâtim* حاتم, nom d'un Arabe célèbre par sa générosité, et qui a été donné, pour signifier « généreux », à un docteur musulman cité par d'Herbelot, et à un poëte hindoustani distingué.

On prend même pour sobriquets des noms d'animaux, comme, par exemple, *Schâhîn* شاهين « Faucon », surnom de Schâhîn Mirzâ, fils de Schâh Abbâs Ier, roi de Perse; *Scher* شير « Tigre » ou « Lion », nom d'un sultan de Dehli[1]; *Watwat* وطوط « Hirondelle », surnom du poëte persan Raschîdi, etc.

Il y a des sobriquets particuliers donnés aux esclaves noirs. Tels sont ceux de *Maschk* مشك « Musc », *Sambal* سنبل « Nard »[2], et *Ambar* عنبر « Ambre gris », à cause de la couleur de ces productions; de *Surûr* سرور « Joie », de *Jauhar* جوهر « Perle, bijou ». On leur donne aussi, par antiphrase, les noms de *Yâsmîn* ياسمين « Jasmin », *Narguis* نرگس « Narcisse », *Almâs* الماس « Diamant », et *Kâfûr* كافور « Camphre[3] »,

[1] Je citerai aussi incidemment le surnom de *Scher Koh* شير كوه « le Lion de la Montagne » (en arabe *Açad uljabal* أسد الجبل), donné à un général de Nûr uddîn Zanguî, sultan de Damas.

[2] C'est à cause de la couleur noire des feuilles effilées de cette plante, qu'on y compare souvent les cheveux des femmes de l'Orient.

[3] On cite un eunuque abyssin de ce nom, Aga Kâfûr, qui jouissait, du temps de Chardin, d'une haute considération à la cour de Perse. (Chardin, *Voyages*, édit. Langlès, t. V, p. 433.)

substance dont la blancheur et l'éthérisation fournissent de fréquentes comparaisons aux poëtes musulmans.

On emploie quelquefois pour ces surnoms des diminutifs, comme : *Buschaïyir* بشير « Petit messager », dérivé de *Baschîr* بشير « Messager de bonnes nouvelles »; *Muyaïcir* ميبسر « Aisé », de *Mûcir* موسر « Opulent »; *Ubaïd* عبيد « Petit esclave », de *Abd* عبد « Esclave »; *Hubaïsch* حبيش « Petit nègre », de *Habasch* حبش « Abyssin », etc.

Mon manuscrit donne une liste des surnoms dérivés des qualités, mais à la signification desquels on ne fait pas attention dans l'usage, et qui, d'après l'auteur du manuscrit, devraient être régulièrement précédés du nom de Mahomet. Les voici, accompagnés de la traduction :

Hâdî هادى « Conducteur »; *Zâhid* زاهد « Abstinent »; *Akmal* اكمل « Parfait »; *Ahmad* احمد « Digne de louange »; *Fâzil* فاضل « Vertueux »; *Hâfiz* حافظ « Mémoratif »; *Macbûl* مقبول « Agréé »; *Mansûr* منصور « Aidé (de Dieu) », et, par suite « Victorieux »; *Nâcir* ناصر « Défenseur », proprement « Aidant » (*adjutor*); *Bâcir* باصر « Perspicace »; *Aschraf* اشرف « Très-Noble »; *Aquîl* عقيل « Intelligent »; *Mauçûf* موصوف « Qualifié »; *Akbar* اكبر « Très-Grand »; *Azîm* عظيم « Magnifique »; *Zarîf* ظريف « Gracieux »; *Âschic* عاشق « Amoureux »; *Sâdic* صادق « Véridique »; *Kâzim* كاظم « Silencieux »; *Mâlik* مالك « Possesseur »; *Râschid* راشد « Directeur »; *Afzal* افضل « Excellent »; *Hâmid* حامد « Louable »; *Câbil* قابل « Capable »;

Máhmûd محمود « Loué »; *Marûf* معروف « Connu »; *Jâbir* جابر « Réparateur »; *Ahsan* احسن « Affectionné »; *Muhcin* محسن « Bienveillant »; *Karîm* كريم « Généreux »; *Amjad* امجد « Très-Glorieux »; *Kabîr* كبير « Grand »; *Tâhir* طاهر « Pur »; *Scharîf* شريف « Noble ».

Le même personnage a quelquefois plusieurs surnoms distinctifs. Ainsi, le poëte Motanabbî, dont le prénom était Ahmad, s'appelle à la fois *Abû Taïyad* et *Ben Huçaïn*, et il a été, de plus, désigné tour à tour par trois surnoms de relation, *Aljüfi*, *Alkandî* et *Alcûfî*, parce qu'il était de la tribu de Jufa, et natif du quartier de la ville de Coufa, nommé Kandah. Ibrâhîm ben Halâl, auteur d'une histoire des Buïdes, est surnommé à la fois *Alsabî* « Sabéen », à cause de la religion de ses ancêtres, et *Alharrânî*, parce qu'il était de la ville de Harran (*Carræ*), en Mésopotamie; Alî ben Muça Almagrâbî, historien arabe du XIIIe siècle, est aussi surnommé *Alakhbârî* الاخبارى ou « le Chroniqueur ».

Il y a de ces surnoms qui sont employés comme noms propres علم. Ainsi, *Abû Baschar* ابو بشر « le Père de l'homme », n'est pas un surnom, mais un prénom; car c'est le nom qu'on donne à Adam, le premier homme, et on l'emploie comme on le ferait d'Adam. Il en est de même d'autres noms qui, après avoir servi de surnom à un personnage éminent, ont été employés plus tard comme surnoms; par exemple : *Abû Câcim* « le Père de Câcim », qui est un surnom de Mahomet; *Khalîl Allah* « l'Ami de

Dieu », surnom d'Abraham; *Abû Bikr* « le Père de la Vierge », surnom du premier khalife, beau-père de Mahomet; *Haïdar* et *Haïdar Allah* ou *Açad Allah* « le Lion de Dieu », surnom d'Alî, gendre de Mahomet; *Zaïn ulâbidîn* زين العابدين « l'Ornement des dévots », surnom d'Alî, fils de Huçaïn, etc.

Il y a des *kunyats* qui expriment la profession ou le métier, soit de celui qui le porte, soit de son père ou de ses ancêtres, comme *Attâr* عطار « Parfumeur », nom d'un célèbre poëte persan; *Bazzâz* بزاز « Drapier », surnom d'un écrivain distingué; *Cahwajî* قهوجى « Cafetier (limonadier) », surnom d'un grammairien; *Cassâr* قصار « Foulon », surnom d'un sofi; et, à propos de ce dernier surnom, je rappellerai, en passant, que les musulmans, fondés probablement sur une tradition juive, le donnent aux douze apôtres, qu'ils nomment, par conséquent, *Cassârûn* قصارون « Foulons ».

III. Le titre honorifique est, ai-je dit, appelé *lacab* لقب (au pluriel *alcâb* القاب), mot qu'on a souvent traduit par *sobriquet;* mais qu'il faut cependant bien distinguer du *kunyat* dont je viens de parler. Ce qu'on nomme *khitâb* خطاب ou titre d'honneur, n'est qu'une nuance du *lacab*. On emploie plus particulièrement cette dernière expression, pour indiquer les surnoms honorifiques attribués spécialement à des grades, à des fonctions, à des positions sociales.

On distingue plusieurs sortes de *lacabs*.

Il y en a qui sont particuliers au pseudo-prophète

Mahomet. Tels sont ceux de *Raçûl Allah* رسول الله «l'Envoyé de Dieu», *Habîb Allah* حبيب الله «l'Ami de Dieu»[1], *Saïyid ulbaschar* سيد البشر «le Seigneur des hommes», *Saïyid ulmursilîm* سيد المرسلين «le Seigneur des envoyés», *Saïyid ulanbiyâ* سيد الانبيا «le Seigneur des prophètes», *Khâtim ulanbyâ* خاتم الانبيا «le Sceau des prophètes», et plusieurs autres. Ceux d'*Açad Allah* اسد الله ou «le Lion de Dieu[2]», et de *Schâh Wilâyat* شاه ولايت «Roi de la sainteté[3]» sont particuliers à Alî, comme ceux de *Safi Allah* صفى الله «le Pur en Dieu», à Adam; *Kalîm Allah* كليم الله «l'Allocuteur de Dieu», à Moïse; *Rûh Allah* روح الله «l'Esprit de Dieu», à Jésus-Christ; *Khalîl Allah* خليل الله «l'Ami de Dieu», à Abraham; *Siddîc Allah* صديق الله «le Véridique en Dieu», au patriarche Joseph; enfin, celui de *Saïyidat unniçâ* سيدة النسا «la Dame» ou «la Reine des femmes», à Fatime.

Il y a des *lacabs* particuliers pour les saints personnages (*awliyâ* اوليا), et les savants (*ulamâ* علما). Voici ceux que donne mon manuscrit :

Tâj usschariyat تاج الشريعة «la Couronne de la loi»; *Sadr usschariyat* صدر الشريعة «la Poitrine de la loi; *Schams ulaïmma* شمس الائمة «le Soleil des imâms»; *Badr uddujâ* بدر الدجى «la Pleine lune de

[1] Et simplement *Habîb* «l'Ami».

[2] Ou simplement *Haïdar* حيدر, en arabe, *Babar* ببر, et *Scher* شير en persan, mots qui signifient aussi «Lion». On a appelé ainsi Alî. *Haïdur Alî* et *Alî Scher*, c'est-à-dire «Alî le lion». Ce dernier nom a été donné à un poëte persan célèbre.

[3] Ou simplement quelquefois : *Schâh* «Roi».

l'obscurité »; *Nûr ulhuda* نور الهدى « la Lumière de la direction »; *Burhân usschariyat* برهان الشريعة « la Preuve de la loi »; *Cutb ulârifîn* قطب العارفين « le Pôle des contemplatifs »; *Nûr ussâjidîn* نور الساجدين « la Lumière des dévots »; *Schams ulârifîn* شمس العارفين « le Soleil des contemplatifs »; *Sultân ulârifîn* سلطان العارفين « le Roi des contemplatifs ».

Il y a des *lacabs* particuliers aux Saïyids. Ceux que cite mon manuscrit original sont les suivants:

Dalîl urrahmân دليل الرحمان « Celui qui guide vers le Miséricordieux »; *Facîh urrahmân* فصيح الرحمان « l'Éloquent par la grâce du Miséricordieux »; *Raschîd urrahmân* رشيد الرحمان « l'Équitable en Dieu »; *Azîz urrahmân* عزيز الرحمان « le Noble en Dieu »; *Khalîc ussubhân* خليق السبحان « l'Aimable en Dieu, digne de louange »; *Sabîh ulâlam* سبيح العالم « le (plus) Beau du monde »; *Cutb ulâlam* قطب العالم « le Pôle du monde »; *Badr-i âlam* بدر عالم « la Pleine lune du monde ».

Des autres titres d'honneur qu'on rencontre dans les ouvrages qui traitent de l'Orient, nous devons distinguer d'abord ceux qu'on donne aux souverains.

Après l'abolition du khalifat, on a fait entrer, par politesse, le mot de khalifat dans les titres d'honneur des souverains musulmans turcs, persans et indiens, qu'on appelle *Khilâfat-Panâh* خلافة پناه « l'Asile du khalifat », c'est-à-dire celui qui remplace le khalife. Au reste, le nom de khalife se donne de

nos jours, en Algérie, à de simples chefs arabes, et dans l'Inde, ainsi que je l'ai déjà dit, il a tellement perdu de sa valeur, qu'on le donne aux tailleurs d'habits, probablement, à la vérité, par antiphrase, de même qu'on y appelle les balayeurs *mihtar* مهتر[1] « princes », et les balayeuses *mihtrânî* مهترانی « princesses ».

Nos titres de majesté, altesse, seigneurie, s'expriment par les mots *Janâb* جناب « proximité », *Huzûr* حضور « présence », etc. On les emploie, du reste, et surtout celui de *Khidmat* خدمت « Service », en parlant de toutes sortes de personnes. Sire s'exprime, en persan, par *Khudâwand* خداوند « Seigneur »; *Pîr o Murschid* پیر ومرشد « Seigneur et Directeur », etc.

Il y a des titres honorifiques qui sont propres à certains empires. Ainsi, le sultan de Constantinople s'appelle « le Sultan des deux terres et des deux mers » سلطان البرّين والبحرين, c'est-à-dire « le Sultan des terres d'Europe et des terres d'Asie, de la Méditerranée et de la mer Noire ».

Mais les souverains musulmans ne prennent pas seulement, pour indiquer leur position élevée, des titres équivalents aux nôtres, ils se donnent des titres métaphoriques en rapport avec la pompe orientale. Tels sont ceux de *Zill Allah* ظل الله ou *Zill-i Subhâni* سبحانی « l'Ombre de Dieu »; *Qaibla gâh* قبله گاه « le Lieu de la quibla », c'est-à-dire, la per-

[1] On donne en Perse ce titre au grand chambellan.

sonne vers laquelle tout le monde se tourne, de même que les musulmans se tournent vers la Mecque pour prier, et les juifs vers Jérusalem; *Quibla-i âlam* قبلهٔ عالم « la Quibla du monde », expression analogue à la première; *Huzûr-i anwar* حضور انور « la Présence », c'est-à-dire « la Majesté lumineuse »; *Huzûr-i acdas* حضور اقدس « la Sainte présence »; *Alam panâh* عالم پناه ou *Jahân panâh* جهان پناه « l'Asile du monde »; *Daulat panâh* دولت پناه « l'Asile de la fortune », et dans l'Inde: *Gaddî nischîn* گدّی نشین « Celui qui est assis sur le coussin royal », c'est-à-dire « sur le trône », *Khûrsched kulâh* خورشید کلاه « Celui dont le soleil est la couronne[1] ».

Le titre persan de *Bahâdur* بهادر, qui signifie proprement « brave », se met non-seulement à la suite des noms des souverains, mais il était conféré officiellement à des gouverneurs de provinces et à des hommes éminents dans l'État. Actuellement il est très-prodigué dans l'Inde; il répond presque à l'expression anglaise d'*esquire*, et on le donne à des Européens, de même que les sultans mogols le donnaient à des Hindous.

Le mot صاحب « maître », est encore plus prodigué. Il est cependant pris quelquefois comme synonyme de sultan; par exemple, dans *Tippou sâhib* ou « le sultan Tippou », et cependant, dans l'usage ordinaire, on le donne à tout le monde, à peu près

[1] Les Indiens, grands amateurs des jeux de mots, appellent ainsi Nicolas, empereur de Russie, par allusion à son nom.

comme notre mot de *monsieur*, et il fait, dans certains cas, partie intégrante du nom propre.

Ce titre de *Sâhib* fut donné, dit-on, pour la première fois par le sultan Buïde Fakhr uddaula à son ministre Abû'lcâcim ben Ibad [1]; puis il a été employé pour la première partie d'un titre d'honneur, comme dans *Sâhib quirân* صاحب قران «le Maître de la conjonction des planettes heureuses», c'est-à-dire, Tamerlan et Schâh Jahân. Le mot *sâhib* est aussi employé pour désigner l'auteur d'un ouvrage. Ainsi on nomme *Sâhib Sihâh* صاحب صحاح, Jauharî, l'auteur du dictionnaire arabe intitulé *Sihâh*.

On donne aux ministres les titres honorifiques d'*Açaf jâh* آصف جاه, c'est-à-dire, «revêtu de la dignité d'Açaf», le ministre de Salomon [2]; *Itimad uddaula* اعتماد الدوله «l'Appui de l'empire [3]», etc.

On attribue, par politesse, aux enfants, certains titres de leurs pères; celui de *khân*, par exemple. Ainsi, les fils de Scher schâh, lorsqu'il n'était que Scher khân, étaient appelés, comme leur père, *Iça khân*, *Jalâl khân* et *Cutb khân*; mais il n'en est pas de même pour les titres de *schâh* et de *padschâh*, *d'amîr*, de *beg*, etc. On les nomme alors fils de roi, *schâh* ou *pâdschâh-zâda;* fils d'émir, fils de beg, *Amîr-zâda*, *Beg-zâda.*

Si nous descendons quelques degrés de l'échelle sociale, nous trouvons toutes sortes de titres d'hon-

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Sahib.*

[2] A qui sont dédiés et même attribués plusieurs psaumes.

[3] Chardin, t. V, p. 337.

neur, décernés par les souverains, ou pris quelquefois par les titulaires eux-mêmes. Tel est celui de *Malik asschuarâ* ملك الشعرا « Roi des poëtes », donné par les souverains musulmans, même de nos jours, à des poëtes distingués, au poëte royal, au poëte de la cour. On l'a donné, entre autres, à *Ibn arrûmî* ابن الرومى, surnommé *Uladîb atturk* الاديب الترك ou « le Lettré turc », parce qu'il était Turc d'origine, quoique Syrien de naissance et écrivain arabe. On a nommé le célèbre poëte persan Anvéri[1] « le Sultan (intellectuel) du Khorassan سلطان خراسان ».

Les mêmes souverains donnent quelquefois aux poëtes d'autres titres aussi métaphoriques. Tel est celui d'*Amîr ulkalâm* امير الكلام « le Prince du discours », surnom de Khusrau de Dehli, poëte persan et hindoustani; celui de *Schams usschuarâ* شمس الشعرا « le Soleil des poëtes », donné au célèbre poëte persan Féléki فلكى, et celui de *Afzal usschuarâ* افضل الشعرا « le Meilleur des poëtes », donné par Akbar II, dernier sultan de Dehli, au poëte Fazl (*Fazl-i Muhammad*), par allusion à son nom.

Des titres du même genre sont donnés à d'autres classes d'écrivains. Ainsi, celui de *Zaïn ulâlamîn* زين العالمين « l'Ornement des créatures », a été donné à un médecin; *Bahâr-i Hifz* بحر حفظ « Océan de mémoire », a été donné à Abû Osmân ben Amrû, auteur de l'*Akhlâc ulmulûk* اخلاق الملوك « les Mœurs

[1] انورى, adjectif dérivé de انور « lumineux ».

des rois »; celui d'*Imâm ulhudâ* امام الهدى « le Chef de la direction », et de *Mufti assaquîlaïn* مفتى الثقيلين « le Juge des deux catégories de créatures » (les hommes et les génies), à Abû Laïs Nasr, célèbre jurisconsulte; celui de *Malik ulfuzalâ* ملك الفضلا « le Roi des savants », à un écrivain très-distingué; celui de *Cutb ulilm wa-ulhukm* قطب العلم والحكم « Pivot de la science et de la sagesse », à l'astronome Harfî حرفى; enfin, celui de *Aïn ularafâ* عين العرفا « l'Essence des contemplatifs », à un écrivain ascétique. Le titre de *Malik uttujâr* ملك التجار « le Chef des marchands [1] », a été donné à de grands négociants : Hajjî Khalîl, ambassadeur de Perse auprès du gouvernement anglais du Bengale, qui fut tué dans une émeute à Bombay, et dont le fils habite Paris, était ainsi nommé. Le titre qui fut donné dans l'origine à la Compagnie anglaise des Indes, fut celui de *Umdat uttujjâr* عمدة التجّار « la Colonne des marchands », lequel est analogue au premier.

Les surnoms honorifiques sont généralement composés de deux mots arabes; mais quelquefois d'un plus grand nombre. Tels sont ceux des khalifes nommés *Elzâhir li-i'zâz-i dîn-illah* الظاهر لاعزاز دين الله « Celui qui a paru pour glorifier la religion de Dieu »; *Elcâïm bi-amr Allah* القايم بامر الله « Celui qui maintient l'ordre de Dieu »; *Elhâfiz lidîn Allah* الحافظ

[1] Ce titre équivaut à notre ancienne appellation de « prévôt des marchands ». Il conférait certains priviléges, ainsi qu'on le lit dans Chardin, t. V, p. 262.

لدين الله « Celui qui garde la religion de Dieu »; *Elmansûr bicuwwat Allah* المنصور بقوة الله « Celui qui est victorieux par la force de Dieu [1] ».

La plus grande partie de ces *lacabs* se terminent par un des mots *dîn* دين « religion », *daulat* دولت « empire », *mulk* ملك « royaume », *islâm* اسلام « mahométisme », ainsi qu'on le voit dans les suivants : *Alâ uddîn* (Aladin) علاء الدين « la Grandeur de la religion »; *Salâh uddîn* (Saladin) صلاح الدين « la Paix de la religion »; *Nûr uddîn* (Noradin) نور الدين « la Lumière de la religion »; *Fakhr uddaula* فخر الدولة « la Gloire de l'empire »; *Bahâ uddaula* بهاء الدولة « l'Éclat de l'empire »; *Jalâl ulmulk* جلال الملك « l'Éclat du royaume »; *Saïf ulislâm* سيف الاسلام « l'Épée de l'islamisme ». Enfin, il y a des *lacabs* qui commencent par *abd*, et des *lacabs* variés de tout genre.

Selon mon manuscrit, les surnoms qui se composent du mot *abd* et du nom de Dieu, ou d'un de ses attributs, sont employés, sans égard pour leur signification réelle et comme des noms propres [2], et il en donne la liste suivante :

Abd Allah عبد الله « le Serviteur de Dieu [3] »;

[1] Tel est encore celui de *Bahâ ulhacc wa uddîn* بهاء الحق والدين, donné à Omar Nacschbandî, grand saint musulman.

[2] En effet, ceux qui les portent n'ont souvent pas de *alam*. Tel est le cas, par exemple, pour Abdulhamîd et pour Abdurraçûl (le colonel Ducourret et son fils).

[3] Au lieu de *Abd Allah*, on trouve aussi *Gulâm Allah*, et à ces expressions arabes répond l'expression persane خدا بنده *Khudâ banda*, qui a le même sens.

Abd ulcâdir عبد القادر «le Serviteur du Puissant[1]»; *Abd ulbârî* عبد البارى «le Serviteur du Créateur»; *Abd ussattâr* عبد الستّار «le Serviteur de celui que garantit le dais»; *Abd alhaïyî* عبد الحى «le Serviteur du vivant»; *Abd ussubhân* عبد السبحان «le Serviteur de celui qui est digne de louange»; *Abd urrahmân* عبد الرحمان «le Serviteur du clément[2]»; *Abd urrahîm* عبد الرحيم «le Serviteur du miséricordieux»; *Abd ulcaddûs* عبد القدّوس «le Serviteur du saint»; *Abd uljalîl* عبد الجليل «le Serviteur du glorieux»; *Abd ulalî* عبد العلى «le Serviteur du Très-Haut[3]»; *Abd arrabb* عبد الربّ «le Serviteur du Seigneur»; *Abd ulgafûr* عبد الغفور «le Serviteur du compatissant»; *Ubaïd allah* عُبيد الله «le Petit serviteur de Dieu»; *Abd ussamad* عبد الصمد «le Serviteur de l'Éternel»; *Abd ulwahîd* عبد الوحيد «le Serviteur de l'unique»; *Abd ulahad* عبد الاحد «le Serviteur du seul Dieu»; *Abd ulbâcit* عبد الباسط «le Serviteur du dispensateur des grâces»; *Abd ulcâhir* عبد القاهر «le Serviteur du dominateur»; *Ahd ussalâm* عبد السلام[4] «le Serviteur de

[1] L'expression persane de *Gulâm Câdir* غلام قادر en est la traduction. On sait que tel est le surnom d'un célèbre chef Rohilla, qui creva les yeux au grand mogol Schâh Alam.

[2] Il y a un poëte afgan de ce nom, abrégé en Rahmân, qui a écrit en puschtou.

[3] On trouve aussi le surnom de *Mamlûk ulalî* مملوك العلى, qui a le même sens, *mamlûk* étant, aussi bien que *gulâm*, synonyme de *abd* «serviteur», en arabe, comme *banda* l'est en persan et *cûl* en turc.

[4] Nom, entre autres, du schérif du Maroc, qui passa par Marseille en juillet 1853, en route pour la Mecque.

la bonté par excellence (Dieu) »; *Abd alkarîm* عبد الكريم « le Serviteur du généreux »; *Abd allatîf* عبد اللطيف « le Serviteur du bienveillant »; *Abd alwâdûd* عبد الودود « le Serviteur de l'indulgent »; *Abd arrazzâc* عبد الرزّاق « le Serviteur du pourvoyeur ».

Cette liste pourrait être complétée par celle des attributs de Dieu, qu'on récite dans le chapelet musulman : *Abd arraschîd* عبد الرشيد « le Serviteur du directeur », nom du fils du sultan Mahmûd le Gaznévide; *Abd almûmin* عبد المومن « le Serviteur de l'auteur de la foi », nom du fondateur de la dynastie des Almohades; et par le surnom de *Abd rabbihi* عبد ربّه « le serviteur de son Seigneur », c'est-à-dire « de Dieu », pris, entre autres, par un grammairien arabe de Cordoue.

Le mot *abd* précède quelquefois des noms abstraits, comme *Abd alhukm* عبد الحكم « le Serviteur de l'ordre (commandement) ».

Les *lacabs* terminés par *daulat* « empire », ou par *mulk* « royaume », répondent corrélativement à ceux qui sont terminés par *dîn* « religion ». Ainsi, de même qu'il y a des *Madj uddîn* مجد الدين « la Gloire de la religion »; il y a des *Majd addaula* مجد الدولة « la Gloire de l'empire »; et des *Majd ulmulk* مجد الملك « la Gloire du royaume ».

Les *lacabs* qui sont terminés par *daulat* ont généralement été donnés par des khalifes ou des sultans à des princes qui reconnaissaient leur suze-

raineté, ou qui étaient leurs lieutenants ou vice-rois. Ils ont été spécialement portés par les princes Buïdes, qui régnèrent en Perse dans le XIe siècle : *Imâd uddaula* عماد الدوله « l'Arc boutant de l'empire ; » *Rukn uddaula* ركن الدوله « le Pilier de l'empire » ; *Muïzz uddaula* معزّ الدوله « Celui qui fait honorer l'empire », etc. Mon manuscrit appelle ces surnoms « *lacabs* des gens du monde » القاب اهل دنيا, par opposition à ceux des prophètes et des saints personnages, et il cite les suivants :

Schams uddaula شمس الدوله « le Soleil de l'empire » ; *Schujâ uddaula* شجاع الدوله « la Force de l'empire » ; *Sirâj uddaula* سراج الدوله « la Lampe de l'empire » ; *Alâ uddaula* علاء الدوله « la Grandeur de l'empire » ; *Samsâm uddaula* صمصام الدوله « le Sabre de l'empire » ; *Saïf almulk* سيف الملك « l'Épée du royaume » ; *Nâzim almulk* ناظم الملك « l'Ordonnateur du royaume » ; *Yâmîn almulk* يمين الملك « la Droite du royaume » ; *Mubâriz almulk* مبارز الملك « le Héros du royaume » ; *Ihtîschâm almulk* احتشام الملك « la Pompe du royaume » ; *Umdat almulk* عمدة الملك « le Pilier du royaume » ; *Burhân almulk* برهان الملك « la Preuve du royaume » ; *Fakhr almulk* فخر الملك « la Gloire du royaume ».

Un des premiers exemples de la collation de ces titres, c'est celui du khalife Muctafî, qui, ayant été chassé de Bagdad et obligé de se réfugier à Mossul, où régnait le sultan Abû Muhammad Haçan, lui conféra le titre de *Nâcir uddaula* نصير الدوله, c'est-

à-dire «le Défenseur de l'empire», et donna au frère de ce dernier, celui de *Saïf uddaula* سيف الدولة «l'Épée de l'empire».

Ces titres se conféraient par lettres patentes, nommées *manschûr* منشور, et le sultan qui les recevait avait droit de faire porter devant lui un étendard, qui a sans doute donné naissance aux trois queues de cheval que font porter devant eux les pâchâs, en forme de bannière; et aux piques surmontées d'un poisson, dont les nababs se font précéder dans l'Inde.

Quant aux *lacabs* qui sont terminés par *dîn* «religion», on les donne, non-seulement à des souverains, mais à toutes sortes de personnes.

Voici la liste qu'en offre mon manuscrit :

Jalâl uddîn جلال الدين «la Splendeur de la religion[1]»; *Kamâl uddîn* كمال الدين «la Protection de la religion»; *Jamâl uddîn* جمال الدين «la Beauté de la religion[2]»; *Badr uddîn* بدر الدين «la Pleine lune de la religion»; *Nûr uddîn* نور الدين «la Lumière de la religion»; *Sirâj uddîn* سراج الدين «la Lampe de la religion»; *Schams uddîn* شمس الدين «le Soleil de la religion»; *Alâ uddîn* علاء الدين «la

[1] Ce surnom, écrit par d'Herbelot *Gelal eddin*, est, entre autres, celui du célèbre poëte mystique Jâlâl uddîn Rûmî, l'auteur du *Masnawî*. Les personnes qui portent ce surnom l'abrégent souvent en Jalâlî, et ce nom sert à désigner, entre autres, plusieurs poëtes persans.

[2] C'est le surnom de plusieurs personnages marquants dans la politique ou dans la littérature. Pour abréger, on a quelquefois nommé *Jamâlî* ceux qui portent ce surnom.

Grandeur de la religion »; *Zîyâ uddîn* ضياء الدين « l'Éclat de la religion »; *Nacîr uddîn* نصير الدين « l'Aide de la religion »; *Hafîz uddîn* حفيظ الدين « le Gardien de la religion »; *Karîm uddîn* كريم الدين « l'Homme généreux de la religion »; *Zahîr uddîn* ظهير الدين « l'Homme célèbre de la religion »; *Câcim uddîn* قاسم الدين « le Cohéritier de la religion »; *Azîm uddîn* عظيم الدين « le Grand (homme) de la religion »; *Facîh uddîn* فصيح الدين « l'Homme éloquent de la religion »; *Schihâb uddîn* شهاب الدين « l'Étoile de la religion »; *Kalîm uddîn* كليم الدين « l'Orateur de la religion »; *Muhî uddîn* محي الدين « le Vivificateur de la religion »; *Jamîl uddîn* جميل الدين « le Bel (homme) de la religion »; *Razî uddîn* رضى الدين « l'Homme qui se contente de la religion [1] »; *Camar uddîn* قمر الدين « la Lune de la religion »; *Imâm uddîn* امام الدين « le Chef de la religion »; *Najm uddîn* نجم الدين « l'Astre de la religion »; *Fakr uddîn* فخر الدين « la Gloire de la religion »; *Hilâl uddîn* هلال الدين « la Nouvelle Lune de la religion ».

Quant aux *lacabs* dont la seconde partie est *Allah*, ceux qui se terminent par *billah*, c'est-à-dire « en Dieu », *ala Allah* « sur Dieu », *lidîn Allah* « pour la religion de Dieu », *biamr Allah* « par l'ordre de Dieu », et autres expressions analogues, ont été généralement

[1] Le féminin de ce titre est *Raziyat uddîn* رضية الدين « Celle qui est contente de la religion »; et, par abrégé, *Raziyat*, qui est le nom d'une sultane célèbre de Dehli, dans le XIIIe siècle. Elle était sœur de Rukn uddîn Firoz Schâh, et lui succéda.

portés par les khalifes abbacides ou fatimites. Tels sont ceux de :

Elmutacim billah المعتصم بالله « Celui qui se réfugie en Dieu »; *Elwâcic billah* الواثق بالله « Celui qui se confie en Dieu »; *Elmutawakkil Ala Allâh* « Celui qui espère en Dieu »; *Elmustancir billah* المستنصر بالله « Celui qui cherche en Dieu son secours »; *El Fâïz binasr Allah* الفايز بنصر الله « Celui qui jouit du secours de Dieu »; *Adad* ou *Azad lidîn Allah* عضد لدين الله « l'Appui de la religion de Dieu », etc.

Ce fut, disent les historiens originaux, le khalife Mutacim qui, le premier, prit un surnom terminé par le nom de Dieu, en se faisant appeler *Mutacim billah* معتصم بالله, c'est-à-dire, « Celui que Dieu soutient ». Ses successeurs l'imitèrent; et, en effet, leurs surnoms se terminent tous, soit par *billah* بالله, soit par *ala Allah* على الله, ou autres expressions du même genre.

Quant aux noms terminés par *Allah*, d'un usage plus général, voici ceux que mon manuscrit indique :

Salâm Allah سلام الله « Celui qui s'abandonne à Dieu »; *Salîm Allah* سليم الله « Celui qui est pacifique en Dieu »; *Alîm Allah* عليم الله « Celui qui est savant en Dieu »; *Rahîm Allah* رحيم الله « Celui qui est compatissant en Dieu »; *Hamd Allah* حمد الله « la Louange de Dieu »; *Fazl Allah* فضل الله « la Bonté de Dieu »; *Karam Allah* كرم الله « la Générosité de Dieu »; *Rahm Allah* رحم الله « la Compassion de Dieu »; *Amîn Allah* امين الله « le Fidèle en Dieu »; *Aman Al-*

lah امان الله « la Sauvegarde de Dieu » ; *Baçâ Allah* بقاء الله « la Stabilité de Dieu » ; *Ziyâ Allah* ضياء الله « la Splendeur de Dieu » ; *Walî Allah* ولى الله « l'Ami de Dieu » ; *Nûr Allah* نور الله « la Lumière de Dieu » ; *Rûh Allah* روح الله « l'Esprit de Dieu » ; *Khaïr Allah* خير الله « la Bonté de Dieu » ; *Fath Allah* فتح الله « la Victoire de Dieu » ; *Fakhr Allah* فخر الله « la Gloire de Dieu » ; *Ahçan Allah* احسن الله « l'Excellent en Dieu » ; *Schukr Allah* شكر الله « l'Action de grâce à Dieu ».

Au lieu du mot *Allah*, on emploie quelquefois dans ce cas, comme dans les *lacabs* composés du mot *abd* « serviteur », et d'un autre nom, un des attributs de Dieu, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans les *lacabs* particuliers aux saïyids.

La dévotion des musulmans envers Mahomet et envers son gendre et ses petits-fils, a introduit des surnoms où figure le nom du faux prophète, celui d'*Alî*, de *Haçan* et de *Huçaïn*. Ainsi, au surnom d'*Abd Allah* « Serviteur de Dieu », répondent les surnoms d'*Abd annabî* عبد النبى, *Abd arraçûl* عبد الرسول « Serviteur du prophète » ou de « l'envoyé » ; *Gulâm-i Muhammad* غلام محمد « Esclave de Mahomet » ; *Banda-i Alî* بندۀ على, *Alî Cûli* على قولى, ou *Murtaza Cûlî* مرتضى قولى [1], et *Gulâm-i Haïdar* [2] غلام حيدر « Es-

[1] La première de ces expressions est persane ; la seconde et la troisième sont turques.

[2] On a vu plus haut que *Haïdar*, qui signifie « lion » en arabe, est le surnom d'Alî. Il s'emploie pour son nom même, et on le traduit ordinairement en persan par *Scher* شير.

clave d'Alî »; *Alî Mardân* علی مردان[1] « l'Homme », c'est-à-dire, « le Serviteur d'Alî »; *Gulâm-i Huçaïn* غلام حسین et *Huçaïn Cûlî* حسین قولی « l'Esclave de Huçaïn ». Au surnom de *Lutf Allah* لطف الله « la Bonté de Dieu », répondent les *lacabs* de *Lutf-i Muhammad* لطف محمد « la Bonté de Mahomet », *Lutf Alî* لطف علی « la Bonté d'Alî ». A celui de *Fazl Allah* فضل الله « la Bonté de Dieu », répond celui de *Fazâïl Alî* فضائل علی[2] « les Bontés d'Alî ». Au surnom de *Atâ Allah* عطا الله « Don de Dieu » (en persan *Khudâdâd* خداداد et *Yazdân Bakhsch* یزدان بخش), répondent les surnoms de *Atâ Muhammad* عطا محمد « Don de Mahomet », *Haïdar Bakhsch* حیدر بخش « Don d'Alî »; *Alî Wirdî* علی ویردی « Donné par Alî », *Atâ Huçaïn* عطا حسین « Don de Huçaïn ». Au surnom de *Khalîl Allah* خلیل الله « l'Ami de Dieu », répondent les surnoms de *Muhammad Khalîl* محمد خلیل et *Yâr Muhammad* یار محمد « l'Ami de Mahomet », *Yâr Alî* یار علی ou *Alî Yâr* علی یار « l'Ami d'Alî ». Au surnom de *Nûr Allah* نور الله « la Lumière de Dieu », répondent les surnoms de *Nûr Muhammad* نور محمد, *Nûr Alî* نور علی « la Lumière de Mahomet, la Lumière d'Alî ». On trouve aussi les surnoms de *Muhammad Murâd* محمد مراد « la Volonté de Mahomet », *Alî Murâd* علی مراد « la Volonté d'Alî », qui répondent à *Mâ schâ Allah* ما شاء الله « Ce que Dieu veut »; *Ikrâm Alî* اکرام علی « la Faveur d'Alî »; *Fath*

[1] Au pluriel, dit respectueux, pour *Alî mard* علی مرد.

[2] Ici le pluriel est encore pour le singulier, ce qui est fort usité dans l'Inde, et ce nom est, en effet, celui d'un poëte hindoustani.

Muhammad فتح محمد, ou *Fath Ahmad* فتح احمد « la Victoire de Mahomet », et *Fath Alî* فتح علی « la Victoire d'Alî »; *Muhammad Makârim* محمد مکارم « les Bienfaits de Mahomet »; *Schujâat Alî* شجاعت علی « la Force d'Alî »; *Najaf Alî* نجف علی « le Tombeau d'Alî »; *Mazhar-i Alî* مظهر علی « la Manifestation d'Alî », etc.

Enfin, on a même substitué aux noms de Dieu, de Mahomet, d'Alî et de ses fils, dans les surnoms honorifiques, des noms de saints devenus populaires. Tels sont les surnoms de *Riza Cûlî* رضا قولی ou « le Serviteur de Riza[1] », c'est-à-dire, « d'Alî Riza, le huitième imâm »; *Gulâm-i Muïn uddîn* غلام معین الدین ou « l'Esclave de Muïn uddîn », saint personnage surnommé *Chischtî* چشتی, dont le tombeau, situé à Ajmîr, attire constamment de nombreux pèlerins[2]; *Calandar bakhsch* قلندر بخش « Don de Çalandar », célèbre fondateur de l'ordre des derviches qui portent son nom; *Gulâm-i Cutb uddîn* غلام قطب الدین « l'Esclave de Cutb uddîn », musulman célèbre par sa sainteté, et qui donne son nom au Cutb Minâr de Dehli, auprès duquel il est enterré.

Outre ces différentes classes de *lacabs*, qui commencent ou finissent par des mots déterminés, il y a des *lacabs* variés à l'infini. Tels sont ceux, par exemple, de *Schâh âlam*, ou, plus régulièrement,

[1] Nom, entre autres, du fils aîné de Nâdir Schâh.

[2] Voyez, au sujet de ce personnage, des détails circonstanciés dans mon Mémoire sur la *Religion musulmane dans l'Inde*, p. 62 et suiv.

Schâh-i âlam شاه عالم « le Roi du monde »; *Alam guîr* عالم گیر « Conquérant du monde »; *Rafî uddarjât* رفيع الدرجات « Élevé de dignités », noms de sultans mogols; *Jahân dâr* جهاندار « Possesseur du monde », autre titre royal qui a le même sens que *Jahân dâd* جهان داد « Monde donné », nom, entre autres, d'un chef contemporain de la tribu nommée *Hazârah,* dont la capitale est Umb (Amb), près de Peschawer. Tels sont encore les surnoms de *Sarmast khân* سرمست خان « le Brave Khân », donné par Scher Schâh à son général Ibrâhîm; *Daulat khân* دولت خان « le Khân fortuné »; *Azam khân* اعظم خان « le Khân élevé », et autres titres de ce genre, donnés à des personnages distingués [1]. *Schams ulamara* شمس الامرا « le Soleil des émirs », titre de deux nababs de Haïderâbâd ; *Bâcir bi-aïn ulcalb* باصر بعين القلب « Celui qui regarde avec l'œil de l'esprit », surnom de Walî uddîn, qui a écrit sur les quarante traditions.

Le plus souvent ces *laçabs* honorifiques sont arabes pour les musulmans de tous les pays; quelquefois ils appartiennent, selon les localités, aux différentes langues de l'Orient musulman. Ainsi, *Alp Arslân*, ou « le Lion courageux », est le surnom turc de Muhammad ben Dâûd, second sultan de la dynastie des Seljukides; *Kâlâ pahâr* كالا پهاڑ ou « Montagne noire (Noir mont) », est le surnom hindoustani de Miyân Muhammed Carmulî, personnage men-

[1] Voy. *Chrest. hindoustanie*, p. 86.

tionné dans l'histoire de Scher Schâh [1]. Dans l'Inde, les musulmans prennent même quelquefois des titres hindous. Ainsi, on trouve dans l'histoire de Scher Schâh la mention d'un Râjâ Pratâb Schâh, fils de Bhûpâl Schâh, et petit-fils de Salâh uddîn [2].

Nous avons vu que souvent le même personnage a plusieurs *kunyats;* il a souvent aussi plusieurs *lacabs* ou surnoms honorifiques du même genre. Tel est *Kamâl uddîn Abû'l Ganaïm Abdurrazzâc ben Jamâl uddîn Kâschî*, c'est-à-dire, « la Perfection de la religion, le Père (le possesseur) des faveurs célestes, le Serviteur du nourrisseur par excellence, fils de la Beauté de la religion, de la ville de Kâschân ».

Au lieu d'exprimer en entier ces surnoms composés, on n'exprime souvent, pour abréger, que la première partie du composé. Ainsi, par exemple, *Cutb* قطب est pour *Cutb uddîn* « le Pivot de la religion », et c'est le nom d'un spiritualiste célèbre; *Hujjat* حجّت, pour *Hujjat ulislâm* « la Preuve de la religion », *lacab* d'un jurisconsulte distingué; *Farîd* est pour *Farîd uddîn* « la Perle de la religion », et c'est le surnom honorifique de *Scher Schâh*, ou « le Roi lion », titre qui répond au nom de Xerxès, dont il donne l'étymologie. Il en est ainsi de *Kamâl Pacha*, qui est pour *Kamâl uddîn* « la Perfection de la religion », *pacha; Fuad* (Fawâd) *éfendî*, pour *Fawâd uddîn* « le Cœur de la religion » *éfendî*, nom d'un Ottoman chargé dernièrement d'une mission auprès du

[1] Fol. 51 du manuscrit.

[2] Fol. 90 du manuscrit.

pacha d'Égypte; *Ubaïd*, pour *Ubaïd Allah* « le Petit esclave de Dieu », *lacab* d'Ubaïd Khân ben Mahmûd sultan Uzbek du XVIe siècle; *Tahcîn beg*, pour *Tahcîn uddîn* « l'Amélioration de la religion » beg, dernier grand juge de Romélie; *Schujâ*, pour *Schujâ uddaula* شجاع الدوله « le Courage de l'empire », comme dans *Schâh Schujâ*, surnom d'un célèbre Nabâb d'Aoude; *Habîb*, pour *Habîb Allah; Kkalîl*, pour *Kkalîl Allah*, etc.

IV. Le surnom de relation, ou *ism-u nisbat* اسم نسبت, répond, ai-je dit, à l'*agnomen* des Latins. C'est en arabe, aussi bien qu'en persan et en hindoustani, un adjectif relatif[1]; car il indique, en effet, les relations d'origine, de qualité, de tribu, d'école, de clientelle.

La désinence turque *lî* ou *lu* لی remplace quelquelquefois, dans les surnoms turcs, la désinence arabe *î* ی. Ainsi, au lieu de dire *Kurdî* (Kurde), on dit *Kurdélî*, comme dans Muhammad Kurdélî Pâchâ, commandant actuel de l'*ordou*, ou corps d'armée de l'Irâc arabî; et au lieu de *Berkéwî*, c'est-à-dire natif de Birguî en Natolie, on dit *Birguilû*, et c'est le nom vulgaire de l'auteur d'un catéchisme musulman[2].

Ce surnom de relation équivaut à certains surnoms romains, considérés comme des titres d'honneur, tels, par exemple, que celui de *Coriolanus*,

[1] *Grammaire arabe* de S. de Sacy, t. I, p. 331.

[2] Le même que j'ai traduit en français sous le titre de *Exposition de la foi musulmane*.

donné à Caius Marcius, à cause de sa victoire de Corioles.

Tels sont les surnoms de *Misrî* مصرى « Égyptien »; *Makkî* مكى « Mecquois »; *Baïdawî* ou *Baïzawî* بيضوى « Natif de Baïda en Perse [1] »; *Huçaïnî* حسينى « Descendant de Huçaïn », fils d'Alî, ou dépendant d'un individu de ce nom; *Fâtimî* فاطمى « Descendant de Fatime » (Fatimite); *Curaïschî* قريشى « De la tribu de Curaïsch »; *Schâfiyî* شافعى « Disciple du fondateur de ce nom d'une des quatre écoles orthodoxes »; *Ansârî* انصارى « Descendant des Ansâr ou Aides », nom donné aux habitants de Médine qui vinrent en aide, lors de l'hégire, aux réfugiés de la Mecque; *Akhtarî* اختری « Astral », d'*akhtar*, « astre », surnom, entre autres, d'un lexicographe turc; *Bâbilî* بابلى, c'est-à-dire, « de Babel », l'ancienne Babylone, surnom d'un grand prédicateur musulman; *Mâwardî* ماوردى « Marchand d'eau de rose », surnom d'un publiciste musulman, etc.

On comprend que les noms de relation tirés des noms de villes ou de pays soient aussi nombreux que les villes et les pays du monde musulman. Le tableau de ces surnoms en serait en même temps la nomenclature géographique, et je ne l'entreprendrai pas.

Voici un petit nombre de ceux sous lesquels sont connus des personnages célèbres. *Fargânî* فرغانى « de Fargâna », en Turkistan, célèbre astronome.

[1] Surnom, entre autres, d'un célèbre commentateur du Coran.

connu en Europe sous le nom d'*Alfragan; Fîrozâbâdî* فيروزابادى « de Firozabad », ou *Khouz* خوز, capitale du Khouzistan, auteur du Dictionnaire arabe intitulé *Camous* ou « Océan »; *Maïdânî* ميدانى « de Maïdan », quartier de la ville de Nischapur, surnom d'un célèbre collecteur de proverbes; *Cubtî* قبطى « Copte », c'est-à-dire, Égyptien : de là, on nomme *Maryam Cabtiyâh* مريم قبطية « Marie la Copte » sainte Marie Égyptienne; *Tabrézî* تبريزى « de Tauriz », surnom, entre autres, du célèbre spiritualiste Schams uddîn Tabrézî; *Tûcî* طوسى « de la ville de Tous », en Khorassan, surnom du grand astronome Nacîr uddîn Tûcî; *Zamakhscharî* زمخشرى « de la ville de Zamakhschar », en Khawârezm, surnom d'un célèbre commentateur du Coran; *Fârâbî* (*Alfarabius*) فارابى, c'est-à-dire, de Farâb, Otrar, ou Sîrâm, en Turkistan, surnom, entre autres, du maître d'Avicenne, qu'on a appelé « le plus grand des philosophes musulmans », اكبر فلاسفة المسلمين, et « le plus abstinent des hommes » ازهد الناس فى الدنيا, etc.

Les noms de relation dérivés des noms de villes ou de pays composés de deux mots, soit séparés, soit réunis, se forment, pour abréger, d'un de ces mots seulement. C'est ainsi que, des noms de *El-Baït El-Mucaddas* البيت المقدس « la Ville sainte », donné à Jérusalem, dérive *Mucaddécî* « natif de Jérusalem »; de Hadramaut, ville de l'Yémen, dérivent *Hadrî* (et *Hudramî*), « natif de Hadramaut »; de Maïyâ Fâriquîn, ville de Syrie, dérive *Fariquî*, natif de cette ville; de *Dâr ussalâm* دار السلام « la

demeure de la Paix », c'est-à-dire Bagdad, dérive *Salâmi* سلامی, synonyme de *Bagdâdî* « natif de Bagdad », etc.

Tels sont encore les surnoms de relation de *Tabarî* طبری, « natif du Tabaristan », surnom, entre autres, d'un célèbre historien persan; *Lârî* لاری « natif du Laristan », surnom d'un grammairien distingué; *Zanguî* زنگی « originaire du Zanguistan », ou le pays des nègres, surnom des princes de la dynastie des Atabeks, entre autres, de Nûr uddîn Mahmûd Zanguî, le Noradin des croisades.

Certains dérivés sont anomaux. Tels sont ceux de *Râzî* رازی « Rhazès », c'est-à-dire de la ville de *Reï* ری (*Rages*), *Harwî* هروی « de celle de Hérat », etc.

Quelques-uns de ces surnoms pourraient être considérés comme des noms de famille, attendu qu'ils ont été donnés à plusieurs individus appartenant à la même famille. Tel est, par exemple, le surnom de *Barmékî* ou *Barmécide*, donné aux descendants de Barmek ou Barmak, aïeul d'Abû Alî Yahya ben Khâlid, père de Jafar al-Barmakî, favori du sultan Harûn urraschîd [1].

Il y a des noms de relation qui sont formés du premier mot d'un surnom honorifique, et qu'on em-

[1] De même, le célèbre général et grand vizir Mehmed Coproli Pâchâ eut deux fils qui lui succédèrent dans sa dignité et qui s'appelèrent, comme lui, Coproli Pâchâ, comme si Coproli était leur nom de famille; mais je dois faire observer que, Coproli Pâchâ étant chrétien dans l'origine, ils ont pu rester un peu en dehors des usages musulmans.

ploie comme une sorte d'abréviation de ce surnom. Ainsi *Imâdî* عمادی est le nom donné à un poëte persan célèbre, au lieu de son surnom honorifique *in extenso : Imâd usschuara* عماد الشعرا « le Pilier des poëtes »; *Abdî Pâcha* عبدی پاشا, général turc actuel, est ainsi nommé pour *Abd Allah Pâcha; Nûrî éfendi* نوری افندی, fonctionnaire turc actuel, pour *Nûr uddîn éfendi; Haïdarî* حیدری (Haïdarien), célèbre écrivain hindoustani, pour *Haïdar-Bakhsch* ou « le Don d'Alî ».

On abrége quelquefois de la même manière des *kunyâts*. Ainsi *Haïyânî* حیانی est employé pour *Ibn Haïyân* ابن حیّانی dans le nom d'un célèbre commentateur du Coran, Acir uddîn ulandaloucî.

Le même personnage prend souvent plusieurs surnoms de relation. Tel est, par exemple, Mas'ûd al Tamîmî al Khuraçânî, personnage célèbre par sa sainteté, qui, d'abord voleur, fut miraculeusement converti en entendant la lecture d'un verset du Coran, dans une chambre qu'il allait piller.

Ces surnoms deviennent quelquefois des espèces de noms patronymiques, qui s'appellent, dans l'Inde, *padbî* پدبی, et qui se donnent à tous les individus qui appartiennent à une confrérie religieuse, ou du moins au chef héréditaire de cette famille religieuse. Tel est le surnom de *Chichtî* چشتی, c'est-à-dire natif ou originaire d'un endroit nommé Chischt en Sejestan, lequel fut d'abord donné à un grand saint musulman, très-vénéré dans l'Inde, que j'ai cité plus haut, et qui sert même à indiquer le mois

de jumâzi second, parce que ce saint personnage mourut en ce mois. L'ordre religieux qu'il a fondé se nomme *birâdari chischtiya* برادری چشتیه « confrérie chischtienne », et ses successeurs dans la direction de cet ordre, nommés *sajâda nischîn* سجاده نشین ou « assis sur le tapis », prennent le surnom de *Chischtî*, comme leur patron. Tels sont Sâlim Chischtî, Saîd Schâh Zuhûr Chischtî [1], Khâja Abd urrahman Chischtî [2], et plusieurs autres.

V. Les titres de dignités ou fonctions, *asmâ manâcib* اسما مناصب « noms de fonctions », et au singulier, *ism-i mansab* اسم منصب « nom de fonction », se distinguent des surnoms honorifiques لقب et des titres d'honneur خطاب en ce qu'ils sont l'expression des fonctions, et non, comme les *khitâbs*, des titres allégoriques ou des locutions de fantaisie devenues souvent de simples appellations de politesse, sans valeur réelle. Parmi ces noms, il y en a qui sont communs à tout l'orient musulman, tels sont, par exemple, ceux d'*imâm*, de *schaïkh*, de *cadi* ou *cazi* قاضی, et nombre d'autres.

Il y en a qui sont particuliers à certains empires. Tel est le titre de *nizâm*, abrégé de *nizâm uddaula* نظام الدوله « l'arrangement de l'empire », donné au souverain de Haïderabad; et de *dey* ou plutôt de *daï* داعی, qui signifie à la lettre « missionnaire », donné

[1] Voy. mon mémoire sur la *Religion musulmane dans l'Inde*, p. 67 et 109.

[2] Auteur du *Mirât ulasrâr* مرآة الاسرار.

au souverain d'Alger avant la glorieuse conquête qui a signalé le règne de Charles X.

Il y a des titres qui sont tombés en désuétude, comme, pour ne citer qu'un exemple, celui de *taschtdâr* طشتدار, qui signifiait ce qu'on appelait autrefois « le grand bouteiller », et qui se donne simplement de nos jours au domestique qui verse de l'eau sur les mains pour les laver. Il y en a de nouveaux qui les ont remplacés, comme celui de *nabâb*, qui est donné au lieu de l'ancien titre de *nâïb* « lieutenant ».

Il n'y a pas proprement chez les musulmans de titres exclusivement ecclésiastiques. En effet, les musulmans n'ont pas de clergé. Les fonctions de la magistrature se confondent chez eux avec les fonctions religieuses; car la loi civile s'identifie avec la loi religieuse. Ainsi le *mufti* مفتى est le docteur qui donne une décision juridique ou *fetwâ* فتوى, et le grand mufti, qui prend à Constantinople le titre de *schaïkh ulislâm* شيخ الاسلام (le schaïkh, par antonomase, de la religion musulmane), est plutôt grand juge ou ministre de la justice que grand pontife. De même, les *uléma* علما ou « savants » sont plutôt des magistrats, et le corps des uléma c'est la magistrature[1], ce qui n'empêche pas les uléma d'être de véritables

[1] Au surplus, ce qu'on entend à Constantinople par les uléma, ce sont : 1° les *câzis* ou « juges »; 2° les *muftis* ou « interprètes de la loi »; 3° les *imâms* « ou « ministres du culte ». On donne, entre autres, ce dernier titre aux aumôniers de régiments. (Ubicini, *Lettres sur la Turquie*.)

docteurs de la loi musulmane, et d'avoir des élèves vulgairement nommés *softa*, mais proprement *sukhta* سوخته, c'est-à-dire, « zélés », à la lettre « brûlés »[1]; les mêmes qu'on nomme dans l'Inde *tâlib ulilm* طالب العلم « chercheurs de science », et en Perse *dânischmand* دانشمند ou « sages ». Ces étudiants deviennent ensuite *mulâzim* ملازم, c'est-à-dire, « candidats »; puis *mudarris* مدرّس ou « professeurs », et enfin ils parviennent aux grades les plus élevés du corps des uléma.

Il n'y a pas de prêtres chez les musulmans; le premier venu peut exercer les fonctions d'*imâm* امام[2] ou « officiant », c'est-à-dire de *pesch namâz* پيش نماز, comme on le nomme en persan, celui qui est en avant des autres dans l'exercice de la prière et dont les assistants doivent suivre les mouvements; et, par suite, le chef religieux et politique; car chez les musulmans ces deux titres se confondent. L'appellation d'*imâm*[3] ou « premier », c'est-à-dire « chef suprême de l'islamisme », donnée d'abord aux premiers khalifes, a été plus spécialement attribuée par les schiites à Alî et à ses descendants et successeurs légitimes, qui forment avec ce khalife les douze imâms par excel-

[1] Bianchi, *Dictionnaire turc.*

[2] Ce titre répond, quant à la signification et à l'application, aux titres latins de *antistes* et de *præsul*, donnés, entre autres, aux évêques.

[3] Le mot persan *peschwâ* پيشوا est la traduction exacte du mot arabe امام. Il désignait, à la vérité, spécialement le chef du pouvoir exécutif chez les Mahrattes. (Langlès, *Voyage chez les Mahrattes*, par Tone, p. 303.)

lence[1]. On a donné aussi spécialement ce titre aux *Ashâb-i Mazâhib* اصحاب مذاهب ou *fondateurs des* quatre principales *écoles* orthodoxes : Hanîfa, Malik, Hambal et Schafiï, et à beaucoup de théologiens distingués, pour lesquels ce titre équivaut à celui de docteur[2].

On appelle spécialement *khâtib* خاطب « l'imâm prédicateur » celui qui, monté sur le *minbar* منبر ou « chaire », récite la *khotba* خطبه ou prière officielle du vendredi à midi.

Un titre tout à fait religieux, et commun à tout l'Orient musulman, c'est celui de *hâji* حاجی ou « pèlerin », que seuls ont le droit de porter ceux qui ont visité en personne les lieux sacrés de l'Arabie, c'est-à-dire la caaba de la Mecque et le tombeau de Mahomet à Médine. Tel fut Hâji Bâbâ, non pas le héros fantastique des romans de Morier, mais Abd ur Rahman Osmân el Tarsûcî, grammairien arabe distingué.

A l'imitation des musulmans, les chrétiens orientaux prennent ce titre lorsqu'ils sont allés en pèlerinage au tombeau de Notre-Seigneur à Jérusalem; toutefois, ils le mettent à la suite de leur nom, tandis que les musulmans le mettent avant.

Un autre titre, tout à fait religieux, c'est celui de *fâquîr* فقير en arabe, et de derviche ou *darwesch* درويش en persan. Ces expressions désignent un pauvre

[1] D'Herbelot, *Bibliot. orient.* au mot *Imâm;* Reinaud, *Monuments musul.* t. I. p 266.

[2] En effet, *aimma* أيمّه, qui est le pluriel du mot *imâm* امام, signifie, par extension, « des savants ».

volontaire, une sorte de moine mendiant[1]. Le nom de *fâquîr* est plus généralement usité que celui de *derviche*, et même on l'applique dans l'Inde aux joguis, sannyacis, baïraguis et autres mendiants religieux hindous.

Les chefs des derviches se nomment *pîr* پیر *senior*. De là viennent les surnoms de *Pîr Mohammed*, *Pîr Alî*, etc.

Il y a certains titres particuliers aux religieux spiritualistes. Tels sont ceux de *sofi* ou *sûfî* صوفی[2] et de *mutaçawwuf* متصوّف « aspirant au sûfisme »; *ârif* عارف « contemplatif », et *mutaarrif* متعرّف « celui qui s'efforce d'entrer en contemplation »; *khâdim* خادم « serviteur (de Dieu) », et *mutakhaddim* متخدم « celui qui cherche à le devenir »; *marbout*[3], ou *marabout* en Barbarie مربوط, c'est-à-dire, « lié (à Dieu) ».

Le titre de *gaus* ou *gauṣ a'zam* غوث اعظم « grand aide » est donné à celui qui tient le rang le plus éminent parmi les sofis, puis viennent les expressions de *walî* ولی « ami de Dieu » ou *sâlih* صالح, c'est-à-dire, « saint (personnage) »; *zâhid* زاهد « abstinent[4] »; *abid* عابد « adorateur (de Dieu) », et *malâmati*

[1] Le moine chrétien se nomme *râhib* راهب.

[2] On l'emploie quelquefois avant les noms propres. On appelle, par exemple, *Alsûfî usschâbilî*, un célèbre spiritualiste, dont il est raconté, dans le *Mantic uttaïr*, plusieurs anecdotes.

[3] C'est de *marâbit* مرابط, pluriel de ce mot, qu'on a fait *Almoravides*.

[4] De là le dérivé *zâhidî*, surnom d'un théologien célèbre qui a commenté le Traité de l'imâm Cudûrî. On l'appelle *Sâhib ulkunyat* « qui porte bien son surnom », parce qu'il a imité son aïeul Najm uddîn Zâhid, duquel il a tiré son surnom.

ملامتى « blamable[1] », c'est-à-dire celui qui cache sa dévotion. On emploie dans le même sens l'expression de *calandar* قلندر[2], de *bâtin* باطن « intérieur », de *mubâhi* مباحى « jouissant de la liberté spirituelle » et quelquefois de *zindîc* زنديق, quoique ce dernier mot signifie proprement « impie » et même « athée ».

Les souverains musulmans s'appelèrent d'abord *khalifes* خليفة, c'est-à-dire « successeurs (de Mahomet) », et *imâms*, ainsi que je viens de le dire. Ils se nommèrent aussi *amîr ulmuminîn* امير المومنين ou « prince des croyants », et *amîr ulmuslimîn* امير المسلمين « prince des musulmans[3] ». Ces titres furent portés tour à tour par les quatre premiers khalifes, par les Ommiades et par les Abbassides, et le dernier par les Almoravides et par les Almohades.

Au déclin du khalifat, les gouverneurs des provinces qui s'emparèrent peu à peu de l'autorité souveraine se contentèrent d'abord des surnoms honorifiques ou *lacabs* que leur accordèrent les khalifes, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mahmoud le Gaznévide, qui régnait à la fin du x[e] siècle et au commencement du xi[e], fut, on croit, le premier qui

[1] Ou plutôt « celui qui s'expose au blâme ».

[2] Ou plutôt *calandarî* قلندرى, c'est-à-dire « sectateur de Calandar », fondateur d'une sorte d'ordre ou de confrérie religieuse. Ce sont des sofis qui se rasent la tête et la barbe, et qui font profession du détachement le plus complet des choses du monde. Ils observent même, chose étonnante pour des musulmans, une stricte chasteté.

[3] Ce fut cette dernière expression que les croisés rendirent par *miramamolin*.

prit le titre arabe de *sultân* سلطان ou « gouvernant »[1], dont les croisés firent soudan, et qu'on donne actuellement en Perse aux gouverneurs de provinces[2]. Puis vinrent les titres persans de *schâh* شاه « roi », et de *pâdschâh* پادشاه « le seigneur des rois », titre qui équivaut à celui de *mîrânschâh* ميران شاه ou « le roi des émirs », porté entre autres par un fils de Tamerlan, et de *schâhinschâh* شاهنشاه « roi des rois », qui a été porté pour la première fois par Ismaïl Samânî, fondateur de la dynastie des Samanides, à qui il fut donné par Motaded en 287 (900). Ce titre pompeux de *shâhinschâh* ou « roi des rois » est donné aujourd'hui à Constantinople au grand maître de la garde-robe.

Les fâquîrs prennent avant leur nom le titre honorifique de *schâh;* mais la distinction qu'on a faite entre les noms précédés ou suivis de *schâh* n'est pas absolue. Il paraît que le mot *schâh,* qui signifie proprement « roi », est, aussi bien que sultan, employé par politesse, surtout dans l'Inde, avant ou après les *alams* des personnes qui sont loin d'avoir l'autorité souveraine. Quant aux souverains, on

[1] *Bibliot. orient.* au mot *Solthan.* Le titre du *sultân ulâm* سلطان العالّم « chef du peuple », a été pris par un chef Arabe qui s'est mis dernièrement, en Algérie, à la tête d'une petite insurrection, facilement comprimée.

[2] Il entre aussi dans la composition de certains titres d'honneur, comme dans *sultân uddaula* سلطان الدولة « le souverain de l'empire », *sultân ulârifîn* سلطان العارفين « le sultan des contemplatifs »; titre honorifique du célèbre Jalâl uddîn Rûmî, l'auteur du *Masnawî.*

trouve le nom de *schâh* précéder ou suivre indifféremment leurs noms. Ainsi on dit *Ismâïl Schâh* ou *Schâh Ismâïl*, en parlant du roi de Perse, fondateur de la dynastie des *sofis*, père de Tahmasp, qu'on nomme aussi *Tahmasp Schâh* ou *Schâh Tahmasp*.

Les souverains persans, indiens et turcs prennent aussi le titre de *scharyâr* شهريار, expression persane qui signifie à la lettre « chef de la ville », et plusieurs autres et spécialement le sultan de Constantinople; celui de *khwand kâr* خوند كار, formé des mots persans *khwand* خوند[1] « seigneur » et *kâr* كار « chose », c'est-à-dire, « chef de la chose publique (république) », et même de *khûnkâr* خونكار « agissant dans le sang », à cause du droit légal de vie et de mort qu'il a sur ses sujets; ou simple contraction de خوند كار.

On donne également à ces souverains le titre tartare de *khân* خان, titre qu'on donne aussi en Perse aux gouverneurs de provinces et à d'autres grands dignitaires, et qui est prodigué dans l'Inde au point qu'on en gratifie tous les musulmans d'origine pathane ou afgane, tandis que son féminin *khânam* خانم ne se donne guère cependant qu'aux princesses et aux grandes dames.

Khâcân خاقان « prince ou roi » est un mot turc et il paraît avoir donné naissance à *khân* خان, qui en semble la contraction, ou en peut être dérivé[2].

[1] C'est ce mot qui entre dans le nom de Mirkhond, célèbre historien persan.

[2] Par le redoublement du mot *khân*; car il est évident que قان est synonyme de خان.

Khân khânân خانخانان « prince des princes » est un titre d'honneur dont la valeur ne répond pas à l'étymologie. Du mot arabe *rabb* رب, qui signifie proprement « seigneur », dérive le pluriel *arbâb* ارباب, usité encore de nos jours dans l'Inde musulmane pour désigner les chefs du pays.

Le titre de *wazîr* وزير ou « ministre » est bien connu. Cette expression, qui est arabe et qui signifie « chargé (du poids des affaires) », est usitée dans presque tous les pays musulmans. Toutefois, on emploie plutôt dans l'Inde, dans le sens de ministre, le mot *diwân* ديوان, le même qui, en Turquie et en Perse, soit seul, soit accompagné de l'adjectif *humâyun* هايون « heureux », signifie « le conseil d'État »[1] (et quelquefois le ministère), dont les membres sont appelés *muschîr* مشير ou *mustaschâr* مستشار « conseiller[2] ». Lorsqu'un souverain n'a qu'un ministre, on le nomme *wazîr kull* وزير كل ou « ministre suprême », à la lettre, « ministre de toute chose ».

Le grand vizir se nomme à Constantinople *sadr-i azam* صدر اعظم ou *sadr-i âli* صدر عالى, c'est-à-dire à la lettre « la grande poitrine, la poitrine élevée » ou plutôt « le grand centre, le centre élevé. » Le titre de grand vizir est la traduction de *wazîr-i azam* وزير اعظم. On le nomme aussi *wazîr alwazarâ* وزير الوزرا « vizir des vizirs », qui est le même titre que celui de *wazîr almamâlik* وزير الممالك ou « vizir

[1] Voyez la notice de M. Bianchi sur l'*Annuaire de l'Empire Ottoman; Journal asiatique*, 1847.

[2] Le président du diw n se nomme *diwân-bégui* ديوان بيگى.

des provinces », dont le synonyme *nawâb* نواب, et et vulgairement *nabâb*, qui est plus usité dans l'Inde, équivaut au titre turc de *pâcha* پاشا, prononcé en arabe *bâschâ* باشا, et dont nous avions fait *bassa.* Mais ce dernier titre, de même que dans l'Inde celui de *nabâb*, a perdu de sa valeur en Turquie, car on le donne, non-seulement aux lieutenants généraux, mais aux maréchaux de camp.

On donne aussi le titre de *wâli* وال au gouverneur d'une province, nommée en Turquie *wilâyat* ولايت. Le premier secrétaire du grand vizir se nomme *nâzir* ناظر ou « inspecteur ». On donne encore ce titre à une espèce de ministre de la maison du sultan. Le titre de *defterdâr* دفتردار, qui signifie proprement « gardien des registres », se donne au ministre des finances, celui de *muhurdâr* مهردار « garde des sceaux » au chancelier, et on nomme *dwâtdâr* دواتدار ou « porte écritoire » le secrétaire particulier du sultan.

Le mot *kâtib* كاتب, qui signifie « écrivain », et qui, dans ce sens, est synonyme de *muharrir* محرّر, se prend pour signifier « secrétaire » et même « ministre d'État », et il sert, dans ce cas, de surnom, par exemple, dans *Kâtib Isfahânî*, auteur connu, qui fut secrétaire du fameux Saladin. De *kâtib* dérive *Kâtibî*, qui est devenu le nom d'un célèbre poëte persan. Le synonyme persan du mot arabe *kâtib* est *manschî* منشی. On nomme *munschî ulmamâlik* منشی الممالك « le secrétaire des provinces » le premier secrétaire d'État.

Le titre de *beg* بيگ (prononcé *bey*) ou *bek* بيك, qui, en Barbarie, est écrit et prononcé *bâï* باى, est proprement un mot turc signifiant « seigneur, prince »; de là le titre d'*atâbeg* اتا بيگ « le seigneur père », c'est-à-dire, dans l'origine, le gouverneur d'un prince, puis son vizir, son lieutenant, et enfin le roi lui-même. C'est le titre spécial d'une dynastie de souverains persans.

Le titre de beg se donne actuellement aux officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer, tandis qu'il était auparavant synonyme de pâcha, dans le sens de vice-roi ou gouverneur de province, ou même de souverain subordonné au sultan, tel que celui de Tunis, qui porte encore de nos jours ce titre. On le donnait aussi au possesseur d'un grand fief, nommé pour cette raison *beglîc* بيگليق. Quant au titre de *sanjâc beg* سنجاق بيگ ou « seigneur de la bannière », c'est-à-dire de la queue de cheval, que ce dignitaire faisait porter devant lui, on le donne proprement au possesseur d'un fief ou *sanjâc*, ainsi que je le dirai plus loin. Dans l'ancien royaume d'Alger on donnait le titre de *beg* aux gouverneurs des trois provinces qui le formaient et aux généraux d'armée[1].

En Turquie, le titre de *begler beg* بيگلر بيگ ou « le beg des begs », répond à l'ancien titre d'*amîr ulumarâ* امير الامرا ou *mîr mîrân*. C'est le gouverneur général de toutes les provinces, lequel commande aux sanjâc begs : c'est une sorte de généra-

[1] L. de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, p. 231.

lissime, comme anciennement en Perse le *sipâh sâlâr* سپاه سالار. On l'appelait pacha à trois queues, avant la réforme, parce qu'il faisait porter devant lui trois queues de cheval, nommées *tûg* توغ, en guise d'étendard, et comme marque de sa dignité.

Dans l'Inde, où les titres les plus élevés ont perdu de leur valeur, on donne celui de *beg* à tous les Mogols, ainsi que le nom turc d'*agâ* آغا et le nom persan de *khâja* خواجه (prononcé en arabe *khawâja*), qui est usité dans tout l'Orient, mais avec des nuances d'acception différentes. En effet, ce dernier mot, qu'on écrit souvent en français *khodja*, *cojia*, et même *hoja*, à cause de la prononciation adoucie du turc, et qui, en persan et en turc, équivaut à notre titre de docteur, et se donne aux écrivains et aux secrétaires du gouvernement, s'applique, dans les Échelles du Levant, aux négociants, et il a donné naissance au mot vulgaire de *couaje*, qui était autrefois usité dans les ports de la Méditerranée pour désigner ceux qui, après avoir fait leur fortune dans le Levant, se retiraient dans leur pays natal. C'est ainsi qu'en Angleterre, on nomme *nabob* (nabab) les Anglais qui se sont enrichis pendant leur séjour dans l'Inde.

Le titre d'*agâ* آغا ou *acâ* آقا est proprement mogol et signifie « seigneur », mais il s'est introduit dans tout l'Orient musulman. En Turquie, on donne au chef des eunuques du Sérail le titre de *câpû* [1]

[1] Qu'on prononce plutôt *câpî*.

agâ قاپو آغا ou *câpû agâcî* قاپو آغاسی « l'agâ de la porte du sérail », et en Perse, *chic agâcî bâschî* چق آغاسی باشی « l'agâ en chef du rideau du harem ». Par politesse, on donne le titre d'*agâ* à tous les eunuques appelés proprement *khoja* خوجه ou *khâja sarâ* خواجه سرا [1], et dans l'Inde, *mahallî* محلی [2]. A Constantinople, on les nomme aussi *muçâhib* مصاحب « compagnons » ou « pages », et *ich oglân* ایچ اوغلان [3] « jeunes garçons de l'intérieur (du palais) ». C'est parce qu'il était eunuque que le roi de Perse, fondateur de la dynastie actuelle des Câjârs قاجار, se nommait Agâ Muhammad Khân.

Le général de l'armée de l'ancien royaume d'Alger avait le titre d'*agâ* [4]. Son lieutenant, qui était le plus ancien capitaine des troupes, s'appelait *khayâ* کحیا et *bâsch-i-bulûk-bâschî* باش بلوك باشی « le capitaine des capitaines des troupes »; et les capitaines se nommaient *bulûk-baschî*.

L'agâ des janissaires était leur colonel; et je rap-

[1] Les mots خوجه et خواجه, quoique originairement identiques, se distinguent actuellement l'un de l'autre; car le premier signifie seulement « eunuque ». L'expression de خواجه سرا est persane; elle se compose du mot خواجه, qui est expliqué dans le texte, et du mot سرا, le même que سر, signifiant « tête », et par suite « chef ». Elle signifie donc « le monsieur en chef ».

[2] C'est-à-dire, attaché au palais محل. A Constantinople, on appelle spécialement *Kizlar agâcî* كزلر آغاسی « le chef des eunuques noirs ».

[3] C'est de cette expression que les Grecs modernes ont formé le mot ἰτσιογλάνιον, et nous *icoglan*.

[4] L. de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger*, p. 226.

pellerai en passant que le mot de janissaire représente l'expression turque originale de *yanî-chérî* يكيچرى ou « la nouvelle bande », corps de fantassins créé par le sultan Orkhân, en 1330, et supprimé par Mahmûd II, en 1826.

Le mot persan *ketkhudâ* كتخدا, prononcé et même écrit vulgairement en turc, ainsi que nous venons de le voir, *kahyâ* كهيا, et qui signifie à la lettre « chef de maison », se donne à certains hauts fonctionnaires. On nomme en Perse *ketkhudâ* les commissaires de police. On appelait autrefois à Constantinople *kahyâ* ou *kiyâ beg* كهيا بيك « le ministre de l'intérieur ».

Il n'est pas inutile de mentionner encore les expressions turques de *capû-ketkhudâ* قاپو كتخدا « agent » ou « ambassadeur de la Porte », *sarâï ketkhudâ* سراى كتخدا « gouverneur du palais impérial », etc.

Le mot arabe *wakîl* وكيل (pluriel *ukalâ* وكلا) s'emploie aussi en Turquie dans le sens de ministre, ainsi que le mot *nâzir* ناظر, qui signifie proprement « inspecteur ».

Le *khazânchî* خزانچى, *khaznadâr* ou *haznadâr* (pour *khazîna-dâr* خزينه دار) ou « trésorier », à la lettre « garde du trésor », c'est-à-dire, pour me servir de l'expression arabe, de « la maison de l'argent » بيت المال, répond à peu près à notre ministre des finances, et les *baït ulmâljî* بيت المالجى à nos receveurs.

En Perse et dans l'Inde, on nomme *jaguîr-dâr* جاگير دار le possesseur d'un *jaguîr* جاگير ou *jâé-dâd*

جايكداد, c'est-à-dire « fief », ce qu'on nomme actuellement en Turquie *arpalik* اربلق, expression qui a remplacé les mots de *tîmâr* تيمار et de *ziâmat* زعامت, employés dans le même sens[1]. Les jaguîr-dârs sont tenus de fournir au souverain un certain nombre de soldats et une somme d'argent annuelle. Il est assez singulier de trouver le système féodal établi dans l'Orient musulman. Ce système y existe cependant, spécialement dans l'Inde, en Aoude, entre autres, où les possesseurs de ces fiefs sont tout-puissants.

On nomme *mucaddam* مقدّم, *malik mucaddam* مالك مقدّم et aussi *mutaçarrif* متصرّف le tenancier d'un *wacf* وقف ou « legs pieux », et *aïmma-dâr* ائمّه دار le tenancier d'un fief établi par un legs pieux, à certaines conditions, en l'honneur des *imâms* ائمّه, lequel fief est quelquefois exempt de tout impôt, ce qu'on nomme *lâ kharâj* لا خراج[2]. Les administrateurs des biens des mosquées et de ceux que peuvent avoir les autres fondations pieuses se nomment *mutawallî* متولّى.

Le mot propre pour signifier roi est *malik* ملك. Les reines se nomment *malika* ملكه, *sultâna* سلطانه « sultane[3] », *khâtûn* خاتون, *bânû* بانو et *kedbânû*

[1] On nomme actuellement, à Constantinople, *sipâhi* سپاهى, les militaires possesseurs d'un fief.

[2] Sur ces fondations ou biens de main morte, voy. M. Belin, *Journ. asiatique*, 1853, p. 377 et suiv.

[3] La sultane Validé والده, c'est la sultane mère, ou douairière, c'est-à-dire la mère du sultan régnant.

كدبانو, employé comme féminin de *ketkhudâ* كتخدا[1] « maître du logis ». Les princesses se nomment *khânam* خانم (féminin de *khân* خان), *bégam* بيگم (féminin de *beg* بيگ). On ne donne jamais aux reines les titres de *schâh* et de *pâdschâh*, ni aux princesses celui d'*amîr*, mais on nomme celles-ci *schâh-zâda*, *pâdschâh-zâda*, *amîr-zâda*, et, en hindoustani, *schâh-zâdî* شاهزادى, *pâdschâh-zâdî* پادشاهزادى, *amîr-zâdî* اميرزادى, c'est-à-dire « fille de roi », « fille de pâdschâh », « fille d'amîr ». Les dames de distinction qui ne sont pas princesses se nomment, dans les pays où l'on parle arabe, *sattî* ستّى, pour *saïyidatî* سيّدتى « madame », féminin de *saïyidî* سيّدى « monsieur ». En Barbarie, on emploie, au lieu de cette expression, celle de *léla*, qu'on écrit لالا, لالة, لالى[2]. En Perse et dans l'Inde, on appelle les dames *bîbî* بيبى, *sâhiba* صاحبة et *parda nischîn* پرده نشين « siégeant derrière le rideau ». Les titres des femmes restent souvent au masculin en hindoustani ; ainsi on dit *Bîbî Fâtima-Sâhib*, *Bîbî Mihr-Sultân*[3].

Le mot *hâkim* حاكم « gouverneur », qu'il ne faut par confondre avec le mot *hakîm* حكيم, dérivé de la même racine et qui ressemble beaucoup au premier, mais qui signifie « médecin[4] », a été employé

[1] Le changement du *t* en *d* a lieu conformément aux règles de mutations euphoniques, telles qu'elles sont exposées dans les Grammaires sanscrites.

[2] Dombay, *Gramm. mauro-arabica.*

[3] *Histoire de Scher Schâh*, fol. 53 et ailleurs du manuscrit.

[4] De là, *hakîm bâschî* حكيم باشى signifie, à Constantinople, le médecin en chef, ou le premier médecin du sérail.

assez souvent pour désigner un souverain musulman. C'est ainsi qu'Abû Alî Mansûr, prince Fatimite, se nommait *Hâkim bi-amr allah* حاكم بامر الله « le Gouvernant d'après l'ordre de Dieu ».

Trois noms de dignité exigent quelques explications. Ce sont ceux de *saïyid* سيد « seigneur, maître », d'*amîr* ou *émir* امير « commandant, prince », et de *scharîf* ou *schérif* شريف « excellent », donnés tous les trois aux descendants de Mahomet. De ces trois mots, le dernier seul, c'est-à-dire, celui de *scharîf*, au singulier, et *aschrâf* اشراف, au pluriel, est celui qui a conservé le plus sa signification primitive. On le traduit communément par « noble ». Il est spécialement donné aux gouverneurs de la Mecque[1]. Il n'en est pas de même des deux autres noms, surtout de celui de *saïyid*, contracté en *sî* سى en Barbarie, qui se donne par politesse à tout le monde en Syrie et en Égypte. Toutefois le pluriel *sâdât* سادات ne s'applique qu'aux descendants de Mahomet par son petit-fils Huçaïn, à qui le nom de *saïyid* est spécialement donné par antonomase, et, par extension, à ses descendants. Les deux *saïyids* par excellence, *saïyidân* سيّدان, ce sont Huçaïn et son frère aîné Haçan. On distingue même plusieurs classes de descendants de Huçaïn ou *saïyids;* ainsi ceux qui en descendent par Alî Rizâ, le huitième imâm, se nomment *saïyid-i Rizâwi*.

Quant à Mahomet on lui donne le titre de *saïyid des saïyids* سيد السادات.

[1] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. I, p. 256.

L'expression de *saïyid zâda* سيد زاده ou « fils de saïyid » est employée en Perse et dans l'Inde comme titre d'honneur.

Le nom d'émir, et par contraction *mîr* مير, n'est pas aussi prodigué que celui de *saïyid;* toutefois, par extension, et conformément à la signification primitive du mot, on le donne, non-seulement aux princes et aux personnages élevés en dignité, mais aux chefs ou *râïs* رئيس de tout genre. Tels sont, par exemple, les titres de *mîr âtasch* مير آتش « chef du feu », c'est-à-dire, général d'artillerie; *mîr-i manzil* مير منزل « chef de l'habitation », c'est-à-dire, quartier-maître général; *mîr âkhor* مير آخور « chef d'écurie », c'est-à-dire, grand écuyer et général de cavalerie; *mîr bahr* مير بحر « chef de la mer », c'est-à-dire, commissaire de marine, ou plutôt celui qui est chargé de recouvrer les droits d'entrée dans un port; *mîr bakhschî* مير بخشى « payeur général »; *mîr âb* مير آب « chef de l'eau » c'est-à-dire directeur des eaux et forêts »; *mîr schikâr* مير شكار « chef de la chasse » ou « grand veneur »; *mîr daha* مير دهه « chef de dix domestiques (décurion) »; *mîr sâmân* مير سامان « chef des provisions », c'est-à-dire maître d'hôtel; *mîr-i imârat* مير عمارت « chef de la bâtisse »; *mîr-i madjlis* مير مجلس « chef de la réunion », c'est-à-dire, le président d'une assemblée, le maître de la maison, etc.

C'est de ce mot *mîr* que dérive le composé persan *mîr zâda* مير زاده, pour *amîr zâda*, « fils d'émir », et par contraction *mîr-zâ* ميرزا. Ce dernier mot, qui signifie « prince » après le nom, n'est, avant le

nom, qu'un simple titre de politesse qu'on donne à toutes les personnes qui appartiennent à ce que nous appelons la bourgeoisie, à celles qui se livrent à des professions libérales, aux jurisconsultes, aux poëtes (car leur art est une profession dans l'Orient), aux médecins, aux astrologues, aux écrivains, etc.

La femme d'un mirzâ se nomme dans l'Inde *mîrzâni* میرزانی et *aschrafzâdî* اشرفزادی, c'est-à-dire, née d'un aschraf, ce dernier mot étant le superlatif de *scharîf*.

Dans l'Inde, on donne le titre de *mirzâ* à tous les Mogols sans exception. Il n'en est pas de même du pluriel d'*amîr*, c'est-à-dire de *umarâ* امرا, et vulgairement *omra*, qu'on emploie abusivement pour le singulier, mais qu'on ne donnait qu'aux principaux officiers de l'empire Mogol.

Deux autres titres de dignité, plus religieuse que civile, se trouvent fréquemment employés et exigent aussi quelques explications, ce sont ceux de *schaïkh* شيخ et de *maula* مولى. Ces mots ont dans la pratique une signification analogue, car ils équivalent au titre de docteur. Le premier signifie proprement « vieillard (*senior*) » : on le donne à Constantinople aux supérieurs des derviches et dans l'Inde aux descendants des Arabes, vulgairement appelés Maures, qui s'établirent dans cette contrée dès le temps de Walîd, le septième khalife. Les musulmans y donnent même, par politesse, ce titre aux Hindous convertis à l'islamisme.

La classe des schaïkhs se subdivise, à Pondichéry, en quatre espèces de castes : celle des *sipâhis* سپاهی

ou « soldats »; des *panjicotti* ou « matelassiers »; des *darzî* درزی, et vulgairement *darjî* « tailleurs d'habits », et des *mochîs* موچی « cordonniers »[1].

On trouve le nom de *schaïkh*, avec la signification spéciale de docteur, donné même à des femmes. Ainsi, parmi les écrivains musulmans du sexe féminin, il y a, entre autres : *Aïscha es-Schaïkha bent Yûçuf el-Damaschquiya* عايشه الشيخه بنت يوسف الدمشقيه, c'est-à-dire, « la Doctoresse Aïschâ, fille d'Yûçuf, de Damas ».

On accompagne souvent, dans l'Inde, le titre de *schaïkh*, et même celui de *mîr*, du mot *miyân* ميان, qui est une expression de politesse indienne ressemblant, en quelque chose, à celle de « cher père » et « très-cher père », qu'on donne quelquefois aux religieux dans les couvents.

Quant au nom de *maula* مولی, il est devenu par corruption *mulla* ou *molla* ملا, et son pluriel est *mawâlî* موالی. Les mots *Maulawî* مولوی[2] et *maulâna* مولانا, qui sont aussi usités, signifient à la lettre « mon maula » et « notre maula ». Le même mot, prononcé *muley*, est le titre des sultans de Fez et de Maroc, ainsi que des souverains de Tunis; de Muley Haçan, par exemple, chassé par Barberousse et rétabli par Charles-Quint.

On emploie dans l'Inde l'expression de *maula* pour

[1] E. Sicé, *Lois mahométanes de l'Inde.* (*Journ. asiatique*, 1848.)

[2] Maulawî est aussi un dérivé de maula, et signifie celui qui dépend d'un molla. On donne par suite ce nom à un ordre particulier de derviches.

désigner le magistrat chargé d'interpréter dans les tribunaux la loi musulmane. On donne aussi ce titre aux professeurs ou *muallim* معلّم d'arabe, par opposition à l'expression de *munschi* منشی, qu'on donne aux professeurs de persan et d'hindoustani, et qui signifie proprement « secrétaire », celui qui est habile en *inscha* انشاء ou « rédaction des lettres ». *Munschî* s'emploie aussi en Perse comme titre d'honneur.

En Turquie, le mot *mulla* désigne actuellement le juge d'un certain ressort judiciaire, appelé de ce nom *maulawiat* ou *mevleviet* مولويت.

Le mot *fâzil* فاضل, qui signifie « excellent », employé avant le nom, équivaut souvent au titre de « docteur ». Ainsi il y a un philosophe célèbre qui se nomme Alfâzil Schamsuddîn Muhammed ben Aschraf ulhuçaïni. On appelle *faquîh* فقيه (d'où l'espagnol *alfaqui*) un docteur en *fiqh* فقه ou « science du Coran et de la tradition », c'est-à-dire, la jurisprudence musulmane, qui a pour base ces deux choses. Les savants qui s'occupent plus spécialement de l'exégèse du Coran s'appellent *mufassir* مفسّر « explicateurs », et ceux qui s'occupent des paroles de Mahomet conservées par la tradition, *muhaddis* محدّث « traditionnaires ». On nomme *mujtahid* مجتهد les *faquihs* des premiers siècles de l'islamisme dont l'autorité est reconnue comme incontestable dans ce qui concerne « la loi musulmane » ou *schariyat* شريعة. Tels sont les *ashâb* اصحاب ou *sahba* صحبة

« compagnons (de Mahomet) »; et ceux qui les suivirent immédiatement et dont l'autorité est moindre, nommés *tâbi* تابع « suivants ». On donne aussi aux uns et aux autres le nom d'*ustâd* استاد ou *ustâz* استاذ[1] « maître », et au pluriel, *açâtîz* اساتيذ. Les docteurs qui vinrent après les mujtahid se nommèrent *mucallid* مقلد ou « imitateurs »[2].

Quoiqu'on ne compte plus de vrais mujtahids dès la fin du vi^e^ siècle de l'hégire, ce titre s'est néanmoins perpétué jusqu'à nos jours. Ainsi le mujtahid de Karbala, qui est schiite, donne l'investiture au premier imâm d'Aoude, en lui envoyant un turban.

Le *mutakallim* متكلم est un docteur scolastique, métaphysicien, de l'école des philosophes nominaux[3]. Plusieurs docteurs musulmans ont eu ce titre; tels sont Haçan albasrî et Abû'lfath Muhammad ben Abd ulkarîm usschaharistâni[4].

Les titres particuliers à la Perse et à l'Inde musulmane, pour les fonctions civiles, sont ceux de *soubadâr* صوبهدار ou *nâzim* ناظم « gouverneur d'une province », *jâ-nischîn* جا نشين ou *nâïb-i nâzim* نائب ناظم « le lieutenant du gouverneur », *vacâyi nawîs* وقايع نويس « son secrétaire », *amîn* امين « homme de

[1] De ce mot dérive celui d'*uztazade*, ou « le fils du maître », qui est, entre autres, le nom d'un saint du martyrologe romain.

[2] Voyez Mirza Kasem Beg, *Notice sur la Jurisprudence musulmane*. (*Journ. asiat.* 1850.)

[3] On appelle *ilm ulkalâm* علم الكلام « la science de la parole » ou « des mots », la scolastique et la métaphysique.

[4] Ce personnage est auteur d'un ouvrage sur les religions, publié par M. le Rév. W. Cureton.

confiance » (sorte de commissaire du gouvernement dans une certaine étendue de pays). Le même nom d'*amîn* est aussi employé dans le sens de « juge », et ce titre est ancien dans l'Inde, car il était usité dès le temps de Humâyûn, ainsi qu'on le voit dans l'Histoire de Scher schâh[1]. Le *sadr-i amîn* صدر امين, c'est-à-dire, « le principal officier de confiance », est le juge président de la haute cour de justice civile (*sadr dîwân-i adâlat* صدر ديوان عدالت). Dans l'Inde anglaise, on nomme ainsi les officiers musulmans et hindous des cours de justice adjoints aux juges anglais.

On nomme *munsif* منصف « arbitre », le juge subordonné au *sadr-i amîn*, et *dih-khân* دهخان ou دهقان *dihcân* « khân de village », le juge d'une petite ville ou d'un village.

Le *chaklédâr* چكليدار est le gouverneur d'un *chakla* چكلا, ou étendue de territoire, composé de plusieurs *perganas* پرگنه ou districts formés de quelques villages, ce qui équivaut à l'expression arabe ناحيت, employée en Turquie dans le même sens. La réunion de plusieurs *chaklâs* forme un *sirkâr* سركار[2].

Le nom de *âmil* عامل, pluriel *amla* عمله, qui signifie, ainsi que celui de *makhtâr* مختار « choisi », un agent quelconque, désigne spécialement le surin-

[1] Page 89 du texte manuscrit.

[2] Et plus régulièrement *sarkâr*. C'est le même mot qui signifie aussi « chef », et qui se donne, entre autres, dans l'Inde, au chef des domestiques d'une maison.

tendant d'un district, lequel est en même temps le percepteur d'impôts de ce même district. On le nomme aussi *tarafdâr* طرفدار « chargé d'un côté », et *muâmalatdâr* معاملتدار « agent ». Les percepteurs d'un rang inférieur se nomment *hawâldâr* حوالدار, et vulgairement *kawîldâr*, c'est-à-dire, « celui qui est chargé d'un cercle ou d'une certaine étendue de territoire », et *bakhschî* بخشی « payeur » et « commandant en chef ». Le comptable temporaire se nomme *majmûa-dâr* مجموعه دار. Les mots *peschkâr* پیشکار et *tahcîl-dâr* تحصیلدار sont des noms génériques pour « percepteur d'impôts ». Ce dernier titre est le même que celui d'*arbâb tahcîl* ارباب تحصیل [1] que mentionne Chardin [2]; mais qu'il écrit, probablement par erreur, *arbab tahwil*, orthographe que M. Langlès a, du reste, adoptée et même expliquée.

Le titre de *chicdâr* شقدار, ou de *watan-dâr* وطندار, se donne au percepteur d'une certaine division territoriale, nommée *chic* ou *watan*. C'est un officier municipal, dont les fonctions sont héréditaires. Toutefois le *tahcîl-dâr* est plus spécialement l'officier indien qui est à la tête du *taalluc* تعلق. Or le taalluc est la subdivision du *zila* ضلعه, et le *zila*, de la présidence. Le tahcil-dâr est en même temps le chef de la police du taalluc. Il y a, en outre, dans chaque petite ville ou village, deux officiers. Le premier,

[1] Ici le pluriel est celui qu'on appelle « respectueux ». *Arbâb* est, en effet, pour *rabb*, ainsi qu'on le verra plus loin.

[2] Voyez édition Langlès, t. V, p. 327.

spécialement chargé de la perception des impôts, se nomme *muttaçaddî* متصدی ou *karnam* کرنم, et l'autre, de la police, et se nomme *munsif* منصف, ou *patel* پٹیل, selon les localités.

On nomme le garnisaire *tahcîl-chaprâcî* تحصیل چپراسی, c'est-à-dire « porte boucle de la perception », à cause de la boucle qui tient sa ceinture.

Les titres de *zamîndâr* زمیندار, *taallac-dâr* تعلقدار, *mazkûrî* مذکوری [1], sont à peu près synonymes, et signifient, tant les propriétaires de terre qui payent directement au Gouvernement une redevance, que les tenanciers qui la lui payent indirectement.

Le *canûn go* قانون گو « diseur de règlement », est un officier civil, chargé d'enregistrer tout ce qui concerne les revenus des terres. Ce titre équivaut au titre turc de *canûn-jî* قانون چی, et ce dernier mot est, en effet, synonyme du premier.

Le *nâzir* ناظر est un inspecteur quelconque, spécialement un officier de justice: *dâroga adâlat* داروغه عدالت, analogue aux *sheriffs* des comtés en Angleterre. Le *nâzir adâlat* ناظر عدالت est le sheriff pour le civil, et le *nâzir faujdârî* ناظر فوجداری, le sheriff pour le criminel. Le titre d'*arz-beg* عرض بیگ équivaut tout à fait à celui de maître des requêtes.

Le titre de *dâroga* داروغه, seul, se donne au gouverneur d'une ville, et spécialement à un inspecteur de police. On donne le nom anglo-indien de *dâroga jail-khâna* داروغه جیلخانه à un inspecteur

[1] Morley, *Analitical digest*, etc. t. I, p. 646.

de prison; celui de *dâroga sarak* داروغه سڑک à l'inspecteur des routes; celui, enfin, de *dâroga parjat* داروغه پرجت à l'inspecteur des douanes. Le *thânâdâr* تهانادار est un inspecteur subalterne de police, le constable anglais. Le *naquîb* نقيب est une espèce d'huissier introducteur. Le commissaire de police, proprement dit, lequel est en même temps juge de paix, se nomme *kutwâl* كوتوال, et ce titre est fort ancien dans l'Inde; car les Portugais l'y trouvèrent, et il est mentionné dans les *Lusiades*. Le *sirischtadâr* سرشته دار [1] est une sorte d'archiviste et d'officier de justice : c'est souvent le principal *rayah* رعيه cultivateur (à la lettre «sujet»), chargé de recueillir quelquefois les impôts et de surveiller les affaires des autres *rayas* رعايا [2]. Le *nâïb sirischtadâr* نائب سرشته دار est son suppléant. Le *rûbakâr nawîs* روبكار نويس écrit le résumé des affaires et la sentence judiciaire; l'*izhâr nawîs* اظهار نويس prend note des dépositions des témoins; le *parwâna nawîs* پروانه نويس, ou *parwânchî* پروانچى, écrit les ordres des magistrats; le *muharrir* محرر, ou *nacl-nawîs* نقل نويس, est le simple copiste, et le *muhâfiz daftar* محافظ دفتر, le rédacteur.

Les titres militaires sont ceux de *soubadâr* صوبه دار, que j'ai déjà mentionné dans le sens de gouverneur

[1] C'est-à-dire, teneur de regitres.

[2] Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, ce mot arabe, qui signifie «les sujets», par opposition au sultan, et qui est le pluriel de *rayah* رعيه «peuple», avec *râjâ* راجا, qui est indien et qui signifie «roi».

de province, ou *soubah* صوبه ; mais qu'on donne par politesse aux colonels et aux capitaines; de *sipâh sâlâr* سپاه سالار ou « général d'armée », qu'on donne au chef militaire du Soubah, et celui de *faujdâr* فوجدار ou « chef de troupe », attribué au chef militaire du Pargâna.

Sardâr سردار, aussi bien que *sipâh salâr,* que j'ai déjà indiqué, signifie « général »; *riçâla-dâr* رساله دار « colonel », surtout de cavalerie; *jamadâr* جمعدار « capitaine (chef de troupe)[1] »; *topchî baschî* توپچی باشی, c'est-à-dire, « chef des canonniers »; c'est le général du corps d'artillerie. Le *naïk* نایك ou *amal-dâr* عملدار est le « caporal »; le *hawîldâr* حولدار[2] ou *dafadâr* دفعهدار « le sergent ».

Les titres plus spécialement turcs sont actuellement, pour le civil, ceux de *sadr azam* صدر اعظم ou « grand vizir », que le sultan appelle son *lâlâ* لالا[3] « gouverneur »; de grand mufti ou *schaïkh ulislâm*, de *séraskar* سرعسكر « ministre de la guerre »; de *capûdân-pâschâ* قپودان پاشا « ministre de la marine », et en même temps « grand amiral »; de *reïs éfendi* رئيس افندى et de *kiayâ beg* كيا بيك, auxquels on donne actuellement les titres européens de *umûr-i khârijié wazîrî* امور خارجيه وزيرى « ministre des af-

[1] Ce nom n'est plus qu'un mot vague, qu'on peut rendre par « officier », et qui désigne quelquefois des officiers de police.

[2] C'est le même mot que nous avons vu plus haut dans le sens de percepteur.

[3] Ce titre paraît être le même que celui de लाला ou لاله, qu'on donne dans l'Inde aux membres de la caste des Vaïs, et surtout aux Kâyaths.

faires étrangères »; et de *umûr-i mulkiyé wazîrî* امور مكليه وزيرى[1] « ministre de l'intérieur »; le *hâkim* حاكم ou *zâbit urf* ضابط عرف[2] « ministre du commerce et des travaux publics »; le *nâzir ucûf* ناظر وقوف[3] ou *maucûfât* موقوفات et *wacf nâzirî* وقف ناظرى « l'intendant général des legs pieux », etc. Ces fonctionnaires sont membres du conseil privé du sultan, ou *majlis-i khâss* مجلس خاص « réunion particulière ».

Le *muhâçabajî* محاسبجى est « le contrôleur des finances »; le *mihmandâr* ou *mihmandâr bâschî* مهماندار باشى[4] est « le grand maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs »; le *taschrîfâtji* تشريفاتجى « le maître des cérémonies »; le *tazkeretjî* تذكرتجى « le maître des requêtes[5] »; le *silâhdâr* سلاحدار « agâ (porte-armure) » est notre ancien premier gentilhomme de la chambre; le *capûjî* قپوجى[6] « le chambellan »; le *châusch* چاوشى « une sorte d'huissier ».

Le mot *wakîl* وكيل, qui signifie « chargé d'affaires », désigne souvent[7] un ambassadeur appelé plus spé-

[1] On le nomme aussi *mustaschâr* مستشار ou « conseiller (du grand vizir) ».

[2] A la lettre : directeur ou administrateur de la légalité.

[3] Ce mot *ucûf* وقوف est le pluriel de *wacf* وقف, que nous avons vu plus haut.

[4] Cette expression signifie proprement « maître d'hôtel en chef ». Le mot *bâsch* باش, qui signifie « tête » en turc, s'emploie comme *sar* سر, en persan, qui a le même sens pour signifier « chef ».

[5] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. III, p. 36.

[6] A la lettre : portier.

[7] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. III, p. 37.

cialement *elchî* ايلچى ; le titre d'*amîn* امين[1] « fidèle », qui signifie « intendant », se donne aussi aux gouverneurs des places fortes. Ainsi on nomme, par exemple, le commandant de la place de Bagdad *hâkim cala-i Bagdâd* حاكم قلعهء بغداد.

Le *mahrdâr* مهردار, appelé dans l'Inde *mahr bardâr* مهربردار « porte sceaux », est, ainsi que je l'ai dit, « le garde des sceaux », et le *defter-dâr* دفتردار « porte registre », le receveur général des finances.

On nomme généralement *mâbaïn jî* مابين جى les employés du sérail, appelé actuellement, par métaphore, *mâ-baïn* ما بين « entre-deux », du nom qu'on donne aux pièces qui séparent dans le sérail ce qu'on nomme le *selâmlik* سلاملك en turc, et *ἀνδρωνῖτις* en grec, c'est-à-dire l'appartement des hommes, du harem ou *γυναικών*, réservé aux femmes[2]. *Oda* اوده, aussi bien que *sérâi*, signifie « maison », et c'est de ce mot que dérive *odalik* اودهلك, dont on a fait « odalisque ».

Le *beglikchî* بكلكچى est un employé quelconque du beglig ou gouvernement.

Dans l'ordre judiciaire, nous avons ensuite les deux *câzî asker* قاضى عسكر, ou, comme on les nomme en Perse, *câzî laschkar* قاضى لشكر, c'est-à-dire « juge d'armée », ou intendant militaire. Ce sont les chefs de la magistrature en Europe et en Asie, car il n'y en a que deux dans l'Empire Ottoman, celui de Ro-

[1] En Turquie, ce mot, qui est prononcé *émîn*, signifie plus particulièrement le ministre des finances du sultan.

[2] D'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, t. IV, p. 316.

mélie et celui d'Anatolie. Ils sont, après le grand mufti, les fonctionnaires les plus considérés de l'ordre judiciaire. On les appelle, avec ce dernier, sudûr صدور, qui est le pluriel de sadr صدر « poitrine », et quand il est question d'eux deux seulement, on emploie le duel, sadraïn صدرين. Ces trois fonctionnaires avaient le droit de faire porter devant eux trois queues de cheval, avant la réforme.

Puis viennent les juges des grands ressorts judiciaires nommés mevleviet مولويت, du titre de mólla ou mevla, qu'on donne plus spécialement au hâkim scharíya حاكم شريعه « ministre de la justice », ou juge de ces ressorts [1], et leurs nâïbs نائب ou « substituts »; les câzís ou juges des ressorts inférieurs de justice appelés de leur nom cazâ قضا, dont les secrétaires se nomment kâtib et les sergents muhoir محضر; enfin, les mufáttisch مفتش, chargés spécialement des procès relatifs aux vacúf.

Le titre d'éfendî افندى se donne en Turquie, comme en Perse celui de khâja خواجه, aux mullas, aux médecins, aux écrivains ou kâtibs [2]. On donne aussi ce titre en Turquie aux officiers supérieurs de l'armée, ainsi que les titres de beg et d'agâ.

Les principaux titres militaires actuellement usités en Turquie sont ceux de muschîr مشير « conseiller » ou mîr-askéri مير عسكرى « chef d'armée », c'est-à-dire,

[1] Ce qui n'empêche pas, qu'on nomme, stambûl câzî-ci استانبول قاضيسى le juge du mevleviet de Constantinople.

[2] On nomme à Constantinople bâsch kâtib باش كاتب celui que nous appellerions « greffier en chef ».

général d'un corps d'armée ou *ordou* اردو [1]; de *féric* فريق ou « général de division », appelé ainsi par métaphore, le mot *féric* signifiant *troupe;* de *mîr liwâ* مير لوا « chef d'étendard », général de brigade, qui était pacha à une queue. Ce dernier titre, qui est synonyme de *sanjâc-béguî* سنجاقبيكى et de *émîr-i alam* امير علم, expressions qui ont le même sens, se donne aussi, ainsi que celui de *mudîr* مدير, au chef d'une ville et d'une petite province.

Le *mîr âlâï* مير آلاى « chef des bannières » est le colonel; le *câïm macâm* قائم مقام, le lieutenant colonel; ce même titre, prononcé vulgairement *caïmacam*, se donne au gouverneur de Constantinople, en tant qu'il est comme le lieutenant du sultan, et à tous les chefs d'un district ou sanjâc; le *bîn-bâschi* بين باشى « commandant de mille hommes », est le chef de bataillon; le *yûz-bâschi* يوز باشى « commandant de cent », le capitaine; le *bâsch-châusch* باش چاوش, le sergent-major; l'*on-bâschi* اون باشى « chef de dix », le caporal.

Les *bostanjîs* بوستانجى, à la lettre « garde-jardin », sont les gardes du sérail, quelque chose comme les anciens gardes du corps. On les nomme *bâg-bân* باغبان en Perse, où ce mot a la même signification que le premier. Le *bostanjî-bâschî* et le *bâg-bân-bâschi* en sont les capitaines.

Les titres acuels des fonctions dans la marine sont ceux de *féric bahriyeh* فريق بحريه ou « amiral » [2], de

[1] Ces titres équivalent à celui de feld maréchal.

[2] On nomme *limân réïci* ليمان رئيسى l'amiral du port.

bahriyeh liwâcî بحريه لواسى, ou, comme on le nommait auparavant, *patronâ beg* پترونا بيك ou « vice-amiral »; de *bahrieh mîr alâï* بحريه مير آلاى, auparavant *rihâla beg* رهالا بيك ou « contre-amiral » et de *sawârî* سوارى ou *captân* قپتان « capitaine de vaisseau ». Les capitaines de frégate et de corvette n'ont pas de titre particulier, mais ils prennent, comme les colonels et les capitaines des armées de terre, les titres de *bîn-bâschi* et de *yûz-bâschi*, et les uns et les autres sont appelés *agâs*.

Il y a différentes formules de protocoles القاب رسميه pour ces différents ordres de fonctionnaires à employer, surtout quand on s'adresse à eux par écrit[1]. Les plus ordinaires sont celles de *hazretlerî* حضرتلرى « leur présence », *jénâbléri* جنابلرى « leur côté ». Ces formules, quoique plurielles, sont usitées pour une seule personne. On nomme les pluriels employés dans ce cas pour le singulier « pluriels respectueux ». C'est ainsi qu'on emploie, en parlant d'une seule personne, les mots *alémâ* علما, *umarâ* امرا, *aschrâf* اشراف, *cuzât* قضاة, *arbâb* ارباب, qui sont les pluriels de *âlim* عالم, *amîr* امير, *scharîf* شريف, *câzi* قاضى, *rabb* رب.

Les mots *chélébi* چلبى et *néné* ننه se prennent souvent comme titres d'honneur répondant à « monsieur » et à « madame ».

[1] Ces formules sont indiquées dans l'Annuaire turc, publié depuis la réforme d'Abd ulmajîd. (Voyez l'analyse qu'en a donnée M. Bianchi dans le *Journal asiatique* en 1847.) Cette intéressante analyse et les instructives Lettres sur la Turquie de M. Ubicini m'ont fourni sur les titres turcs actuels d'utiles renseignements.

Quelquefois un titre est employé pour le même individu, une première fois comme nom propre, et une seconde fois comme titre honorifique, ainsi par exemple dans *Khân Alî-khân*, le *khân Alî-khan*, *chakledâr* چکلهدار ou « gouverneur » actuel du *chakla* چکله[1] ou district de Battyah dans le royaume d'Aoude; ou bien il fait partie intégrante du nom propre ou le constitue même, comme dans *Mirzâ-khân* مرزا خان, nom de l'auteur du *Tuhfat ulhind* « le présent de l'Inde »; *Tûrân-schâh* توران شاه « Roi du Turan », nom propre de plusieurs princes persans et même d'un roi d'Égypte, de la dynastie des Aglabites; *Wazîr-sâhib* وزیر صاحب « Monsieur le vizir », surnom d'un personnage célèbre chez les Persans, Khalîfa-sultân, grand vizir de Perse, au commencement du XVIIe siècle[2]; *Cazî-khân* قاضی خان « le Khân juge », nom d'un docteur éminent du VIe siècle de l'hégire, etc.

Je ne parlerai pas des marques distinctives des fonctions. Je rappellerai seulement qu'il y a des vêtements et, dans l'Inde, des bonnets ou *topîs* à inscriptions; mais ces inscriptions ont surtout un caractère religieux. Elles se composent généralement en effet de la profession de foi musulmane, de versets du Coran et de sentences ou de vers mystiques[3].

[1] Le *chakla* est une subdivision du *sirkâr* سرکار; il contient plusieurs *purganas* پرگنه, et il paraît ainsi synonyme de *zila* ضلع.

[2] *Voyages* de Chardin, édit. de Langlès, t. II, p. 390.

[3] Voyez mon mémoire sur les vêtements à inscriptions, *Journal asiatique*, 1838.

VI. Le *takhallus*, ai-je dit, est le nom de fantaisie que se donnent, surtout dans les temps modernes, les poëtes musulmans. Ce mot signifie « appropriation », c'est-à-dire « s'approprier le nom dont il s'agit ». Le motif de l'adoption de ce nom, en outre des autres noms, surnoms, sobriquets et titres d'honneur que les poëtes peuvent avoir, c'est qu'ils ont adopté l'usage d'insérer leur nom dans le dernier vers des courts poëmes, ou à la fin des chants des longs poëmes. Or, comme les *alams* et les surnoms ont souvent une consonnance peu poétique et ne peuvent entrer dans la mesure d'un vers, les poëtes ont été forcés, dans ce cas, ou de modifier leur nom, ou, ce qui est plus ordinaire, d'en adopter un nouveau plus harmonieux et d'une signification plus gracieuse et plus agréable à l'imagination. Ce dernier usage s'est introduit peu à peu dans l'Orient musulman, et il y est actuellement généralement établi. Les poëtes musulmans vont même jusqu'à changer quelquefois, sans motif, de surnom poétique ou à en adopter plusieurs à la fois. Ainsi le poëte hindoustani Mirzâ Alî Rizâ a pris successivement les *takhallus* de *marhûn* مرهون « engagé », *mazmûn* مضمون « significatif », *maftûn* مفتون « séduit » et *mactûl* مقتول « assassiné ».

Ce qui paraît avoir été adopté comme règle, c'est que, lorsqu'un poëte écrit en deux ou trois langues différentes, il prend un *takhallus* différent, selon la langue dans laquelle il écrit. Ainsi le poëte contemporain Hâfiz Calandar-Bakhsch, de Panipat, prend le *takhallus* de *bédam* بيدم « haletant » dans ses poésies

hindoustanies ; celui de *zîrak* زیرک « ingénieux », dans ses poésies persanes, et enfin celui de *âlim* عالم « savant », dans ses poésies arabes [1].

Quoique l'emploi du *takhallus* soit relativement moderne, toutefois on en trouve des exemples chez des poëtes anciens. Ainsi le poëte persan Nâcir Khusrau, qui, selon M. R. Dozy [2], composa son *Roschanây-nâma* en 343 de l'hégire, et, selon le docteur A. Sprenger [3], en 442 seulement, avait le *takhallus* de *hujjat* حجت « preuve [4] ».

Quoique j'aie appelé le *takhallus* un nom de fantaisie, cependant le poëte y exprime généralement une pensée qui le domine, un sentiment profond qui l'absorbe tout entier. Tels sont les noms de Folie (*Sauda* سودا), d'Amour (*Ischc* عشق), de Gémissement (*Afsos* افسوس), d'Honneur (*Abrû* ابرو), de Tranquillité (*Arâm* ارام), de Désir (*Arzû* ارزو), de Stabilité (*Bacâ* بقا), de Sacrifice (*Curbân* قربان), d'Affliction (*Dard* درد), de Blessure (*Dâg* داغ), et tant d'autres, qui sont autant de noms de poëtes.

Tels sont encore les noms de Rebelle (*Acî* عاصی), Coupable (*Acimî* عاصمی), Blessé (*Afgâr* افگار), Amoureux (*Bédil* بیدل), Malade (*Bîmâr* بیمار), Immolé (*Bismil* بسمل), Éveillé (*Bédâr* بیدار), Dévoué (*Fidwî*

[1] Voyez-en d'autres exemples dans N. Bland: *Mas'oud, poëte persan et hindoui.* (*Journal asiatique*, septembre-octobre 1853.)

[2] *Catalogus codicum orient. Bibl. Acad. Lugduno-Batavæ.*

[3] *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, 1853, n° VI.

[4] Il est vrai qu'on peut penser que *hujjat* est ici la première partie d'un *lacab* employée pour abréger, au lieu du surnom *in extenso*, comme il a été dit plus haut.

فدوی), Heureux (*Farrakh* فرّخ), Triste (*Hazîn* حزین), qui désignent d'autres poëtes.

Si l'écrivain est modeste, il s'appelle *Asgâr* اصغر «Petit», *Abjadî* ابجدی «Ignorant» (à la lettre, celui qui est à l'*a*, *b*, *c*). *Ahcar* احقر «Humble», *Ajiz* عاجز «Faible», *Béchâra* بیچاره «Malheureux», *Bénawâ* بی نوا «Indigent», *Bétâb* بی تاب «Sans force», *Faquîr* فقیر «Pauvre», et tels sont les noms d'autant de poëtes distingués.

S'il est fier de ses qualités, il se nomme *Afsah* افصح «Éloquent», *Agâh* آگاه «Intelligent», *Ajmal* اجمل «Beau», *Akram* اکرم «Généreux», *Ala* اعلی «Élevé», *Aquil* عاقل «Spirituel», *Arif* عارف «Instruit», *Béjân* بیجان «Brave», *Dânâ* دانا «Savant», *Dirakhschân* درخشان «Brillant», et ce sont encore des noms de poëtes connus.

D'autres fois, le poëte a cédé à des sentiments de cynisme, et il s'est appelé Libertin (*Aubâsch* اوباش), Vagabond (*Awâra* آواره), Indépendant (*Azâd* ازاد), Sans crainte (*Bébâk* بیباك) «Libre», à la lettre «Sans entraves» (*Bécaïd* بیقید); Passionné (*Dilsoz* دلسوز), Fou (*Diwâna* دیوانه), Débauché (*Rind* رند), Sans souci (*Fârig* فارغ), etc.

Il y a des *takhallus* prétentieux, tels sont ceux de Soleil (*Aftâb* آفتاب), Lune (*Chand* چند), Couronne (*Afsar* افسر), Astre (*Akhtar* اختر), Larme (*Aschk* اشك), Printemps (*Bahâr* بهار), Éclair (*Barc* برق), Rose (*Gul* گل), Tulipe (*Lâla* لاله), Cœur (*Dil* دل), Gloire (*Fakhr* فخر), Joie (*Farhat* فرحت), Abondance (*Faïz* فیض), Plainte (*Faryâd* فریاد), Vertu (*Fazl*

فضل), Lamentation (*Figân* فغان), Papillon (*Parwâna* پروانه).

Enfin, il y en a d'insignifiants. Tels sont ceux de *Ata* عطا «Don», *Bayân* بيان «Explication», *Cabûl* قبول «Acceptation», *Fursat* فرصت «Occasion», *Haïrat* حيرت «Étonnement», *Hazûr* حضور «Présence», *Insân* انسان «Homme», *Manzar* منظر «Apparence», *Sûrat* صورت «Visage», *Taswîr* تصوير «Peinture», *Umr* عمر «Vie», et une foule d'autres.

Dans tous les cas, on voit que la poésie s'est glissée même dans les noms propres; car tout est poésie dans l'Orient, depuis le *gazal* ardent et passionné, comme je l'ai déjà dit quelque part, jusqu'au simple firman du grand seigneur.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES NIEN HAO

年號,

C'EST-À-DIRE DES NOMS QUE LES SOUVERAINS DE LA CHINE ONT DONNÉS AUX ANNÉES DE LEUR RÈGNE, DEPUIS LA DYNASTIE DES HAN JUSQU'À LA PRÉSENTE DYNASTIE DES THSING OU TARTARES MANDCHOUX.

On trouve dans le *Catalogue des livres chinois de la bibliothèque de Berlin*, de Klaproth, une table chronologique des noms que les empereurs chinois ont coutume d'assigner aux années de leur règnes. Ces noms, tous significatifs, comme *Droiture universelle*, *Grande abondance*, *Paix profonde*, *Splendeur de la droite voie*, semblent indiquer l'usage que tel ou tel souverain veut faire de son immense pouvoir, le caractère de son gouvernement, l'esprit qui doit diriger l'admi-

nistration. Ils servent toujours à dater les événements, les actes de l'autorité, les transactions particulières. Avant Klaproth, Fouquet, Deshauterayes, Deguignes et Morrison avaient déjà publié des tables analogues. Plus récemment, M. Pauthier en a fait imprimer une dans le premier volume de la *Chine* (*Univers pittoresque*). Enfin, M. Eugène de Méritens, qui se livre avec ardeur à l'étude du chinois, a pris la peine de dresser une nouvelle table de ces noms d'année, dans laquelle il a substitué l'ordre alphabétique à l'ordre chronologique. Comme la table rédigée par M. de Méritens est d'un usage beaucoup plus commode, la Commission a cru faire une chose utile en la reproduisant ici.

CHANG. 上

Chang-youan, 674-676; dynastie des Thang.
Chang-youan, 760-761; dynastie des Thang.

CHAO. 紹

Chao-ching, 1094-1095; dynastie des Soung.
Chao-hi, 1190; dynastie des Soung.
Chao-hing, 1142-1143; dynastie des Si-liao.
Chao-hing, 1131-1134; dynastie des Soung.
Chao-tai, 555-556; dynastie des Liang.
Chao-ting, 1228-1231; dynastie des Soung.
Chao-wou, 1646; dynastie des Ming.

CHEOU. 壽

Cheou-loung, 1095-1098; dynastie des Soung.

CHEOU. 收

Cheou-koue, 1115; dynastie des Soung.

CHI. 始

Chi-kian-koue, 9-13; dynastie des Han.
Chi-kouang, 424-427; dynastie des Weï.
Chi-youan, 86-79; dynastie des Han.

CHIN. 神

Chin-kia, 428-431; dynastie des Weï.
Chin-kouei, 518-519; dynastie des Weï.
Chin-koung, 697-698; dynastie des Thang.
Chin-loung, 705-706; dynastie des Thang.
Chin-soui, 414-415; dynastie des Weï.
Chin-sse, 916-921; dynastie des Liao.
Chin-tsio, 61-58, dynastie des Han.

CHING. 升

Ching-p'ing, 357-351; dynastie des Tsin.

CHING. 昇

Ching-ming, 477-478; dynastie des Pe-soung.

CHING. 聖

Ching-li, 698-699; dynastie des Thang.

CHUN. 淳

Chun-hi, 1174-1190; dynastie des Soung.
Chun-hoa, 990-994; dynastie des Soung.
Chun-yeou, 1241-1252; dynastie des Soung.

CHUN. 順

Chun-kouang, 951-953; dynastie des Heou-tcheou.
Chun-tchi, 1644-1662; dynastie des Thaï-thsing.

FOU. 福

Fou-ching-tching, 1053-1054; dynastie des Hia.

FOUNG. 鳳

Foung-hoang, 272-274; dynastie des Ou.

HAN. 漢

Han-ngan, 142-143; dynastie des Han.

HEOU. 後

Heou-youan, 88-86; dynastie des Han.
Heou-youan, 143-140; dynastie des Han.
Heou-youan, 163-156; dynastie des Han.

HI. 熙

Hi-ning, 1068; dynastie des Soung.
Hi-ping, 516-517; dynastie des Weï.

HI. 熹

Hi-p'ing, 172-177; dynastie des Han.

HIAN. 咸

Hian-chun, 1265-1270; dynastie des Soung.
Hian-fong, 1851; dynastie des Thaï-thsing.
Hian-heng, 670-673; dynastie des Thang.
Hian-hi, 264; dynastie des Weï.

Hian-ho, 326-334; dynastie des Tsin.
Hian-khang, 335-342; dynastie des Tsin.
Hian-ngan, 371-372; dynastie des Tsin.
Hian-ning, 275; dynastie des Ou.
Hian-ping, 998-1003; dynastie des Soung.
Hian-thsing, 1136-1137; dynastie des Si-liao.
Hian-tong, 860-873; dynastie des Thang.
Hian-young, 1065-1067; dynastie des Liao.

HIAN. 顯

Hian-king, 656-660; dynastie des Thang.
Hian-te, 954-959; dynastie des Heou-tcheou.

HIAO. 孝

Hiao-kian, 454-456; dynastie des Po-soung.
Hiao-tchang, 525-527; dynastie des Weï.

HING. 興

Hing-ho, 539-542; dynastie des Weï.
Hing-kouang, 454-455; dynastie des Weï.
Hing-ngan, 452-453; dynastie des Weï.
Hing-ning, 363-365; dynastie des Tsin.
Hing-ning, 365-366; dynastie des Tsin.
Hing-ping, 194-195; dynastie des Han.
Hing-ting, 1217-1221; dynastie des Kin.
Hing-youan, 784-785; dynastie des Thang.

HO. 和

Ho-ping, 150-151; dynastie des Han.
Ho-ping, 460-465; dynastie des Weï.

Ho. 河

Ho-ping, 28-25; dynastie des Han;
Ho-tsing, 562-564; dynastie des Pe-thsi.

Hoang. 皇

Hoang-chi, 396-397; dynastie des Weï.
Hoang-hing, 467-470; dynastie des Weï.
Hoang-kian, 560; dynastie des Pe-thsi.
Hoang-kian, 1210-1211; dynastie des Hia.
Hoang-king, 1312-1313; dynastie des Youan.
Hoang-toung, 1141-1142; dynastie des Kin.
Hoang-yeou, 1049; dynastie des Soung.

Hoang. 黃

Hoang-loung, 49-48; dynastie des Han.
Hoang-loung, 229-231; dynastie des Ou.
Hoang-tsou, 220-221; dynastie des Weï.
Hoang-wou, 222; dynastie des Ou.

Hoei. 會

Hoei-tchang, 841-846; dynastie des Thang.
Hoei-tong, 938-943; dynastie des Liao.

Houng. 弘

Houng-kouang, 1644-1645; dynastie des Ming.
Houng-tao, 683-684; dynastie des Thang.
Houng-tchi, 1488-1505; dynastie des Ming.

HOUNG. 洪

Houng-hi, 1425-1426; dynastie des Ming.
Houng-wou, 1368-1398; dynastie des Ming.

HOUNG. 鴻

Houng-kia, 20-17; dynastie des Han.

I. 儀

I-fong, 676-678; dynastie des Thang.
I-hi, 405-409; dynastie des Tsin.
I-ning, 617-618; dynastie des Souï.

ING. 應

Ing-chun, 934; dynastie des Heou-thang.
Ing-li, 951; dynastie des Liao.
Ing-thian, 1207-1208; dynastie des Hia.

JIN. 人

Jin-king, 1144-1148; dynastie des Hia.

JIN. 仁

Jin-cheou, 601-604; dynastie des Souï.

KAÏ. 開

Kaï-hi, 1205-1207; dynastie des Soung.
Kaï-hoang, 581; dynastie des Souï.
Kaï-king, 1259-1260; dynastie des Soung.
Kaï-pao, 968; dynastie des Soung.
Kaï-ping, 907-910; dynastie des Heou-liang.

Kaï-tai, 1012-1016; dynastie des Liao.
Kaï-tching, 836-840; dynastie des Thang.
Kaï-yao, 681-682; dynastie des Thang.
Kaï-youan, 713-741; dynastie des Thang.
Kaï-yun, 944; dynastie des Heou-tsin.

Kan. 甘

Kan-lou, 53-49; dynastie des Han.
Kan-lou, 256-260; dynastie des Weï.
Kan-lou, 265-266; dynastie des Ou.

Khang. 康

Khang-hi, 1662-1722; dynastie des Thaï-thsing.
Khang-ting, 1040-1041; dynastie des Soung.

Keng. 更

Keng-chi, 23-24; dynastie des Han.

Kia. 嘉

Kia-hi, 1237-1240; dynastie des Soung.
Kia-ho, 232-233; dynastie des Ou.
Kia-king, 1796-1821; dynastie des Thaï-thsing.
Kia-p'ing, 249-250; dynastie des Weï.
Kia-taï, 1201; dynastie des Soung.
Kia-ting, 1208-1209; dynastie des Soung.
Kia-tsing, 1522-1566; dynastie des Ming.
Kia-yeou, 1056-1057; dynastie des Soung.

Kian. 乾

Kian-fou, 874-879; dynastie des Thang.

Kian-foung, 666-667; dynastie des Thang.
Kian-heng, 979-982; dynastie des Liao.
Kian-hing, 1022-1023; dynastie des Soung.
Kian-hoa, 911-914; dynastie des Heou-liang.
Kian-loung, 1736-1795; dynastie des Thaï-thsing.
Kian-ming, 560; dynastie des Pe-thsi.
Kian-ning, 894-897; dynastie des Thang.
Kian-tao, 1068; dynastie des Hia.
Kian-tao, 1165-1167; dynastie des Soung.
Kian-te, 963-967; dynastie des Soung.
Kian-ting, 1223-1224; dynastie des Hia.
Kian-toung, 1106; dynastie des Liao.
Kian-yeou, 949-950; dynastie des Chou-han.
Kian-yeou, 1170-1173; dynastie des Hia.
Kian-youan, 758-759, dynastie des Thang.

KIAN. 建

Kian-chi, 32-29; dynastie des Han.
Kian-heng, 269-271; dynastie des Ou.
Kian-hing, 223-226; dynastie des Chou-han.
Kian-hing, 252-253; dynastie des Ou.
Kian-hing, 313-316; dynastie des Tsin.
Kian-ho, 147-149; dynastie des Han.
Kian-khang, 144-145; dynastie des Han.
Kian-kouang, 121-122; dynastie des Han.
Kian-loung, 960-962; dynastie des Soung.
Kian-ming, 530-531; dynastie des Weï.
Kian-ngan, 196; dynastie des Han.
Kian-ning, 168-171; dynastie des Han.
Kian-ping, 6-3; dynastie des Han.

Kian-tchao, 38-34; dynastie des Han.
Kian-tchoung-tsing-koue, 780-783; dynastie des Thang.
Kian-tchoung, 1101; dynastie des Soung.
Kian-te, 572-577; dynastie des Tcheou.
Kian-thsou, 76-83; dynastie des Han.
Kian-wou, 25-55; dynastie des Han.
Kian-wou, 317-318; dynastie des Tsin.
Kian-wou, 494-497; dynastie des Thsi.
Kian-wou, 1399-1402; dynastie des Ming.
Kian-youan, 140-135; dynastie des Han.
Kian-youan, 343-344; dynastie des Tsin.
Kian-youan, 479-482; dynastie des Thsi.

KIEOU. 久

Kieou-chi, 700-701; dynastie des Thang.

KING. 慶

King-li, 1041-1048; dynastie des Soung.

KING. 景

King-fou, 892-893; dynastie des Thang.
King-ho, 465; dynastie des Pe-soung.
King-loung, 707-709; dynastie des Thang.
King-ming, 500-502; dynastie des Weï.
King-ping, 423-424; dynastie des Pe-soung.
King-taï, 1450-1456; dynastie des Ming.
King-te, 1004-1007; dynastie des Soung.
King-ting, 1260; dynastie des Soung.
King-tsou, 237; dynastie des Weï.

King-yan, 1276-1277; dynastie des Soung.
King-yao, 258; dynastie des Chou-han.
King-yeou, 1034-1037; dynastie des Soung.
King-youan, 1195-1196; dynastie des Soung.
King-youan, 260-262; dynastie des Weï.
King-yun, 710-711; dynastie des Thang.

KING. 竟

King-chun, 951; dynastie des Heou-tcheou.
King-ning, 33-32; dynastie des Han.

KIU. 居

Kiu-che, 6-7; dynastie des Han.

KOUANG. 光

Kouang-hi, 306-307; dynastie des Tsin.
Kouang-ho, 178-183; dynastie des Han.
Kouang-hoa, 898-900; dynastie des Thang.
Kouang-ki, 885-887; dynastie des Thang.
Kouang-ta, 567-568; dynastie des Tchin.
Kouang-ting, 1211-1212; dynastie des Hia.
Kouang-tse, 684-685; dynastie des Thang.

KOUANG. 廣

Kouang-chun, 951; dynastie des Heou-tcheou.
Kouang-ming, 880-881; dynastie des Thang.
Kouang-te, 763-764; dynastie des Thang.
Kouang-yun, 1034-1035; dynastie des Hia.

KOUNG. 恭

Koung-ti, 554; dynastie des Weï.

KOUNG. 拱

Koung-hoa, 1063; dynastie des Hia.

LIN. 麟

Lin-te, 664-665; dynastie des Thang.

LOUNG. 隆

Loung-hing, 1163-1164; dynastie des Soung.
Loung-ho, 362-363; dynastie des Tsin.
Loung-hoa, 576; dynastie des Pe-thsi.
Loung-king, 1567-1572; dynastie des Ming.
Loung-ngan, 397-398; dynastie des Tsin.
Loung-wou, 1646-1647; dynastie des Ming.

LOUNG. 龍

Loung-ki, 889-890; dynastie des Thang.
Loung-so, 661-663; dynastie des Thang.
Loung-te, 921; dynastie des Heou-liang.

MING. 明

Ming-tao, 1032-1033; dynastie des Liao.
Ming-tchang, 1190; dynastie des Kin.

NING. 寧

Ning-khang, 373-375; dynastie des Tsin.

Ou. 五

Ou-fong, 57-54; dynastie des Han.
Ou-fong, 254-255; dynastie des Ou.

Pao. 保

Pao-ning, 969-975; dynastie des Liao.
Pao-ta, 1121-1122; dynastie des Liao.
Pao-ting, 561; dynastie des Tcheou.

P'ao. 寶

P'ao-ing, 762-763; dynastie des Thang.
P'ao-king, 1225-1226; dynastie des Soung.
P'ao-li, 825-826; dynastie des Thang.
P'ao-ting, 266-268; dynastie des Ou.
P'ao-yeou, 1253-1258; dynastie des Soung.
P'ao-youan, 1038-1039; dynastie des Soung.

Pen. 本

Pen-chi, 73-70; dynastie des Han.
Pen-tsou, 146-147; dynastie des Han.

Pou. 普

Pou-toung, 520-526; dynastie des Liang.

Sse. 嗣

Sse-ching, 684-685; dynastie des Thang.

Sian. 先

Sian-thian, 713; dynastie des Thang.

SIOUAN. 宣

Siouan-ho, 1119-1120; dynastie des Soung.
Siouan-tching, 578-579; dynastie des Tcheou.
Siouan-te, 1426-1435; dynastie des Ming.

SOUI. 綏

Soui-ho, 8-6; dynastie des Han.

TA. 大

Ta-chun, 890-891; dynastie des Thang.
Ta-khang, 1075-1076; dynastie des Liao.
Ta-kian, 569-582; dynastie des Tchin.
Ta-king, 1036-1037; dynastie des Hia.
Ta-king, 1140-1141; dynastie des Hia.
Ta-kouan, 1107-1110; dynastie des Soung.
Ta-li, 766-779; dynastie des Thang.
Ta-ming, 457-464; dynastie des Pe-soung.
Ta-ngan, 1076; dynastie des Hia.
Ta-ngan, 1085; dynastie des Liao.
Ta-ngan, 1209-1210; dynastie des Kin.
Ta-nie, 605-616; dynastie des Soui.
Ta-pao, 550; dynastie des Liang.
Ta-siang, 579-580; dynastie des Tcheou.
Ta-tchoung, 847-859; dynastie des Thang.
Ta-tchoung-siang-fou, 1008-1011; dynastie des Soung.
Ta-te, 1135-1136; dynastie des Hia.
Ta-te, 1297-1307; dynastie des Youan.
Ta-thoung, 535-537; dynastie des Liang.

Ta-thoung, 535; dynastie des Weï.
Ta-thoung, 527-527; dynastie des Liang.
Ta-ting, 1161-1162; dynastie des Kin.

T'A. 太

T'aï-chi, 96-93; dynastie des Han.
T'aï-chi, 265; dynastie des Tsin.
T'aï-chi, 465-471; dynastie des Soung.
T'aï-hing, 318-321; dynastie des Tsin.
T'aï-ho, 227-229; dynastie des Weï.
T'aï-ho, 477-477; dynastie des Weï.
T'aï-ho, 827-835; dynastie des Thang.
T'aï-ho, 366-370; dynastie des Tsin.
T'aï-iu, 472; dynastie des Soung.
T'aï-kang, 280-289; dynastie des Tsin.
T'aï-ki, 712-713; dynastie des Thang.
T'aï-kian, 569-570; dynastie des Tchin.
T'aï-ngan, 302-303; dynastie des Tsin.
T'aï-ngan, 455-457; dynastie des Weï.
T'aï-ning, 323-325; dynastie des Tsin.
T'aï-ning, 561-561; dynastie des Pe-thsi.
T'aï-p'ing, 256; dynastie des Ou.
T'aï-p'ing, 291; dynastie des Tsin.
T'aï-p'ing, 1021-1022; dynastie des Liao.
T'aï-p'ing-ling-koue, 976-978; dynastie des Soung.
T'aï-p'ing-tching-kiun, 440-450; dynastie des Weï.
T'aï-tsing, 547-549; dynastie des Liang.
T'aï-tsou, 104-101; dynastie des Han.
T'aï-yan, 435-439; dynastie des Weï.

T'aï-youan, 251-252; dynastie des Ou.
T'aï-youan, 376-396; dynastie des Tsin.

T'AÏ. 泰

T'aï-ho, 1201; dynastie des Kin.
T'aï-tchang, 416-423; dynastie des Weï.
T'aï-tchang, 1620; dynastie des Ming.
T'aï-ting, 1324-1327; dynastie des Youang.
T'aï-youan, 618; dynastie des Soui.

TAO. 道

Tao-kouang, 1821-1851; dynastie des Thsing.

TCHANG. 章

Tchang-ho, 87-88; dynastie des Han.
Tchang-wou, 221; dynastie de Chou-han.

TCHANG. 長

Tchang-cheou, 692-693; dynastie des Thang.
Tchang-hing, 930-933; dynastie des Heou-thang.
Tchang-king, 821-824; dynastie des Thang.
Tchang-ngan, 701-704; dynastie des Thang.

TCHE. 奢

Tche-tou, 1057-1062; dynastie des Hia.

TCHI. 赤

Tchi-ou, 238-239; dynastie des Ou.

TCHI. 治

Tchi-p'ing, 1064-1065; dynastie des Soung.

TCHI. 至

Tchi-tchun, 1330-1332; dynastie des Youan.
Tchi-ho, 1054-1055; dynastie des Soung.
Tchi-ho, 1328; dynastie des Youan.
Tchi-ning, 1213; dynastie des Kin.
Tchi-ta, 1308-1311; dynastie des Youan.
Tchi-tao, 995-997; dynastie des Soung.
Tchi-tchi, 1321-1323; dynastie des Youan.
Tchi-tching, 1341-1367; dynastie des Youan.
Tchi-te, 583-586; dynastie des Tchin.
Tchi-te, 756-757; dynastie des Thang.
Tchi-youan, 1264-1265; dynastie des Youan.
Tchi-youan, 1335-1340; dynastie des Youan.

TCHIN. 眞

Tchin-youan, 1153-1154; dynastie des Kin.

TCHING. 貞

Tching-kouan, 1102-1111; dynastie des Hia.
Tching-kouan, 627-649; dynastie des Thang.
Tching-ming, 915-916; dynastie de Heou-liang.
Tching-yeou, 1213; dynastie des Kin.
Tching-youan, 785-804; dynastie des Thang.

TCHING. 禎

Tching-ming, 587; dynastie des Tchin.

TCHING. 正

Tching-chi, 240-248; dynastie des Weï.
Tching-chi, 504-507; dynastie des Weï.
Tching-ho, 1111-1117; dynastie des Soung.
Tching-kouang, 520; dynastie des Weï.
Tching-loung, 1156-1160; dynastie des Kin.
Tching-ping, 451-452; dynastie des Weï.
Tching-ta, 1224-1225; dynastie des Kin.
Tching-te, 1127-1130; dynastie des Hia.
Tching-te, 1506-1521; dynastie des Ming.
Tching-toung, 1436-1449; dynastie des Ming.
Tching-youan, 254-255; dynastie des Weï.

TCHING. 征

Tching-ho, 92-89; dynastie des Han.
Tching-ho, 1110-1111; dynastie des Soung.

TCHING. 成

Tching-hoa, 1465-1487; dynastie des Ming.

TCHING. 承

Tching-ching, 552-554; dynastie des Liang.
Tching-kouang, 577-577; dynastie des Pe-thsi.
Tching-ming, 476-477; dynastie des Weï.
Tching-ngan, 1196-1200; dynastie des Kin.
Tching-ning, 476-477; dynastie des Weï.

Tchoui. 垂

Tchoui-koung, 685-688; dynastie des Thang.

Tchoung. 中

Tchoung-hing, 501-502; dynastie des Thsi.
Tchoung-hing, 531-532; dynastie des Weï.
Tchoung-ho, 881-884; dynastie des Thang.
Tchoung-ping, 184-189; dynastie des Han.
Tchoung-toung, 1260; dynastie des Youan.
Tchoung-ta-toung, 546-547; dynastie des Liang.
Tchoung-ta-toung, 529-530; dynastie des Liang.
Tchoung-youan, 56-57; dynastie des Han.
Tchoung-youan, 149-144; dynastie des Han.

Tchoung. 重

Tchoung-hi, 1032-1034; dynastie des Liao.
Tchoung-ho, 1118-1119; dynastie des Soung.

Te. 德

Te-yeou, 1275-1276; dynastie des Soung.

Teng. 登

Teng-koue, 386-395; dynastie des Weï.

Thian. 天

Thian-cheou, 690-691; dynastie des Thang.
Thian-ching, 1149; dynastie des Hia.
Thian-ching, 1023-1031; dynastie des Soung.
Thian-chun, 1457-1464; dynastie des Ming.

Thian-sse, 404-408; dynastie des Weï.
Thian-sse-li-tching-koue-king, 1071-1075; dynastie des Hia.
Thian-tching, 926; dynastie des Heou-thang.
Thian-te, 1149; dynastie des Kin.
Thian-toung, 565-566; dynastie des Pe-thsi.
Thian-tsan, 922-923; dynastie des Liao.
Thian-tse, 275-276; dynastie des Ou.
Thian-tse-wan-soui, 695-696; dynastie des Thang.
Thian-tsoung, 1627-1628; dynastie des Thsing.
Thian-yeou, 904-906; dynastie des Thang.
Thian-yeou-choui-ching, 1051-1052; dynastie des Hia.
Thian-yeou-ming-ngan, 1091-1092; dynastie des Hia.

THOUNG. 同

Thonng-kouang, 924-925; dynast. des Heou-thang.

THSIANG. 祥

Thsiang-hing, 1278-1279; dynastie des Soung.

THSING. 青

Thsing-loung, 223-226; dynastie des Weï.

THSING. 淸

Thsing-ning, 1055-1056; dynastie des Liao.
Thsing-tai, 934-935; dynastie des Heou-thang.

THSOU. 初

Thsou-chi, 8-9; dynastie des Han.

Thsou-ping, 190-193; dynastie des Han.
Thsou-youan, 48-44; dynastie des Han.

TI. 地

Ti-hoang, 20-23; dynastie des Han.
Ti-tsie, 69-66; dynastie des Han.

TIAO. 調

Tiao-lou, 679-680; dynastie des Thang.

TOUAN. 端

Touan-koung, 988-989; dynastie des Soung.
Touan-ping, 1234-1236; dynastie des Soung.

TOUNG. 統

Toung-ho, 983; dynastie des Liao.

TSING. 靖

Tsing-khang, 1126-1127; dynastie des Soung.

TSOUNG. 宗

Tsoung-hian, 960; dynastie des Heou-tcheou.

TSOUNG. 崇

Tsoung-fou, 1154-1155; dynastie des Si-liao.
Tsoung-king, 1212-1213; dynastie des Kin.
Tsoung-ning, 1102-1106; dynastie des Soung.
Tsoung-tching, 1628-1636; dynastie des Ming.
Tsoung-te, 1636-1643; dynastie des Thaï-thsing.

TSOUNG. 總

Tsoung-tchang, 668-669; dynastie des Thang.

WAN. 萬

Wan-li, 1573-1619; dynastie des Ming.
Wan-soui-tong-thian, 696-697; dynastie des Thang.

WEN. 文

Wen-te, 888-889; dynastie des Thang.

WOU. 武

Wou-ping, 570-571; dynastie des Pe-thsi.
Wou-tching, 559-560; dynastie des Tcheou.
Wou-te, 618-626; dynastie des Thang.
Wou-ting, 543-545; dynastie des Tong-weï.

YAN. 延

Yan-hi, 238-239; dynastie des Chou-han.
Yan-hi, 158-166; dynastie des Han.
Yan-hing, 263-264; dynastie des Chou-han.
Yan-hing, 471-475; dynastie des Weï.
Yan-ho, 432-434; dynastie des Weï.
Yan-king, 1125-1126; dynastie des Si-liao.
Yan-kouang, 122-125; dynastie des Han.
Yan-ping, 106-107; dynastie des Han.
Yan-sse-ning, 1049; dynastie des Hia.
Yan-tchang, 512-515; dynastie des Weï.
Yan-tsai, 694-695; dynastie des Thang.

Yan-tso, 1038; dynastie des Hia.
Yan-yeou, 1314-1320; dynastie des Youan.

YAN. 炎

Yan-hing, 263; dynastie des Chou-han.

YANG. 陽

Yang-kia, 132-135; dynastie des Han.
Yang-so, 24-21; dynastie des Han.

YOUAN. 元

Youan-cheou, 2-1; dynastie des Han.
Youan-cheou, 122-117; dynastie des Han.
Youan-chi, 1-6; dynastie des Han.
Youan-fou, 1098-1099; dynastie des Soung.
Youan-foung, 110-105; dynastie des Han.
Youan-foung, 80-75; dynastie des Han.
Youan-foung, 1078-1084; dynastie des Soung.
Youan-hi, 419-420; dynastie des Tsin.
Youan-hing, 105-106; dynastie des Han.
Youan-hing, 264-265; dynastie des Ou.
Youan-hing, 402-404; dynastie des Tsin.
Youan-ho, 84-86; dynastie des Han.
Youan-ho, 806-820; dynastie des Thang.
Youan-ho, 1119-1122; dynastie des Han.
Youan-hoei, 473-476; dynastie des Soung.
Youan-kang, 65-62; dynastie des Han.
Youan-kang, 291; dynastie des Thsin.
Youan-kia, 151-152; dynastie des Han.

Youan-kia, 424-427; dynastie des Soung.
Youan-kouang, 134-129; dynastie des Han.
Youan-kouang, 1222-1223; dynastie des Kin.
Youan-nian, 156-149; dynastie des Han.
Youan-ning, 120-121; dynastie des Han.
Youan-p'ing, 74-73; dynastie des Han.
Youan-p'ing, 291-299; dynastie des Tsin.
Youan-p'ing, 552-553; dynastie des Weï.
Youan-siang, 538-539; dynastie des Tong-weï.
Youan-so, 128-122; dynastie des Han.
Youan-tching, 1121-1122; dynastie des Hia.
Youan-tching, 1295-1296; dynastie des Youan.
Youan-te, 1120-1121; dynastie des Hia.
Youan-te, 1436; dynastie des Ming.
Youan-thsou, 114-119; dynastie des Han.
Youan-ting, 116-110; dynastie des Han.
Youan-toung, 1333-1334; dynastie des Youan.
Youan-yan, 12-9; dynastie des Han.
Youan-yeou, 1086-1087; dynastie des Soung.

YOUNG. 永

Young-cheou, 155-157; dynastie des Han.
Young-chi, 16-13; dynastie des Han.
Young-chun, 682-683; dynastie des Thang.
Young-hi, 290-291; dynastie des Tsin.
Young-hi, 532-534; dynastie des Weï.
Young-hing, 153-154; dynastie des Han.
Young-hing, 304-305; dynastie des Tsin.
Young-hing, 409-413; dynastie des Weï.
Young-ho, 136-141; dynastie des Han.

Young-ho, 345-356; dynastie des Tsin.
Young-hoei, 650-655; dynastie des Thang.
Young-khang, 167-168; dynastie des Han.
Young-khang, 300-301; dynastie des Tsin.
Young-kia, 145-146; dynastie des Han.
Young-kia, 307-312; dynastie des Tsin.
Young-kian, 126-131; dynastie des Han.
Young-kouang, 43-39; dynastie des Han.
Young-li, 1647-1662; dynastie des Ming.
Young-lo, 1403-1424; dynastie des Ming.
Young-loung, 680-681; dynastie des Thang.
Young-ming, 483-493; dynastie des Thsi.
Young-ngan, 258-260; dynastie des Ou.
Young-ngan, 528-529; dynastie des Weï.
Young-ngan, 1099-1100; dynastie des Hia.
Young-ning, 120-121; dynastie des Han.
Young-ning, 301-302; dynastie des Tsin.
Young-p'ing, 58-75; dynastie des Han.
Young-p'ing, 508-511; dynastie des Weï.
Young-taï, 498-499; dynastie des Thsi.
Young-taï, 765-766; dynastie des Thang.
Young-tchang, 322-323; dynastie des Tsin.
Young-tchang, 689-690; dynastie des Thang.
Young-tching, 805-806; dynastie des Thang.
Young-thsou, 107-113; dynastie des Han.
Young-thsou, 113-119; dynastie des Han.
Young-thsou, 420-422; dynastie des Pe-soung.
Young-ting, 557-558; dynastie des Tchin.
Young-youan, 89-104; dynastie des Han.
Young-youan, 499-500; dynastie des Thsi.

Young. 雍

Young-hi, 984-987; dynastie des Soung.
Young-ning, 1115; dynastie des Hia.
Young-tching, 1723-1735; dynastie des Thaï-thsing.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 1854.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Est présenté et nommé membre de la Société M. Nassif Mallouf, professeur de langues orientales au collége de la Propagande, à Smyrne.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, qui annonce à la Société qu'il soumettra la *Collection des auteurs orientaux* au conseil de l'Université, avant de prendre une décision sur une souscription ministérielle à la Collection.

On lit une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative au *Bulletin des Sociétés savantes*.

Le secrétaire demande, au nom du Bureau, l'autorisation du Conseil pour faire commencer l'impression du premier volume de Masoudi, qui doit être publié par M. Derenbourg, pour faire partie de la *Collection des auteurs orientaux*. Cette autorisation est accordée.

Mgr Pallegoix offre une carte du royaume de Siam. M. L. Léon de Rosny est chargé de faire un rapport sur ce travail.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Delaporte, chancelier du consulat de Mossoul, sur les fouilles de M. Place, à Khorsabad. Renvoyé à la Commission du Journal.

M. L. Léon de Rosny lit un fragment d'un mémoire sur l'influence de la langue chinoise sur les idiomes des peuples de l'Asie orientale.

OUVRAGES PRÉSENTÉS À LA SOCIÉTÉ.

Par M. William Scott. Un manuscrit persan, contenant des poésies, avec un commentaire turc, in-12.

Par l'auteur. *Recherches sur le Culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*, par M. Lajard. Paris, 1854, in-4°. (Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

Par S. E. M. de Lazareff. *Décrets impériaux sur les règlements des églises arméniennes et leur clergé* (en russe). Moscou, 1842, in-8°.

Aperçu de l'Histoire d'Arménie (en russe), par Glinka. Moscou, 1832, 2 vol. in-8°.

Rhétorique arménienne, par l'archevêque Michel Salantian. Moscou, 1836, in-8°.

Abrégé de l'Histoire sacrée (en arménien), par Tcherkessow. 1853, in-8°.

Décrets et priviléges accordés à l'Institut Lazareff (en russe et en arménien). Moscou, 1839, in-8°.

Décrets et priviléges accordés à l'Institut Lazareff (en russe et en arménien). Moscou, 1852, in-8°.

Tragédie d'Athalie, de Racine, traduite en arménien par Tigranow. Moscou, 1834, in-8°.

Par la Société. *Journal of the royal geographical Society of London*, année 1853, in-8°.

General index of the second ten volumes of the Journal of the geographical Society of London. Londres, 1853, in-8°.

Par la Société. *Bibliotheca indica*, published by the Asiatic Society of Bengal. N[os] 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69 et 70.

Par l'auteur. *Indische Studien*, par A. WEBER. Vol. III, cahier 1. Berlin, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *De la renaissance des études syriaques*, par M. NÈVE. Paris, 1854.

Par S. E. Kemal Efendi. *Histoire ottomane*, par KHAÏROULLAH EFENDI, vice-président de l'Académie de Constantinople (en turc). Vol. III et IV. Constantinople, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Précis historique de la dynastie des Aglabites*, par M. CHERBONNEAU. (Extrait de la Revue orientale.)

Par l'auteur. *Veteris Testamenti æthiopici tomus primus*, sive Octateuchus æthiopicus, edidit DILLMANN; fascic. primus. Leipzig, 1853, in-4°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*. Vol. VIII, cah. 2. Leipzig, 1853, in-8°.

Journal of the asiatic Society of Bengal. N° VII, 1853. Calcutta, in-8°.

RÉPONSE

AUX OBSERVATIONS DE MIRZA KASEM BEG

SUR LA GRAMMAIRE PERSANE DE M. A. CHODZKO.

Mirza Kasem Beg, professeur à Kazan, a fait insérer, dans le *Journal asiatique* (septembre 1853 et janvier 1854), ses observations sur ma *Grammaire persane*, et en même temps sur l'analyse que M. Quatremère en a publiée dans le *Journal des Savants*.

Ces observations se rapportent, avant tout, au système nouveau de prononciation que j'ai cherché à établir dans ma Grammaire persane. J'y ai tâché de rendre la valeur des lettres persanes avec les consonnes et les voyelles en usage chez les Occidentaux. Y ai-je réussi? Là est la question. C'est une question, non pas de grammaire, comme le croit Mirza Kasem Beg, mais de musique. Le seul moyen de juger de la prononciation, ce serait de faire appel à l'oreille des

littérateurs persans. Plût au ciel que le dernier ambassadeur du Chah auprès du Gouvernement français, Mirza Muhammed Ali khan, fût encore parmi nous! Je n'aurais pas manqué de recourir à son autorité. Ce diplomate était du petit nombre de ceux qui ont le droit de converser de vive voix avec S. M. le Chah, en plein selam, privilége insigne que l'on n'accorde qu'à ceux qui jouissent de la réputation de s'exprimer en چهچهٔ بلبل *tchéhtchéi bulbul* « style de rossignol, gazouillement ». Un tel privilége équivaut à un brevet de bonne prononciation, chose rare, même à Téhéran et à Chiraz. Certes, personne à Paris ne peut avoir la prétention de pouvoir s'exprimer en pur *bulbul* à la façon de Mirza Muhammed Ali khan, qualité indispensable pour juger avec autorité de la pure prononciation persane. Existerait-il à Kazan quelqu'un qui parlât en *bulbul?*

Il y a une autre difficulté dans cette question de prononciation, et sur laquelle j'appelle tout particulièrement l'attention de Mirza Kasem Beg. J'ai exprimé dans ma Grammaire, comme je viens de le dire, les valeurs phonétiques persanes, étrangères à l'oreille européenne, par des voyelles et des consonnes en usage chez les Européens. Or, ces consonnes et voyelles sonnent, à leur tour, d'une manière étrange à l'oreille d'un homme de l'Orient, et il est très-possible qu'à Kazan on lise les lettres des mots anglais, français et allemands, autrement qu'à Londres, à Paris, à Dresde.

Après ces observations préliminaires, discutons les remarques de Mirza Kasem Beg, en suivant l'ordre des numéros dont il les a cotées. Il y en a vingt et un.

1° J'ai écrit que ح se prononce comme *ch* des Allemands dans *doch, auch, ich,* etc. Mirza Kasem Beg prétend que le *ch* allemand se rendrait mieux par خ. Je l'assure à mon tour, que le خ diffère essentiellement de *ch* allemand. Je ne puis que répéter ici ce que j'ai dit là-dessus dans ma Grammaire, p. 4, à savoir que, dans la prononciation d'un خ, se confondent les sons du *ch* allemand et de l'*r* italien, par

une espèce de ton mixte, ou plutôt de bruit qui ressemble au ronflement. Mirza Kasem Beg ferait bien de désigner le pays ou la ville où il a entendu prononcer un خ persan comme un *ch* allemand.

2° D'après Mirza Kasem Beg, l'*élif* ا initial « répond tout à fait à l'*a* français ». Il prononce اگر *aguer* « si », از *az* « de », اسب *asb* « cheval », اندر *andar* « dans ». Si je me bornais à affirmer le contraire, la question n'en serait point avancée d'un pas. Heureusement j'ai pour moi l'autorité de ceux d'entre nos lexicographes qui, comme Meninski et Bianchi, transcrivent les mots après avoir appris le persan de la bouche des Iraniens.

Meninski, dans son Dictionnaire, transcrit, comme je le fais, اگر *eguer*, از *ez*, اسب *esb*, اندر *ender*. M. Bianchi fait de même en transcrivant اگر اوتی *eguer óty*, اسب *esb*, اسباب *esbab*, etc. Je dois ajouter que M. Garcin de Tassy suit le système de Mirza Kasem Beg, et que ce savant, dans son édition de la Grammaire persane de W. Jones, a conservé la transcription anglaise, sans avoir averti le lecteur que les voyelles de l'alphabet latin se prononcent autrement en anglais qu'en français.

L'*a* français, je le répète, n'existe pas en persan. Je sais que les peuplades d'origine turque ou tartare, qui habitent le Caucase, la Crimée, Kazan, Astrakhan, etc. prononcent l'*élif* initial comme *a* en français. Mirza Kasem Beg a appris le persan, comme il nous le dit lui-même (dans sa préface du *Derbend namé*), non pas en Perse, mais dans la ville de Derbend. Il prononce mal son *élif*.

3° On aurait également tort de prononcer, avec Mirza Kasem Beg, خوش « beau, bon », non pas *khoch*, mais *khouch*. Voyez Meninski. Dans les mots persans, la voyelle *o* ne se rencontre guère que dans la diphthongue *óou*, comme موج *móoudj* « vague », dans les dérivés de l'adjectif خوش, comme ناخوش *nâkhoch* « malade », et dans quelques autres exemples, qui sont bien peu nombreux, comme خوشك *khochk*

« sec », خراسان *khoraçan* « le Khoraçan », et گفتن *goften* « parler », etc. Partout ailleurs la voyelle و répond à l'*ou* français, et le point-voyelle ـُ à l'*u*.

4° Mirza Kasem Beg ne veut pas que les dérivés verbaux, terminés en نده *endé*, soient des participes, « attendu », dit-il, « qu'on les emploie quelquefois substantivement, ou « comme adjectifs fréquentatifs ». Cette assertion n'a aucune valeur grammaticale. Il suffit de citer les mots français : *négociant*, *descendant*, *ignorant*, pour se convaincre que ces dérivés verbaux, en persan comme chez nous, sont en même temps substantifs et participes présents. Or, il en est de même de :

توانا ودانا ودارنده اوست
خرد را وجان را نگارنده اوست

5° Je ne saurais admettre non plus que « les négations مه et ن peuvent être *également* employées à l'impératif, *sans distinction de nombre* ». Il ne s'agit ici que de deux personnes, la deuxième singulier et la deuxième pluriel de l'impératif, pour désigner une prohibition. Les exemples cités par M. Quatremère ont suffisamment prouvé que la négation *mé* ne peut pas être employée *ad libitum* pour toutes les autres personnes de ce temps.

6° Il en est de même pour ce qui concerne l'emploi et la signification des particules می et همی. Les Observations de Mirza Kasem Beg ne me semblent invalider, ni corroborer, en quoi que ce soit, celles qui ont été faites à ce sujet par M. Quatremère et moi.

7° A propos du futur persan formé par خواستن, Mirza Kasem Beg dit qu'il est composé de l'aoriste de ce verbe, mis devant l'*infinitif contracté*. Mais c'est précisément ce que ma Grammaire a expliqué tant de fois (§ § 50, 344, 365 et 366), avec cette différence, peut-être, que j'appelle mon infinitif *apocopé*, et que Mirza Kazem Beg le nomme *contracté*. Est-ce une correction ?

8° Je ne vois pas, avec mon honorable critique, qu'il se soit « glissé une faute » dans le passage du زينت التوارخ, cité par M. Quatremère, et je me garderais bien d'en corriger le texte, en intercalant در après le premier mot du passage خواستند شهر در آيند. On verra plus bas que les corrections du texte des auteurs persans, tentées par Mirza Kasem Beg, ne réussissent pas. La locution در شهر در آيند, qu'il nous propose ici, au lieu d'être plus correcte, n'est pas même persane. Les verbes qui expriment le mouvement d'un endroit à l'autre, comme آمدن « venir », رفتن « aller », régissent le datif به, mais non pas le locatif در. Il est plus élégant de supprimer cette dernière préposition, ce dont j'ai cité plusieurs exemples ailleurs (voy. *Grammaire persane*, p. 164). Ajoutons-y que, dans le passage en question, la préposition در se trouve déjà faisant partie intégrante du verbe composé. در آمدن, et, par conséquent, sa présence devant شهر ne serait qu'un pléonasme contraire au génie de la langue persane.

9° Les participes بگذرانیده et بگریخته n'étant nulle part cités dans ma Grammaire, je laisse à qui de droit le soin d'écarter l'objection de Mirza Kasem Beg, concernant la valeur réelle de ces mots.

Le critique propose encore un amendement à la lettre du texte persan de Ferdôouçy, que j'ai cité sur la foi d'un manuscrit de la bibliothèque des chahs séféviens d'Ardébil. Il propose de lire شبی بر برت گر بیاسودمی, au lieu de شبی بر برت گر آسودمی. J'avoue que la leçon de W. Jones شبی در برت گر بر آسودمی est préférable à celle du manuscrit d'Ardébil, attendu qu'elle est plus conforme à la mesure.

Je le savais bien, puisque j'ai cité W. Jones dans ma Grammaire (p. 20); mais j'ignore ce qui nous autoriserait à corriger à notre façon les manuscrits persans.

Lorsqu'il s'agit du texte des poëtes classiques, les règles de la saine philologie ne nous autorisent nullement à rem-

placer ce texte par des corrections de grammairiens, fussent-ils des Aristarques, si leurs corrections ne s'appuient pas sur l'autorité des variantes des manuscrits.

Au reste, on connaît les libertés que prennent les poëtes persans en fait de prosodie. La plupart d'entre eux ignorent jusqu'au nom des mesures dont ils se servent, et ne consultent que leur oreille. Il en est de même en Europe; il n'y a que les grammairiens qui comptent la mesure avec les doigts.

11° On met en doute les remarques que M. Quatremère a faites dans le *Journal des Savants*, sur les participes en ا. Ces remarques me paraissent neuves, justes et ingénieuses; Mirza Kasem Beg est d'un avis contraire. « Dieu en jugera », disent les Orientaux, « il en sait plus long ». والعلم عند الله والعهدة على الراوى.

12° « Je ne connais pas », dit Mirza Kasem Beg, « le verbe « کشتن », cité par M. Chodzko ». Si Mirza Kasem Beg ne connaît pas ce verbe, il est, en revanche, connu de tous nos lexicographes, depuis le برهان قاطع et Castel jusqu'à Thompson, inclusivement. Renvoi aux dictionnaires.

Ce numéro contient aussi le distique suivant :

دُرْدا که دردم درمان ندارد امروز
فردا که دُرْد بردم دُرْدی نماند آنروز

que Mirza Kasem Beg traduit ainsi :

« Hélas! la maladie que la lie du vin m'a occasionnée n'a pas aujourd'hui de remède; mais demain (dans l'autre vie), *alors que cette lie m'aurait fait* PARVENIR À L'OBJET DE MES « VŒUX, *il n'y aura plus pour moi de maladie à redouter* ».

« Esprits (ombres) des Attars! » (s'écrierait un philologue musulman), « des Roumy, des Chemsi-Tebrizy, car j'ignore lequel de vous est l'auteur de ce beau distique, quelle ne doit pas être votre affliction de voir comme vos œuvres sont traitées dans les traductions européennes!

En effet, je ne sache point de traduction plus perfide : « Demain (dans l'autre vie) », dit le traducteur, « alors que

cette lie (que le poëte a bue) l'aura (le poëte) fait parvenir à l'objet de ses vœux », etc. etc.

Figurez-vous une *lie* personnifiée qui marche, et non-seulement elle marche; mais conduit le poëte à l'objet, etc. etc.

Comment le traducteur n'a-t-il pas reculé devant une telle métaphore? Nous protestons, au nom de l'Orient; non, ce n'est pas Attar, ni Roumy, ni Chemsi-Tebrizy, qui ont commis ce péché de douer la lie d'une âme vivante. On n'a pas compris دُرْد بُردن, qui signifie tout simplement « digérer », employé poétiquement pour son synonyme تحليل بُرْدن « porter », c'est-à-dire « faire sa digestion ». De même que فرو بردن « porter en bas » veut dire « avaler », et رخت بردن « emporter le vêtement », veut dire « mourir ».

L'hémistiche dit :

« Demain (dans l'autre vie), quand j'aurai cuvé (littéral. digéré) la lie (mes fautes, mes péchés), il ne me restera « plus aucune douleur ce jour-là ».

Ainsi, un seul mot بردن, mal compris, a déformé le sens d'un hémistiche; bien plus, bouleversé à lui seul toute une pièce de vers.

Ici, avec le n° 12, finit la première lettre de Mirza Kasem Beg, officieusement annotée et traduite de l'anglais en français par M. Garcin de Tassy. La deuxième, et, ce me semble, la dernière lettre contient encore neuf numéros d'observations, que nous suivrons également un à un.

13° Mirza Kasem Beg dit qu'il ne connaît pas le substantif يارو; ce mot est pourtant bien connu des Persans et très-usité dans le langage des chansons du harem et en conversation. Or, comme يار veut dire « ami », et يارو « amie », rien de plus naturel, ni de plus grammatical que de considérer le second comme féminin du premier. Quant au mot كمينه, en disant qu'il est féminin de كمترين, je n'ai suivi que l'usage. J'ai sous les yeux plusieurs pétitions et autres pièces officielles d'une date comparativement récente, où les femmes, en parlant d'elles-mêmes, se donnent l'humble titre de ضعيفه, كميه, مخلصه, كنيز, etc. et les hommes كمترين (jamais

كمينه), مخلص, بندگان, etc. Un Persan de nos jours, qui dirait كمينه en parlant de lui-même, provoquerait les rires de ses compatriotes.

L'orthographe du substantif que Mirza Kasem Beg écrit كدخدا, et traduit « maître de la maison », est كتخدا « chef du village ». Thompson nous dit, dans son Dictionnaire, qu'en zend et en pazend, le mot كد signifie « maison ». On peut donc supposer que les Persans en ont dérivé leur كت *ket* « lit, kiosque[1] », espèce de pavillon à jour, où la famille dort pendant la saison chaude, et dont probablement les tribus turques de la Perse septentrionale ont fait leur كند *kend* « village ». Toutefois l'orthographe كتخدا, pour être moins savante, n'en est pas moins universellement admise et usitée par tous les auteurs modernes de Perse. *Ketkhuda* « maire », est mot pour mot *major domus;* mais il ne s'emploie que pour nommer le chef d'un village.

14° « Le mot مال propriété », dit Mirza Kasem Beg, « qui dans l'origne, peut-être quelques siècles avant la formation du langage du Coran, se composa du mot ما « ce que », et ل « à », c'est-à-dire, « ce qui est à moi », est employé dans le « persan moderne pour l'expression pronominale « celui de »... Cette hypothèse me paraît inadmissible pour quiconque a sérieusement étudié les racines arabes; car d'abord « ce qui est à moi » se rend en arabe par لِى, mais non pas ل, et puis l'étymologie et l'analogie prouvent, à n'en pas douter, que مال est le singulier de اموال, pluriel de la forme افعال, comme l'est حال de احوال « les circonstances », et موج de امواج « les vagues », et بَيت de ابيات « les vers », et شىء de اشياء « les choses », et قُطب de اقطاب « les pôles », et ربّ de ارباب « les maîtres », et tant d'autres substantifs qui, de même que مال, ne sont composés que de leurs éléments radicaux.

[1] C'est la signification que, dans le patois *guilek*, on donne au mot كت *ket*. En mazenderani, *gueté*, ou bien *guet* veut dire « grand ».

15° Il peut se faire que دار کشیدن soit une expression elliptique, comme le croit Mirza Kasem Beg, pour بدار کشیدن. Je remarquerai seulement que ces deux expressions ne sont pas identiques : دار کشیدن, veut dire « pendre quelqu'un », et بدار کشیدن « traîner quelqu'un jusqu'au pied d'un arbre ».

Le mot اغماز se trouve expliqué dans tous les dictionnaires arabes et persans; mais on ne lui donne jamais le sens de « l'oubli », de même que حقّ ne signifie pas « devoir »; mais « vérité, droit, Dieu ». C'est pourquoi l'hémistiche حقّ خود اغماز مکن, que Mirza Kasem Beg traduit : « ne te querelle pas avec ton père, *n'oublie pas ton devoir* », ne rend pas bien l'idée du poëte qui voulait dire : « Ne t'emporte pas contre ton père, ne ravale pas tes droits », c'est-à-dire, que l'enfant qui manque d'égards envers ses parents, se dégrade lui-même.

16° Dans l'hémistiche de Hafiz (p. 85), cité par M. Quatremère, il y a en effet, comme l'a judicieusement observé Mirza Kasem Beg, un از de trop. C'est une erreur typographique, dont on s'apperçoit au premier coup d'œil, et qui certes ne valait pas l'honneur d'être relevée, ni signalée.

17° Mirza Kasem Beg ne croit pas que la particule را puisse être admise comme signe caractéristique du vocatif. « Selon moi, dit-il, l'expression خدارا et toutes les expressions semblables, sont simplement des propositions elliptiques, dans lesquelles un verbe et son nom sont sous-entendus ». A cela, nous répondons que cette définition peut et doit s'appliquer à tous les cas de la déclinaison persane indifféremment. Ces cas, et par conséquent la terminaison را *rá*, qui les caractérise, n'existent, pour ainsi dire, que par la présence supposée ou réelle d'un complément qui en détermine la véritable valeur. Ainsi, par exemple, خدارا dans خدارا شکر « grâce à Dieu », est un datif; dans خدارا کسی ندید, « personne n'a vu Dieu », il est accusatif; et, enfin, dans خدارا « par Dieu ! », employé pour بخدا قسم, il est vocatif.

18° Le mot ناخوش, que Mirza Kasem Beg rend par « mauvais », le grammairien Lumsden le traduit par « fâché » (*angry*), et un autre philologue le traduit par « désagréable ». Cette triple inexactitude provient de ce que les traducteurs ont recouru à l'étymologie et non pas à l'usage réel et pratique du mot, qui ne se trouve probablement pas dans leurs dictionnaires. Cela arrive plus d'une fois aux érudits qui n'ont pas eu l'occasion d'étudier sur les lieux la langue qu'ils professent, sans quoi il est impossible de savoir bien aucune langue vivante. C'est comme si un étranger voulait prouver que *malaise* veut dire *pauvreté*, parce que *aisé*, *il est à son aise*, s'emploient en parlant des individus riches. ناخوش, je l'ai déjà fait remarquer, veut dire « malade », et rien de plus.

19. Quant aux terminaisons ان dans اباذان « peuplé », جاویدان « éternel », etc. j'admets, avec Mirza Kasem Beg, qu'elles n'y sont employées que par emphase. Ce sont des pluriels, dans le genre de ceux de پادشاه حضرتلری en turc, et de شاه فرمودند en persan. Cependant je ne saurais admettre que بابکان puisse être traduit par « un roi majestueux ». Je le traduirais par « un souverain que les sujets aiment comme leur père », parce que بابک ou bien بابه « petit papa », n'est qu'un diminutif de باب, qui dans le شاه نامه et dans la langue vulgaire, veut dire « père », sans qu'on y attache aucune idée de *majesté* ou de *magnificence royale*. C'est le *Petit Caporal* des persans.

20° « La terminaison adverbiale انه n'est autre chose », dit Mirza Kasem Beg, « que la terminaison plurielle ان, avec l'addition d'un ه final ». Je crois pouvoir prouver que la terminaison en question n'est que le substantif ان « propriété », parce que : 1° il y a deux autres terminaisons plurielles, ها et ات, en persan, et qui pourtant ne se rencontrent nulle part employées dans la formation des adverbes de cette espèce ; 2° parce qu'aucune terminaison plurielle ne peut s'adjoindre l'article d'unité ی ; or, comment justifier la présence de cet article dans سالیانه, si ce n'est en tra-

duisant « ce qui appartient annuellement, autant par un an »? Et, en effet, ماهانه ne signifie point « tous les mois », mais bien « par mois, ce qui revient pour un mois; 3° enfin, parce que ملوكانه, شاكردكانه, كدايانه, etc. peuvent se rendre tout aussi bien par ce qui est propre à un roi, ce qu'un élève doit donner à son maître, ce qui convient à un pauvre, etc. qu'en y substituant les pluriels rois, élèves, pauvres.

21. Le mot بار, qui, selon Mirza Kasem Beg, « n'est pas l'arabe بارى, mais le turc بار « éternel », n'est, selon moi, ni persan, ni turc, ni arabe, parce qu'il n'a pas de dérivés dans aucune de ces langues, et, par conséquent, y a été introduit de l'étranger. C'est un mot slave, comme le prouve l'analyse des mots russes *barin* « seigneur », *barina* « madame, maîtresse de la maison », *barski* « seigneurial », *po barski* « en vrai seigneur », *baritt* « faire le grand seigneur, parader », etc.

Alexandre Chodzko.

Paris, 11 mai 1854.

Extrait d'une lettre adressée à M. Reinaud par M. Philippe Delaporte, chancelier du consulat de France à Mossoul.

Mossoul, le 6 avril 1854.

Monsieur,

Me voilà à Mossoul depuis trois mois, après un voyage fort long et fort pénible; il est inutile de vous donner la description de cette ville; vous la connaissez sans doute depuis longtemps, d'après les rapports qu'ont dû vous faire les voyageurs qui l'ont parcourue. J'avoue que je m'attendais à quelque chose de mieux. Ce n'est plus la Mossoul d'autrefois; ce n'est actuellement qu'une ville presque abandonnée, un lieu de transit. Elle n'a réellement d'intéressant que les ruines de Ninive, qui l'avoisinent, et que j'ai, du reste, admirées sous tous les rapports. Les travaux de Khorsabad, dirigés par M. Place, sont quelque chose de prodigieux; sans les avoir

vus, on ne peut se rendre compte du travail et de la patience qu'il a fallu à cet agent pour arriver à un pareil résultat. Grâce à son habileté et à son savoir, nous pouvons dire que nous possédons aujourd'hui le plan d'une ville assyrienne. Il est seulement à regretter que le Gouvernement ait donné l'ordre de suspendre les fouilles; car c'est maintenant surtout, que M. Place a trouvé la clef de ces constructions, qu'on devrait continuer à fouiller plus que jamais. Il faut croire que le Gouvernement reviendra de sa première décision. M. Oppert, qui se trouve en ce moment avec nous, et qui retourne à Paris dans cinq ou six jours, pourra vous donner des renseignements très-étendus sur ces travaux, qu'il a visités avec un grand soin. Ce jeune savant a su mettre aussi à profit son séjour ici en cherchant à déchiffrer les principales inscriptions de Khorsabad. Dans une d'elles, il est arrivé à lire que l'ancienne ville, qu'il prétend être Sargon ou Sakhr Sargon, avait huit portes d'entrée. Ce fait paraît d'autant plus certain, que M. Place en a trouvé sept, et qu'il a pu observer, par l'architecture de ces portes, qu'elles étaient disposées deux par deux, l'une, que nous pourrions appeler porte monumentale, et l'autre, porte simple. Cela fait supposer que le nombre huit, donné par M. Oppert, serait exact. Les portes monumentales étaient décorées par des figures de taureaux, et auraient été réservées aux piétons. Les simples, au contraire, dépourvues de tout ornement, auraient servi aux cavaliers et au passage des chariots. Ce qui a conduit M. Place à faire cette supposition, c'est qu'aux portes monumentales il faut monter plusieurs marches pour arriver dans la ville, tandis qu'aux portes simples, ces marches n'existent pas. L'interprétation donnée par notre consul est fort juste, et je crois qu'on ne saurait mieux expliquer l'existence de ces escaliers dans les portes monumentales. C'est d'une de ces dernières portes qu'ont été tirés les deux magnifiques taureaux que M. Place envoie aujourd'hui à Paris, avec leurs deux statues, les seules qu'il ait trouvées jusqu'à présent. Chaque taureau pèse trente-deux mille kilogrammes

et chaque statue, quinze mille. Malgré la pesanteur de ces masses et le manque d'instruments de mécanique, il est parvenu à transporter ces monolithes sur les bords du Tigre, c'est-à-dire à une distance de quatre heures de Khorsabad, sans avoir eu besoin de les scier. C'est au moyen d'un chariot colossal et des bras de six cents Arabes qu'il a pu triompher de ces poids énormes. Le jour de leur arrivée à Mossoul, toute la ville était sur pied; chacun accourait pour voir ces six cents Arabes tirer ce chariot au son de la musique du pays, qui ne cessait d'encourager leurs efforts. Plusieurs paris avaient été même engagés, pour savoir si le consul de France triompherait ou non. La victoire fut complète sur toute la ligne. Maintenant nous attendons l'arrivée d'un bâtiment de l'État, qui doit venir sous peu à Bassorah. Faire descendre ces masses sur des kileks, va offrir de nouvelles difficultés; les mesures sont déjà prises, et il faut espérer que M. Place en sortira avec gloire, et que ces monolithes arriveront en parfait état sur le quai du Louvre.

Quoique le séjour de Mossoul soit mortellement triste pour nous autres Européens, cependant, pour celui qui aime l'étude, l'exil devient beaucoup moins pénible. Entièrement libre de mon temps, je puis ici m'occuper avec suite de mes langues orientales. Constamment en contact avec les uléma du pays, je ne manque pas de tirer profit de leur conversation et de leurs connaissances. J'ai été réellement surpris de rencontrer à Mossoul des hommes aussi instruits; seulement, la prétention de ces uléma, de passer pour les hommes les plus doctes de l'Arabistan, m'a paru un peu hasardée. Pourtant je dois dire que beaucoup d'entre eux connaissent parfaitement bien leur langue.

NOTICE SUR LA LITTÉRATURE DES SIAMOIS.

Au moment où des presses de l'Imprimerie impériale sortent chaque jour de nouvelles feuilles d'un Dictionnaire

complet de la langue thăi, et où l'étude de cet idiome commence à se répandre de différents côtés, quelques orientalistes se sont demandé quelle était la valeur littéraire de la langue des Siamois. Quelques-uns avaient même pensé qu'elle était réduite, tout au plus, à quelques traductions d'ouvrages bouddhiques.

J'ai cru, dans cette courte note, devoir rappeler, en quelques mots, quelles sont les richesses littéraires et scientifiques qu'on pourra tirer de la connaissance du thăi. Si, jusqu'à présent, les imprimeries n'ont pas été assez nombreuses chez les Siamois pour propager rapidement des éditions de leurs écrits, les manuscrits de tous les ouvrages célèbres et utiles ne s'en sont pas moins répandus dans toutes les classes des lettrés du royaume; et déjà le roi de Siam a livré à la typographie plusieurs ouvrages rédigés en langue thăi[1], et imprimés en caractères originaux. Une collection de décrets royaux a déjà été imprimée; et, en ce moment, les presses royales de Bangkok sont occupées de l'impression du กฎ หมาย ลักษณ ต่าง ๆ *Kŏt mái lăksănă tăng tăng*, recueil de lois indigènes. Il faut donc l'espérer, sous la protection libérale de Phra: Borom Inthară Măhá Mŏngkŭt, souverain du Siam, les lettres continueront à fleurir, et les presses à les propager largement.

Tous les genres littéraires sont représentés dans cette riche littérature: l'histoire générale et la chronique, la législation, les descriptions, les ouvrages didactiques, les ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, les livres d'astrologie et d'astronomie; les romans historiques et mythologiques, les romans de mœurs et les contes, le drame et la comédie[2] apparaissent comme quelques-uns des genres les plus culti-

[1] Ces travaux sont, le plus souvent, confiés à une commission qui, choisie parmi les lettrés les plus érudits du Siam, se charge de la rédaction des ouvrages ordonnés par le roi.

[2] A Bangkok, les pièces de théâtre sont représentées dans les salles construites à cet effet dans les palais des deux rois et des princes.

vés, et qui offrent une mine riche à exploiter pour les orientalistes européens.

On peut déjà juger de l'importance de quelques-uns de ces travaux par la faible collection de manuscrits thăi que possède la Bibliothèque impériale de Paris, et dans laquelle on remarque, entre autres, dans la série des romans en prose et en vers, le พระ: อไภย มนี ศรี สุวรร *Phra: ăphăi mani sí sŭvăn,* roman en seize volumes, et dont l'auteur contemporain jouit encore de nos jours d'une grande réputation chez ses compatriotes. Je citerai encore les célèbres Annales de Siam, intitulées พงษา ว:ดาน *phŏngsá va:dan,* dont nous ne possédons que la première partie, contenant le récit des événements qui se sont passés depuis l'histoire fabuleuse du Siam, jusqu'à la fondation de Juthia.

Les Siamois possèdent aussi quelques traités philosophiques et un grand nombre de livres relatifs au bouddhisme, ainsi que des traductions de quelques-uns des ouvrages les plus célèbres chez les peuples qui les approchent. Ils comptent également au nombre de leurs écrits une œuvre grammaticale, le จินดามะณี *Chĭndama: ni,* et divers autres ouvrages en prose.

La poésie thăi mérite également l'attention des orientalistes : l'épopée, la poésie populaire, les versets érotiques y sont largement représentés. Parmi les plus remarquables productions poétiques, il faut surtout citer le มหา ชาติ. *măhá xàt,* ou « la Grande Génération », poëme épique en treize chants, et dont le récit est l'histoire d'un roi nommé *Phra: Vétsăndon.*

Mais je dois m'arrêter : ce que j'ai voulu par ce peu de mots, c'est rappeler la valeur littéraire de cette langue de l'Inde trans-gangétique, sur laquelle Mgr Pallegoix a donné déjà d'importants travaux et en prépare de plus variés et de plus indispensables encore. Plus tard, avec son aide bien-

veillante, peut-être nous sera-t-il permis, dans un travail spécial, de publier des renseignements plus nombreux et plus complets sur la littérature thăi et son histoire; jusque-là nous ne pouvons que renvoyer au Catalogue des livres thăi publié par le savant évêque de Mallos, bien que ce catalogue lui-même n'offre qu'un abrégé, fort incomplet encore, de la bibliographie thăi.

L. Léon de Rosny.

Notice nécrologique et littéraire sur M. J. J. Marcel, officier de la légion d'honneur, membre de l'Institut d'Égypte, ancien directeur de l'Imprimerie impériale, etc. par M. Belin, drogman chancelier, interprète en chef de l'armée d'Orient.

La Société asiatique de Paris, encore en deuil de l'un de ses membres les plus illustres, vient de perdre l'un de ceux qui ont contribué à sa formation; M. Jean-Joseph Marcel est décédé à Paris, le 11 mars 1854.

La vie de J. J. Marcel est inscrite dans toutes les biographies; cependant, comme je possède sur le regrettable savant que nous avons perdu des détails intimes qu'il m'a fournis lui-même, j'ai voulu rendre un dernier hommage à sa mémoire, en lui consacrant une notice spéciale dans le Journal asiatique.

Petit-neveu de Guillaume Marcel, auteur de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, qui exerça les fonctions de consul général du roi en Égypte, et qui conclut, au nom de la France, en 1677, un traité avec le dey d'Alger, J. J. Marcel est né à Paris, le 24 novembre 1776. Son père, qui était d'Annonay, dans l'Ardèche, était lié avec les Boissy-d'Anglas, les Damas, les Petit, et autres hommes marquants de l'époque; il épousa, dans un âge déjà avancé, Mlle Girard, sa nièce et sa pupille, et il avait soixante-quatre ans lorsque son fils vit le jour. Aussi, il ne vécut pas longtemps après, et il laissa bientôt à sa veuve le soin d'élever le

jeune J. J. Marcel, qui professa toujours pour elle le culte le plus profond.

Il fit d'excellentes études dans l'université de Paris, qui lui décerna plusieurs premiers prix. Il reçut les leçons de l'abbé Grenet, homme d'un mérite éminent, qui avait été désigné pour enseigner la géographie à Mgr le Dauphin, fils du roi Louis XVI. Ce savant professeur, qui avait remarqué les goûts studieux de son jeune disciple, se faisait un plaisir de lui donner des leçons tout intimes; et il le faisait appeler, même pendant les heures d'étude, pour lui enseigner la géographie sur les instruments préparés pour le Dauphin. J. J. Marcel reçut également les leçons de l'abbé Haüy, pour les mathématiques.

Afin d'assurer la sécurité de sa mère, déclarée suspecte par le gouvernement d'alors, le jeune Marcel se fit admettre à l'École préparatoire de salpêtre; et, après avoir reçu pendant six mois, dans cet établissement, les leçons du célèbre Monge, il passa un examen de capacité, et fut chargé de la direction de la fabrique de salpêtre établie au cloître Saint-Benoît, à Paris. Il dirigea cet établissement pendant six à huit mois; puis, âgé de dix-sept ans à peine, il fut chargé, par le comité d'instruction publique, de diriger, en qualité de rédacteur principal, le *Journal des Écoles normales*. A la même époque, il fit un cours de sténographie, qui lui avait été demandé par les élèves de l'école.

L'école normale était alors composée de douze professeurs, parmi lesquels figuraient Monge, Berthollet, Volney, Laplace, etc. Ces illustres professeurs faisaient leurs cours de vive voix, et on les recueillait en sténographie, pour les livrer ensuite à l'impression. Le jeune Marcel choisit l'histoire pour sa part, et s'occupa de la publication de ces cours, qui forment dix volumes in-8°.

Cette publication terminée, il fut associé par Suard et Lacretelle à la rédaction du *Journal des nouvelles politiques*. Poursuivi plusieurs fois pour des articles de ce journal, il fut, pendant longtemps, obligé de se cacher, et il consacra cette

retraite forcée à l'étude des langues orientales, qu'il avait déjà commencée en 1790.

Les connaissances qu'il avait acquises sous les Langlès, les Silvestre de Sacy et les Venture le firent attacher, en 1798, à la commission scientifique de l'expédition d'Égypte, sur la recommandation de son ancien maître, M. Langlès.

Nommé ensuite directeur de l'Imprimerie nationale qui devait suivre l'armée, M. Marcel ne voulut pas cumuler deux traitements; il résigna donc celui dont il jouissait en qualité de directeur de l'Imprimerie, et il demanda que ce traitement fût réparti entre certains de ses camarades, moins bien traités que lui.

On sait avec quelle activité et avec quel dévouement il remplit les nouvelles fonctions dont il était chargé; on sait de quelle manière il *composa* lui-même, à bord du vaisseau *l'Orient*, la première proclamation du général Bonaparte, qui devait être répandue en Égypte, lors du débarquement de l'armée.

Les casses qui avaient été embarquées sur les vaisseaux ne portaient aucun signe qui pût en indiquer le haut et le bas. Quand on les ouvrit, un malheureux hasard voulut qu'elles fussent ouvertes par le bas, de sorte que les caractères se trouvèrent entièrement mêlés les uns avec les autres, et qu'il aurait paru impossible de pouvoir entreprendre aucune impression. Cependant l'énergie de M. Marcel devait triompher de ces obstacles : il se fit donner des soldats pour les employer au triage de *la lettre*, et quand il en eut un nombre suffisant, il se mit à *composer*, en mer, la fameuse proclamation.

Sous sa direction, l'Imprimerie nationale de l'armée publia le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne*, les *Rapports de l'Institut d'Égypte*, ainsi que les *Bulletins* et *Proclamations* en langues arabe, turque et grecque, qui devaient exercer une si haute influence sur l'esprit des populations de ces contrées.

Ces fonctions, dans lesquelles M. Marcel mérita les témoi-

gnages de satisfaction des généraux en chef Bonaparte, Kléber et Menou, ne l'empêchèrent pas de se livrer aux recherches les plus actives et les plus étendues sur l'archéologie, la littérature et l'histoire de l'Orient. Un nombre considérable de manuscrits hébreux, arabes, turcs, persans, coptes, arméniens, éthiopiens et autres; plus de deux cents empreintes d'inscriptions inédites, qu'il a recueillies quelquefois même au péril de sa vie, en se faisant suspendre aux monuments sur lesquels elles se trouvaient placées; l'empreinte de la célèbre *pierre de Rosette;* plus de trois mille médailles; de riches cartons remplis de vues, de dessins et de costumes; une collection remarquable de pierres gravées et d'antiquités égyptiennes, telle fut la riche moisson que ce savant recueillit en Égypte.

Au reste, ses travaux furent dignement appréciés par l'Institut d'Égypte, et l'illustre compagnie l'admit dans son sein, quelques mois avant la retraite de l'armée française.

Pendant son séjour en Égypte, il avait fait imprimer à Alexandrie, en 1798, un *Alphabet arabe, turc et persan,* ainsi que des *Exercices de lecture d'arabe littéral, à l'usage des commençants;* plus tard, il publia au Caire un *Vocabulaire français-arabe vulgaire, contenant les mots d'un usage journalier.*

En 1799, il publia ses *Mélanges de littérature orientale;* puis une édition arabe et française des *Fables de Loqman,* dont il rectifia le texte; à la seconde édition de cet ouvrage, qui parut en 1803, il ajouta quatre fables inédites, tirées de ses manuscrits.

En 1800, il fit paraître les premières feuilles d'une *Grammaire arabe vulgaire, à l'usage des Français et des Arabes;* mais l'impression de cet ouvrage fut arrêtée par les événements qui décidèrent l'évacuation de l'Égypte.

Il dirigeait, en outre, conjointement avec Desgenettes, le *Courrier de l'Égypte* et la *Décade égyptienne,* recueil littéraire dans lequel il fit paraître un assez grand nombre d'articles sur l'histoire, la géographie et la poésie des pays orientaux.

De retour en France, il fut choisi pour être l'un des rédacteurs du magnifique ouvrage ordonné par le premier Consul, sur la *Description de l'Égypte*, et il fournit à ce glorieux trophée de notre expédition, plusieurs mémoires, parmi lesquels je citerai la *Description historique et paléographique du Méqyâs de Roudah*, la *Description de la mosquée de Touloun*, contenant l'histoire du fondateur de cette belle mosquée et celle de sa brillante, mais éphémère dynastie ; et enfin des planches d'inscriptions coufiques et karmatiques, de médailles et de pierres gravées, ainsi que d'autres planches relatives aux inscriptions du Méqyâs, aux antiquités égyptiennes, aux costumes, etc.

M. Marcel fournissait en même temps à l'ouvrage de Breton, sur l'*Égypte et la Syrie*, un grand nombre de notes et une histoire abrégée des principaux événements qui ont eu lieu en Égypte, depuis l'évacuation française, jusqu'en 1813.

En 1804, la confiance du premier Consul appela M. Marcel à la direction de l'Imprimerie de la République, qui devint ensuite l'Imprimerie impériale ; il conserva ces fonctions jusqu'en 1815.

Sous sa direction, l'Imprimerie impériale s'enrichit d'un nombre considérable de poinçons et de types qui, quoique aujourd'hui remplacés en grande partie par des caractères nouveaux, ont formé la base de la riche collection dont nous pouvons nous enorgueillir à juste titre, et qui fait de l'Imprimerie impériale de France le plus bel établissement typographique du monde. En effet, dix-sept corps de caractères nouveaux pour les langues étrangères furent gravés par ses soins, entre autres, des caractères bengalis, tamouls, sanscrits, coufiques, karmatiques, tartares-mandchoux, arméniens, coptes, persépolitains, russes, irlandais, etc.

Cinquante nouvelles presses furent en même temps acquises, ainsi que toutes les autres ressources de matériel exigées par le service de l'Imprimerie impériale, qui s'étendait alors depuis Rome jusqu'à Hambourg.

Avec des moyens aussi immenses, aucun prodige typo-

graphique ne pouvait paraître impossible. C'est ainsi qu'on vit imprimer, *en une seule nuit*, les comptes des sept ministres, en un fort volume in-4°, hérissé de chiffres et de tableaux; et qu'on vit exécuter, *en trois jours*, la *Notice descriptive de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande*, en trois volumes, avec les cartes géographiques qui l'accompagnent.

Au reste, la nomination de M. Marcel à l'Imprimerie impériale ne fut pas la seule récompense des services qu'il avait rendus en Égypte. Le premier Consul, qui l'honora toujours d'une bienveillance particulière, le plaça au nombre des élus de la première promotion de la Légion d'honneur.

Pendant tout le temps qu'il fut directeur de l'Imprimerie impériale, il sut toujours employer au profit des lettres le crédit et l'autorité dont il jouissait, et il n'abandonna pas non plus ses études orientales, qui étaient le délassement le plus doux à ses travaux administratifs. Ainsi nous le voyons, en 1802 et 1803, publier des *Chrestomathies hébraïque, chaldaïque, samaritaine, syriaque, éthiopienne*, et *arabe;* des éditions de *Jonas*, en éthiopien et en syriaque; l'*Hommage polyglotte au Grand Juge;* en 1804, l'*Alphabet irlandais*, précédé d'une notice historique, littéraire et typographique, ainsi qu'une *Notice historique et littéraire sur Djami*, qui fut insérée au *Moniteur.*

En 1805, lors de la visite que Sa Sainteté Pie VII fit à l'Imprimerie impériale, M. Marcel, qui, en sa qualité de directeur, reçut le souverain pontife, fit imprimer, en sa présence, l'*Oraison dominicale* en cent cinquante langues. Chacune des presses de l'Imprimerie impériale tirait, au fur et à mesure, devant le Saint Père, une feuille séparée de cette belle polyglotte, composée dans les *caractères* particuliers à chaque idiome; et Pie VII, en passant devant chaque imprimeur, recevait des mains de celui-ci une *bonne feuille* de ce travail remarquable, exécuté sous ses yeux. Quand le Saint Père fut arrivé à la dernière presse, le *tirage* du livre était terminé; et, en passant devant l'atelier de reliure, le volume fut relié presque instantanément, par un procédé particulier.

Sa Sainteté put donc emporter ce livre, et elle se retira émerveillée du prodige typographique dont elle venait d'être le témoin. M. Marcel avait aussi présenté au Saint Père, au moment de son entrée à l'Imprimerie impériale, un autre volume in folio, imprimé sur satin, et qui était intitulé : *Adlocutio et encomia variis linguis expressa, Summo Pontifici Pio septimo oblata,* contenant des discours et des pièces de vers en neuf langues différentes.

En 1807, il donna une seconde édition d'une *Ode arabe sur la conquête de l'Égypte,* par Niqoula et-tourki, et qui avait déjà été publiée par lui, au Caire, avec sa traduction, dans la *Décade égyptienne.*

En 1814, il fit imprimer un *Alphabet russe,* précédé d'une notice historique, littéraire et typographique. Enfin, s'il est permis d'ajouter ceci aux titres littéraires de M. Marcel, je dirai que c'est par ses soins que furent imprimées, entre autres ouvrages importants, la première édition de la *Grammaire arabe* et la première édition de la *Chrestomathie arabe* de l'illustre Silvestre de Sacy.

Les événements de 1814 et 1815 le rendirent à la vie privée; pendant les trente-neuf années qui se sont écoulées depuis, il s'est livré tout entier à ses études de prédilection.

De 1817 à 1820, M. Audran, son ancien professeur d'hébreu, le choisit pour son suppléant à la chaire de langue hébraïque du Collége de France; et pendant ce professorat intérimaire, il fit imprimer, pour l'usage de ses élèves, ses *Leçons des langues bibliques.*

En 1828, il publia une *Paléographie arabe,* in-fol. et *Les dix soirées malheureuses,* 3 vol in-12, traduites de l'arabe. En 1829, il fit paraître son *Specimen armenum.*

En 1830, M. Marcel, à l'occasion de l'expédition qui allait conquérir l'Algérie à la civilisation européenne, fit paraître un *Vocabulaire français-algérien,* contenant les dialectes vulgaires d'Alger, de Tunis et de Maroc; cet ouvrage vit, en deux mois, deux éditions entièrement épuisées.

Il donna, dans la même année, une troisième édition de

l'*Ode arabe* sur la conquête de l'Égypte, et, l'année suivante, son *Domine Salvum* polyglotte.

A cette époque, ce savant donnait ses soins à un ouvrage plus important : l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Égypte*, avec introduction, 10 vol. in-8°, qu'il publiait et rédigeait en collaboration avec M. Louis Reybaud; cette introduction, qui forme à elle seule un volume in-8°, a été tirée à part, et porte le titre d'*Histoire de l'Égypte depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*.

En 1832, il publia les *Contes arabes* du cheïkh El-mohdi, secrétaire du divan du Caire, pendant l'occupation française, et qui s'était lié avec M. Marcel d'une amitié tout à fait intime. *Les dix soirées malheureuses* ne formaient que la première partie de cet ouvrage, dans lequel le savant traducteur a consigné une foule de détails sur l'histoire, les mœurs et la littérature de l'Orient, et dans lequel il a inséré un grand nombre d'empreintes de pierres gravées.

Dans les années 1832, 1834 et 1835, il a fait imprimer plusieurs opuscules, tels que le *Précis historique et descriptif du Moristân*, ou hôpital des fous, au Caire; le *Supplément à toutes les biographies, ou souvenirs de quelques amis d'Égypte*, les *Mélanges orientaux*, etc.

En 1837, il a donné une édition entièrement nouvelle de son Vocabulaire algérien, qui parut en un gros volume in-8°, sous le titre de *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains*. Cette édition était accompagnée des caractères arabes et de leur transcription en lettres latines.

En 1841, il publia un *Annuaire algérien* pour l'année 1842, contenant la concordance des chronologies chrétienne, musulmane et juive.

L'année 1844 vit paraître le *Tableau général des monnaies ayant cours en Algérie*, 80 pages in-4°, illustrées par un grand nombre d'empreintes gravées sur bois; et enfin une nouvelle *Histoire de l'Égypte, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français*. Cette nouvelle édition, qui faisait partie de la collection de l'*Univers pittoresque*, a été entièrement refondue

et enrichie de l'histoire numismatique des princes qui ont régné sur l'Égypte.

C'est pour cette même collection que M. Marcel a donné, en 1851, un autre ouvrage non moins important, l'*Histoire de Tunis*, précédée d'une description de cette régence par le docteur Louis Frank; et enfin, au moment où cette vie si laborieuse et si bien remplie, vient de s'éteindre, il imprimait chez MM. Firmin Didot son *Dictionnaire arabe-français des dialectes vulgaires africains*, c'est-à-dire d'Alger, de Tunis, de Maroc, d'Égypte et des Maures du Sénégal. Cet ouvrage devait former deux gros volumes in-4°, dont le premier seulement est sur le point de paraître.

Ce savant avait encore en portefeuille plusieurs mémoires, notices et traductions, parmi lesquels je citerai seulement une Description de médailles et de pierres gravées arabes, dont les planches ont paru dans le grand ouvrage sur l'Égypte, et une traduction de la Géographie arabe de Baqoui.

M. Marcel avait la passion des livres; il laisse une bibliothèque considérable, qui compte de précieux ouvrages, et qui ne s'élève pas à moins de quinze à seize mille volumes; une collection importante de manuscrits orientaux; des collections nombreuses d'autographes et de pierres gravées; et enfin, quantité de médailles et d'antiquités grecques, romaines et orientales.

Membre des Sociétés savantes les plus célèbres, M. Marcel a été l'un des membres fondateurs de la Société asiatique de Paris, qui lui conféra, en 1847, la charge de censeur, dont il est resté en possession jusqu'à sa mort. Enfin, il a été nommé officier de la légion d'honneur le 29 avril 1838.

Je ne terminerai pas cette notice sans rappeler ici les qualités morales du regrettable savant que la Société asiatique vient de perdre; nous avons tous connu la richesse et la sûreté de sa mémoire; la netteté et la lucidité de son esprit; l'intérêt et le charme qu'il savait donner à sa conversation; mais ce que personne ne pourra oublier, c'est surtout la modestie, l'aménité et la bienveillance de son caractère,

le bonheur qu'il éprouvait à faire le bien ; la joie que lui causait un service rendu à autrui, même à son détriment personnel, et enfin cette libéralité avec laquelle il mettait, en tout temps, à la disposition de tous, les richesses de tout genre qu'il avait acquises pendant ses voyages et pendant sa longue carrière.

La vie de M. Marcel s'est éteinte après une agonie morale de plusieurs années. Malgré ses infirmités, il n'en continuait pas moins ses travaux, et c'est pendant l'impression de l'*Histoire de Tunis* et du *Dictionnaire,* qu'il a perdu complétement l'ouïe et la vue. Martyr de la science et du devoir, il ne vivait plus que par le concours héroïque de Madame Marcel, qui était devenue, pour ainsi dire, la plume et les yeux de l'infortuné compagnon de sa vie !

Ce savant a formé de nombreux élèves, parmi lesquels je m'honore d'être compté, et dont plusieurs ont occupé et occupent encore des fonctions publiques. Je me fais ici le douloureux interprète de leurs sentiments, pour rendre, à la mémoire du savant maître et bon ami que nous avons perdu, un dernier tribut de respectueuse reconnaissance.

Paris, le 25 mars 1854.